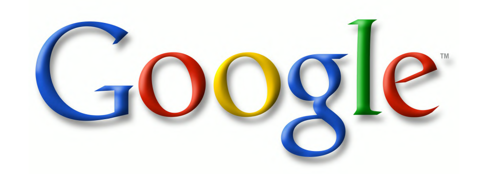


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 1,084,496


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817



PAUPÉRISME ET BIENFAISANCE

DANS LE BAS-RHIN.

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

PAUPÉRISME



ET

BIENFAISANCE

DANS LE BAS-RHIN

PAR

L. J. REBOUL-DENEYROL,

Secrétaire-général de la préfecture, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de 2e classe de l'ordre du Mérite de Philippe le Magnanime.

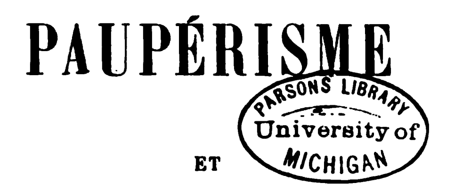
VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES.

PARIS, rue des Saints-Pères, 8. | STRASBOURG, rue des Juifs, 26.

1858.

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

PAUPÉRISME



ET

BIENFAISANCE

DANS LE BAS-RHIN

PAR

L. J. REBOUL-DENEYROL,

Secrétaire-général de la préfecture, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de 2e classe de l'ordre du Mérite de Philippe le Magnanime.

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES.

PARIS, rue des Saints-Pères, 8. | STRASBOURG, rue des Juifs, 26.

1858.

HV
265
.R29

AVANT-PROPOS.

Le mémoire sur le *Paupérisme et la Bienfaisance* fait partie de la série des travaux destinés à former la *Description du Bas-Rhin*, entreprise, en 1857, sur la demande et sous les auspices de M. Migneret, préfet, par des hommes connus dans les sciences et les lettres, ou investis de fonctions qui les mettent à même de remplir la tâche qu'ils ont acceptée. Il occupe dans le programme de l'ouvrage les trois premiers paragraphes du chapitre III de la deuxième partie, intitulé, *De la Moralité publique*, et l'épuise presque entièrement.

Lorsque l'auteur s'est chargé de faire les recherches dont il publie aujourd'hui le résultat, la présentation des différents mémoires paraissait devoir être circonscrite dans un délai commun et rapproché. Mais d'après l'ordre définitif, arrêté ultérieurement pour la publication de cet ouvrage, le travail sur le paupérisme ne prendra rang pour l'impression qu'en 1860.

En laissant vieillir en manuscrit, jusqu'à cette époque, le fruit de laborieuses recherches, on lui aurait enlevé l'intérêt de l'actualité, qui est celui par lequel les situations morales se recommandent au public; il aurait fallu remanier, ou pour mieux dire, refaire tout le travail. Pour éviter ce grave et double inconvénient, l'auteur s'est décidé à faire

imprimer son mémoire immédiatement après l'apparition du premier volume de la collection, dans le même format et avec les mêmes caractères. Par la matière qui en fait l'objet, il forme un tout, qui le rend à peu près indépendant des autres sujets, et par son étendue, il forme un volume, qui pourra prendre place dans la collection générale.

PLAN RAISONNÉ DE L'OUVRAGE.

PAGES.

INTRODUCTION.

L'auteur a d'abord établi le point de doctrine destiné à éclairer le terrain sur lequel il avait à porter ses recherches, en démontrant l'intimité des liens qui unissent le paupérisme avec le travail et les conséquences qui en découlent pour la bienfaisance moderne.

PREMIÈRE PARTIE.

DU PAUPÉRISME DANS LE BAS-RHIN.

CHAPITRE PREMIER.

RECENSEMENT DES PAUVRES PAR COMMUNES ET PAR CULTES.

Immédiatement après, il a procédé à la reconnaissance de ce terrain, en commençant par le recensement des pauvres et leur classement par culte, âge, sexe, aptitude au travail et étendue des besoins.

CHAPITRE II.

MŒURS DE LA CLASSE INDIGENTE.

Cette première reconnaissance opérée, il a poursuivi son enquête, en étudiant les mœurs des pauvres.

La situation particulière des communes, au point de vue du paupérisme, est extrêmement variée; elle tient à des causes multiples, profondes, qui changent d'un lieu à l'autre et dont plusieurs ont dû être écartées du programme de l'enquête, comme appartenant à l'histoire et trop difficiles à saisir ou trop délicates à formuler. En conséquence, les recherches relatives aux mœurs des pauvres ont dû être circonscrites dans quelques traits principaux, faciles à détacher de la situation particulière de chaque commune et très-propres à la faire discerner et juger. L'analyse des causes du paupérisme suppléera à l'insuffisance de ce chapitre.

D'autres considérations ont déterminé l'auteur à séparer dans son

étude la ville de Strasbourg des communes rurales. En effet, bien que les mœurs des indigents de la ville aient beaucoup d'analogie avec celles des indigents de la campagne, elles en diffèrent par des points essentiels, qui tiennent au milieu dans lequel elles se développent.

PAGES.

CHAPITRE III.
DES CAUSES DU PAUPÉRISME.

Énoncé des motifs qui ont fait éliminer des tableaux des causes du paupérisme *l'immigration des pauvres*, et établir la division des causes maintenues en deux groupes: *les causes indépendantes de la volonté de l'homme* et *les causes dépendantes de sa volonté*, avec une colonne spéciale pour *les causes diverses*.

PREMIER GROUPE.

CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.

DEUXIÈME GROUPE.

CAUSES DÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA BIENFAISANCE DANS LE BAS-RHIN.

L'exposition des faits du paupérisme a conduit nécessairement à l'étude des institutions organisées dans le département pour l'accomplissement des devoirs que ces faits imposent à la société.

Les misères et les souffrances de toute nature saisissent l'homme à son berceau et ne le quittent qu'à sa tombe. La charité peut le suivre jour par jour, heure par heure, sans jamais trouver un moment de repos : elle a en lui un sujet inépuisable.

Mais, par cela même que les misères de l'homme sont aussi variées que suivies, elles intéressent l'ordre public : l'État a dû s'en occuper, pour assurer aux plus essentielles une protection efficace, et faciliter le soulagement des autres.

De là vient qu'un certain nombre d'institutions de bienfaisance sont administrées par les délégués du pouvoir ou placées sous son contrôle et sa tutelle : c'est ce qui constitue *la Bienfaisance publique.*

Mais, comme l'État ne peut pas suffire à tous les besoins, et que la charité particulière accomplit beaucoup d'œuvres de bien dans la plénitude de sa liberté et de ses inspirations, il y a aussi *la Bienfaisance privée.*

Parmi les besoins que la bienfaisance publique a pour objet de satisfaire, les uns sont élevés au rang de nécessités publiques et correspondent à des devoirs publics, qui doivent, pour ce motif, constituer *la Bienfaisance publique obligatoire.* Les autres misères, de beaucoup les plus nombreuses, que la bienfaisance publique a pour mission d'assister, sans y être *obligée*, sont traitées dans une classe d'établissements charitables, qui forment en grande partie l'héritage du passé et constituent *la Bienfaisance publique facultative* ou *non obligatoire.*

CHAPITRE PREMIER. PAGES.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.

PREMIÈRE SECTION.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE OBLIGATOIRE.

DEUXIÈME SECTION.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE NON OBLIGATOIRE.

Les établissements placés sous cette rubrique ont été différemment classés d'après leur objet; les uns ont pour mission de recevoir les malades et les vieillards indigents ou les enfants orphelins: tels sont les hôpitaux et les hospices; les autres sont institués pour distribuer les secours à domicile : tels sont les bureaux de charité.

PREMIÈRE SOUS-SECTION.

Établissements hospitaliers.

L'importance et l'ancienneté de la plupart de ces établissements ont déterminé l'auteur à faire précéder d'un aperçu historique l'analyse des ressources diverses dont chacun d'eux dispose.

DEUXIÈME SOUS-SECTION.

Bureaux de bienfaisance.

Les bureaux de bienfaisance sont de récente création. Ils ont été institués pour assurer aux indigents des secours à domicile et faire cesser la mendicité. Leur action n'a été ni assez étendue ni assez puissante pour atteindre ce but. L'administration les a secondés par différentes mesures, notamment par l'organisation des commissions cantonales d'assistance publique, des ateliers de charité, des subventions sur les caisses des communes et de l'État, et l'institution de la médecine gratuite.

APPENDICE A LA DEUXIÈME SECTION.

DE LA MÉDECINE GRATUITE.

TROISIÈME SECTION.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE PRÉVOYANCE.

Indépendamment du soulagement direct des misères humaines, la bienfaisance publique se propose encore de les prévenir. De cette seconde mission est sortie une troisième catégorie d'institutions, appelées *de crédit* et *de prévoyance*, qui ont pour objet de provoquer chez les travailleurs de la classe indigente l'esprit d'ordre et d'économie.

Les unes, telles que les monts-de-piété et les caisses d'épargnes, sont dues à l'initiative des communes ou des particuliers et simplement reconnues utiles par l'État. Les autres sont fondées sur le principe de l'association et de l'assurance mutuelle, et se divisent en deux classes : les sociétés reconnues par un acte du Souverain et celles qui ne le sont pas. Les autres enfin, sont dues à l'initiative du gouvernement, et constituent par cela même des institutions d'utilité publique. Tel est le cas de la caisse de retraites pour la vieillesse.

CHAPITRE II.

DE LA BIENFAISANCE PRIVÉE.

Ce chapitre embrasse toutes les œuvres que la charité privée, exercée par des particuliers, des associations ou des communautés religieuses, accomplit pour le soulagement des misères humaines.

La bienfaisance privée forme le champ de travail sur lequel la foi et la miséricorde s'appliquent librement. Elle est l'un des axiomes familiers aux deux grandes sections de la famille chrétienne, dont le culte est professé par la majorité de la population du Bas-Rhin, l'Église catholique et l'Église protestante. Mais, comme ces deux confessions sont séparées l'une de l'autre par des points essentiels de dogme et de discipline, l'auteur a dû les suivre séparément dans leur pratique de la charité.

D'un autre côté, bien qu'étrangers à la doctrine du salut par la croix, signe de la nouvelle Alliance, les Israélites, élevés selon les principes de l'ancienne Alliance et assez nombreux dans le département, ne sont rien moins qu'étrangers à la charité; ils l'exercent, au contraire, sur une large base, en vertu du principe de miséricorde inscrit sur toutes les pages de l'ancien Testament.

En troisième lieu, s'il est vrai que la charité procède de la foi et que chaque église soit désireuse de mettre ses œuvres en harmonie avec ses principes, il ne l'est pas moins que l'amour du prochain reste souvent en dehors des exigences particulières des diverses confessions, pour n'emprunter qu'au bon Samaritain des préceptes de conduite.

De ces observations découle la division suivante:

PREMIÈRE SECTION.

ŒUVRES CATHOLIQUES.

DEUXIÈME SECTION.

ŒUVRES PROTESTANTES.

TROISIÈME SECTION.

ŒUVRES ISRAÉLITES.

QUATRIÈME SECTION.

ŒUVRES MIXTES.

APPENDICE AUX ŒUVRES DE BIENFAISANCE.

L'auteur a établi dans un appendice les monographies charitables d'un certain nombre de communes rurales, pour ne laisser dans l'ombre ou l'oubli aucun effort tenté pour soulager la misère et combattre la mendicité.

INTRODUCTION.

Des rapports du paupérisme avec le travail, et des devoirs qui en découlent pour la bienfaisance.

Le paupérisme et la bienfaisance sont corrélatifs; ce sont les deux termes extrêmes de la civilisation dans toute société. Le premier accuse sans cesse sa fragilité et son impuissance, tandis que le second est l'expression la plus élevée de sa vigueur et de sa fécondité. Il n'est pas aisé de définir ces termes; il ne faut même pas l'essayer; mais il est facile de les comprendre, l'un comme un grand mal et l'autre comme un grand bien de la société.

La pauvreté est inhérente à toute société humaine. Il en est de certaines infirmités sociales comme de certaines plantes qui se montrent partout avec l'homme: du jour où l'homme vit avec ses semblables, il donne des marques de sa fragilité. Que l'organisation de cette société soit simple comme le *Tabou* des Océaniens et le *Pourrha* des Nègres, ou chargée de doctrines comme un *Corpus juris;* qu'elle vienne des sommets éclatants du Sinaï ou de la halle de Westminster; qu'elle s'appelle Code Napoléon ou qu'elle n'ait pas de nom, il y a toujours place pour la pauvreté et son cortége. Il est tout aussi simple et tout aussi vrai d'ajouter, qu'à côté de la misère siége la miséricorde. Si Dieu a dit à l'homme: « tu travailleras et feras toute ton œuvre », il lui a mis en même temps au cœur un profond sentiment de compassion pour ceux de ses semblables auxquels cette œuvre est trop pénible. La pauvreté et la bienfaisance sont nées le même jour avec l'homme; elles appartiennent à tous les peuples; elles finiront ensemble.

Par cela même que le paupérisme est constant dans les sociétés humaines, sa présence a dû se révéler dans l'histoire; on doit pouvoir l'y suivre, mais rien n'annonce qu'on l'ait tenté. Une histoire du paupérisme, conduite parallèlement à celle de la civilisation d'un peuple et traitée au double point de vue de ses causes

et de son influence, aurait un grand intérêt. Il serait vraiment curieux d'en voir retracer les phases diverses, apprécier les sources et l'étendue à chaque période; d'interroger les lois qu'il a provoquées, les mesures administratives dont il a été l'objet, les préjugés qui l'ont poursuivi, les grandes vocations charitables qu'il a suscitées, les établissements qu'il a fait surgir; de s'enquérir de ses mœurs, de sa constitution et, pour ainsi dire, de sa tenue à côté des nombreuses institutions de piété fondées par le christianisme. Celui qui tenterait une pareille entreprise, rendrait à coup sûr un signalé service à la science économique. Il n'y réussirait probablement qu'après des recherches infiniment pénibles; mais tout fait présumer qu'il parviendrait à faire ressortir avec un nouvel éclat le rôle essentiel que la charité a rempli et celui qui lui est encore réservé; tout fait espérer qu'il consommerait le rejet de ces recettes modernes offertes pour équilibrer les forces, dompter toutes les passions, supprimer la pauvreté et reléguer dans le garde-meuble historique les doctrines du christianisme.

Au reste, il y a des périodes où, sans le chercher, on sent le paupérisme et l'on devine son action. On le sent dans le prolétariat romain; dans la révolte des bagaudes ou paysans gaulois; à la suite des invasions des tribus germaines; dans les bandes errantes qui vivent de pilleries au moyen âge; à la suite du développement du droit féodal, qui laisse les travailleurs de la terre exposés à l'abus de la force, devenu un moyen de fortune. Il a des périodes encore plus marquées à la suite des luttes avec les Anglais, notamment dans la jacquerie ou les tard-venus, dans la guerre des paysans et celle de trente ans. Plus on se rapproche de l'époque actuelle, et plus on s'aperçoit qu'il est l'objet de l'attention publique. Des écrits spéciaux le manifestent : ce sont les Mémoires de Sully, de Vauban, de Boisguilbert, de Desmarets, etc.; puis vient le tour des économistes, sans parler des agitateurs toujours disposés à rattacher le paupérisme à l'état politique du pays. Les principales nations marchent dans les mêmes voies, avec la même blessure au côté, et aboutissent toutes au même ré-

sultat, au paupérisme qui, sous le titre imposant de force sociale, semble accuser d'épuisement la société tout entière.

Jusque-là on a traité l'indigence et les autres misères humaines par les moyens ordinaires de la bienfaisance : l'aumône publique ou privée. Mais à partir de ce moment, le paupérisme subit une transformation ; il entre dans le champ de travail d'une science nouvelle, qui s'applique à l'étude de la production et de la distribution des richesses ; il a son chapitre dans les projets de réforme et prend rang parmi les plus graves préoccupations des législateurs; on en fait une charge publique; on le discute dans les assemblées; on va jusqu'à l'organiser pour être plus à même de s'acquitter à son égard.

A mesure que la société entre dans cette voie, le paupérisme manifeste de nouveaux besoins et élève de nouvelles réclamations ; son programme s'étend à vue d'œil : instruction gratuite, intellectuelle et professionnelle; hospices pour les vieillards, hôpitaux pour les malades, asiles pour l'enfance, asiles pour les enfants abandonnés, caisses d'épargne et de prévoyance, ateliers de charité contre le chômage, sociétés de patronage pour faire suite aux œuvres de bienfaisance; bref, on doit prendre le pauvre à son berceau et le conduire jusqu'à sa tombe pour remplir à son égard les devoirs qu'imposent ses nombreux besoins. On ne cesse d'affirmer que la misère grandit, qu'il faut lui faire sa part, si l'on ne veut pas qu'elle se la fasse elle-même.

Ce programme, présenté sous la forme d'une prescription, méconnaîtrait ce que la doctrine chrétienne prévoit et entoure de sa sollicitude sous le nom d'infortune, pour faire de ceux qu'elle atteint non des créatures dignes de pitié, mais des victimes qui menacent, intimident et nient la mission de liberté et d'amour de la charité : il faudrait donc le rejeter. Mais, présenté sous la forme d'un conseil ou d'un vœu motivé par le sentiment profond du devoir et de la prévoyance, il y a lieu de tenir compte, dans son examen, de la situation faite aux travailleurs par les conditions modernes du travail.

Il ne faudrait pas conclure du silence d'une société que les

misères dont elle ne s'occupe pas n'existent pas au milieu d'elle; on pourrait commettre une grande erreur. Il serait plus juste de penser que les misères qu'on soulage les font apparaître avec une certaine vivacité, qui est peut-être la véritable explication de ce mot si commun de nos jours, que le paupérisme augmente. L'abandon et l'incurie ont pu, en d'autres temps, assurer le secret des plaies sociales; mais le secret n'est pas un remède, et notre époque ne veut pas d'une pareille ressource.

La liberté du travail a rapidement développé les puissances productives des principales nations de l'Europe, et notamment de la France; beaucoup d'industries, attachées anciennement au foyer domestique, ont été concentrées dans des ateliers ou placées aux mains de spéculateurs puissants; l'ouvrier qui les exerçait a dû renoncer à sa petite responsabilité commerciale, pour aller s'encadrer dans un groupe de travailleurs où il a été classé comme force; l'entrepreneur ou le capitaliste qui l'emploie est constamment placé entre le désir de diminuer les frais de production de son industrie ou d'accroître l'énergie de ses moyens, et la crainte d'une concurrence plus habile ou plus heureuse; il court de grandes chances, il lui faut de grands résultats pour soutenir son courage. Ces résultats lui sont assurés, au moins pour un temps, s'il peut faire une économie d'ouvriers par l'emploi d'un meilleur procédé mécanique, ou s'il peut perfectionner l'action de la main-d'œuvre en la simplifiant dans son application. L'ouvrier est à son poste comme un soldat, sous un œil aussi vigilant et aussi sévère; il sait qu'en principe ce qu'il a fait la veille, il le fera le lendemain, et peut-être toute sa vie; qu'après un jour ou vingt ans de cette besogne uniforme, à laquelle il est parfaitement, mais exclusivement préparé, il peut être dépossédé de son aptitude par une machine; que si la spéculation le demande, il sera licencié ou mis en demi-solde par la diminution de son salaire ou de ses heures de travail; que s'il tombe malade ou devient infirme, on le remplacera; que s'il se marie, son salaire restera le même; que s'il a des enfants, il devra simplement faire un plus grand nombre de parts; ainsi le veulent la liberté du travail et celle de la spécula-

tion : *dura lex, sed lex.* Sous un pareil régime, si rien ne vient l'adoucir, l'ouvrier peut être conduit à devenir imprévoyant, à considérer ses jours de solde et de repos comme des veilles de bataille, à ne pas se soucier de la vie de famille ni de la vie morale, et à se laisser mener plutôt par un sentiment d'antagonisme social que par la crainte de Dieu et des lois ; et comme il a une certaine énergie à dépenser, il la dissipera facilement dans des distractions passionnées et excessives qui compromettront sa santé et son travail, si elles ne vont pas jusqu'à menacer l'ordre social.

Avec la production le nombre des ouvriers augmente ; hier on en trouvait quelques centaines dans une industrie, aujourd'hui on les compte par milliers, demain on les relèvera par dixaines de milliers. Ici ils forment les deux tiers d'une cité ; là ils l'occupent à peu prés exclusivement ; ailleurs, un certain travail absorbe les forces d'un district; et tous ces ouvriers divers, ou à peu près tous, sont uniformément réduits à leur salaire et uniformément exposés aux dangers qui viennent d'être indiqués.

Le meilleur ouvrier est celui qui travaille le mieux et le plus ; c'est, par conséquent, celui qui a le moins de temps à donner à la famille. Tout son système d'économie domestique est aux mains de sa compagnie, et si cette dernière est choisie avec prudence, elle partage son temps entre le travail du dehors et les soins du ménage. En considérant de près les conséquences de ces bonnes conditions de la famille de l'ouvrier, on trouve que les enfants sont ou presque abandonnés ou prématurément entraînés dans la sphère d'activité du père ou de la mère.

L'énergique développement de la production, par la concentration des industries et la libre concurrence, crée des fortunes mobilières énormes qui agissent sur la consommation, font lever autour d'elles des industries de fantaisie, mobiles, fugitives, mais toujours attentives à caresser la vanité ou la sensualité, et dont les émanations enivrent et entraînent. Au bout de quelque temps de cette tentation, on ne résiste plus ; ce qui était naguère le privilége du riche se vulgarise, d'abord sous le nom de luxe im-

prévoyant, démoralisant, puis sous celui moins compromettant d'habitude ou de convenance. Cependant les salaires ne marchent pas aussi vite que le goût; ils restent longtemps immobiles en face d'une nouvelle catégorie de dépenses qu'ils ne peuvent pas couvrir et qui, en attendant, se transforment en souree d'envie et de mécontentement.

Si de ces dangers moraux, inhérents à la liberté du travail et de la concurrence, et qui n'en forment que les traits les plus généraux, on voulait pénétrer dans l'ordre des dangers physiques, il ne serait pas plus facile d'en énumérer toutes les variétés: l'excès du travail, la vie sédentaire dans des ateliers malsains, des matières premières d'un maniement délétère, des ouvrages d'une extrême délicatesse, des logements qui n'ont ni air ni espace, dans des cités où les loyers sont hors de toute proportion avec les gains de l'ouvrier, une nourriture normale qui n'atteint pas toujours le strict nécessaire, peuvent épuiser rapidement les organisations les plus solides, préparer aux générations futures un grand appauvrissement du sang, une faiblesse générale et des infirmités chroniques qui les rendent impropres aux mêmes travaux et au service de leur pays. Le royaume de Saxe présente sous ce rapport un grave enseignement. Il résulte des états officiels publiés par le gouvernement sur les opérations du recrutement depuis 1826 jusqu'en 1854, que le nombre des hommes reconnus propres au service militaire est descendu dans le cours de cette période, de la proportion de 1 sur 2,89 à celle de 1 sur 4, et que la science médicale essaie vainement de combattre cette débilitation progessive.

Ces conséquences n'ont rien d'exagéré; elles n'épuisent pas même la série des considérations générales que la constitution du travail industriel suggère à ceux qui observent son action avec quelque suite; et quant aux preuves de leur exactitude, elles surabondent. On se souvient encore des lamentables récits qui parvinrent jusqu'à nous sur l'état des tisserands de la Silésie, lorsque le tissage mécanique conquit à l'Angleterre les marchés européens, et sur les misères analogues qui frappèrent la Saxe,

les Flandres belges et les Flandres françaises. Que sont, d'ailleurs, les douleurs éparses sur de vastes districts manufacturiers du continent en comparaison des crises anglaises comme celle qui, en 1839, atteignit la ville de Bolton, du comté de Manchester? Près de cinquante mille personnes se trouvèrent dans la rue sans travail et sans pain. Les pères de famille, réduits au désespoir, dit l'homme d'État qui raconte l'événement, essayèrent de fuir leurs femmes et leurs enfants pour tâcher de les oublier, ne pouvant plus les nourrir[1]. C'est alors, il est vrai, qu'ému de pitié et de colère, Manchester suscita le jeune Cobden contre la loi des céréales, et qu'après quelques années d'agitation et le sacrifice de plusieurs millions, la séculaire protection des cornlaws fut emportée dans la tempête.

Sans doute, les autres nations industrielles de l'Europe sont encore loin d'avoir atteint la même puissance de travail que l'Angleterre; mais elles y aspirent de toutes leurs forces, et quoique fort occupées de la pensée qu'un jour leur rivale chancellera sur sa base, elles ambitionnent la place qu'elle occupe au banquet de l'industrie, son regard porté vers les confins de la terre et prête, à tout hasard, à pourvoir un nouveau monde, s'il venait à surgir. On dirait, à voir leur impatience, sinon leur envie, qu'un souffle du génie anglo-saxon a gonflé leurs voiles : elles ont levé l'ancre et ne reviendront plus sur leurs pas. On peut le regretter, surtout pour la France. Ce n'est que d'hier que ses spéculateurs étendent leurs bras pour essayer d'enlacer l'Europe, et déjà ils ont eu de grands succès dans cette voie nouvelle. Mais il est permis d'être plus intimidé que flatté de la perspective qu'ils lui ont ouverte; on peut redouter pour la nation une trop grande tension des esprits vers la spéculation; on peut la redouter pour sa royauté littéraire, pour son empire du goût, pour son exquise sensibilité qui la rend si clairvoyante dans le bien et le mal, dans le vrai et le faux. La spéculation par elle-même est dans les voies de l'homme en société, accomplissant l'œuvre de son développement comme être moral, intelligent, producteur et

1. M. Guizot, Biographie de sir Robert Peel.

consommateur : c'est l'homme cherchant l'homme, doublant ses forces par le concours ou l'antagonisme, se plaçant sous l'empire des devoirs qu'engendrent les besoins de la famille, les exigences de la vie en société, de la vie en nation, bref, la nécessité du travail. Mais il faut que dans ces conditions nouvelles, l'homme apprenne à résister à l'entraînement du lucre, à ne pas s'aveugler au mirage de la fortune; il ne faut pas que toutes les forces morales et intelligentes du pays soient emportées pêle-mêle dans le tourbillon des entreprises; car l'esprit humain est ainsi fait, que singulièrement fécond en pensées, il verse souvent avec ses plus nobles conceptions d'immenses désastres sur l'humanité.

La part qui incombe au travail industriel dans la responsabilité que le paupérisme semble imposer aux societés modernes, n'est ni absolue ni exclusive; le travail agricole a aussi la sienne, moins apparente peut-être, moins saisissable à l'observation mais tout aussi étendue.

Si l'industrie a ses crises, l'agriculture a aussi les siennes, avec les mêmes conséquences possibles pour le sort de la classe ouvrière. La propriété territoriale ayant son chapitre spécial dans la statistique du département, il n'en sera fait mention ici que dans la mesure de ce qu'exigera une rapide analyse des chances de pauvreté inhérentes à la constitution civile du sol et à son état comme capital productif et instrument de travail. Il paraîtra sans doute superflu d'ajouter, qu'il ne s'agira dans tout ce qui va suivre que du travail libre et non de celui qui attache légalement et obligatoirement l'ouvrier au sol qu'il cultive. Que la propriété soit mobile ou immobile, cela n'a pas la même importance, d'abord, parce que, même dans les pays de majorats, il y a toujours une portion de sol mobilisée qui sert de régulateur à la fixation des rapports entre le capital foncier et son rendement, et à la faveur dont jouit la propriété; ensuite, parce que les baux à long terme, fort en usage dans les pays de sol inaliénable et de grande culture, garantissent à la terre les avantages de la spéculation.

Tout au contraire de l'industrie, la liberté du travail et l'affranchissement de la propriété, acquis à la France depuis plus

d'un demi-siècle, et beaucoup plus récemment dans les pays d'outre-Rhin, ont entraîné la diffusion du travail agricole et l'extrême division du sol.

A défaut d'industrie manufacturière, la propriété avait le double attrait d'un placement sûr et d'un moyen à peu près unique de travail.

D'un autre côté, comme elle avait été dans l'histoire le point d'appui des classes enviées et conservait, par conséquent, de celles-ci des souvenirs caressants pour la vanité, on tenait à devenir propriétaire comme on tenait à porter des armes, et par des motifs analogues.

En troisième lieu, et quoi qu'on en dise, le caractère français se montrait peu aventureux en affaires; que ce fût par prudence ou par timidité, ou bien par le peu d'estime qu'il faisait du travail industriel, il restait sans initiative et s'abstenait de l'imitation.

Avec ces dispositions, et la loi aidant, le nombre des propriétaires fonciers a atteint le chiffre de douze millions, et le nombre des cultivateurs celui de vingt-cinq millions; le sol est devenu l'attrait et le refuge de l'énorme majorité des épargnes et a acquis une valeur relative hors de toute proportion avec son produit. En sorte qu'après un demi-siècle de cette faveur, encore stimulée par les lois électorales de l'époque, il s'est trouvé que le propriétaire cultivateur pouvait seul, à moins d'une fortune exceptionnelle, se servir du sol d'une manière utile et fructueuse, parce que seul il pouvait lui faire remplir à son profit le double rôle de capital et d'instrument de travail[1]. Les corps de biens sont devenus de plus en plus rares, la concentration du travail et la spéculation agricole de plus en plus impossibles. Au prix où était arrivée la terre, la seule spéculation qui tentât les capitaux était l'acquisition en grand et la revente en détail, qui n'a pas peu contribué à aggraver la situation. Il ne faut pas se le dissimuler: quand la spéculation

1. La conversion des fermages en nature en fermages en argent a contribué à élever ces derniers. Néanmoins cette élévation n'a pas pu rétablir la proportion entre le prix de la terre et son produit, et a eu pour conséquence certaine de ruiner beaucoup de bons fermiers.

abandonne une industrie, cette industrie, si elle n'est pas indispensable, s'affaiblit peu à peu et disparaît; si elle est nécessaire, elle devient insensiblement la ressource de ceux qui n'en ont pas d'autre. On a beau s'efforcer de la galvaniser par des encouragements d'un autre ordre, on ne parvient à la faire rechercher ni par le crédit ni par l'ambition.

Si à ces considérations on ajoute celle de l'assiette de l'impôt qui, dans les pays essentiellement agricoles (et la France est encore dans cette catégorie), a dû nécessairement s'établir sur le sol, il sera facile d'arriver à cette première conclusion : que les fortunes territoriales sont généralement trop faibles pour ne pas être sensibles aux moindres crises, et qu'elles ne peuvent pas, comme l'industrie et le commerce, recourir au crédit pour les traverser. Aussi les mauvaises années sont-elles infailliblement suivies d'une grande gêne des cultivateurs, qui apparaît par le nombre des bras inoccupés et tendus vers la bienfaisance. On ne se fait pas une juste idée de la différence qu'il y a entre les travaux de la campagne qui suivent une bonne année et ceux qui viennent après une mauvaise; elle est considérable et influe en même temps sur la consommation et sur les industries auxiliaires que le cultivateur alimente pour l'entretien de son outillage ou l'amélioration de son bien-être. Parmi les nombreux renseignements recueillis pour la formation de cet exposé, il en est peu qui ne justifient cette allégation et qui ne rappellent, en rendant grâce à Dieu, qu'avant les deux dernières années, les malheureux de la campagne erraient par bandes; ils affirment même que quelques-uns des terrains les moins fertiles sont restés sans culture, parce que le cultivateur pauvre devait se borner à donner des soins à ses meilleures parcelles, pour éviter les frais de culture de celles auxquelles il ne pouvait faire face avec ses moyens personnels, et qu'il lui était difficile, sinon impossible, de s'adresser au crédit. Ceux qui avaient quelque épargne l'ont employée; ceux qui n'en avaient pas ont souffert ou ont fait des dettes, ce qui d'ordinaire mène la petite propriété bien près de l'expropriation. Enfin, dans certains cantons les plus éloignés des grands marchés

ou les moins favorisés de la nature, la propriété était tombée à trente pour cent au-dessous des prix antérieurs à l'origine de la période des mauvaises années. Depuis deux ans l'Alsace a été plus heureuse et bénéficie sensiblement de la cessation de la mauvaise fortune[1]. Les mêmes rapports ajoutent que l'épargne reparaît chez les cultivateurs et les dispose à de nouvelles acquisitions.

A côté des propriétaires cultivateurs, qui sont les véritables industriels de la campagne, il y a une classe ouvrière qui les assiste dans leurs travaux. La condition de cette dernière est très-variée; la meilleure est celle qui place l'ouvrier chez le cultivateur, le met à sa table et sous son toit. Pour celui qui a cette condition il n'y a pas de morte-saison; ses gages sont fixes et, quoique différents d'après son âge, son sexe et ses forces, les lieux et les cultures, toujours suffisants pour son entretien tant qu'il est seul[2]. Il n'en est pas de même quand il a une famille à pourvoir. Aussi est-il rare de le voir conserver sa condition au-delà des premières années de la jeunesse. Dès que le valet de ferme peut se mettre à son compte avec un fermage ou l'acquisition de quelques sillons, il se hâte de reprendre sa liberté, sans que, cependant, cette situation nouvelle si enviée, mais d'abord insuffisante, le détermine à renoncer au travail à la journée. Il a donc son travail particulier et son salaire de journalier; mais ces deux ressources réunies ne le mettent pas encore à l'abri; il faut qu'il s'ingénie, qu'il s'aide de ces petits moyens sans nom que la nécessité, toujours féconde en expédients, engendre autour de lui,

1. La ville de Wasselonne, pour citer un exemple, après s'être vue dans la nécessité d'organiser un atelier de chaussons pour 180 enfants, dont on payait le travail avec une bonne nourriture et des soins domestiques, a pu, en 1856, fermer son établissement et renvoyer les enfants à leurs familles, qui avaient retrouvé du travail et des moyens de suffire à tous leurs besoins.

2. Dans un certain nombre de bonnes communes du Bas-Rhin, les propriétaires, entraînés par l'amour du gain, ont fait venir du dehors des ouvriers pour les faire travailler à la journée et remplacer les valets de ferme. L'opération a été bonne pendant la durée des travaux; mais, après la saison, ces ouvriers étrangers et pauvres sont restés dans la commune, s'y sont mariés et ont créé le paupérisme héréditaire, le pire de tous.

ou que la bienveillance naturelle des cultivateurs lui abandonne : c'est l'élève de quelque animal domestique, le glanage, la glandée, le bois mort des forêts, l'herbe des chemins et des routes, ou bien quelque industrie modeste qui occupe la mère de famille et les enfants en état de la seconder.

Comme journalier, l'ouvrier de la campagne a ses saisons régulières et ses journées tarifées. Ce qui est de saison est forcé ; le cultivateur le sait et, en général, il paie convenablement ce travail auxiliaire dont il ne peut se passer ; mais les occupations qu'il peut reporter à son gré dans les moments perdus pour tout le monde, c'est-à-dire la morte-saison des champs, il les salarie avec une extrême parcimonie. En hiver la journée des batteurs en grange descend jusqu'au prix de trente centimes, non compris, bien entendu, la nourriture. Il est bon de rappeler aussi, qu'en France il s'est formé parmi les populations de certains départements une classe de journaliers ambulants qui, *dans les saisons*, vont offrir le concours de leurs bras aux populations agricoles les plus favorisées et contribuent par cette concurrence à maintenir les prix de journée à un faible taux.

L'ouvrier journalier peut donc, à la rigueur, vivre de son travail avec sa famille, mais c'est tout. Si l'occupation vient à lui manquer, s'il éprouve un accident de santé, si tel autre événement exige de lui une dépense extraordinaire, il peut devenir misérable. Quand les hommes avec femmes et enfants côtoient ainsi la pauvreté comme un fossé aux bords escarpés, dont ils ne sont séparés que par une barrière aussi légère que la santé ou la clémence de la nature, il est évident que les uns ou les autres doivent y tomber. Et peut-on espérer que ces mêmes hommes, souvent ignorants, souvent aussi mal éclairés moralement qu'intellectuellement, ne s'abandonneront pas, à l'exemple des ouvriers de l'industrie, à des distractions passionnées pour s'étourdir sur le danger ou se dédommager de leurs privations quotidiennes ?

Les conséquences de cette situation sont évidentes : la pauvreté peut naître tout aussi bien du travail agricole que du travail industriel, et quand elle en naît, elle est en général plus incurable, car

elle est assistée avec plus d'insouciance. La petite propriété exclut l'abondance de l'argent ; elle implique un travail assidu, une vie sobre, dure à elle-même. Le propriétaire cultivateur a une profonde antipathie pour qui ne fait pas œuvre de ses mains et de ses pieds, tant qu'il le peut. Il travaille sans relâche et ne comprend que ce procédé pour manger du pain. Comme il lui faut une économie rigoureuse pour mener son œuvre à bonne fin, il ne s'imagine pas qu'on puisse songer à calmer des besoins auxquels il se soustrait volontairement, et se figure encore moins qu'on en doive prendre la charge habituelle pour autrui. Il laisse sa ménagère tendre un morceau de pain au vieillard, à l'enfant, à l'infirme; il va même jusqu'à puiser plus largement dans ses approvisionnements de ménage pour soulager les malheureux, mais il éprouve une grande répugnance à les soutenir par des sacrifices d'argent, parce que, à son point de vue, leur destination dépasserait les besoins de la vie, auxquels, à son exemple, la charité des autres doit achever de satisfaire par des dons en nature.[1]

La grande culture est, à bien des égards, plus favorable à la classe ouvrière que la petite, mais elle renferme également en elle des germes de pauvreté. Elle emploie plus volontiers le système des valets de ferme; elle peut répartir ses travaux sur toutes les saisons et les rendre ainsi permanents; elle présente par son étendue les conditions d'un grand atelier ou d'une usine importante que des intelligences spéciales, appuyées sur des capitaux, peuvent rechércher comme moyen de spéculation et de fortune;

1. « Nos habitants ont une aversion profonde pour la bienfaisance collective, « surtout si l'aumône est en argent. Ils sont convaincus que la charité est « l'esprit et le fond de la religion, mais ils tiennent à jouir de toute leur « liberté dans l'exercice de cette vertu. Il y a peu d'habitants aisés qui ne « s'imposent quelque sacrifice; mais leur aumône consiste généralement en « pain et en légumes. » (Rapport du curé d'Achenheim et Hangenbieten.)

« Nos cultivateurs sont en général bien disposés à faire l'aumône et à « accorder des secours aux nécessiteux de la commune et du dehors qui « viennent les solliciter; mais ils ont une vive répugnance à alimenter une « caisse centrale de bienfaisance ou une institution destinée à soulager les « pauvres dans un cercle plus étendu. » (Rapport du pasteur d'Allenwiller.)

elle provoque la formation de bons ouvriers, parce qu'elle leur fait de meilleures conditions ; le nombre de ceux qu'elle occupe est plus en harmonie avec les besoins de la terre. La position normale des ouvriers de la grande culture est donc généralement meilleure que celle des ouvriers de la petite. Mais s'il est vrai qu'elle soit habituellement exempte de certaines vicissitudes, il ne l'est pas moins que d'autres l'atteignent infailliblement. Quoique la grande culture agisse sur une surface limitée et qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme d'étendre, elle est exposée aux brusques secousses de la spéculation et à sa tendance à remplacer l'homme par les machines; elle renferme des éléments commerciaux qui la soumettent aux crises du commerce. Or, en cas de dépossession de leur travail par l'une ou l'autre de ces causes, les ouvriers qu'elle occupe restent dans un embarras extrême, tandis que la petite culture, qui va toujours émiettant le sol, offre aux siens un facile refuge. Enfin, elle n'a pas, comme cette dernière, le stimulant de l'acquisition, qui a un tel attrait pour l'ouvrier qu'elle le rend capable des plus grands efforts pour devenir propriétaire.

Ces distinctions pourraient être multipliées; mais elles n'ajouteraient aucune force aux conséquences à tirer des considérations qui précèdent et qui nous permettent de croire que, sous l'un et l'autre aspect, le travail agricole présente des chances défavorables au travailleur et peut le conduire à la pauvreté comme le travail industriel, sans qu'on ait de reproche à lui faire. Il ne faut ni s'en étonner ni s'en affliger : il est dans les choses humaines d'être imparfaites et de rappeler à l'homme, qu'à tous les maux qui viennent de lui ou de l'état social marqué pour son passage sur la terre, il ne peut apporter de guérison ou de soulagement qu'avec les remèdes qui viennent de Dieu.

La bienfaisance a fait depuis 1789 de grands efforts pour suivre le paupérisme dans ses transformations. Cet assujettissement de la classe ouvrière à un danger inhérent à la constitution du travail libre et à la libre concurrence, ne lui a pas échappé et ne pouvait pas lui échapper; la science économique, le développement de l'industrie, les événements politiques le lui dénonçaient

à l'envi. Autrefois elle avait également des pauvres à nourrir, aussi nombreux, sinon plus nombreux qu'aujourd'hui[1]; mais c'étaient principalement des pauvres de profession, ou bien des hommes que l'inconduite ou les malheurs privés avaient précipités dans cette condition. Elle les consolait et les soulageait, parce qu'elle soulage et console toujours; mais après avoir distribué le pain quotidien, elle semblait ne pas avoir d'autre ambition. Ce n'est pas qu'elle ne donnât beaucoup pour le présent et ne fondât beaucoup pour l'avenir; mais, quoique placés sous la tutelle de la piété, les établissements publics de bienfaisance se multipliaient, sans qu'on pût dire qu'autour d'eux et par eux le paupérisme s'amoindrît, le travail s'activât et la famille du pauvre prît pied sur un terrain plus riche d'espérances. L'humilité, la repentance, la réconciliation avec Dieu, les regrets d'une vie imprudemment dissipée, le désir d'expier et de réparer le mal accompli, l'espoir de toucher la miséricorde infinie du Maître, cette mélancolie pleine de trouble qui, enveloppant l'âme prête à retourner vers son juge, en fait jaillir la prière et la sensibilité comme la manifestation suprême de la foi: telles étaient d'ordinaire les sources des grands et nombreux monuments de la charité que l'histoire nous a légués. Et cependant on ne saisit pas de proportion entre la grandeur de leur origine et l'importance de leurs résultats, entre la puissance de leurs moyens et l'étendue des besoins de la société; on est disposé à croire que, dans la plupart des cas, le donateur n'a voulu que donner, qu'exécuter un des commandements de la religion, sans avoir égard à un besoin spécial. Il y a tel État, comme la Saxe, où l'on compte par milliers les anciennes fondations, sans que la charité moderne puisse ralentir son activité; on s'en sert avec avantage au bénéfice du présent, mais elles sont loin de suffire à ses besoins.

Aujourd'hui la charité a reconnu que sa mission ne pouvait plus se borner, comme par le passé, à soulager les pauvres, mais

1. Il ne faut pas oublier que la constitution de la société excluait une partie des habitants de la propriété, et que celle du travail limitait le nombre des ouvriers attachés à chaque profession.

qu'elle était appelée en outre à prévenir la pauvreté. Ce n'est presque plus un souci pour elle de placer sous la table du riche les Lazares de l'humanité, mais bien de les empêcher de naître. Aussi s'est-elle mise en quête de nouveaux moyens d'action. Il faut être juste pour notre époque : si elle a multiplié les problèmes sociaux, elle a multiplié aussi les solutions. Rien n'est plus imposant que le spectacle de l'activité chrétienne déployée en France et ailleurs depuis quelques années; non pas une activité de tête seulement, mais une activité d'œuvres conçues en vue de cette mission nouvelle qu'impose à la charité le développement du travail libre. On dirait que les nations, de concert avec leurs gouvernements, sont occupées à faire leur examen de conscience, à se tracer leurs devoirs communs et à se communiquer le fruit de leur expérience respective. Le congrès pour la science économique et sociale, ouvert à Paris en 1854 aux économistes et philanthropes de toute langue et de toute nation, justifie cette assertion. Il a tenu une seconde session à Bruxelles en 1856, et une troisième à Francfort en 1857. Il y aura désormais un congrès œcuménique annuel de bienfaisance, comme il y en a pour les sciences naturelles, les questions douanières et commerciales, la paix universelle, etc.

Ce repliement des intelligences sur la situation du paupérisme a fait naître une multitude de travaux qui constituent à la charité une littérature aussi curieuse que riche, mais dont l'énumération même sommaire serait trop à l'étroit dans cette introduction. Il s'est opéré en présence de deux systèmes législatifs différents : celui de la France, qui laisse à la charité une grande liberté d'allures, et celui de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui lui impose certains devoirs et lui trace des règles déterminées de conduite. La critique et le conseil en pareille matière seraient tout aussi déplacés dans cet aperçu qu'une érudition cataloguée; mais nos limites ne sont pas tellement restreintes qu'elles doivent exclure le droit de signaler par un trait l'un et l'autre système. Moïse Mendelssohn, dans son ouvrage intitulé *Jérusalem*, les caractérise tous les deux par ces simples paroles : « L'homme a le sentiment « de sa valeur, lorsqu'il exerce la bienfaisance, lorsqu'il reconnaît

« comment, par sa libéralité, il peut soulager les misères de son « prochain et que ce qu'il donne est librement et volontairement « donné. Lorsque, au contraire, il donne parce qu'il doit donner, « il n'a qu'un sentiment, celui de la contrainte..... »

Cependant, on peut dire en faveur du principe de la charité obligatoire, qu'appuyé sur une discipline vigoureuse, il détruit le vagabondage et dégage le champ de la charité privée, tandis que la charité libre a beaucoup à faire pour affranchir son terrain de cette plaie qui semble retarder sa marche.

Ce mouvement récent des esprits a des caractères particuliers qui le révèlent à l'observation :

D'abord, il s'opère presque exclusivement dans le sens de la charité libre, même dans les pays de charité légale. Le catalogue des associations libres de bienfaisance qui se sont fondées en France, en Angleterre et dans les pays allemands, depuis la fin des grandes guerres de l'Empire, est inépuisable ; le dernier compte rendu publié à Londres porte à 32,000 les sociétés anglaises de bienfaisance et à 8,000,000 le nombre de leurs membres. Le rapport soumis à l'Empereur le 31 août 1856 par la commission supérieure d'encouragement pour les sociétés de secours mutuels, élève à 3123 le nombre des sociétés et à 6,170,000 fr. le chiffre de leurs revenus.

En second lieu, il se manifeste dans les efforts de la bienfaisance une disposition marquée à concentrer les forces sous l'inspiration d'une pensée commune, pour les faire concourir vers un but commun, de même qu'en industrie on parvient par la concentration à donner une grande puissance d'action aux capitaux les plus minimes. C'est ainsi qu'en France la société de Saint-Vincent-de-Paul appelle successivement toutes les forces de la charité libre sous une direction unique où la bienfaisance et la piété se sont donné les mains. La même tendance a fait fonder l'association de *la Grande-Miséricorde,* qui étend son œuvre à toute la ville de Marseille. Dans l'Allemagne protestante, *la Mission intérieure* (*die innere Mission*) accomplit la même œuvre d'union. En Bavière, le roi et la reine ont pris, en 1853, l'ini-

tiative d'une association *mixte* pour tout le royaume, qui porte, le nom de *Société de bienfaisance de Saint-Jean* (*Sanct Johannis-Verein*). « Le but de la société, dit le roi en communiquant à « son peuple sa royale pensée, est d'abord d'étendre le plus pos- « sible les bienfaits de la charité, sans limiter l'activité des sociétés « déjà formées, et ensuite d'élever une barrière aux misères à « venir. Je m'estimerais heureux que nos efforts réunis pussent « mettre tout Bavarois en état de se suffire. » Dès la première année, le chapitre ou comité central de la société comptait 674 succursales présentant une recette de plus d'un million et une dépense à peu près égale. De son côté, l'Angleterre a établi à la chancellerie de l'Échiquier un comité central chargé de diriger et de surveiller l'application de la taxe des pauvres.

En troisième lieu, le mouvement a provoqué la révision des lois sur les pauvres dans la plupart des grands États de l'Europe. L'Angleterre a opéré la réforme de sa législation charitable en 1834; la Saxe a commencé la sienne à la même époque et ne l'a plus abandonnée; la Bavière s'est préoccupée du même soin dès le retour de la paix européenne en 1816 et y a consacré une série de mesures dont la dernière remonte à 1852; la Russie, le Wurtemberg, la France, la Belgique, etc., ont également remanié et développé leur système de charité légale.

Enfin, la quatrième, et sans contredit la plus significative des tendances du mouvement, se trouve dans les immenses travaux auxquels se sont livrés, non-seulement les gouvernements, mais encore de simples villes, pour établir avec soin le bilan du paupérisme et de la charité. On a fait et on fait partout de la statistique charitable. Déjà le gouvernement de juillet avait soumis aux Chambres une série de documents où étaient relevées les ressources diverses des établissements de charité; plus récemment, l'honorable M. de Watteville, inspecteur général de ces établissements, a été chargé de faire à M. le Ministre de l'intérieur un rapport sur la situation du paupérisme en France, qui a paru en 1851. En 1846 le docteur Lisco a dressé le bilan charitable de Berlin; en 1850 le docteur Bauer a publié celui de la Bavière et

de Munich; en 1851 M. Ackermann a donné celui de la Saxe; et en 1856 MM. Wittelshoffer et Meiningen ont présenté ceux de Vienne et de Francfort, etc.

Il serait fort intéressant d'étudier la marche qu'a suivie dans ces divers pays le développement des institutions charitables; mais l'examen même sommaire d'une matière aussi vaste dépasserait les limites d'une introduction. Il suffira d'indiquer le classement de ces institutions, pour prouver que la plupart d'entre elles sont dues au sentiment plus haut exprimé et vont droit à l'accomplissement de l'obligation chrétienne écrite dans la conscience publique: prévenir la pauvreté parmi les travailleurs.

Les institutions modernes de bienfaisance sont fondées sur les principes suivants: 1° l'instruction unie à l'éducation, c'est-à-dire l'enseignement proprement dit et le travail; 2° la mutualité, c'est-à-dire la réciprocité de l'assistance par l'association; 3° la prévoyance, c'est-à-dire l'épargne du temps, des forces et de l'argent, facilitée par la bienfaisance et l'association; 4° le patronage, c'est-à-dire la tutelle du bienfaiteur soutenant l'obligé après l'accomplissement urgent du bienfait et pour en assurer les fruits.

Le premier soin des sociétés modernes est d'offrir à tous les hommes l'instruction élémentaire appuyée sur les principes de la religion. Les salles d'asile et les écoles primaires ont pour objet de satisfaire à ce devoir. Les premières sont généralement libres dans tous les pays, parce qu'elles s'adressent à des enfants qui ont d'ordinaire plus besoin de soins maternels que d'instruction, et qu'il paraît plus rationnel d'offrir simplement à la mère de famille un moyen de la soulager dans ses occupations domestiques que de le lui imposer. Il n'en est pas de même des écoles primaires. Partant du principe que les enfants en âge de les fréquenter peuvent se passer des soins assidus de la famille; qu'à partir de ce moment le pays doit se préoccuper de leur instruction et, par suite, de leur moralisation, quelques États, notamment ceux d'Allemagne, ont rendu obligatoire la fréquentation des écoles, autant pour soustraire les enfants aux dangers d'un travail prématuré ou à ceux de l'incurie, que pour les mieux et plus tôt pré-

parer à voir, à comprendre et à surmonter les difficultés qui les attendent. En France *la création* des écoles est seule obligatoire, *leur fréquentation* ne l'est pas. En Angleterre, par une étrange contradiction avec le principe de la taxe des pauvres, l'école primaire n'est pas même placée au rang des devoirs publics; elle est abandonnée au bon vouloir des paroisses et des associations privées; le parlement se borne à allouer de larges subventions. Il faut cependant rendre justice aux associations pour l'instruction primaire; elles portent très-loin leurs soins et leurs sacrifices. La seule société *des écoles déguenillées* de Londres entretient cent cinquante établissements et fait donner l'instruction à près de vingt mille malheureux qu'elle a littéralement retirés des rues, et dont plus de trois mille reçoivent l'éducation professionnelle.

Les écoles primaires, en général, n'enseignent pas encore à travailler; du moins leur programme est muet à cet égard. Par une heureuse exception à la règle, due à la sagacité des corporations religieuses, la grande majorité des écoles de filles de la France unit le travail à l'instruction. Cette alliance des deux principales sources d'un bien-être futur a été également adoptée pour l'éducation d'une certaine catégorie d'enfants orphelins ou délaissés qui se trouvent dans des conditions d'indigence telles, qu'on peut les considérer comme des germes de paupérisme. Elle réussit à merveille, et cela n'étonne personne. Ce qui étonne moins encore, c'est que la charité ait ainsi excellé dans sa pratique.

La première organisation de cet enseignement combiné remonte à Pestalozzi et à Wehrli, l'élève et l'ami de Fellenberg. Elle s'est propagée avec une grande rapidité, principalement en Allemagne. Dès l'année 1816, la reine de Wurtemberg, frappée de l'élévation du chiffre des enfants que les grandes guerres avaient jetés dans les rues et sur les grands chemins sans appui et sans travail et qu'on n'évaluait pas à moins de dix-huit mille dans le royaume, fonda à Stuttgart l'*Asile Catherine*, destiné à recueillir des enfants pauvres et abandonnés de la ville, sans distinction de sexe. La reine mourut avant d'avoir terminé son œuvre; mais la princesse Pauline, qui lui succéda aux côtés du roi, devint aussi l'héritière de ses

sentiments et termina son entreprise. Les résultats obtenus par ce premier essai popularisèrent l'institution qui, en moins de quarante ans, servit de précédent à une trentaine d'autres et fit du royaume de Wurtemberg le pays modèle pour l'éducation des enfants pauvres et abandonnés. Le nombre des enfants des deux sexes élevés dans ces maisons, ensemble ou séparément, par les soins de la charité libre, atteint à près de cinq mille et les sommes appliquées à leur entretien s'élèvent à plus de douze cent mille francs, dont la charité privée fournit les deux tiers.

Le programme de l'asile de l'enfant pauvre et orphelin (*Rettungs-Anstalt*) est d'abord, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'instruction unie au travail, et ensuite la vie de famille combinée avec le patronage. Aussi est-il d'usage de donner la qualification de *famille* à chaque établissement et d'appeler le directeur et sa femme *le père de famille* (*Familienvater*) et *la mère de famille* (*Familienmutter*). Il y a dans le Wurtemberg des écoles normales fondées pour la formation d'instituteurs d'enfants pauvres, comme il y a des écoles normales pour former des instituteurs ordinaires.

Quand on voudra bien sérieusement se poser cette grave question : qu'est-ce que le paupérisme héréditaire et que faut-il faire pour l'atténuer ? on trouvera que le paupérisme héréditaire est dû principalement à l'abandon des enfants, réel ou moral, par la famille, et que le meilleur moyen de le combattre est l'union de l'instruction avec le travail. C'est sous l'empire de cette conviction que le roi Guillaume de Wurtemberg, visitant les travaux de construction d'une maison centrale, adressa à son entourage ces paroles mémorables: « Messieurs, voulons-nous rendre les prisons inutiles, créons des asiles. » Quand les rapports des ecclésiastiques alsaciens veulent caractériser un sérieux danger de la société et une vive douleur de leur âme, ils parlent d'enfants qui courent les rues et les chemins et ne fréquentent ni l'église ni l'école.

La plupart des nations ont créé des asiles. La Suisse en possédait trente-deux dès 1845, établis sur le modèle de Wehrli; le grand-duché de Bade en a fondé plusieurs, parmi lesquels il convient de citer ceux de Constance, de Durlach et de Weinheim;

la Prusse en comptait soixante-dix en 1855, et la France n'est pas restée en arrière d'un aussi beau mouvement; elle a fourni de véritables apôtres à cette œuvre, qui compte aujourd'hui des établissements tels que ceux de Petit-Bourg, de Mettray, de Petit-Mettray près d'Amiens, de Marseille, de Quevilly près de Rouen, de Saint-Firmin dans l'Oise, de Montbellet dans Saône-et-Loire, d'Oullins près de Lyon, de Sainte-Foy dans la Dordogne, d'Orléans, de Castres, de Saverdun dans l'Ariége, d'Ostwald, du Neuhof et du Willerhof dans le Bas-Rhin, l'Œuvre du 16 mars, etc. Le gouvernement anglais lui-même, d'ordinaire si sobre de prescriptions, s'appuyant sur des expériences aussi concluantes, a soumis au dernier parlement un bill tendant à rendre les asiles obligatoires pour toutes les communes ou paroisses.

Pestalozzi, au dire de Zellweger, l'historien des asiles suisses, demandait que dans l'asile de l'enfant pauvre et délaissé tout fût en harmonie avec sa position, depuis le vêtement qui le couvre jusqu'au toit qui l'abrite: c'était un sage précepte dont l'observation faciliterait l'extension des asiles nationaux. Il y aurait, on peut du moins le penser, une grande utilité à répandre les remèdes des maladies sociales tout autant que ceux des maladies corporelles, les asiles autant que les hospices.

Le principe de *la mutualité* est celui qui a le mieux fait son chemin parmi les travailleurs. Il a pour but principal de fonder parmi eux une sorte d'assurance mutuelle contre la maladie et l'interruption du travail; il le poursuit en effaçant de son action bienfaisante le mot de charité, qui semble impliquer chez celui qui en est l'objet une certaine infériorité de force ou de moralité qu'il n'avoue pas volontiers; enfin, il appelle à son aide la classe aisée, qu'il convie à prendre dans son œuvre les places de membres honoraires, pour assurer aux associations un concours éclairé et désintéressé.

En France un décret présidentiel du 15 juillet 1850 a élevé les sociétés de secours mutuels au rang des établissements d'utilité publique et institué une commission supérieure d'encouragement et de surveillance. Il a suffi de quelques années pour grouper

sous la protection de la mutualité près de quatre cent cinquante mille travailleurs, disposant de six millions de revenus et d'un fonds de réserve de seize millions. Le principe pénètre dans les campagnes, quoique plus lentement que dans les villes, et tout récemment encore, au sujet d'une association de secours mutuels, le maire d'une commune du Bas-Rhin écrivait ces mots : « Nous avons élevé à la misère une barrière qu'elle ne pourra pas « aisément franchir. » Restreint d'abord aux pères de famille, il étend aujourd'hui ses bienfaits aux femmes et aux enfants ; les sociétés commencent même à exercer sur les enfants le patronage le plus salutaire : « Elles les visitent dans leurs ateliers, récompensent leurs efforts, encouragent leur bonne volonté et leur « font faire l'apprentissage de la prévoyance, de la sagesse et du « travail[1]. » Un décret du 26 avril 1856 a permis à chaque société de se créer un fonds de retraite spécial, de telle sorte que le cadre et l'action de l'institution offrent un motif de plus pour attirer à elle la faveur universelle.

En Angleterre les mœurs des ateliers ont rendu depuis longtemps obligatoire la mutualité de l'assistance entre ouvriers ; en Prusse l'obligation résulte d'une loi de 1849, mais partout le principe est traité comme l'un des plus salutaires pour l'émulation du travailleur et la conservation de la famille.

En vertu du principe de la prévoyance, la plupart des nations industrielles ont réglé légalement la durée de la journée de travail de l'ouvrier et fixé une certaine proportionnalité entre le travail et l'âge du travailleur : c'est le ménagement de la santé de l'ouvrier imposé à l'entrepreneur comme une nécessité publique. Le même principe fait qu'en général l'ouvrier encore enfant est mis en mesure de concilier les exigences de son instruction avec celles de la famille.

La loi française est du mois de mars 1841. Sous son empire, un certain nombre d'industriels et de fabricants se sont déterminés spontanément à en développer les bienfaits, en établissant au sein même de leurs ateliers des écoles élémentaires et profession-

1. Rapport de la commission supérieure du 21 août 1856.

nelles. Par ce moyen les ouvriers peuvent se recruter sur place, les générations de la même famille se succéder dans le même travail, s'y attacher, y exceller et faire la fortune de l'établissement et la leur. Ce qui constitue l'un des éléments de la supériorité de l'industrie anglaise, manufacturière ou agricole, c'est que les mêmes établissements ou exploitations se maintiennent dans les familles par voie de succession ; ce qui fait, au contraire, qu'en France le tempérament industriel met quelque lenteur à se former, c'est que les entrepreneurs ont l'habitude de prendre leur retraite du travail industriel comme d'une carrière publique, et que beaucoup d'établissements passent ainsi de mains expérimentées en des mains qui le sont moins, et de l'appui certain d'un crédit formé sous l'éventualité d'un crédit à former.

Le besoin d'économie de temps et d'argent pour la famille de l'ouvrier a fait naître les crèches et les associations maternelles qu'on trouve également dans tous les pays d'industrie. Les salles d'asile, quoique placées dans la catégorie des établissements d'instruction, appartiennent tout aussi bien à celle des institutions d'assistance maternelle.

En France un décret du 16 mai 1854 place les salles d'asile et les sociétés maternelles sous l'auguste patronage de l'Impératrice. La ville de Hambourg, qui a déjà donné au monde bienfaisant de l'Allemagne l'illustre Wichern, l'organisateur de la Mission intérieure et le fondateur *du Rauhe-Haus* à Horn, près de Hambourg, l'un des *asiles* ou *familles* les plus remarquables de l'Europe, vient d'imprimer à ces institutions une impulsion nouvelle par l'organe de M. Frœbel, l'ingénieux créateur des *Jardins de l'enfance* (*Kindergærten*), dont la pensée se propage rapidement en Allemagne, en Angleterre et jusqu'aux États-Unis.

Le même principe de prévoyance, d'économie et d'ordre a présidé à la création des caisses d'épargne; de la caisse française des retraites pour la vieillesse, due à l'initiative de l'Empereur ; des deux asiles de Vincennes et du Vesinet, fondés par décret du 8 mars 1855 en faveur des ouvriers convalescents ou mutilés dans le cours de leurs travaux ; des caisses de retraite particulières

établies par beaucoup de chefs d'atelier au profit de leurs ouvriers; de l'institution de médecins spéciaux, de cuisines, de boulangeries et de boucheries communes; bref, de toutes ces ingénieuses combinaisons qui mettent à la portée de l'ouvrier toutes les ressources nécessaires à la vie, aux conditions les plus avantageuses pour le ménagement de ses forces et de son temps.

On doit mentionner encore comme rentrant dans la même classe d'œuvres, les cités ouvrières, les bains et les lavoirs publics et les prescriptions de la loi du 13 août 1850 sur les logements insalubres. Les trois premières espèces d'établissements, depuis longtemps populaires dans la Grande-Bretagne, commencent à s'emparer de l'opinion en Allemagne, au moins dans les grands centres de population; la ville de Berlin vient d'acquérir le terrain nécessaire à l'érection de dix-huit mille logements d'ouvriers. En France l'établissement des cités ouvrières semble subir un temps d'arrêt; on y a fait plusieurs essais qui n'ont pas toujours été heureux, et on hésite à recommencer. Néanmoins, il suffit d'avoir la certitude que le principe est bon, qu'il a réussi ailleurs, qu'en France même il a un incontestable succès dans les villes de Mulhouse et de Bischwiller (Bas-Rhin), pour l'admettre comme l'un des solides fondements de la charité préventive et se mettre avec résolution à la recherche des meilleurs procédés d'application.

Le patronage, ainsi qu'on l'a fait observer plus haut, est la continuation bienfaisante de la tutelle du bienfaiteur sur l'obligé; que ce bienfaiteur soit une institution, une société ou un individu; que l'obligé soit un homme ou un enfant, il s'établit entre eux un lien que l'ingratitude peut seule méconnaître ou une misère profondément incurable rendre impuissant. Le patron constitue pour le patroné une famille d'une moralité éprouvée, qui lui sert de garant, le dirige, lui ouvre les portes et lui assure un accueil confiant. Quelquefois même, à l'exemple des asiles ou familles suisses, le patron fait des avances d'argent au patroné pour faciliter son établissement. Le patronage est donc une sorte de moyen conservateur des œuvres charitables, qui peut devenir commun à

toutes, et dont l'action est si familière et si efficace, qu'elle rend toute démonstration et toute recommandation superflues. On l'a souvent prôné et on le prône encore au bénéfice de certaines constitutions sociales anciennes ou modernes; il est permis de penser que la charité lui réservait son plus beau rôle.

Après ces rapides considérations qui, par leur généralité, s'appliquent à tous les temps et à tous les pays où l'homme vit en société, et qui ont eu pour objet de préciser l'aspect du paupérisme et de la bienfaisance moderne, il convient d'exposer les faits et les chiffres qui les caractérisent plus particulièrement dans le département du Bas-Rhin.

Le travail qu'a exigé cette enquête est neuf, au moins quant à son étendue. C'est pour la première fois que l'administration départementale a cherché à se rendre compte de la situation de chaque localité au point de vue du paupérisme et de la bienfaisance; à ranger méthodiquement les besoins de l'un et les forces de l'autre, et à disposer les renseignements obtenus de manière à les rendre utiles à la science économique et sociale. Un travail nouveau, quelques précautions que l'on prenne, échappe difficilement aux incertitudes et aux tâtonnements; il se peut même, qu'après de sérieux efforts, il ne constitue qu'une ébauche imparfaite. Si cette réflexion n'a pas pu fournir de prétexte pour reculer devant une entreprise que l'autorité préfectorale avait décidée en vue des graves intérêts qui s'y rattachent, et dont elle a bien voulu nous confier l'entière exécution, elle est de nature à en faire présenter les résultats avec une loyale réserve.

On nourrit communément de grandes préventions contre la statistique. Il est si difficile de recenser sur une vaste échelle, et les essais multiples qu'on a faits se sont produits avec tant de contradictions et ont subi tant de déceptions, que le public se tient en garde contre tous les travaux de cette nature. Ce n'est pas la faute de la science. La statistique est à la base de la science économique et sociale, comme elle est à la base de toute science digne de ce nom : c'est l'introduction des considérants chiffrés dans la préparation des lois et des grandes mesures d'administra-

tion. Peut-être doit-on reprocher à beaucoup de statisticiens de n'avoir pas toujours procédé avec des moyens suffisamment puissants pour saisir avec autorité les éléments de leurs chiffres ; d'avoir demandé à tout prix des résultats généraux au lieu de former d'abord de petites monographies, afin d'arriver avec plus de sécurité aux grands groupes de la science d'État ; mais il y aurait peu de justice à faire le procès d'une science par le seul motif qu'elle aurait produit des travaux incomplets. Tous les gouvernements font de la statistique ; les plus éclairés l'ont placée dans tous leurs services ; ils la popularisent en la rendant plus certaine. L'élan donné à la statistique française par le décret du 1er janvier 1852, fera tôt ou tard de l'Empire le champ d'étude le plus curieux de l'Europe, parce qu'il en sera le mieux préparé[1] ; les forces productives d'une nation, leur direction et leur développement, leur force d'expansion, la distribution qui s'en opère, la consommation, l'épargne, en un mot, la formation du bilan matériel et moral d'un grand pays, n'est-ce pas un beau sujet d'observations, un spectacle aussi vaste qu'instructif, la civilisation prise sur le fait ?

Si la nouveauté du travail et la prévention dont il vient d'être parlé ont présenté à son exécution des difficultés, par compensation, son intitulé et son but lui ont valu l'adhésion et le concours de plusieurs centaines d'hommes habitués à traiter les pauvres comme leur famille et la bienfaisance comme leur mission favorite. Le corps ecclésiastique tout entier, au premier appel que lui a adressé l'administration, non-seulement s'est empressé de prendre part à l'enquête, mais a témoigné sa reconnaissance de l'occasion qui lui était offerte d'appeler l'attention de l'autorité sur la situation des diverses communautés confiées à sa vigilante affection. Il n'a pas oublié l'exemple de Laurentius, ce diacre romain du deuxième siècle, qui, sommé de comparaître devant le juge de Rome pour lui livrer les trésors de la commu-

1. Le gouvernement badois a fait récemment publier une statistique du grand-duché, établie sur des bases extrêmement larges et dirigée par MM. Heunisch et Bader.

nauté, se présenta escorté de tous les pauvres qu'elle nourrissait.[1]

C'est donc des divers clergés que nous avons obtenu les renseignements les plus étendus et les plus détaillés sur les faits divers qu'il nous était utile de connaître pour baser convenablement notre appréciation; c'est à eux que revient principalement le mérite et la responsabilité de leur exactitude. Mais là ne s'est pas borné leur concours. Encouragés, les uns par l'aveu du savant prélat qui les dirige, les autres par l'adhésion des présidents de leurs consistoires supérieurs respectifs, ils ont porté leurs investigations sur les causes de l'indigence, les mœurs des pauvres et la situation générale de chaque localité au point de vue du paupérisme, de la bienfaisance et du travail. Chaque curé, chaque pasteur, chaque rabbin a eu sa monographie à faire d'après un plan commun, dans lequel il a pris son point d'appui comme le lui ont inspiré la pratique des hommes, ses lumières pastorales et son amour de Dieu et du prochain. Le travail d'ensemble a donc eu l'avantage de s'établir sur des travaux de détail fournis par des hommes éclairés, explorant un terrain qui leur est familier, parlant et agissant au nom du même Dieu de miséricorde, lorsqu'il s'agit des malheureux d'entre leurs semblables. Nous leur devons beaucoup de reconnaissance. MM. les maires ont coopéré à l'enquête avec leur empressement habituel. Si leur tâche a été moins directe que celle du clergé, elle n'a pas été moins indispensable, surtout dans les communes populeuses et les communes mixtes, et pour les institutions charitables placées sous leur direction. Nous avons été bien secondés également par des fonctionnaires, des magistrats et les chefs de service de plusieurs établissements publics, dont le concours éclairé nous a été fort utile.

1. Wichern, *die innere Mission.* 1849, p. 81.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PAUPÉRISME DANS LE BAS-RHIN.

CHAPITRE PREMIER.

Recensement des pauvres par communes et par cultes.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Le point de départ d'une enquête sur le paupérisme et la bienfaisance ne pouvait être solidement établi qu'au moyen d'un recensement exact des pauvres: le nombre des indigents d'un pays constitue la délimitation principale du terrain de la bienfaisance; il ne suffit pas sans doute à éclairer sa marche, mais il lui donne la première mesure de sa tâche. Nous avons, sous l'empire de ce sentiment, apporté à notre travail un soin minutieux et des précautions extrêmes, dont nous allons rendre un compte rapide.

Le concours de MM. les ecclésiastiques dans l'enquête a eu pour premier effet la division du recensemeet par paroisses et sections de paroisses. Cette division était préférable à la division communale, d'abord, parce qu'elle maintenait la diversité de physionomie que le culte imprime aux populations; ensuite, parce que l'unité communale, en donnant le premier rang à la collaboration de MM. les maires, ne nous aurait pas assuré partout également le degré d'expérience personnelle dont nous avions besoin pour résoudre certaines questions. Il est vrai qu'elle avait le désavantage de s'établir sur le recensement de la population de 1851, le dernier qui ait distingué les cultes et dont les chiffres communaux et le chiffre départemental ont été

modifiés par le recensement de 1856; qu'ainsi le rapport du nombre des indigents à celui des paroissiens se trouvait par cela même entaché d'inexactitude. Mais entre les inconvénients de cette erreur, trop disséminée pour rester sensible et influer sur l'aspect général de la situation, et les avantages dont on se serait privé en prenant la commune pour base du dénombrement, il n'y avait pas à hésiter.

Pour assurer, autant que cela pouvait dépendre de la direction, l'uniformité des recherches, nous avons établi dans notre instruction les têtes de chapitre qui ont servi de cadre à l'ensemble du travail, en y joignant un tableau destiné à recevoir des notices personnelles sur chaque pauvre. Cette dernière mesure avait le mérite d'une précaution, en ce qu'elle nécessitait un examen très-précis des circonstances particulières aux familles indigentes prises une à une; que cet examen pouvait être utile, même à ceux de nos collaborateurs qui connaissaient bien leur terrain, et en tout cas nécessaire à ceux qui, sans l'ignorer, avaient pu l'accepter tel quel et ne pas s'en préoccuper davantage; enfin, en ce qu'elle donnait plus de sûreté au dénombrement et fixait par des faits les traits essentiels du paupérisme. Ce travail préparatoire a été dépouillé, condensé et renvoyé à nos collaborateurs pour être vérifié par eux, avec prière de ramener les listes individuelles à des chiffres. C'est de ces monographies à la fois paroissiales et communales que sont sortis les tableaux de recensement des pauvres par communes et par cultes et la plupart des renseignements contenus dans notre description. Nous nous plaisons à penser qu'ils méritent une grande confiance. Il ne nous conviendrait pas néanmoins de présenter comme absolue une simple vérité statistique. La situation d'une population change quelquefois avec une incroyable rapidité, sous l'influence de circonstances nouvelles: une industrie qui s'installe, une émigration qui s'opère, une récolte, une épidémie, une association, même une autorité personnelle qui s'établit. D'un autre côté, on peut douter que, malgré toutes les précautions, il ne se soit pas

élevé des divergences de point de vue parmi des centaines de rapporteurs, trop éloignés les uns des autres pour se concerter ou travaillant sur un terrain aussi dissemblable que l'est celui des diverses localités d'un département. En troisième lieu, il est certain que la maladie, l'âge ou d'autres circonstances ont élevé sur quelques points des obstacles aux recherches demandées. Enfin, il est toujours difficile d'opérer des dénombrements très-exacts parmi les grandes agglomérations d'habitants. Quant aux petits groupes composés de moins de trente personnes, ils ont été ordinairement négligés par les rapporteurs.

Ces observations nous ont paru nécessaires, autant pour donner une juste mesure des efforts tentés et des précautions prises, que pour mettre les résultats obtenus dans leur véritable lumière.

Après avoir apporté tous nos soins au dénombrement des pauvres, nous en avons fait trois groupes, établis sur les différences d'âge, les infirmités qui rendent impropres au travail et la durée des secours accordés.

Le premier groupe a été maintenu dans le cadre classique des quatre âges; il occupe les huit premières colonnes des tableaux qui suivent celle de la population paroissiale. La vieillesse est placée à 60 ans et au-dessus; la virilité entre 21 et 60; l'adolescence entre 15 et 21, et l'enfance entre la naissance et 15 ans.

L'homme de travail, bien portant, conserve son activité jusqu'à 60 ans et peut suffire à ses besoins; il est rare qu'elle l'accompagne au delà. L'expérience prouve également que, jusqu'à l'âge de 15 ans, l'homme n'est pas encore en mesure de fournir à son entretien par le travail; qu'il est même fort à désirer que la bienfaisance regarde cette première période de la vie comme nécessaire à l'éducation intellectuelle ou professionnelle de l'enfant du pauvre, pour faire contre-poids aux dangers que la spéculation, impatiente des entraves de la prudence et de l'humanité, entretient incessamment dans les habitudes de la classe ouvrière. Quant à l'homme et à la femme dans l'âge viril et les

adolescents des deux sexes, ils sont tenus de demander au travail tout ce qu'il peut leur donner. La bienfaisance a d'autres règles à suivre avec eux qu'avec les enfants et les vieillards. De leur côté, les infirmités confondent tous les âges et réclament de l'humanité un traitement à part. Quoique très-variées, nous les avons groupées dans la même colonne; la charité fera aisément le triage entre les infirmes que des soins intelligents peuvent rendre à la vie active et au travail, et ceux dont l'aumône est l'unique espoir. Nous nous bornerons à dire que, parmi les premiers, les sourds-muets et les aveugles forment à peu près le tiers du chiffre total de la colonne.

Au point de vue religieux, nous avons fait quatre groupes: un groupe catholique, un groupe protestant-luthérien, un groupe protestant-réformé ou calviniste et un groupe israélite. Chacun de ces groupes a été sectionné par arrondissements, pour suivre les circonscriptions administratives dans leur ordre hiérarchique ascendant et mettre aux mains des administrateurs d'arrondissement les données qui peuvent leur offrir un intérêt spécial.

Nous avons accompagné ces divers groupes de deux proportions établies, l'une entre le chiffre des pauvres et celui de la population, l'autre entre les pauvres secourus et ceux qui ne le sont pas. Nous aurions pu multiplier nos rapprochements et combiner à l'infini les chiffres du dénombrement, si nous avions tenu à exciter la curiosité; mais nous nous sommes soigneusement gardé d'un dessein aussi peu en harmonie avec le but de ce travail. La curiosité se réveille rarement au contact des études sérieuses et tourne plus rarement encore au profit de la vérité. Nous sondons une plaie au nom de la charité; c'est à elle que s'adresse notre travail; c'est d'elle aussi que nous en attendons la critique ou l'approbation.

Il y a dans le département du Bas-Rhin 46,317 indigents sur une population de 563,855, c'est-à-dire 1 pauvre sur 12 habi-

tants. De ces 46,317 malheureux, 83 sur 100 sont assistés, 17 ne le sont pas. Parmi ceux qu'on assiste, 8,515 sont secourus pendant toute l'année, et 29,883 pendant une partie de l'année seulement.

Aux points de vue de l'âge et du sexe, il y a 2,617 vieillards hommes, 4,395 vieillards femmes, 5,843 hommes et 8,757 femmes dans l'âge de la force et du travail; 2,659 garçons adolescents et 2,648 jeunes filles; enfin 9,612 enfants garçons et 9,786 enfants filles, c'est-à-dire 7,012 chefs de famille émérites qui ont terminé ou à peu près leur carrière de travailleurs et n'ont plus rien à attendre que de la charité; 14,600 personnes dans la force de l'âge à qui le travail manque ou ne suffit pas, ou chez qui la moralité ou la santé fait défaut; 5,307 adolescents qui ne sont pas encore dans la plénitude de leurs forces, ou qui ne peuvent pas ou ne savent pas s'en servir; enfin, 19,398 enfants irresponsables, qui sont en très-grande majorité les descendants ou les enfants ou les frères des précédents et représentent l'avenir du paupérisme. Des vieillards aux pères de famille et de ces derniers aux adolescents et aux enfants, les chiffres grandissent et ne présagent rien de bon, si la charité n'y pourvoit.

La division des pauvres par cultes présente les chiffres suivants: 224 paroisses catholiques, comprenant 383,424 habitants, donnent 33,757 pauvres, soit à peu près 9 p. 100 de la population; 137 paroisses protestantes luthériennes, comprenant 167,654 habitants, donnent 8,728 pauvres, ou 5 p. 100 de la population; 13 paroisses protestantes calvinistes, comprenant 14,707 habitants, donnent 1,018 pauvres, soit 7 p. 100 de la population; et 19 communautés israélites, comprenant 22,008 habitants, donnent 2,814 pauvres ou 13 p. 100 à peu près de la population.

Nous avons lieu de penser que les renseignements et les observations qui précèdent fixent convenablement le contour

principal de la situation, en déterminant l'étendue de la mission de la charité. Nous laissons au lecteur le soin de déduire des chiffres les autres conséquences philosophiques qu'ils renferment. Nous allons maintenant poursuivre notre description, et, après l'étude consciencieuse des nombres, exposer avec la même loyauté et le même désir d'éclairer la bienfaisance, les mœurs des pauvres et les causes du paupérisme.

TABLEAUX

DU

RECENSEMENT DES PAUVRES

PAR COMMUNES ET PAR CULTES.

PAROISSES CATHOLIQUES.

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	F.	Totaux. H.	F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus
	Arrondissement de Saverne.																		
Allenwiller . . .	Allenwiller. . . .	232	1	»	3	6	7	4	5	4	16	14	30	»	30	»	2	0,13	1,00
	Salenthal.	265	1	»	3	5	3	4	9	4	16	13	29	»	29	»	3	0,10	1,00
Altenheim	Altenheim	346	»	»	1	2	»	»	4	»	5	2	7	1	6	»	1	0,02	1,00
Bærendorf	Bærendorf	557	1	2	»	4	»	»	4	»	5	6	11	6	5	»	3	0,02	1,00
	Gœrlingen	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Kirrberg	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rauwiller	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bossendorf. . . .	Bossendorf. . . .	432	3	1	3	4	»	»	3	9	9	14	23	14	9	»	3	0,06	1,00
	Lixhausen	350	1	2	1	5	»	»	3	5	5	12	17	12	5	»	2	0,05	1,00
Bouxwiller. . . .	Bouxwiller. . . .	476	3	5	4	15	»	3	15	7	22	30	52	38	14	»	6	0,10	1,00
	Imbsheim	50	»	1	2	»	»	1	2	3	4	5	9	1	8	»	1	0,18	1,00
	Riedheim.	45	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bürckenwald . .	Bürckenwald. . .	652	»	»	12	11	»	»	11	24	23	35	58	58	»	»	9	0,09	1,00
	Dimbsthal.	342	»	2	2	7	»	2	»	7	2	18	20	2	1	17	9	0,06	0,15
Crastatt	Crastatt	327	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dettwiller	Dettwiller	913	1	2	»	9	»	»	16	20	17	31	48	6	42	»	6	0,05	1,00
Domfessel	Domfessel	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Vœllerdingen. . .	151	1	1	4	5	1	4	5	9	11	19	30	4	8	18	3	0,20	0,40
Eckartswiller . .	Eckartswiller. . .	592	3	7	3	3	»	»	7	8	13	18	31	10	21	»	»	0,05	1,00
Eschbourg. . . .	Eschbourg	294	2	2	18	25	3	1	25	20	48	48	96	»	96	»	1	0,32	1,00
	Pfalzweyer. . .	4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ettendorf	Ettendorf	820	»	1	»	3	1	»	2	1	3	5	8	2	6	»	2	0,01	1,00
Eywiller	Eywiller	201	2	1	2	»	»	1	2	2	6	4	10	3	7	»	7	0,05	1,00
	Berg	48	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	0,02	1,00
	Thal	118	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Burbach	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Friedolsheim	Friedolsheim	306	»	2	»	1	2	1	1	1	3	5	8	2	6	»	2	0,03	1,00
Gingsheim	Gingsheim	419	10	12	4	9	1	3	14	11	29	35	64	6	25	33	12	0,15	0,48
Grassendorf	Grassendorf	286	1	2	»	2	3	»	2	2	6	6	12	3	9	»	»	0,04	1,00
	Ringeldorf	137	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hægen	Hægen	552	»	»	11	12	»	1	9	9	20	22	42	»	42	»	»	0,08	1,00
Harskirchen	Harskirchen	129	3	2	3	10	6	4	10	12	22	28	50	10	40	»	2	0,39	1,00
	Altwiller	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bissert	152	1	3	4	3	1	2	9	5	15	13	28	5	23	»	1	0,18	1,00
	Hinsingen	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Herbitzheim	Herbitzheim	1,376	2	2	»	»	»	»	4	6	6	8	14	4	10	»	4	0,01	1,00
Hochfelden	Hochfelden	2,280	2	12	16	30	3	5	31	44	52	91	143	51	92	»	14	0,06	1,00
	Schwindratzheim	172	»	2	4	5	»	»	11	7	15	14	29	4	25	»	2	0,16	1,00
Hohengœft	Hohengœft	619	1	1	2	7	»	»	»	1	3	9	12	7	5	»	5	0,02	1,00
	Rangen	218	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ingwiller	Ingwiller	566	9	7	15	24	23	22	34	31	81	84	165	10	5	150	22	0,29	0,09
	Menchhoffen	46	»	»	1	1	»	1	»	1	1	3	4	1	3	»	1	0,10	1,00
	Weinbourg	59	2	2	4	6	6	5	6	8	18	21	39	10	29	»	8	0,65	1,00
S. Jean-des-Choux	S.-Jean-des-Choux	889	4	8	»	»	»	»	9	7	13	15	28	12	16	»	»	0,03	1,00
	Ernolsheim	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Jetterswiller	Jetterswiller	320	»	»	1	»	»	»	3	1	4	1	5	»	5	»	»	0,01	1,00
Keskastel	Keskastel	765	5	3	2	4	1	»	4	4	12	11	23	8	15	»	8	0,03	1,00
Kirrwiller	Kirrwiller	279	»	»	3	2	4	2	6	6	13	10	23	2	21	»	1	0,09	1,00

PAROISSES	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Knœrsheim . . .	Knœrsheim . . .	269	1	»	»	2	»	»	»	1	1	3	4	1	3	»	1	0,02	1,00
	Zehnacker	80	»	1	»	»	1	»	»	»	1	1	2	1	1	»	1	0,03	1,00
Lichtenberg . . .	Lichtenberg . . .	753	2	2	7	5	7	9	18	20	34	36	70	»	2	68	3	0,10	0,03
	Reipertswiller . .	345	1	3	2	3	4	7	8	6	15	19	34	»	2	32	1	0,10	0,03
	Offwiller (Wiss.) .	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rothbach (Wiss.).	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Littenheim. . . .	Littenheim	362	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lochwiller. . . .	Lochwiller	613	6	4	3	10	»	4	13	15	22	33	55	1	54	»	6	0,09	1,00
Lorentzen	Lorentzen	47	1	1	1	1	»	»	3	3	5	5	10	»	10	»	»	0,21	1,00
	Butten	189	»	1	2	3	»	»	4	3	6	7	13	5	8	»	1	0,07	1,00
	Dehlingen	52	1	1	1	1	»	1	2	1	4	4	8	2	4	2	2	0,15	0,75
	Diemeringen . . .	21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mackwiller	126	»	1	4	4	»	5	4	4	8	14	22	2	20	»	2	0,17	1,00
	Ratzwiller	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lupstein	Lupstein	659	»	1	2	3	»	»	1	4	3	8	11	9	2	»	2	0,02	1,00
Mænnolsheim . .	Mænnolsheim. . .	191	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wolschheim . . .	220	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	2	1	1	»	2	0,01	1,00
Marmoutier . . .	Marmoutier. . . .	2,100	12	30	14	30	14	20	43	35	83	115	198	»	198	»	»	0,09	1,00
	Singrist	434	3	»	8	17	5	8	17	22	33	47	80	2	1	77	1	0,18	0,04
Minversheim. . .	Minversheim . . .	710	1	3	2	4	»	»	3	10	6	17	23	14	9	»	6	0,03	1,00
Monswiller. . . .	Monswiller. . . .	837	»	5	1	8	»	»	2	8	3	21	24	20	4	»	2	0,03	1,00
Neuwiller	Neuwiller.	856	4	3	10	3	9	16	10	10	33	32	65	14	6	45	10	0,08	0,26
	Dossenheim . . .	132	1	5	1	1	2	1	»	»	4	7	11	»	8	3	8	0,09	0,73
	Griesbach	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Œrmingen	Œrmingen	[illegible]	[illegible]	7	11	12	[illegible]	[illegible]	26	16	40	38	78	9	8	61	5	0,10	0,23

Petite-Pierre . .	La Petite-Pierre .	431	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	1	0,02	1,00
	Lohr.	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Petersbach. . . .	181	»	»	1	3	»	»	3	4	4	7	11	6	5	»	1	0,06	1,00
Pfaffenhoffen. . .	Pfaffenhoffen. . .	180	»	»	2	3	»	2	4	4	6	9	15	11	4	»	»	0,08	1,00
	Niedermodern . .	63	»	»	1	1	»	»	2	1	3	2	5	4	1	»	»	0,08	1,00
	Walck	708	»	5	3	4	4	6	9	9	16	24	40	»	40	»	2	0,06	1,00
Rheinhardsmün-ster.	Rheinhardsmünster	699	5	7	4	5	»	»	12	14	21	26	47	18	29	»	7	0,07	1,00
	Hengwiller. . . .	243	3	3	2	1	1	2	11	9	17	15	32	11	21	»	4	0,13	1,00
Reutenbourg . .	Reutenbourg. . .	631	3	3	4	9	1	1	10	17	18	30	48	»	48	»	»	0,08	1,00
Saar-Union . . .	Saar-Union . . .	1,887	5	14	6	11	6	2	5	10	22	37	59	57	2	»	13	0,03	1,00
	Rimsdorf.	129	»	»	1	1	»	»	»	»	1	1	2	»	2	»	»	0,02	1,00
	Schopperten . . .	46	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saarwerden . . .	Saarwerden . . .	405	8	7	12	13	2	2	16	22	38	44	82	12	70	»	12	0,20	1,00
	Pistorf.	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Zollingen	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sæssolsheim. . .	Sæssolsheim. . . .	687	4	2	3	5	»	»	9	4	16	11	27	8	19	»	8	0,04	1,00
Saverne	Saverne	5.898	31	57	39	58	56	73	82	72	208	260	468	221	202	45	45	0,08	0,90
Schaffhausen . .	Schaffhausen . . .	460	2	2	3	7	»	»	10	15	15	24	39	3	36	»	3	0,09	1,00
	Mutzenhausen . .	310	3	2	19	18	10	15	20	27	52	62	114	1	113	»	2	0,36	1,00
Scherlenheim . .	Scherlenheim. . .	159	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	1	0,07	1,00
Schweinheim . .	Schweinheim. . .	771	6	»	»	11	»	»	9	12	15	23	38	38	»	»	25	0,05	1,00
Siltzheim	Siltzheim.	438	1	2	1	4	2	2	4	2	8	10	18	4	14	»	4	0,04	1,00
Siewiller.	Siewiller.	303	3	1	5	2	»	1	15	10	23	14	37	10	27	»	4	0,12	1,00
	Asswiller.	30	»	»	2	»	»	»	3	4	5	4	9	»	9	»	»	0,30	1,00
	Büst.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ottwiller.	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Steinbourg. . . .	Steinbourg. . . .	1.183	5	3	14	16	6	6	26	20	51	45	96	5	91	»	5	0,09	1,00
	Hattmatt.	23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Thal (Marm.) . .	Thal (Marm.). . .	732	7	11	8	15	16	10	56	55	87	91	178	54	124	»	»	0,24	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Tieffenbach	Tieffenbach	113	3	»	3	3	2	4	6	11	14	18	32	»	32	»	3	0,28	1,00
	Durstel	31	»	1	1	1	1	2	2	2	4	6	10	»	10	»	»	0,32	1,00
	Hambach	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Frohmühl	304	2	3	4	5	3	6	7	13	16	27	43	»	43	»	1	0,14	1,00
	Hinsbourg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Puberg	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Struth	84	»	»	3	1	4	4	7	10	14	15	29	»	29	»	»	0,34	1,00
	Volcksberg	112	1	3	7	9	10	6	25	15	43	33	76	»	76	»	»	0,68	1,00
	Weislingen	172	2	2	9	13	5	5	12	9	28	29	57	»	57	»	1	0,33	1,00
Waldolwisheim	Waldolwisheim	741	2	1	5	6	»	»	9	9	16	16	32	5	27	»	4	0,22	1,00
	Furchhausen	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Weiterswiller	Weiterswiller	271	1	3	8	10	14	15	9	12	32	40	72	1	2	69	2	0,27	0,04
	Eckartswiller	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sparsbach	45	»	»	1	1	»	»	1	1	2	2	4	3	1	»	»	0,09	1,00
	Ober-oultzbach	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Westhausen	Westhausen	431	2	1	9	2	»	»	34	18	45	21	66	3	15	48	3	0,15	0,27
	Kleingœft	158	2	1	1	»	»	»	1	3	4	4	8	»	8	»	3	0,05	1,00
Weyer	Weyer	188	»	»	3	»	»	»	3	7	6	7	13	4	9	»	1	0,07	1,00
	Adamswiller	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bettwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Drulingen	34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Gurgwiller	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wingen	Wingen	367	»	1	8	8	4	3	2	14	14	26	40	3	»	37	3	0,10	0,07
	Rosteig	453	»	2	7	3	2	3	6	1	15	9	24	»	2	22	2	0,05	0,08
	Wimmenau	47	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	0,02	1,00

Wilwisheim . . .	Wilwisheim . . .	470	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Zeinheim	Zeinheim.	184	»	»	8	2	2	»	4	5	9	7	16	»	16	»	1	0,09	1,00
	Totaux	51,124	205	305	413	611	264	311	911	919	1,793	2,146	3,939	921	2,291	727	374	0,077	0,82
Arrondissement de Schlestadt.																			
Andlau.	Andlau.	2,066	11	16	23	24	13	22	25	28	72	90	162	30	132	»	32	0,08	1,00
Artolsheim. . . .	Artolsheim. . . .	916	3	3	3	8	»	»	12	22	18	33	51	40	11	»	5	0,05	1,00
	Richtolsheim. . .	320	1	»	2	4	»	»	2	6	5	10	15	12	3	»	3	0,05	1,00
Barr	Barr.	1,519	12	12	10	10	10	10	86	100	118	132	250	30	220	»	30	0,16	1,00
	Gertwiller	228	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	2	2	»	»	2	0,01	1,00
	Heiligenstein. . .	14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Benfeld	Benfeld	2,794	10	18	117	173	46	61	164	173	337	425	762	270	492	»	22	0,34	1,00
Bernhardswiller .	Bernardswiller(B.)	412	1	»	14	14	6	6	12	14	33	34	67	»	67	»	4	0,16	1,00
Bernardswiller. .	Bernardswiller(O.)	1,316	3	»	2	5	»	2	7	5	12	12	24	»	24	»	»	0,02	1,00
	Goxwiller	76	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bindernheim. . .	Bindernheim . . .	674	2	3	11	14	4	2	22	22	39	41	80	8	9	63	3	0,12	0,21
Bischoffsheim . .	Bischoffsheim. . .	1,854	7	10	24	40	14	18	53	52	98	120	218	20	198	»	6	0,12	1,00
Blancherupt . . .	Blancherupt . . .	191	»	2	1	1	»	»	»	1	1	4	5	»	5	»	2	0,03	1,00
Blienswiller . . .	Blienswiller . . .	908	5	7	34	46	9	11	32	28	80	92	172	17	155	»	13	0,19	1,00
Bœrsch	Bœrsch	1,751	9	12	22	35	7	12	33	39	71	98	169	20	15	134	32	0,09	0,20
Bolsenheim . . .	Bolsenheim. . . .	335	1	3	11	13	4	5	10	13	26	34	60	»	60	»	»	0,18	1,00
Bootzheim	Bootzheim	600	»	»	1	1	»	»	2	2	3	3	6	6	»	»	1	0,01	1,00
Breitenbach . . .	Breitenbach . . .	1,306	3	5	3	3	»	»	5	6	11	14	25	1	24	»	1	0,02	1,00
Châtenois	Châtenois	4,028	15	23	48	75	23	29	77	90	163	217	380	10	150	220	10	0,09	0,42
Dammbach. . . .	Dammbach	3,175	30	31	74	90	1	1	104	95	209	217	426	15	411	»	31	0,13	1,00
Diebolsheim . . .	Diebolsheim. . . .	677	2	7	6	13	5	2	12	24	25	46	71	25	46	»	12	0,10	1,00
Dieffenbach . . .	Dieffenbach . . .	554	1	3	»	2	»	»	2	1	3	6	9	2	7	»	»	0,02	1,00
	Neubois	695	4	1	»	1	»	»	1	1	5	3	8	»	8	»	»	0,01	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans) G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Ebersheim	Ebersheim	775	13	6	14	8	1	»	26	34	54	48	102	8	33	61	26	0,13	0,40
Ebersmünster	Ebersmünster	1,856	11	22	28	49	25	39	46	46	110	156	266	12	46	208	12	0,14	0,22
Eichhoffen	Eichhoffen	434	»	1	6	5	2	1	6	2	14	9	23	5	9	9	5	0,05	0,60
Elsenheim	Elsenheim	818	1	6	11	13	1	3	27	16	40	38	78	23	55	»	7	0,09	1,00
Epfig	Epfig	2,755	17	2	18	2	15	14	17	72	67	90	157	2	155	»	2	0,06	1,00
Erlenbach	Erlenbach	1,054	2	4	3	8	1	3	11	13	17	28	45	25	20	»	2	0,04	1,00
Erstein	Erstein	3,676	21	44	11	10	»	»	»	»	32	54	86	73	13	»	35	0,02	1,00
Fouchy	Fouchy	965	3	5	7	12	4	5	13	11	27	33	60	1	20	39	6	0,06	0,35
	Breitenau	395	1	1	4	6	4	5	6	7	15	19	34	»	»	34	1	0,09	0,00
Friesenheim	Friesenheim	686	7	4	1	7	1	»	1	»	10	11	21	10	11	»	6	0,03	1,00
Gerstheim	Gerstheim	606	4	2	3	9	»	»	1	9	8	20	28	14	14	»	7	0,04	1,00
	Obenheim	324	»	4	»	1	»	»	2	5	2	10	12	2	10	»	1	0,04	1,00
Grendelbruch	Grendelbruch	1,683	6	22	69	78	68	57	103	86	246	243	489	»	489	»	28	0,29	1,00
Griesheim	Griesheim	900	»	»	11	7	»	»	17	17	28	24	52	18	34	»	1	0,05	1,00
Heidolsheim	Heidolsheim	359	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Herbsheim	Herbsheim	562	10	6	32	32	5	6	40	38	87	82	169	1	15	153	16	0,30	0,10
Hessenheim	Hessenheim	594	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hilsenheim	Hilsenheim	1,938	10	5	5	5	2	»	12	16	29	26	55	»	4	51	14	0,03	0,08
Hindisheim	Hindisheim	1,274	2	5	6	12	8	9	9	9	25	35	60	8	52	»	8	0,05	1,00
Hipsheim	Hipsheim	480	2	»	»	2	»	»	10	14	12	16	28	»	28	»	»	0,06	1,00
Hüttenheim	Hüttenheim	2,160	8	6	2	2	»	1	4	5	14	14	28	28	»	»	5	0,01	1,00
Innenheim	Innenheim	850	»	2	1	2	»	»	1	3	2	7	9	4	5	»	»	0,01	1,00
Itterswiller	Itterswiller	280	»	»	»	1	»	»	1	»	1	1	2	»	2	»	1	0,01	1,00
Kertzfeld	Kertzfeld	1,056	6	5	12	4	»	»	10	15	28	24	52	5	47	»	8	0,05	1,00
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

...	...	...	..			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mackenheim. . .	Mackenheim . . .	866	5	5	10	21	»	1	22	28	37	55	92	14	78	»	14	0,10	1,00
Marckolsheim . .	Marckolsheim . .	2,338	18	17	20	17	4	2	23	28	65	64	129	62	67	»	40	0,05	1,00
Martin (Saint-) .	Martin (Saint-). .	499	7	3	7	8	3	2	6	4	23	17	40	10	30	»	10	0,08	1,00
Matzenheim . .	Matzenheim . . .	676	1	1	8	8	3	5	14	11	26	25	51	3	48	»	3	0,07	1,00
Maurice (Saint-).	Maurice (Saint-) .	420	1	»	»	»	1	»	1	5	3	5	8	8	»	»	»	0,02	1,00
Meissengott . . .	Meissengott . . .	930	1	»	1	3	1	»	6	5	9	8	17	3	14	»	4	0,02	1,00
Meistratzheim . .	Meistratzheim . .	1,722	3	12	6	9	»	»	15	24	24	45	69	16	14	39	6	0,04	0,44
Mittelbergheim .	Mittelbergheim. .	247	4	3	4	7	»	»	4	4	12	14	26	»	4	22	6	0,10	0,16
Mollkirch	Mollkirch	997	2	4	14	19	20	23	27	19	63	65	128	4	124	»	»	0,13	1,00
Mühlbach	Mühlbach	659	2	2	4	10	»	»	10	12	16	24	40	10	30	»	7	0,06	1,00
Mussig.	Mussig.	779	3	7	1	»	»	»	14	20	18	27	45	15	30	»	1	0,06	1,00
Müttersholtz. . .	Müttersholtz . . .	321	»	1	»	4	1	2	6	4	7	11	18	6	»	12	1	0,06	0,33
	Baldenheim . . .	150	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Neuve-Église . .	Neuve-Église. . .	737	1	»	»	3	»	»	5	5	6	8	14	14	»	»	1	0,02	1,00
Niedernai	Niedernai	1,220	8	13	20	21	9	26	14	19	51	79	130	38	92	»	20	0,10	1,00
Nordhausen . . .	Nordhausen . . .	1,139	2	1	11	14	6	8	19	31	38	54	92	40	52	»	5	0,09	1,00
Nothalten	Nothalten	813	5	1	3	11	»	»	13	9	21	21	42	25	17	»	9	0,05	1,00
Obernai	Obernai	5,064	29	60	172	252	63	54	189	206	453	572	1,025	234	791	»	62	0,20	1,00
Ohnenheim . . .	Ohnenheim. . . .	952	2	6	10	15	3	8	15	9	30	38	68	12	56	»	12	0,07	1,00
Orschwiller . . .	Orschwiller . . .	997	6	4	4	8	6	14	9	5	25	31	56	7	10	39	6	0,06	0,30
Osthausen	Osthausen	646	2	1	6	4	2	»	9	5	19	10	29	2	11	16	5	0,05	0,45
Ottrott.	Ottrott-le-Bas . .	985	11	9	11	20	8	18	31	30	61	77	138	6	11	121	7	0,14	0,13
	Ottrott-le-Haut. .	800	3	14	5	12	6	19	16	22	30	67	97	5	7	85	14	0,12	0,12
	Saint-Nabor . . .	307	2	3	7	7	4	8	6	6	19	24	43	»	43	»	5	0,14	1,00
Pierre (Saint-). .	Pierre (Saint-) . .	473	1	»	1	1	»	»	3	1	5	2	7	5	2	»	»	0,02	1,00
Pierre-Bois (St-).	Pierre-Bois (St-) .	815	4	3	7	6	3	5	6	8	20	22	42	10	32	»	18	0,05	1,00
Reichsfeld	Reichsfeld	485	5	2	11	13	6	8	22	20	44	43	87	5	82	»	2	0,18	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Rhinau.	Rhinau.	1,546	16	26	88	114	48	50	110	124	262	314	576	12	564	»	12	0,37	1,00
	Boofzheim	226	»	2	2	2	»	»	7	3	9	7	16	»	16	»	»	0,08	1,00
	Daubensand . . .	56	1	1	1	»	2	»	»	»	4	1	5	»	5	»	2	0,10	1,00
Rosenwiller . . .	Rosenwiller . . .	780	5	1	10	17	3	4	20	22	38	44	82	»	82	»	6	0,10	1,00
Rosheim	Rosheim	3,714	24	26	69	42	»	»	200	118	293	186	479	120	350	9	88	0,13	0,98
Rossfeld	Rossfeld	612	6	13	22	26	5	4	48	28	81	71	152	50	102	»	»	0,25	1,00
Saasenheim . . .	Saasenheim . . .	600	1	9	6	8	3	14	9	10	19	41	60	8	52	»	7	0,10	1,00
	Sundhausen . . .	64	»	1	»	»	»	»	»	1	»	2	2	»	2	»	»	0,03	1,00
Sand.	Sand.	791	»	»	»	6	»	»	8	4	8	10	18	»	18	»	»	0,02	1,00
Schæfersheim . .	Schæfersheim . .	453	1	2	»	»	»	»	»	»	1	2	3	3	»	»	3	0,007	1,00
Scherwiller . . .	Scherwiller . . .	2,546	18	23	14	18	1	»	27	30	60	71	131	1	20	110	10	0,05	0,16
	Dieffenthal	307	1	1	3	4	»	»	»	1	4	6	10	»	10	»	»	0,03	1,00
Schœnau.	Schœnau	704	1	7	2	5	1	3	6	2	10	17	27	11	16	»	2	0,04	1,00
Schwobsheim . .	Schwobsheim. . .	230	1	»	2	3	2	2	8	5	13	10	23	1	22	»	1	0,10	1,00
	Bœsenbiesen . . .	265	1	4	1	2	»	1	2	2	4	9	13	3	10	»	8	0,05	1,00
Schlestadt	Schlestadt	9,970	29	65	27	84	170	138	76	56	302	343	645	60	49	536	109	0,06	0,17
Sermersheim . .	Sermersheim. . .	1,071	5	3	2	4	»	»	10	12	17	19	36	7	29	»	7	0,03	1,00
Steige	Steige	1,329	1	4	25	38	17	17	45	35	88	94	182	1	28	153	9	0,13	0,16
Stotzheim	Stotzheim	1,685	12	16	29	28	12	15	40	40	93	99	192	31	161	»	15	0,11	1,00
Thanvillé	Thanvillé	386	»	2	2	2	»	»	1	»	3	4	7	»	7	»	»	0,02	1,00
Triembach. . . .	Triembach	511	3	1	»	»	»	»	»	»	3	1	4	4	»	»	4	0,008	1,00
Urbeis	Urbeis.	709	1	2	8	7	3	4	25	14	37	27	64	»	12	52	5	0,09	0,20
Uttenheim	Uttenheim	531	»	1	2	1	»	»	3	2	5	4	9	9	»	»	1	0,02	1,00
Villé	Villé.	1,112	2	3	3	4	»	»	9	20	14	27	41	6	35	»	6	0,04	1,00

Zellwiller	Zellwiller	904	8	7	1	4	1	»	1	»	6	11	17	13	4	»	13	0,02	1,00
	Totaux	119,506	544	766	1393	1897	726	808	2331	2390	4,994	5,861	10,855	1705	6,610	2540	1056	0,090	0.77
								Arrondissement de Strasbourg.											
Achenheim . . .	Achenheim. . . .	884	3	1	4	5	»	1	4	1	11	8	19	»	19	»	5	0,02	1,00
	Hangenbieten . .	190	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	0,01	1,00
Altorf	Altorf	968	2	6	3	14	1	»	13	7	19	27	46	24	22	»	8	0,05	1,00
Avenheim	Avenheim	238	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	1	»	»	1	0,004	1,00
Avolsheim	Avolsheim	695	2	3	13	18	5	9	20	19	40	49	89	13	76	»	5	0,13	1,00
Batzendorf. . . .	Batzendorf. . . .	856	4	3	»	5	1	»	1	3	6	11	17	4	13	»	5	0,02	1,00
Behlenheim . . .	Behlenheim . . .	170	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bergbieten. . . .	Bergbieten. . . .	680	1	4	10	12	»	3	12	14	23	33	56	»	56	»	10	0,08	1,00
Bernolsheim. . .	Bernolsheim . . .	406	»	1	4	6	3	3	11	5	18	15	33	2	31	»	2	0,08	1,00
	Rottelsheim . . .	254	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Berstheim	Berstheim	322	1	2	1	»	»	»	3	2	5	4	9	9	»	»	»	0,03	1,00
Bischheim	Bischheim	928	8	11	7	5	2	3	8	9	25	28	53	15	38	»	15	0,03	1,00
	Hœnheim.	782																	
Bischwiller . . .	Bischwiller. . . .	1,140	27	58	15	25	10	16	50	79	102	178	280	18	262	»	85	0,24	1,00
Brumath.	Brumath	1,414	6	7	30	47	3	3	40	36	79	93	172	83	89	»	83	0,12	1,00
	Bietlenheim . . .	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Kriegsheim. . . .	369	2	3	2	7	»	»	2	3	6	13	19	9	10	»	9	0,05	1,00
Dachstein	Dachstein	601	1	3	5	7	»	»	»	»	6	10	16	2	14	»	4	0,03	1,00
Dahlenheim . . .	Dahlenheim . . .	707	4	6	11	20	»	»	20	16	35	42	77	15	6	56	7	0,10	0,30
Dangolsheim . .	Dangolsheim . . .	664	1	3	1	1	2	1	1	5	5	10	15	»	15	»	2	0,02	1,00
	Irmstett	147	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	2	»	»	0,01	1,00
Dauendorf. . . .	Dauendorf	1,249	3	2	14	12	»	»	34	22	51	36	87	39	48	»	11	0,07	1,00
Dingsheim. . . .	Dingsheim	505	7	6	2	1	2	»	»	»	11	7	18	12	6	»	7	0,08	1,00
Dinsheim	Dinsheim.	1,307	6	6	11	14	7	6	16	18	40	44	84	11	73	»	18	0,06	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Dorlisheim. . . .	Dorlisheim. . . .	502	1	14	1	6	1	6	10	16	13	42	55	11	37	7	11	0,10	0,90
Dossenheim . . .	Dossenheim . . .	243	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	0,004	1,00
	Hürtigheim. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Quatzenheim . . .	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Drusenheim . . .	Drusenheim . . .	1,836	7	6	15	24	»	2	46	29	68	61	129	45	72	12	12	0,07	0,90
Düppigheim . . .	Düppigheim . . .	943	3	3	4	9	2	1	8	11	17	24	41	25	11	5	2	0,04	0,90
Dürningen. . . .	Dürningen. . . .	515	1	»	1	2	»	»	2	14	4	16	20	1	19	»	4	0,04	1,00
	Kienheim	278	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	2	»	1	0,01	1,00
Düttlenheim . . .	Düttlenheim . . .	1,290	4	3	4	3	»	1	18	19	26	26	52	42	10	»	»	0,04	1,00
Ergersheim . . .	Ergersheim. . . .	855	5	2	»	»	»	»	»	»	5	2	7	7	»	»	7	0,01	1,00
Ernolsheim . . .	Ernolsheim. . . .	725	1	4	3	5	»	»	15	20	19	29	48	41	7	»	4	0,07	1,00
	Kolbsheim	103	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	2	2	»	»	»	0,02	1,00
Eschau.	Eschau.	1,296	8	6	16	24	12	9	25	27	61	66	127	15	5	107	20	0,10	0,16
Fegersheim . . .	Fegersheim. . . .	1,350	4	4	18	24	9	7	21	33	52	68	120	91	29	»	7	0,10	1,00
Fessenheim . . .	Fessenheim . . .	397	4	5	»	3	1	2	13	28	18	38	56	5	7	44	5	0,14	0.21
	Fürdenheim . . .	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Flexbourg	Flexbourg	610	4	5	»	4	»	»	7	10	11	19	30	8	22	»	3	0,05	1,00
	Ballbronn	166	1	1	7	9	1	1	10	9	19	20	39	8	31	»	»	0,23	1,00
Fort-Louis . . .	Fort-Louis. . . .	357	1	8	5	11	1	1	6	6	13	26	39	10	29	»	16	0,11	1,00
	Neuhæusel. . . .	280	1	1	6	13	»	»	5	4	12	18	30	1	29	»	12	0,11	1,00
Gambsheim . . .	Gambsheim. . . .	2,008	3	3	18	30	14	22	27	28	62	83	145	41	104	»	29	0,07	1,00
Geispolsheim . .	Geispolsheim. . .	2,214	4	8	8	6	»	»	15	13	27	27	54	54	»	»	13	0,02	1,00
Gougenheim. . .	Gougenheim . . .	706	1	1	6	10	11	8	14	11	32	30	62	6	56	»	6	0,09	1,00
Gresswiller . . .	Gresswiller. . . .	983	2	3	6	7	6	6	3	3	17	19	36	5	31	»	5	0,04	1,00

Haguenau	Haguenau	10,379	72	155	330	523	274	269	283	295	959	1.242	2,201	227	1,974	»	227	0,20	1,00
Heiligenberg. . .	Heiligenberg . . .	482	3	2	»	1	»	»	2	»	5	3	8	1	7	»	1	0,02	1,00
Herrlisheim . . .	Herrlisheim . . .	2,035	2	1	4	8	»	»	10	18	16	27	43	25	18	»	5	0,02	1,00
Hœrdt	Hœrdt	353	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	2	2	»	»	2	0,01	1,00
	Geudertheim . . .	213	2	»	9	12	6	1	11	10	28	23	51	17	34	»	4	0,24	1,00
Holtzheim	Holtzheim	965	8	12	5	11	3	2	20	21	36	46	82	6	76	»	4	0,08	1,00
	Lingolsheim . . .	296	2	2	9	9	7	7	14	16	32	34	66	5	61	»	4	0,22	1,00
Hüttendorf . . .	Hüttendorf. . . .	494	1	4	1	5	»	»	»	»	2	9	11	»	11	»	6	0,02	1,00
Ichtratzheim. . .	Ichtratzheim . . .	210	»	2	3	1	»	»	»	»	3	3	6	6	»	»	2	0,03	1,00
Illkirch (Graff.) .	Illkirch (Graff.). .	1,256	4	10	5	17	10	10	16	16	35	53	88	14	74	»	14	0,06	1,00
Ittlenheim	Ittlenheim	245	2	»	8	2	»	»	8	9	18	11	29	1	6	22	1	0,12	0,25
	Wintzenheim. . .	101	»	2	6	»	»	2	1	2	7	6	13	»	5	8	»	0,12	0,40
Kaltenhausen . .	Kaltenhausen. . .	997	6	6	1	7	»	»	10	10	17	23	40	12	28	»	12	0,04	1,00
Kilstett	Kilstett	791	1	4	10	16	5	4	22	22	38	46	84	23	61	»	9	0,10	1,00
Kirchheim	Kirchheim	454	1	2	7	6	»	»	12	10	20	18	38	5	33	»	5	0,08	1,00
Küttolsheim . . .	Küttolsheim . . .	708	2	1	5	9	1	»	12	11	20	21	41	3	18	20	3	0,16	0,50
Leutenheim . . .	Leutenheim . . .	876	2	2	6	7	14	15	15	10	37	34	71	»	9	62	7	0,08	0,14
	Forstfeld.	151	2	»	4	3	8	10	»	»	14	13	27	»	7	20	»	0,18	0,26
	Kauffenheim . . .	65	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lipsheim	Lipsheim.	635	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lützelhausen . .	Lützelhausen. . .	1,522	8	4	5	17	»	»	»	»	13	21	34	4	10	20	11	0,02	0,41
Marlenheim . . .	Marlenheim. . . .	1,844	10	10	5	5	5	6	18	17	38	38	76	16	60	»	10	0,04	1,00
Mittelschæffols-heim	Mittelschæffolsh. .	330	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	»	2	»	»	0,01	1,00
	Bilwisheim. . . .	350	1	1	1	3	»	1	3	3	5	8	13	»	13	»	4	0,04	1,[illegible]
	Olwisheim	39	»	»	»	»	»	»	2	»	2	»	2	»	2	»	»	0,06	1,00
Molsheim	Molsheim	3,347	8	10	»	»	»	»	42	28	50	38	88	17	71	»	17	0,03	1,00
Mommenheim . .	Mommenheim . .	1,085	8	6	3	5	»	»	8	10	19	21	40	30	10	»	14	0,04	1,00
	Waltenheim . . .	79	6	8	13	16	»	»	16	20	35	44	79	»	79	»	8	1,00	1,00
Morschwiller . .	Morschwiller . . .	628	2	2	8	9	»	»	10	15	20	26	46	1	45	»	2	0,07	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Mutzig	Mutzig	3,613	6	6	30	34	10	11	57	34	103	85	188	63	125	»	16	0,05	1,00
Neugartheim	Neugartheim	317	1	3	4	4	»	1	6	7	11	15	26	18	8	»	3	0,08	1,00
Niederhaslach	Niederhaslach	1,106	3	4	17	29	6	8	28	16	54	57	111	7	104	»	7	0,10	1,00
Niederschæffolsh.	Niederchæffolsh.	1,212	6	5	2	8	7	7	10	6	25	26	51	14	37	»	10	0,04	1,00
Nordheim	Nordheim	798	7	9	6	8	6	7	9	11	28	35	63	41	22	»	19	0,08	1,00
Oberhaslach	Oberhaslach	1,019	5	1	28	9	»	»	»	»	33	10	43	»	43	»	10	0,04	1,00
Oberschæffolsh.	Oberschæffolsheim	848	3	»	3	6	»	»	»	»	6	6	12	3	9	»	3	0,01	1,00
Odratzheim	Odratzheim.	296	3	2	1	8	1	»	1	2	6	12	18	4	14	»	3	0,06	1,00
	Scharrachbergheim	104	1	1	3	3	»	»	1	2	5	6	11	»	11	»	»	0,10	1,00
Offendorf	Offendorf	1,352	»	7	2	7	1	»	9	7	12	21	33	33	»	»	16	0,03	1,00
Ohlungen	Ohlungen	910	3	8	11	18	1	»	25	21	40	47	87	32	55	»	7	0,10	1,00
Osthoffen	Osthoffen	678	2	»	4	1	»	»	»	»	6	1	7	7	»	»	2	0,01	1,00
	Handschuheim	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ittenheim	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ostwald	Ostwald	1,007	3	2	10	8	7	5	16	22	36	37	73	18	55	»	1	»	»
Pfettisheim	Pfettisheim	359	1	1	3	6	»	4	6	9	10	20	30	6	5	19	2	0,09	0,36
Plobsheim	Plobsheim	514	6	2	5	6	4	2	3	6	18	16	34	14	5	15	16	0,07	0,60
Reichstett	Reichstett	1,066	»	1	3	7	»	»	7	9	10	17	27	2	25	»	2	0,03	1,00
Reschwoog	Reschwoog	1,281	3	3	6	10	12	8	7	8	28	29	57	17	40	»	7	0,05	1,00
	Roppenheim	244	1	1	6	9	9	3	12	6	28	19	47	11	36	»	1	0,20	1,00
Rohr	Rohr	395	2	1	5	2	»	»	»	»	7	3	10	4	6	»	3	0,03	1,00
Rohrwiller	Rohrwiller	978	»	»	2	2	6	2	»	»	8	4	12	12	»	»	»	0,01	1,00
Romanswiller	Romanswiller	327	2	»	2	7	2	7	11	8	17	22	39	»	39	»	»	0,12	1,00
	Cosswiller	36	»	1	2	2	2	4	4	1	8	8	16	»	16	»	»	0,44	1,00
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	»	»	»	1	1	1	»	»	1	0,01	1,00

Schirrhein. . . .	Schirrhein.	1,212	7	22	48	53	14	28	58	65	122	168	290	107	183	»	27	0,24	1,00
	Schirrhoffen. . . .	200	2	5	8	13	5	6	8	15	23	39	62	17	45	»	8	0,31	1,00
Schnersheim. . .	Schnersheim . . .	567	3	6	1	2	»	»	»	»	4	8	12	11	1	»	11	0,02	1,00
	Kleinfrankenheim.	190	»	»	1	1	»	»	2	»	3	1	4	»	4	»	»	0,03	1,00
Schweighausen .	Schweighausen. .	842	9	12	44	45	12	14	46	42	111	113	224	18	33	173	36	0,26	0,23
Sessenheim . . .	Sessenheim . . .	339	»	»	4	5	»	»	3	5	7	10	17	»	17	»	5	0,05	1,00
	Dalhunden. . . .	452	1	5	7	11	3	1	7	7	18	24	42	»	42	»	11	0,10	1,00
	Stattmatten . . .	104	»	»	»	1	»	»	1	»	1	1	2	»	2	»	»	0,02	1,00
Soufflenheim. . .	Soufflenheim . . .	3,044	»	1	»	»	1	»	»	»	1	1	2	1	1	»	1	0,000	1,00
Souffelweyersh. .	Souffelweyersheim	703	1	1	2	2	1	1	5	1	9	5	14	2	7	5	5	0,02	0,71
Soultz-les-bains.	Soultz-les-bains .	905	»	»	21	34	»	»	33	51	54	85	139	8	105	26	8	0,15	0,81
Still	Still	1,239	2	3	4	15	»	»	13	8	19	26	45	16	29	»	8	0,04	1,00
Strasbourg. . . .	Strasbourg	44,292	291	758	529	978	62	2	933	985	1,815	2,723	4,538	791	3,747	»	»	0,10	1,00
Stützheim	Stützheim	325	»	1	1	1	»	»	3	»	4	2	6	6	»	»	1	0,02	1,00
	Offenheim	215	1	»	»	1	»	»	»	»	1	1	2	2	»	»	2	0,01	1,00
Truchtersheim. .	Truchtersheim . .	676	2	»	»	4	»	»	»	»	2	4	6	2	4	»	2	0,01	1,00
	Reitwiller	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Uhlwiller. . . .	Uhlwiller	885	2	10	5	13	1	2	16	12	24	37	61	41	7	13	11	0,07	0,80
Urmatt.	Urmatt	699	2	1	6	11	12	3	14	13	34	28	62	15	47	»	6	0,10	1,00
Vendenheim. . .	Vendenheim . . .	243	1	1	1	3	»	»	»	3	2	7	9	»	9	»	2	0,04	1,00
	Lampertheim. . .	251	1	1	»	1	»	»	1	2	2	4	6	»	6	»	2	0,03	1,00
	Eckwersheim. . .	37	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wahlenheim. . .	Wahlenheim . . .	252	»	1	»	»	»	»	»	3	»	4	4	»	4	»	»	0,02	1,00
	Hochstett.	143	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wangen	Wangen	236	»	4	3	5	»	»	9	9	12	18	30	5	25	»	5	0,13	1,00
Wangenbourg. .	Wangenbourg . .	229	1	»	7	2	»	»	»	»	8	2	10	»	10	»	4	0,05	1,00
	Engenthal	931	4	5	18	7	2	2	»	»	24	14	38	»	38	»	15	0,04	1,00
Wantzenau . . .	Wantzenau. . . .	2,491	3	5	17	40	14	13	45	25	79	83	162	10	152	»	10	0,07	1,00
Wasselonne . . .	Wasselonne . . .	2,460	21	26	30	74	3	7	120	156	174	263	437	225	212	»	18	0,18	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	F.	Totaux. H.	F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Weitbruch. . . .	Weitbruch	849	2	3	2	7	3	2	10	6	17	18	35	»	7	28	7	0,04	0,20
Westhoffen . . .	Westhoffen. . . .	413	6	6	10	7	»	»	28	29	44	42	86	4	82	»	4	0,20	1,00
	Trænheim	53	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Weyersheim . . .	Weyersheim . . .	2,162	14	11	37	11	14	17	38	46	103	85	188	25	163	»	25	0,09	1,00
Willgottheim . .	Willgottheim. . .	1,037	5	6	4	5	11	15	8	6	28	32	60	30	30	»	12	0,06	1,00
	Wœllenheim . . .	94	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	1	0,01	1,00
	Landersheim (Sav.)	223	2	2	2	2	1	2	1	»	6	6	12	4	2	6	3	0,05	0,50
Wintershausen .	Wintershausen. .	429	»	1	9	1	»	»	25	20	34	22	56	1	55	»	3	0,13	1,00
Wittersheim. . .	Wittersheim . . .	586	2	3	3	2	»	»	10	10	15	15	30	20	10	»	3	0,05	1,00
Wiwersheim. . .	Wiwersheim . . .	271	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2	»	»	2	0,01	1,00
Wolfisheim . . .	Wolfisheim. . . .	140	»	2	5	5	»	»	10	4	15	11	26	15	11	»	2	0,20	1,00
	Eckbolsheim . . .	399	»	»	8	11	»	»	13	8	21	19	40	12	28	»	2	0,10	1,00
Wolxheim	Wolxheim	1,206	8	12	18	13	2	1	41	30	69	56	125	89	36	»	5	0,10	1,00
	Totaux	157,846	751	1441	1723	2689	669	634	2766	2813	5,909	7,610	13,519	2905	9,943	671	1221	0,085	0,95

Arrondissement de Wissembourg.

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse H.	F.	Virilité H.	F.	Adolescence G.	F.	Enfance G.	F.	Totaux H.	F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Altenstadt	Altenstadt	1,158	6	10	12	11	»	»	14	17	32	38	70	2	4	64	12	0,06	0,08
Beinheim	Beinheim.	1,582	1	6	7	20	6	12	16	23	30	61	91	78	13	»	»	0,06	1,00
	Kesseldorf. . . .	494	1	4	1	3	2	3	2	5	6	15	21	19	2	»	»	0,04	1,00
Bitschhoffen . . .	Bitschhoffen . . .	379	3	2	»	3	2	»	8	5	13	10	23	11	12	»	6	0,06	1,00
	Ueberach. . . .	680	5	6	8	13	2	3	12	14	27	36	63	17	46	»	»	0,09	1,00
	Miotesheim . . .	21	»	»	1	1	1	»	»	2	2	3	5	»	5	»	»	0,20	1,00
Bremmelbach . .	Bremmelbach. . .	216	3	2	5	4	7	7	5	6	20	19	39	»	39	»	5	0,18	1,00
Bühl	Bühl	412	2	1	5	4	7	7	6	5	20	17	37	»	37	»	4	0,09	1,00

Climbach	**Climbach**	**419**	»	**11**	**36**	**42**	**13**	**15**	**28**	**33**	**77**	**101**	**178**	**8**	**9**	**166**	**12**	**0,42**	**0,08**
Dambach	**Dambach**	791	1	1	5	17	»	»	15	18	21	31	52	8	6	43	9	0,06	0,17
	Windstein	199	»	1	7	6	3	»	9	14	19	21	40	»	13	27	»	0,20	0,32
Dieffenbach . . .	Dieffenbach. . . .	299	»	1	5	8	4	1	8	7	17	17	34	2	7	25	6	0,11	0,26
	Preuschdorf . . .	131	»	»	1	3	1	1	5	5	7	9	16	1	3	12	1	0,12	0,25
Dürrenbach . . .	Dürrenbach. . . .	1,118	3	5	5	7	»	»	9	10	17	22	39	8	31	»	8	0,03	1,00
Eberbach (Seltz).	Eberbach (Seltz) .	569	5	5	11	19	5	16	10	12	31	52	83	»	»	83	8	0,15	»
Eberbach (Wœrth)	Eberbach (Wœrth)	263	»	»	2	5	1	1	7	4	10	10	20	»	20	»	»	0,08	1,00
Eschbach	Eschbach.	773	1	»	2	»	»	»	2	2	5	2	7	6	1	»	2	0,01	1,00
	Laubach	244	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	2	»	2	»	»	0,01	1,00
Forstheim	Forstheim	643	2	1	»	»	»	»	»	»	2	1	3	3	»	»	»	0,005	1,00
Gœrsdorf	Gœrsdorf.	318	»	3	1	3	»	9	1	»	2	15	17	13	4	»	2	0,06	1,00
	Lampertsloch. . .	224	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	2	1	1	»	1	0,01	1,00
	Mitschdorf. . . .	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gumbrechtshoffen	Gumbrechtshoffen (N.)	292	3	6	4	4	4	2	10	15	21	27	48	9	4	35	8	0,16	0,27
	Gumbrechtshoffen (O.)	109	»	»	5	1	1	»	9	6	15	7	22	»	7	15	4	0,20	0,33
	Uttenhoffen. . . .	20	»	»	»	1	»	»	3	1	3	2	5	»	5	»	»	0,25	1,00
Gundershoffen. .	Gundershoffen . .	616	10	9	4	»	»	»	12	18	26	27	53	»	53	»	»	0,08	1,00
	Griesbach	132	»	»	3	5	»	»	4	5	7	10	17	»	17	»	»	0,13	1,00
Gunstett.	Gunstett	788	3	6	11	12	3	4	8	5	25	27	52	»	52	»	10	0,07	1,00
	Oberdorf.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hatten.	Hatten.	764	3	»	»	3	»	1	»	»	3	4	7	3	4	»	»	0,01	1,00
Keffenach	Keffenach	81	»	»	4	3	3	7	4	2	11	12	23	»	2	21	3	0,30	0,09
	Birlenbach	31	1	2	2	»	2	4	4	3	9	9	18	»	»	18	3	0,60	»
	Drachenbronn . .	52	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Memelshoffen . .	334	1	3	2	7	1	1	2	1	6	12	18	»	»	18	7	0,05	»
Kindwiller. . . .	Kindwiller	561	2	6	»	10	2	4	12	13	16	33	49	10	30	9	4	0,09	0,82
Kutzenhausen . .	Kutzenhausen . .	456	3	4	3	5	2	1	9	7	17	17	34	»	34	»	1	0,08	1,00
	Lobsann	332	4	5	3	6	1	2	10	14	18	27	45	1	»	44	1	0,13	0,02

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Lauterbourg . . .	Lauterbourg . . .	2,305	14	20	24	53	18	9	44	38	100	120	220	25	195	»	40	0,10	1,00
Lembach.	Lembach.	859	2	6	12	19	1	3	30	34	45	62	107	»	107	»	»	0,12	1,00
Mertzwiller . . .	Mertzwiller . . .	1,166	8	7	10	33	3	1	45	40	66	81	147	41	106	»	26	0,12	1,00
Morsbronn. . . .	Morsbronn	190	3	2	3	6	4	2	5	6	15	16	31	3	28	»	5	0,06	1,00
	Hegeney	348																	
Mothern	Mothern	1,697	3	8	14	24	7	9	32	21	56	62	118	30	88	»	12	0,07	1,00
Münchhausen . .	Münchhausen. . .	841	1	1	6	13	2	5	13	8	22	27	49	6	»	43	6	0,06	0,20
Neewiller	Neewiller	815	2	8	6	6	4	8	6	8	18	30	48	»	48	»	6	0;06	1,00
Niederbetschdorf	Niederbetschdorf.	287	5	4	5	13	1	»	10	12	21	29	50	6	30	14	9	0,18	0,72
	Oberbetschdorf. .	701	3	3	13	33	»	»	22	22	38	58	96	15	60	21	6	0,13	0,70
	Kühlendorf. . . .	17	2	»	»	»	»	1	»	»	2	1	3	»	3	»	3	0,17	1,00
Niederbronn. . .	Niederbronn . . .	1,290	5	10	19	38	24	18	58	63	106	129	235	32	24	179	27	0,20	0,24
Niederlauterbach	Niederlauterbach .	1,312	»	»	7	17	1	»	15	18	23	35	58	»	58	»	»	0,04	1,00
Niederrœdern . .	Niederrœdern . .	354	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3	3	3	»	»	3	0,01	1,00
Oberbronn. . . .	Oberbronn	265	2	5	1	1	1	»	»	»	4	6	10	2	8	»	8	0,04	1,00
	Zinswiller	610	3	3	5	7	3	7	7	8	18	25	43	19	15	9	10	0,07	0,80
Oberlauterbach .	Oberlauterbach. .	683	1	2	7	5	»	2	7	7	15	16	31	23	8	»	3	0,05	1,00
Oberseebach. . .	Oberseebach . . .	1,002	4	7	2	6	2	3	3	7	11	23	34	5	10	19	6	0,03	0,41
Obersteinbach . .	Obersteinbach . .	488	2	1	17	26	9	2	24	17	52	46	98	»	98	»	»	0,20	1,00
	Niedersteinbach .	314	»	»	4	6	1	2	4	8	9	16	25	»	25	»	»	0,08	1,00
Reichshoffen. . .	Reichshoffen . . .	2,376	12	20	48	90	18	18	83	97	161	225	386	66	320	»	28	0,16	1,00
Riedseltz.	Riedseltz.	1,344	»	7	6	11	7	4	6	9	19	31	50	7	43	»	7	0,04	1,00
	Ingolsheim	70	»	»	1	3	»	»	2	3	3	6	9	»	9	»	»	0,13	1,00

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Schœnenbourg. .	**Schœnenbourg . .**	57	1	1	1	6	1	»	10	7	13	14	27	25	2	»	8	0,47	1,00
Schwabwiller . .	**Schwabwiller. . .**	397	5	7	32	34	26	7	33	18	96	66	162	»	»	162	»	0,40	»
Seltz.	Seltz.	2,367	13	30	7	34	»	7	72	45	92	116	208	25	30	158	27	0,09	0,26
	Schaffhausen . . .	540	»	1	3	4	»	»	1	5	4	10	14	»	»	14	1	0,03	»
Siegen.	Siegen.	787	6	7	8	13	6	13	7	9	•27	42	69	13	53	3	13	0,09	0,96
Soultz-sous-forêts	Soultz-sous-forêts	531	1	»	6	8	10	6	8	10	25	24	49	49	»	»	5	0,09	1,00
	Hermerswiller . .	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hohwiller	126	1	1	2	2	4	3	4	3	11	9	20	»	3	17	1	0,16	0,15
	Retschwiller . . .	48	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sourbourg. . . .	Sourbourg	1,676	14	22	3	2	»	»	20	25	37	49	86	2	84	»	8	0,05	1,00
	Reimerswiller . .	134	1	»	1	»	»	»	»	»	2	»	2	1	1	»	1	0,02	1,00
Stundwiller . . ,	Stundwiller . . .	462	4	7	5	5	3	5	9	6	21	23	44	15	29	»	14	0,10	1,00
	Aschbach.	745	7	14	30	30	10	9	33	23	80	76	156	22	134	»	21	0,21	1,00
	Oberrœdern . . .	697	10	13	12	17	5	5	29	30	56	65	121	23	98	»	23	0,17	1,00
Trimbach	Trimbach.	511	6	5	9	7	5	7	18	15	38	34	72	5	3	64	8	0,14	0,11
	Niederseebach . .	144	3	3	7	8	5	9	17	14	32	34	66	7	5	54	12	0,45	0,18
Uhrwiller	Uhrwiller	115	1	1	»	2	1	»	2	2	4	5	9	9	»	»	3	0,08	1,00
	Mühlhausen . . .	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Walbourg	Walbourg	558	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Biblisheim	375	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Weiler.	Weiler.	414	2	5	27	31	11	7	31	26	71	69	140	»	14	126	14	0,34	0,10
Wingen	Wingen	367	2	»	1	3	»	»	5	7	8	10	18	3	15	»	3	0,05	1,00
Wintzenbach . .	Wintzenbach . . .	376	1	1	4	6	2	»	4	2	11	9	20	2	18	»	2	0,06	1,00
Wissembourg . .	Wissembourg . .	2,779	14	26	58	92	27	33	71	69	170	220	390	111	279	»	70	0,14	1,00
Wœrth.	Wœrth.	366	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Frœschwiller. . .	147	»	3	4	5	3	2	12	6	19	16	35	2	28	5	2	0,24	0,90
	Neewiller	194	»	2	2	6	»	»	6	8	8	16	24	4	20	»	2	0,12	1,00
	Langensoultzbach.	33	2	1	»	»	»	»	»	2	2	3	5	2	3	»	2	0,15	1,00
	TOTAUX	54,948	252	403	667	1050	362	375	1167	1168	2,448	2,996	5,444	894	2,725	1824	614	0,099	0 66

PAROISSES PROTESTANTES LUTHÉRIENNES.

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
	Arrondissement de Saverne.																		
Allenwiller. . . .	Allenwiller. . . .	195	»	»	2	2	1	2	4	»	7	4	11	»	11	»	»	0,05	1,00
	Marmoutier. . . .	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Engenthal (Strasb.)	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hengwiller. . . .	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Reinhardsmünster	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Alt-Eckendorf. .	Alt-Eckendorf . .	758	1	4	»	5	»	»	1	1	2	10	12	»	12	»	2	0,01	1,00
Altwiller.	Altwiller.	372	2	3	2	7	»	»	14	9	18	19	37	11	26	»	2	0,10	1,00
	Hinsingen	80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Asswiller.	Asswiller	276	2	»	2	2	»	1	3	1	7	4	11	»	8	3	1	0,04	0,73
Berg	Berg.	477	1	2	11	15	»	»	17	24	29	41	70	»	70	»	7	0,15	1,00
	Mackwiller. . . .	604	3	4	8	11	1	»	8	5	20	20	40	8	32	»	10	0,06	1,00
	Rexingen.	201	»	1	2	3	»	»	5	»	7	4	11	»	11	»	2	0,05	1,00
	Thal.	251	2	1	3	5	»	»	2	7	7	13	20	»	20	»	2	0,08	1,00
Bouxwiller. . . .	Bouxwiller	3,104	21	42	5	39	9	10	55	67	90	158	248	77	171	»	71	0,08	1,00
	Niedersoultzbach .	334	2	2	»	»	»	»	»	»	2	2	4	»	4	»	4	0,01	1,00
	Riedheim.	213	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Uttwiller.	272	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Büst annexe de . .	Hengwiller (Meurthe)	449	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bütten.	Bütten.	660	»	2	»	»	»	»	4	1	4	3	7	»	7	»	1	0,01	1,00
Dehlingen	Dehlingen	530	1	»	»	2	»	»	»	»	1	2	3	3	»	»	3	0,006	1,00
	Dettwiller	814	»	2	4	10	»	1	7	10	11	23	34	4	12	18	7	0,04	0,47

Dossenheim . . .	Dossenheim . . .	724	2	4	4	6	»	»	13	6	19	18	37	»	37	»	4	[illegible]	1,00
Drulingen	Drulingen	500	»	2	2	3	»	1	8	3	10	9	19	»	19	»	»	0,04	1,00
	Ottwiller.	300	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	1	0,003	1,00
	Siewiller.	242	3	3	»	2	»	»	4	2	7	7	14	3	11	»	3	0,06	1,00
Duntzenheim . .	Duntzenheim . . .	737	4	5	3	5	2	5	7	11	16	26	42	9	33	»	9	0,06	1,00
	Hohfranckenheim.	321	1	2	2	3	»	»	1	2	4	7	11	3	8	»	3	0,03	1,00
Durstel.	Durstel	365	1	»	3	2	3	4	7	5	14	11	25	1	24	»	1	0,07	1,00
	Adamswiller . . .	288	»	»	6	1	4	3	7	6	17	10	27	»	27	»	»	0,09	1,00
	Bettwiller	283	»	»	3	»	2	3	1	1	6	4	10	1	9	»	1	0,04	1,00
	Gungwiller. . . .	287	1	1	9	6	6	7	15	16	31	30	61	»	61	»	3	0,20	1,00
Ėrnolsheim . . .	Ernolsheim. . . .	620	4	3	»	5	»	»	»	»	4	8	12	»	12	»	1	0,02	1,00
Hambach.	Hambach.	883	»	1	1	3	»	»	1	»	2	4	6	4	2	»	4	0,007	1,00
	Volcksberg. . . .	476	»	2	1	1	»	»	»	»	1	3	4	»	4	»	2	0,008	1,00
Harskirchen. . .	Harskirchen . . .	889	3	6	7	12	3	4	9	11	22	33	55	11	44	»	6	0,06	1,00
	Bissert.	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Herbitzheim . . .	Herbitzheim . . .	237	4	3	3	»	2	1	2	1	11	5	16	»	16	»	6	0,07	1,00
	Œrmingen	210	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»	3	»	3	0,01	1,00
Hirschland. . . .	Hirschland	596	1	»	»	1	»	»	»	»	1	1	2	»	2	»	2	0,003	1,00
	Gœllingen	40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Kirrberg	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rauwiller	55	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Imbsheim	Imbsheim	730	»	1	1	5	»	»	»	»	1	6	7	»	7	»	»	0,01	1,00
	Hattmatt.	524	»	2	»	6	»	»	»	»	»	8	8	»	8	»	»	0,01	1,00
Ingenheim. . . .	Ingenheim	605	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	2	»	»	0,03	1,00
	Furchhausen . . .	278	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wolschheim . . .	83	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ingwiller.	Ingwiller.	1,187	14	14	30	30	20	25	30	27	94	96	190	28	162	»	28	0,17	1,00
	Menchhoffen . . .	323	»	»	2	2	1	1	1	2	4	5	9	»	9	»	»	0,03	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans) G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Keskastel	Keskastel	622	2	2	2	2	»	»	6	10	10	14	24	4	20	»	4	0,04	1,00
	Schopperten . . .	260	»	»	1	1	»	»	4	»	5	1	6	4	2	»	»	0,02	1,00
Kirrwiller	Kirrwiller	428	»	1	»	1	»	»	2	1	2	3	5	»	5	»	2	0,01	1,00
	Bosselshausen . .	279	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	1	0,004	1,00
	Issenhausen . . .	157	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	1	0,007	1,00
	Zæbersdorf. . . .	215	2	2	»	»	»	»	»	»	2	2	4	»	4	»	4	0,02	1,00
Lohr.	Lohr.	600	1	»	3	2	»	»	1	3	5	5	10	3	7	»	3	0,02	1,00
	Petersbach. . . .	614	»	5	2	2	»	»	2	2	4	9	13	5	8	»	5	0,02	1,00
Lorentzen	Lorentzen	513	3	3	»	3	»	»	1	»	4	6	10	2	8	»	5	0,02	1,00
	Domfessel	339	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	2	2	»	»	2	0,06	1,00
Mittelhausen. . .	Mittelhausen . . .	634	1	3	1	1	»	»	»	»	2	4	6	»	6	»	»	0,01	1,00
	Hohatzenheim . .	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Neuwiller	Neuwiller	695	1	8	10	18	4	6	14	10	29	42	71	2	24	45	19	0,10	0,36
	Griesbach	243	2	2	8	9	2	4	10	7	22	22	44	2	11	31	6	0,18	0,30
Obermodern. . .	Obermodern . . .	923	»	1	2	2	»	»	»	»	2	3	5	5	»	»	5	0,005	1,00
	Schalckendorf . .	373	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	»	1	0,003	1,00
Petite-Pierre (la).	La Petite-Pierre .	755	2	2	2	6	2	2	»	4	6	14	20	»	20	»	7	0,03	1,00
	Erkartswiller. . .	376	2	2	13	4	1	»	1	3	17	9	26	7	19	»	7	0,07	1,00
	Puberg.	342	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sparsbach	188	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Zittersheim. . . .	418	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	0,002	1,00
Pfaffenhoffen. . .	Pfaffenhoffen . . .	1,206	4	12	1	6	»	»	4	8	9	26	35	35	»	»	17	0,03	1,00
	Niedermodern . .	423	»	1	1	1	»	»	2	3	3	5	8	»	8	»	1	0,02	1,00
	Walk. . .	[illegible]	»	»	1	1	»	»	2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6	»	6	»	»	0,02	1,00

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	43	»	3	0,10	1,00
Pistorf	Burbach	212	»	2	»	1	»	»	»	1	»	4	4	1	8	»	1	0,02	1,00
	Eywiller	230	»	»	1	2	1	1	4	1	6	4	10	2	8	»	4	0,04	1,00
Printzheim	Printzheim	290	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	1	»	»	»	0,004	1,00
	Gottesheim	490	1	»	1	»	»	»	»	»	2	»	2	2	»	»	2	0,004	1,00
Ringendorf	Ringendorf	515	»	1	1	2	1	1	5	2	7	6	13	6	5	2	1	0,03	0,92
	Bueswiller	294	»	»	»	2	»	»	»	2	»	4	4	»	2	2	»	0,02	0,50
Saar-Union	Saar-Union	1,262	3	8	13	11	2	2	11	14	29	35	64	64	»	»	16	0,05	1,00
	Rimsdorf	234	»	»	1	1	»	»	4	»	5	1	6	»	6	»	»	0,03	1,00
	Saar-Werden	111	»	1	4	1	2	»	7	9	13	11	24	»	24	»	1	0,21	1,00
	Vœllerdingen	424	1	4	»	»	»	»	»	»	1	4	5	»	5	»	»	0,01	1,00
	Zollingen	208	1	3	5	8	3	2	4	5	13	18	31	»	31	»	3	0,15	1,00
Saverne	Saverne	268	»	»	2	5	1	»	4	3	7	8	15	8	7	»	»	0,05	1,00
	Hægen	23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Monswiller	156	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Steinbourg	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schillersdorf	Schillersdorf	654	1	1	2	2	1	»	2	5	6	8	14	13	1	»	2	0,02	1,00
	Mühlhausen	627	2	»	3	5	»	»	2	1	7	6	13	»	13	»	2	0,02	1,00
Schœnbourg	Schœnbourg	325	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Eschbourg	431	1	1	4	6	1	12	12	9	18	28	46	1	45	»	1	0,10	1,00
Schwindratzheim	Schwindratzheim	1,004	8	3	5	5	»	»	14	5	27	13	40	»	40	»	5	0,04	1,00
	Hochfelden	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tieffenbach	Tieffenbach	265	»	»	4	8	»	1	5	10	9	19	28	»	14	14	»	0,10	0,50
	Frohmühl	14	»	»	1	1	»	1	»	2	1	4	5	»	5	»	»	0,35	1,00
	Hinsbourg	55	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Struth	131	»	1	»	3	3	4	1	2	4	10	14	»	6	8	»	0,10	0,43
	Weislingen	517	»	1	4	5	4	2	6	6	14	14	28	»	10	18	»	0,05	0,35
Waltenheim	Waltenheim	555	1	»	1	1	»	1	2	3	4	5	9	9	»	»	1	0,02	1,00
Weinbourg	Weinbourg	705	2	2	3	5	»	»	2	5	7	12	19	4	4	11	8	0,03	0,42
Weiterswiller	Weiterswiller	540	4	1	4	6	»	»	13	10	21	17	38	»	38	»	»	0,07	1,00
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Weyer	Weyer.	634	1	3	2	6	»	»	9	1	12	10	22	»	22	»	1	0,03	1,00
Wickersheim . .	Wickersheim. . .	414	1	1	»	»	»	1	5	2	6	4	10	»	10	»	2	0,02	1,00
	Geiswiller	249	1	2	»	»	»	»	»	»	1	2	3	»	3	»	3	0,01	1,00
	Wilshausen . . .	106	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wimmenau . . .	Wimmenau. . . .	437	»	»	5	4	»	»	5	6	10	10	20	3	17	»	2	0,05	1,00
	Lichtenberg . . .	317	1	4	»	3	»	»	14	15	15	22	37	»	37	»	3	0,11	1,00
	Rosteig	203	»	»	2	7	»	»	8	6	10	13	23	»	9	14	»	0,11	0,40
	Reipertswiller . .	417	2	»	2	»	»	»	5	5	9	5	14	2	12	»	2	0,03	1,00
	Wingen	440	1	1	1	4	»	»	3	2	5	7	12	2	10	»	4	0,03	1,00
Wolfskirchen . .	Wolfskirchen. . .	793	1	3	7	16	2	1	9	11	19	31	50	»	50	»	»	0,06	1,00
	Diedendorf. . . .	206	1	1	»	1	»	»	3	4	4	6	10	»	10	»	»	0,05	1,00
Zehnacker	Zehnacker	174	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	1	0,006	1,00
	Nordheim	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Willgottheim. . .	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wintzenheim. . .	299	»	1	2	2	2	2	4	3	8	8	16	8	8	»	2	0,05	1,00
Zutzendorf. . . .	Zutzendorf. . . .	758	»	2	»	5	»	»	»	»	»	7	7	»	7	»	3	0,01	1,00
	TOTAUX	51,144	136	220	257	396	91	113	465	454	949	1,183	2,132	378	1,588	166	369	0,041	0,92

Arrondissement de Schlestadt.

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse H.	Vieillesse F.	Virilité H.	Virilité F.	Adolescence G.	Adolescence F.	Enfance G.	Enfance F.	Totaux H.	Totaux F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Baldenheim . . .	Baldenheim . . .	890	1	6	5	3	»	»	»	»	6	9	15	4	11	»	6	0,02	1,00
Barr	Barr	2,891	16	28	15	28	2	1	21	37	54	94	148	44	46	58	38	0,05	0,60
Bœrsch	Bœrsch.	198	2	5	6	19	»	5	14	9	22	38	60	»	60	»	»	0,30	1,00
	Ottrott-le-Bas . .	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gertwiller	Gertwiller	583	4	1	»	1	»	»	»	»	4	2	6	»	6	»	»	0,01	1,00
	Stotzheim	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Zellwiller	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Goxwiller	Goxwiller	582	»	1	4	6	»	»	8	7	12	14	26	»	26	»	3	0,04	1,00
	Burgheim	199	1	»	3	3	»	»	3	2	7	5	12	»	12	»	1	0,06	1,00
	Obernai	45	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Heiligenstein	Heiligenstein	627	»	5	»	3	2	»	»	»	2	8	10	7	3	»	7	0,02	1,00
	Saint-Nabor	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mittelbergheim	Mittelbergheim	754	4	5	16	14	4	6	13	28	37	53	90	5	»	85	5	0,11	0,05
	Andlau	44	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Eichhoffen	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Itterswiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saint-Pierre	33	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Müttersholtz	Müttersholtz	1,650	3	3	1	6	»	»	1	1	5	10	15	10	5	»	11	0,01	1,00
Obenheim	Obenheim	546	»	4	»	3	»	»	»	»	»	7	7	»	7	»	6	0,01	1,00
	Daubensand	219	»	»	5	8	»	2	»	»	5	10	15	»	7	8	7	0,07	0,46
Schlestadt	Schlestadt	195	2	2	3	3	1	2	2	3	8	10	18	2	16	»	6	0,09	1,00
	Benfeld	115	»	»	3	1	1	»	1	2	5	3	8	»	8	»	1	0,08	1,00
	Châtenois	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hüttenheim	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sand	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Scherwiller	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sundhausen	Sundhausen	1,408	»	1	4	6	1	3	16	10	21	20	41	6	35	»	3	0,03	1,00
Walderspach (Vosg.)	Bellefosse	404	3	5	4	10	1	1	2	1	10	17	27	»	»	27	5	0,06	»
	Belmont	618	4	5	8	10	»	»	2	»	14	15	29	»	29	»	19	0,04	1,00
	Fouday	285	3	3	3	1	»	»	»	»	6	4	10	1	4	5	»	0,04	0,50
	Solbach	227	4	3	3	9	2	3	1	5	10	20	30	»	7	23	7	0,13	0,23
	Totaux	14,277	52	81	90	156	14	24	107	123	263	384	647	112	329	206	141	0,045	0,68

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans).		Virilité (de 21 à 60 ans).		Adolescence (de 15 à 21 ans).		Enfance (de 15 ans et au-dessous).		Totaux.		Total général.	Secourus		Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
			H.	F.	H.	F.	G.	F.	G.	F.	H.	F.		en permanence.	temporairement.				
Arrondissement de Strasbourg.																			
Balbronn.	Balbronn.	739	1	1	3	6	»	»	10	7	14	14	28	»	28	»	»	0,04	1,00
Berstett	Berstett	661	1	»	»	1	»	»	»	»	1	1	2	»	2	»	2	0,003	1,00
	Olwisheim	417	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	2	»	2	»	2	0,005	1,00
	Mittelschæffolsh	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bischheim	Bischheim	1,450	7	18	3	12	13	2	25	11	48	43	91	21	19	51	18	0,07	0,44
	Hœnheim.	511	4	5	4	10	1	5	5	15	14	35	49	12	10	27	10	0.09	0.45
Bischwiller	Bischwiller.	2,621	4	4	7	27	2	»	»	»	13	31	44	15	29	»	17	0,02	1,00
	Offendorf.	78	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»	3	»	»	0,04	1,00
Blæsheim	Blæsheim.	959	6	7	4	9	»	1	11	9	21	26	47	»	13	34	»	0.05	0,28
Brumath	Brumath	2,623	9	11	2	12	»	»	»	»	11	23	34	24	10	»	24	0,01	1,00
	Krautwiller.	145	»	1	»	2	»	»	»	»	»	3	3	1	2	»	1	0,02	1,00
Brüschwickersh.	Brüschwickersh.	565	»	»	5	1	»	»	7	5	12	6	18	»	18	»	»	0,03	1,00
Dorlisheim.	Dorlisheim	1,405	6	8	14	18	6	1	27	17	53	44	97	2	95	»	2	0,06	1,00
	Dinsheim.	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Gresswiller.	19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Molsheim.	184	»	1	1	1	»	»	2	2	3	4	7	»	7	»	»	0,04	1,00
	Mutzig	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Niederhaslach	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Oberhaslach	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Urmatt.	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Eckbolsheim.	Eckbolsheim	859	»	2	1	3	1	1	3	4	5	10	15	1	14	»	2	0,02	1,00

[illegible]	Handschuheim	[illegible]	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	2	»	»	[illegible]	[illegible]
Geudertheim	Geudertheim	1,100	7	12	17	23	1	»	28	32	53	67	120	6	18	96	24	0,11	0,20
	Bietlenheim	155	1	1	1	1	1	1	1	3	4	6	10	»	2	8	2	0,07	0,20
Gries	Gries	1,082	3	3	3	3	»	»	»	»	6	6	12	1	11	»	5	0,01	1,00
	Kurtzenhausen	467	»	1	»	2	»	»	»	2	»	5	5	»	5	»	3	0,01	1,00
Hangenbieten	Hangenbieten	332	»	»	»	2	»	1	3	5	3	8	11	11	»	»	»	0,04	1,00
	Holtzheim	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hœrdt	Hœrdt	1,343	4	6	17	11	»	»	22	20	43	37	80	3	27	50	2	0,06	0,37
	Weyersheim	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Gambsheim	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hürtigheim	Hürtigheim	418	»	2	2	4	3	2	»	1	5	9	14	2	12	»	2	0,03	1,00
	Quatzenheim	386	1	»	1	1	»	»	»	2	2	3	5	1	4	»	1	0,02	1,00
Illkirch (Graff.)	Illkirch (Graff.)	1,926	2	7	5	15	5	4	15	22	27	48	75	54	21	»	16	0,04	1,00
Ittenheim	Ittenheim	853	»	»	7	10	»	»	14	20	21	30	51	»	51	»	»	0.06	1,00
Kauffenheim	Kauffenheim	184	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Forstfeld	371	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Leutenheim	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Kœsseldorff (Wiss.)	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kolbsheim	Kolbsheim	391	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lampertheim	Lampertheim	691	»	2	»	1	»	»	3	1	3	4	7	3	4	»	3	0,01	1,00
Lingolsheim	Lingolsheim	593	»	2	»	3	»	»	1	6	1	11	12	8	4	»	1	0,02	1,00
	Ostwald	46	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mundolsheim	Mundolsheim	420	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	1	0,002	1,00
	Niederhausbergen	344	1	»	2	4	»	»	1	4	4	8	12	»	6	6	6	0,04	0,50
Oberhausbergen	Oberhausbergen	511	1	1	1	1	»	»	»	»	2	2	4	»	4	»	4	0,01	1,00
	Mittelhausbergen	225	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oberhoffen	Oberhoffen	1,307	4	2	1	4	»	»	10	9	15	15	30	3	27	»	3	0,02	1,00
	Kaltenhausen	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Schirrhein	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pfulgriesheim	Pfulgriesheim	336	2	3	»	»	»	1	»	»	2	4	6	6	»	»	6	0.02	1.00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans) G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Plobsheim	Plobsheim	946	1	3	30	23	»	»	»	2	31	28	59	12	24	23	14	0,06	0,61
	Eschau	40	»	»	1	»	»	»	2	1	3	1	4	4	»	»	4	0,10	1,00
	Nordhausen (Sch.)	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Reitwiller	Reitwiller	383	2	1	4	9	3	1	9	5	18	16	34	7	21	6	6	0,09	0,82
	Gimbrett	375	1	2	7	6	2	»	8	9	18	17	35	9	20	6	6	0,09	0,83
	Truchtersheim	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Romanswiller	Romanswiller	454	»	5	»	1	»	»	»	»	»	6	6	»	6	»	1	0,01	1,00
	Cosswiller	90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Roppenheim	Roppenheim	679	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2	»	»	2	0,003	1,00
	Fort-Louis	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Neuhæusel	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Reschwoog	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Beinheim	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Runtzenheim	Runtzenheim	403	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	0,002	1,00
	Souffelnheim	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Auenheim	161	»	»	3	1	»	»	»	»	3	1	4	»	4	»	»	0,03	1,00
Scharrachbergh.	Scharrachbergheim	443	1	6	1	2	»	»	1	»	3	8	11	3	8	»	4	0,02	1,00
	Odratzheim	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Irmstett	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wolxheim	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schiltigheim	Schiltigheim	2,467	13	27	23	35	3	9	35	49	74	120	194	»	194	»	»	0,08	1,00
Schweighausen	Schweighausen	333	4	3	4	5	»	»	1	»	9	8	17	»	17	»	»	0,05	1,00
	Haguenau	220	»	1	8	11	3	3	8	12	19	27	46	»	46	»	»	0,20	1,00
Sessenheim	Sessenheim	690	»	»	2	3	1	»	»	2	3	5	8	2	6	»	4	0,01	1,00
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vendenheim . . .	Vendenheim . . .	1,112	1	1	»	3	1	2	5	6	7	12	19	»	19	»	»	0,02	1,00
Wangen	Wangen	521	2	2	2	4	»	»	4	5	8	11	19	»	19	»	1	0,04	1,00
	Wangenbourg . .	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Marlenheim . . .	55	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wasselonne . . .	Wasselonne . . .	2.231	5	8	7	32	»	»	40	50	52	90	142	52	90	»	5	0,06	1,00
Weitbruch. . . .	Weitbruch	732	2	2	2	5	»	»	4	6	8	13	21	2	9	10	4	0,03	0,52
Westhoffen . . .	Westhoffen . . .	1,432	2	8	9	3	»	»	4	6	15	17	32	6	16	10	9	0,03	0,69
Wolfisheim . . .	Wolfisheim. . . .	610	1	1	»	»	»	»	»	2	1	3	4	4	»	»	2	0,007	1,00
	Oberschæffolsheim	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	73,679	313	705	518	925	119	39	813	892	1,763	2,561	4,324	893	3.104	327	229	0,058	0,92
	Arrondissement de Wissembourg.																	
Birlenbach. . . .	Birlenbach	387	»	»	1	4	2	1	1	4	4	9	13	6	7	»	4	0,03	1,00
	Keffenach	124	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Drachenbronn . .	126	2	1	»	3	1	»	4	5	7	9	16	5	11	»	»	0,12	1,00
Bühl	Bühl.	248	2	»	2	1	1	1	5	1	10	3	13	2	11	»	2	0,05	1,00
	Trimbach	99	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2	2	2	»	»	1	0,02	1,00
	Stundwiller . . .	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Niederseebach . .	9	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	0,10	1,00
Engwiller	Engwiller	456	1	1	1	»	»	»	»	»	2	1	3	2	1	»	1	0,007	1,00
Frœschwiller . .	Frœschwiller. . .	444	»	1	3	3	»	»	7	3	10	7	17	»	17	»	2	0,04	1,00
	Morsbronn	444	1	1	3	2	»	»	5	2	9	5	14	»	14	»	3	0,03	1,00
	Neehwiller. . . .	268	1	1	2	2	»	»	5	4	8	7	15	»	15	»	2	0,06	1,00
Gœrsdorf	Gœrsdorf.	596	2	7	»	2	2	3	»	»	4	12	16	»	16	»	3	0,03	1,00
	Mitschdorf. . . .	228	1	2	»	»	»	»	1	1	2	3	5	»	5	»	»	0,02	1,00
Gumbrechtshoffen	Gumbrechtshoffen (N.)	289	1	1	10	12	7	6	11	10	29	29	58	4	54	»	6	0,20	1,00
	Gumbrechtshoffen (O.)	211	3	1	3	3	»	1	4	2	10	7	17	4	13	»	4	0,08	1,00
	Uttenhoffen. . . .	156	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	0,007	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Gundershoffen. .	Gundershoffen . .	552	1	4	2	3	»	»	2	1	5	8	13	»	9	4	4	0,02	0,70
	Griesbach	366	»	1	1	4	»	»	4	»	5	5	10	»	7	3	2	0,03	0,70
	Reichshoffen . . .	108	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hatten	Hatten	1,042	3	1	4	3	»	»	»	»	7	4	11	6	»	5	5	0,01	0,55
Hohwiller	Hohwiller	278	1	3	»	»	»	»	2	»	3	3	6	6	»	»	4	0,02	1,00
	Reimerswiller . .	160	1	1	»	»	»	»	»	3	1	4	5	5	»	»	2	0,03	1,00
	Hermerswiller . .	201	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kutzenhausen . .	Kutzenhausen . .	797	4	10	1	2	1	»	4	9	10	21	31	1	30	»	1	0,04	1,00
	Surbourg.	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langensoultzbach	Langensoultzbach.	786	»	3	3	8	3	1	4	7	10	19	29	7	22	»	4	0,04	1,00
	Mattstall	248	3	»	2	2	3	1	7	2	15	5	20	1	15	4	4	0,08	0,80
Lembach.	Lembach.	862	»	5	5	»	»	»	»	»	5	5	10	5	»	5	10	0,01	0,50
Mietesheim . . .	Mietesheim. . . .	651	2	2	3	4	»	»	6	5	11	11	22	9	13	»	4	0,03	1,00
	Mertzwiller . . .	516	3	3	4	5	»	»	6	7	13	15	28	7	21	»	6	0,05	1,00
Niederbronn. . .	Niederbronn . . .	1,585	2	5	9	14	7	12	20	22	38	53	91	15	15	61	10	0,06	0,33
Niederrœdern . .	Niederrœdern . .	558	»	1	2	4	»	»	4	2	6	7	13	10	3	»	2	0,02	1,00
	Crœttwiller. . . .	183	2	»	»	2	2	2	»	»	4	4	8	8	»	»	2	0,04	1,00
	Lauterbourg . . .	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mothern	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Seltz.	35	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wintzenbach. . .	308	»	2	3	6	4	»	5	5	12	13	25	19	6	»	2	0,08	1,00
Niedersteinbach.	Niedersteinbach .	702	1	1	1	3	4	1	4	»	10	5	15	»	15	»	2	0,02	1,00
	Obersteinbach . .	451	2	2	1	2	»	»	2	5	5	9	14	2	12	»	1	0,09	1,00
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	12	12	19	27	46	37	9	»	7	[illegible]	1,00

Oberbronn. . . .	Oberbronn	1,095	2	4	2	11	22	10	5	8	31	33	64	5	8	51	12	0,06	0,20
	Zinswiller	374	2	6	3	8	»	»	13	15	18	29	47	3	11	33	6	0,12	0,30
Offwiller.	Offwiller.	982	3	5	16	36	4	3	38	35	61	79	140	33	107	»	7	0,14	1,00
Preuschdorf . . .	Preuschdorf . . .	553	»	»	10	9	»	»	8	3	18	12	30	»	3	27	6	0,05	0,10
	Lampertsloch. . .	291	»	»	6	6	»	»	5	6	11	12	23	»	4	19	4	0,08	0,17
Rittershoffen. . .	Rittershoffen. . .	930	4	6	5	4	»	»	10	9	19	19	38	1	18	19	11	0,04	0,50
	Leiterswiller . . .	44	1	1	»	3	»	»	2	»	3	4	7	»	4	3	4	0,16	0,57
Rothbach	Rothbach.	563	2	4	1	14	2	2	13	18	18	38	5[illegible]	9	47	»	11	0,10	1,00
	Bischholtz (Sav.).	298	»	2	2	4	5	7	2	6	9	19	28	1	27	»	3	0,10	1,00
Soultz-sous-forêts	Soultz-sous-forêts	976	4	5	2	3	»	»	3	»	9	8	17	9	8	»	8	0,02	1,00
	Lobsann	288	»	5	1	5	»	»	»	»	1	10	11	2	9	»	4	0,04	1,00
	Memelshoffen . .	49	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	»	»	»	0,04	1,00
	Retschwiller . . .	328	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	1	0,003	1,00
Uhrwiller	Uhrwiller	843	2	2	7	9	4	3	13	8	26	22	48	18	22	8	8	0,06	0,83
Windstein.	Windstein	324	1	1	5	12	»	1	18	12	24	26	50	»	14	36	4	0,15	0,28
	Dambach.	120	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	2	»	2	»	»	0,02	1,00
Wingen	Wingen	293	1	1	2	3	2	1	1	2	6	7	13	»	13	»	2	0,05	1,00
	Climbach.	156	»	1	1	3	2	1	3	2	6	7	13	1	12	»	1	0,08	1,00
Wissembourg . .	Wissembourg . .	2,651	15	39	31	55	7	10	50	78	103	182	285	60	50	175	47	0,10	0,40
	Altenstadt	124	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Weiler.	203	3	4	11	19	3	7	13	25	30	55	85	»	10	75	»	0,38	0,12
Wœrth.	Wœrth.	754	1	2	9	5	4	3	4	5	18	15	33	5	20	8	3	0,04	0,76
	Oberdorf.	294	2	2	2	1	»	1	5	2	9	6	15	»	10	5	1	0,05	0,66

PAROISSES PROTESTANTES RÉFORMÉES.

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans).		Virilité (de 21 à 60 ans).		Adolescence (de 15 à 21 ans).		Enfance (de 15 ans et au-dessous).		Totaux.		Total général.	Secours		Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
			H.	F.	H.	F.	G.	F	G.	F.	H.	F		en permanence.	temporairement.				
									Arrondissement de Saverne.										
Altwiller	Biesert	73	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hinsingen	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Harskirchen	121	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Altwiller	415	1	3	2	9	»	1	6	7	9	20	29	5	24	»	»	0,06	1,00
Asswiller	Asswiller	42	»	3	2	1	1	»	9	6	12	10	22	2	20	»	3	0,52	1,00
	Bettwiller	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Drulingen	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Durstel	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Eschbourg	60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hinsbourg	84	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lohr	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Frohmühl	14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ottwiller	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Petersbach	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	La Petite-Pierre	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Pfalzweyer	48	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Puberg	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Siewiller	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Struth	115	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Schœnbourg	104	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Asswiller	[illegible]	[illegible]	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Welterswiller	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wimmenau	106	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wingen	34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Burbach	Burbach	268	»	3	1	1	»	»	2	3	3	7	10	2	8	»	2	0,04	1,00
	Berg	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Bütten	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Dehlingen	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Diemeringen	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Eywiller	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Herbitzheim	90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Keskastel	48	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mackwiller	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Œrmingen	88	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rimsdorf	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saar-Union	162	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saar-Werden	68	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Schopperten	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Thal	17	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	0,06	1,00
	Vœllerdingen	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Zollingen	48	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	0,02	1,00
Diedendorf	Diedendorf	240	»	1	1	2	»	»	»	4	1	7	8	1	7	»	1	0,03	1,00
	Pistorf	11	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	0,09	1,00
	Wolfskirchen	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rauwiller	Rauwiller	406	1	1	»	1	»	»	5	3	6	5	11	»	11	»	»	0,03	1,00
	Gœrlingen	311	1	»	»	»	»	»	2	1	3	1	4	»	4	»	»	0,01	1,00
	Hirschland	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Kirrberg	349	1	1	3	1	»	»	5	5	9	7	16	»	16	»	»	0,05	1,00
	Weyer	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	3,756	7	12	9	15	1	1	29	29	46	57	103	10	93	»	6	0,03	1,00

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
	Arrondissement de Schlestadt.																		
Breitenbach et Hohwald	Breitenbach (Hohw.)	284	1	2	4	1	»	»	1	3	6	6	12	2	10	»	2	0,04	1,00
	Barr	135	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	1	0,007	1,00
	Erlenbach	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Fouday	50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Gertwiller	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Goxwiller	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Grendelbruch	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Klingenthal	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mittelbergheim	19	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Obernai	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Urbeis	108	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Villé	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	711	1	3	4	1	»	»	1	3	6	7	13	3	10	»	3	0,02	1,00
	Arrondissement de Strasbourg.																		
Bischwiller	Bischwiller	2,787	14	27	17	12	1	1	21	15	53	55	108	50	58	»	34	0,04	1,00
	Gries	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Haguenau	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Oberhoffen	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Schweighausen	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Cosswiller	385	4	1	5	2	»	»	»	»	9	3	12	5	7	»	5	0,03	1,00
	Allenwiller	40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Cosswiller	**Molsheim**	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Pfaffenhoffen	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Saverne	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ballbronn	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Engenthal	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Romanswiller	90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Scharrachbergheim	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Trænheim	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wangen	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wangenbourg	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wasselonne	40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Westhoffen	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Strasbourg	Bischheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Blæsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Eckbolsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Dorlisheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Strasbourg (ville)	1,600	23	46	94	124	46	48	45	56	208	274	482	20	462	»	20	0,30	1,00
	Illkirch	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Molsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Quatzenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Reitwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Schiltigheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wolfisheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Benfeld	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Boofzheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Daubensand	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Gerstheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Obenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Marckolsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous) G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
	Mussig.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Strasbourg.	Sundhausen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Population rurale.	200	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	5,429	41	74	116	138	47	49	66	71	270	332	602	75	527	»	59	0,11	1,00

Arrondissement de Wissembourg.

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse H.	Vieillesse F.	Virilité H.	Virilité F.	Adolescence G.	Adolescence F.	Enfance G.	Enfance F.	Totaux H.	Totaux F.	Total général.	Secours en permanence.	Secours temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
	Birlenbach	54	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Cleebourg	648	3	5	5	13	2	3	4	5	14	26	40	4	36	»	4	0,06	1,00
	Drachenbronn	49	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Griesbach	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Gœrsdorf.	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Keffenach	25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cleebourg	Lembach.	33	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mitschdorf	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Niederbronn	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Oberbronn	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rothbach	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Windstein	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wœrth.	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hunspach	793	9	7	17	18	»	1	19	22	45	48	93	2	80	11	4	0,12	0,88
	Hatten.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hoffen	475	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hunspach	Surbourg.	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Oberseebach. . .	Lauterbourg . . .	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Niederrœdern . .	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Niederseebach . .	40	1	»	»	1	»	»	1	3	2	4	6	3	3	»	2	0,15	1,00
	Schleithal	141	1	»	1	1	1	»	1	»	4	1	5	2	3	»	1	0,04	1,00
Steinseltz	Steinseltz	534	»	»	2	3	»	2	5	5	7	10	17	»	17	»	»	0,03	1,00
	Oberhoffen	185	»	4	1	»	»	»	»	»	1	4	5	»	3	2	»	0,03	0,60
	Riedseltz.	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rott	517	7	11	20	27	13	15	19	13	59	66	125	»	26	99	10	0,24	0,20
	Weiler.	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wissembourg. . . / Altenstadt	104	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	4,811	21	30	46	65	17	21	50	50	134	166	300	15	173	112	23	0,06	0,63

COMMUNAUTÉS ISRAÉLITES.

Arrondissement de Saverne.

Bouxwiller. . . .	Bouxwiller. . . .	353		2	5	7	3	3	6	6	15	18	33	5	28		5	0,09	1,00
	Pfaffenhoffen . . .	79				»		»	»		»	»	»	»	»			»	»
	Bueswiller	75	2		4	»	2	4	9	2	17	17	34	»	»	34		0,45	»
	Ettendorf	51	»			»		»	»		»	»	»	»	»			»	»
	Ingwiller.	459	5	4	2	2	5	7	6	5	18	18	36	8	28		8	0,08	1,00
	Lichtenberg . . .	18				»		»	»		»	»	»	»	»			»	»
	Mülhausen	73				»		»	»		»	»	»	»	»			»	»
	Ringendorf. . . .	63				»		»	»		»	»	»	»	»			»	»
	Weiterswiller . .	271		2		3	3	2	1	4	6	11	17	»	2	5	2	0,07	0,12
	Weinbourg. . . .	41				»		»	»		»	»	»	»	»		»	»	»
	Offwiller	63				»		»	»		»	»	»	»	»	»		»	»
	Rothbach.	90				»		»	»		»	»	»	»	»	»		»	»
	Uhrwiller	77				»		»	»		»	»	»	»	»			»	»

PAROISSES.	ANNEXES.	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans). H.	Vieillesse F.	Virilité (de 21 à 60 ans). H.	Virilité F.	Adolescence (de 15 à 21 ans). G.	Adolescence F.	Enfance (de 15 ans et au-dessous). G.	Enfance F.	Totaux. H.	Totaux. F.	Total général.	Secourus en permanence.	Secourus temporairement.	Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
Marmoutier . . .	Marmoutier. . . .	379	5	5	4	5	7	6	8	4	24	20	44	»	44	»	3	0,12	1,00
	Romanswiller (Str.)	251	1	»	2	4	4	5	2	»	9	9	18	»	18	»	2	0,08	1,00
Saar-Union . . .	Saar-Union. . . .	383	1	»	1	5	1	2	1	»	4	7	11	3	8	»	2	0,03	1,00
	Asswiller.	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Dehlingen	86	»	1	»	1	»	»	2	1	2	3	5	»	»	5	1	0,06	»
	Struth	152	2	3	2	3	1	»	2	2	7	8	15	»	»	15	7	0,10	»
	Diemeringen . . .	116	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Harskirchen . . .	14	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hambach.	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Lorentzen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Tieffenbach. . . .	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Weisslingen . . .	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saverne	Saverne	231	2	1	5	7	3	»	5	13	15	21	36	26	10	»	4	0,15	1,00
	Dettwiller	172	»	1	3	3	»	»	6	7	9	11	20	1	12	7	1	0,11	0,65
	Dossenheim . . .	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hægen.	57	»	»	1	1	»	»	2	3	3	4	7	7	»	»	»	0,12	1,00
	Hochfelden. . . .	217	»	»	3	2	»	»	5	5	8	7	15	15	»	»	»	0,07	1,00
	Ingenheim	38	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Neuwiller	141	»	2	1	1	1	1	5	1	7	5	12	11	1	»	4	0,08	1,00
	Schweinheim. . .	152	2	1	3	2	1	»	5	4	11	7	18	1	17	»	1	0,11	1,00
	TOTAUX	4,162	22	23	37	46	31	30	65	67	155	166	321	77	168	76	41	0,08	0,76

Arrondissement de Schlestadt.

Itterswiller	Krautergersheim	133	»	»	1	1	»	»	»	»	1	1	2	»	2	»	1	0,02	1,00
	Matzenheim	37	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Niedernai	171	3	1	3	4	1	»	3	1	10	6	16	»	16	»	4	0,09	1,00
	Obernai	237	4	1	4	5	»	1	10	8	18	15	33	8	25	»	3	0,14	1,00
	Ottrott	77	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	1	0,01	1,00
	Osthausen	183	1	»	1	3	»	»	3	4	5	7	12	»	12	»	2	0,07	1,00
	Stotzheim	83	»	»	3	2	3	»	»	1	6	3	9	»	9	»	2	0,10	1,00
	Valff	130	1	2	2	2	1	»	2	1	6	5	11	»	11	»	2	0,09	1,00
	Uttenheim	60	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	2	»	2	0,03	1,00
	Westhausen	245	4	3	7	11	8	3	9	12	28	29	57	»	57	»	5	0,23	1,00
	Zellwiller	216	4	3	4	9	3	4	4	»	15	16	31	»	31	»	3	0,14	1,00
Müttersholtz	Müttersholtz	388	9	10	8	11	»	»	24	25	41	46	87	6	81	»	1	0,22	1,00
	Bœsenbiesen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Diebolsheim	61	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Marckolsheim	142	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mackenheim	160	1	2	3	»	»	»	6	4	10	6	16	»	16	»	3	0,10	1,00
	Schlestadt	200	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Scherwiller	285	6	3	14	5	19	10	6	8	45	26	71	10	35	26	10	0,25	0,63
TOTAUX		3,859	42	37	64	78	39	26	87	81	232	222	454	30	363	61	46	0,12	0,86

Arrondissement de Strasbourg.

Bischheim	Bischheim	759	5	10	16	4	27	28	18	23	66	65	131	2	39	90	9	0,17	0,31
	Hœnheim	88	»	»	2	»	»	»	6	9	8	9	17	1	2	14	»	0,20	0,17
Brumath	Brumath	390	1	3	4	8	3	4	17	8	25	23	48	2	46	»	2	0,12	1,00
	Eckwersheim	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mommenheim	324	5	5	11	15	2	»	10	12	28	32	60	»	47	13	3	0,18	0,80
	Wittersheim	150	2	1	7	4	2	»	4	3	15	8	23	»	17	6	2	0,15	0,74
	Minversheim	115	»	»	8	5	2	4	2	3	12	12	24	»	14	10	1	0,20	0,60

						Adoles-		Enfance					Secours					
Haguenau	Haguenau	746	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Herrlisheim	163	2	3	6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Offendorf	34	»	2	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Batzendorf	94	»	1	3	1	1	1	»	»	4	3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Dauendorf	125	2	»	8	9	4	2	10	12	24	23	17	4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Schweighausen	64	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	0,02	1,00
	Frœschwiller	34	2	1	»	1	3	»	»	»	5	2	7	»	7	»	1	0,20	1,00
	Gœrsdorf	147	1	1	2	2	2	2	4	3	9	8	17	1	16	»	1	0,11	1,00
	Gundershoffen	93	3	3	6	6	4	3	15	10	28	22	50	»	»	50	»	0,50	»
	Gunstett	17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Langensoultzbach	87	2	1	3	»	»	»	2	»	7	1	8	»	»	8	»	0,10	»
	Mertzwiller	217	4	3	13	11	2	2	16	12	35	28	63	2	13	48	»	0,30	0,24
	Niederbronn	343	6	3	1	4	2	2	3	3	12	12	24	8	16	»	5	0,07	1,00
	Oberbronn	207	2	4	5	5	1	1	4	4	12	14	26	»	26	»	3	0,23	1,00
	Reichshoffen	253	3	2	8	8	4	»	16	14	31	24	55	»	55	»	2	0,21	1,00
	Walck	48	1	»	10	10	3	4	12	8	26	22	18	»	4	44	»	1,00	0,09

	…-les-Bains																	
Mutzig	Bischoffsheim	17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Mollkirch	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Rosheim	249	3	2	3	2	3	1	»	1	9	6	15	6	9	»	3	0,06	1,00
	Rosenwiller	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schirrhoffen	Schirhoffen	409	5	7	10	14	5	3	10	6	30	30	60	24	36	»	3	0,14	1,00
	Bischwiller	94	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Strasbourg	Strasbourg	2,387	21	15	40	78	21	20	42	45	124	158	282	12	270	»	23	0,12	1,00
	Lingolsheim	262	8	5	30	32	4	6	37	40	79	83	162	1	161	»	4	0,60	1,00
	Oberschæffolsheim	153	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Wolfisheim	207	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Westhoffen	Westhoffen	201	2	5	2	4	»	»	2	2	6	11	17	5	12	»	5	0,08	1,00
	Balbronn	178	2	2	5	6	1	»	5	7	13	15	28	5	23	»	5	0,16	1,00
	Odratzheim	203	5	2	6	6	1	2	3	4	15	14	29	7	22	»	7	0,14	1,00
	Scharrachbergheim	98	2	1	4	6	1	»	7	5	14	12	26	4	22	»	4	0,26	1,00
	Trænheim	68	2	»	2	4	1	1	4	2	9	7	16	4	12	»	4	0,23	1,00
Wintzenheim	Wintzenheim	108	2	1	1	2	»	»	»	3	3	6	9	»	9	»	1	0,09	1,00
	Küttolsheim	125	2	1	2	4	2	2	4	4	10	11	21	»	21	»	1	0,17	1,00
	Osthoffen	115	1	2	1	2	»	»	2	1	4	5	9	»	9	»	1	0,09	1,00
	Quatzenheim	296	3	1	2	4	2	1	11	6	18	12	30	7	23	»	»	0,10	1,00
	Schaffhausen	88	»	1	1	2	»	1	2	»	3	4	7	»	7	»	1	0,08	1,00
	Totaux	11,308	117	104	258	292	116	102	322	290	813	788	1,601	150	1,109	342	110	0,14	0,78
	Arrondissement de Wissembourg.																	
Lauterbourg	Lauterbourg	334	»	1	7	8	6	5	14	12	27	26	53	»	53	»	1	0,16	1,00
	Niederrœdern	329	2	1	3	6	6	»	9	»	20	7	27	»	27	»	3	0,08	1,00
	Oberlauterbach	73	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Trimbach	184	4	2	7	10	33	»	10	»	54	12	66	»	66	»	»	0,36	1,00
Surbourg	Surbourg	280	3	3	13	20	10	8	12	10	38	41	79	1	5	73	6	0,28	0,08
	Hatten	232	2	3	8	7	2	4	11	5	23	19	42	»	42	»	»	0,18	1,00

Paroisses			Vieillesse		Virilité		Adolescence		Enfance		Totaux		Total général	Secourus		Non secourus	Infirmes	Proportion d. pauvres relativement à la population	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus
Surbourg	[illegible]	[illegible]																	
	Soultz-sous-Forêts	[illegible]																	
Wissembourg	Wissembourg	[illegible]																	
	Birlenbach	19			1														
	Drachenbronn	43	1	1	2	2	1	4	4	4	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]	2	[illegible]	
	Lembach	126	1	1	[illegible]	5	[illegible]	[illegible]	9	2	13	[illegible]	21			21	2	[illegible]	
	Niederseebach	81	3	5	»	3	[illegible]	[illegible]	5	6	8	14	22			22	4	[illegible]	
	Oberseebach	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Ried-eltz	139	»	1	4	4	5	4	6	6	15	15	30	»	»	30	»	0,21	»
	Schleithal	17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Totaux	2,679	23	23	61	82	68	31	95	55	247	191	438	12	200	226	22	0,16	0,49

RÉCAPITULATION.

Arrondissements	Population.	Vieillesse (au-dessus de 60 ans).		Virilité (de 21 à 60 ans).		Adolescence (de 15 à 21 ans).		Enfance (de 15 ans et au-dessous).		Totaux.		Total général.	Secourus		Non secourus.	Infirmes.	Proportion d. pauvres relativement à la population.	Proportion dans laquelle les pauvres sont secourus.
		H.	F.	H.	F.	G.	F.	G.	F.	H.	F.		en permanence.	temporairement.				

Totaux des paroisses catholiques.

Saverne	51,124	205	305	413	611	264	311	911	919	1,793	2,146	3,939	921	2,291	727	374	0,077	0,82
Schlestadt	119,506	544	766	1,393	1,897	726	808	2,331	2,390	4,994	5,861	10,855	1,705	6,610	2,540	1,056	0,090	0,77

Strasbourg. . .	73,670	313	705	518	925	119	39	813	892	1,763	2,561	4,324	893	3,104	327	229	0,058	0,90
Wissembourg. .	28,544	90	165	187	316	95	84	337	351	709	916	1,625	335	749	541	257	0,057	0,66
Totaux. . .	167,654	591	1,171	1,052	1,793	319	260	1,722	1,820	3,684	5,044	8,728	1,718	5,770	1,240	996	0,052	0,85
Totaux des paroisses protestantes réformées.																		
Saverne. . . .	3,756	7	12	9	15	1	1	29	29	46	57	103	10	93	»	6	0,03	1,00
Schlestadt . . .	711	1	3	4	1	»	»	1	3	6	7	13	3	10	»	3	0,02	1,00
Strasbourg. . .	5,429	41	74	116	138	47	49	66	71	270	332	602	75	527	»	59	0,11	1,00
Wissembourg. .	4,811	21	30	46	65	17	21	50	50	134	166	300	15	173	112	23	0,06	0,63
Totaux. . .	14,707	70	119	175	219	65	71	146	153	456	562	1,018	103	803	112	91	0,069	0,89
Totaux des communautés israélites.																		
Saverne. . . .	4,162	22	23	37	46	31	30	65	67	155	166	321	77	168	76	41	0,08	0,76
Schlestadt . . .	3,859	42	37	64	78	39	26	87	81	232	222	454	30	363	61	46	0,12	0,86
Strasbourg. . .	11,308	117	104	258	292	116	102	322	290	813	788	1,601	150	1,109	342	110	0,14	0,78
Wissembourg. .	2,679	23	23	61	82	68	31	95	55	247	191	438	12	200	226	22	0,16	0,49
Totaux . . .	22,008	204	187	420	498	254	189	569	493	1,447	1,367	2,814	269	1,840	705	219	0,128	0,75
Totaux de tous les cultes réunis.																		
Catholiques. . .	383,424	1,752	2,918	4,196	6,247	2,021	2,128	7,175	7,320	15,144	18,613	33,757	6,425	21,570	5,762	3,265	0,088	0,83
Luthériens. . .	167,654	591	1,171	1,052	1,793	319	260	1,722	1,820	3,684	5,044	8,728	1,718	5,770	1,240	996	0,052	0,85
Réformés. . . .	14,707	70	119	175	219	65	71	146	153	456	562	1,018	103	803	112	91	0,069	0,89
Israélites. . . .	22,008	204	187	420	498	254	189	569	493	1,447	1,367	2,814	269	1,080	705	219	0,128	0,75
Totaux génér.	587,793	2,617	4,395	5,843	8,757	2,659	2,648	9,612	9,786	20,731	25,586	46,317	8,515	29,983	7,819	4,571	0,079	0,83
Total de la popul. d'après le recensement de 1856.	563,855	2,617	4,395	5,843	8,757	2,659	2,648	9,612	9,786	20,731	25,586	46,317	8,515	29,983	7,819	4,571	0,082	0,83

CHAPITRE DEUXIÈME.

Mœurs de la classe indigente.

PRÉLIMINAIRES.

Pour bien comprendre la situation d'une commune au point de vue du paupérisme, pour en bien déterminer les aspects divers et pénétrer les causes, il ne faudrait pas se réduire au seul usage des moyens d'analyse que la morale et l'économie sociale présentent; on est au contraire forcé de reconnaître que les raisons d'une situation donnée, saisissables au premier examen, ne suffisent pas toujours à une explication complétement satisfaisante; qu'à côté de celles qui sont familières à tout le monde et se formulent aisément, il en est d'autres plus éloignées, plus vagues, plus mystérieuses, qui impriment à cette situation un caractère distinct et l'affectent d'une certaine façon, sans qu'on puisse les rapporter à une circonstance connue; on se trouve en face d'habitudes générales qui constituent une sorte de condition héréditaire, dont le point de rattache est en arrière, à une ou plusieurs générations de là; mais c'est tout ce qu'on sait et le plus ordinairement aussi tout ce qu'on peut savoir. C'est peut-être le résultat d'un préjugé ancien, d'un principe faux; peut-être aussi celui d'une vieille habitude empruntée à une institution, à une industrie, à une influence qui n'est plus; peut-être enfin la conséquence de conditions climatériques et topographiques dont on ne se rend pas compte, et qui finissent par altérer le corps et décourager l'âme.

C'est ainsi que la population de la plupart des communes du canton de Bischwiller, vivant sur un terrain marécageux ou exposé à la stagnation des eaux, dégénérait de jour en jour sous l'influence des fièvres paludéennes et produisait le crétinisme, jusqu'au moment où l'administration de la ville chef-

lieu, pénétrant la cause de cette dégénérescence, l'attaqua avec l'énergie d'une grande conviction et le succès d'une intelligence persuasive. Les travaux d'assainissement entrepris par elle ont été exécutés ou s'exécutent sur un delta de sept mille hectares, et embrassent les banlieues de six communes.

Un phénomène d'un autre ordre s'est produit dans les communes riveraines du Rhin, à la suite de l'industrie batelière ruinée ou à peu près par la vapeur. Les habitants, accoutumés à la vie émouvante du fleuve et de ses hasards, familiers avec le campement des auberges et de la cabine, avaient désappris à aimer la terre et à lui demander le pain de la famille pour le manger avec elle paisiblement et sobrement : ils ont beaucoup de peine à redevenir agriculteurs et à fermer les cantines.

« Je ne puis attribuer la pauvreté dans notre commune, dit « M. le curé de la Wantzenau, qu'à la cessation de la batellerie « du Rhin, que la navigation à vapeur et les chemins de fer « ont peu à peu anéantie ; et comme ce n'est qu'avec répu- « gnance que les habitants se sont livrés aux travaux ruraux, « la misère s'est fait vivement sentir chez eux ; mais cette si- « tuation tend à s'améliorer d'année en année. »

M. le curé d'Offendorf fait la même remarque pour sa commune.

Les pauvres de Grendelbruch avaient une renommée très-vieille et très-étendue ; à quelques lieues à la ronde on ne se demandait pas d'où venaient les pèlerins à besace ; leur façon de pourvoir à leur subsistance était devenue proverbiale. Aujourd'hui le mal s'amoindrit sous l'influence de Sainte-Marie-aux-Mines, qui porte jusque dans ces contrées les succursales de son industrie. « La grande majorité de la population, dit « M. le curé du lieu, est pauvre ou touche à la mendicité ; elle « vit au jour le jour du travail qu'elle trouve dans la forêt ou « dans les deux fabriques de siamoises. Si le travail venait à man- « quer un seul instant, la plupart des habitants se trouveraient « immédiatement réduits à la mendicité. » Sur 1627 personnes

la commune compte 489 indigents, c'est-à-dire 30 p. 100 de la population. Cependant ces habitants, ajoute le rapport, sont actifs et laborieux, aimant l'ordre et la tranquillité.

Autrefois sous l'influence d'une certaine organisation laïque, qui plaçait à côté du pasteur les anciens de la paroisse pour l'aider à maintenir la bonne discipline parmi les jeunes gens, il régnait dans un certain nombre de communes un esprit de sagesse qui s'attestait par la retenue dans les mœurs. Depuis que l'institution a été délaissée, on a vu disparaître dans ces mêmes communes les disciplines fortes et respectées. D'excellents esprits, frappés de cette décadence, travaillent à rétablir l'ancienne institution et son influence; mais la tâche est bien forte, quoique non insurmontable.

Wingersheim, du canton de Hochfelden, était traditionnellement une commune populeuse et pauvre. Tout récemment, sous l'influence d'un conseil heureusement calculé, un fabricant de chapeaux de paille de Strasbourg y a transporté ses ateliers de confection; il aiguillonne de sa parole et de son exemple ces natures allanguies sous l'attrait de l'insouciance, et réussit à les faire passer de leur paresse et de leur gêne séculaires au travail et à l'aisance.

Voici ce que mande le curé de la paroisse: « Depuis que j'ai « eu l'honneur de vous écrire en décembre dernier, le nombre « des pauvres a sensiblement diminué par l'effet d'une fabrique « de chapeaux de paille, où la jeunesse surtout gagne facile- « ment de quoi subvenir à ses besoins, et où les enfants eux- « mêmes, autrefois mendiants, ont trouvé des ressources qui « les mettent en mesure de venir en aide à leurs parents. »

Il existe parmi les carriers occupés à l'exploitation des mines de grès une habitude traditionnelle de boisson, qui, combinée avec l'action délétère de la poussière de grès sur les poumons, grossit annuellement d'une manière exceptionnelle le nombre des veuves et des orphelins dont la bienfaisance locale doit se charger.

« Malheureusement, écrit M. le curé d'Ottrott, la poussière

« qui se dégage du grès, lorsqu'on le taille ou qu'on l'emploie « en meules à aiguiser, fait naître une maladie terrible, qui « attaque invariablement les ouvriers plus ou moins rapidement « selon leur assiduité au travail, mais qui les enlève sans ex- « ception avant un âge avancé..... Ils laissent une veuve « chargée d'enfants et ordinairement sans ressources. Il y a « dans les deux Ottrott seuls, sans compter Saint-Nabor, « 91 veuves sur une population agglomérée de 1800 habitants. « Sur ce nombre, 29 sont veuves d'aiguiseurs ou de tailleurs « de pierre et ont une centaine d'enfants. »

« Les ouvriers carriers, mande de son côté M. le curé de « Wasselonne, ou bien meurent ordinairement à l'approche « de la cinquantaine, ou du moins ne sont plus capables de « continuer leur travail; ils laissent ainsi souvent des veuves « avec des enfants en bas âge ou ont besoin eux-mêmes de « secours. »

« Une partie de la population, ajoute M. le curé de Nieder- « haslach, gagne sa vie dans les carrières. Or, ce travail est « mortel. Un homme qui s'y livre pendant sa jeunesse, com- « mence à languir à trente ans et meurt phthisique. Aussi, dans « ce moment, comptons-nous plus de 50 veuves sur une popu- « lation de 200 ménages. »

« Si les carrières que nous avons sont un avantage pour « quelques-uns, elles nuisent à beaucoup d'autres qui meurent « de phthisie, laissant une famille nombreuse sans aucune res- « source. Sur 632 habitants, nous avons 45 veuves, presque « toutes dans une extrême misère. » (Past. de Rothbach et Bischholtz.)

M. le Maire de Molsheim, dans son rapport sur les indigents de sa commune, s'exprime ainsi : « Il y avait anciennement « trois couvents qui entretenaient cette population pendant « trois jours de la semaine. Cette habitude de vivre sans tra- « vail ne s'est pas encore entièrement déracinée. »

La même observation s'applique à la population de Marmoutier.

M. le curé d'Oberhaslach nous apprend également « que ce « village, distant d'un kilomètre de celui de Niederhaslach, où « jadis il y avait un chapitre et avant le chapitre un monastère « de Bénédictins, s'est formé peu à peu de la domesticité de « ce monastère et plus tard des habitants d'un village du nom « de Scholten, détruit pendant la guerre de trente ans. » L'honorable ecclésiastique trouve dans cette origine l'explication de la pauvreté du village.

Ces exemples ont été choisis à dessein parmi les situations exceptionnelles, d'origine ancienne et expliquées par les rapporteurs, afin d'en rendre la citation à la fois probante et dégagée de toute arrière-pensée. Les situations non expliquées et cependant très-divergentes sont de beaucoup les plus nombreuses.

Mais, quelles qu'en soient les causes et d'où qu'elles viennent, elles agissent et embarrassent autant et plus que la plupart de celles qui ont une date nouvelle, et qui se particularisent dans des faits et des circonstances connues. Ce qui paraît également certain, c'est qu'elles agissent sur de petites surfaces territoriales aussi énergiquement que sur de plus grandes, et qu'elles nuancent de petites bourgades avec autant de vivacité que des populations plus étendues. Il semble étrange que, placés les uns à côté des autres et pour ainsi dire dans le même rayon de soleil, de petits groupes de familles chrétiennes soient assez dissemblables pour se distinguer à des traits généraux nettement séparés. Néanmoins le fait n'est pas douteux; il ressort jusqu'à l'évidence de l'enquête dont nous résumons les données. Chacun de nos honorables collaborateurs en témoigne, tantôt par l'expression de sa joie, en présence d'une population laborieuse, économe, rangée, pieuse; tantôt par l'expression de la tristesse qui l'afflige, parce qu'il a affaire avec une paroisse rebelle à sa voix. Les uns nous apprennent qu'autour d'eux la mendicité est professionnelle, tandis que d'autres nous font savoir que chez eux la mendicité et même l'indigence sont inconnues. Pour certaines populations il n'y a pas

de sol ingrat; elles le fertilisent avec sueur. Pour d'autres la nature est en vain prodigue de ses dons; elles languissent dans l'insouciance. Dans une région on travaille peu, on boit, on joue et on reste pauvre. Dans une autre on dépense beaucoup dans les danses et les cabarets, mais on travaille. Dans une troisième on est tempérant avec sévérité et l'on travaille avec âpreté. On a même affirmé que dans quelques communes les jeunes gens ne se permettraient pas de fumer dans les rues du village. — Bref, la population des campagnes du Bas-Rhin, au point de vue des habitudes journalières devant influer sur le bien-être de la famille, présente l'aspect d'une marqueterie dont les causes n'ont pas été explorées. Les questions posées par nous ont complétement réservé cette étude.

Les motifs de cette réserve sont faciles à déduire : en nous hasardant sur le terrain de l'histoire, nous courrions le risque de pousser nos recherches dans d'inextricables difficultés; nous nous exposerions au grave danger des présomptions, alors que nous tenons à cheminer avec des faits positifs; nous serions entraîné à sortir de généralités instructives et par cela même utiles, pour localiser nos aperçus et les rendre, peut-être, plus pénibles qu'édifiants pour les populations intéressées; enfin, rien ne nous garantirait plus contre les séductions de l'esprit de système, si fécond en commodes hypothèses et si pauvre en scrupules de conscience.

Nous avons tenu néanmoins et nous avons dû tenir à montrer le côté par lequel notre enquête restait imparfaite et outrepassait les limites de notre programme.

Fidèle à nos engagements, nous n'avons demandé qu'à nos rapports les éléments des tableaux statistiques relatifs à la mendicité et aux causes du paupérisme dans chaque commune. C'est à ces mêmes sources que nous avons puisé les observations auxquelles les tableaux ont donné lieu.

Ce n'est pas sans difficulté que nous sommes parvenu à fixer le cadre dans lequel il convenait de faire entrer cette

partie essentielle du travail. Ramener les traits de mœurs des indigents à la forme statistique, résumer dans un tableau les causes de l'indigence, quand les uns et les autres sont si nombreux et si mêlés, n'était pas une entreprise ordinaire. Si nous avions voulu nous contenter de caractériser en gros une classe de citoyens et leur attribuer plus particulièrement la responsabilité de certaines misères morales, c'eût été un moyen simple, mais peu vrai, de sortir d'embarras. La responsabilité se rattache plus à l'origine des maux qu'à leurs conséquences, et ce n'est pas parce que nous assistons à ces conséquences et que nous les jugeons avec sévérité, que la responsabilité des malheureux qui les subissent en devient plus grande aux yeux de l'économiste et de la conscience éclairée.

Il y a tant de circonstances entre le commencement de l'homme pauvre et sa maturité, et des circonstances quelquefois si funestes, qu'il n'est besoin que d'en indiquer quelques-unes pour justifier l'indulgence. Qu'on se demande d'abord, dans quelles conditions l'enfant du pauvre vient ordinairement au monde. Il suffira de poser la question pour la voir résoudre par les expressions les plus affligeantes et les moins propres à rassurer sur la santé des parents et celle de l'enfant; et si, ensuite, adoptant la méthode un peu minutieuse mais toujours riche des écrivains allemands, on recherche comment est traité cet enfant à son berceau, comment il l'est dans son enfance, dans l'âge adulte et jusqu'à ce qu'il travaille pour son compte, on verra se confirmer la première crainte et on avouera, sans effort, qu'à de rares exceptions près, l'enfant du pauvre naît et grandit dans l'abandon physique et moral de sa famille; qu'aux maladies héréditaires qui se forment dans des logements étroits et insalubres, peuvent s'ajouter celles qui naissent d'un travail excessif et de l'insuffisante réparation des forces par la nourriture, et celles que l'incurie peut provoquer ou stimuler. — Un semblable aveu implique nécessairement la discrétion dans le jugement; ce qui est du reste l'apanage ordinaire de la charité.

Après un mûr examen de la difficulté, nous avons fini par

choisir le trait de mœurs des indigents, qui nous a paru être le plus significatif et le plus propre à servir de base à un état statistique, à savoir : *la mendicité.*

La mendicité a été de tout temps considérée comme la dernière expression de la misère matérielle et morale. Il y a même certaines époques où la législation l'a traitée comme le vol, avec une implacable sévérité. Mais elle a ses degrés, depuis la mendicité pratiquée par l'homme qui n'a ni feu ni lieu, qui s'affuble de ses besoins comme d'une enseigne pour exciter la compassion, jusqu'à celle qui se borne à recueillir à jour fixe l'aumône qui lui est personnellement destinée; depuis celle qui se couvre d'un semblant de travail, jusqu'à celle de l'ouvrier sérieux qui manque bien réellement d'occupation.

Il n'y avait guère que ce déplorable extrême de la vie des indigents qui pût être saisi dans chaque localité. Les autres traits de mœurs, tels que la manière de vivre en famille, les soins donnés aux enfants, la moralité des parents et celle des enfants, le degré de respect qu'ils portent à la propriété d'autrui, etc., ne sont pas assez particuliers chez les indigents pour leur constituer une physionomie à part, susceptible d'être ramenée à une appréciation statistique. Ils ne peuvent donner lieu qu'à des observations générales, propres à caractériser telle ou telle situation du paupérisme, et c'est à des observations de ce genre qu'on a dû se restreindre.

Restait à savoir dans quelles limites il convenait de les enfermer.

Il a paru à la fois logique et conforme aux exigences de l'exposition, de mettre à profit l'examen des causes du paupérisme, pour faire entrer dans le même commentaire un certain nombre de faits et d'observations convenablement choisis, de manière à placer en relief le mode d'action de chaque cause et son influence sur les mœurs des pauvres.

Nous avons dû cependant, en ce qui concerne les mœurs, faire deux exceptions : l'une pour la ville de Strasbourg, qu'il n'était pas possible de comprendre dans les généralités appli-

partie essentielle du … our les habitations
indigents à la f…
causes de l'indig… … ville se forment dans
breux et si mêl… …ssentiellement de celles
avions voulu … …agglomérations d'hommes
de citoyens … …tions charitables, publiques
sabilité de … …e charité plus active et mieux
simple, m… …plus haut et avec des moyens
se rattach… …es petites communes de sem-
et ce n'… …publique et les fortunes privées
que no… …qui facilitent bien des mesures.
malh… …us varié, plus abondant. Par contre,
de l'… …angers les uns aux autres; ils y sont
Il … plus séparées par leurs habitudes.
l'h… …us de développement, en même temps
fo… … plus tenaces, plus alimentées par la
… par la vie facile. Les causes qui les
… même nom, mais non les mêmes consé-
… villes étend démesurément l'échelle de
… applique cette qualification à des situations,
… resteraient sans assistance, parce qu'elles
… sphère où le cultivateur ne pourrait ni les cher-
… reconnaître. Souvent aussi elle ne la donne que
… situations sont descendues plus bas qu'à la cam-
… qu'elles ne sont découvertes que tardivement,
… dans une commune rurale, elles auraient été plus
… et soulagées. — Bref, toutes les proportions sont
changées : il n'était donc pas possible de n'avoir qu'une seule mesure pour la grande ville et pour la petite commune. Nous avons en conséquence consacré à Strasbourg un paragraphe particulier, dont les considérations seront en grande partie applicables aux autres principales agglomérations du département.

Quant aux habitations des pauvres, elles jouent un rôle si important dans les mœurs de la famille, qu'il nous a paru né-

cessaire d'en donner une description spéciale, qui a sa place à la suite du paragraphe de Strasbourg.

ARTICLE PREMIER.

LES PAUVRES A STRASBOURG.

Il y a à Strasbourg deux grandes classes de gens pauvres : l'une permanente qui grandit d'année en année, et l'autre flottante ou accidentelle, qui se montre aussitôt que la question du travail ou des subsistances s'aggrave. La première comprend de sept à huit mille personnes et la seconde à peu près autant. A la fin de l'année 1856 le nombre des familles inscrites dans les feuilles des inspecteurs des pauvres avait dépassé cinq mille cinq cents, qui, à trois personnes par famille, moyenne réelle, donnaient un total de 16,500 pauvres.

La partie flottante est, prise en masse, la plus intéressante, parce que, en général, elle demande au travail tout ce qu'elle peut lui demander, et que le travail est toujours salutaire aux bonnes mœurs. Aussi, de l'aveu des hommes compétents, y a-t-il dans ses rangs une bonne volonté permanente pour bien faire.

L'état moral des pauvres permanents laisse plus à désirer; ils échappent plus rarement aux dépravations, surtout à celle qui vient de l'antagonisme social, si commun au sein des grandes agglomérations d'hommes.

S'ils envoient assez régulièrement leurs enfants à l'église et à l'école, c'est peut-être moins avec le dessein de les doter mieux qu'ils ne le sont eux-mêmes, que par spéculation, pour tromper des regards scrutateurs ou céder à d'honorables exigences. Il n'est pas rare que ceux qui ont des professions attirent leurs enfants près d'eux, sous prétexte de s'en faire assister, mais le plus souvent pour en exiger des services dont leur qualité d'enfants devrait les dispenser; ils les enlèvent ainsi à l'église et à l'école, sans même leur apprendre leur propre métier. Les enfants de ces parents donnent de bonne heure des mendiants ou des pauvres de profession.

Dans leurs rangs le concubinat précède souvent le mariage; mais il mène aussi à l'extrémité opposée, c'est-à-dire à la débauche organisée. La plupart des enfants adultes ont des relations illégitimes, souvent sous les yeux de leurs parents, quand ce n'est pas même par l'effet de leurs conseils. La famille, d'ordinaire assez nombreuse, occupe des réduits composés d'une ou de deux chambres, très-rarement de trois, où est installé un nombre de grabats ou paillasses très-insuffisant pour la famille entière, grands et petits. Quand il n'y en a qu'un, le père et la mère couchent à la tête et les enfants aux pieds. A l'exception de quelques quartiers situés dans les faubourgs, ces logements manquent d'air et d'espace et sont rarement nettoyés, parce qu'ils passent de main en main avec une grande rapidité, et que les locataires y gîtent plus qu'ils n'y logent. A quelque heure qu'on les aborde, ils donnent le dégoût et inspirent la pitié.

Voici en quels termes s'exprime l'un de nos rapports : « Les « mœurs des pauvres sont très-mauvaises, mais qu'y a-t-il d'é- « tonnant? La misère, les privations de toute nature sont des « dissolvants si puissants que les meilleures natures en sont « perverties, et que je regarde comme impossible qu'une jeune « fille puisse se conserver vertueuse, lorsqu'elle n'est ni logée, « ni nourrie, ni vêtue. La misère, l'horrible misère engendre « tous les vices, les désirs atroces, les haines jalouses. Les en- « fants entendent chaque jour leurs parents vociférer contre « leur position, faire des vœux pour en sortir et exhaler leurs « haines contre ceux qui sont placés au-dessus d'eux; ils s'ha- « bituent bien vite à partager ces sentiments....

« L'autorité paternelle est peu respectée, parce qu'elle est, « en général, peu respectable.... Toute la famille couche com- « munément dans la même chambre, le père et la mère dans « un lit, et les enfants pêle-mêle sur un grabat ou une pail- « lasse. »

Un autre ajoute:

« La prostitution clandestine, en donnant à ce mot son ac-

« ception administrative, n'est pas fréquente dans la classe des « personnes soutenues par les institutions charitables, parce « que les secours sont retirés à ceux qui souffrent que leurs « enfants s'y abandonnent; mais j'estime que la presque géné- « ralité des filles pauvres, en âge d'avoir un amant, en ont un « au moins qui leur vient en aide, selon ses moyens, au vu et « su des parents. Ainsi que je l'ai dit en traitant la première « question, cette tendance à l'immoralité trouve une excitation « dans la vie commune de jour et de nuit dans la même « pièce.

« Plusieurs de ces liaisons se continuent pendant de longues « années et deviennent du concubinage; elles chargent ensuite « le budget départemental d'un grand nombre d'enfants natu- « rels, qui sont abandonnés, tantôt par l'un, tantôt par l'autre « des parents... »

Le prix des plus pauvres loyers pour une famille est de vingt à vingt-cinq francs par trimestre, c'est-à-dire de quatre-vingt à cent francs par an. Lorsqu'on a voulu préparer l'exécution de la loi sur les logements insalubres, une commission, dont le rapport a été conservé, a fourni sur la situation des logements des pauvres des renseignements que ceux qui nous ont été adressés n'ont point affaibli.

On nous saura gré sans doute d'indiquer ici les rues et les quartiers où il serait le plus utile de porter l'air et la lumière : les abords de la place Kléber, côté méridional; ceux de la place du Broglie, côté nord; la Krutenau, les rues de l'Abreuvoir, des Souabes, du Jeu-de-Paume, du Renard-Prêchant, des Poules, de l'Étoile, des Ramoneurs-de l'enfer, les ruelles donnant sur le quai des Bateliers et des Pêcheurs; les rues des Cheveux, des Meuniers, de l'Aimant, du Bain-aux-Plantes; les rez-de-chaussées dans les rues des Lentilles et du Coq; les rues de la Course, du Marais-Vert, de Marbach, du Foulon, de l'Argile et des Aveugles.

La commission des logements insalubres a fait quelque bien par l'action isolée de ses membres. Il est regrettable qu'elle

n'ait pas fonctionné régulièrement et avec ensemble, à l'exemple des associations de bienfaisance qui, dans leurs visites domiciliaires, portent leur attention sur la disposition des couchages, l'aération et la propreté des demeures. Une pression continue finit par modifier les habitudes d'une population. L'influence qu'a exercé sous ce rapport un simple instituteur[1], aidé de son comité de surveillance, n'est ni difficile ni coûteuse à obtenir.

Les mêmes considérations ont fait exprimer le désir que la rivière ne fût plus aussi difficilement abordable pour les pauvres gens. Les lavoirs publics sont assez nombreux, mais les places s'y paient, et la pauvreté n'a pas trop de son travail pour vivre, se loger et se couvrir. A Mulhouse, les lavoirs publics ont été rendus gratuits pour les indigents, de même que les séchoirs, la buanderie et l'atelier de repassage.

Parmi les traits caractéristiques des mœurs de la classe indigente de Strasbourg, il en est encore un qui mérite d'être mentionné, moins à titre de grief, qu'à titre de signe du temps. — L'habitude qu'ont les parents de tirer parti de leurs enfants le plus tôt qu'ils le peuvent, éloigne ces derniers des professions manuelles qui exigent un certain apprentissage. Pressés de tous côtés par le besoin, les meilleurs d'entre eux saisissent les moindres occasions de se faire aider de leurs enfants, en les attachant à un travail salarié, sans se préoccuper de savoir si ce travail a une issue, s'il constitue un métier et peut servir ultérieurement de gagne-pain. Ils ne veulent pas ou ne peuvent pas faire le sacrifice du temps de leurs fils ou de leurs filles pour leur assurer une profession, à plus forte raison ne sont-ils pas en mesure de faire des sacrifices d'argent. Il en résulte que les bons apprentis de la ville deviennent de plus en plus rares, et que les chefs d'ateliers doivent faire venir leurs ouvriers, soit de l'autre côté du Rhin où les maîtrises ont été maintenues, soit de la campagne où les apprentissages sont plus faciles et mieux conservés, quoique plus imparfaits. Il en résulte encore qu'arrivés à l'âge de la force, un certain

1. L'instituteur de Saint-Thomas.


PARSONS LIBRARY
University of
MICHIGAN

nombre de jeunes gens sont sans profession, ont contracté dans leur émancipation prématurée de travailleurs les habitudes licencieuses de leur classe, et ne sont recherchés ni comme domestiques ni comme servantes par les habitants de la ville. Les uns et les autres s'en vont d'ordinaire au dehors, les jeunes hommes comme soldats, les jeunes filles comme elles peuvent. — Quant à celles de ces dernières qui s'établissent, il n'est pas rare de reconnaître que le plus ordinairement elles ne sont pas en mesure de s'occuper des travaux les plus nécessaires à un ménage pauvre : l'entretien du linge et des vêtements et la préparation d'une nourriture convenable. Aujourd'hui les véritables écoles professionnelles des pauvres sont celles que la charité a organisées; sans elles, les corps de métiers auraient encore plus de peine à se recruter. Cette situation est plus marquée encore dans les pays de fabrique que dans les villes où, comme à Strasbourg, les fabriques n'existent pas; car ce sont elles qui fixent la classe pauvre dans les bas-fonds des travailleurs, en leur offrant un salaire à l'entrée de la vie, qui rend à peu près illusoire l'instruction et impossible l'éducation des enfants. « La fabrique de Hüttenheim, mande M. le « curé de Kogenheim, porte les gens les plus pauvres à se « marier, dans l'espoir d'avoir des enfants à envoyer dans « l'usine; mais leur situation est loin de s'en améliorer. Les « enfants gagnent quelques sous, il est vrai, mais ils perdent « le bénéfice d'une instruction plus sérieuse, en sorte qu'il « n'est même plus possible de trouver des domestiques parmi « eux.... »

On doit s'affliger d'une pareille situation, mais on ne peut pas s'en étonner. Le système des lieux publics, cabarets, guinguettes, jardins, brasseries, cafés et salles de danse, a pris à Strasbourg, comme, au reste, dans toutes les grandes villes, un développement si considérable, qu'il y en a pour toutes les fortunes, pour tous les goûts et en quelque façon pour tous les âges. Soldats et ouvriers, bourgeois et commis, femmes et filles, serviteurs et servantes, emplissent et entretiennent ces

établissements avec une assiduité et une ardeur qui répondent à un véritable entraînement. On compte ces maisons par centaines, intra et extra muros, et les visiteurs quotidiens par milliers. Les dimanches et les jours de fête, des familles entières quittent leurs toits, pour aller, chacune à sa manière et selon ses moyens, chercher les émotions du cabaret ou de la danse. On peut bien y maintenir l'ordre, mais qui peut contenir les tentations qui y poussent, les passions qui s'y développent, les forces de tout genre qui s'y perdent? Qui oserait affirmer que dans ces mêlées des deux sexes, tourbillonnant ensemble, s'enivrant au bruit de la musique, au bourdonnement de leurs paroles et aux fumées de boissons diverses, il reste debout un souvenir de la famille, de sa pauvreté et de ses besoins? Qui oserait soutenir que le bon ange de la jeunesse franchit le seuil de ces réunions, pour continuer sa garde près d'elle et la prévenir à temps, surtout quand il s'agit de jeunes gens pauvres que tout tente et que rien ne retient?

Les pauvres de la classe permanente originaires de Strasbourg ne sont pas les plus nombreux; ils se recrutent par l'immigration d'étrangers de catégories diverses.

Ce sont, d'abord, des manœuvres de la campagne, attirés par l'espoir d'un salaire plus élevé ou d'un refuge contre des embarras domestiques qui les ont fait mettre au ban de leurs communes; cultivateurs ruinés, qui ne tardent pas à se faire suivre de leurs familles et à mettre leur misère à l'abri des nombreuses institutions de charité de la ville; gens souvent perdus de mœurs autant que de dettes et disposés à mettre à profit le mystère de la grande ville.

Ce sont, ensuite, de jeunes artisans, venus pour achever leur instruction professionnelle, qui tombent dans la misère à une époque de chômage et sont retenus en ville par l'attrait d'une facile corruption.

Ce sont, en troisième lieu, de jeunes filles de la campagne, venues pour se mettre en condition et entraînées dans la misère par l'inconduite.

Enfin, ce sont des étrangers à la France, qui passent le Rhin sous la pression de circonstances souvent fâcheuses et s'en viennent grossir le chiffre des hôtes pauvres ou malfaisants de la ville.

On calcule qu'en moyenne le nombre des étrangers à la ville qui s'installent annuellement à Strasbourg sous ces différentes formes, s'élève à 80 familles ou individus.

Dans les campagnes les pauvres quittent rarement leur village pour se fixer dans un autre, à moins qu'ils n'y soient attirés par l'appât de riches communaux ou de bois d'affouage; mais ces déplacements ne sont pas aisés; les administrations locales et les populations en jouissance les entourent de grandes difficultés. C'est, parmi les administrateurs, à qui se défera de ses pauvres au détriment de son voisin. Les maires vont jusqu'à invoquer, pour repousser les intrus, le droit de bourgeoisie depuis longtemps rayé de nos lois communales. Dans les communes d'outre-Rhin où ce droit existe encore, on a vu des populations tout entières, comme celle de Lichtenthal, près de Bade-les-bains, se concerter, obtenir à prix d'argent de leurs bourgeois pauvres la renonciation à la jouissance des biens communaux, et leur créer généreusement un pécule pour les déterminer à se transporter dans le nouveau monde avec leurs familles. Avec une pareille législation, on n'a pas à craindre dans une commune la moindre installation incommode.

L'immigration ne s'établit pas immédiatement dans la ville; elle fait ordinairement une première halte aux portes, dans ces demeures sans nom, qui surgissent hors des remparts et grossissent, en en faussant l'aspect et l'esprit, la population communale. La culture maraichère se ressent de ce voisinage; on assure que sur certains points la valeur de la propriété en est affaiblie. Ce n'est que plus tard, quand l'occasion s'en présente ou que le premier dénûment a cessé, que ces aventuriers du travail peuvent aborder l'intérieur de la ville et s'y fixer. Souvent aussi les pauvres étrangers à la ville ou à la France

emploient le procédé des locations simulées, pour prendre date en qualité d'habitants de Strasbourg et s'assurer l'entrée de l'hôpital au bout du temps réglé par les usages locaux.

Ce tableau des mœurs des pauvres de Strasbourg a été puisé aux sources les plus sûres. Il est triste, mais il est vrai dans son ensemble. Le fond en est sombre, mais il s'éclaire parfois des rayons d'une vive lumière qui soulagent le regard et soutiennent la confiance de la charité. La foi ne sème pas toujours l'aumône en vain; elle fait aussi des conquêtes et des découvertes. On trouvera au chapitre des œuvres organisées bien des raisons de croire et d'espérer. C'est ce qu'affirme un autre rapport, lorsqu'il dit que, « s'il y a des pauvres qui présentent le plus « désolant spectacle, il en est d'autres où la vie de famille s'est « maintenue dans toute sa valeur sous les auspices de la reli- « gion. » Il est telle école communale qui, en quelques années, a porté dans les rangs des pauvres un esprit nouveau, qui se manifeste dans leurs enfants, tenus avec propreté et des plus assidus à l'enseignement[1]. Ailleurs, dans un coin beaucoup plus obscur, c'est une pauvre fille difforme qui, après avoir soutenu de son travail sa famille, dont une implacable maladie organique a successivement enlevé tous les membres, a recueilli une dernière sœur, maladive comme elle et folle, dont elle ne veut pas se séparer, parce que c'est sa dernière part d'héritage. La pauvre fille essaie en outre de se faire la gardienne ou la directrice de quelques autres enfants scrofuleux et misérables, au nom desquels elle travaille, prie et quête.

« J'ai aussi devant les yeux, et j'en rends grâces à Dieu, « l'image de bien des pauvres et de familles entières qui me « sont en profonde édification. Ce sont des pauvres qui prêchent « par leur exemple et qui ont des habitudes de fidélité, de « simplicité et de retenue bien touchantes. Plus d'une mère de « famille a le talent de multiplier ses ressources, le plus sou- « vent insuffisantes, par des habitudes d'ordre et de sobriété; « plus d'un père de famille, par son travail, son économie et

1. École de Saint-Thòmas.

« sa piété, vient à bout de donner à sa nombreuse famille le « pain quotidien; plus d'une veuve sait souffrir en silence; plus « d'une fille, particulièrement la couturière, sait commander « le respect par les privations qu'elle sait s'imposer et la dé- « cence dont elle couvre sa pauvreté ; plus d'un malade, livré « aux besoins les plus poignants, entouré de parents qui le « rudoient et le négligent, conserve la résignation, l'amour de « Dieu et la reconnaissance pour le moindre bienfait; plus d'un « enfant malheureux sert d'exemple à l'école et à l'église, le « jour de travail et le jour de repos.... » (Extrait d'un rapport sur Strasbourg.)

S'il y a du mal à Strasbourg, et beaucoup de mal, il y a aussi du bien, et beaucoup de bien.

ARTICLE DEUXIÈME.

LES LOGEMENTS DES PAUVRES DANS LES AUTRES COMMUNES.

L'état d'une habitation porte avec lui son enseignement : la propreté et l'ordre dans une maison sont les premiers fruits du respect de soi-même, et ce dernier sentiment se développe et se conserve jusque dans les plus humbles positions, en proportion du développement du sens moral. Sans doute on peut trouver la propreté et l'ordre comme les apanages de la seule fortune; mais il est inconnu que le désordre et la malpropreté se maintiennent sur le terrain où s'installe la vie morale et intellectuelle. On dira volontiers d'un ménage bien tenu : «que la famille porte honorablement sa misère», et on ira à son aide avec une certaine confiance. Il semble que dans un tel ménage la plus grosse besogne de la charité, le rappel au bien, soit déjà effectuée, et qu'il n'y ait qu'à pourvoir aux besoins matériels. On trouve dans le canton de Villé, sur le revers méridional des Vosges, des villages composés de pauvres ménages d'ouvriers, où le pain ne pénètre pas une fois par semaine, et dont le mobilier bien chétif reluit de propreté. L'air de ces demeures est renouvelé; tout y est à sa place, dans l'habitation et sur les personnes; tout y est propre, tout y est honnête :

c'est de tradition dans le pays. Mais cette situation est exceptionnelle.

En général, les habitations des pauvres de la campagne ne valent pas mieux que celles des pauvres de la ville. Ce sont pour la plupart de véritables huttes, où reposent ensemble, par terre ou sur de sales grabats garnis des haillons de la famille, le père, la mère et les enfants.

« Quand on entre dans une maisonnette composée d'un rez-« de-chaussée à une seule et unique chambre, dont le corridor « sert de cuisine et l'ouverture de l'escalier de cheminée, on « est étonné qu'un pareil réduit, malpropre et humide, puisse « servir d'habitation à des hommes. Mais on reste stupéfait « quand on y compte jusqu'à trois familles composées de plu-« sieurs membres. » (Pasteur de la Petite-Pierre.)

« Dans la visite générale des pauvres que nous avons faite, « nous avons rencontré des familles au sein desquelles règnent « le désordre, un dénûment affreux et une malpropreté re-« poussante. Ça ne vaut souvent pas une tanière. Les murs « sont délabrés et horriblement noircis par la fumée; un déluge « de vermine inonde le visiteur; dans un coin s'étale quelque « misérable grabat, à demi pourri, d'une saleté dégoûtante, « où la nuit s'entassent pêle-mêle les deux sexes. Il n'y a point « de linge de corps ni de lit, point de meubles.... D'ordinaire « ces gens-là sont livrés à tous les vices et n'ont aucune vertu; « ce sont presque des sauvages qu'il faudrait civiliser. Quelle « génération abrutie sort de ces égouts de la misère et de la « dépravation! » (Curé de Saint-Nicolas, à Haguenau.)

« Les pauvres de notre canton, écrit M. le juge de paix de « Bischwiller, sont généralement mal logés. Il y a dans cer-« taines communes de chétives habitations, où deux familles « entières logent dans la même chambre, ce qui est contraire « à la santé et aux bonnes mœurs; leurs lits sont de mauvais « grabats recouverts de guenilles et souvent d'une malpropreté « dégoûtante. »

« Les habitations d'un assez grand nombre de nos pauvres,

« écrit de son côté M. le juge de paix de Wasselonne, sont de « véritables réduits, où l'on ne trouve ni meubles, ni linge ni « lits; dans plus d'un ménage les membres de la famille sont « réunis sur le même grabat, sans distinction d'âge ni de « sexe; de là une dépravation de mœurs très-précoce dont les « effets déplorables ne tardent pas à se manifester. »

« Nos pauvres sont presque toujours logés à l'étroit. Il en « résulte que, faute d'espace, la même pièce sert de cuisine, « de chambre de travail et de chambre à coucher, de sorte que « l'air y est saturé de vapeurs et de miasmes. Ces logements « sont salement tenus et rarement aérés.... Ils ne manquent « pas ordinairement de lits, mais il n'y en a pas toujours un « nombre suffisant, ce qui force les parents à faire coucher « ensemble plusieurs enfants. J'ai même vu des enfants de sexe « différent, ou une mère et un fils déjà d'un certain âge, « partager la même couche. » (Juge de paix d'Obernai.)

« Généralement, surtout dans les montagnes, les habitants « pauvres sont mal logés; la plupart occupent des cabanes où « il n'y a qu'une seule pièce, qui sert de poële (chambre « commune), de cuisine et de chambre à coucher pour toute « la famille, ce qui entraîne une dépravation de mœurs pré- « coce, sans compter les dangers de la santé, cette chambre « n'étant que rarement aérée. » (Juge de paix de Villé.)

Telle est la règle; mais hâtons-nous d'ajouter qu'elle n'a rien d'absolu. Nous en avons seulement donné les formules les plus significatives dans le sens de la misère matérielle et morale, pour rappeler à la bienfaisance que la faim du pauvre n'est pas toujours le pire des maux dont elle ait à s'occuper.

Beaucoup de pauvres sont propriétaires du toit qui les abrite tant bien que mal; c'est quelque chose: une habitation, même une hutte, est une attache qui fixe la famille et lui évite des frais. Le prix des plus pauvres logements à la campagne varie de trois à cinq francs par trimestre. On trouve autour de certains centres de population, principalement dans la banlieue de Strasbourg et celles des communes environnantes, des habitations

économiques dont les frais de construction varient entre six cents et douze cents francs. Ces habitations font l'objet d'une spéculation assez active.

La vie de famille, le respect des vieillards, les soins donnés à l'enfance, le respect de la propriété, l'amour de Dieu et du travail, sont, à des titres bien plus élevés qu'une simple habitation, l'image fidèle des sentiments d'une population; car il n'y a pas de recette pour eux en dehors du cœur de l'homme; mais ce que nous pourrions en dire ici spécialement, à propos des mœurs des pauvres, trouvera naturellement sa place dans l'analyse des causes du paupérisme et de leur influence sur l'état moral de la famille. Les causes et les effets du paupérisme confondent aisément leur rôle; ce qui est aujourd'hui effet peut devenir cause demain; souvent aussi les causes et les effets se fortifient en s'entremêlant et ne forment plus qu'une situation dans laquelle il est difficile de faire des distinctions. En les examinant simultanément, nous resterons dans la vérité des faits et nous échapperons à l'inconvénient des redites.

ARTICLE TROISIÈME.

LA MENDICITÉ DANS LE BAS-RHIN.

Les degrés divers de la mendicité ont été placés sous neuf rubriques, qui forment autant de colonnes et embrassent les catégories de mendiants les plus marquées. Chaque colonne comprend les initiales du culte professé par la population à laquelle la rubrique s'applique. La mendicité est intérieure ou extérieure, selon les localités; elle est réglée et disciplinée ou abandonnée à elle-même sans protection comme sans frein; elle est générale ou restreinte, c'est-à-dire exercée par tous les pauvres de la commune ou par un petit nombre d'entre eux, les plus infirmes ou les plus paresseux. La mendicité extérieure est pratiquée par des pauvres connus ou des vagabonds; par des familles entières, ce qui est le cas le plus général, ou par des enfants seulement, ce qui constitue une

situation à part. Quand le père et la mère travaillent et que l'enfant mendie, celui-ci est aux yeux du grand nombre un petit travailleur qui utilise ses forces de son mieux dans l'intérêt de la famille.

Prise au point de vue de ceux qui donnent, la mendicité revêt également les caractères moraux les plus divers. Pour les uns, c'est une charge dont ils se plaignent sans pouvoir ni vouloir s'en débarrasser, sans même parvenir à la régler; pour d'autres, c'est un mal nécessaire, semblable à l'abandon de ces terrains qu'on sacrifie aux eaux d'inondation, afin de préserver le sol fertile de plus grands désastres; pour d'autres encore, et c'est sans contredit le plus grand nombre, l'aumône de la porte passe pour la plus pratique, comme étant la plus ancienne et partant la plus respectable.

« Je ne suis guère, écrit M. le curé de Gœrsdorf, dans le cas « de vous fournir des renseignements sur la charité individuelle. « Celle-ci, comme généralement à la campagne, s'exerce encore « dans la forme primitive, c'est-à-dire personnellement. »

On ne peut s'empêcher d'être frappé du grand nombre de communes du Bas-Rhin dont les pauvres mendient. Pour qu'une portion de la population d'un pays ou d'une cité soit maintenue à ce degré d'abaissement, il faut que la charité s'égare dans un système de laisser-aller qui dispense l'homme de s'élever au-dessus de la facile habitude de donner nonchalamment ses miettes aux malheureux. Tout souffre chez le mendiant : la religion, le travail, les mœurs, les relations de famille et sociales; il forme bande à part. L'homme qui n'a ni feu ni lieu, n'a souci que de ses besoins; il les satisfait comme il peut; il s'enguenille par calcul pour forcer la pitié ou provoquer la compassion; comptant sur les contrastes, il étale ses misères dans de bons endroits, sur les promenades, aux abords des églises, aux portes des auberges, partout où il a l'espoir d'exercer une pression. L'analyse exacte de sa position matérielle et de ses dispositions morales fournirait à un économiste chrétien les éléments du plus riche programme de bienfaisance. Ce n'est

pas qu'il souffre autant que l'indigent ordinaire qui lutte par le travail contre les privations, nullement; par cela même qu'il exploite son dénuement, il emploie pour le faire valoir des moyens qui accusent souvent beaucoup d'intelligence et font regretter qu'il n'en ait pas un meilleur usage. Mais la mendicité professionnelle est la négation du travail, de la famille et de la religion. Celui qui mendie par état, livre aux caprices du hasard son pain quotidien, sa conscience, son foyer et son Dieu. Le mendiant de profession donne naissance au mendiant héréditaire; l'aumône de la porte en consacre la légitimité. Le mendiant de profession est rusé, opiniâtre, hypocrite, peu scrupuleux; l'aumône de la porte est d'ordinaire sèche, hautaine, inintelligente; avec un morceau de pain, quelques pommes de terre et un «Dieu vous garde,» elle en finit avec l'obsession et l'importunité. Cela n'exige ni temps ni réflexion ni affection chrétienne. L'un est un parasite communément redouté de l'autre, qui, à son tour, lui livre précipitamment une épave, comme on fait la part du feu. Mais ne fût-elle pas un métier, ne fût-elle, ainsi que cela se présente le plus ordinairement, qu'une ressource contre l'indigence, la mendicité n'en accuserait pas moins la société de mollesse et d'imprévoyance.

Ce jugement pourra paraître trop sévère, sinon trop absolu. La mendicité a ses partisans comme elle a sa nécessité: c'est la liberté dans l'aumône, c'est-à-dire la charité exercée selon les convenances de chacun. Le principe est bon. S'il est reprochable dans son application, il est recommandable dans son essence. L'application peut se modifier, — on verra bientôt que c'est même fort à désirer; — mais le principe doit être maintenu. La charité emporte avec elle l'idée de sacrifice, et il n'y a pas de sacrifice vrai sans liberté d'action. C'est l'axiome qu'a adopté le congrès de Bruxelles et qu'il a maintenu dans le programme de celui de Francfort. C'est également la thèse qu'ont soutenue des écrivains éminents, parmi lesquels nous citerons M. Naville, dont le travail a été couronné par l'Aca-

démie[1]. C'est enfin le principe que Portalis invoqua en 1806, pour résister heureusement au premier projet de réorganisation des fabriques d'église, soumis au conseil d'État par Napoléon Ier, et par lequel ce grand politique voulait faire entrer toutes les aumônes, même celles d'église, dans la comptabilité officielle des bureaux de charité.

Cette réserve faite, pour prémunir contre toute fausse interprétation les observations qui précèdent, nous reprenons notre exposé.

Toutes les variétés de mendiants sont répandues dans l'Alsace, depuis le bohémien (*Zigeuner*) ou *Heimathlose* qui campe au hasard et n'a pas de domicile, jusqu'au vieillard ou à l'infirme, qui ne quitte son humble demeure que pour aller recueillir l'aumône préparée pour lui chez des voisins et amis que sa misère intéresse. Entre les premiers et les derniers, c'est-à-dire entre les mendiants de profession et les mendiants de nécessité, il y a une foule de degrés qu'il n'est pas aisé de bien déterminer. Cependant, les plus importants, ou pour mieux dire, ceux qui intéressent plus particulièrement cette étude, remplissent dans les rapports une place assez nette et assez uniforme pour se prêter à un classement statistique et pouvoir être caractérisés.

Les bohémiens sont de tous les mendiants de profession les plus décriés et les plus redoutés. Rebelles à toute discipline autre que la leur, ils évitent soigneusement l'intérieur des villes, où s'exerce une police vigilante et expérimentée; ennemis du travail, ils se couvrent d'une étiquette d'artisans pour pénétrer partout dans la campagne; gens de métier, ils n'ont garde de négliger la formalité du passe-port et de la patente. Ils choisissent de préférence les professions ambulatoires, telles que celles de vanniers, d'étameurs, de magnins, de racommodeurs de parapluies, etc. Pendant qu'ils sont occupés à ces

1. De la charité légale, de ses effets et de ses causes, etc., par F. M. L. Naville. Paris, chez P. Dufort, libraire. 1836.

faciles travaux, leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards mendient ou maraudent.

« Ma paroisse, dit M. le pasteur de Berg, limitrophe des « cantons habités par ces gens, est régulièrement visitée par « eux. Ils viennent par groupes inonder les villages. Les chefs « de famille, pourvus de patentes et de passe-ports, font osten- « siblement profession de vanniers, mais se livrent en secret à « toute espèce d'industrie coupable. Les femmes, accompagnées « de leurs enfants, s'en vont mendier disant la bonne aven- « ture et proférant souvent des menaces terribles contre les « persomnes qui ne satisfont pas à leurs exigences, ordinaire- « ment impérieuses. La pêche et la chasse leur fournissent « une partie de leur nourriture. Si une épizootie éclate, ils dé- « terrent les cadavres des bêtes pour en manger la chair. Leurs « enfants, élevés dans l'ignorance, ne fréquentent aucune « école et sont initiés de bonne heure à tous les vices du vaga- « bond. »

M. le maire de Wingen (canton de La Petite-Pierre), raconte que, dans sa commune, les mendiants de profession occupent un hameau du nom de *Heydeneck* (le coin des païens). « Ils « descendent de déserteurs qui, au commencement du siècle, « ont abandonné l'armée d'invasion, se sont mêlés à la popula- « tion la plus infime et ont formé une race d'enfants perdus, « qui croupissent dans la mendicité. Pendant les mois les plus « rigoureux de l'hiver, les uns tressent des paniers et des cor- « beilles, les autres font des cuillers en bois ou d'autres usten- « siles de cuisine.

« En été ils chassent et ils pêchent, mais au premier signal « de fête, ils se hâtent de livrer aux plaisirs d'un jour le pro- « duit du travail d'un mois. Les femmes, les enfants et les « vieillards de la tribu vont mendier et sont dressés aux ruses « du métier. »

La plupart de ces malheureux se contentent de se marier civilement.

« J'ai déjà bien insisté auprès de mes pauvres déshérités,

« écrit le bon curé du lieu, pour les déterminer à faire des « chapeaux de paille ou à polir des verres de montre, comme « l'ont fait ceux de Rosteig, afin de sortir de leur misère héré- « ditaire; mais jusqu'à présent je n'ai pas réussi... »

De son côté, M. le pasteur de Wimmenau fournit les renseignements suivants :

« La plupart des mendiants qui viennent dans nos communes « pour implorer la charité sont du département de la Moselle, « ou des bohémiens, dont la répugnance pour les travaux utiles « n'est que trop connue. Ces derniers habitent surtout la com- « mune de Reipertswiller et le Heydeneck de Wingen. »

« La mendicité a beaucoup diminué depuis deux ans, mais « malheureusement elle n'a pas disparu. Il y a toutes les se- « maines des mendiants qui viennent des communes voisines, « principalement des vanniers pourvus de passe-ports, qui font « mendier leurs femmes et leurs enfants. Le grand mal est que « les paysans continuent, par peur, à donner à ces vagabonds. »

(Pasteur de Lampertheim.)

« Des espèces de fabricants de parapluies, des vanniers, des « émouleurs, sous prétexte de chercher de l'ouvrage, vont de « village en village, sont l'effroi du cultivateur qui est forcé de « leur donner ce qu'ils demandent ordinairement avec arro- « gance, pour les éloigner de son habitation. Gagnent-ils quel- « ques sous, ils les dépensent de la manière la plus abjecte, en « s'enivrant, en jouant, en se battant et en se livrant aux plus « graves désordres... Le hameau d'Ohnenheim, de la commune « de Fegersheim, est un véritable repaire de ces vagabonds, « qui sont le fléau de toute la contrée. »

(Curé d'Ichtratzheim.)

Et cependant, chose étrange, le vrai bohémien, l'homme des grands chemins et des campements nocturnes, le rejeton de ces tribus errantes, parmi lesquelles le révérend Brown a passé trois années pour en étudier les mœurs et le langage, paraît avoir le culte de la fidélité conjugale et de la chasteté de la jeune fille. De l'aveu de plusieurs hommes graves, dont la cu-

riosité et l'intérêt se sont également portés sur la vie des bohémiens, il est presque inconnu qu'un mariage soit une réparation, ou qu'un ménage soit troublé par l'oubli des devoirs de l'un des époux.

Mais quelque honorable que soit cette exception aux mœurs antisociales de ces vagabonds, on n'en doit pas moins penser que leur existence dans le Bas-Rhin peut fournir matière à l'étonnement, si ce n'est au reproche.

Les autres variétés de mendiants sont de beaucoup les plus nombreuses, puisque les communes où elles sont signalées s'élèvent à plus de trois cents, tandis que celles qui sont visitées par les bohémiens forment à peine le dixième de ce chiffre.

En dehors des bohémiens, dont le nom est abusivement donné à tous les mendiants coureurs, il y a des familles nombreuses qui, comme eux, parcourent le pays et vivent à l'aide de procédés à peu près identiques.

« La grande, l'incurable plaie du paupérisme, écrit M. le « curé de Hüttenheim, est dans les mendiants coureurs, les « mendiants de profession. Il en vient journellement à Hütten- « heim des quantités considérables. Avec ce que ceux-ci « ramassent et emportent, il y aurait de quoi substanter nos « indigents. »

M. le curé de Sermersheim se sert de termes identiques.

« Mais l'autre paupérisme, ajoute M. le curé d'Achenheim et « Hangenbieten, la plaie hideuse de la société, c'est celle des « mendiants de profession, dont on trouve plus ou moins d'é- « léments dans chaque commune, qui vivent en général sans « loi ni religion; celle-là est un véritable fléau. Ces gens men- « dient de père en fils; ils se reconnaissent et se fréquentent à « dix lieues à la ronde, n'ont ni église ni école et nous échappent « entièrement. »

M. le curé de Rohr assure que, « généralement parlant, chaque « paroisse pourrait nourrir ses pauvres, si les vagabonds, tous « de mauvaises mœurs, prêts à tous les désordres, ne parcour-

« raient pas une commune après l'autre, accompagnés d'enfants « et suivis de femmes avec lesquelles ils ne sont pas mariés, et « qu'ils abandonnent, lorsqu'elles ne leur plaisent plus, pour « en reprendre d'autres. »

M. le curé de Hipsheim s'exprime sur ce point également dans des termes énergiques : « Un fléau qui afflige nos com- « munes rurales tant en été qu'en hiver, c'est le vagabondage; « une foule de fainéants, de jeunes gens valides, de femmes, « de filles de mauvaises mœurs, d'enfants qui rôdent, guettant « l'occasion de voler l'habitant paisible et laborieux. »

« Nous avons ici cinq ou six familles de vanniers tirant sur « le bohémien. Ces gens exercent leurs diverses industries, en y « entremêlant constamment la mendicité. Leurs enfants restent « presque tous également étrangers à l'église et à l'école. »

(Rapport de Plobsheim.)

En troisième lieu, la mendicité est pour beaucoup de pauvres la seule manière de recevoir des habitants de la campagne l'assistance dont ils ont besoin. On l'a déjà fait remarquer dans cet exposé : les cultivateurs éprouvent une vive répugnance à assister le pauvre avec de l'argent et à faire passer leur aumône par les mains d'un tiers, que ce tiers soit une association ou un simple particulier, ecclésiastique ou laïque. L'aumône attend l'infortune à la porte et s'applique indifféremment au pauvre indigène et au pauvre étranger. La mendicité qui naît de cet usage doit être appelée *nécessaire*. Cette manière de donner fait sans doute beaucoup de bien; mais elle cause en même temps beaucoup de mal, en ce qu'elle entretient chez les malheureux l'habitude de mettre tout leur temps à se rendre de porte en porte pour s'assurer le pain du jour, sauf à ne recueillir de la main qui s'ouvre pour eux qu'un soulagement matériel.

« Il ne se pratique à Offendorf aucune œuvre de bienfaisance « par l'intermédiaire du curé. La charité individuelle s'exerce « directement et se réserve tellement la douce satisfaction de « distribuer à son gré les secours que la position des habitants,

« mus et encouragés sans doute par les pieuses exhortations « du pasteur, leur permet d'accorder aux indigents, qu'ils re- « nonceraient aux œuvres de charité plutôt que de les prati- « quer par la main d'un tiers. Je puis citer à l'appui de mon « assertion l'essai que nous avons fait l'année dernière et qui « n'a pas réussi. » (Rapport du curé.)

« Il n'y a point d'institution de charité parmi mes paroissiens. « J'ai eu l'idée, de concert avec M. le maire, d'établir une caisse « d'assistance mutuelle pour les deux cultes, mais nous avons « dû renoncer à ce projet n'ayant pas eu l'espoir du succès, « parce que la coopération nous a paru manquer. »

(Pasteur de Romanswiller.)

« Il est certain, écrit M. le pasteur de Weitbruch, que si l'on « pouvait centraliser les ressources de la charité, nous pour- « rions faire disparaître la mendicité de notre commune; mais « faute d'appui je n'ai pas encore pu y parvenir. »

« Nos essais de souscriptions volontaires ont commencé à « s'affaiblir dès la fin de la première année, et à l'heure qu'il « est, elles n'existent pour ainsi dire plus. Les particuliers « aiment mieux secourir directement, comme il leur plaît, ceux « qu'ils jugent les plus nécessiteux et les plus dignes de leur « charité. » (Pasteur de Hangenbieten.)

« Ma paroisse est malheureusement dépourvue d'associations « et de congrégations occupées d'œuvres de charité. Je crois « même qu'il serait très-difficile d'en établir, attendu que chaque « individu qui exerce la charité veut être libre dans sa manière « de la pratiquer. Voilà pourquoi nos indigents sont obligés « d'aller de porte en porte quêter leur pain quotidien. »

(Curé de Mothern.)

« J'ai voulu profiter des mauvaises années pour déterminer « mes administrés à s'engager régulièrement envers les indi- « gents, mais ils m'ont déclaré qu'ils ne pourraient me donner « que des denrées. » (Maire d'Offwiller.)

Le rapport de Heiligenberg s'exprime en ces termes : « Tous « les pauvres étrangers sont accueillis dans la commune. On en

« voit tous les jours un certain nombre des communes voisines, « des deux sexes, de tout âge, qui viennent régulièrement deux « fois par semaine exploiter la charité de nos bonnes maisons. « On en voit des deux Haslach, de Still, de Dinsheim, de Moll- « kirch, quelquefois même de communes lointaines, sans faire « mention des autres passants de différentes conditions, qui « cherchant de l'ouvrage de leur métier, exploitent également « la charité publique. »

« A côté de l'accueil que trouvent tous les pauvres de la com- « mune, adultes ou enfants, dit M. le pasteur de Dorlisheim, « mes paroissiens distribuent de nombreuses aumônes, surtout « les lundis et les samedis, à une foule de mendiants, qui « viennent de presque tous les endroits du canton et même des « environs de Schirmeck. »

« Les mendiants étrangers sont accueillis dans les deux com- « munes de Wahlenheim et Hochstett, et ils en sortent tou- « jours satisfaits. Il y a des jours où nous en voyons jusqu'à « trente et quarante, adultes ou enfants, surtout les jeudis où « il n'y a pas d'école. Les autres jours nous n'accueillons point « les enfants, à cause de l'école. » (Rapport du curé.)

« Les pauvres, munis d'un certificat de leur pasteur, s'a- « dressent au pasteur d'une autre paroisse pour recevoir un « secours de la caisse des aumônes. Les pauvres de cette classe « sont ordinairement des personnes qui ne peuvent plus gagner « leur vie et que leur commune ne peut soutenir. »

(Pasteur de Hürtigheim.)

« Les pauvres de notre commune ne vont jamais mendier au « dehors. Ce n'est qu'en hiver et au printemps, quand les pro- « visions faites en été et en automne ont été épuisées, et que le « salaire du père de famille est devenu insuffisant, qu'on envoie « les enfants au-dessous de douze ans demander l'aumône dans « le village, deux fois par semaine, aux heures où il n'y a pas « de classe. » (Pasteur d'Ittenheim.)

« La plupart des pauvres qui n'ont pas de métier et qui tra- « vaillent aux champs, trouvent de l'occupation presque toute

« l'année chez les bons cultivateurs. Quand le travail cesse un « peu, ils sont ordinairement nourris dans ces maisons. Ceux « qui ont des métiers et dont le salaire est insuffisant, envoient « leurs enfants quêter aux portes une fois par semaine. On n'est « guère porté dans ce pays à chercher un autre arrangement. »

(Curé de Niederlauterbach.)

« Quel spectacle attendrissant pour un cœur bien né, qu'une « petite procession d'existences affamées qui, à certains jours « de la semaine ou du mois, vont successivement de maison « en maison, pour y recevoir ce qui est nécessaire et ce « qu'une main de frère a préparé d'avance! »

(Rapport d'Oberbronn.)

« Il y aurait abondance dans notre commune, si la mendicité « du dehors ne prenait pas sa part. » (Rapport de Still.)

« Quant aux causes du paupérisme local, dit le rapport de « Schweighausen, je mentionnerai tout d'abord la grande faci- « lité à recevoir les vagabonds, qui trouvent toujours dans notre « commune, surtout pendant la saison d'hiver, leur libre entrée « chez des personnes mal famées, où ils restent des semaines « et des mois, et finissent très-souvent par se marier, après « avoir mené une vie scandaleuse. »

« Nos pauvres ont recours à tous les moyens possibles pour « couvrir leurs besoins. C'est pour cela qu'ils mendient, non- « seulement dans la commune, mais encore au dehors, et qu'ils « font mendier leurs enfants. Peu leur importe que ces derniers « aillent ou non à l'église et se livrent au vagabondage, pourvu « qu'ils viennent à la maison avec des sacs bien remplis. Pour « ce qui concerne les pauvres étrangers, il n'y en a pas d'autres « que ces familles nomades, voleuses, qui, à force d'importu- « nités et de menaces, exploitent la charité des campagnes. »

(Rapport de Gingsheim.)

« Il y a à Dettwiller, nous dit M. le curé du lieu, un assez « grand nombre de pauvres qui se recrutent de tous ceux qui « ne trouvent pas de gîte dans les villages voisins. Ceux de la « commune cherchent à gagner leur pain et n'envoient que

« leurs enfants pour suppléer à l'insuffisance de leur salaire. « Ils fréquentent peu l'église et l'école, mais je crois qu'il n'y a « pas de mauvais vouloir, mais plutôt manque d'aliments et de « vêtements. »

« M. le pasteur de Hirschland se plaint également de ce que « la charité de sa paroisse, presque sans objet à l'intérieur, est « surchargée de bohémiens qui inondent les villages. »

« Beaucoup de mendiants étrangers, dit M. le curé d'Éber- « bach, viennent dans la commune et ne peuvent en être faci- « lement éloignés. »

Les mendiants eux-mêmes, quand ils ne le sont pas par état, participent de la situation morale de la commune et se montrent plus ou moins audacieux ou réservés, selon que les mœurs locales pèsent sur eux. Dans telle commune, il n'y a que les infirmes, les vieillards et les enfants qui mendient; dans telle autre, les pauvres ne peuvent mendier qu'à l'intérieur; ailleurs, le pauvre se fait un point d'honneur de ne céder qu'à la dure nécessité.

« Nous tâchons, dit le rapport de Lingolsheim, de fortifier « chez nos habitants le sentiment de l'honneur, car une triste « expérience prouve, qu'une fois la première honte passée, « l'homme perd son énergie et s'adonne à la paresse. Quoique « nous ayons beaucoup d'ouvriers et de gens de métier, qui par « moments et pendant les rigueurs de l'hiver se trouvent dans « la gêne, ils supporteraient de grandes privations avant d'aller « mendier. »

« Il est généralement connu que la commune de Fort-Louis « est une des plus pauvres du département; hormis une dizaine « de familles, tous les autres habitants sont de malheureux « journaliers, qui vivent du produit de leur travail, lequel la « plupart du temps leur manque; mais ils supportent leur « indigence avec une telle résignation, qu'ils méritent tout « éloge.

« Cette situation date du bombardement de 1793, qui a tout « détruit. » (Rapport du maire.)

« Dans leur indigence, écrit M. le maire de Rott, nos pauvres « ont toujours mené une vie irréprochable... Les plus aisés de « mes administrés viennent au secours de leurs concitoyens indi-« gents, sans distinction de culte, et ceux d'entre ces derniers « qui sont valides, cherchent à gagner leur vie en travaillant « dans les communes voisines, telles que Wissembourg. »

« La charité privée, dit le rapport de Kauffenheim, se fait à « peu près exclusivement en faveur des pauvres du dehors, « connus et consistant en femmes âgées, décrépites, en gens « infirmes ou demi-idiots, qui viennent chercher leur aumône « à jour fixe. Mais nos habitants n'ont pas encore pu s'habituer « à l'idée de leur venir en aide par l'entremise de tierces per-« sonnes ou d'associations. »

Dans la commune d'Eckwersheim on accorde aux pauvres deux jours par semaine pour mendier. Le travail doit suppléer aux besoins des autres jours.

« Nos aumônes en nature, dit M. le curé d'Achenheim et « Hangenbieten, suffisent amplement à nourrir les pauvres de « la commune et ceux du dehors. »

Il y a dans la Lorraine allemande plusieurs communes dont le sol est bon, mais négligé. La population est héréditairement familiarisée avec l'idée qu'on doit l'assister dans sa pauvreté, qu'on l'a toujours fait jusqu'à ce jour, et qu'agir autrement, ce serait l'exposer à la dernière misère. Avec de pareilles traditions la pauvreté se perpétue et l'aumône, même l'aumône officielle, ne parvient pas à l'arrêter, et, comme le dit M. le maire de Molsheim à l'occasion d'un fait analogue, « on ouvre « constamment un gouffre que les gens honnêtes et laborieux « ne peuvent jamais remplir. »

« Si les communes riches, écrit naïvement le maire de l'une « d'elles, n'envoient pas leurs aumônes, nos pauvres se ver-« ront encore obligés de se présenter devant leurs fenêtres. »

« Les mendiants qui viennent demander l'aumône, écrit « M. le pasteur de Romanswiller, sont presque tous du canton « de Marmoutier. »

Cependant, une autre de ces communes, celle de Schweinheim, a trouvé un jour dans son curé un homme qui a autrement compris les ressources de ses paroissiens. Il leur a dit : « Vous travaillerez six jours et le septième vous vous reposerez, » Et maintenant la commune se régénère par le travail et bénit le nom de l'abbé Gœft.

« Pour vous donner une idée de la paresse de bien des « pauvres, écrit M. le curé de Harskirchen, il est arrivé à M. le « maire d'offrir du travail à des indigents, de les voir rester « chez eux et envoyer leurs enfants chercher le pain du jour « aux portes du prochain. »

« Les mœurs de nos pauvres sont généralement bonnes; ils « mendient, parce que leur indigence est extrême; mais ils « sont assidus aux exercices du culte avec leurs enfants. »

(Rapport de Dinsheim.)

Le rapport de Dangolsheim nous apprend que les pauvres de la paroisse sont laborieux, économes, prévoyants, assidus à l'office divin et à l'instruction religieuse; faisant même cultiver leur lot de bien communal par leurs femmes pour avoir des légumes, tandis qu'eux-mêmes travaillent ailleurs comme journaliers.

« Nous n'avons ni association ni congrégation, et cependant « nous sommes obligés de venir en aide aux pauvres des com- « munes qui prétendent les entretenir par ces moyens. »

(Rapport d'Ergersheim.)

« Beaucoup de pauvres forains viennent dans la commune et « servent d'excuse à ceux qui ne se soucient pas de donner de « l'argent à l'association. » (Rapport d'Avolsheim.)

« Les pauvres les plus nécessiteux viennent trois fois par se- « maine demander l'aumône à domicile et s'en trouvent bien. »

(Rapport de Reichstett.)

Il serait superflu d'étendre les citations; celles qui précèdent suffisent à l'objet de cette section, qui est de mettre en lumière les diverses espèces de mendicité, et de donner un sens précis ou à peu près, aux rubriques qui forment l'en-tête du tableau de la mendicité.

Quoique très-étendu et en quelque sorte invétéré dans les habitudes de ceux qui donnent aussi bien que de ceux qui reçoivent, le mal est de temps à autre vivement attaqué par les administrateurs des paroisses et des communes, et les populations elles-mêmes; mais le succès ne répond pas toujours à leurs efforts. A peu d'exceptions près, le paupérisme n'est entretenu sous le toit de la famille que dans les villes de quelque importance, où l'esprit d'association a pu grouper les forces de la charité et appeler à son aide la bonne volonté d'un certain nombre de personnes éclairées, disposées à consacrer à la visite et au soulagement des pauvres les loisirs que leur position de fortune leur donne, et que leur piété leur fait trouver. Mais, même dans ces grandes localités, et notamment à Strasbourg, la mendicité trouve encore le moyen de s'exercer.

Dans les tableaux synoptiques ci-après, le nombre des mendiants n'a pas été relevé, parce que c'est un élément qui varie d'année en année et de saison en saison. Nous n'avons recensé que les paroisses et sections de paroisse, où le principe de la mendicité est admis comme une ressource de l'indigence. Dans ces limites, les tableaux donnent une appréciation assez exacte de la situation du Bas-Rhin, et s'ils s'éloignent de la rigoureuse vérité, c'est plutôt en l'adoucissant qu'en l'exagérant. Les tableaux de recensement des pauvres doivent être rapprochés de ceux de la mendicité, si l'on veut mieux juger de la portée relative de ces derniers dans chaque commune.

TABLEAUX SYNOPTIQUES DE LA MENDICITÉ
A SES DIVERS DEGRÉS PAR COMMUNES ET PAR CULTES.

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES — dont les indigents mendient — dans la commune — sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, — sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou heimathlosen est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur él oign. de l'école et de l'Ég lise est signalé.
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.									
Canton de Bouxwiller.									
Bischholtz.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bosselshausen *p . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouxwiller.	»	»	»	c. p.	i.	»	»	»	p.
Bueswiller.	p.	»	»	p. i.	»	p.	»	»	»
Griesbach	»	»	p.	»	»	p.	»	»	»
Imbsheim	c. p.	»	»	»	»	c. p.	»	c. p.	»
Ingwiller.	»	»	»	»	»	»	c. p. i.	c. p. i.	»
Kirrwiller	»	c. p.	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	c.
Menchhoffen	c.	»	»	»	»	c.	p.	c. p.	»
Mühlhausen *i. . . .	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Niedermodern. . . .	p.	»	»	c. p.	»	»	c.	c. p.	»
Niedersoultzbach . .	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Obermodern.	p.	»	»	p.	»	p.	»	p.	»
Obersoultzbach *p. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pfaffenhoffen. *i. . .	»	»	»	»	c. p. i.	»	c. p.	»	»
Riedheim *p. c. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schalkendorf *p. . .	»	»	»	»	»	»	»	p.	»
Schillersdorf.	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Uttwiller *p	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Weinbourg *i. . . .	c. p.	»	p.	»	c. p. i.	c. p.	»	»	»
Zutzendorf.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»
	3 c.	1 c.	1 c.	3 c.	2 c.	4 c.	3 c.	5 c.	1 c
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	8 p.	1 p.	3 p.	7 p.	2 p.	7 p.	5 p.	7 p.	1 p
	»	»	»	1 i.	3 i.	»	1 i.	1 i.	»

NOTA. Lettres **c. p. i.** initiales des trois cultes (catholique, protestant et israélite) qui se partagent la populatio du Bas-Rhin. Chaque lettre représente la partie de la population communale à laquelle l'entête de la colonne où ell figure est censée s'appliquer. L'astérisque (*) suivie d'une ou de plusieurs initiales signifie que la population de te ou tel culte n'a pas de pauvres ou n'en a porté qu'un seul dans son état. La croix (†) suivie d'une ou de plusieur initiales indique l'absence de tout renseignement du culte indiqué par l'initiale.

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathloses* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
				Canton de Drulingen.					
Adamswiller	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Asswiller	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Bærendorf	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
Berg *c.	p.	»	»	c. p.	»	»	»	c. p.	»
Bettwiller	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Burbach	p.	»	p.	p.	»	»	»	»	p.
Büst *p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diedendorf	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»
Diemeringen *i.	p.	»	»	p.	»	»	»	p. i.	»
Drulingen *c.	p.	»	»	c. p.	»	»	»	»	»
Durstel	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	c. p.	»
Eywiller	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	c. p.
Eschwiller	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Gœrlingen	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»
Gungwiller	p.	»	p.	p.	»	»	»	»	»
Hambach	»	»	»	p.	»	»	p.	p.	»
Hirschland	»	»	»	p.	»	»	p.	p.	»
Kirrberg	p.	»	»	»	»	»	»	»	»
Mackwiller	»	»	»	»	»	»	c. p.	c. p.	»
Ottwiller *p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pistorf	p.	»	p.	p.	»	»	»	»	p.
Rauwiller	p.	»	»	»	»	»	»	»	»
Rexingen *p.	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»
Siewiller	c. p.	»	»	c. p.	»	»	»	»	»
Thal *c.	p.	»	»	c. p.	»	»	»	c. p.	»
Volksberg	c.	»	c.	c. p.	»	c.	p.	c. p.	»
Weislingen	p.	»	»	»	»	»	»	»	»
Weyer	c. p.	»	»	»	»	c. p.	»	»	»
Wolfskirchen	»	»	»	»	»	p.	»	»	p.
Zollingen	p.	»	»	p.	»	»	»	»	»
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	5 c.	»	2 c.	8 c.	»	3 c.	3 c.	6 c.	1 c.
	18 p.	»	4 p.	17 p.	»	7 p.	6 p.	10p.	4 p.
	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES. dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimath-losen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Canton de Hochfelden.									
Alteckendorf *p. . .	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»
Bossendorf	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Duntzenheim	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»
Ettendorf *i.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Friedolsheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Geiswiller	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Gingsheim	c.	»	c.	c.	»	»	»	c.	c.
Grassendorf	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c.
Hochfelden	»	»	»	»	»	»	c. i.	»	»
Hohatzenheim	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Hohfrankenheim. . .	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»
Ingenheim *i.	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Issenhausen *p. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lixhausen	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Melsheim	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Minversheim.	»	»	»	»	»	»	c. i.	»	c. i.
Mittelhausen	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Mutzenhausen	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Ringeldorf *c. . . .	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Ringendorf *i. . . .	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Sæssolsheim.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Schaffhausen	»	»	»	c. i.	»	»	c. i.	»	»
Scherlenheim *c. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schwindratzheim . .	»	»	»	»	»	»	c. p. i.	»	»
Waltenheim	c.	p.	»	c. p. i.	»	c. p.	i.	»	»
Wickersheim	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Wilshausen *p. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wilwisheim *c. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wingersheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Zœbersdorf	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	8 c.	»	3 c.	7 c.	»	2 c.	7 c.	1 c.	3 c.
	5 p.	1 p.	»	8 p.	»	6 p.	5 p.	1 p.	»
	»	»	»	2 i.	»	»	5 i.	»	1 i.

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimath-losen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Canton de Marmoutier.									
Allenwiller	c.	»	c.	c. p.	»	»	p.	»	c.
Birckenwald	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Crastatt *c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dimbsthal	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Gottenhausen	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Hægen	c.	»	c.	c. i.	»	c.	i.	»	»
Hengwiller	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Hohengœft	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Jetterswiller	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Kleingœft	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Knœrsheim	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Landersheim	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Lochwiller	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Marmoutier	»	c.	c.	c. i.	»	c.	i.	»	c.
Otterswiller	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	»
Rangen *c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Reinhardsmünster	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Reutenbourg	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c.
Salenthal	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Schweinheim	»	c.	»	c. i.	»	c.	i.	c. i.	»
Singrist	c.	»	c.	»	»	»	»	»	c.
Thal	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	c.
Westhausen	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Zehnacker *p.	c.	»	»	c. p.	»	c.	»	c. p.	»
Zeinheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	17 c.	3 c.	11 c.	15 c.	»	7 c.	3 c.	2 c.	5 c.
	»	»	»	2 p.	»	»	1 p.	1 p.	»
	»	»	»	3 i.	»	»	3 i.	1 i.	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimath-losen* est signalée.	où la mendicité des enf.
				Canton de La Petite-Pierre.					
Dossenheim	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	
Erckartswiller	p.	»	»	»	p.	p.	»	»	
Eschbourg.	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	c.
Frohmühl	p.	»	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	
Hinsbourg *p	»	»	»	»	»	»	»	»	
Lichtenberg	c. p.	»	p.	»	»	»	»	c. p.	
Lohr.	p.	»	»	»	»	»	»	»	
Neuwiller	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	i.	»	
Petersbach	c. p.	»	»	c. p.	»	»	»	»	
Petite-Pierre (la) . .	c. p.	»	»	c. p.	»	»	»	»	
Pfalzweyer.	»	»	»	»	»	»	p.	»	
Puberg *p	»	»	»	»	»	»	»	»	
Reipertswiller. . . .	p.	»	p.	»	»	»	c.	c. p.	
Rosteig	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	»	»	c. p.	
Schœnbourg *c. p. .	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	
Sparsbach *p	»	»	»	»	»	»	c.	»	
Struth	p.	»	»	i.	»	»	c. i.	»	
Tieffenbach	c. p.	»	»	c. p. i.	»	»	i.	»	c
Weiterswiller	c. p. i.	»	c.	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»	
Wimmenau *c. . . .	p.	»	p.	p.	»	»	»	c. p.	
Wingen	c. p.	»	p.	c. p.	»	»	»	c. p.	
Zittersheim *p. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	10 c. 16 p. 1 i.	» » »	5 c. 8 p. »	10 c. 11 p. 3 i.	» 1 p. »	5 c. 6 p. 1 i.	3 c. 1 p. 3 i.	7 c. 7 p. »	4 2 1
				Canton de Saar-Union.					
Altwiller.	p.	»	»	»	»	p.	»	»	
Bissert.	p.	c.	»	»	»	c. p.	»	c. p.	
Bütten	p.	»	»	c. p.	»	p.	c.	c. p.	
Dehlingen	p.	»	p.	c. p.	»	»	c. i.	»	

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathloses* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalée.
Domfessel	p.	»	»	»	»	»	»	»	»
Harskirchen	c. p.	»	»	»	»	c. p.	»	»	»
Herbitzheim	c. p.	»	»	»	»	c. p.	»	»	»
Hinsingen *p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Keskastel	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	»	»	»	»
Lorentzen	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Œrmingen	c.	»	»	c.	»	»	p.	»	c.
Ratzwiller *p	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rimsdorf	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Saar-Union	»	»	»	»	i.	»	c. p. i.	»	»
Saarwerden (Vieux) .	c. p.	»	c.	c. p.	»	»	»	c. p.	c.
Schopperten *c . . .	p.	»	»	»	»	»	»	»	»
Silzheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Vœllerdingen	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	c. p.	»
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	7 c.	1. c.	2 c.	8 c.	»	4 c.	5 c.	4 c.	2 c.
	11 p.	»	2 p.	6 p.	»	6 p.	3 p.	4 p.	»
	»	»	»	»	1 i.	»	2 i.	»	»
Canton de Saverne.									
Altenheim	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Dettwiller	c. p.	»	»	c. p. i.	»	c. p.	i.	»	»
Eckartswiller	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Ernolsheim	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Furchhausen *p. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gottesheim	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Hattmatt.	p.	»	»	p.	»	»	»	»	»
Jean-des-Choux (St).	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Littenheim *c. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lupstein.	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Mænnolsheim *c. . .	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Monswiller † p. . . .	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Ottersthal	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Printzenheim *p. . .	»	»	»	p.	»	»	»	»	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES. dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Saverne	»	»	»	»	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»
Steinbourg.	c.	»	c.	c.	»	»	»	c.	»
Waldolwisheim . . .	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
Wolschheim *p . . .	»	»	»	c. p.	»	»	c.	»	»
Total . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	9 c.	»	3 c.	8 c.	1 c.	3 c.	2 c.	1 c.	»
	2 p.	»	»	6 p.	1 p.	1 p.	3 p.	»	»
	»	»	»	1 i.	1 i.	»	2 i.	»	»
Récapitulation par cantons.									
Bouxwiller.	3 c.	1 c.	1 c.	3 c.	2 c.	4 c.	3 c.	5 c.	1 c.
	8 p.	1 p.	3 p.	7 p.	2 p.	7 p.	5 p.	7 p.	1 p.
	»	»	»	1 i.	3 i.	»	1 i.	1 i.	»
Drulingen	5 c.	»	2 c.	8 c.	»	3 c.	3 c.	6 c.	1 c.
	18 p.	»	4 p.	17 p.	»	7 p.	6 p.	10 p.	4 p.
	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	»
Hochfelden	8 c.	»	3 c.	7 c.	»	2 c.	7 c.	1 c.	3 c.
	5 p.	1 p.	»	8 p.	»	6 p.	5 p.	1 p.	»
	»	»	»	2 i.	»	»	5 i.	»	1 i.
Marmoutier	17 c.	3 c.	11 c.	15 c.	»	7 c.	3 c.	2 c.	5 c.
	»	»	»	2 p.	»	»	1 p.	1 p.	»
	»	»	»	3 i.	»	»	3 i.	1 i.	»
Petite-Pierre (la) . .	10 c.	»	5 c.	10 c.	»	5 c.	3 c.	7 c.	4 c.
	16 p.	»	8 p.	11 p.	1 p.	6 p.	1 p.	7 p.	2 p.
	1 i.	»	»	3 i.	»	1 i.	3 i.	»	1 i.
Saar-Union	7 c.	1 c.	2 c.	8 c.	»	4 c.	5 c.	4 c.	2 c.
	11 p.	»	2 p.	6 p.	»	6 p.	3 p.	4 p.	»
	»	»	»	»	1 i	»	2 i.	»	»
Saverne	9 c.	»	3 c.	8 c.	1 c.	3 c.	2 c.	1 c.	»
	2 p.	»	»	6 p.	1 p.	1 p.	3 p.	»	»
	»	»	»	1 i.	1 i.	»	2 i.	»	»
Total général . . des paroisses ou sections de paroisse.	59 c.	5 c.	27 c.	59 c.	3 c.	28 c.	26 c.	26 c.	16 c.
	60 p.	2 p.	17 p.	57 p.	4 p.	33 p.	24 p.	30 p.	7 p.
	1 i.	»	»	10 i.	5 i.	1 i.	16 i.	3 i.	2 i.

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES — dont les indigents mendient — dans la commune — sans règle.	dont les indigents mendient — dans la commune — à jour fixe	dont les indigents mendient — hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, — sans règle.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, — à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimath-losen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.									
Canton de Barr.									
Andlau. *p.	c.	»	c.	c. p.	»	»	»	»	»
Barr	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	c.
Bernardswiller	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Blienschwiller	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Dambach	c.	»	»	c.	»	»	i.	»	c.
Eichhoffen	c.	»	»	»	»	c.	»	»	c.
Epfig	c.	»	»	c. i.	»	c.	i.	»	c.
Gertwiller	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	»	»
Heiligenstein	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Itterswiller	»	»	»	c. i.	»	»	c. i.	»	»
Mittelbergheim	c. p.	»	c.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Nothalten	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Pierre (Saint-). *p.	»	»	»	c. p.	»	»	c.	c. p.	»
Reichsfeld	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	9 c.	»	6 c.	12 c.	»	6 c.	4 c.	1 c.	4 c.
	2 p.	»	1 p.	5 p.	»	2 p.	2 p.	1 p.	»
	»	»	»	2 i.	»	»	3 i.	»	»
Canton de Benfeld.									
Benfeld	c.	»	»	i.	»	»	p. i.	»	»
Boofzheim	»	c. p.	c.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Ebersmünster	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Friesenheim	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Herbsheim	c.	»	c.	»	»	»	»	»	c.
Huttenheim	c.	»	»	c.	»	»	»	c.	»
Kertzfeld	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Kogenheim	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Matzenheim *l.	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Rhinau	»	»	c.	»	»	»	»	»	»
Rossfeld	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Sand.	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Sermersheim	c.	»	»	c.	»	»	»	c.	»
Stotzheim	»	c.	»	c. i.	»	»	i.	»	»
Witternheim	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	12 c.	2 c.	4 c.	8 c.	»	6 c.	»	2 c.	2 c.
	»	1 p.	»	1 p.	»	1 p.	1 p.	»	»
	»	»	»	2 i.	»	»	2 i.	»	»
Canton d'Erstein.									
Bolsenheim	c.	»	»	c. i.	»	»	i.	c. i.	»
Daubensand	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Erstein	c.	»	c.	c.	»	c.	»	c.	c.
Gerstheim	c. p. i.	»	»	»	»	c. p. i.	»	c. p. i.	»
Hindisheim	c.	»	c.	c.	»	»	»	c	c.
Hipsheim	»	c.	»	»	»	»	»	c.	»
Limersheim *c. . . .	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Nordhausen	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	c.
Obenheim	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Osthausen	c.	»	»	c.	»	»	i.	»	»
Schæfersheim	c.	»	»	c.	»	c.	»	c.	»
Uttenheim	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	»	»
Westhausen	i.	c.	»	c. i.	»	»	»	c. i.	»
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	9 c.	2 c.	3 c.	11 c.	»	5 c.	1 c.	7 c.	3 c.
	3 p.	»	»	3 p.	»	3 p.	1 p.	1 p.	»
	2 i.	»	»	2 i.	»	1 i.	2 i.	3 i.	»
Canton de Marckolsheim.									
Artolsheim	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Baldenheim *c. . . .	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Bindernheim.	»	c.	»	»	c.	c.	»	»	»
Bœsenbiesen	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Bootzheim	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Diebolsheim *i. . . .	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Elsenheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Heidolsheim *c . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient — dans la commune — sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, — sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Hessenheim *c. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hilsenheim	c.	»	c	c.	»	»	»	»	»
Mackenheim	c.	»	»	c. i.	»	»	i.	c. i.	»
Marckolsheim *i. . .	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»
Mussig.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Müttersholz	c.	»	»	»	»	»	p. i.	»	c.
Ohnenheim	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Richtolsheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Saasenheim	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Schœnau.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Schwobsheim	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Sundhausen	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»
Wittisheim	c.	»	c.	»	»	»	»	»	c.
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	13 c.	2 c.	4 c.	7 c.	1 c.	6 c.	3 c.	1 c.	2 c.
	»	»	»	»	»	»	4 p.	»	»
	»	»	»	1 i.	»	»	2 i.	1 i.	»
Canton d'Obernai.									
Bernardswiller. . . .	c.	»	c.	»	»	c.	»	»	»
Burgheim	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»
Goxwiller *c.	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Innenheim.	c.	»	»	c. i.	»	»	i.	»	»
Krautergersheim . .	c.	»	»	c.	»	»	i.	»	»
Meistratzheim	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
Niedernai	c. i.	»	i.	c. i.	»	»	»	c. i.	»
Obernai *p. i.	»	c.	»	c. p. i.	»	c.	»	»	»
Valff	c. i.	»	»	»	»	»	»	»	»
Zellwiller	c.	»	»	c.	»	»	i.	»	c.
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	7 c.	1 c.	1 c.	6 c.	»	2 c.	1 c.	1 c.	1 c.
	»	»	»	1 p.	»	»	2 p.	»	»
	2 i.	»	1 i.	3 i.	»	»	3 i.	1 i.	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimath-losen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
	Canton de Rosheim.								
Bischoffsheim	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	c.
Bœrsch	»	c.	»	»	»	»	p.	»	c.
Grendelbruch	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Griesheim	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Mollkirch	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Mühlbach	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Nabor (Saint-)	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Ottrott-le-Bas *i	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Ottrott-le-Haut	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Rosenwiller	»	c.	c.	»	c.	c.	»	»	»
Rosheim *p	»	»	»	»	»	»	c. i.	»	»
TOTAL	7 c.	3 c.	6 c.	3 c.	1 c.	3 c.	1 c.	»	2 c.
des paroisses ou sections de paroisse.	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»
	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»
	Canton de Schlestadt.								
Châtenois	»	»	c.	»	»	c.	»	»	c.
Dieffenthal	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Ebersheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Kintzheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Orschwiller	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Schlestadt *i	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»
TOTAL	3 c.	»	1 c.	1 c.	»	2 c.	2 c.	»	2 c.
des paroisses ou sections de paroisse.	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»
	Canton de Villé.								
Bassemberg	c.	»	»	»	»	»	i.	»	»
Bellefosse	»	»	»	p.	»	»	»	»	»
Belmont	»	»	»	p.	»	»	»	»	»
Blancherupt	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Breitenau	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Breitenbach	c.	»	»	c. p.	»	c.	p.	c. p.	c.
Dieffenbach	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Erlenbach	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Fouchy	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Fouday	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Lalaye	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Martin (Saint-)	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Maurice (Saint-)	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Meissengott	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Neubois	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Neuve-Église	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
Pierre-Bois (St-)	c.	»	c.	c.	»	c.	»	c.	»
Scherwiller	»	»	»	c. i.	»	»	c. i.	»	»
Solbach	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Steige	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Thanvillé	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Triembach	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Urbeis *p.	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Villé	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	16 c.	»	4 c.	7 c.	»	9 c.	4 c.	2 c.	1 c.
	»	»	»	4 p.	»	»	3 p.	1 p.	»
	»	»	»	1 i.	»	»	2 i.	»	»
Récapitulation par cantons.									
Barr	9 c.	»	6 c.	12 c.	»	6 c.	4 c.	1 c.	4 c.
	2 p.	»	1 p	5 p.	»	2 p.	2 p.	1 p.	»
	»	»	»	2 i.	»	»	3 i.	»	»
Benfeld	12 c.	2 c.	4 c.	8 c.	»	6 c.	»	2 c.	2 c.
	»	1 p.	»	1 p.	»	1 p.	1 p.	»	»
	»	»	»	2 i.	»	»	2 i.	»	»
Erstein	9 c.	2 c.	3 c.	11 c.	»	5 c.	1 c.	7 c.	3 c.
	3 p.	»	»	3 p.	»	3 p.	1 p.	1 p.	»
	2 i.	»	»	2 i.	»	1 i.	2 i.	3 i.	»
Marckolsheim	13 c.	2 c.	4 c.	7 c.	1 c.	6 c.	3 c.	1 c.	2 c.
	»	»	»	»	»	»	4 p.	»	»
	»	»	»	1 i.	»	»	2 i.	1 i.	»
Obernai	7 c.	1 c.	1 c.	6 c.	»	2 c.	1 c.	1 c.	1 c.
	»	»	»	1 p.	»	»	2 p.	»	»
	2 i.	»	1 i.	3 i.	»	»	3 i.	1 i.	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	dans la commune à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. et leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Rosheim	7 c.	3 c.	6 c.	3 c.	1 c.	3 c.	1 c.	»	2 c.
	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»
	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»
Schlestadt	3 c.	»	1 c.	1 c.	»	2 c.	2 c.	»	2 c.
	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»
Villé	16 c.	»	4 c.	7 c.	»	9 c.	4 c.	2 c.	1 c.
	»	»	»	4 p.	»	»	3 p.	1 p.	»
	»	»	»	1 i.	»	»	2 i.	»	»
TOTAL GÉNÉRAL des paroisses ou sections de paroisse.	76 c.	10 c.	29 c.	55 c.	2 c.	39 c.	16 c.	14 c.	17 c.
	5 p.	1 p.	1 p.	14 p.	»	6 p.	15 p.	3 p.	»
	4 i.	»	1 i.	11 i.	»	1 i.	15 i.	5 i.	»
ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.									
Canton de Bischwiller.									
Auenheim	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	c. p.
Bischwiller *i	»	»	»	c. p. i.	»	»	c. p.	»	»
Dalhunden	c.	p.	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	c.
Drusenheim	c.	»	c.	»	»	»	»	»	c.
Forstfeld *p	»	»	»	c. p.	»	»	c.	»	»
Fort-Louis	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Herrlisheim	c.	»	i.	»	»	c. i.	»	c. i.	»
Kauffenheim *c. p.	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»
Leutenheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Neuhæusel	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Oberhoffen	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Offendorf	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	i.	»	»
Reschwoog	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Rohrwiller	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Roppenheim	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Runtzenheim *c. p.	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»
Schirhoff	»	»	c. i.	c. i.	»	c. i.	»	c. i.	c. i.
Schirrhein	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Sessenheim	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	c.
Soufflenheim *p.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Stattmatten	c.	p.	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	c.
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	11 c.	2 c.	8 c.	13 c.	»	11 c.	4 c.	2 c.	6 c.
	2 p.	4 p.	4 p.	11 p.	»	6 p.	2 p.	»	1 p.
	»	»	2 i.	2 i.	»	2 i.	1 i.	2 i.	1 i.

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans regle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans regle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
				Canton de Brumath.					
Bernolsheim	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Bietlenheim	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»
Bilwisheim	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Brumath	»	»	»	»	»	»	c. p. i.	»	»
Donnenheim *c	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Eckwersheim *c	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»
Gambsheim	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Geudertheim	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»
Gries	c. p.	»	»	c. p.	»	»	»	»	»
Hœrdt	»	c. p.	»	»	»	»	»	»	»
Kilstett	»	c.	»	c.	»	»	»	»	c.
Krautwiller	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Kriegsheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Kurtzenhausen	p. c.	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Mittelschæffolsheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Mommenheim	»		»	»	»	»	c. i.	»	»
Olwisheim	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»
Rottelsheim	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Vendenheim	»	c. p.	p.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Wantzenau (la)	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c.
Weyersheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	7 c. 3 p. »	4 c. 3 p. »	1 c. 1 p. »	8 c. 3 p. »	» » »	3 c. 4 p. »	6 c. 4 p. 2 i.	» » »	2 c. » »
				Canton de Geispolsheim.					
Blæsheim	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Düppigheim	»	c. i.	»	c. i.	»	c. i.	»	c. i.	»
Düttlenheim	c. i.	»	i.	c. i.	»	c. i.	»	»	»
Entzheim	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Eschau	»	c.	c.	c. p.	»	»	p.	c. p.	»
Fegersheim	c.	»	»	c.	»	c.	i.	c. i.	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Geispolsheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Holtzheim	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Ichtratzheim.	»	c.	»	c.	»	»	»	c.	»
Illkirch	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	»	»
Lingolsheim	»	c.	»	c. p. i.	»	»	p. i.	»	c.
Lipsheim *c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ostwald *p	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Plobsheim	»	c.	»	c. p.	»	»	p.	c. p.	c.
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	4 c. 1 p. 1 i.	5 c. » 1 i.	2 c. » 1 i.	10 c. 6 p. 3 i.	» » »	3 c. 1 p. 2 i.	2 c. 5 p. 2 i	5 c. 2 p. 2 i.	3 c. » »
			Canton de Haguenau.						
Batzendorf.	»	c.	i.	c. i.	»	c.	»	»	»
Berstheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Dauendorf.	c.	»	c. i.	c. i.	»	i.	»	»	»
Haguenau	»	»	»	»	»	»	c. p. i.	»	c. p. i.
Hochstett *c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Hüttendorf	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Kaltenhausen	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	c.
Morschwiller	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Niederschæffolsheim	»	c.	c.	»	c.	c.	»	»	»
Ohlungen	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»
Schweighausen *i . .	c.	»	»	c. p. i.	»	»	p.	c. p. i.	c.
Uhlwiller	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Wahlenheim.	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Weitbruch.	p.	»	»	c. p.	»	p.	c.	»	»
Wintershausen . . .	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Wittersheim.	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	11 c. 1 p. »	2 c. » »	5 c. » 2 i.	9 c. 2 p. 3 i.	1 c. » »	5 c. 1 p. 1 i.	2 c. 2 p. 1 i.	1 c. 1 p. 1 i.	5 c. 1 p. 1 i.

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	dont les indigents mendient dans la commune à jour fixe.	dont les indigents mendient hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimath-losen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Canton de Molsheim.									
torf	c.	»	»	»	c.	c.	»	»	»
olsheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	c.
achstein	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
insheim	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
orlisheim.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»
gersheim	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
nolsheim	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
resswiller †c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
eiligenberg.	c.	»	c.	»	c.	c.	»	»	»
itzelhausen	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
olsheim	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»
utzig.	c.	»	c.	c. i.	»	c.	i.	»	»
iederhaslach	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
berhaslach	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
ultz-les-bains *i.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
ill	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
matt.	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
olxheim	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	11 c.	1 c.	7 c.	7 c.	3 c.	7 c.	5 c.	1 c.	1 c.
	»	1 p.	1 p.	»	1 p.	1 p.	1 p.	1 p.	»
	»	»	»	1 i.	»	»	1 i.	»	»
Canton de Schiltigheim.									
henheim.	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	c.
schheim	c. p.	»	p.	»	»	c. p.	i.	»	»
üschwickersheim	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
kbolsheim.	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»
ngenbieten *c.	»	»	»	c. p.	»	»	p.	c. p.	»
enheim	»	»	c. p. i.	»	»	»	»	»	»
lenheim	»	p.	»	p.	»	p.	»	»	»
lhsheim *i.	c.	»	»	c. p. i.	»	c.	p.	»	»
ampertheim	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	c.

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES — dont les indigents mendient — dans la commune — sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, — sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf.
Mittelhausbergen *p.	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mundolsheim *p. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
Niederhausbergen. .	»	»	»	p.	»	»	p.	»	
Oberhausbergen. . .	»	»	»	p.	»	»	p.	»	
Oberschæffolsheim *i	c.	»	»	»	»	c.	»	»	
Reichstett	»	c.	»	»	»	»	»	»	
Schiltigheim.	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	c
Souffelweyersheim .	»	c.	»	c.	»	c	»	»	
Wolfisheim *i. . . .	»	»	»	c. p. i.	»	»	c. p.	c. p. i.	
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	5 c. 2 p. »	3 c. 2 p. »	3 c. 3 p. 1 i.	7 c. 9 p. 2 i.	» » »	6 c. 4 p. »	1 c. 6 p. 1 i.	4 c. 4 p. 1 i.	3 1
				Canton de Truchtersheim.					
Avenheim *c.	»	»	»	»	»	»	»	»	
Behlenheim *c. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
Berstett	»	»	»	p.	»	»	p.	»	
Dingsheim.	c.	»	»	c.	»	»	»	»	
Dossenheim *c. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	
Dürningen.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	
Fessenheim	»	c.	»	c.	»	»	»	c.	
Fürdenheim	»	»	»	»	»	»	p.	»	
Gimbrett.	»	»	»	»	»	»	p.	»	
Griesheim	»	»	»	»	»	»	c.	»	
Gougenheim.	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	
Handschuheim. . . .	»	»	»	»	»	»	p.	»	
Hürtigheim	»	»	»	p.	»	»	p.	»	
Ittlenheim	c.	»	»	»	»	c.	»	»	
Kienheim	»	»	»	»	»	»	c.	»	
Kleinfrankenheim . .	»	»	»	c.	»	»	c.	»	
Küttolsheim	i.	c.	»	»	»	»	»	c. i.	
Neugartheim	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	
Offenheim	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	
Osthoffen	c.	»	»	»	»	c.	i.	»	

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Pfettisheim	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Pfulgriesheim *c. . .	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Quatzenheim	»	»	»	p. i.	»	p.	i.	p. i.	»
Reitwiller	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Rohr.	c.	»	»	c.	»	c.	»	c.	»
Rumersheim *c. . . .	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Schnersheim.	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Stützheim	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Truchtersheim . . .	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Willgottheim	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»
Wintzenheim	c. p.	»	p.	»	»	c. p.	i.	»	»
Wiwersheim.	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Wœllenheim *c. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	8 c. 2 p. 1 i.	5 c. » »	4 c. 1 p. »	11 c. 4 p. 1 i.	» » »	10 c. 3 p. »	7 c. 6 p. 3 i.	3 c. 1 p. 2 i.	1 c. » 1 i.
Canton de Wasselonne.									
Ballbronn	c. p.	»	»	c. p. i.	»	c. p.	i.	»	»
Bergbieten.	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Cosswiller.	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	»	»
Dahlenheim	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
Dangolsheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Engenthal	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Flexbourg	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
Irmstett	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Kirchheim	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Marlenheim *p. . . .	»	c.	c.	c.	»	»	»	»	c.
Nordheim	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»
Odratzheim	c.	i.	c. i.	c. i.	»	»	»	»	»
Romanswiller	»	»	»	»	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»
Scharrachbergheim .	»	»	»	»	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»
Trænheim *c. p. i. .	»	»	»	c. p. i.	»	»	»	»	»
Wangen	c	»	»	c. p.	»	c.	p.	»	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. et leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Wangenbourg	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Wasselonne	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	c. p.
Westhoffen	c. p. i.	»	c. p. i.	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»	»
TOTAL	12 c.	1 c.	5 c.	13 c.	2 c.	7 c.	5 c.	»	2 c.
des paroisses ou sections	3 p.	»	2 p.	6 p.	2 p.	3 p.	4 p.	»	1 p.
de paroisse.	1 i.	1 i.	2 i.	4 i.	2 i.	1 i.	3 i.	»	»
Récapitulation par cantons.									
	11 c.	2 c.	8 c.	13 c.	»	11 c.	4 c.	2 c.	6 c.
Bischwiller	2 p.	4 p.	4 p.	11 p.	»	6 p.	2 p.	»	1 p.
	»	»	2 i.	2 i.	»	2 i.	1 i.	2 i.	1 i.
	7 c.	4 c.	1 c.	8 c.	»	3 c.	6 c.	»	2 c.
Brumath	3 p.	3 p.	1 p.	3 p.	»	4 p.	4 p.	»	»
	»	»	»	»	»	»	2 i.	»	»
	4 c.	5 c.	2 c.	10 c.	»	3 c.	2 c.	5 c.	3 c.
Geispolsheim	1 p.	»	»	6 p.	»	1 p.	5 p.	2 p.	»
	1 i.	1 i.	1 i.	3 i.	»	2 i.	2 i.	2 i.	»
	11 c.	2 c.	5 c.	9 c.	1 c.	5 c.	2 c.	1 c.	5 c.
Haguenau	1 p.	»	»	2 p.	»	1 p.	2 p.	1 p.	1 p.
	»	»	2 i.	3 i.	»	1 i.	1 i.	1 i.	1 i.
	11 c.	1 c.	7 c.	7 c.	3 c	7 c.	5 c.	1 c.	1 c.
Molsheim	»	1 p.	1 p.	»	1 p.	1 p.	1 p.	1 p.	»
	»	»	»	1 i.	»	»	1 i.	»	»
	5 c.	3 c.	3 c.	7 c.	»	6 c.	1 c.	4 c.	3 c.
Schiltigheim	2 p.	2 p.	3 p.	9 p.	»	4 p.	6 p.	4 p.	1 p.
	»	»	1 i.	2 i.	»	»	1 i.	1 i.	»
	8 c.	5 c.	4 c.	11 c.	»	10 c.	7 c.	2 c.	1 c.
Truchtersheim . . .	2 p.	»	1 p.	4 p.	»	3 p.	6 p.	1 p.	»
	1 i.	»	»	1 i.	»	»	3 i.	2 i.	1 i.
	12 c.	1 c.	5 c.	13 c.	2 c.	7 c.	5 c.	»	2 c.
Wasselonne	3 p.	»	2 p.	6 p.	2 p.	3 p.	4 p.	»	1 p.
	1 i.	1 i.	2 i.	4 i.	2 i.	1 i.	3 i.	»	»
TOTAL GÉNÉRAL . .	69 c.	23 c.	35 c.	78 c.	6 c.	52 c.	32 c.	15 c.	23 c.
des paroisses ou sections	14 p.	10 p.	12 p.	41 p.	3 p.	23 p.	30 p.	9 p.	4 p.
de paroisse.	3 i.	2 i.	8 i.	16 i.	2 i.	6 i.	14 i.	8 i.	3 i.

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	dans la commune à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalée.
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.									
Canton de Lauterbourg.									
Lauterbourg	»	»	»	»	»	»	c. i.	»	c.
Neewiller	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Niederlauterbach	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Salmbach	»	c.	c.	»	»	»	»	»	c.
Scheibenhard	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Schleithal	c.	p.	p.	c. p.	»	p.	»	c. p.	c.
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	2 c.	3 c.	1 c.	3 c.	»	»	1 c.	1 c.	3 c.
	»	1 p.	1 p.	1 p.	»	1 p.	»	1 p.	»
	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»
Canton de Niederbronn.									
Bitschhoffen	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Dambach	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	»	»
Engwiller	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Griesbach	c. p.	»	p.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Gumbrechtshoffen (N)	c. p.	»	»	»	»	c. p.	»	»	»
Gumbrechtshoffen (0)	c. p.	»	»	»	»	c. p.	»	»	»
Gundershoffen	c. p. i.	»	»	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»	p.
Kindwiller	c.	»	c.	»	»	c.	»	»	»
Mertzwiller	c. p. i.	»	»	c. p. i.	»	c. p. i.	»	c. p. i.	»
Mietesheim	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»
Niederbronn	c. p.	»	»	»	*»	c. p.	i.	c. p. i.	»
Oberbronn	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»	c. p. i.	»	»	»
Offwiller *i	p.	»	p.	p. i.	»	»	»	»	»
Reichshoffen	»	»	»	»	»	c. p. i.	»	»	»
Rothbach *i	»	p.	p.	p. i.	»	»	»	»	»
Uberach	c.	»	»	»	»	c.	»	»	c.
Uhrwiller *i	c. p.	»	c. p.	c. p. i.	»	c. p.	»	c. p. i.	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Uttenhoffen *p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Walck	»	c. p.	c.	»	c. p.	»	»	c. p.	»
Windstein	c. p.	»	»	»	»	c. p.	»	»	»
Zinswiller	»	c. p.	p.	»	»	c. p.	»	»	p.
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	12 c. 11 p. 3 i.	2 c. 4 p. »	4 c. 6 p. 1 i.	5 c. 8 p. 5 i.	1 c. 1 p. »	14 c. 13 p. 4 i.	1 c. 1 p. 1 i.	4 c. 4 p. 3 i.	1 c. 2 p. »
				Canton de Seltz.					
Asbach.	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.
Beinheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bühl	»	c. p.	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Crœttwiller	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Eberbach	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Kesseldorf.	c.	»	c.	»	»	c.	»	»	»
Mothern	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	»
Münchhausen	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	c.
Niederrœdern	c. p. i.	»	i.	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»	»
Niederseebach † i.*p.	c.	»	c.	»	»	c.	»	»	c.
Oberlauterbach* i. .	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Oberseebach.	p.	c.	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Schaffhausen	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Seltz *p.	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»
Siegen	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»
Stundwiller	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Trimbach	c. i.	»	c. i.	c. p. i.	»	»	p.	»	c.
Wintzenbach	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	10 c. 3 p. 2 i.	7 c. 2 p. »	6 c. 1 p. 2 i.	9 c. 6 p. 2 i.	» » »	11 c. 5 p. 1 i.	» 1 p. »	» » »	4 c. » »

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Canton de Soultz-sous-Forêts.									
Birlenbach	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	c. p.	»
Bremmelbach	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»
Drachenbronn *c	p.	»	p.	c. p. i.	»	p.	i.	»	»
Hatten	»	c. p. i.	i.	»	c. p. i.	c. p.	»	c. p. i.	»
Hermerswiller *p	»	»	»	p.	»	»	»	»	»
Hoffen	»	»	»	p.	»	»	p.	»	»
Hohwiller	c. p.	»	»	c. p.	»	»	»	c. p.	»
Hundsbach	p.	»	»	p.	»	p.	»	»	»
Ingolsheim	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Keffenach *p.	c.	»	»	c. p.	»	c.	»	»	c.
Kühlendorf	»	p.	»	p.	»	p.	»	»	»
Kutzenhausen	»	c. p.	c. p.	c. p.	»	c. p.	i.	c. p. i.	p.
Leiterswiller	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Lobsann	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	c. p.
Memelshoffen	c.	»	c.	c. p.	»	c.	p.	»	»
Niederbetschdorf	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»
Oberbetschdorf	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»
Oberrœdern	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.
Reimerswiller	»	c.	»	c. p.	»	c.	p.	»	»
Retschwiller *c. p.	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»
Rittershoffen	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»	»	»
Schœnenbourg	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Schwabwiller	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	c.
Soultz-sous-forêts	»	»	»	»	»	»	c. p. i.	»	»
Surbourg	i.	c.	»	c. i.	»	»	»	c. i.	»
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	9 c. 7 p. »	8 c. 6 p. 1 i.	7 c. 6 p. 1 i.	17 c. 19 p. 2 i.	1 c. 1 p. 1 i.	13 c. 11 p. »	2 c. 5 p. 3 i.	8 c. 7 p. 3 i.	4 c. 2 p. »

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES dont les indigents mendient dans la commune sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. et leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
				Canton de Wissembourg.					
Altenstadt	»	c.	»	»	»	c.	p.	»	»
Cléebourg	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Climbach	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Lembach	»	c. p. i.	»	»	»	»	»	»	»
Niedersteinbach	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	»	»
Oberhoffen	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
Obersteinbach	c. p.	»	c. p.	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Riedseltz	c. i.	»	»	c. i.	»	»	»	»	c.
Roth	»	»	»	»	»	»	c. p.	c. p.	»
Steinseltz	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.	»	»
Weiler	c. p.	»	c. p.	»	»	c. p.	»	»	c. p.
Wingen	c.	»	c.	c. p.	»	»	p.	»	c.
Wissembourg	»	»	»	»	»	»	c. p. i.	»	»
TOTAL des paroisses ou sections de paroisse.	6 c. 4 p. 1 i.	2 c. 1 p. 1 i.	4 c. 3 p. »	7 c. 6 p. 1 i.	» » »	5 c. 4 p. »	4 c. 7 p. 1 i.	1 c. 1 p. »	3 c. 1 p. »
				Canton de Wœrth-sur-Sauer.					
Biblisheim * c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dieffenbach	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Dürrenbach	c.	»	»	»	»	»	»	»	»
Eberbach	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Eschbach	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Forstheim	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Frœschwiller	c. p. i.	»	c. p. i.	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»	»
Gœrsdorf	c. p. i.	»	i.	c. p. i.	»	c. p. i.	»	»	»
Gunstett	c.	»	c.	c.	»	»	»	»	c.
Hegeney	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»
Lampertsloch	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Langensoultzbach	»	c. p.	»	»	»	c. p.	i.	»	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES — dont les indigents mendient — dans la commune — sans règle.	à jour fixe.	hors de la commune.	qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers, — sans règle.	à jour fixe.	où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimathlosen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
Laubach	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Mattstall.	p.	»	p.	p.	»	p.	»	»	»
Mitschdorf *c. . . .	p.	»	»	c. p.	»	p.	»	»	»
Morsbronn.	»	c. p.	»	c. p.	»	c. p.	»	»	p.
Neehwiller.	c. p.	»	»	»	»	c. p.	»	»	c. p.
Oberdorf	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»
Preuschdorf	c. p.	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»
Walbourg *c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wœrth-sur-Sauer. .	»	»	»	»	»	»	p.	»	»
	11 c.	3 c.	5 c.	11 c.	»	11 c.	1 c.	»	2 c.
TOTAL . . . . des paroisses ou sections de paroisse.	8 p.	2 p.	2 p.	7 p.	»	10 p.	1 p.	»	2 p.
	2 i.	»	2 i.	2 i.	»	2 i.	1 i.	»	»
Récapitulation par cantons.									
	2 c.	3 c.	1 c.	3 c.	»	»	1 c.	1 c.	3 c.
Lauterbourg.	»	1 p.	1 p.	1 p.	»	1 p.	»	1 p.	»
	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»
	12 c.	2 c.	4 c.	5 c.	1 c.	14 c.	1 c.	4 c.	1 c.
Niederbronn.	11 p.	4 p.	6 p.	8 p.	1 p.	13 p.	1 p.	4 p.	2 p.
	3 i.	»	1 i.	5 i.	»	4 i.	1 i.	3 i.	»
	10 c.	7 c.	6 c.	9 c.	»	11 c.	»	»	4 c.
Seltz.	3 p.	2 p.	1 p.	6 p.	»	5 p.	1 p.	»	»
	2 i.	»	2 i.	2 i.	»	1 i.	»	»	»
	9 c.	8 c.	7 c.	17 c.	1 c.	13 c.	2 c.	8 c.	4 c.
Soultz-sous-forêts .	7 p.	6 p.	6 p.	19 p.	1 p.	11 p.	5 p.	7 p.	2 p.
	»	1 i.	1 i.	2 i.	1 i.	»	3 i.	3 i.	»
	6 c.	2 c.	4 c.	7 c.	»	5 c.	4 c.	1 c.	3 c.
Wissembourg	4 p.	1 p.	3 p.	6 p.	»	4 p.	7 p	1 p.	1 p.
	1 i.	1 i.	»	1 i.	»	»	1 i.	»	»
	11 c.	3 c.	5 c.	11 c.	»	11 c.	1 c.	»	
Wœrth-sur-Sauer. .	8 p.	2 p.	2 p.	7 p.	»	10 p.	1 p.	»	2 p.
	2 i.	»	2 i.	2 i.	»	2 i.	1 i.	»	»
	50 c.	25 c.	27 c.	52 c.	2 c.	54 c.	9 c.	14 c.	17 c.
TOTAL GÉNÉRAL . . des paroisses ou sections de paroisse.	33 p.	16 p.	19 p.	47 c.	2 p.	44 p.	15 p.	13 p.	7 p.
	8 i.	2 i.	6 i.	12 i.	1 i.	7 i.	7 i.	6 i.	»

NOMS DES COMMUNES.	COMMUNES								
	dont les indigents mendient			qui accueillent les mendiants ou vagabonds étrangers,		où la mendicité n'est exercée que par un nombre restreint d'indigents.	dont les pauvres ne mendient pas.	où la présence des bohémiens ou *heimath-losen* est signalée.	où la mendicité des enf. ou leur éloign. de l'école et de l'église est signalé.
	dans la commune		hors de la commune.	sans règle.	à jour fixe.				
	sans règle.	à jour fixe.							
RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENTS.									
Saverne	59 c.	5 c.	27 c.	59 c.	3 c.	28 c.	26 c.	26 c.	16 c.
	60 p.	2 p.	17 p.	57 p.	4 p.	33 p.	24 p.	30 p.	7 p.
	1 i.	»	»	10 i.	5 i.	1 i.	16 i.	3 i.	2 i.
Schlestadt	76 c.	10 c.	29 c.	55 c.	2 c.	39 c.	16 c.	14 c.	17 c.
	5 p.	1 p.	1 p.	14 p.	»	6 p.	15 p.	3 p.	»
	4 i.	»	1 i.	11 i.	»	1 i.	15 i.	5 i.	»
Strasbourg.	69 c.	23 c.	35 c.	78 c.	6 c.	52 c.	32 c.	15 c.	23 c.
	14 p.	10 p.	12 p.	41 p.	3 p.	23 p.	30 p.	9 p.	4 p.
	3 i.	2 i.	8 i.	16 i.	2 i.	6 i.	14 i.	8 i.	3 i.
Wissembourg	50 c.	25 c.	27 c.	52 c.	2 c.	54 c.	9 c.	14 c.	17 c.
	33 p.	16 p.	19 p.	47 p.	2 p.	44 p.	15 p.	13 p.	7 p.
	8 i.	2 i.	6 i.	12 i.	1 i.	7 i.	7 i.	6 i.	»
TOTAL GÉNÉRAL pour le département . .	254 c.	63 c.	118 c.	244 c.	13 c.	173 c.	83 c.	69 c.	73 c.
	112 p.	29 p.	49 p.	159 p.	9 p.	106 p.	84 p.	55 p.	18 p.
	16 i.	4 i.	15 i.	49 i.	8 i.	15 i.	52 i.	22 i.	5 i.
TOTAL GÉNÉRAL. . . des paroisses ou sections de paroisse réunies.	382	96	182	452	30	294	219	146	96

CHAPITRE III.

Des causes du paupérisme.

PRÉLIMINAIRES.

Le tableau que nous donnons plus loin des causes du paupérisme a été établi sur les mêmes bases que celui de la mendicité : la commune et le culte. Il manque d'une rubrique essentielle, l'indication du lieu d'origine des pauvres. Il serait intéressant, en effet, de se rendre compte de la condition première de tous les individus ou familles qui figurent sur la liste des indigents d'une commune, et conséquemment de savoir dans quelle proportion l'immigration entre dans le chiffre de la population nécessiteuse, de quelle localité française ou étrangère elle provient, et pourquoi elle s'y est transportée. On posséderait ainsi, avec les causes efficientes du paupérisme local considéré en lui-même, des explications sur la part du paupérisme venu du dehors et les causes qui ont déterminé ses migrations diverses. Cette enquête n'était pas impossible ; mais elle était difficile à faire à défaut de documents que l'on ne songe à recueillir nulle part, si ce n'est dans les bureaux de bienfaisance de Strasbourg ou ceux de quelque autre ville principale. Or, la tâche acceptée par les autorités ecclésiastiques et communales était déjà si étendue, qu'il y avait à craindre de la compliquer encore davantage.

Si la logique a le droit de se plaindre de cette lacune, l'intérêt de cet exposé, au fond, n'a pas eu à en souffrir d'une manière sensible. Les listes nominales de recensement ne permettent pas de supposer que le nombre des étrangers, partis pauvres de leur patrie et reçus en cette qualité sur le sol français, soit tel que la situation du paupérisme local en soit affectée. Ces mêmes listes et les rapports qui les accompagnent, donnent clairement à entendre, que tous les centres d'activité

industrielle voient leur population ouvrière s'accroître chaque année d'un certain nombre d'ouvriers nouveaux, venus pour chercher l'emploi de leurs forces et de leur temps, qui peuvent sans doute augmenter les chances du paupérisme local ou contribuer, à la longue, à l'abaissement des salaires, mais qu'on ne saurait, sans abus, considérer comme devant être mis immédiatement à la charge des institutions de bienfaisance ou de la charité privée. Au contraire, il n'est pas rare que les immigrants de cette espèce déploient beaucoup d'énergie pour suffire à leur entretien par le travail. D'ailleurs, les changements de résidence ne se font jamais sans difficulté; les autorités locales et les populations se défendent avec ténacité contre tout envahissement de leur commune par des pauvres forains. Le plus ordinairement elles leur imposent certaines conditions de résidence, avant de les admettre à participer aux bienfaits des établissements charitables. D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que les familles et les individus qui se transportent d'un lieu dans un autre, sans être munis de passe-ports réguliers et de moyens d'existence, se placent sous le coup de la loi pénale et peuvent être arrêtés, poursuivis et condamnés comme vagabonds.

Les migrations de pauvres proprement dits sont donc, nous le répétons, sans influence sérieuse sur le nombre des pauvres d'une localité. Le temps seul, et un long temps, peut en rendre le mouvement sensible dans les grands centres de population, mais non dans les petites communes rurales.

Ce fait établi, nous allons examiner successivement les autres causes du paupérisme.

Ces causes forment deux groupes séparés par leur différence morale : le premier comprend les causes réputées indépendantes de la volonté de l'indigent et inhérentes, soit à des conditions de sol, de travail, de famille et de position, d'âge et de santé, qu'il n'est pas en son pouvoir de modifier à son gré; soit à des événements généraux ou particuliers qu'il ne peut ni prévoir ni éviter. Le second embrasse, au contraire,

les causes dépendantes de la volonté de l'indigent, et qu'il pourrait éviter en puisant plus largement aux sources de moralité et de prudence qui sont mises à sa portée.

Ces deux groupes n'épuisent certainement pas toutes les causes réelles de pauvreté; mais ils réunissent toutes celles qui ont été le plus généralement indiquées dans les rapports sur lesquels nous établissons nos appréciations. Quant aux indications d'un caractère plus restreint ou particulièrement hypothétique, nous en avons formé un troisième groupe en une seule colonne, sous le titre de *causes diverses*.

PREMIER GROUPE.

CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.

§ 1.er *Mauvaises années et cherté des vivres.*

Depuis 1847 jusqu'en 1855, il s'est écoulé une série d'années qui, sauf deux, où l'extrême réduction du prix des denrées a été particulièrement défavorable au producteur, ont pesé lourdement sur la situation des campagnes du Bas-Rhin. Les grains, les pommes de terre et le vin n'ont présenté que des déficits sur les années ordinaires, et ont laissé à découvert les besoins des petits cultivateurs et même ceux de la petite aisance. Il fallait suffire à tout, soit avec le produit des plantes industrielles, dont la culture ne se prête ni à tous les terrains ni à toutes les habitudes de la campagne; soit avec les salaires de l'industrie, qui n'est pas généralement répandue dans le pays. La conséquence immédiate de cette situation a été le développement du paupérisme et de la mendicité. Les rapports périodiques parvenus à l'administration centrale pendant le cours de ces huit années, laissent entrevoir bien des souffrances et bien des privations. Il a fallu procéder officiellement et par des voies extraordinaires pour porter sur les points les plus éprouvés quelque soulagement. C'est à cet objet qu'ont été consacrés les fonds disponibles des

communes et les subventions de l'État, et, notamment en 1847, les efforts prodigieux accomplis pour assurer l'ensemencement des terres appartenant aux petits et moyens cultivateurs, que l'année, à jamais néfaste, de 1846 avait laissés sans pain dès l'entrée de l'hiver.

La nourriture des cultivateurs alsaciens consiste pour une part principale en pommes de terre. Quand le petit cultivateur, l'ouvrier industriel ou agricole peut louer ou acheter une parcelle de terre, c'est pour y planter le précieux tubercule et y trouver son approvisionnement d'hiver. Si cette ressource lui fait défaut, son économie domestique est profondément troublée; la vie à bon marché est suspendue, la vie d'expédients commence. Il est, du reste, inutile d'insister sur cette cause : la disette a été la même partout, et partout elle a donné les mêmes résultats.

« La fortune de la majorité des chefs de famille, écrit M. le « pasteur de Dossenheim, est engagée à la suite des années « de disette. Leurs terres leur ont si peu rapporté, qu'au lieu « de vendre du blé, ils ont été obligés d'en acheter. »

« Notre commune n'a de pauvres, mande M. le curé de « Wolfskirchen, que depuis la maladie des pommes de terre. « Auparavant toutes les familles pouvaient, à peu de chose « près, se suffire avec la récolte de leur provision. »

« Une cause très-importante du paupérisme, écrit de son « côté M. le curé de Lalaye, est la maladie des pommes de « terre, qui forme la principale et presque l'unique nourriture « de nos montagnards. Il est facile de concevoir qu'un tel « fléau, exerçant ses ravages sur un terrain déjà peu productif « de sa nature, devait occasionner une misère relativement « beaucoup plus grande que dans les autres localités. Aussi « cette misère commençait-elle à prendre des proportions « presque effrayantes. Elle serait aujourd'hui à son comble, si « les dernières récoltes n'avaient pas ramené le bien-être. »

« La commune n'a eu de pauvres que depuis la maladie « des pommes de terre; ce sont des vieillards, des veuves avec

« des enfants, dont le salaire quotidien ne pouvait plus suffire « à leur entretien. » (Maire de Dieffenbach.)

Cette appréciation est la même dans tous les rapports. La formule en est uniforme, et peut-être plus simple qu'il ne faudrait pour rendre convenablement la portée de la cause; mais, comme elle est aujourd'hui rétrospective, on peut se borner aux citations qui précèdent et à l'observation insérée dans l'introduction, concernant l'influence des bonnes récoltes et des mauvaises sur le sort des habitants de la campagne.

§ 2. *Stérilité et insuffisance du sol.*

Nous ne pouvons mieux faire pour la complète appréciation de cette cause, que de renvoyer aux notions de géologie, de géographie, de physique et de botanique, de science agricole et de statistique au point de vue de la répartition de la population sur le sol, qui ont chacune leur chapitre spécial dans la description générale du département. L'objet de ce paragraphe n'est point de reproduire les renseignements qui se trouvent *in extenso* dans ces divers chapitres, mais seulement d'examiner l'influence qu'exerce sur le bien-être de la population telle ou telle condition du sol qu'elle occupe, et de donner à titre d'exemples concluants les extraits des rapports qui renferment dans des termes précis le sentiment de cette influence et de son mode d'action.

On dit en agriculture qu'il n'y a pas de sol ingrat. L'aphorisme appartient à la science pure; il est rassurant pour ceux qui seraient tentés de désespérer de l'avenir d'une population agricole. Nous n'avons garde de l'affaiblir par des contradictions de principe. La science peut et doit avoir raison; mais, dans la vie pratique, les faits constituent aussi une espèce de science, celle de la réalité, qu'en administration surtout on ne peut pas dédaigner.

« La principale cause du paupérisme dans notre commune, « dit le rapport de Grendelbruch, vient de l'ingratitude du « terrain de la banlieue, qui ne fournit pas aux habitants les « denrées nécessaires pour six mois »

M. le curé de Lalaye s'exprime en ces termes : « Quant aux « causes du paupérisme de ma paroisse, la principale est sans « contredit la stérilité du sol de nos montagnes et les faibles « produits de ces terres vagues, rocailleuses, pénibles à « cultiver, qui forment cependant la seule ressource de la « plupart de nos habitants, surtout de ceux du hameau de « Charles. »

M. le Maire d'Ohlungen expose que la mauvaise qualité du terrain de sa commune est devenue proverbiale et qu'elle est, au fond, la cause de la misère publique.

« La principale cause du paupérisme extrême de notre com- « mune, écrit M. le Maire de Kaltenhausen, est que le sol de « notre banlieue consiste dans un terrain sec, léger, sablon- « neux, auquel on hésite même à confier l'engrais nécessaire, « de crainte de ruine certaine, si la récolte venait à manquer.... « Notre banlieue ne produit pas, en moyenne, le blé nécessaire « pendant six mois. »

« Les indigents de la commune de Schweighausen sont en « général très-nombreux, parce que toute la banlieue se com- « pose d'un terrain âpre et sablonneux, très-peu productif, « malgré les habitudes laborieuses de nos habitants. »

(Rapport du curé.)

La stérilité du sol ne tient pas toujours à sa nature, mais encore à sa situation.

« Notre banlieue, dit M. le maire de Rohrwiller, est affligée « chaque année des inondations de la Moder et de la Zorn et « des maladies qui en résultent. Les eaux la dévastent et détrui- « sent la plus grande partie des récoltes. »

Le paupérisme des communes de Schirrhein et de Schirhoffen, qui font partie de la même paroisse, est attribué à la même cause.

A côté de la stérilité du sol ou de sa mauvaise situation, se place l'insuffisance des terres cultivables. Il est certain que la banlieue des communes n'est pas toujours en rapport avec le nombre des bras qui lui demandent du travail et des moyens

d'existence. Les populations se développent sur place pendant bien des années, sans qu'il s'élève au milieu d'elles des caractères assez énergiques et assez entreprenants pour chercher à sortir de l'ornière où leur vie a commencé. Les hommes ainsi doués sont rares en tout temps et en tous lieux, mais ils le sont plus particulièrement parmi les travailleurs de la terre, dont le travail est isolé et la vie sans stimulants comme sans besoins pressants.

« La banlieue de la commune est si petite, dit M. le pasteur « de Daubensand, que les maisons sont contiguës, vers l'orient « à la digue du Rhin, et vers le midi à la banlieue de Rhinau. « Elle ne suffit pas à nourrir tous les babitants, et c'est peut- « être la cause primitive et principale de l'extrême pauvreté « de ses habitants. Le terrain d'ailleurs peu fertile et envahi « quelquefois par les eaux d'infiltration, ne les encourage « guère. »

« La banlieue de Niederhaslach, écrit M. le curé de la paroisse, « est enlacée par les forêts domaniales et beaucoup trop res- « treinte. Celle d'Oberhaslach ne se compose que de 245 hec- « tares, ce qui fait 70 ares par ménage. »

« Nous avons trop de forêts et pas assez de terres culti- « vables. » (Maire d'Urmatt.)

« Le paupérisme provient en grande partie du peu de terres « labourables. Nos terrains à cultiver ne sont pas en rapport « avec les besoins de nourriture de nos habitants. »

(Curé de Heiligenberg.)

« La banlieue est d'ailleurs trop restreinte et trop pierreuse « pour produire la nourriture nécessaire aux habitants de la « commune. » (Maire de Soultz-les-Bains.)

« La banlieue de Schleithal est loin d'être en rapport avec la « population qui l'occupe. Il en résulte que les propriétaires- « cultivateurs travaillent eux-mêmes leur patrimoine avec leur « famille et n'appellent de journaliers à leur aide qu'au temps « de la fenaison et de la moisson. Il n'est pas jusqu'au battage

« des grains qui ne soit ajourné en hiver et fait par les membres « de la famille, même par les femmes. »

(Rapport du curé.)

Enfin, l'insuffisance du sol, comme moyen de culture et d'existence, se produit à la longue par la division des héritages. Cette action du morcellement est plus générale et plus influente sur le sort des cultivateurs que ne semblent le pressentir les rapporteurs. Un petit nombre seulement d'entre eux l'ont indiquée, parce qu'elle est lente à se produire et qu'elle exige une étude rétrospective dont les éléments ont dû aisément faire défaut dans les communes rurales. Trois citations suffiront pour en déterminer l'intérêt et la difficulté :

« Le morcellement des fortunes par la division des patri- « moines, dit M. le curé d'Erstein, a particulièrement contribué « à diminuer l'aisance de nos habitants. Dans une période de « trente ans, de 1827 à 1857, le nombre des propriétaires de la « localité s'est élevé de 1200 à 1800. »

« Les grandes propriétés territoriales se subdivisent de plus « en plus; la plupart des propriétaires ou fermiers n'emploient « pas de journaliers ou ne les emploient qu'accidentellement. »

(Maire de Mommenheim.)

« Le morcellement des terres que les familles sont obligées « de partager entre les nombreux enfants auxquels revient à « peine de quoi se nourrir, fait que dans les mauvaises années « elles sont réduites à une grande indigence. »

(Curé de Kindwiller)

Ainsi, dans l'opinion de M. le curé d'Erstein, trente ans ont suffi pour que l'absence d'empêchements légaux à la subdivision infinie de la propriété, ait produit les conséquences les plus graves, c'est-à-dire l'accroissement exagéré du nombre des petits cultivateurs et par suite la gêne et l'augmentation des chances de misère.

§ 3. *Insuffisance des salaires.*

Il est impossible de faire un pas sur le terrain que nous décrivons, sans se heurter à des questions de salaire. Le travail

comme moyen, le salaire comme résultat immédiat, l'entretien de la famille comme but final : voilà le programme de l'ouvrier de la terre, comme de celui de l'industrie ; programme en apparence bien simple, en tout cas bien naturel et bien juste, et cependant en réalité très-compliqué, le plus discuté, le plus difficile à amener à l'équation qu'il comporte entre les produits du travail et les besoins légitimes du travailleur. Tous les éléments en sont mobiles et fuient devant une règle fixe, comme les circonstances qui les font varier. Mais, par cela même que ce programme a un caractère d'universalité, il doit nécessairement frapper les regards des observateurs. Que l'équilibre cesse entre les trois éléments, il y a souffrance, souffrance saisissable au plus simple aspect. Que ce soit le travail ou le salaire qui diminue, ou bien les besoins de la famille qui augmentent, le résultat est le même. Si le défaut d'équilibre est permanent, au lieu d'être accidentel et temporaire, la situation de la population qui le subit est ostensiblement plus gênée, plus embarrassée que dans le cas opposé. Tel est le sens, telle est la portée de cette cause : insuffisance de salaire signifie défaut d'équilibre entre les besoins de la famille et les moyens de les satisfaire, partant souffrance et pauvreté.

Depuis que l'importante fabrique de Hüttenheim a perfectionné ses produits, sans modifier ses prix de façon, les ouvriers mettent plus de temps à faire la même quantité d'ouvrage et subissent en réalité une diminution de salaire dont l'un de nos honorables rapporteurs fait l'une des causes du paupérisme de sa commune.

Un autre rapporteur, après avoir énuméré les principales circonstances qui retardent le développement de la prospérité de la nombreuse classe ouvrière qui compose sa paroisse, croit devoir s'exprimer en termes sévères sur la manière dont les fabricants de chaussons traitent la question des salaires avec les ouvriers de la ville qui travaillent à domicile : « Les « fabricants paient assez convenablement le travail pendant la « belle saison, pour ne pas donner aux nombreux ouvriers qu'ils

« occupent l'envie de chercher leur gagne-pain dans le travail « des champs ou autre part, et de peur de se placer eux-« mêmes dans l'impossibilité de satisfaire à leurs nombreuses « commandes ; mais en hiver ils agissent autrement. N'ignorant « pas que ce travail est une ressource précieuse pour la popu-« lation, ils exploitent la circonstance, en donnant à une famille « de cinq ou six personnes, que ce travail occupe depuis l'aube « jusqu'à la nuit, un salaire à peine suffisant pour les empêcher « de mourir de faim. »

« Le nombre des pauvres d'Ottrott est très-considérable. Cela « vient de ce que la plupart d'entre eux n'ont que le travail des « forêts, qui n'est pas suffisamment payé, et que celui de la « terre est insuffisant. Aussi leur misère est-elle profonde, au « point qu'ils n'envoient pas leurs enfants à l'école, faute de « vêtements. » (Rapport du curé.)

Le plus ordinairement l'insuffisance des salaires tient à la disproportion qui s'est établie depuis quelques années entre leur taux et le prix des denrées. Loin de les modifier dans un sens favorable à l'ouvrier, lorsque les récoltes viennent à manquer, les cultivateurs et les entrepreneurs de travaux sont disposés à faire tout le contraire, parce que le faible rendement de la terre est fatalement suivi d'une réaction défavorable aux travaux de toute espèce.

« Si je ne me trompe, écrit M. le pasteur de Schiltigheim, la « principale cause de la pauvreté est l'insuffisance des salaires « en présence de la cherté des vivres. »

« Les causes du paupérisme dans ma paroisse ne sont nulle-« ment déshonorantes ; ce sont les malheurs de famille, la vieil-« lesse, les maladies et la disproportion entre les salaires et le « prix des denrées. » (Curé de Wangen.)

« La pauvreté de nos campagnards tient à l'insuffisance du « gain que leur procure le façonnage des coupes de bois. »
(Curé de Wangenbourg et d'Engenthal.)

§. 4. *Manque permanent d'industrie locale.*

Sous cette rubrique, l'industrie a été envisagée principalement par son côté productif. C'est surtout en relevant ses avantages comme source de bien-être, que nous voulons faire comprendre la valeur des plaintes formulées au nom des paroisses qui en sont privées. Tous les rapports s'accordent sur ce point, que l'industrie et surtout l'industrie facile qui n'exige pas un long apprentissage, est d'un grand secours pour les campagnes. Celle des chaussons, par exemple, dont le centre est à Wasselonne, verse des sommes considérables dans toutes les communes qui occupent la partie montagneuse du pays, depuis la Lorraine jusqu'à Dambach (Niederbronn). La commune de La Walck notamment, annexe de la paroisse catholique de Pfaffenhoffen, a été arrachée au paupérisme le plus affligeant par son vénérable curé, feu l'abbé Rumpler, qui n'a eu ni trève ni repos qu'il n'ait appris à ses paroissiens à faire des chaussons.

Le travail du filet pour gants, répandu dans la ville de Mutzig et les communes environnantes, de même que dans plusieurs communes voisines de Strasbourg, le centre de cette industrie, rend de grands services aux familles d'ouvriers et à celles des cultivateurs.

Saar-Union et la plupart des communes de la Lorraine allemande sont redevables d'une certaine aisance à la fabrication des chapeaux de paille et à la broderie, qui est également pratiquée avec succès dans le canton de Brumath.

La fabrication des draps de Bischwiller, le tricotage des gants de laine, des chaussons et des camisoles pour la marine, fournissent du travail aux populations dans un rayon très-étendu.

La commune d'Oberhoffen, voisine de cette dernière ville, était pauvre il y a quinze ans. Aujourd'hui elle est devenue prospère. Sa population s'est accrue d'un certain nombre des meilleurs ouvriers de Bischwiller, attirés par sa bonne renommée. Ce qu'il y a de plus frappant dans l'influence que l'industrie a exercée sur cette commune, c'est que la culture des terres y

marche de pair avec le développement du travail industriel et qu'elle est arrivée à faire produire au sol le plus aride des légumes et du houblon, c'est-à-dire les fruits d'une riche culture. La commune possède en outre deux associations de secours mutuels, qui comptent 80 membres chacune.

« Une autre cause qui contribue à la bonne situation de la « classe pauvre (canton de Brumath), c'est le travail que les « pauvres valides, qui veulent travailler, trouvent aisément dans « la saison morte.....; les femmes et les grandes filles vont filer « chez les cultivateurs aisés; elles sont nourries et chauffées et « reçoivent de 10 à 30 centimes par jour. »

(Juge de paix de Brumath.)

« Depuis plusieurs années, écrit M. le pasteur de Niedermo- « dern, il y a deux filatures établies à la portée de nos indi- « gents: l'une à Niedermodern, l'autre à Ueberach. L'une et « l'autre sont largement exploitées par les habitants peu aisés « de ces deux communes, et dès aujourd'hui on peut s'aperce- « voir qu'elles exercent une influence favorable à la situation « matérielle. »

« Il n'existe dans le canton de Geispolsheim qu'un seul « établissement industriel digne par son importance de fixer « l'attention : c'est l'atelier de construction de Graffenstaden. « Outre les ouvriers attachés à l'établissement, l'usine fournit « du travail à un grand nombre d'artisans et de journaliers « des communes environnantes. Il y a une école du soir pour « les enfants, et comme l'établissement chôme les dimanches « et jours fériés, les ouvriers peuvent remplir librement leurs « devoirs religieux. » (Rapport du juge de paix.)

La petite commune de Diedendorf a joui d'une position satisfaisante pendant qu'elle était en possession d'une fabrique d'allumettes chimiques. A la fermeture de l'établissement, elle est retombée dans la pauvreté, et ses mendiants se sont remis en quête de leur pain; mais depuis que la fabrique est redevenue active, la population a repris la route des ateliers et déposé la besace.

Le canton de Villé, l'un des plus pauvres par le sol, est mis en mesure de suffire aux besoins de sa nombreuse population de travailleurs par le tissage de Sainte-Marie-aux-Mines. A l'exception des communes de Villé et de Scherwiller, il y a peu de maisons dans tout le reste du canton qui ne possèdent au moins un métier à tisser.

« La ville de Barr, dit ailleurs le juge de paix du canton de ce « nom, est un centre d'industrie qui emploie un grand nombre « de bras; l'homme valide y manque rarement de travail. Outre « les filatures de laine et de coton, outre les teintureries, les « tanneries, etc., l'indigent laborieux a les chaussons, les sabots, « les mitaines, les gants en cordonnet de soie, pour s'occuper « avec sa femme et ses enfants à leurs moments de loisir... Les « salaires sont, à la vérité, modiques, mais ils suffisent à amé- « liorer la situation du pauvre, et même du vigneron peu aisé, « pendant la mauvaise saison. » — Avec l'industrie facile, il n'y a pas un moment perdu.

Le principe de l'amélioration du bien-être par l'industrie a la simplicité d'un axiôme : c'est l'augmentation du bénéfice du travailleur par le travail, c'est-à-dire la chose du monde la plus simple et la mieux établie. Si les faits signalés plus haut ne suffisaient pas comme preuves, nous en puiserions de surabondantes dans les rapports qui concernent les belles usines de Niederbronn, de Molsheim, de Mutzig et Klingenthal, d'Urmatt, de Lutzelhausen, de Bouxwiller, du Ban de la Roche, de Barr, de Monswiller, etc., et aux effets qu'elles produisent sur les familles d'ouvriers qui savent joindre la prévoyance au travail. — Nous verrons ultérieurement par quels côtés le principe peut être faussé.

Parmi les causes de pauvreté citées par le maire de Lichtenberg « est le défaut d'industrie dans la commune, ensuite « duquel les pauvres ne peuvent pas être occupés en tout « temps, pour se procurer les moyens nécessaires à leur exis- « tence, malgré l'amour du travail qui les anime et dont ils « ont toujours fait preuve. »

« Il n'existe dans le ressort de la paroisse de Wimmenau, « écrit de son côté le pasteur, aucune industrie facile à la- « quelle puissent se livrer ceux de nos pauvres que leurs infir- « mités rendent impropres aux travaux pénibles de la terre. « Ce n'est qu'à Rosteig que l'on s'occupe depuis quelque temps « au tressage des chapeaux de paille. Cette dernière occupa- « tion à laquelle se livrent des personnes de tout âge, est une « ressource précieuse pour cette pauvre localité et doit peu à « peu contribuer à l'extinction de la mendicité. »

M. le curé de Bœrsch attribue l'extension que le paupérisme a prise dans sa commune à la suppression de la fabrique d'armes blanches de Klingenthal.

« Il est à constater, dit M. le curé de Lalaye, que les récoltes « seraient insuffisantes, si la situation prospère de l'industrie « n'avait pas ouvert à nos habitants une précieuse source de « travail dans le tissage à domicile; il occupe aujourd'hui une « foule de bras qui sans cela resteraient oisifs. Si cette industrie « venait à manquer ou seulement à faiblir, l'horrible misère « viendrait de nouveau frapper impérieusement à toutes les « portes. »

« Sans industrie et sans commerce, nos habitants ont été « entraînés sur la pente de la misère. En quelques années le « nombre des pauvres permanents s'était élevé de 17 à 103. « Mais grâce à quelques défrichements récemment obtenus, « nous avons pu ramener la population pauvre à une vie labo- « rieuse et morale et faire cesser la mendicité. »

(Maire d'Ohlungen.)

« La ville de Lauterbourg ne possède ni industrie ni com- « merce qui puisse occuper les nécessiteux devant vivre de leur « travail manuel. L'établissement du chemin de fer a encore « enlevé le peu de ressources que présentait la navigation du « Rhin, par laquelle arrivaient les minerais et les blés en tran- « sit, ce qui était une ressource pour nos indigents valides. « Tout cela a disparu et les bras sont inoccupés. Même les « douze pères de famille employés à la douane comme embal-

« leurs n'ont plus d'occupation. C'est là la cause sensible du « rapide développement du paupérisme dans cette ville. »

(Curé de Lauterbourg.)

« Je suis heureux de pouvoir affirmer que le paupérisme ne « se présente pas dans ma paroisse sous un aussi affligeant « aspect et dans des proportions aussi grandes que dans d'autres « localités. Bien des pauvres, dans ces derniers temps, ont « quitté ma commune pour aller prendre du travail dans la « fabrique de Bischwiller; d'autres en trouvent dans les usines « du Jægerthal et du Rauschendwasser. »

(Pasteur de Langensoultzbach.)

« Si la pauvreté est ici plus grande qu'ailleurs, c'est parce « qu'il n'y a pas de ressource de travail, ni dans une industrie « locale ou voisine ni dans la culture d'un lot de bien com- « munal. » (Curé de Gingsheim.)

« La cause du paupérisme dans notre contrée, c'est le « manque de travail; il n'y a pas d'industrie, et une fois les « travaux de la campagne terminés, nos pauvres sont sans tra- « vail et réduits à mendier leur pain pendant la saison d'hiver. »

(Curé de Triembach.)

§ 5. *Manque accidentel de travail.*

Le manque accidentel de travail, de même que le manque permanent d'industrie, exerce une influence fâcheuse sur le sort de la population. Il a ses caractères propres qu'on pourrait comparer à ceux d'une maladie aiguë, tandis que le manque permanent de travail a les symptômes d'une maladie constitutionnelle. La maladie aiguë est d'ordinaire plus douloureuse que la maladie chronique; mais elle est aussi temporaire et guérissable, tandis que celle-ci, intéressant l'organisme même, est plus longue et plus difficile à guérir. Un pays sans industrie et sans travail est socialement fort malade; mais, par cela même que cette situation est normale pour lui, il ne ressent vivement ni ses souffrances ni ses privations. Un pays, au contraire, qui est en possession d'un travail formant une res-

source considérable et habituelle dont il vient à être accidentellement privé, subit une véritable crise qui l'ébranle quelquefois d'une façon terrible, lorsque la suspension atteint une forte agglomération de travailleurs. C'est la situation que l'économie politique qualifie des titres divers de crises, chômages, déplacements d'industrie, suppressions et transformations. Appliquées à de petites localités, ces formules se particularisent.

« Les tisserands qui travaillent pour les fabriques, dit M. le « curé de Lalaye, voient souvent leur salaire diminuer, souvent « même ils sont sans ouvrage et ne peuvent que rarement en « trouver comme journaliers. Le hameau de Charles, composé « de 600 âmes disséminées dans la montagne à 3, 4, 5 et « même 6 kilomètres du presbytère, est particulièrement mal- « heureux en cas de cessation de travail. »

« Une cause de paupérisme, ni moins sensible ni moins « réelle, quoique inévitable, dit M. le Maire de la Wantzenau, « est la diminution des travaux du Rhin, pour lesquels on « n'emploie plus la vingtième partie des ouvriers qui autrefois « y trouvaient leurs moyens d'existence. »

« La fermeture des carrières a mis dans un état de gêne « particulière les ouvriers de cette catégorie. »

(Maire de Westhoffen.)

« Une classe de pauvres bien dignes d'intérêt est celle des « journaliers et artisans. Le travail agricole, comme le travail « professionnel, a dans les campagnes ses époques de chômage, « et ce sont toujours des moments de grande gêne pour les « ouvriers, et malheureusement d'une périodicité assurée.

« Le journalier, de même que l'artisan, ne possède d'ordi- « naire qu'une maisonnette, le plus souvent hypothéquée, « une tête de bétail et une ou deux parcelles de terre. C'est « avec le produit de ces terres qu'il cultive, ajouté à son sa- « laire de journalier ou d'artisan, valant 1 fr. ou 1 fr. 20 c., « qu'il doit nourrir une famille toujours trop nombreuse; il ne « peut faire aucune économie et se voit contraint, dans les

« mortes-saisons, de recourir aux ateliers de charité ou à « l'aumône de la porte. » (Juge de paix de Geispolsheim.)

« Un grand nombre de pauvres ouvriers, venus de tous côtés, « se sont peu à peu établis dans notre commune à une époque « où l'exploitation des carrières était encore passable; aujour- « d'hui ils ne gagnent plus que 1 fr. 10 c. par jour, et souvent « il y a chômage de quelques semaines et même de quelques « mois. Ces ouvriers ne connaissent ni les travaux des champs « ni ceux de la vigne et ne sont jamais employés par les culti- « vateurs. » (Maire de Soultz-sous-forêts.)

§ 6. *Isolement des travailleurs et défaut d'association.*

Un petit nombre de rapports seulement ont plutôt pressenti que défini cette cause de paupérisme. Cela ne surprendra personne. La faiblesse de l'isolement et la puissance de l'association, au point de vue social et économique, sont du domaine d'une science toute récente. Il y a quelques années à peine qu'elles ont pris rang dans le haut enseignement de l'État et reçu la consécration des lois, la première comme un obstacle au développement de la prospérité morale et matérielle de la classe des travailleurs, et la seconde comme le principe le plus élevé de la bienfaisance préventive. Bien que ce principe ait sa formule dans la loi chrétienne, il n'a pas encore pénétré bien profondément dans les habitudes du monde et surtout dans celles de la classe ouvrière. La science marche vite quand elle se met sérieusement en chemin; mais elle peut rester pendant bien des âges le privilége des penseurs, sans descendre dans la vie réelle, et lorsqu'elle y descend, elle est souvent tenue d'aller pas à pas, comme s'il s'agissait pour elle non d'une mission de bienfaisance à remplir, mais d'une conquête à faire; non de recueillir la reconnaissance des hommes, mais de froisser leurs intérêts et d'affronter leurs préjugés. Chacun connaît l'ascendant des habitudes; l'ornière qu'elles creusent sous le char de l'humanité en ralentit la marche, mais en la réglant de manière à permettre aux voyageurs de sommeiller sans

…er, et le sommeil est commode pour tout le monde, pour …qui conduisent aussi bien que pour ceux qui sont conduits. …outine prend ainsi un air de bonhomie et de prudence qui …éduit; aussi mène-t-elle l'humanité en souveraine; car il n'est peut-être pas une pensée ni un sentiment qui ne lui ait payé son tribut.

Il y a beaucoup de routine dans la vie économique du travailleur; ceux-là seuls qui n'ont pas eu le devoir d'agir sur elle, peuvent en ignorer la ténacité et l'influence. Il faut donc être reconnaissant des paroles de regrets jetées par quelques rapporteurs sur les conséquences de l'isolement des travailleurs et le défaut d'association parmi eux. C'est une indication significative : elle ouvre à l'avenir des sociétés de secours mutuels l'espérance d'un appui qui ne peut manquer d'avoir son autorité habituelle.

Le principe de l'assistance mutuelle est appelé à faire la conquête du monde des travailleurs. Le travail, ce capital si modeste, le seul qui soit aux mains de tant de milliers d'hommes, est devenu par son affranchissement une marchandise ordinaire, soumise aux fluctuations de l'offre et de la demande, exposée à des crises et à des transformations, et toujours serrée de près par la spéculation. On ne peut ni régler sa marche ni tarifer sa valeur au gré des besoins des ouvriers; mais il ne peut descendre au-dessous d'un certain taux, sans les exposer à de grandes souffrances. Outre les fluctuations de l'offre et de la demande et les incertitudes du marché qui peuvent affecter leur unique ressource, les ouvriers sont encore assujettis à toutes les chances particulières et personnelles qui peuvent paralyser ou diminuer leurs forces. Que les embarras et les souffrances leur viennent d'une cause ou d'une autre, ils revêtent aux yeux de la charité chrétienne un caractère à part qui les distingue essentiellement des autres misères.

L'ouvrier dans l'isolement ne peut pas lutter contre ces traverses de sa carrière et de son pain quotidien : c'est le galet de la falaise heurté par une vague. Mais, s'il est appuyé sur

ses voisins, s'il est lié à des compagnons d'œuvre par un engagement de mutuelle assistance, le choc peut ne pas l'entraîner. Voilà le principe, simple et facile en théorie comme une vérité familière. Mais en pratique l'axiôme perd de sa simplicité; il se transforme, s'étend et embrasse une série d'institutions difficiles à réaliser, quoique destinées à faire une complète révolution dans les mœurs de la classe ouvrière, dans ses rapports avec les patrons et dans les conditions de sécurité que doit lui donner le travail. — « L'association, dit le rapport « de la commission supérieure des sociétés de secours mutuels « pour l'année 1856, porte en elle une fécondité à laquelle il « devient difficile de fixer les limites[1]. » Avec une légère cotisation mensuelle prise sur le gain du jour, l'ouvrier peut s'assurer des soins en cas de maladie, des secours en cas de chômage, un patronage et des écoles pour ses enfants, des secours pour sa veuve, une adoption pour ses enfants orphelins, une retraite pour sa vieillesse, des secours d'argent pour la conduite de ses affaires et une alimentation plus économique[2]. On peut ajouter à ces bienfaits celui d'une conduite plus régulière, de l'abandon des cabarets et des distractions coûteuses sans utilité pour la famille, de la sympathie de la classe aisée, le concours de ses lumières et de son argent, plus de travail et plus d'économie, l'autorité de l'exemple donné à la famille, et en définitive un niveau d'éducation morale et sociale plus élevé.

L'esprit d'association ne pouvait se montrer ni moins puissant ni moins fructueux en matière d'assistance qu'en matière de production. Aujourd'hui l'expérience en est faite[3]. L'association de secours mutuels est la forme la plus heureuse que le christia-

1. Voir le rapport de la commmission supérieure, p. 20 et 21.

2. Voir le rapport de la commission supérieure, p. 20 et 21, et le *Courrier du Bas-Rhin*, nos des 3, 10 et 17 septembre 1857.

3. Un gentilhomme de Berlin, pénétré de cette idée, est parvenu, assure-t-on, à former une association de secours mutuels parmi les pauvres qui vivent d'aumônes, et cette association fonctionne depuis quelques années avec succès.

nisme puisse revêtir, quand il s'efforce de pénétrer dans l'industrie et d'y introduire une sage contrainte, sans nuire à la liberté du travail. Au fond, le christianisme est un cadre de famille pour l'humanité tout entière. Si ses enfants sont aussi mal unis, ce n'est pas la faute de la doctrine, c'est celle de leur désobéissance. Les consciences qui ne sont pas éclairées par la lumière chrétienne, ont à leur usage un sophisme et une idole : un sophisme pour couvrir leurs misères, une idole pour leur donner un but. Si elles acceptent du christianisme quelques formules ou quelques pratiques, elles le font à la façon des joueurs qui corrigent la fortune. Le christianisme ainsi accommodé fait à la vie individuelle un tempérament qu'on peut appeler spéculatif : on dirait d'un homme d'affaires qui calcule constamment ses forces et a toujours à résoudre un nouveau problème d'arithmétique personnelle, en sorte que les combinaisons passent pour lui à l'état de suprême sagesse. Mais du moment où l'industrie se christianise réellement, elle se transforme et met dans ses règlements :

1° La moralité de la famille ouvrière,

2° Son instruction religieuse et intellectuelle,

3° Les exigences de la santé, et

4° Celles de la prévoyance.

Elle assure à ces principes leur développement par l'association.

Jusque-là, le sentiment chrétien ne se montre qu'à l'état de discipline et d'influence, et déjà il peut réaliser un bien immense. Mais, s'il provoque un pas de plus, s'il fait ajouter au bon ordre moral et intellectuel et à la prévoyante économie une active participation du chef de l'industrie aux sacrifices des associés, il fait d'un atelier une grande famille. S'il provoque un pas encore, si, au lieu de concentrer l'association entre les membres du même atelier, il l'établit aussi entre les chefs d'industrie d'une même ville, en vue de la même responsabilité, l'industrie, bien loin de rester un simple moyen de fortune pour les diverses classes de population qu'elle occupe,

capitalistes, entrepreneurs, contre-maîtres, préposés et simples ouvriers, peut devenir un puissant moyen de régénération. Cette présomption n'a rien d'étrange ni rien d'inconnu. La science, qui peut passer pour un privilége, s'est faite missionnaire; pourquoi, d'ailleurs, le travail si fécond et qui est un devoir commun à tous les hommes, ne se donnerait-il pas comme elle une mission civilisatrice[1]? L'association dans l'assistance comme dans le travail est appelée à donner plus de sécurité aux travailleurs; de cette sécurité qu'on réclame pour eux tantôt sous la forme d'un droit, tantôt sous celle d'un devoir. Comme droit, la sécurité absolue n'est pas de ce monde; comme devoir, il n'en est pas qui se recommande mieux à la prudence et à l'affection chrétiennes, qu'il s'agisse des ouvriers ou de ceux qui les occupent.

Nous avons consacré une section spéciale aux associations d'assistance mutuelle dans le Bas-Rhin. Nous renvoyons à ce travail pour les détails pratiques qui les concernent. Quelques observations succinctes, relatives aux faits principaux qui s'y

1. Voir *l'Amérique*, par William Rey, t. II, ch. II, p. 27-37. L'industrie cotonnière de la petite ville de Lowell, située à 20 milles de Boston, est organisée d'après ces principes. Elle occupe 8,700 ouvrières et 4,500 ouvriers. Les ouvrières sans famille sont établies par groupes de vingt dans des pensions dirigées par des femmes pieuses, choisies par les fabricants et installées dans des maisons confortables qui font partie des dépendances des fabriques. Les industriels prennent à leur charge une partie des frais de la pension, de manière à ce que le régime et la tenue des ouvrières soient excellents, et que leur salaire, tous frais déduits, reste de 7 fr. 50 c. à 17 fr. 50 c. par semaine. Les jeunes gens sont traités avec les mêmes égards et les mêmes précautions. Il y a à Lowell 30 églises et 50 écoles. Au 1er mai 1856, la caisse d'épargne dite *de Lowell* avait, de 6,166 déposants, 1,192,819 dollars; la caisse dite *City* avait, de 3,500 déposants, la somme de 832,201 dollars. C'était un total de 10 millions, donnant aux déposants 6 à 7 p. 100 d'intérêt. La fréquentation du culte est obligatoire pour tous les employés des fabriques, avec la liberté la plus absolue de se rattacher à l'Église qui leur convient. A 10 heures du soir, tout le monde doit être rentré. La population, qui est de 37 à 40,000 âmes, compte 1 *détenu* par 10,000 habitants; les désordres d'une nature moins grave que ceux qui donnent lieu à la *détention* sont dans des proportions tellement minimes, que le christianisme seul peut les expliquer.

rattachent, suffiront à compléter ce que nous avons à dire sur la matière.

Les associations, au nombre de 143, sont presque exclusivement concentrées à Strasbourg et dans quelques centres industriels. L'ouvrier des campagnes n'a qu'une part insuffisante dans leurs bienfaits.

Le nombre des sociétés reconnues, c'est-à-dire qui ont tenu à jouir du bénéfice d'une individualité protégée et durable, est de 18 seulement.[1] Celui des sociétés qui placent leur reliquat en rentes sur l'État ou à la caisse d'épargnes est de 34, dont 14 sont reconnues et 20 ne le sont pas; c'est-à-dire que 34 sociétés se mettent en mesure de se créer les moyens d'étendre leur action sur les familles des sociétaires par d'autres voies que les simples frais de maladie et les journées de chômage.

Des 143 associations, 13 accordent des secours aux vieillards, c'est-à-dire font une part honorable à l'avenir de l'ouvrier; 12 tiennent compte de la veuve et des orphelins; 10 seulement étendent leurs bienfaits à l'homme et à la la femme simultanément; 109 sont exclusivement composées d'hommes et 24 de femmes. Toutes ensemble embrassent 14,570 sociétaires participants et 636 honoraires, dont les cotisations réunies font aux associations un revenu annuel de plus de 372,080 fr. 78 c., et ne leur imposent que 133,087 fr. 46 c. de dépenses.

Si les sommes restant disponibles à la fin de chaque exercice, au lieu d'être distribuées entre les sociétaires, étaient placées, on pourrait en consacrer le produit à l'éducation professionnelle des enfants les plus pauvres et les plus méritants, ou à l'entretien d'un ou de plusieurs asiles (*Rettungshæuser*) pour les orphelins, ou enfin à la caisse des retraites pour la vieillesse. Les associations sortiraient de leur égoïste et insuffisant individualisme, pour se porter sur d'autres points essentiels de la vie domestique et multiplier leurs bienfaits. Telles

1. Deux nouvelles autorisations viennent d'être accordées. Plusieurs autres sociétés sont en instance pour se faire reconnaître.

qu'elles sont, elles constituent un commencement modeste d'un avenir meilleur, que nous appelons de tous nos vœux et qui est digne d'exciter l'intérêt de tous les hommes, de ceux qui ont le droit de donner des conseils, comme de ceux qui ont le devoir de les écouter. Puis devront venir les épargnes régulières de l'atelier, comme dans la maison Steinheil et Dieterlin, de Rothau, et quelques établissements de Bischwiller[1]; l'éducation professionnelle des enfants, encouragée par une prime, comme dans les vastes ateliers de construction de machines du baron Renouard de Bussierre, à Graffenstaden; les boulangeries, boucheries, pharmacies et magasins alimentaires communs, ainsi qu'ils sont établis dans la plupart des nombreux ateliers métallurgiques des barons de Dietrich frères, de Niederbronn; un système de retraite pour les ouvriers émérites, comme celui qui fonctionne dans cette même maison, qui a pris à sa charge le tiers des frais et a déjà consacré plus de 200,000 fr. à ses engagements[2]; la participation aux chances de la maison, à titre de récompense en faveur des ouvriers qui se distinguent par leur travail, leur conduite et les services rendus, comme on en trouve quelques exemples à Bouxwiller et parmi les industriels du Haut-Rhin.

Quand il y aura harmonie de sentiments et réciprocité d'intérêt dans les parties diverses des ateliers, les bienfaits de l'industrie seront inépuisables comme ses forces. On regardera l'activité industrielle non plus comme un moyen, mais comme un but honorable entre tous.

§ 7. *Industrie.*

Nous l'avons dit ailleurs : « *L'esprit humain, si fécond en pensées, verse souvent avec ses plus nobles conceptions d'immenses désastres sur l'humanité.* » Cela signifie en d'autres termes, que le travail n'a pas échappé à l'action tyrannique des

1. Rapport du juge de paix du canton.

2. Graffenstaden a également établi un système de retraite qui commence à fonctionner.

passions, pas plus que la religion, pas plus que la liberté, pas plus que la philosophie, pas plus que mille autres conceptions empruntées au ciel ou à la terre. Et cependant le travail est la condition même de l'existence de l'homme, le joug éternel sous lequel il a dû baisser la tête, l'épreuve sans cesse renouvelée dans laquelle il développe son intelligence, mesure ses forces, cherche son pain du jour et celui du lendemain, le sien et celui de sa famille; sans laquelle il ne peut saisir ni l'idée de la soumission ni celle du sacrifice; hors de laquelle il n'y a ni famille ni société possibles. Aussi n'est-ce point au travail que s'en prennent les rapports, à propos du paupérisme, mais seulement aux abus qu'on en fait. Leurs auteurs savent trop bien que le travail est la source unique de toute richesse, et ils répètent cet aphorisme avec trop de confiance, pour lui reprocher d'être l'une des causes principales des misères de la classe des travailleurs. Leurs reproches ne s'adressent pas au travail comme travail, mais aux travailleurs de toutes les catégories, là où ils ne paraissent pas comprendre, les chefs leur responsabilité à l'égard des ouvriers qu'ils occupent; les ouvriers leur responsabilité à l'égard de leurs chefs, d'eux-mêmes ou de leur famille. Les rapporteurs, qui voient le mal et qui ont la mission de l'adoucir, se plaignent de l'énergie de sa résistance en des termes quelquefois âpres comme une réprimande, quelquefois sévères comme une censure. Ils sont en face des abus; ils y sont comme les directeurs spirituels, les instructeurs et les censeurs de ceux qui les commettent; ils n'ont ni le droit de céler la vérité dont ils sont les organes ni le devoir de l'adoucir pour donner le change aux passions ou aux intérêts égoïstes. La question du paupérisme est assez grave, d'ailleurs; elle donne assez de préoccupation pour que, dans l'intérêt de tous, il convienne de chercher à la mettre en pleine lumière. La vérité ne fît-elle que glisser devant nous comme une image fugitive, qu'elle aurait encore le mérite de s'être montrée.

Le premier reproche qu'on fait à l'industrie, c'est de désaf-

fectionner des travaux de la terre les habitants de la campagne et de les pousser à abandonner des produits certains pour des produits qui le sont moins : le travail en plein air, fortifiant, sain, pour le travail débilitant de l'industrie.

« La commune de Saar-Union, dit M. le curé de la paroisse, « a une banlieue étendue et riche de sol; mais au lieu de cent « quarante charrues qu'il faudrait pour la cultiver, il y en a « quarante à peine, et cette insuffisance semble devoir être « attribuée au peu d'intérêt conservé aux travaux agricoles. »

« Depuis que l'industrie de Sainte-Marie-aux-Mines s'est « emparée de Steige et y a établi des ateliers de tissage, la cul-« ture est dédaignée; les ouvriers préfèrent le travail facile et « sédentaire du métier aux fatigues de la culture, si bien que, « malgré l'augmentation notable du salaire, le cultivateur ne « peut plus avoir d'ouvriers pour la campagne, et la culture « est négligée; d'où il résulte encore que, malgré l'insuffisance « du sol pour nourrir une population aussi nombreuse, il n'est « pas rare de trouver des champs laissés en friche; aussi voit-« on des familles qui autrefois vendaient des denrées et qui « maintenant les achètent. Il est vrai que l'ouvrier qui tisse « gagne plus qu'il ne gagnerait en travaillant à la terre, mais il « dépense aussi beaucoup plus. » (Curé de Steige.)

« Le paupérisme tient à l'abandon de la simplicité du foyer « domestique et du travail des champs pour rechercher, aux « dépens de la santé, le travail des fabriques, quoique le salaire « de l'ouvrier des fabriques ne soit pas toujours en harmonie « avec les besoins du ménage. » (Maire d'Obernai.)

« Les travaux de fabrique (tressage de chapeaux de paille, « confection de tissus de soie, fabrication d'allumettes chimi-« ques), mieux rétribués que ceux de l'agriculture, déprécient « ces derniers et y rendent impropre. Déjà l'on se plaint que « l'agriculture, source et nourricière des États comme des « individus, manque de bras. » (Maire d'Œrmingen.)

« L'accroissement extraordinaire de la population qui en « 1815 n'était que de 1,400 habitants et qui est aujourd'hui de

« 3,000, est dû en grande partie au magasin de tabacs établi « dans la localité et au voisinage de la fabrique de Hüttenheim, « qui emploie près de 2,000 ouvriers. Tous les ans un nombre « considérable d'étrangers, le plus souvent des familles entières, « viennent se fixer à Benfeld, dans l'espoir de trouver du tra- « vail dans l'un ou l'autre de ces établissements. Par suite de ce « concours de circonstances, la physionomie de Benfeld a « complétement changé dans l'espace de 25 ans ; de commune « presque exclusivement agricole et qui ne comptait guère que « des habitants aisés, cette localité est devenue ville industrielle « dont la majeure partie de la population se compose de petits « commerçants, d'employés et d'ouvriers. L'ancien élément, « celui des agriculteurs, disparaît de jour en jour, et avec lui « le bien-être moral et matériel des habitants. Il n'y a pas « moins de 800 pauvres. » (Rapport de Benfeld.)

En second lieu, on reproche à l'industrie d'être une cause de dissolution des mœurs et d'engendrer par cela même le paupérisme.

« Il existe beaucoup de métiers de tisserands à domicile, « travaillant pour les fabricants. Cette classe d'individus sans « prévoyance laisse ses économies dans les cabarets, use sa « santé, ses forces, devient infirme et tombe à la charge de la « société. » (Curé d'Orschwiller.)

« L'ouvrier des fabriques contracte des habitudes de bien- « être, de luxe, de dissipation, et le plus souvent de débauche. « Aussi voit-on très-peu d'ouvriers se ménager des moyens « d'existence pour la vieillesse : presque tous usés avant l'âge « et ne pouvant plus travailler, ils tombent à la charge de la « famille ou de la commune. » (Curé de Steige.)

« Malgré ces sources de gain (tricotage de chaussons, manu- « facture d'armes de Mutzig, forêts et carrières), il est certain « que le flot du paupérisme ne monte pas moins ici qu'ailleurs, « en partie par suite même de ces sources. Plus l'argent se « gagne facilement, plus il se dépense légèrement. C'est au « point que le paysan qui travaille au tricot ou à la fabrique

« d'armes, a un tout autre type que celui qui reste attaché au « sillon. » (Curé de Still.)

« Il règne à Gries, en général, un mauvais esprit. Ce que je « viens d'indiquer plus haut (la draperie de Bischwiller) comme « la source de la prospérité du village, est par contre aussi la « cause déplorable d'une grande immoralité, d'habitudes vi- « cieuses contractées par la grande majorité de la population « ouvrière et qui, comme par rayonnement, se propagent et « prennent racine dans toutes les classes des habitants. L'ivro- « gnerie et la débauche comptent beaucoup de victimes, et bon « nombre de chefs de famille qui, par un travail consciencieux, « appuyé sur l'ordre et l'économie, pourraient se créer une « position indépendante, entraînent leur famille avec eux dans « la gêne et la misère. Il n'est même pas rare de voir des « femmes, des mères, s'abandonner à la boisson. »

(Rapport de Gries.)

Le maire de Saar-Union croit trouver le paupérisme qui nait de l'industrie dans « la démoralisation, l'inconduite, les habi- « tudes d'intempérance et d'imprévoyance d'une grande partie « des ouvriers. »

En troisième lieu, la plupart des rapports reprochent à l'industrie d'affaiblir la santé des ouvriers et de nuire à la bonne tenue des ménages.

« Il existe en outre dans nos villages, écrit M. le pasteur de « Bischheim, des ateliers de filet où les deux sexes, enfants et « adultes, se trouvent réunis et travaillent quelquefois jusqu'à « des heures indues de la nuit. Ces ateliers demanderaient à « être surveillés. La santé et les mœurs en souffrent. »

« En général, l'industrie du filet, quelque productive qu'elle « soit (puisque l'ouvrière assidue peut gagner jusqu'à 7 fr. par « semaine et l'enfant des écoles 2 fr.), nuit beaucoup aux vrais « intérêts du ménage et contribue aux progrès du paupérisme. « La femme qui s'y attache cesse d'être ménagère, parce que « des mains rugueuses sont inhabiles à manier la soie ou d'au- « tres matières filamenteuses; et la fille qui consacre ses jour-

« nées au même travail ne le sera jamais. La cuisine saine et « économique est négligée par la même raison; l'enfant, dans « les journées de presse surtout, abandonne l'école; l'ouvroir, « si nécessaire à la classe pauvre, ne prend pas dans cette « classe, toujours à cause du filet. D'un autre côté, le travail « trop assidu et trop longtemps continué dans la nuit fatigue « les yeux, le système nerveux, le sang, occasionne des mala- « dies ou rend le corps chétif et faible, et prédispose la jeu- « nesse adulte à ces mouvements désordonnés qui réagissent « sur les mœurs. »

« A l'âge de huit ans, les enfants sont envoyés à la fabrique « pour y gagner 3 fr. par quinzaine. Les parents sont obligés de « les y envoyer, car on ne les admet eux-mêmes qu'à la con- « dition de se faire accompagner par leurs enfants. »

(Rapport de Benfeld.)

M. le curé de Saint-Nicolas à Haguenau se plaint également « de l'exploitation trop précoce des enfants pauvres dans les « fabriques.[1] »

« Dans les contrées où l'industrie des chaussons, du filet, « de la broderie et des chapeaux de paille est pratiquée, on « voit les femmes, les enfants, et même des hommes, accroupis « sur un escabeau ou sur une chaise, ou même par terre, « passer leurs journées à ce travail facile et y perdre ordinai- « rement leur santé avec leur énergie. »

« Mais, dit le maire d'Œrmingen au sujet de ces travaux, si « cette abondance de moyens de gain est consolante sous le « rapport de l'aisance matérielle qu'elle apporte à la famille, « elle entraîne à sa suite des inconvénients qu'il me semble difficile « d'apprécier dans toute leur étendue. Les enfants sont déme- « surément astreints au tressage et en pâtissent sous le rapport « physique et moral. »

1. Nous devons rappeler ici que la loi de 1841 sur le travail des enfants, les suit pour les protéger contre certains abus et ne s'arrête qu'au seuil du foyer domestique, où ces mêmes abus sont possibles, mais en engageant la responsabilité paternelle.

En quatrième lieu, l'industrie nuit à l'autorité paternelle et contribue à dissoudre rapidement les liens de famille.

« Une des conséquences du travail dans les fabriques est le « relâchement de l'autorité paternelle et de la piété filiale dans « la plupart des familles, où des enfants mineurs, souvent à « l'âge de huit ans, sont occupés dans les fabriques pour faire « vivre leurs parents, contrairement au principe évangélique. »

(Pasteur de Bischwiller.)

L'abus que nous signalons est porté par un certain nombre d'ouvriers, pères de famille, au point que leur ménage est devenu pour eux une simple pension bourgeoise, d'une nature plus commode que les pensions ordinaires. Ces ouvriers n'ont pas honte de déclarer à leurs femmes, aux mères de leurs enfants, qu'ils verseront chaque semaine entre leurs mains une somme de 6 à 8 fr., et qu'ils entendent être nourris, chauffés, éclairés, blanchis, raccommodés et hébergés convenablement à ce prix, sans avoir à leur rendre compte du surplus de leur salaire, sauf à elles à pourvoir à l'insuffisance de la pension au moyen de leur travail personnel et de celui de leurs enfants. Les enfants, devenus grands, rendent impitoyablement à leur père dureté pour dureté : élevés à l'école d'un égoïsme sauvage, ils portent des fruits dignes de la souche dont ils sont les rejetons.

« Lorsque nos jeunes ouvriers de fabrique prennent rang « parmi *les compagnons*, ils travaillent à la pièce ; dans ce cas, « il intervient un contrat entre l'ouvrier et ses parents. Le pre- « mier paie à ceux-ci une pension de 5 à 6 fr. par semaine pour « être nourri, logé, etc..... L'ouvrier gagnant de 12 à 18 fr., « il lui reste les deux tiers de son salaire pour se vêtir. Le « linge est encore ordinairement fourni par les parents. Tant « que la pension est régulièrement payée, les parents sont « satisfaits : la conduite de leur fils ne les inquiète guère ; mais « si, par exception, il se trouve des parents qui veuillent faire « usage de leur autorité, déjà compromise par le contrat inter- « venu, et peser sur la conduite de leur fils pour mettre un « frein au chômage et aux orgies du lundi, les fils les menacent

« de quitter la maison paternelle et de prendre pension ailleurs. « Cette menace suffit pour faire tomber la réprimande, trop « heureux quand les fils ne commandent pas en maîtres dans « la maison. » (Juge de paix de Bischwiller.)

« C'est encore la fabrique qui est la cause des mauvaises « mœurs qui dégradent les ouvriers. Ce travail n'occupe ni le « corps ni l'esprit....; ajoutons qu'elle brise le nerf de l'auto- « rité paternelle et que, quand un jeune homme ou une jeune « fille sont fatigués de remontrances, ils quittent la maison et « se mettent en pension. » (Rapport de Steige.)

En cinquième lieu, l'industrie est considérée comme une cause d'ignorance au sein des populations ouvrières.

« La grande masse des ouvriers et des pauvres, en général, « et, en hiver, les familles des journaliers de presque tout le « canton tricotent, fourrent et apprêtent des chaussons à do- « micile. Les ouvriers sont assez mal payés.... Pour écono- « miser les frais de veillée, ils se réunissent par groupes de « dix, douze, et même plus, dans la même pièce; là ils donnent « un libre cours à leur langage et entretiennent les conversa- « tions les plus licencieuses, sans égard pour les jeunes enfants « qui travaillent avec eux et qui grandissent ainsi à l'école de « l'immoralité. Ils arrivent souvent à l'âge de quinze à seize « ans, sans avoir appris ni à lire ni à écrire, et sans être en « mesure de faire leur première communion. »

(Juge de paix de Wasselonne.)

« D'après la loi, les jeunes enfants doivent fréquenter l'école. « Voilà pourquoi chaque fabrique a un instituteur et même « plus d'un. Mais les enfants ne voient l'école qu'une ou deux « fois par semaine ou plus rarement, selon le bon plaisir des « contre-maîtres. — Ils n'apprennent ni à lire ni à écrire, ne « peuvent assister au catéchisme qu'une heure par semaine, « les dimanches, et grandissent dans la plus grossière igno- « rance de leurs devoirs de chrétiens et de citoyens. »

(Rapport de Benfeld.)

Enfin les rapports reprochent à l'industrie d'être une source d'irréligion et d'inhumanité.

« Un nombre considérable d'ouvriers, dit le rapport de « Schiltigheim, sont contraints par leurs patrons (brasseurs, « tanneurs, menuisiers, etc.) de travailler le dimanche. »

« Sous prétexte de réparations, les usiniers attachent régu-« lièrement un certain nombre d'ouvriers au travail pendant le « repos du dimanche. » (Rapport de Benfeld.)

« Cette habitude, ajoute M. le pasteur de Bischheim, trans-« forme le dimanche en journées de bière et de vin. »

Voici en quels termes un magistrat termine son rapport sur le paupérisme et ses causes :

« On accuse généralement l'industrie d'engendrer l'immora-« lité, la misère et tous les vices qui en découlent; mais, d'après « les faits qu'il m'a été permis d'observer, je suis plutôt dis-« posé à mettre tout le mal sur le compte des patrons. Pour « eux, la plupart du temps, l'ouvrier n'est qu'une machine « destinée à une production industrielle et envers laquelle on « n'a jamais d'égards. C'est ainsi qu'on agit généralement dans « quelques établissements, notamment à Châtenois, qui ren-« ferme plusieurs ateliers de tissage. Cette commune est peut-« être aussi la plus misérable de l'arrondissement. Si, comme « l'année dernière, les besoins du commerce augmentent l'ac-« tivité de l'industrie, on s'arrache les ouvriers; on enlève « ceux de son voisin par des avances faites sur les travaux à « venir, avances que l'ouvrier ne peut plus rembourser et qui « le mettent à la merci de son patron. Si, au contraire, il « survient un moment de chômage, l'ouvrier est mis sans « façon sur le pavé. Est-il donc surprenant que l'ouvrier indus-« triel, qui voit aussi peu d'idées morales au-dessus de lui, se « livre aux excès de l'ivrognerie et de la débauche. Un des « fabricants les plus notables de l'arrondissement me disait il « y a quelque temps : qu'il ne pouvait qu'exiger qu'aucun scan-« dale ne fût commis dans son établissement.

« Je ne vois presque nulle part ces bons procédés et ces

« égards qui peuvent relever la dignité de l'homme ni d'insti-« tutions vraiment bienfaisantes, ayant pour but le soulage-« ment des ouvriers, en même temps que le concours de leurs « efforts vers la prospérité de l'établissement. »

Un autre magistrat, également homme de sens et d'observation, parlant de l'industrie des chaussons, s'exprime en ces termes :

« Les fabricants ne font rien dans l'intérêt matériel ou moral « des ouvriers qu'ils emploient. J'en excepte la maison de « MM. *** frères, qui déploient la plus grande sollicitude pour « leurs ouvriers. Quant aux autres, il est permis de dire qu'ils « exploitent leurs ouvriers et les considèrent comme un in-« strument devant servir à satisfaire leur ambition de fortune. « Dans leurs ateliers, on travaille même le dimanche, au moins « dans la matinée, à peine de renvoi de ceux qui s'y refuse-« raient. »

M. l'inspecteur ecclésiastique de La Petite-Pierre mentionne les plaintes des pasteurs de sa circonscription au sujet de la déplorable influence qu'exercent sur la jeune population les industries des chaussons, des chapeaux de paille, de la broderie, de la dentelle et des allumettes chimiques, qui se répandent dans ces contrées de la Lorraine. Les écoles et l'instruction religieuse sont abandonnées; les plus sages conseils échouent devant l'ardeur du lucre; on lui sacrifie sans hésiter de jeunes âmes, à qui on ne veut pas même laisser le temps de se reconnaître. Dans certaines communes[1], l'abus a été porté si loin, que les instituteurs se sont vus dans la nécessité

1. Ce sont celles de Mittersheim et Wiberswiller, dans la Meurthe. Ce genre d'abus n'a été que très-exceptionnellement toléré dans les communes du Bas-Rhin, en sorte qu'on peut l'y considérer comme nul ou à peu près. Par contre, la désertion des écoles y est très-familière. Il résulte d'un relevé fait avec soin, que dans les seules écoles protestantes de l'inspection de La Petite-Pierre, il y a 416 enfants qui ont abandonné complétement l'école pour l'atelier, et que plus de 500 autres enfants ne la fréquentent qu'irrégulièrement. Les écoles catholiques de la même contrée sont dans une situation pour le moins aussi fâcheuse.

d'accorder aux enfants la permission d'apporter leur travail et de le continuer pendant les heures de leçons. Leur refus eût infailliblement entraîné la désertion de l'école.

Voici en quels termes l'un des personnages les plus éminents du département voisin caractérise cette situation dans la contrée limitrophe qui fait partie de l'inspection :

« Les industries de la broderie et de la dentelle ont pris « dans ce pays, qui est presque entièrement agricole, une « extension que nous pouvons dire démesurée.....

« Elles sont devenues, depuis quelque temps, un véritable « mode d'exploitation des pauvres enfants du peuple de la part « de leur famille. Dès l'âge le plus tendre, les jeunes filles, et « quelquefois même les petits garçons, sont attachés à une « pièce de broderie, sur laquelle on les force à travailler plus « de douze heures par jour, sans relâche et pour un salaire « presque dérisoire.

« Le produit de leur travail appartenant à leurs parents, ces « derniers considèrent comme un préjudice personnel toute « occupation qui peut les distraire de la tâche qu'ils ont im- « posée. Aussi, dans les localités où règne ce véritable *fléau*, « l'école se transforme en ateliers; certains parents ne con- « sentent à y envoyer leurs enfants qu'à la condition expresse « qu'on ne leur apprendra ni à lire ni à écrire, et qu'on ne les « dérangera pas un seul instant du travail opiniâtre auquel ils « sont enchaînés.

« Si l'institutrice résiste, si elle veut accomplir vis-à-vis de « ces pauvres créatures le devoir moral qui lui est imposé, « l'école est abandonnée, et les enfants travaillent alors dans « des ateliers privés, sans surveillance et dans un état de pro- « miscuité qui corrompt rapidement et leur cœur et leur intel- « ligence.

« Ces détails n'ont rien d'exagéré ; ils résultent d'enquêtes « faites sur les lieux. Ce sont des faits de notoriété générale et « incontestée. »

Un fabricant d'allumettes chimiques de Lohr a déclaré : qu'il

établirait une fabrique d'allumettes chimiques exclusivement formée d'enfants, et cela malgré tout le monde.

Les rapporteurs sont dans le vrai; ils voient ce qu'ils touchent; ils disent ce qu'ils voient, et ils le disent sans embage, en gens qui ont promis d'être fidèles à la vérité. L'industrie est une des grandes puissances de l'époque, mais elle a ses ombres et ses lumières. Quand elle a étalé ses produits à Londres et à Paris et invité les cinq parties du monde à venir l'admirer, l'admiration lui a été libéralement répartie, et l'on a pu dire d'elle : que « les expositions sont le véritable miroir de l'époque, de ce « qu'elle sème et de ce qu'elle recueille[1]. » On a pu l'exalter comme répandant dans les couches inférieures de la société le goût de la forme et des arts et les moyens de le satisfaire, comme stimulant par le concours toutes les forces du pays et forçant la science et les arts à devenir ses tributaires pour le plus grand bien-être de l'espèce humaine; bref, on lui a posé une couronne sur la tête et mis dans la main une corne d'abondance.

Mais l'industrie a aussi son revers de médaille. A la suite de ces mêmes expositions, la presse étrangère et la presse française n'ont pas manqué d'organes énergiques pour le signaler[2]. Une description ne doit taire ni le bien ni le mal : on ne peut pas toujours louer, il faut savoir aussi conseiller. Ces plaintes et ces conseils ont retenti au loin et provoqué plus d'une bonne résolution.

En 1853, parmi les cercles les plus élevés de l'Angleterre, il s'est formé une association composée de pairs du royaume, de membres de la chambre des communes, d'ecclésiastiques, de juristes, de savants et d'industriels de toutes les classes, qui s'est proposé pour but « d'appliquer au commerce et à

1. George Schirger : La deuxième exposition universelle; Lettres de Paris; Francfort, 1855.

1. *The illustrated London News*, 29 décembre 1855. — Revue des Deux-Mondes, du 1er octobre 1855. — *Protestantische Monatsblætter für innere Zeitgeschichte*; 1ter *B.*, 1tes *H.*, 1856.

l'industrie les principes du christianisme. » Elle a motivé sa mission sur les axiomes suivants :

« La société humaine est un corps qui se forme de membres « particuliers et non d'une masse d'atomes qui se combattent. »

« Les véritables travailleurs doivent être des émules et non « des rivaux. »

« Un principe d'équité et non d'égoïsme doit dominer les « relations commerciales. »[1]

On compte en Allemagne 144 associations d'ouvriers, formées pour lutter contre l'inobservation du dimanche et le chômage du lundi. Dans la ville de Demmin, en Poméranie, composée de 9000 habitants, tous les industriels, fabricants et chefs d'ateliers se sont entendus pour n'admettre que des ouvriers qui prennent l'engagement de respecter le dimanche et de travailler le lundi.[2]

Nous pourrions ajouter d'autres aphorismes et d'autres autorités à ce qui précède, pour établir que, si d'humbles pasteurs et des maires ont vu des ombres sur plusieurs points du champ industriel de l'Alsace, ils n'ont fait que ce qu'avaient fait avant eux plusieurs éminents témoins des merveilles de l'industrie universelle exposées à Londres et à Paris; mais notre démonstration n'en serait ni plus complète ni plus concluante.

§ 8. *Malheurs de famille.*

Les rapports comprennent sous cette rubrique les sinistres et les accidents de tout genre qui privent une personne ou une famille de ses moyens d'existence. Ces malheurs sont fréquents : il n'est presque pas un seul des nombreux renseignements officiels transmis hebdomadairement à l'administration sur les faits divers dignes de quelque intérêt, qui ne fasse mention de quelque mort violente, fracture de membres, incendie, perte de bétail ou d'ar-

1. *Association for Promoting industrial and provident Societes*, par A. Huber. — *Reisebrief aus England im Sommer* 1854. — *Hamburg, Agentur des Rauhen Hauses;* 1855, p. 171.

2. Voir *Monatsblætter* de 1856, 7ster *B.*, 1tes *H.*, p. 49.

gent, abandon d'un père, d'une mère ou d'un fils de famille, soutien de la maison, etc. L'inexpérience, l'incurie et la présomption sont des défauts communs à bien des hommes et occasionnent bien des malheurs. Qu'on joigne à ces causes les maladies ruineuses, les décès naturels, les procès et les nombreux incidents inaperçus du public, qui portent le trouble dans l'intérieur des ménages, et l'on comprendra la convenance de ce paragraphe, sans qu'il soit nécessaire d'en fixer le sens par des citations et des exemples.

§ 9. *Familles nombreuses.*

Cette cause de pauvreté est d'ordinaire très-fréquente parmi la population des travailleurs et surtout parmi les journaliers. Elle ne demande ni un long commentaire ni de nombreux exemples pour être comprise.

« Que peut une population tout ouvrière, composée de familles « généralement très-nombreuses, chez qui le salaire du jour « souvent ne suffit pas à la dépense du ménage ? »

(Rapport de Steige.)

« Une autre cause du paupérisme, c'est le trop grand nombre « d'enfants dont se compose la famille du pauvre. Il est presque « impossible au journalier qui, avec sa nourriture, ne reçoit qu'un « salaire de 60 centimes par jour, de subvenir à ses besoins... Il « s'ensuit que, vers la fin de l'hiver, quand les provisions sont « épuisées, quelques pères de famille envoient leurs enfants au-« dessous de douze ans mendier, et les parents eux-mêmes réclament l'assistance de leurs voisins plus aisés. »

(Maire d'Ittenheim.)

« Une des causes du paupérisme de notre commune vient de « ce que les journaliers ont ordinairement beaucoup d'enfants. « Car en ce moment, sur une population de 891 habitants, il y a « au delà de 200 enfants en âge de fréquenter l'école, sans compter ceux qui sont au-dessous de cet âge. »

(Maire de Soultz-les-Bains.)

« Ils gagnaient leur vie comme journaliers tant qu'ils n'avaient

l'industrie les principes du christianisme. » … rapport
mission sur les axiomes suivants : … ffen.)

« La société humaine est un corps qui … que, dans
« particuliers et non d'une masse d'atom… heure les
« Les véritables travailleurs doivent … , est avan-
« des rivaux. » … en ce qui
« Un principe d'équité et non … mêmes propor-
« relations commerciales. »[1] … igent des forces et
On compte en Allemagne … ne saurait se passer
mées pour lutter contre l'i…
chômage du lundi. Dans l…
composée de 9000 habit… … ent les forces de l'ouvrier
et chefs d'ateliers se … … ses besoins. L'épargne,
ouvriers qui prennent … … pourraient seuls le sous-
et de travailler le lun… … Mais ces vertus n'en sauve-
Nous pourrions … … juger par le chiffre élevé
torités à ce qui pr… … charité.
et des maires … … je n'entends nullement
industriel … … tout État formant corps et
eux plusi… … les mieux policées, il y
universell… … hommes malades, estropiés,
stration … … des travaux productifs. Il est
… misères ne peuvent manquer de
… à l'indigence. »

(Curé d'Uhlwiller.)

L'usure.

… l'agriculture alsaciennes semble
… demi-siècle surtout, à celle de l'usure ;
… cette union est très-général et s'est
… réactions violentes contre certains
… petits, répandus dans plusieurs par-
… Basse-Alsace. Nous ne croyons pas à
… cette opinion, tellement vivace qu'elle
… esprits ; mais nous estimons que l'usure

'» en Alsace que dans d'autres provinces de la revêtu des formes qui, sans la rendre moins moins saisissable.

ce qui fait le plus communément défaut Lorsqu'elle en a besoin, ce qui peut se d'une récolte manquée, d'une perte de bé- isition, d'une entrée en culture, etc., la petite cours aux emprunts et subit les conditions du défaut , c'est-à-dire qu'elle achète fort cher ce dont elle ne pas assurer l'exacte et entière restitution. Rarement, même de grandes concessions, et peut-être à cause de ces concessions, trouve-t-elle des fonds près des propriétaires plus aisés, soit que ces derniers craignent de courir des chances de perte, quand ils ont un emploi sûr et facile de leur argent, soit qu'il leur répugne de recourir aux complications de ces chances. Il faudrait en pareil cas, ou une caisse de crédit formée par des prestations périodiques et imitant les associations de secours mutuels, ou un système d'assurance contre les risques agricoles, ou enfin telle autre institution de crédit foncier ayant pour objet *l'assistance* de la petite culture. Un crédit régulier, spontanément et utilement ouvert au petit cultivateur par voie de spéculation financière ne sera possible, que lorsque l'intérêt du capital mobilier sera tombé au-dessous ou tout au moins au niveau de celui du capital foncier, c'est-à-dire quand l'intérêt de l'argent sera au niveau du prix des fermages.

A défaut du bon vouloir des propriétaires plus aisés ou d'institutions de crédit fondées sur l'assistance ou l'abaissement de l'intérêt de l'argent, il s'est trouvé en Alsace une race d'hommes remarquablement aptes au négoce, qui ont attiré à eux ce genre de petites affaires d'argent et l'ont exploité avec une irrésistible supériorité de tactique et de combinaisons. En cela, les israélites d'Alsace n'ont fait que subir l'impulsion de leur tempérament particulier et l'attrait d'une sorte de monopole très-habilement ménagé.

Répandus sur toute la surface du département ou liés entre

eux par des sentiments uniformes, ils ne laissent aucun coin en dehors de leur action. Ils évitent à l'homme dans l'embarras les difficultés d'une recherche et savent lui rendre le prêt usuraire plus aisé qu'un moyen plus honnête et moins dispendieux de sortir de peine. Ils ont des éclaireurs, quelquefois bien humbles, de simples colporteurs, qui suffisent à dresser avec une effrayante justesse la statistique des faits malheureux ou des dispositions qui font tourner le regard vers un sac d'argent, et celui-ci se présente au premier désir qu'on en marque, mais affaibli d'autant plus que la filière des explorateurs complaisants aura été plus étendue.

Lorsqu'il s'agit d'une fortune solidement établie, mais qu'une difficulté passagère embarrasse et qu'un sot amour-propre du cultivateur empêche de dégager par un emprunt hypothécaire, le prêteur ne se hâte pas; il sait attendre et, en attendant, il sait comment agrandir le mal. Il ne procède pas par la voie de l'intérêt usuraire, mais par l'augmentation du capital. Il ne demande pas de paiement, il se contente de demander un nouveau titre en détruisant l'ancien.

La voie par laquelle il a l'habitude de procéder est celle du cheptel.

Un cultivateur achète à crédit une vache, ordinairement pleine. Lorsqu'elle a vélé et qu'elle est bonne laitière, le prêteur la retire au moment d'une échéance qui n'est jamais éloignée, et la remplace par une plus mauvaise. Cet échange peut se renouveler plusieurs fois, toujours en descendant dans la valeur des sujets échangés, mais en montant dans le chiffre du billet souscrit.

Ce qui, cependant, permettrait d'admettre que l'intervention des israélites n'est pas toujours abusive, c'est qu'elle s'est généralement imposée dans les campagnes comme plus active, plus habile et plus sûre, et qu'il n'est pas jusqu'aux mariages qui ne soient préparés par les soins d'un arrangeur de leur culte.

L'étude de l'établissement des israélites en Alsace, du développement successif de leur action, surtout depuis la révolution de 1789, et celle de leurs diverses communautés, rapprochée de la

situation des populations chrétiennes, formerait, nous le pensons, un chapitre curieux de l'ethnologie alsacienne. Nous nous bornerons à indiquer l'entête du chapitre, laissant à d'autres le soin de le remplir.

Voici, du reste, en quels termes les rapporteurs s'expriment au sujet de l'usure et des usuriers :

« La plupart des habitants ont l'habitude d'acheter leurs bes-« tiaux chez des commerçants *étrangers*, qui viennent presque « chaque jour dans la commune. Ceux-ci leur vendent à crédit. « De nombreux besoins se font sentir ; on va chez les mêmes « marchands qui, par intérêt personnel, ont la complaisance de « prêter de nouveau de l'argent ou de donner du bétail à crédit. « Les anciens billets sont changés et d'autres marchés conclus, « jusqu'à ce que le total des billets approche de la fortune totale « du débiteur. Alors le créancier change de ton et de langage, et « le débiteur est infailliblement ruiné. »

(Rapport de Weyer.)

« L'usure est d'autant plus hardie dans notre ville et dans nos « campagnes, que l'année est plus mauvaise. »

(Rapport de Haguenau.)

« Les usuriers dévorent ces petites familles qui sont venues « établir dans nos communes un petit commerce de lait à cause « du voisinage de la ville. » (Maire d'Eckbolsheim.)

« Les usuriers s'abattent comme une nuée de sauterelles dans « nos campagnes et ne les quittent qu'après avoir dévoré jusqu'à « la dernière miette de la fortune de nos gens. »

(Curé de Wiwersheim.)

« Le métier d'usurier s'exerce dans nos campagnes avec trop « de liberté. » (Curé de Wolxheim.)

« Des cultivateurs fermiers, se voyant, dans les années de « disette, dans l'impossibilité d'acquitter leurs fermages, s'adres-« sent à des usuriers qui leur procurent des fonds. Ces prêts sont « faits à courte échéance et à des conditions que les emprunteurs « ne peuvent pas remplir. La ruine de ceux-ci n'attend pas un « troisième renouvellement. » (Maire de Dachstein.)

M. le curé de Weitbruch appelle l'usure et le trafic « la plaie « lépreuse. »

« Une autre cause de paupérisme dans nos communes rurales, « non moins dangereuse que l'abus des boissons, c'est l'usure, « l'usure dans le trafic du bétail, dans le trafic des meubles, dans « celui des biens, l'usure à propos de tout....... Elle prélève une « dîme d'autant plus fatale qu'elle est de tous les jours et de toutes « les heures. » (Rapport d'Herbsheim.)

Cette cause de pauvreté, bien que traitée avec une sévérité extrême par les rapporteurs, n'a été cependant relevée que dans 58 communes; ce qui déjà apporte quelque correctif à l'appréciation. D'un autre côté, indépendamment de l'obstacle réel que la loi oppose au développement progressif de l'usure, il en est d'autres que les mœurs lui ont créés et dont nous devons mentionner les deux principaux, savoir: l'entrée chaque jour plus marquée des israélites dans les carrières libérales et l'esprit de prévoyance qui règne parmi certaines populations plus fortement trempées que d'autres ou plus habituées à prendre conseil des intérêts de la communauté.

Le premier obstacle n'a pas besoin d'explications: chacun sait que les carrières libérales ont en France des traditions d'honorabilité qui s'imposent à ceux qui les occupent ou les ambitionnent.

Il n'en est pas de même du second obstacle, qui jusqu'à ce jour n'a jamais été relevé, du moins administrativement, et qui mérite d'autant plus de l'être, qu'il est dû exclusivement à l'initiative des parties intéressées.

En 1837 la commune de Hunspach, du canton de Soultz-sous-Forêts, jeta les bases d'une caisse de prévoyance et de secours mutuels contre l'incendie, à laquelle participèrent à peu près tous les propriétaires de maisons de la localité. L'association formula un règlement, se constitua une administration, établit une police et entra immédiatement en fonctions. Elle n'avait pour garantie que l'engagement d'honneur de ses membres, et cela lui suffit pour assurer sa marche. Son but immédiat était de garantir les associés contre les sinistres résultant des incendies; son

objet ultérieur, aussi important, quoique plus secondaire en apparence, était d'utiliser le produit des primes pour assister les associés en cas de besoin par la voie des emprunts. A cet effet, les membres de la société, et même des tiers peu aisés, d'une moralité reconnue et offrant de bonnes et solvables cautions, furent autorisés à faire des emprunts à la caisse, moyennant un intérêt qui ne pouvait excéder le 5 pour 100.

La société a adopté les principes suivants comme moyens d'exécution :

1° Elle n'admet dans l'association que les propriétaires d'une réputation bien établie ;

2° Elle est d'une sévérité inexorable contre toute infraction aux règles prescrites pour le maniement du feu et de la lumière ;

3° Elle estime les immeubles assurés un peu au-dessous de leur valeur ;

4° Elle admet la suspension du service de la prime dans les années de disette ;

5° En cas d'insuffisance du fonds commun, elle autorise l'emploi des prestations en nature pour réparer le dommage.

Pendant plusieurs années Hunspach n'eut pas d'imitateurs ; mais, après 1848, d'autres communes entrèrent dans la même voie. Sauf quelques modifications de détail que l'expérience a fait juger utiles, toutes les sociétés nouvelles ont suivi le règlement de leur devancière. Un petit nombre seulement a étendu le bienfait de l'association au bétail et aux récoltes. Celle de Niederbetschdorf a même pris l'initiative d'une mesure pratiquée en Allemagne et qui dénonce une rare entente des intérêts de l'agriculture et des agriculteurs. Tous les propriétaires ont d'un commun accord fait disparaître les bornes de délimitation qui séparaient les diverses parcelles formant leur héritage, remanié la banlieue et refait un partage proportionnel qui a groupé en un corps de biens les éléments naguère épars de chaque patrimoine. Après ce nouveau partage, les copartageants se sont trouvés plus riches qu'avant ; car ils n'avaient plus à perdre le temps du travail à se transporter d'une parcelle à l'autre, et l'on avait fait sur les

M. le curé de Weitbruch appelle l'usure et le tra
« lépreuse. »

« Une autre cause de paupérisme dans nos co
« non moins dangereuse que l'abus des boiss
« l'usure dans le trafic du bétail, dans le trafi
« celui des biens, l'usure à propos de tout.
« dîme d'autant plus fatale qu'elle est de
« les heures. »

Cette cause de pauvreté, bien qu
extrême par les rapporteurs, n'a
58 communes; ce qui déjà app
ciation. D'un autre côté, indé
la loi oppose au développem
d'autres que les mœurs lui
tionner les deux princip ... worth et de
marquée des israélites ... encaisse. Cette
prévoyance qui règn ... groupes, lui a rendu et
trempées que d'au ... soutenant d'utiles travaux,
intérêts de la com ... des embarras momentanés.

Le premier ... ties intéressées et sont gérées
que les carrièr ... membres.
bilité qui s'im ... toutes les caisses réunies n'ont

Il n'en ... 80 c. à payer; la police du feu a
jour n'a ... assureurs et assurés, avec un
mérit ... le même laps de temps, un seul
tiati ... ments et abandonné son associa-
... motif réglementaire.

CAISSES DE PRÉVOYANCE ET D'ASSURANCES MUTUELLES.

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ. CANTONS. 1	DATE de la FONDATION. 3	TAUX de la PRIME. 4	PRODUIT DES PRIMES au 31 décembre 1857. 5	INDEMNITÉS PAYÉES jusqu'au 31 décembre 1857. 6	NOMBRE des SOCIÉTAIRES. 7	NOM DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION administrative. 8	NOMBRE DES MEMBRES de la commission. 9
			Arrondissement de Wissembourg.				
		par 1000.					
	1847	1 f	3974 f 50 c	» f » c	129	Taufer, Jean.	11
	1848	1	1500 »	» »	59	Wenger, Michel . . .	12
Niederbronn	[illegible]51	1	2365 79	57 »	193	Müller, Bernard . . .	13
	[illegible]2	1	4000 »	» »	120	Glasser, Jean.	13
		1	2700 »	» »	155	. . . .	11
			14540 29	57 »	656		60
			7500 »	» »	95	Roth, Michel.	5
			2700 »	45 »	60	Heitz, maire	5
			[illegible]156 »	» »	85	Bostetter, Michel . . .	5
			[illegible]4 »	9 »	354	Le maire.	5
			[illegible] »	7 »	35	Sturm, Jacques. . . .	9
				54 »	144	Knab, maire	5
				» »	20	Mall, Henri	2
				30 »	58	Pfitzinger, George . .	5
				[illegible] »	851		41

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ. CANTONS. 1	COMMUNES. 2	DATE de la FONDATION. 3	TAUX de la PRIME. 4	PRODUIT DES PRIMES au 31 décembre 1857. 5	INDEMNITÉS PAYÉES jusqu'au 31 décembre 1857. 6	NOMBRE des SOCIÉTAIRES. 7	NOM DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION administrative. 8	NOMBRE DES MEMBRES de la commission. 9
			par 1000.					
Wœrth-sur-Sauer. . .	Preuschdorf	1842	1f	7217 10	72 20	130	Müntzer, Henri. . . .	5
	Langensoultzbach. . .	1846	1	4500 »	1350 »	160	Greiner.	6
	Gœrsdorf.	1850	1	2000 »	35 »	92	Walter, Geoffroi . . .	5
	Wœrth.	1852	1	» »	45 10	122	Wendling, Louis. . .	6
	Lampertsloch	1853	1	876 »	» »	43	Mutschler, Théophile.	5
	Mitschdorf	1853	1	573 99	» »	24	Schnepp, Jacques . .	5
				15167 09	1502 30	571		32
Seltz.	Oberséebach	1856	1f	800f »c	»f »c	49	. . . .	5
Wissembourg	Lembach.	1847	1	1000 »	3 50	41	Schœffer, Philippe . .	5
Arrondissement de Strasbourg.								
Bischwiller.	Oberhoffen	1858	1f	Au 1er mai. 800f »c	» »	150	Landgraf, George. . .	8
Bouxwiller.	Zutzendorf	1853	1 50c	1446 »	» »	127	Matter, maire	12
	Schillersdorf	1853	1	1380 »	» »	104	Reinhardt, cultivateur.	10
	Mühlhausen.	1854	1	» »	» »	107	Riehl, George, adjoint.	12
				2826 »	» »	338		34
TOTAL GÉNÉRAL . . .	25 communes.	. . . . .	. . . .	62861 47	1707 80	2656	. . . .	185

§. 12. *Hérédité.*

« *Ils sont nés de parents pauvres* », telle est le plus habituellement la formule employée par les rapporteurs pour exprimer la catégorie des pauvres par hérédité. C'est la transmission de la pauvreté des pères aux enfants ou la pauvreté continue : c'est donc moins une cause qu'une suite de toutes les causes réunies.

Il semble, au premier abord, superflu d'accorder à une circonstance aussi simple et aussi naturelle un examen particulier; sa dépendance absolue des autres causes devrait en dispenser; mais elle se reproduit si souvent dans les rapports, qu'on serait amené à l'étudier, ne fût-ce que pour se rendre compte des motifs de cette fréquence, et quand bien même l'examen le plus rapide n'en légitimerait pas la nécessité, en fournissant jusqu'à la surabondance les preuves de son intérêt.

Qu'un chef de famille, homme ou femme, tombe dans la pauvreté; qu'il y tombe par sa faute ou non, brusquement ou lentement, par le fait de ses passions ou celui de ses malheurs, l'événement ne grève que la moralité et la charité; la société peut dire, qu'elle n'entend pas se rendre responsable des passions de tous ses membres ni se faire juge ou abrogateur des décrets de la Providence. Ces vicissitudes sont dans le programme de la fortune et dans ses habitudes bien connues de mobilité, surtout à l'endroit des pays où la législation civile est démocratisée comme en France. D'ailleurs, l'homme fait, l'homme que l'expérience aurait dû éclairer, qui a couru dans la vie à côté du droit chemin, loin des phares élevés par une société bien organisée et bien tenue, est généralement difficile à ramener; il n'y a qu'un bien faible espoir à fonder sur sa conversion. Il ne faut certainement pas l'abandonner; au contraire, il peut être ouvrier de la onzième heure : Dieu nous enseigne à ne jamais désespérer : il y a donc prudence à lui laisser sa part d'action dans l'œuvre de son retour au bien.

Il en est autrement quand il s'agit, non plus de l'homme mûr devenu pauvre, mais des enfants de cet homme, qui n'ont encore ni force ni raison, dont la force doit se développer au milieu des

privations et l'intelligence au sein de l'ignorance; plus heureux souvent de n'avoir ni leur père ni leur mère que de les avoir pour appuis et pour guides. Viciés dans leur sang, viciés dans leur conscience, avant même de connaître leur conscience et de pouvoir faire de leurs membres un usage utile, c'est dans leurs rangs si nombreux qu'il faut étudier le paupérisme héréditaire pour en comprendre la signification et la portée, pour y trouver amoncelés les problèmes les plus variés et les plus délicats de la charité. — Que peut-on leur reprocher? — Rien. — Que doit faire pour eux la société? — Tout, — si elle tient à ne pas voir grossir le nombre des pauvres, des mauvais ouvriers, des mauvais soldats, des mendiants, des vagabonds et des criminels; si elle tient à ne pas augmenter les chances de malaise, les difficultés de la direction morale, religieuse et politique du pays, à ne pas avilir la noble science du travail, le dogme social de l'ordre, le principe tutélaire de la famille et le principe non moins salutaire de la propriété.

Ils sont plus nombreux que leurs parents: c'est par vingt mille qu'on les compte dans un seul département, et ils n'ont pas eu comme leurs pères le temps ni l'occasion d'apprendre à mieux faire. Ils portent en naissant la livrée de la misère, qui tarit la bonne séve avant qu'elle ait monté au cœur de la plante. Ils l'ont reçue de leurs parents, ils la transmettent à leurs enfants, avec leurs défauts corporels et moraux, aggravés de l'influence de l'hérédité et de l'habitude.

« Les enfants qu'on envoie mendier; dit M. le pasteur Horning, « de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, s'habituent, dès leur « plus jeune âge, à la paresse, au mensonge, à la tromperie, à « la ruse, à la dissimulation, au vol; ils négligent l'école et l'é- « glise....... Il n'y a certainement pas de charité à leur donner « dans cette condition. »

Völker, dans son *Histoire des refuges pour les enfants pauvres du Wurtemberg*, raconte que les directeurs de ces établissements cherchent avant tout à s'orienter dans le passé et les habitudes de leurs élèves, pour en sonder toutes les plaies et y

appliquer ensuite les remèdes qu'ils jugent les plus aptes à les cicatriser. Dans ce travail d'exploration, ils arrivent souvent à constater que ces pauvres enfants constituent de véritables difformités morales, qui coûtent à rectifier la majeure partie des années consacrées à leur éducation, et qui maintes fois désespèrent tous les efforts. Enfin, ils sont obligés de reconnaître que ces difformités leur ont été infusées avec le sang paternel et l'éducation domestique. Qu'on érige des refuges monumentaux aux pauvres malades; qu'on bâtisse des maisons de travail aux pauvres valides, on arrêtera peut-être les progrès du paupérisme, mais on ne le déracinera pas [1]. Si l'on veut le diminuer, si l'on désire sérieusement l'attaquer dans son mouvement ascendant et sa force génératrice, c'est à l'héritier du pauvre qu'il faut aller pour l'enlever à la funeste succession qui le saisit d'heure en heure et l'entraîne invinciblement; c'est à lui qu'il faut donner des soins, une éducation saine, mêlée de travail et d'instruction, des habitudes d'ordre et d'obéissance. La Société, l'Église et l'Etat, qui sont constamment en quête des moyens d'élever le niveau de la culture humaine, ne sauraient trouver de champ plus vaste, plus intéressant ni plus humainement utile. [2]

DEUXIÈME GROUPE.

CAUSES DÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.

La plupart des causes volontaires du paupérisme ont entre elles la plus grande connexité et se trouvent presque constamment réunies dans les mêmes rapports. L'imprévoyance et la dissipation s'expriment d'ordinaire par la fréquentation abusive des cabarets et le chômage, soit volontaire, soit forcé par les suites de l'in-

1. Zellweger, *Beitrag zur Geschichte des schweizerischen Armenwesens*, ch. III.

2. Sous ce rapport, l'Allemagne a fait de grands progrès; en six années, de 1849 à 1855, le Nord et l'Est avaient fondé 130 asiles (*Rettungshœuser*). (Voy. *Nothruf aus Kœnigsberg*, dans la revue *Centralblatt für sœmmtliche Enthaltsamkeitsvereine in Ost- und Westpreussen, Rheinland und Westphalen und in Ostfriesland*; 6e année, 1855).

tempérance. L'inconduite des hommes et des femmes est la conséquence habituelle des mêmes abus. Le luxe et l'oisiveté sont des misères morales de la même parenté. Les mariages précoces eux-mêmes sont les fruits ordinaires de l'inconduite et de l'imprévoyance. Néanmoins, nous avons jugé utile d'examiner chacune de ces causes séparément, parce que leur enchaînement n'implique pas leur identité et que, dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre social, toutes ont leurs conditions propres et peuvent exercer leur action d'une manière distincte.

§ 1er. *Mariages précoces.*

Les mariages précoces ont le grave inconvénient de ne pas trouver l'homme de travail suffisamment préparé pour les charges que la famille entraîne. Dans nos habitudes sociales, la vie de famille ne devrait commencer pour l'homme qu'avec la plénitude de son développement physique et lorsqu'il a établi qu'il est, *par son travail*, en mesure de subvenir à ses besoins et à ceux d'une femme et de plusieurs enfants. Le développement physique assure la plénitude du travail, et la plénitude du travail doit s'établir par des avances qui constituent à l'ouvrier célibataire un capital disponible en rapport avec les exigences d'un ménage et d'une famille, et avec l'avenir de l'un et de l'autre. Une femme peut et doit aussi travailler; mais dans un ménage bien tenu son temps est en grande partie absorbé par les soins de la maison et des enfants; elle procure plus de bénéfices réels en conservant, nettoyant, réparant et dirigeant, qu'en travaillant pour un salaire. Le travail d'une femme ouvrière est mal payé; celui qu'elle fait dans la maison comme chef de ménage et mère de famille est sans prix. Il faudrait supposer un bien grand dénûment pour qu'une femme, en fonctions de maîtresse de maison et de mère, n'eût pas à s'occuper utilement dans son intérieur.

Cependant, la première condition pour elle, c'est la sécurité, c'est-à-dire la protection d'un homme de travail en mesure de la diriger et de lui fournir les moyens nécessaires à l'entretien de la famille. Les mariages précoces ne donnent pas ces garanties:

dans la classe des travailleurs ils se contractent sous la pression de circonstances qui en sont tout l'opposé.

« Dans les ateliers de tissage de Hüttenheim, les garçons tra- « vaillent pêle-mêle avec les filles. Ce contact forcé et pour ainsi « dire de tous les instants, excite et développe bien vite certains « instincts que je n'ai pas besoin de qualifier autrement; de là des « relations coupables, des garçons pères et des filles mères à « l'âge de 17 à 19 ans; de là des mariages qui ont leur raison « d'être dans une passion aveugle ou dans la crainte de quelque « événement compromettant. » (Rapport de Benfeld.)

« .... des mariages précoces, très-souvent forcés par « suite d'inconduite, entre gens complétement dénués de for- « tune. » (Maire d'Obernai.)

« Il faut trouver encore la cause du paupérisme dans l'insou- « ciance de l'avenir, ce qui fait que des gens privés de toute « ressource s'engagent dans les liens du mariage et chargent par « là la bienfaisance publique de l'entretien de leur famille, croyant « avoir un droit absolu à l'assistance. » (Rapport de Salmbach.)

« Presque tous les jeunes gens pauvres se marient trop jeunes « et sans se demander où ils prendront le nécessaire pour l'entre- « tien de leur famille. » (Maires d'Aschbach et de Stundwiller.)

Le curé de Pfettisheim appelle les mariages précoces « l'indis- « crétion des jeunes gens qui se marient sans aucune ressource. »

§ 2. *Imprévoyance et dissipation.*

« C'est que ces hommes, surtout bon nombre d'ouvriers de « fabrique, vivent au jour le jour et dissipent leur argent, même « avant de l'avoir gagné. » (Maire de Hüttenheim.)

« La pauvreté vient de la légèreté avec laquelle mari et femme « dépensent, dans les temps d'occupation favorables, sans pré- « voyance et sans souci du temps où le travail peut venir à leur « manquer.....

« La passion du jeu règne encore dans la commune d'Ottrott, « et l'on voit des pères de famille rester au jeu bien avant dans la « nuit. » (Rapport d'Ottrott.)

La même observation est applicable à la commune de Saint-Nabor.

Le pasteur de Bischwiller reproche à la classe ouvrière d'être facilement imprévoyante.

« Les ouvriers en général, et les ouvriers de fabrique en particulier, sont communément sans souci de l'avenir. Ils dépensent « le dimanche dans les cabarets et les brasseries une partie considérable de leur modique salaire, en sorte qu'une maladie ou « l'âge survenant, ce sont des gens dans la misère et à la charge « de la société. » (Curé de Wasselonne.)

« La cause principale du paupérisme dans nos communes rurales, ajoute un autre rapport, est bien celle-ci : des journaliers, « des valets de labour dissipent au jour le jour le fruit du travail de « leur jeunesse, se marient à des servantes également peu économes, et se voient surpris par les infirmités ou l'âge, sans avoir « réuni les moindres ressources. »

« Nos ouvriers sont laborieux, actifs, dit le maire de Kaltenhausen, mais on peut leur reprocher leur insouciance à économiser pour l'avenir. »

« L'origine du paupérisme à Soufflenheim provient de ce que « la majorité des habitants de la commune sont des ouvriers professionnels, dont une grande partie est venue s'y fixer, soit en « vue du produit de leur profession, soit en vue du bénéfice des « forêts communales et des biens communaux. Beaucoup d'entre « eux vivent au jour le jour, sans songer à des économies ; s'ils « gagnent beaucoup, ils dissipent beaucoup, de manière qu'à l'avénement d'une maladie ou à la cessation du travail, ils tombent « à la charge des personnes charitables de la commune. »

(Rapport du maire.)

« Quant au paupérisme dans ma localité, où l'homme actif et « laborieux trouve presque toujours à s'occuper, je ne puis malheureusement, et sauf les exceptions, l'attribuer qu'au défaut « de prévoyance. » (Rapport du maire de Brumath.)

« Tous les pauvres valides ont assez de ressources en travail « dans l'exploitation des forêts et la culture des terres de MM. de

« Dietrich, de Niederbronn. Les hommes gagnent de 1 fr. 25 c. « à 1 fr. 50 c., et les femmes de 75 c. à 80 c.; néanmoins, pendant « les rigueurs de l'hiver ils n'ont plus rien, faute de prévoyance et « d'économie. » (Curé de Dambach [Wissembourg].)

« Nos pauvres suivent malheureusement le proverbe: que le « pauvre ne dort pas avant d'avoir vidé la besace..... Il est à ma « connaissance que des jeunes gens pauvres ont dépensé dans un « seul jour de fête de vingt-cinq à trente francs. Il est également « à ma connaissance que des familles indigentes ont glané jusqu'à « huit et neuf décalitres de blé pendant la moisson, et que le tout « a été consommé en pâtisserie le jour de la fête du village. »

(Rapport de Schleithal.)

§ 3. *Inconduite.*

Cette expression s'applique ici principalement aux femmes et aux filles, dont les désordres sont surtout remarquables dans les grands centres de population, les centres d'industrie et les villes de garnison. L'inconduite des femmes exerce une influence déplorable sur le paupérisme, par la naissance d'enfants naturels ou l'abandon d'enfants légitimes.

Comme la statistique de la population fait l'objet d'un chapitre particulier, nous croyons devoir y renvoyer pour la solution des questions diverses qu'elle implique. Il nous suffira de dire que le nombre moyen des naissances tant légitimes qu'illégitimes dans le Bas-Rhin est de 15,000; que celui des enfants naturels est de 1,300, c'est-à-dire dans la proportion de 1 à 11, et que la misère, rendue plus incurable par le défaut d'éducation et aiguisée par la frivolité, est la cause de la chute de la plupart des jeunes filles.

Ce que le rapport de Haguenau déplore, « c'est « que la plupart « des jeunes filles pauvres soient les victimes de gens aisés, » et « que « le respect de la femme soit un sentiment à peu près étranger « dans les rangs des militaires. » Celui de La Petite-Pierre fait la même observation. Schlestadt, Strasbourg, Wissembourg et Lauterbourg attribuent également à leur garnison une grande partie de la corruption des mœurs de la classe ouvrière.

TABLEAU COMPARATIF

de la naissance d'enfants légitimes et naturels dans les grands centres de population, d'industrie et de garnison du Bas-Rhin.

COMMUNES.	COLONNE indiquant si les communes ont des industries, de la garnison, etc.	POPULATION			NAISSANCES		
		CHIFFRE des militaires.	CHIFFRE des ouvriers.	TOTALE d'après le dernier recensement (1856).	ENFANTS légitimes.	ENFANTS naturels.	TOTAUX.
	Arrondissement de Saverne.						
Bouxwiller	Industrie : mines, produits chimiques (500 ouvriers); tissage, etc. (100 ouvriers)	»	600	3,765	94	12	10
Lichtenberg.	Garnison.	»	»	969	44	4	4
La Petite-Pierre . .	*Idem*.	»	»	1,007	32	3	3
Saar-Union	Industrie : chapeaux de paille (219 ouvriers, autres, 30)	»	250	3,378	95	17	11
Saverne.	Chef-lieu d'arrondissement	»	»	5,308	155	12	16
Monswiller	Industrie : quincaillerie.	»	650	942	27	»	2
Wingen.	Industrie : verrerie.	»	64	850	17	3	2
Herbitzheim	Industrie : allumettes chimiques . .	»	150	1,639	41	8	4
TOTAUX		»	1,714	17,858	505	59	56
	Arrondissement de Schlestadt.						
Barr.	Industrie : filature de coton et teinturerie, chaussons, cuirs.	»	1,258	4,945	143	19	16
Benfeld	Industrie : fabrique de chicorée. . .	»	100	2,926	81	7	8
Hüttenheim.	*Idem* : filature et tissage mécanique	»	1,600	2,123	60	2	6
Baldenheim.	*Idem* : tissus mélangés	»	101	1,032	29	3	3
Andlau	*Idem* : filatures de laine	»	75	2,062	44	8	5
Châtenois.	*Idem* : tissus de coton et laine teints, soies	»	1,000	3,943	159	14	17
Erstein	Gite d'étape.—Industrie : filature et peignage de laine (établissement naissant)	»	70	3,604	94	11	10
Grendelbruch. . . .	Industrie : tissage de coton et de laine; papier.	»	209	1,627	63	8	7
Epfig	Industrie : tissage	»	130	2,925	103	10	11
Mühlbach.	*Idem* : tissage mécanique de coton.	»	480	678	22	2	2
Müttersholtz	*Idem* : tissage de coton et laine. .	»	335	2,278	68	3	7
Obernai.	*Idem* : tissage d'articles d'ameublement en coton et en laine	»	300	5,129	155	18	17
Saint-Pierre	Industrie : teinturerie	»	216	505	14	3	1
Rosheim	*Idem* : tissage à bras en laine et coton	»	150	3,931	116	9	12
Schlestadt	*Idem* : tissage de toile métallique; coton; laine. — Garnison	572	531	9,940	291	46	33
Steige.	Industrie : filature et tissage	»	310	1,310	61	»	6
TOTAUX		572	6,865	48,958	1,503	163	1,66

COMMUNES.	COLONNE indiquant si les communes ont des industries, de la garnison, etc.	POPULATION			NAISSANCES.		
		Chiffre des militaires.	Chiffre des ouvriers.	Totale d'après le dernier recensement (1856)	Enfants légitimes.	Enfants naturels.	Totaux.
	Arrondissement de Strasbourg.						
Strasbourg	Garnison	8,826	»	77,656	1,659	529	2,1
Bischwiller	Industrie : fabrique de draps; bonneterie	»	3,715	7,676	277	28	3
Brumath	Industrie : filature, tissage et teinture de bourre de soie	»	1,200	4,564	167	16	1
Haguenau	Garnison. — Industrie : filature de coton et diverses	1,132	290	11,417	279	37	3
Illkirch	Industrie : constructions mécaniques.	»	1,000	4,209	159	21	1
Lützelhausen	*Idem* : filature de coton et laine.	»	550	1,487	56	4	[illegible]
Molsheim	*Idem* : grosse quincaillerie; armes.	»	900	3,371	88	4	[illegible]
Mutzig	*Idem* : manufacture d'armes.	»	775	3,600	111	16	1
Wasselonne	*Idem* : filature de laine; chaussonnerie	»	384	4,241	135	9	14
Totaux		9,958	8,814	118,221	2,931	664	3,5
	Arrondissement de Wissembourg.						
Lauterbourg	Garnison	405	»	2,281	41	3	4
Niederbronn	Industrie : forges; ateliers de construction. — Bains	»	170	3,319	107	10	11
Lampertsloch	Industrie, produits chimiques; huile de pétrole	»	63	413	10	»	1
Gœrsdorf	Industrie : fabrique de draps	»	94	979	26	5	3
Oberbetschdorf	*Idem* : poterie de grés	»	150	1,135	36	1	3
Reichshoffen	*Idem* : ateliers de construction	»	670	2,642	96	4	10
Soultz-sous-Forêts	*Idem* : mines d'asphalte.	»	124	1,650	37	1	3
Surbourg	*Idem* : filature	»	82	1,678	40	6	4
Wissembourg	*Idem* : fabrique d'allumettes chimiques; imagerie. — Garnison.	367	142	5,240	94	27	12
Zinswiller	Industrie : forges et fonderie	»	150	905	31	2	3
Totaux		772	1,645	20,242	518	59	57

RÉCAPITULATION.

Arrondissement de Saverne	»	1,714	17,858	505	59	56
— — Schlestadt	572	6,865	48,958	1,503	163	1,66
— — Strasbourg	9,958	8,814	118,221	2,931	664	3,59
— — Wissembourg	772	1,645	20,242	518	59	57
Totaux	11,302	19,038	215,279	5,457	945	6,40

§ 4. *Cabarets, danses et fêtes de village.*

L'apparition en France du père Mathews, le fondateur des sociétés de tempérance en Angleterre, fut accueillie, comme chacun le sait, avec courtoisie par la cour et la ville; on consentit même à reconnaître que sa mission se recommandait en principe, mais qu'elle était sans espérance dans un pays d'éclectisme en tant de choses que, même dans l'usage du vin, on y gardait un juste milieu entre la tempérance et l'ivrognerie; que, d'ailleurs, la culture de la vigne formant une des branches principales de son commerce d'échange et de son alimentation intérieure, il n'était pas possible de diriger une croisade contre elle. En conséquence, on fêta le père Mathews, on le loua fort de son courage et on prit congé de lui, en lui souhaitant bonne chance parmi les races excentriques des Angles et des Saxons de l'ancien monde et du nouveau.

En fait, les habitudes françaises sont celles de la sobriété. A en croire les renseignements statistiques de la presse étrangère, les débits de boissons fermentées seraient en France de 1 pour 1,000 habitants[1]. Cette modération semble grandir à mesure qu'on avance du nord vers le midi, comme s'il existait un lien physiologique entre la latitude d'une contrée et l'usage de l'alcool. Il est certain, du moins, que l'alimentation des nations septentrionales de l'Europe est beaucoup plus alcoolique que celle des nations du Midi, et qu'en particulier les nations anglaises et germaniques font une plus grande consommation de boissons fermentées que les races romanes.

Les rapports des sociétés de tempérance d'Angleterre, d'Amérique et d'Allemagne ont, au début de leur carrière, jeté une sinistre lueur sur la situation de leurs peuples à cet égard. Aujourd'hui encore qu'il s'est écoulé vingt-deux ans depuis le premier appel de Robert Baird pour l'Amérique du Nord, et les grandes assemblées de tempérance de Hambourg, de Berlin et de Brunswick pour la nation allemande, la mission intérieure de l'Alle-

1. *Protestantische Monatsblætter für innere Zeitgeschichte*, 7e année, n° 5 de janvier 1856, p. 53.

magne nous révèle des faits qui n'ont pas leurs semblables en France[1]. Nous trouvons, dans un appel adressé à l'Allemagne par la section de Kœnigsberg, qu'en 1853 la contrée de Wupperthal (Westphalie) comptait encore 392 auberges pour une population de 80,000 habitants, et que, dans un État allemand de moyenne importance, on distillait 23 millions de boisseaux (*Scheffel*) de grains et d'autres fruits de la terre pour les transformer en boissons spiritueuses.[2]

Que cette disposition à la boisson soit l'œuvre du climat ou celle de passions qui ne sont pas modérées par la morale, il est certain qu'elle est très-marquée en Alsace, et que là où elle se manifeste, elle absorbe plus de forces que n'en comportent les besoins de la famille; qu'elle est la cause de la ruine de bien des maisons et la source de bien des misères qui vont se dénouer devant la justice criminelle et dans les prisons de l'État[3]. Les rapports nombreux qui s'en occupent sont unanimes pour la réprouver et la qualifier de mère de misères et despote des âmes. Les documents empruntés aux publications officielles des États-Unis par les feuilles allemandes, établissent une telle disproportion dans les crimes, les délits et la pauvreté entre les États qui ont légalement supprimé les débits de boissons alcooliques et ceux qui les ont conservés, qu'il faut reconnaître la fatale influence des cabarets sur les mœurs de la population.[4]

Les cabarets, danses et fêtes de village sont signalés dans plus de cent communes comme des sources de pauvreté matérielle et de dépravation morale. Nous serons obligés de développer nos citations pour bien caractériser les divers points de vue sous lesquels cette cause a été envisagée par les rapporteurs.

« L'ouvrier, père de famille, croirait se déshonorer, s'il passait

1. Wichern, *Innere Mission*, p. 106.

2. *Monatsblætter, loc. cit.*

3. Du 1er juillet à la fin d'octobre 1857, il n'y a pas eu, dans le seul canton de Geispolsheim, moins de quinze affaires de médecine légale plus ou moins graves (dont une même a entraîné la mort instantanée), dues exclusivement à des actes de brutalité accomplis sous l'influence de la boisson.

4. *Monatsblætter, loc. cit.*

« auprès de sa femme et de ses enfants les quelques moments de « loisir qui lui restent. L'auberge est son chez lui. A peine a-t-il « pris son modeste repas avec les siens, qu'il se hâte de quitter « ses pénates pour échanger l'air infect de l'atelier contre l'air « plus infect de la taverne. » (Rapport de Hochfelden.)

« Une autre plaie ou plutôt une autre source d'indigence à « Hüttenheim, ce sont les auberges: c'est là que les jeunes gens « principalement, et aussi les pères de famille, contractent des « habitudes de dissipation et de désordre qui, pour quelques-uns, « vont jusqu'à l'abrutissement. Tous les sentiments généreux « s'éteignent en eux..... Arrivés à cette limite, ils ne connaissent « plus que deux choses: un travail d'esclave et une vile jouis- « sance. » (Rapport de Hüttenheim.)

« Les fêtes de village durent deux dimanches et deux lundis « consécutifs dans chaque commune du canton de Villé, l'un des « plus pauvres du département. Les deux semaines intercalaires « sont à peu près perdues pour le travail et passées en débauches. « Comme les communes sont rapprochées les unes des autres et « que les fêtes se suivent pendant les trois mois qui viennent après « la récolte, la jeunesse se transporte facilement de lieu en lieu, « beaucoup de pères de famille l'imitent, et tous dépensent en- « semble ce qui suffirait à nourrir leur famille pendant une grande « partie de l'hiver.

« La faible somme de 50, 60 et 80 fr., que les danses rappor- « tent en moyenne à chaque commune, est un prétexte futile à « l'autorisation de ces assemblées qui entretiennent les cabarets « et par eux l'ivrognerie qui règne dans le canton. »

(Rapport de Lalaye.)

« Les jeunes conscrits, avant et après le tirage, se comportent « pendant plusieurs jours de suite d'une manière désolante. Ils « vagabondent comme des sauvages, insultent les gens, leur font « des avanies, promènent le scandale et l'impunité, au son du « tambour et drapeau déployé, dans les communes voisines du « Haut- et du Bas-Rhin. Bon gré mal gré, il faut que les pères de

« famille, même les plus indigents, subviennent à ces orgies; « plusieurs enfants volent leurs parents pour y suffire. »

(Rapport d'Orschwiller.)

« Nous ne pouvons pas dire qu'en général nos pauvres se ren- « dent punissables par les lois; mais la fréquentation des cabarets « dans les bonnes années, où les salaires étaient plus élevés et le « pain moins cher, a engendré chez eux des vices qui ont eu pour « conséquence le dénuement et la misère. Un bon nombre d'en- « fants illégitimes témoignent de l'immoralité des années passées. »

(Rapport d'Altwiller.)

« Il faut comprendre parmi les causes de pauvreté la facile « habitude avec laquelle les tavernes, les estaminets, cabarets et « autres établissements de ce genre, peu favorables aux mœurs, « se multiplient dans notre ville. Aujourd'hui on en compte déjà « 1 sur 26 familles. » (Rapport de Bischwiller.)

« A Haguenau, écrit l'un des curés de la ville, on compte déjà « 80 débitants de spiritueux sur une population de 11,417 habi- « tants, et ce nombre tend à augmenter. »

« Pendant trois jours, au temps de la foire, les jeunes gens des « deux sexes, de la ville et de la campagne, passent de la danse à « d'autres excès, les plus révoltants et les plus obscènes. »

(Rapport de Wasselonne.)

« La fréquentation des cabarets, même par les filles, écrit M. le curé de la Wantzenau.

« L'un des plus affligeants spectacles qui se passent sous nos yeux, « c'est assurément la fatale fureur de courir les auberges et les « estaminets, où vont s'engouffrer les salaires de la semaine...... « Entrez dans tel ménage où croupit la misère, entrez-y surtout « le dimanche au soir, vous y chercherez vainement le père de « famille et les adolescents de l'un et de l'autre sexe: ils sont au « cabaret....... Les danses populaires, surtout dans les villes, « sont un véritable fléau pour les jeunes filles. »

(Rapport de Haguenau.)

« Nous avons ici, écrit M. le curé de Mutzig, une vingtaine de

« auprès de sa femm … qui débitent aussi
« loisir qui lui rest
« pris son modest … rgent aux danses et
« ses pénates po … (Curé de Still.)
« plus infect de … ures de dépravation parmi

« Une autr … le est une école d'impu-
« Hüttenheim … habitudes de boisson, de
« principale … ies mariages prématurés et
« habitude … ssortis, qui ne peuvent pas
« vont ju … utorité des parents, qui ne
« s'éteign … ants dévorés par cette fièvre et
« plus q … utes sortes de déréglements.....
« sance. … u écoutées, dépenses considé-

« L … uvais conseils, mauvais exemples,
« con … amilles, mensonges, dissimula-
« pl … (Rapport de Bischheim.)
« s … M. le pasteur de Romanswiller, sont
« (… uvreté. A l'époque de la foire elles
… quinze jours avant; c'est la danse
… La danse de la foire proprement
… Vient ensuite la danse qui suit la foire
… oursuit pendant huit et même quinze
… sont vues d'un bien mauvais œil par les
… ruinent leur santé, y dépensent leur ar-
… moralité. »
… et les danses publiques sont à Schiltig-
… une école d'immoralité. »

(Rapport du pasteur.)

… abarets à Gries est hors de proportion avec
… ommune et pèse principalement sur la jeune
… émoralise » (Rapport du pasteur.)
… danses aux foires, danses aux mariages,
… ommune profite, cabarets et danses où la subs-
… s'engloutit et que suit d'ordinaire la mendi-

(Curé de Gundershoffen.)

« Les cabarets et les jeux sont les causes principales de la ruine « de beaucoup de familles. Si nous travaillons contre ces désor- « dres, on crie au despotisme clérical. Mais comment nous taire, « quand nous voyons des jeunes gens, et même des hommes ma- « riés qui, du reste, ne sont rien moins qu'aisés, passer deux ou « trois jours et autant de nuits au cabaret à boire, à jouer et à « dépenser ainsi ce qu'ils ont gagné péniblement en quelques « mois, sans parler de la somme qui reste inscrite à leur débit « sur le livre du cabaretier. » (Curé de Siegen.)

« Six cabarets dans une commune de quatre-vingt-cinq feux, « n'est-ce pas effrayant? Chaque commune paie des gardes pour « veiller à la police des champs et pour en éloigner les voleurs. « Mais les infractions et les vols qui se commettent au cabaret « sont d'une importance bien autrement grave. Ici on vole, non « une poignée d'herbe et quelques fruits, mais des écus et tout « ce qui a de la valeur, pour payer les frais des orgies; bien plus « encore, on vole et on détruit la santé et les bonnes mœurs, « l'honneur et la vertu et tout l'avenir d'une jeunesse impru- « dente. » (Rapport de Schnersheim.)

« Les cabarets, dit M. le curé de Bischwiller, sont fréquentés « par les jeunes gens dès l'âge de quatorze ans. »

« Ce n'est pas toujours, comme on le prétend, la cherté des « denrées, peu en rapport avec le gain du travailleur, qui ap- « pauvrit les familles, mais les dépenses de maint père de famille, « qui ne sont pas en rapport avec le fruit de son travail. Ils pour- « raient honorablement se tirer d'affaire sans leurs folles extra- « vagances.... Ils mangent dans les cabarets, avec leur gain « ordinaire, le petit Bethléhem de la femme... Il faut couper le mal « à sa racine et avant tout restreindre le nombre des cabarets. »

(Curé de Gougenheim.)

§ 5. *Luxe.*

Le luxe comme passion sociale dangereuse a une histoire pénale. Les lois somptuaires de l'antiquité et celles des temps modernes ont tenté de le régler, tantôt pour prévenir le danger des dépenses excessives, tantôt pour protéger les distinctions de

race et de rang. Elles punissaient les excès de dépense et les usurpations de marques distinctives, et variaient à l'infini comme leur objet; elles embrassaient tous les détails de la vie en famille et ceux de la vie en public : les habitations, la nourriture, les costumes, la domesticité, la manière de voyager, etc. Avec l'affranchissement ou la confusion des classes et des rangs sociaux, les lois somptuaires ont disparu du Code pénal des nations et se sont retirées dans celui de la fiscalité.

Une passion, qui a de tout temps donné naissance à des lois pénales ou à des lois fiscales, peut bien s'émanciper jusqu'à briser le frein de la pénalité, mais il lui est impossible de s'affranchir de la sanction des lois morales. Elle peut bien aussi, à force de s'étendre et d'augmenter son empire, devenir péché commun et dès lors péché pardonné; mais, pour être le maître de tous, il n'en est pas plus salutaire. Toute dépense excessive nuit à l'épargne; la diminution de l'épargne nuit à la reproduction et à l'extension du capital. Ceci est élémentaire. Toutefois, il est facile de s'égarer sur un pareil terrain. Il y a dans le luxe une plus vaste matière à sentiment qu'à analyse. Où finit la dépense prudente, où commence la dépense imprudente? Où finit le simple bien-être, où commence la sensualité dangereuse? Où finit l'usage moral, chrétien, des forces que l'homme acquiert par le travail ou qu'il reçoit à d'autres titres légitimes, où commence l'usage immoral? Quelle mesure apporter à l'aide de la solution de ces questions? Avec quelle lumière éclairer ce problème si profondément caché dans les replis de la conscience? Nous pensons que le parti le plus sage à prendre est de se borner à faire jour dans cette même conscience et de s'en rapporter ensuite à elle du soin de faire la part de ce qui, dans les dépenses de la famille, revient au sensualisme, c'est-à-dire à la satisfaction calculée des sens et de l'imagination, de ce qui est dû à la famille que la fortune et l'éducation placent dans certaines conditions qui ont pour conséquences d'autres obligations envers la classe ouvrière et la classe indigente.

Quant au luxe, comme cause de pauvreté applicable au département du Bas-Rhin, hâtons-nous de dire qu'il n'est relevé que

dans 52 communes et relevé en des termes qui ne laissent aucune obscurité sur le sens qu'on doit y donner.

« De la part de la femme, le paupérisme tient à l'abandon des « travaux de ménage, pour s'occuper de petits travaux industriels, « tels que le tricotage des vêtements de laine, qui leur fait négli- « ger les soins du ménage, l'entretien des vêtements de la famille, « la conservation du mobilier et la préparation d'une bonne nour- « riture pour le mari et les enfants; qui les réunit à d'autres « femmes pour le travail en commun, les excite à la coquetterie « par l'exemple ou l'envie, et les pousse au luxe de l'habillement « parlant à l'œil et n'ayant aucune durée profitable au ménage. »

(Maire d'Obernai.)

Il est, du reste, à remarquer que les rapporteurs s'en prennent surtout à la femme, comme plus apte que l'homme aux insinuations de la vanité et aux succès éphémères de la forme.

« Le luxe effréné, surtout chez les femmes, provoque trop « souvent des dépenses bien mal venues et absorbe des capitaux « bien mal placés. » (Rapport de Fessenheim.)

« L'amour du luxe chez les filles et leur aversion pour les tra- « vaux champêtres privent la famille de leur appui. Au lieu de « rester avec leurs parents, elles s'en vont, non pas à Strasbourg, « mais à de plus grandes distances, à Paris, au Hâvre, à Reims, « et n'en reviennent plus, ou si elles en reviennent, elles font de « mauvaises femmes de ménage. » (Pasteur de Romanswiller.)

« La plupart des jeunes filles de la ville sont maintenant occu- « pées à faire de la tapisserie. Ce travail facile et mieux payé que « les chaussons et la broderie les éloigne de toute profession, « surtout de toute idée de service domestique, les maintient en « ville et leur donne des goûts de luxe qui restent rarement en « rapport avec leur salaire. » (Maire de Wissembourg.)

« Sous prétexte d'encouragement à l'industrie, le luxe envahit « toutes les classes et remplit de vanité et de soucis la hutte du « pauvre aussi bien que la maison du riche, et cela au détriment « physique et moral de l'une et de l'autre. »

(Pasteur de Bischwiller.)

« Il se manifeste dans les mœurs une grande tendance vers le « luxe. La classe moyenne ne veut pas le céder en extérieur à la « classe aisée, et celle-ci vise à s'établir sur les degrés de l'opu- « lence.. »

« Pour satisfaire aux exigences impérieuses du luxe et du plai- « sir et pour s'en procurer les moyens, l'ouvrier prolonge les « heures de travail et se prive du repos du saint jour du dimanche; « il n'entre plus dans nos temples; il n'entend plus ces enseigne- « ments salutaires qui, en lui rappelant les espérances et les de- « voirs du chrétien, l'ennoblissaient à ses propres yeux, le détour- « naient des folles joies, et devenaient la consolation de sa pau- « vreté » (Curé de Hœrdt.)

C'est, comme on le voit, l'éternel langage du moraliste aux prises avec les entraînements de la sensualité. Caton, Sénèque et le sénat de Venise ont pu dire mieux, mais ils n'ont pas pensé autrement. Les passions n'ont pas d'âge, il n'y a que les idées qui en aient; celles-là ne peuvent être que maîtresses ou esclaves, mais elles n'ont de débat sérieux qu'avec la religion; avec le monde, elles sont tout au plus amenées à des transactions.

§. 6. *Paresse et oisiveté.*

En sa qualité de président de la commission cantonale d'assistance publique, le maire de Drulingen n'hésite pas à affirmer que dans son canton il ne devrait pas y avoir un seul mendiant, si les pauvres voulaient travailler. Les pauvres valides auraient la ressource des chapeaux de paille et celle des terres vaines et vagues dont les communes pourraient disposer. Les pauvres invalides seraient facilement secourus à domicile par le produit des quêtes. Mais la vie errante et l'oisiveté ont le charme de la rébellion pour l'espèce humaine.

L'action de la paresse est convenablement décrite dans les lignes suivantes de M. le pasteur de La Petite-Pierre : « Lorsque « la fainéantise s'empare d'un individu, on peut le considérer « comme perdu. S'il ne mendie pas, il mène une vie misérable et « il traîne à sa suite ses malheureux enfants, qu'il pousse aux

« portes d'autrui pour en obtenir du pain : il fomente la misère et
« la transmet à sa famille. »

« La plupart de nos pauvres fuient le travail, » écrit le maire de Forstheim.

« Quant aux pauvres valides, ils trouveraient, s'ils aimaient le
« travail, des moyens d'existence suffisants dans les travaux du
« Rhin et la culture d'un lot communal : mais, malheureusement,
« beaucoup d'entre eux préfèrent s'abandonner à l'oisiveté, en
« mendiant et en faisant mendier leurs enfants jusque dans les
« communes voisines. Par là ils leur inculquent l'habitude du va-
« gabondage et les éloignent de l'église et de l'école. »

(Curé de Münchhausen.)

« Quoique l'industrie locale et celle des environs soient à peu
« près nulles, nos pauvres pourraient, avec un peu plus d'activité,
« se procurer plus de bien-être : mais on remarque parmi eux une
« grande indolence. Cette disposition date de leur enfance. Comme
« enfants, ils ne fréquentaient pas l'école en été et la fréquentaient
« très-irrégulièrement en hiver ; ils se traînaient dans les rues et
« faisaient l'apprentissage du désœuvrement. »

(Curé et maire de Dahlenheim.)

Voici, au contraire, comment est représentée l'action du travail :

« C'est cette dernière circonstance (le tressage des chapeaux de
« paille), qui non-seulement devient un moyen de gagner, ne
« fût-ce que quelque peu d'argent, mais encore qui exerce une
« influence heureuse sur la moralité des pauvres, en leur donnant
« des habitudes d'ordre et d'économie, et en réprimant la men-
« dicité qui commençait à s'introduire parmi nous avec ses suites
« désastreuses : l'oisiveté, l'esprit de mensonge et d'effronterie.
« Le mal, heureusement, n'a pas eu le temps de faire de grands
« progrès, et a de nouveau presque entièrement disparu parmi les
« pauvres de ma paroisse. » (Curé de Wolfskirchen.)

« Ceux de nos pauvres qui travaillent sont honnêtes. »

(Curé de Schleithal.)

« Nos pauvres se trouvent dans cette position à cause de leur « peu de goût pour le travail. »

(Curé de Dorlisheim.)

« La paresse est la cause première de la mendicité. Les parents « qui fuient le travail ne sauraient en donner le goût à leurs en- « fants ; n'ayant pas les moyens de leur donner du pain, ils s'en « débarrassent le plus tôt possible, en les envoyant quêter aux « portes. Ceux-ci, au lieu de rapporter à leurs parents ce qu'ils « reçoivent, le mangent sans ordre ni retenue, s'habituent de « bonne heure à la gloutonnerie, prennent en horreur le travail « et l'ordre, et étouffent sous le poids du mensonge et de la ruse « toutes les qualités de l'âme. »

(Pasteur de Rothbach et de Bischholz.)

§ 7. *Ignorance.*

« Enfin, je dois vous signaler un autre mal auquel il serait ur- « gent de porter remède : c'est l'ignorance dans laquelle crou- « pissent forcément le plus grand nombre de nos plus jeunes « enfants de la fabrique (Hüttenheim). Il y a bien dans l'établisse- « ment une école et des maîtres, mais l'on n'accorde pas assez de « temps à ces pauvres êtres pour en profiter. Et d'abord, ce n'est « qu'une heure d'instruction qu'on *est censé* accorder par jour à « chaque enfant; je dis *censé*, car ces pauvres enfants ne jouissent « pas toujours de ce bénéfice et restent des semaines entières « sans pouvoir assister à l'école. Il serait à désirer qu'on ne pût « admettre les enfants dans la fabrique qu'après leur première « communion; leur instruction ne pourrait qu'y gagner. »

(Rapport de Hüttenheim.)

« Le peu de temps que les travaux, dans les établissements in- « dustriels, laissent aux enfants ouvriers pour profiter de l'en- « seignement primaire et suivre l'instruction religieuse, est une « grande cause d'ignorance et de pauvreté. »

(Pasteur de Bischwiller.)

« .... Nous croyons donc nécessaire, urgent, que la loi « civile intervienne et oblige les parents, sous peine d'amende,

« d'envoyer leurs enfants à l'école et à l'instruction religieuse, de « tel âge à tel autre.

« Qu'on veuille bien y réfléchir, la question du paupérisme est « là tout entière. Jamais nous ne ferons face au paupérisme, si la « moralité du pauvre n'est pas mise sur un meilleur pied, et « jamais sa moralité ne sera améliorée, si l'on n'emploie une « énergique rigueur pour amener les enfants à l'école et à l'église. « Qu'on ne craigne pas de peser sur la classe indigente, c'est dans « son intérêt. Ce n'est pas, au fond, la nécessité de travailler, « mais presque toujours une coupable négligence des parents qui « prive l'enfant d'une éducation convenable. »

(Rapport de Haguenau.)

« A Bischheim, à cause des trois cultes et du manque de res- « sources, nous n'avons malheureusement que trois heures d'école « par jour. L'enfant du pauvre, le garçon surtout, a trop de temps « libre; il le passe dans les rues, ce qui rattache son esprit, soit « au jeu, soit à des actes pires encore. »

(Pasteur de Bischheim.)

« En Franee on est libre d'envoyer ou de ne pas envoyer ses « enfants à l'école ou à l'église; de là l'ignorance dans les devoirs « de la religion, qui est le fruit de cette liberté; de là le manque « de conscience qui, aujourd'hui, est un mal universel et une « cause principale de pauvreté. » (Rapport de Mænnolsheim.)

« L'ignorance est l'unique cause du paupérisme dans une com- « mune. Elle provient de la non-fréquentation de l'école primaire « par les enfants des indigents, qui les envoient demander l'au- « mône. De là des mœurs contraires à la religion, de là un vaga- « bondage précoce, et plus tard l'impuissance de se suffire. »

(Maire de Berstheim.)

« A la campagne les pères de famille n'ont, en général, les « uns pas assez de loisirs, les autres pas assez d'instruction pour « donner eux-mêmes à leurs enfants l'éducation appropriée à « leurs besoins et nécessaire à leur bien-être. Les enfants doi- « vent donc chercher ailleurs cette éducation qu'ils ne peuvent « pas recevoir de leurs parents. Or, si par une coupable négli-

« gence ils mettent en oubli le seul moyen qui soit en leur pou- « voir, s'ils n'envoient pas leurs enfants à l'école, qu'en résul- « tera-t-il ? C'est que la part de ces derniers sera l'ignorance, et « avec elle, la paresse, la mendicité, le vagabondage, la corrup- « tion, le vol...; en un mot, le paupérisme matériel et moral. »

(Curé d'Uhlwiller.)

« La mauvaise éducation des enfants est une grande cause de « pauvreté. Les parents, obligés de quitter leur demeure pour « gagner leur vie, ne peuvent pas surveiller leurs enfants; ils les « laissent courir dans les rues quand ils ne les obligent pas à les « suivre. » (Pasteur de Schiltigheim.)

« Les enfants de nos pauvres fréquentent l'église et l'école « d'une manière assez soutenue. Il n'en est pas de même de ceux « de Nehwiller et de Morsbronn, qui arrivent à l'âge adulte sans « savoir ni lire ni écrire. » (Pasteur de Frœschwiller.)

Ce langage est reproduit dans les mêmes termes par les rapporteurs qui ont signalé l'ignorance comme une cause de pauvreté dans 61 communes. Il est assez clair pour dispenser de tout commentaire.

§ 8. *Irréligion.*

L'irréligion est la cause et la conséquence de l'affaiblissement du sentiment du devoir. On sent aux efforts dirigés contre le mal par un certain nombre d'ecclésiastiques, qu'il est à leurs yeux le fléau de toute discipline et l'adversaire irréconciliable de tout bon conseil. Les termes mêmes de leurs rapports n'autorisent à en faire l'application qu'à 49 localités; mais on est obligé de reconnaître, qu'un beaucoup plus grand nombre s'en préoccupent au point de vue des principes généraux et de l'ordre social, tout en se félicitant que les pauvres de leur paroisse sachent l'éviter.

L'irréligion est plus commune dans les villes que dans les campagnes. L'habitant des villes se meut dans une sphère où les passions humaines semblent dominer; tandis que l'homme des champs est constamment en face des œuvres de Dieu qui, comme on l'a dit, est le plus grand des poëtes[1]. Celui-ci laboure et sème,

1. Guizot, *L'amour dans le mariage.*

mais Dieu seul donne la croissance. Les phénomènes de la nature sont la cause principale de ses succès : il n'en est jamais assuré que par le secours de la Providence. Au contraire, les événements grands et petits qui remplissent la scène sur laquelle se meut l'habitant des villes, semblent dépendre davantage de la volonté des hommes. Chez l'un, les sentiments religieux sont plus spontanés, chez l'autre ils paraissent dus plutôt à l'éducation ; chez l'un il faut surtout diriger, chez l'autre il faut surtout enseigner ; l'un est plus facilement superstitieux, l'autre plus communément incrédule et orgueilleux. La superstition et l'orgueilleuse incrédulité sont deux grands maux sans doute ; mais, tandis que le premier naît du défaut de lumières, le second part d'un excès de confiance ; et il est plus aisé d'éclairer l'ignorance que de donner des enseignements à la présomption.

« L'irréligion, dans ma paroisse, vient de la triste habitude « qu'ont la majorité des ouvriers, tailleurs, bottiers, serruriers, « ouvriers de fabrique, etc., de passer le dimanche au cabaret.... « Nous trouvons trop fréquemment des entraves à la diffusion « des mœurs chrétiennes. » (Pasteur de Bischwiller.)

« L'impiété et l'irréligion sont les véritables tyrans de l'huma- « nité. Il faut les combattre pour faire rentrer l'humanité dans les « voies régulières de l'ordre divin..... Le pauvre, par la nature « même de sa condition et de ses travaux incessants, se trouve « entraîné plus que les autres vers la dégradation et l'abrutisse- « ment, dont le cortége naturel et infaillible est la misère phy- « sique. » (Rapport de Haguenau.)

« A peine les enfants ont-ils atteint l'âge où ils devraient régu- « lièrement se rendre à l'église et à l'école pour apprendre à « faire leur salut et à devenir de bons citoyens, que les parents « les envoient paître les bestiaux. Ces enfants se réunissent dans « les champs, s'initient de bonne heure à tous les vices et con- « tractent de déplorables habitudes. Arrivés à l'âge de seize ans, « ils sont en proie à toutes les passions ; ils passent les dimanches « dans les fêtes et les danses, parcourent les auberges, courent « les rues, contractent de pernicieuses relations et deviennent

« pères ou mères à un âge où ils ont à peine cessé d'être enfants, « guidés uniquement par leurs passions, sans vouloir regarder « au triste avenir qui les attend.

« C'est ainsi qu'avec leur nom ils transmettent à leurs enfants « la dégradation et la misère. »

(Rapport de Saint-Pierre-Bois et Hohwarth.)

« D'autres trouveraient plus d'assistance dans leurs enfants, « s'ils avaient mieux soigné leur instruction religieuse. »

(Pasteur de Tieffenbach.)

« Ce sont les pauvres qui rendent mon ministère le plus pé-« nible et qui s'obstinent le plus à se soustraire aux salutaires « influences de l'instruction religieuse. »

(Curé de Brumath et de Kriegsheim.)

« Mais la cause principale et génératrice de toutes les autres « causes de misère, il faut la chercher dans l'affaiblissement du « sentiment religieux. Jamais vol plus grand que celui-là n'a été « commis au détriment des habitants de la campagne, naturel-« lement peu penseurs. » (Curé de Still.)

« Quant aux causes du paupérisme, elles sont multiples : il y « en a qui sont inévitables, c'est pourquoi il y aura toujours des « pauvres parmi nous; d'autres peuvent être combattues et élimi-« nées petit à petit. Parmi ces dernières je remarque surtout cette « foule de mauvais exemples, de mauvais écrits, de mauvais pro-« pos, qui s'attaquent directement à l'autorité spirituelle de l'É-« glise et ne tendent à rien moins qu'à éloigner l'homme de « Dieu. De là le manque de foi et de conscience, la transgression « de la loi du dimanche, le luxe effréné, la débauche, l'impré-« voyance et, en fin de compte, la misère d'un grand nombre « d'individus. » (Rapport de Gumbrechtshoffen.)

TROISIÈME GROUPE.

CAUSES DIVERSES.

La plupart des causes reportées dans cette colonne sont connexes à celles que nous avons déjà analysées. Nous ne nous sommes déterminé à les distinguer qu'à cause de la forme que leur ont donnée les rapporteurs, ou de l'intention qui a paru en amener l'énonciation, ou enfin de leur influence accidentelle et exceptionnelle. Ces considérations nous ont également engagé à restreindre extrêmement notre analyse pour éviter des répétitions.

1° « L'extrême latitude donnée par la loi civile aux change-« ments de résidence. »

Cette liberté a pour conséquence de former une population flottante d'ouvriers ou de terrassiers qui se transportent d'un lieu dans un autre, selon leur convenance ou la situation des salaires, et forment le réceptacle de principes odieux et des mœurs privées les plus subversives. Séparés le plus ordinairement de leur famille, quand ils en ont une, ennemis de tout lien et de toute discipline, changeant d'atelier au moindre prétexte, vivant dans un perpétuel antagonisme avec leurs supérieurs, il est bien rare qu'ils atteignent l'âge du déclin avec des économies qui les mettent à l'abri du besoin. C'est parmi eux que s'installaient en Suisse et en Allemagne les professeurs de socialisme. On les réunissait dans des pensions (*Herbergen*) préparées pour la propagande; de là ils se répandaient ensuite de lieu en lieu trouvant partout des groupes disposés à les recevoir et à les écouter. Aussi l'un des premiers soins qu'a eus la *Mission intérieure* a été de créer partout où elle l'a pu des pensions d'ouvriers dirigées par ses adhérents, afin de soustraire les ouvriers voyageurs ou débutants à cette funeste influence.

Le pasteur de Bischwiller désigne cette cause de paupérisme de la manière suivante: « La liberté qu'a tout étranger de s'établir « dans la ville, sans apporter la moindre ressource, et de se ma-

« rier, le plus souvent pour laisser quelques années après une « nombreuse famille à la charge de la charité publique. »

M. le curé de Wolxheim la décrit en ces termes: « Le chantier « et l'exploitation des carrières, ainsi que la navigation du canal « de la Brusche, ont attiré de tous les côtés de pauvres familles « qui sont venues s'abattre dans notre commune, dans l'intention « d'y trouver des moyens d'existence, et qui, par suite d'accidents « imprévus, sont restées à la charge des habitants de la com- « mune. »

« Le paupérisme à Bouxwiller a, comme partout ailleurs, des « causes multiples, souvent individuelles, et qu'il est inutile « d'énumérer. Mais ce qui le distingue dans notre ville, c'est la « manière dont il se recrute. Une masse de journaliers et de « pauvres cultivateurs des villages environnants viennent y cher- « cher du travail, et finissent par s'y fixer définitivement. Que le « travail vienne à leur manquer, ou que le père de famille vienne « à mourir, la femme et les enfants tombent le plus ordinairement « à la charge de la charité publique. » (Maire de Bouxwiller.)

2° « Le trop grand nombre d'institutions charitables et la « fortune privée des communes. »

« La forêt de Haguenau et les établissements de bienfaisance de « la ville attirent un grand nombre d'individus et de familles, « pour la plupart ruinés et paresseux, qui, sous le bénéfice de la « loi, prennent domicile et forment une population de fainéants « et de délinquants forestiers. Les aumônes de l'hospice, les ad- « missions dans cet établissement, les distributions du bureau de « bienfaisance, rendent ces gens-là insouciants de l'avenir. Ce qui, « ailleurs, est une source de charité intelligente, est devenu à « Haguenau une cause de paresse et de dépravation. »

(Rapport de Haguenau.)

Ailleurs, le même rapport appelle cette cause les « ressources « *officielles* de la bienfaisance et du travail. »

« Au risque de paraître paradoxal, mais partant de ma longue « expérience des affaires de ma commune et de ma connaissance « de sa population, je citerai comme une cause de paupérisme les

« nombreux appels à la charité, qui ont déterminé les individus « valides à renoncer à leur travail pour vivre de ses bienfaits. »

(Maire de Saar-Union.)

« Les communes qui possèdent de grandes forêts, surtout dans « leur voisinage, sont en général celles qui renferment le plus « d'indigents. Le ramassage du bois mort, partout autorisé, a un « attrait puissant pour les malheureux qui tendent toujours, du « reste, à affluer vers les localités les plus fortunées. »

(Sous-préfet de Schlestadt.)

3° « La mauvaise habitude qu'ont les maîtres et les maires « de ne jamais exiger des domestiques qui viennent du dehors « des certificats de moralité. »

« Si l'on se montrait plus sévère à cet égard, bien des jeunes « gens se conduiraient mieux et ne seraient pas si prompts à « changer de condition. » (Curé de Mænnolsheim.)

4° « Les prix exorbitants des terres à ferme. »

« Parmi nos cultivateurs, dit M. le curé de Wiwersheim, l'un « renchérit sur l'autre; ils se ruinent mutuellement; de sorte « qu'on pourrait les compter par dizaines et même par vingtaines « ceux qui ont été ruinés par ces folles enchères. »

« Il faut ajouter la mauvaise habitude qu'ont les paysans de ne « jamais vendre, même une poule, sans l'entremise d'un *tiers*. »

(Curé de Still.)

5° « Le désir des gens riches de doubler et tripler leur patri- « moine le plus vite possible par la spéculation sur les grandes « entreprises, qui amène la raréfaction du numéraire dans les « campagnes et contribue à les appauvrir. »

(Rapport d'Ergersheim.)

6° « Les inondations de 1850, la grêle de 1851 et la grande « inondation de 1852, ont tellement augmenté le paupérisme, que « je ne sais pas de quoi ni comment subsistent mes administrés. « En définitive, on peut affirmer que la commune de Daubensand « est la plus pauvre du département. »

(Rapport du maire.)

7° « Le grand nombre de remplaçants militaires qui, ayant

« dissipé en orgies le prix de leur remplacement et leur patrimoine,
« sont revenus du service les mains vides, avec de déplorables
« habitudes de paresse et de dissipation, qui ont produit une
« désastreuse influence sur les autres jeunes gens de ma paroisse
« qui ont voulu les imiter. » (Rapport de Sourbourg.)

8° « Les acquisitions irréfléchies de propriétés par des cultiva-
« teurs hors d'état d'en acquitter intégralement le prix, et qui
« se trouvent forcés de les rétrocéder, après avoir dissipé leur
« faible capital dans des paiements partiels perdus pour eux. »
(Juge de paix de Marckolsheim.)

TABLEAUX SYNOPTIQUES
DES CAUSES DU PAUPÉRISME
PAR COMMUNES ET PAR CULTES.

Ces tableaux sont établis, comme les précédents, sur la division en paroisses ou sections de paroisse.

Les initiales c., p., i. y ont la même signification que dans ceux de la mendicité. Mais il est utile de faire observer que l'appréciation qu'elles impliquent, par la place qui leur a été assignée dans les différentes colonnes, appartient aux rapporteurs, dont plusieurs l'out donnée avec un caractère de généralité, qui semble n'avoir pas un lien nécessaire avec les faits observés sur place, tandis que d'autres l'ont établie dans les notices personnelles des pauvres de la localité, et que d'autres enfin l'ont revêtue des formes d'une opinion empruntée aux faits locaux, sans distinguer entre les personnes devenues pauvres par l'une ou l'autre de ces causes.

De même nous devons reconnaître, que ces appréciations nous ont paru différer par leur étendue et leur précision, comme c'est presque toujours le cas avec le jugement des hommes.

Nous n'avons fait de ces appréciations diverses qu'une seule et même catégorie; on en comprendra aisément les motifs : après avoir mis tous nos soins à bien poser les questions, pour assurer aux réponses l'étendue convenable et l'exactitude nécessaire, nous avons dû nous contenter de celles qui nous ont été faites, et les traiter de la même manière. Nous restons néanmoins assuré, que si ces différences nuisent a l'exactitude des détails, elles laissent à peu près intacte la physionomie de l'ensemble.

Il y a dans les tableaux des lignes horizontales en blanc : elles indiquent que les communes qu'elles concernent n'ont pas de pauvres.

Du reste, les tableaux des causes, aussi bien que ceux de la mendicité, doivent être rapprochés de ceux du recensement, pour avoir leur véritable valeur.

« dissipé en orgies le prix de leur remplacement et l…
« sont revenus du service les mains vides, av…
« habitudes de paresse et de dissipation, q…
« désastreuse influence sur les autres jeunes
« qui ont voulu les imiter. » (Rap…

8° « Les acquisitions irréfléchies de p…
« teurs hors d'état d'en acquitter int…
« se trouvent forcés de les rétrocé…
« faible capital dans des paiements…

(Ju…

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Bueswiller	[illegible]
Griesbach	[illegible]
Imbsheim	[illegible]
Ingwiller	[illegible]
Kirrwiller	[illegible]
Menchhoffen	[illegible]
Mühlhausen	[illegible]
Niedermodern	[illegible]
Niedersoultzbach	[illegible]
Obermodern	[illegible]
Obersoultzbach	[illegible]
Pfaffenhoffen	[illegible]
Riedheim	[illegible]

TABLEAUX SYNOPTIQUES
DES CAUSES DU PAUPÉRISME
PAR COMMUNES ET PAR CULTES.

Ces tableaux sont établis, comme les précédents, sur la division en paroisses ou sections de paroisse.

Les initiales c., p., i. y ont la même signification que dans ceux de la mendicité. Mais il est utile de faire observer que l'appréciation qu'elles impliquent, par la place qui leur a été assignée dans les différentes colonnes, appartient aux rapporteurs, dont plusieurs l'ont donnée avec un caractère de généralité, qui semble n'avoir pas un lien nécessaire avec les faits observés sur place, tandis que d'autres l'ont établie dans les notices personnelles des pauvres de la localité, et que d'autres enfin l'ont revêtue des formes d'une opinion empruntée aux faits locaux, sans distinguer entre les personnes devenues pauvres par l'une ou l'autre de ces causes.

De même nous devons reconnaître, que ces appréciations nous ont paru différer par leur étendue et leur précision, comme c'est presque toujours le cas avec le jugement des hommes.

Nous n'avons fait de ces appréciations diverses qu'une seule et même catégorie; on en comprendra aisément les motifs : après avoir mis tous nos soins à bien poser les questions, pour assurer aux réponses l'étendue convenable et l'exactitude nécessaire, nous avons dû nous contenter de celles qui nous ont été faites, et les traiter de la même manière. Nous restons néanmoins assuré, que si ces différences nuisent a l'exactitude des détails, elles laissent à peu près intacte la physionomie de l'ensemble.

Il y a dans les tableaux des lignes horizontales en blanc : elles indiquent que les communes qu'elles concernent n'ont pas de pauvres.

Du reste, les tableaux des causes, aussi bien que ceux de la mendicité, doivent être rapprochés de ceux du recensement, pour avoir leur véritable valeur.

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.																					
Canton de Bouxwiller.																					
Bischholtz	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bosselshausen . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouxwiller	»	»	»	»	»	»	»	p.	p. i.	p. i.	»	»	»	c. p.	c.	c.	c.	c.	»	c.	p.
Bueswiller	»	»	»	»	p.	»	»	»	i.	p. i.	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»
Griesbach	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Imbsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	p.	»	c.	c.	c.	c.	c.	»	c.	»
Ingwiller.	c.	»	»	c.	»	»	»	»	i.	i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kirrwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Menchhoffen . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mühlhausen . . .	p.	»	»	»	»	»	»	»	p.	p. i.	»	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	p.
Niedermodern . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	c.	p.	p.	p.	»	»	c.	»	p.	p.
Niedersoultzbach	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Obermodern . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Obersoultzbach .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pfaffenhoffen. . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	c. p.	»	p.	p.	»	»	c.	»	»	p.

Uttwiller.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Weinbourg . . .	c.	»	»	c.	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»
Zutzendorf. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL. . . .	4 c. 1 p. »	» » »	» » »	2 c. » »	» 1 p. »	» » »	» » »	» 2 p. »	» 7 p. 3 i.	3 c. 11 p. 4 i.	» » »	2 c. 6 p. »	» 1 p. »	2 c. 5 p. »	2 c. 4 p. »	2 c. » »	2 c. » »	4 c. » »	» » »	2 c. 1 p. »	» 5 p. »
Canton de Drulingen.																					
Adamswiller . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»
Asswiller.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bærendorf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	»
Berg	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bettwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Burbach	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»
Büst	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diedendorf . . .	p.	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diemeringen. . .	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Drulingen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»
Durstel.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»
Eywiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	p.	c. p.	»	»	c.	»	»	»
Eschwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gœrlingen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gungwiller. . . .	p.	»	p.	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	p.	p.	»	p.	»	»	»
Hambach.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hirschland. . . .	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kirrberg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	p.	p.	»	»

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
Ottwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pistorf	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»
Rauwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	p.	p.	»	»	p.	p.	»	»
Rexingen	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Siewiller	»	»	»	c.	»	»	»	p.	»	p.	c.	»	»	c.	»	»	»	c. p.	»	c.	»
Thal	p.	p.	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volksberg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Weislingen	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	p.	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»
Weyer	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	c. p.	p.	»	c.	»	»	»	c.	»	»	c.
Wolfskirchen	p.	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Zollingen	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	
TOTAL	» 9 p.	» 4 p.	» 1 p.	1 c. »	» 2 p.	» »	» »	» 1 p.	1 c. 8 p.	1 c. 21 p.	2 c. 2 p.	» 3 p.	» »	3 c. 9 p.	2 c. 6 p.	1 c. 1 p.	» »	5 c. 9 p.	» 2 p.	1 c. »	2 c. »
Canton de Hochfelden.																					
Alteckendorf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bossendorf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	»	»	»	»	»
Duntzenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»

[illegible]dorf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	c.	c.	»
Hochfelden	»	»	i.	»	»	»	»	»	i.	i.	c.	c.	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	»
Hohatzenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hohfrankenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ingenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Issenhausen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lixhausen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Melsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Minversheim	i.	»	i.	»	i.	»	»	»	i.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mittelhausen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mutzenhausen	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ringeldorf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ringendorf	»	»	»	»	p.	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sæssolsheim	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»
Schaffhausen	i.	»	c.	»	»	»	»	»	»	c. i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scherlenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schwindratzheim	i.	»	»	»	»	»	»	»	p.	c. p. i.	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»
Waltenheim	i.	»	i	»	i.	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wickersheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wilshausen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wilwisheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wingersheim	»	»	»	»	i.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Zœbersdorf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	1 c. » 4 i.	» » »	3 c. » 3 i.	1 c. » »	2 c. 1 p. 3 i.	» » »	» » »	» » »	» 3 p. 2 i.	10 c. 12 p. 3 i.	1 c. » »	1 c. 2 p. »	» » »	6 c. » »	3 c. » »	3 c. » »	2 c. » »	4 c. » »	2 c. » »	2 c. » »	» » »

NOMS DES COMMUNES.	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	CAUSES DIVERSES.
	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								
Ottwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pistorf	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»
Rauwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	p.	p.	»	»	p.	p.	»	»
Rexingen	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Siewiller	»	»	»	c.	»	»	»	p.	»	p.	c.	»	»	c.	»	»	»	c. p.	»	c.	»
Thal	p.	p.	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
…ksberg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
[illegible]				»	»	»	»	»	p.	p.	»	p.	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»
[illegible]				»	»	»	»	»	»	p.	c. p.	p.	»	c.	»	»	»	c.	»	»	c.
[illegible]				'	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
[illegible]							»	»	p.	p.	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	
											2 c.	»	»	3 c.	2 c.	1 c.	»	5 c.	»	1 c.	2 c.
												'	»	9 p.	6 p.	1 p.	»	9 p.	2 p.	»	»
Kleingœft																					
Knœrsheim	c.	»	»	»																	
Landersheim	»	»	»	»	»																
Lochwiller	c.	c.	»	c.	c.	»															
Marmoutier	»	»	»	c.	»	»	»														
Otterswiller	»	»	»	»	»	»	»	»													
Rangen	»	»	»	»	»	»	»	»	»											»	»

Dossenheim	»																				
Erckartswiller	»																				
Eschbourg	p.	»																			
Frohmühl	»	»	»																		
Hinsbourg	»	»	»	»	»																
Lichtenberg	c. p.	»	p.	»	p.	»															
Lohr	»	»	»	»	»		»														
Neuwiller	»	»	i.	»	p.	»	»	c.	p. i.												»
Petersbach	c.	c.	»	»	»		»	»	»	p.											»
Petite-Pierre (la)	c. p.	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	p.	»										c. p.
Pfalzweyer	»	»	p.		»	»	»	»	p.	»	»	»									»
Puberg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»							»	»
Reipertswiller	c.	»	p.		»		»	»	»	c. p.	»	»	»	»						»	»
Rosteig	c.	c.	p.	»	»		»	»	p.	»	c.	p.	»	»	»					»	»
Schœnbourg	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»					»	»
Sparsbach	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			»	»	»
Struth	i.	»	»	»	»	»	»	»	i.	i.	»	p.	»	»	»		»	»	»	»	»
Tieffenbach	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	p.	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»
Weiterswiller	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	c. p. i.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
Canton de Marmoutier.																					
	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	»
			»	»	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
				»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
						»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
								»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
									»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
											»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Altwiller													»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Bissert	p.													»	»	»	»	»	»	»	»
Bütten	»															»	»	»	»	»	»
Dehlingen	»	»															»	c.	»	c.	»

NOMS DES COMMUNES.	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	CAUSES D
Wimmenau . . .	»	p.	p.	p.	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»
Wingen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	c.	»	»	»	»	»	c. p.	c.	c.	»
Zittersheim . . .	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL.	5 c. 4 p. 1 i.	3 c. 4 p. »	» 6 p. 1 i.	» 1 p. »	1 c. 3 p. »	» » »	1 c. » »	2 c. 1 p. »	» 5 p. 2 i.	6 c. 12 p. 3 i.	1 c. » »	1 c. 5 p. »	» » »	1 c. 4 p. »	5 c. 4 p. »	» » »	2 c. » »	2 c. 3 p. »	2 c. 1 p. »	3 c. » »	2 c. 1 p. »

Canton de Saar-Union.

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DE…								
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	CAUSES DIV
Récapitulation par cantons.																					
Bouxwiller	4 c.	»	»	2 c.	»	»	»	»	»	3 c.	»	2 c.	»	2 c.	2 c.	2 c.	2 c.	4 c.	»	2 c.	»
	1 p.	»	»	»	1 p.	»	»	2 p.	7 p.	11 p.	»	6 p.	1 p.	5 p.	4 p.	»	»	»	»	1 p.	5 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	3 i.	4 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Drulingen	»	»	»	1 c.	»	»	»	»	1 c.	1 c.	2 c.	»	»	3 c.	2 c.	1 c.	»	5 c.	»	1 c.	2 c.
	9 p.	4 p.	1 p.	»	2 p.	»	»	1 p.	8 p.	21 p.	2 p.	3 p.	»	10 p.	6 p.	1 p.	»	9 p.	2 p.	»	»
Hochfelden	1 c.	»	3 c.	1 c.	2 c.	»	»	»	»	11 c.	1 c.	1 c.	»	6 c.	3 c.	3 c.	2 c.	4 c.	2 c.	2 c.	»
	»	»	»	»	1 p.	»	»	»	3 p.	12 p.	»	2 p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	4 i.	»	3 i.	»	3 i.	»	»	»	2 i.	3 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	6 c.	4 c.	1 c.	3 c.	8 c.	»	»	3 c.	3 c.	11 c.	5 c.	1 c.	»	5 c.	6 c.	1 c.	»	4 c.	1 c.	2 c.	6 c.
	.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
					»	»	»	»	2 i.	2 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
							[illegible]	2 c.	»	6 c.	1 c.	1 c.	»	1 c.	5 c.	»	2 c.	2 c.	2 c.	3 c.	2 c.
									[illegible]	[illegible]	»	5 p.	»	4 p.	4 p.	»	»	3 p.	1 p.	»	1 p.

Canton de Barr.																					
Andlau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Barr	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	p.	»	c.	»	p.	»	p.	»	»	p.	»	»
Bernardswiller	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bliensch willer	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»
Dambach	c.	»	»	»	i.	»	»	»	i.	c. i.	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»
Eichhoffen	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	c.	»	c.	»	»	c.	c.	»	»	»	c.
Epfig	c.	»	»	»	»	»	c.	»	i.	c. i.	c.	c.	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»
Gertwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Heiligenstein	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Itterswiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. i.	c.	c.	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»
Mittelbergheim	»	»	»	»	p.	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nothalten	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»
Pierre (Saint-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	»	»	»	»
Reichsfeld	c.	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»
TOTAL	5 c.	1 c.	»	2 c.	1 c.	»	2 c.	»	1 c.	9 c.	5 c.	3 c.	1 c.	2 c.	»	9 c.	6 c.	1 c.	2 c.	»	1 c.
	1 p.	»	1 p.	»	1 p.	1 c.	»	»	1 p.	4 p.	»	»	»	1 p.	»	1 p.	»	»	1 p.	»	»
	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	2 i.	3 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canton de Benfeld.																					
Benfeld	c.	»	c.	»	»	c.	c.	»	p.	c. p.	»	»	c.	c.	»	»	»	»	c.	c.	»
Booftzheim	»	»	»	»	»	»	»	p.	c. p.	c. p.	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»
Ebersmünster	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Friesenheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	c.
Herbsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	c.	c.	»
Hüttenheim	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	»	c.	c.	»
Kertzfeld	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	c.	c.	c.	»	»	»
Kogenheim	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	c.	»	»	c.	c.	c.	»	»	c.
Matzenheim	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	c.

Canton de Marckolsheim.

Artolsheim. . . .	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	»	c.	c.	c.	c.	»	c.	»	c.	c.
Baldenheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»
Bindernheim. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»
Bœsenbiesen. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.	»
Bootzheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diebolsheim . . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	»	»	»	c.	»	»	c.
Elsenheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Heidolsheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hessenheim . . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hilsenheim. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mackenheim . . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c. i.	»	»	»	c. i.	»	»	c.
Marckolsheim . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mussig.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Müttersholtz. . .	p.	»	c.	»	»	»	»	»	p. i.	p. i.	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	p.
Ohnenheim . . .	»	»	c.	»	c.	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.
Richtolsheim. . .	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	»	c.	c.	c.	c.	»	c.	»	c.	c.
Saasenheim . . .	c.	c.	c.	»	»	»	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schœnau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schwobsheim . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	c.
Sundhausen . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»
Wittisheim. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.
TOTAL. . . .	4 c.	1 c.	3 c.	»	1 c.	»	»	3 c.	2 c.	15 c.	4 c.	1 c.	4 c.	8 c.	2 c.	3 c.	»	6 c.	»	3 c.	8 c.
	1 p.	»	»	»	»	»	»	»	2 p.	3 p.	»	»	»	3 p.	»	»	»	»	»	»	1 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	1 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»

Canton d'Obernai.

Bernardswiller. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	»
Burgheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»
Goxwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»

NOMS DES COMMUNES	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
Krautergersheim.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Meistratzheim	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	c.	c.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Niedernai	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Obernai	»	»	»	»	»	»	c.	»	i.	c. i.	»	»	c.	»	c.	c.	»	c.	c.	c.	c.
Valff	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Zellwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. i.	»	»	»	c.	»	c.	c.	»	»	»	»
TOTAL	»	»	»	»	»	»	1 c.	1 c.	1 c.	7 c.	1 c.	2 c.	1 c.	5 c.	2 c.	3 c.	1 c.	2 c.	1 c.	1 c.	1 c.
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»	»	2 p.	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	2 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canton de Rosheim.																					
Bischoffsheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	c	»	»	c.	»	c.	»	»	c.
Boersch et Klingenth.	c. p.	»	p.	»	c. p.	»	»	p.	p.	p.	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	c.
Grendelbruch	c.	c.	c.	c.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.
Griesheim	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»
Mollkirch	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mühlbach	»	c.	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nabor (Saint-)	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	c.
Ottrott-le-Bas	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	c.
Ottrott-le-Haut	c.	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	c.
Rosenwiller	c.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rosheim	i.	»	c.	c.	»	»	»	»	c.	c. i.	»	c.	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	»
TOTAL	6 c.	3 c.	2 c.	2 c.	2 c.	»	1 c.	1 c.	6 c.	8 c.	1 c.	3 c.	1 c.	5 c.	1 c.	4 c.	»	5 c.	»	»	6 c.
	1 p.	»	1 p.	»	1 p.	»	»	1 p.	1 p.	1 p.	»	»	»	»	»	1 p.	»	»	»	»	»

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
Steige	»	»	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	c.
Thanvillé	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Triembach	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Urbeis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	c.
Villé	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	»
TOTAL	8 c.	5 c.	3 c.	1 c.	3 c.	»	2 c.	»	2 c.	9 c.	3 c.	1 c.	3 c.	8 c.	2 c.	10 c.	5 c.	3 c.	2 c.	4 c.	8 c.
	2 p.	1 p.	1 p.	»	»	»	»	»	3 p.	4 p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Récapitulation par cantons.																					
Barr	5 c.	1 c.	»	2 c.	1 c.	»	2 c.	»	1 c.	9 c.	5 c.	3 c.	1 c.	2 c.	»	9 c.	6 c.	1 c.	2 c.	»	1 c.
	1 p.	»	1 p.	»	1 p.	1 c.	»	»	1 p.	4 p.	»	»	»	1 p.	»	1 p.	»	»	1 p	»	»
	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	2 i.	3 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Benfeld	4 c.	2 c.	3 c.	1 c.	1 c.	3 c.	4 c.	2 c.	4 c.	12 c.	3 c.	4 c.	4 c.	9 c.	1 c.	7 c.	2 c.	5 c.	5 c.	5 c.	6 c.
	»	»	»	»	»	»	»	1 p.	2 p.	2 p.	»	»	»	»	1 p.	»	»	»	»	»	»
Erstein	1 c.	»	2 c.	»	»	»	»	»	5 c.	6 c.	»	3 c.	2 c.	4 c.	2 c.	5 c.	3 c.	5 c.	»	2 c.	5 c.
	»	2 p.	»	1 p.	2 p.	»	»	»	1 i.	2 p.	1 p.	»	»	3 p.	2 p.	»	»	»	»	»	2 p.
Marckolsheim	4 c.	1 c.	3 c.	»	1 c.	»	»	3 c.	2 c.	15 c.	4 c.	1 c.	4 c.	8 c.	2 c.	3 c.	»	6 c.	»	3 c.	8 c.
	1 p.	»	»	»	»	»	»	»	2 p.	3 p.	»	»	»	3 p.	»	»	»	»	»	»	1 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	1 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	1 c.	1 c.	1 c.	7 c.	1 c.	2 c.	1 c.	5 c.	2 c.	3 c.	1 c.	2 c.	1 c.	1 c.	1 c.

	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schlestadt	4 c.	»	»	»	»	»	3 c.	»	4 c.	5 c.	1 c.	1 c.	»	3 c.	1 c.	2 c.	2 c.	1 c.	»	1 c.	3 c.
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p.	1 p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Villé	8 c.	5 c.	3 c.	1 c.	3 c.	»	2 c.	»	2 c.	9 c.	3 c.	1 c.	3 c.	8 c.	2 c.	10 c.	5 c.	3 c.	2 c.	4 c.	7 c.
	2 p.	1 p.	1 p.	»	»	»	»	»	3 p.	4 p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total général .	32 c.	12 c.	13 c.	6 c.	8 c.	4 c.	13 c.	7 c.	25 c.	71 c.	18 c.	18 c.	16 c.	44 c.	11 c.	43 c.	19 c.	28 c.	10 c.	16 c.	38 c.
	5 p.	3 p.	3 p.	1 p.	4 p.	»	»	2 p	10 p.	18 p.	1 p.	»	»	9 p.	3 p.	2 p.	»	1 i.	1 p.	»	4 p.
	1 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	5 i.	8 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Canton de Bischwiller.

Auenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bischwiller. . . .	p.	»	p.	»	»	»	»	»	c. p.	c. p.	»	»	»	c. p.	»	c. p.	p.	»	p.	p.	»
Dalhunden	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	c. p.	»	»	»	p.	c.	c. p.	»	c.	»	»	c.
Drusenheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	c
Forstfeld.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c	»	»	»	»	»	»	»
Fort-Louis. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Herrlisheim . . .	i.	»	»	»	»	»	»	»	»	i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kauffenheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Leutenheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Neuhæusel. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oberhoffen. . . .	»	»	p.	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»
Offendorf	c.	c.	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.
Reschwoog . . .	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»
Rohrwiller	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.
Roppenheim . . .	p.	»	»	c.	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Runtzenheim. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

NOMS DES COMMUNES	Causes indépendantes de la volonté des indigents												Causes dépendant de la volonté de l'indigent								Causes diverses
	Mauvaises années et cherté des vivres	Stérilité et insuffisance du sol	Insuffisance des salaires	Manque permanent d'industrie locale	Manque accidentel de travail	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association	Industrie	Malheurs de famille	Famille nombreuse	Infirmités et âge	Usure	Hérédité	Mariages précoces	Imprévoyance et dissipation	Inconduite	Cabarets, danses et fêtes de village	Luxe	Oisiveté	Ivrognerie	Irréligion	
Schirhoffen	i.	c.	»	»	i.	»	»	»	»	c. i.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Schirrhein	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Sessenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	p.	c.	c.	»	c.	»	»	c.
Soufflenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Stattmatten	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	1 c.	4 c.	»	2 c.	»	»	»	»	4 c.	14 c.	»	4 c.	»	10 c.	2 c.	3 c.	»	4 c.	»	»	5 c.
	2 p.	»	2 p.	»	»	»	»	»	3 p.	8 p.	»	»	»	4 p.	1 p.	2 p.	1 p.	»	1 p.	1 p.	»
	2 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canton de Brumath.																					
Bernolsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Bietlenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bilwisheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Brumath	p.	»	»	»	i.	»	»	»	»	c. p. i.	»	»	»	c. p.	p.	»	»	c.	c. p.	c.	c.
Donnenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Eckwersheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»
Gambsheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	»	c.
Geudertheim	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	c. p.	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»
Gries	»	»	»	»	c.	»	p.	»	p.	c. p.	»	»	»	c. p.	p.	p.	»	»	»	»	»
Hœrdt	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	c.	»	p.	»	p.	c. p.	c.	c.	»	»	»	»
Kilstett	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.
Krautwiller	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Mittelschaeffolsheim.	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»					»	»
Mommenheim . .	i.	»	i.	»	c. i.	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Olwisheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rottelsheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vendenheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»
Wantzenau (la) .	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.
Weyersheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.	»
TOTAL	2 c.	»	»	1 c.	5 c.	»	»	1 c.	3 c.	13 c.	1 c.	3 c.	»	2 c.	1 c.	5 c.	2 c.	2 c.	1 c.	3 c.	4 c.
	2 p.	»	»	»	»	»	1 p.	»	5 p.	9 p.	»	1 p.	»	4 p.	5 p.	2 p.	»	»	1 p.	»	»
	1 i.	»	1 i.	»	2 i.	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Canton de Geispolsheim.

Blæsheim	p.	»	»	»	p.	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Düppigheim . . .	i.	»	»	»	»	»	»	c.	»	c. i.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Düttlenheim . . .	i.	»	»	»	»	»	»	»	c.	c. i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Entzheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»
Eschau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»	c.
Fegersheim . . .	c. i.	»	c.	»	»	»	»	»	i.	c.	»	»	»	c.	c.	c.	»	»	»	»	»
Geispolsheim . .	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Holtzheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	c.	c.	c.	»	c.	»	c.
Ichtratzheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Illkirch.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	c. p.	c.	»	c.	c.	c.	»	»	»	»	»	c.
Lingolsheim . . .	p.	»	»	»	i.	»	»	»	i.	c. p. i.	»	»	»	c.	c.	c.	c.	»	»	»	c. p.
Lipsheim.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ostwald	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»
Plobsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	p.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	1 c.	»	1 c.	»	»	»	»	1 c.	3 c.	11 c.	1 c.	2 c.	3 c.	8 c.	6 c.	5 c.	2 c.	1 c.	1 c.	»	4 c.
	2 p.	»	»	»	1 p.	»	»	»	1 p.	5 p.	»	1 p.	»	1 p.	»	»	»	1 p.	»	»	1 p.
	2 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	2 i.	3 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
Canton de Haguenau.																					
Batzendorf. . . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	c.	»	c.	»	»	»	»	c.
Berstheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	c.	»	c.	»	»	c.	c.	»	c.
Dauendorf	i.	»	c.	»	i.	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Haguenau	c. p.	»	p.	»	»	»	»	»	p.	c. i.	c.	»	»	c.	c.	c.	c.	»	»	»	c.
Hochstett	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hüttendorf. . . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kaltenhausen . .	»	c.	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Morschwiller. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	»	c.	»	»
Niederschæffolsh.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	c.	»	c.	c.	»	»
Ohlungen	»	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	c.	c.	»	»	c.
Schweighausen .	p.	»	p.	»	»	»	»	»	p.	c.	»	c.	»	»	c.	c.	»	c.	c.	»	»
Uhlwiller.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	»
Wahlenheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Weitbruch. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	c.	»	»	p.	»	c.	c.	p.	c.	»	c.
Wintershausen .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c.	»	»
Wittersheim. . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.	»	»
TOTAL. . . .	4 c. 2 p.	2 c. »	1 c. 2 p.	1 c. »	1 c. »	» »	» »	» »	1 c. 2 p.	14 c. 1 p.	6 c. »	4 c. »	2 c. »	8 c. 1 p.	3 c. »	6 c. »	4 c. »	5 c. 1 p.	8 c. »	1 c. »	5 c. »

[illegible]	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	i	»	»	»	i	»	»	»
Avolsheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	i	»	»	»	i	»	»	i
Dachstein	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c	»	»	»	»	»	»	i	»	»	i
Dinsheim	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	i	»	»	»	»	»
Dorlisheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	p	c p	c	»	»	i p	»	c	»	»	i	»	»
Ergersheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c	c	»	»	»	»	»	i	»	»	»	i
Ernolsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	i	c	»	i	»	»	»	»	»	»	i
Gresswiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Heiligenberg	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lützelhausen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Molsheim	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	i p	»	»	»	i	»	i	»	i	»	»	i
Mutzig	c. i.	»	»	»	»	»	»	i	i	i i	»	»	»	i	»	i	i	»	»	»	i
Niederhaslach	»	c.	»	»	»	»	»	i	i	i	»	i	»	»	»	»	»	»	»	»	i
Oberhaslach	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	i	»	i	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soultz-les-bains	»	c.	»	»	»	»	»	»	i	»	i	»	»	»	»	i	»	»	i	»	i
Still	»	»	»	»	»	»	i	»	»	c.	i	»	»	i	»	»	»	»	»	i	»
Urmatt	c.	c	c	»	c.	»	»	»	»	i	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wolxheim	c.	»	c.	»	»	»	»	»	i	i	i	»	»	»	»	i	»	»	i	»	i
TOTAL	10 i.	4 i	4 i	»	2 i	»	1 i	2 i	4 i.	15 i	7 i	3 i	»	7 i	»	6 i	2 i	4 i	3 i	1 i	9 i
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p	2 p	»	»	»	1 p	»	»	»	»	»	»	»
	1 i	»	»		»	.	.	»	»	1 i	.	»	»	»	»	»	»	.	.	.	.

Canton de Schiltigheim

Achenheim		»	»	»	c.	»	»	c.	»	c.	»	i	»	»	»	»	»	i	»	»	i
Bischheim	»	»	»	»	»	»	»	»	i	c. p i	»	»	»	p	p	p	»	p	p	»	»
Brüschwickersh.	»	»	p	»	»	»	»	»	p	p	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Eckbolsheim	»	»	»	»	»	»	»	p	»	p	p	»	»	p	i	»	»	»	i	»	»
Hangenbieten	»	»	»	»	»	»	»	p	p.	c.	p	»	»	p	»	»	»	»	»	»	»
Hœnheim	»	»	»	»	»	»	»	»	i	c. i	»	»	»	i	i	i	»	i	i	»	»

NOMS DES COMMUNES	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irreligion.	
Ittenheim	p.	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.
Kolbsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	i.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lampertheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mittelhausbergen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mundolsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Niederhausberg.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oberhausbergen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oberschæffolsh.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Reichstett	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Schiltigheim	c. p.	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»	»	c. p.	c.	c. p.	»	c. p.	c p.	»	»
Souffelweyersh.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	c.	»	c.	»
Wolfisheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	p.	c.	»	»	»	»	c.	»
TOTAL	1 c.	»	»	»	1 c.	»	»	2 c.	2 c.	7 c.	»	3 c.	»	3 c.	3 c.	2 c.	1 c.	3 c.	1 c.	3 c.	1 c.
	2 p.	»	1 p.	»	»	»	»	3 p.	4 p.	9 p.	2 p.	»	»	6 p.	2 p.	3 p.	»	3 p.	3 p.	»	1 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	2 i.	3 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canton de Truchtersheim.																					
Avenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Behlenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Berstett	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dingsheim	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Dossenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

[illegible]genheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	c.
Handschuheim. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hürtigheim . . .	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ittlenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Kienheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kleinfrankenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Küttolsheim . . .	i.	»	»	»	»	»	»	»	»	c. i.	»	»	»	c.	c.	c.	c.	»	»	»	»
Neugartheim. . .	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»
Offenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Osthoffen	i.	»	»	»	»	»	»	»	c.	c. i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pfettisheim. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	c.	c.	c.	»	c.	c.	»	»	»	c.
Pfulgriesheim . .	»	»	»	»	»	«	»	»	p.	p.	»	p.	»	p.	»	p.	»	»	»	»	p.
Quatzenheim. . .	i.	»	p.	»	»	»	»	»	»	p. i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Reitwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rohr.	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	c.	c.
Rumersheim . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schnersheim. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Stützheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Truchtersheim. .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Willgottheim . .	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wintzenheim . .	i.	»	»	»	»	»	»	»	p.	c. p. i.	c.	p.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»
Wiwersheim. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c.
Wœllenheim. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL. . . .	3 c. » 4 i.	» » »	1 c. 2 p. »	» » »	1 c. » »	» » »	» » »	1 c. » »	5 c. 5 p. »	18 c. 8 p. 4 i.	8 c. » »	2 c. 2 p. »	1 c. » »	11 c. 1 p. »	2 c. » »	11 c. 1 p. »	5 c. » »	2 c. » »	» » »	1 c. » »	4 c. 1 p. »

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
Canton de Wasselonne.																					
Ballbronn	c. p.	»	»	»	p.	»	»	»	p.	c. i.	»	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»
Bergbieten	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	c.
Cosswiller	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dahlenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»
Dangolsheim	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Engenthal	c.	c.	c.	»	c.	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.
Flexbourg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Irmstett	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kirchheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marlenheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nordheim	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Odratzheim	i.	»	»	»	i.	»	»	»	»	c. i.	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»
Romanswiller	c.	»	»	»	c.	»	»	»	i.	i.	»	»	»	c. p.	»	p.	p.	»	»	»	»
Scharrachbergh.	i.	»	»	»	i.	»	»	»	»	c. p. i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trænheim	i.	»	»	»	»	»	»	»	»	i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wangen	c. p.	»	c.	»	»	»	»	c.	p.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wangenbourg	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wasselonne	»	»	c.	»	»	»	c.	»	p.	c. p.	»	»	»	c. p.	»	c.	»	p.	c.	c.	c.
Westhoffen	c.	»	c.	»	»	»	»	»	c.	c. p. i.	»	c.	»	p.	c.	»	»	p.	»	»	p.

Récapitulation par cantons.

Bischwiller	1 c.	4 c.	»	2 c.	»	»	»	»	4 c.	14 c.	»	4 c.	»	10 c.	2 c.	3 c.	»	4 c.	»	»	5 c.
	2 p.	»	2 p.	»	»	»	»	»	3 p.	8 p.	»	»	»	4 p.	1 p.	2 p.	1 p.	»	1 p.	1 p.	»
	2 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Brumath	2 c.	»	»	1 c.	5 c.	»	»	1 c.	3 c.	13 c.	1 c.	3 c.	»	2 c.	1 c.	5 c.	2 c.	2 c.	1 c.	3 c.	4 c.
	2 p.	»	»	»	»	»	1 p.	»	5 p.	9 p.	»	1 p.	»	4 p.	5 p.	2 p.	»	»	1 p.	»	»
	1 i.	»	1 i.	»	2 i.	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Geispolsheim	1 c.	»	1 c.	»	»	»	»	1 c.	3 c.	11 c.	1 c.	2 c.	3 c.	8 c.	6 c.	5 c.	2 c.	1 c.	1 c.	»	4 c.
	2 p.	»	»	»	1 p.	»	»	»	1 p.	5 p.	»	1 p.	»	1 p.	»	»	»	1 p.	»	»	1 p.
	3 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	2 i.	3 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Haguenau	4 c.	2 c.	1 c.	1 c.	1 c.	»	»	»	1 c.	14 c.	6 c.	4 c.	2 c.	8 c.	3 c.	6 c.	4 c.	5 c.	8 c.	1 c.	5 c.
	1 p.	»	2 p.	»	»	»	»	»	2 p.	1 p.	»	»	»	1 p.	»	»	»	1 p.	»	»	»
	1 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Molsheim	10 c.	4 c.	4 c.	»	2 c.	»	1 c.	2 c.	4 c.	15 c.	8 c.	3 c.	»	7 c.	»	6 c.	2 c.	4 c.	3 c.	1 c.	9 c.
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p.	2 p.	»	»	»	1 p.	»	»	»	»	»	»	»
	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schiltigheim	1 c.	»	»	»	1 c.	»	»	2 c.	2 c.	7 c.	»	3 c.	»	3 c.	3 c.	2 c.	1 c.	3 c.	1 c.	3 c.	1 c.
	2 p.	»	1 p.	»	»	»	»	3 p.	4 p.	9 p.	2 p.	»	»	6 p.	2 p.	3 p.	»	3 p.	3 p.	»	1 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	2 i.	3 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Truchtersheim	3 c.	»	1 c.	»	1 c.	»	»	1 c.	5 c.	18 c.	8 c.	2 c.	1 c.	11 c.	2 c.	11 c.	5 c.	2 c.	»	1 c.	4 c.
	»	»	2 p.	»	»	»	»	»	5 p.	8 p.	»	2 p.	»	1 p.	»	1 p.	»	»	»	»	1 p.
	4 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wasselonne	7 c.	1 c.	5 c.	»	3 c.	»	1 c.	3 c.	4 c.	17 c.	»	4 c.	»	5 c.	1 c.	1 c.	»	2 c.	2 c.	2 c.	3 c.
	2 p.	»	»	»	1 p.	»	»	»	3 p.	4 p.	»	1 p.	»	4 p.	»	1 p.	1 p.	2 p.	»	»	1 p.
	3 i.	»	»	»	2 i.	»	»	»	1 i.	6 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	29 c.	11 c.	12 c.	4 c.	13 c.	»	2 c.	10 c.	26 c.	109 c.	24 c.	25 c.	6 c.	54 c.	18 c.	39 c.	16 c.	23 c.	16 c.	11 c.	35 c.
	11 p.	»	7 p.	»	2 p.	»	1 p.	3 p.	24 p.	46 p.	2 p.	5 p.	»	22 p.	8 p.	9 p.	2 p.	7 p.	5 p.	1 p.	4 p.

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.																					
Canton de Lauterbourg.																					
Lauterbourg . . .	»	»	»	c.	»	»	»	»	i.	c. i.	»	i.	»	c.	»	c.	c.	c.	c.	»	c.
Neewiller	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»
Niederlauterbach	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	»	c.	»	»	»
Salmbach	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	c.	c.	»	c.
Scheibenhard . .	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.
Schleithal	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	p.	»	c.	»	c.	»	c.	»	c.	c.	»	c.
TOTAL	»	1 c.	»	3 c.	1 c.	»	»	»	1 c.	3 c.	»	2 c.	»	4 c.	2 c.	4 c.	1 c.	4 c.	3 c.	»	4 c.
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	1 i.	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canton de Niederbronn.																					
Bitschhoffen . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	c.	»	c.
Dambach.	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Engwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»

Niederbronn. . .	»	»	p.	»	c.	»	»	»	c.	p.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Oberbronn. . . .	c.	»	c.	»	»	»	»	»	c.	c. p.	»	»	»	c. p.	p.	»	»	»	c.	c.	»
Offwiller	p.	p.	p.	p.	»	»	»	»	p.	p. i.	»	»	»	p. i.	»	»	»	»	»	»	»
Reichshoffen . . .	c.	»	»	»	»	»	»	c.	c.	c.	»	»	c. i.	»	»	»	»	»	»	»	»
Rothbach	»	»	p.	»	i.	»	»	»	p.	p. i.	»	p.	»	»	»	p.	»	»	»	»	»
Uberach	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	c.	»	c.
Uhrwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	c.p.i.	c. p. i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Uttenhoffen . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Walck	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	p.	c. p.	»	»	»	»	»	»	»
Windstein	»	»	c.	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Zinswiller	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	c.	»	p.	»	»	»	p.	c.	c.	»
	3 c.	»	6 c.	»	1 c.	»	»	1 c.	4 c.	10 c.	»	3 c.	1 c.	9 c.	»	8 c.	2 c.	4 c.	5 c.	4 c.	5 c.
TOTAL	1 p.	1 p.	5 p.	1 p.	»	»	»	»	6 p.	14 p.	»	1 p.	1 p.	8 p.	3 p.	1 p.	»	3 p.	»	»	»
	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	1 i.	3 i.	»	»	1 i.	1 i.	»	»	»	»	»	»	»

Canton de Seltz.

Asbach.	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Beinheim	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bühl	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crœttwiller . . .	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»
Eberbach	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»
Kesseldorf	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	»
Mothern	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Münchhausen . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	»
Niederrœdern . .	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c. p. i.	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Niederséebach. .	p.	»	»	c.	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»

NOMS DES COMMUNES.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
Oberlauterbach .	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Oberséebach. . .	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schaffhausen. . .	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Seltz.	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	c.	»	c.	»	c.	»	»	»
Siegen	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	c.	»	c.
Stundwiller . . .	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Trimbach	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	c. i.	c. p. i.	»	»	»	»	c.	»	»	»	c.	»	»
Wintzenbach. . .	»	»	»	»	»	»	»	c.	p.	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL. . . .	3 c.	»	2 c.	6 c.	3 c.	»	»	2 c.	2 c.	14 c.	»	7 c.	2 c.	3 c.	3 c.	3 c.	»	4 c.	4 c.	»	3 c.
	2 p.	»	»	2 p.	»	»	»	»	1 p.	5 p.	»	»	»	1 p.	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	2 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Canton de Soultz-sous-Forêts.

NOMS DES COMMUNES.	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	CAUSES DIVERSES.
Birlenbach. . . .	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bremmelbach . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Drachenbrunn . .	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hatten	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	p.	p.	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	»	»
Hermerswiller . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hoffen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hohwiller	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Kühlendorf. . . .	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kutzenhausen . .	c. p.	»	p.	»	p.	»	»	»	p.	c. p.	»	c.	»	p.	p.	c.	»	c. p.	p.	»	»
Leiterswiller . . .	c.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.
Lobsann	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	c.	»	c.	»	»	»
Memelshoffen . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Niederbetschdorf	p.	»	»	»	»	»	»	»	c.	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.
Oberbetschdorf .	p.	»	»	»	»	»	»	»	c.	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.
Oberrœdern . . .	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c.	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.
Reimerswiller . .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.
Retschwiller . , .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rittershoffen. . .	c.	»	p.	»	»	»	»	»	c.	c. p.	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.
Schœnenbourg. .	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schwabwiller . .	p.	»	»	»	»	»	»	»	c.	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Soultz-s.-forêts .	c.	»	»	»	»	»	»	»	»	p. i.	»	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»
Surbourg	c.	c.	»	»	c.	»	»	»	»	c. i.	»	»	»	»	»	c.	»	»	»	»	c.
	10 c.	1 c.	»	1 c.	1 c.	»	»	»	6 c.	13 c.	»	4 c.	1 c.	1 c.	»	6 c.	»	2 c.	»	»	3 c.
Total. . . .	10 p.	»	3 p.	»	1 p.	»	»	»	2 p.	17 p.	»	5 p.	»	2 p.	1 p.	»	»	1 p.	1 p.	»	4 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canton de Wissembourg.																					
Altenstadt	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cléebourg	c.	»	»	c.	»	»	»	»	»	c. p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Climbach.	c.	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	»
Lembach.	p.	»	c.p.i.	»	c.	»	»	»	»	c. p. i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Niedersteinbach .	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	c.	»	»	»	»	»	»	c.
Oberhoffen. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Obersteinbach . .	p.	»	»	»	»	»	»	c.	c.	p.	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	c.	»
Riedseltz.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	c.	»	»	c.	c.	»

Preuschdorf . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»												
Walbourg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»										
Wœrth-s.-Sauer.	»	»	p.	c. p.	»	»	»	»	»	c. p.	»	c. p.	»	»							
Total. . . .	1 c.	»	1 c.	1 c.	3 c.	»	»	1 c.	3 c.	14 c.	1 c.	4 c.	1 c.	4 c.	3 c.	1 c.	»	3 c.			
	3 p.	»	1 p.	1 p.	3 p.	»	»	»	8 p.	10 p.	»	5 p.	»	4 p.	»	»	»	2 p.	3 p.	»	»

Récapitulation par cantons.

	»	1 c.	»	3 c.	1 c.	»	»	»	1 c.	3 c.	»	2 c.	»	4 c.	2 c.	4 c.	1 c.	4 c.	3 c.	»	4 c.
Lauterbourg . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	1 i.	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	3 c.	»	6 c.	»	1 c.	»	»	1 c.	4 c.	10 c.	»	3 c.	1 c.	9 c.	»	8 c.	2 c.	4 c.	5 c.	4 c.	5 c.
Niederbronn. . .	1 p.	1 p.	5 p.	1 p.	»	»	»	»	6 p.	14 p.	»	1 p.	1 p.	8 p.	3 p.	1 p.	»	3 p.	»	»	»
	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	1 i.	3 i.	»	»	1 i.	1 i.	»	»	»	»	»	»	»
	3 c.	»	2 c.	6 c.	3 c.	»	»	2 c.	2 c.	14 c.	»	7 c.	2 c.	3 c.	3 c.	3 c.	»	4 c.	4 c.	»	3 c.
Seltz	2 p.	»	»	2 p.	»	»	»	»	1 p.	5 p.	»	»	»	1 p.	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	1 i.	2 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	10 c.	1 c.	»	1 c.	1 c.	»	»	»	6 c.	13 c.	»	4 c.	1 c.	1 c.	»	6 c.	»	2 c.	»	»	3 c.
Soultz-s.-forêts .	10 p.	»	3 p.	»	1 p.	»	»	»	2 p.	17 p.	»	5 p.	»	2 p.	1 p.	»	»	1 p.	1 p.	»	4 p.
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	7 c.	1 c.	2 c.	3 c.	3 c.	»	»	1 c.	4 c.	9 c.	»	»	»	5 c.	»	3 c.	1 c.	»	2 c.	2 c.	2 c.
Wissembourg . .	5 p.	»	1 p.	»	»	»	»	»	1 p.	11 p.	»	»	»	»	»	»	1 p.	»	»	»	»
	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	1 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wœrth-s.-Sauer.	1 c.	»	1 c.	1 c.	3 c.	»	»	1 c.	3 c.	14 c.	1 c.	4 c.	1 c.	4 c.	3 c.	1 c.	»	3 c.	»	»	1 c.
	3 p.	»	1 p.	1 p.	3 p.	»	»	»	8 p.	10 p.	»	5 p.	»	4 p.	»	»	»	2 p.	3 p.	»	»
	24 c.	3 c.	11 c.	14 c.	12 c.	»	»	5 c.	20 c.	63 c.	1 c.	20 c.	5 c.	26 c.	8 c.	25 c.	4 c.	17 c.	14 c.	6 c.	18 c.
Total général .	21 p.	1 p.	10 p.	4 p.	4 p.	»	»	»	18 p.	58 p.	»	11 p.	1 p.	15 p.	4 p.	1 p.	1 p.	6 p.	4 p.	»	4 p.
	»	»	1 i.	»	1 i.	»	»	»	3 i.	9 i.	»	1 i.	1 i.	1 i.	»	»	»	»	»	»	»

NOMS DES ARRONDISSEMENTS.	CAUSES INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.												CAUSES DÉPEND. DE LA VOLONTÉ DE L'INDIGENT.								CAUSES DIVERSES.
	Mauvaises années et cherté des vivres.	Stérilité et insuffisance du sol.	Insuffisance des salaires.	Manque permanent d'industrie locale.	Manque accidentel de travail.	Isolement d. travailleurs ou défaut d'association.	Industrie.	Malheurs de famille.	Famille nombreuse.	Infirmités et âge.	Usure.	Hérédité.	Mariages précoces.	Imprévoyance et dissipation.	Inconduite.	Cabarets, danses et fêtes de village.	Luxe.	Oisiveté.	Ignorance.	Irréligion.	
Récapitulation par arrondissements.																					
Saverne	21 c.	7 c.	8 c.	8 c.	11 c.	1 c.	4 c.	7 c.	5 c.	41 c.	12 c.	13 c.	1 c.	23 c.	24 c.	11 c.	11 c.	26 c.	7 c.	14 c.	19 c.
	22 p.	8 p.	11 p.	3 p.	8 p.	»	»	6 p.	27 p.	75 p.	2 p.	18 p.	1 p.	23 p.	17 p.	1 p.	»	12 p.	4 p.	1 p.	6 p.
	6 i.	»	6 i.	»	3 i.	»	»	»	10 i.	15 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Schlestadt	32 c.	12 c.	13 c.	6 c.	8 c.	4 c.	13 c.	7 c.	25 c.	71 c.	18 c.	18 c.	16 c.	44 c.	11 c.	43 c.	19 c.	28 c.	10 c.	16 c.	38 c.
	5 p.	3 p.	3 p.	1 p.	4 p.	»	»	2 p.	10 p.	18 p.	1 p.	»	»	9 p.	3 p.	2 p.	»	»	1 p.	»	4 p.
	1 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	5 i.	8 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»
Strasbourg	29 c.	11 c.	12 c.	4 c.	13 c.	»	2 c.	10 c.	26 c.	109 c.	24 c.	25 c.	6 c.	54 c.	18 c.	39 c.	16 c.	23 c.	16 c.	11 c.	35 c.
	11 p.	»	7 p.	»	2 p.	»	1 p.	3 p.	24 p.	46 p.	2 p.	5 p.	»	22 p.	8 p.	9 p.	2 p.	7 p	5 p.	1 p.	4 p.
	15 i.	»	1 i.	»	7 i.	»	»	»	5 i.	20 i.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wissembourg	24 c.	3 c.	11 c.	14 c.	12 c.	»	»	5 c.	20 c.	63 c.	1 c.	20 c.	5 c.	26 c.	8 c.	25 c.	4 c.	17 c.	14 c	6 c.	18 c.
	21 p.	1 p.	10 p.	4 p.	4 p.	»	»	»	18 p.	58 p.	»	11 p.	1 p.	15 p.	4 p.	1 p.	»	6 p.	4 p.	»	4 p.
	»	»	1 i.	»	1 i.	»	»	»	3 i.	9 i.	»	1 i.	1 i.	1 i.	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL pour le département	106c	33 c.	44 c.	32 c.	44 c.	5 c.	19 c.	29 c.	76 c.	284 c.	55 c.	76 c.	28 c.	147 c.	61 c.	118 c.	50 c.	94 c.	47 c.	47 c.	110c
	59p	12 p.	31 p.	8 p.	18 p.	»	1 p.	11 p.	79 p.	197 p.	5 p.	34 p.	2 p.	69 p.	32 p.	13 p.	2 p.	25 p.	14 p.	2 p.	18p
	22 i	»	8 i.	»	12 i.	»	»	»	23 i.	52 i.	»	1 i.	1 i.	2 i.	»	»	»	1 i.	»	»	»
TOTAL GÉNÉRAL des paroisses ou sections de paroisses réunies.	187	45	83	40	74	5	20	40	178	533	60	111	31	218	93	131	52	120	61	49	128

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA BIENFAISANCE DANS LE BAS-RHIN.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.

PREMIÈRE SECTION.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE OBLIGATOIRE.

ARTICLE PREMIER.

HOSPICE DES ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS ET DES ORPHELINS A STRASBOURG.

(*Application de la loi du* 19 *janvier* 1811.)

Les chroniqueurs de la province d'Alsace racontent, qu'en 1203 le landgrave comte Étienne de Wœrdt ayant fait un pèlerinage à Rome, fut frappé des grands services que rendait aux pauvres en général et aux enfants trouvés et abandonnés en particulier, l'hôpital du Saint-Esprit, fondé en 1198 par le pape Innocent III; qu'à son retour il voulut doter son pays d'un établissement semblable, et fit bâtir Stéphansfeld (champ d'Étienne), près de Brumath, pour servir d'asile aux enfants trouvés et abandonnés du district de ce nom. Il dota convenablement la nouvelle fondation et en confia la direction à l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, fondé ou reconstitué à la fin du siècle précédent par Guy, seigneur de Montpellier. L'asile de Stéphansfeld ne tarda pas à prendre une grande importance et à devenir la principale commanderie de l'ordre et la maison-mère des stations des pays allemands.

Les empereurs d'Allemagne, Adolphe en 1293, Charles-Quint en 1521, Ferdinand I[er] en 1559, Maximilien II en 1565, et

Rodolphe II en 1582, confirmèrent successivement ses priviléges.

Une bulle de 1399 du pape Boniface IX ordonna à divers évêques de veiller à la conservation de ses revenus. Sixte IV en 1483, prit l'établissement sous sa protection immédiate.

En 1777 des lettres patentes du roi Louis XVI transférèrent l'administration de la commanderie au prince cardinal-évêque de Strasbourg.

« Les biens et revenus de la maison-commanderie de Sté-« phansfeld, avec toutes ses appartenances et dépendances, « sont appliqués à la conservation de l'hôpital en icelle, en « conséquence de quoi il est ordonné que l'hôpital est destiné « à perpétuité et irrévocablement à recevoir, conformément « à sa création primitive, les enfants trouvés de l'un et de « l'autre sexe qui seront déposés devant la porte principale ou « sur les dépendances de la maison de Stéphansfeld. »

Cette situation se maintint jusqu'en 1791; mais la guerre d'invasion nécessita la prompte évacuation de la maison. Les enfants furent transportés à Strasbourg et installés dans les bâtiments actuels de l'Académie, où la loi du 16 vendémiaire an V les trouva et les rattacha à l'hospice civil, tout en conservant à leur service sa spécialité et sa gestion séparée.

C'est vers la même époque à peu près qu'eut lieu la division territoriale de la France en départements, et que l'hospice de Stéphansfeld cessa d'être exclusivement affecté au district de Brumath, pour devenir hospice du département du Bas-Rhin. Il fut réintégré dans ses anciens bâtiments en l'an VII.

Le décret du 19 janvier 1811 sur les enfants trouvés, portant qu'il y aurait au plus un hospice par arrondissement où les enfants trouvés pourraient être reçus, n'apporta aucun changement dans sa destination; il resta ce qu'il était, hospice du département.

En 1813 il fallut encore évacuer la maison devant les troupes étrangères, et installer les enfants dans les bâtiments de la commanderie de Saint-Jean, où ils furent maintenus jusqu'en 1819.

Leur retour à Stéphansfeld ne fut pas de longue durée; un arrêté préfectoral du 6 août 1821, approuvé le 19 octobre de la même année, supprima le service intérieur et le remplaça par un service extérieur, qui nécessita l'ouverture d'un dépôt, d'abord dans les bâtiments de Saint-Jean, puis dans ceux des orphelins et de l'hospice civil.

Les anciens bâtiments tombèrent, à défaut d'occupation, dans un état de délabrement complet. En 1849 ils furent cédés au département avec une partie des terrains qui les environnaient, pour servir à l'asile des aliénés, qui prit le nom d'*Asile de Stéphansfeld.*[1]

Ressources de l'hospice des enfants trouvés.

La fondation possède 423 hectares de prés et vignes, dont la meilleure partie, située dans la plaine de Hœrdt, lui vient du comte de Hanau et date de 1220. Les autres donations portent les dates de 1278, 1320, 1352, 1411, 1506, 1509, 1520 et 1684.

Le patrimoine de l'hospice, en terres, est estimé à	1,184,400^f—^c
Son capital en rentes à	153,071 50
Total	1,337,471^f50^c

Conformément aux dispositions du décret du 19 janvier 1811 et de l'arrêté réglementaire du 6 août 1821, l'hospice reçoit tous les enfants exposés, abandonnés et orphelins pauvres du Bas-Rhin, âgés de moins de douze ans. Il n'est fait d'exception à cette règle que pour les enfants nés à Strasbourg en légitime mariage, de père et mère décédés dans l'indigence, lesquels, comme nous le verrons, sont recueillis, entretenus et élevés à l'hospice des orphelins de la ville.

1. Voir l'article *Asile des aliénés*, p. 260.

L'admission des enfants abandonnés et orphelins pauvres est prononcée par le préfet.

Gestion intérieure.

La gestion intérieure de l'hospice est confiée à un bureau composé de quatre employés salariés. Le bureau est chargé du placement des élèves en nourrice, en pension et en apprentissage, selon leur âge; du dépôt et de la délivrance des layettes, vêtures et trousseaux des élèves.

Le service extérieur ou d'inspection est fait par un inspecteur et un inspecteur-adjoint qui doivent, deux fois par an, se rendre dans les 271 communes du département où les élèves se trouvent placés, s'assurer de la manière dont les pères nourriciers remplissent leurs devoirs, et recueillir, dans l'intérêt du bureau, des renseignements pour de nouveaux placements. L'inspecteur reçoit un traitement de 2,900 fr. et le sous-inspecteur de 1,900 fr.

Les enfants sont placés chez des nourriciers ou des maîtres de leur culte. L'administration choisit de préférence des ménages sans enfants.

Le taux des pensions est fixé comme suit:

De 1 jour à 1 an. . .	120[f]	par an
De 1 à 3 ans.	96	—
De 3 à 12 ans	84	—

plus une layette pour le premier âge, un vêtement complet pour les enfants de 1 à 2 ans, un deuxième pour les enfants de 2 à 3 ans, un troisième et même un quatrième pour les autres. Un arrêté préfectoral complémentaire, du 15 novembre 1847, a combiné ces frais avec un système de primes qui est de 18 ou de 40 fr., selon que l'enfant est présenté bien portant au bout de 2 ou de 6 ans. Il y a une indemnité de 18 fr. attachée aux frais de première communion et de 50 fr. à ceux de l'apprentissage. La modicité de la pension rend tous les ans plus difficile la formation de la liste des familles qui recherchent les enfants de l'hospice; il est surtout rare d'y voir figurer des

familles de cultivateurs aisés. En présence de cette pénurie, la commission administrative a dû s'entendre avec quelques établissements spéciaux, pour y placer un certain nombre d'élèves. L'orphelinat de Misserghen, dans la province d'Oran, reçoit depuis 1853 10 élèvès catholiques, à raison de 80 cent. par jour jusqu'à l'âge de 15 ans, et de 50 cent. jusqu'à l'âge de 18 ans; celui du Willerhof près de Schlestadt en reçoit, depuis 1854, 35 du même culte, à raison de 120 fr. par an jusqu'à 15 ans, plus 35 fr. pour un trousseau; celui du Neuhof près de Strasbourg reçoit 10 élèves protestants aux mêmes conditions et depuis la même époque.

Ces trois établissements se sont en outre engagés à garder gratuitement les élèves, depuis l'expiration des années de pension jusqu'à leur majorité.

Les élèves estropiés ou infirmes sont placés en pension exceptionnelle à raison de 80 à 120 fr. par an, selon les cas.

La commission des hospices réunis a proposé de remédier aux dangers croissants de la pénurie des nourriciers, soit en fixant la pension des élèves de 1 jour à 1 an à 120 fr., et celle des élèves de 1 an à 12 ans à 96 fr., soit en maintenant le taux actuel et en reportant de 12 ans à 14 ans l'époque de la cessation des pensions. Il en résulterait, il est vrai, une augmentation de treize à seize mille fr. par an, mais on s'assurerait d'un choix convenable et suffisant de placements.

1° Population de 1840 comparée à celle de 1855.

	EXISTANT au 1er janvier.	ENTRÉS dans l'année.	TOTAUX.	SORTIES par évacuation.	SORTIES par décès.	SORTIES totaux.	EXISTANT au 1er décembre.	NOMBRE TOTAL de journées.	TERMES MOYENS de la population.
1840	558	87	645	109	35	144	501	190,800	522.10
1855	977	436	1413	200	35	235	1178	387,665	1062.09
Augmentation de 1840 à 1855.	419	349	768	91	»	91	677	196,865	539.99

2° Décomposition des entrées et des sorties.

	ENTRÉES.			SORTIES.			
	EXPOSÉS.	ABANDONNÉS et orphelins.	TOTAUX.	RENDUS aux parents.	PENSIONS finies.	DÉCÈS.	TOTAUX.
1840	34	53	87	49	60	35	144
1855	14	422	436	60	140	35	235
Augmentation entre 1840 et 1855	»	369	349	11	80	»	91
Réduction entre 1840 et 1855.	20	»	»	»	»	»	»

3° Rapprochements généraux et de détail.

a) *Progression de la population et moyennes périodiques.*

Dans les huit années de 1840 à 1847, population moyenne annuelle . . . . 512 élèves.

Dans les quatre années, de 1848 à 1851. . . . 649 —

Dans les quatre années, de 1852 à 1855. . . . 915 —

Au 31 décembre 1855, effectif . . . . 1178 —

Au 1er novembre 1856. . . . . 1248 —

Dans les dix-sept années de 1840 à 1856, l'augmentation de la population a donc été de 736 élèves.

Ce nombre s'est encore accru en 1857.

b) *Moyenne des entrées et des sorties.*

	ENTRÉES.			SORTIES.			
	EXPOSÉS.	ABANDONNÉS et orphelins.	TOTAUX.	RENDUS aux parents.	PENSIONS finies.	DÉCÈS.	TOTAUX.
MOYENNES GÉNÉRALES de 1840 à 1855 . .	14.31	174.62	188.93	41.13	80.75	28.31	150.19
MOYENNES PÉRIODIQUES de 1840 à 1847 . .	16.50	118.38	134.88	39.25	60.25	25.88	125.38
de 1848 à 1851 . .	12.25	149.75	162.00	33.75	95.50	24.75	154.00
de 1852 à 1855 . .	12.00	312.00	324.00	52.25	107.00	36.75	196.00

c) *Moyenne de séjour et de mortalité.*

	ENFANTS EXPOSÉS.		ENFANTS ABANDONNÉS et orphelins.		EN TOTALITÉ.	
	Séjour.	Mortalité.	Séjour.	Mortalité.	Séjour.	Mortalité.
MOYENNES GÉNÉRALES	Jours.	un sur	Jours.	un sur	Jours.	un sur
de 1840 à 1855	304.77	19.61	276.83	34.11	285.06	29.09
MOYENNES PÉRIODIQUES						
de 1840 à 1847	304.74	18.02	241.67	31.78	287.65	26.20
de 1848 à 1851	300.44	22.29	267.51	39.29	288.84	32.94
de 1852 à 1855	309.19	20.13	273.27	33.70	276.09	31.06

L'accroissement progressif de la population des élèves depuis quatre ans tient aux quatre causes suivantes :

1° A l'élévation rapide du prix des denrées, qui fait pénétrer dans la population des petits cultivateurs une gêne sensible et pousse à l'émigration bien des filles mères et des parents indigents ;

2° Aux ravages du choléra dans certaines localités, pendant les années 1848, 1849, 1854 et 1855 ;

3° A la facilité avec laquelle les parents en ligne collatérale des enfants orphelins rejettent sur le département les devoirs de la parenté, sauf à revendiquer la préférence comme nourriciers ;

4° A la facilité plus coupable encore avec laquelle les pères et mères légitimes disparaissent et abandonnent leurs enfants, pour obtenir leur admission à l'hospice.[1]

Les états qui précèdent donnent lieu aux observations suivantes :

Le nombre des enfants rendus à leurs parents s'accroît chaque année ;

Le chiffre des expositions, dans un département frontière

1. Sous ce rapport la situation s'améliore, grâce à l'énergie des recherches prescrites contre les coupables.

aussi peuplé que celui du Bas-Rhin, est relativement très-faible, probablement parce qu'il n'y a plus de tours;

Les enfants sont admis, en grande partie, dans les premières années de la vie;

La mortalité des enfants exposés est généralement plus forte que celle des enfants abandonnés et des orphelins, parce que les expositions ont lieu dans les premiers jours de l'existence, où les chances de mortalité sont les plus nombreuses. A défaut de tours, les enfants trouvés sont exposés devant les maisons et les églises ou sur la voie publique.

État sanitaire. — Entretien. — Instruction.

En général, l'inspection des enfants trouvés, abandonnés et des orphelins apporte le plus grand soin à ne désigner au bureau de placements que les localités les plus saines et les mieux recommandées au point de vue des mœurs locales.

Les ecclésiastiques des divers cultes sont appelés par l'instruction réglementaire du service à délivrer aux familles qui veulent prendre des enfants, des certificats d'aptitude; ils ont également une grande part de responsabilité dans la surveillance.

On constate que les enfants trouvés et abandonnés n'ont pas moins de dispositions que les orphelins à se dépayser, dès qu'ils le peuvent, et à fuir la tutelle de l'hospice.[1]

	LISANT		ÉCRIVANT		TOTAUX.
	L'allemand.	Le français et l'allemand.	L'allemand.	Le français et l'allemand.	
Élèves de 6 à 9 ans	31	58	38	91	218
Élèves de 10 à 14 ans	23	29	94	271	417
TOTAL.	54	87	132	362	635

1. Un arrêté préfectoral du 28 février 1858 a établi, dans chaque commune, un comité de patronage en faveur des enfants trouvés et abandonnés et des enfants assistés, composé du maire, comme président, d'un ecclésiastique, d'un instituteur et d'une institutrice du culte des enfants.

Ressources et Dépenses.

Les revenus patrimoniaux de l'hospice se sont élevés pour 1855 à la somme de 38,503f 73c

Les revenus patrimoniaux de l'hospice se sont élevés pour 1855 à la somme de		38,503f 73c
Les subventions des communes et du département à		61,200 —
Recettes éventuelles, amendes, pensions, etc.		8,154 21
Total		107,857 94
Les dépenses se sont distribuées comme suit:		
Dépenses intérieures	11,794f 74c	
Dépenses extérieures	111,855 34	
Total		123,650 08
Excédant des dépenses couvert par un supplément de subvention sur 1856		15,792 14

En 1839, lorsque le Conseil général du Bas-Rhin eut pour la première fois à faire l'application de la loi du 10 mai 1838 sur les attributions des Conseils généraux, il décida, vu la situation généralement aisée des communes du département, que la subvention à fournir annuellement à l'hospice par les caisses municipales et la caisse départementale, serait répartie entre elles par égale moitié. Cette répartition est exceptionnelle: les communes des autres départements n'ont à leur charge que le cinquième au plus de la dépense totale, conformément à l'instruction ministérielle du 21 août 1839, explicative de la loi de 1838. Le Conseil général et l'administration sont disposés à revenir sur leur première résolution, et à la modifier d'après le véritable esprit de la loi; mais, afin de concilier cette nouvelle mesure avec la nécessité de mettre un terme à l'accroissement rapide des enfants trouvés et abandonnés, ils ont arrêté en principe de faire peser sur chaque commune une part afférente proportionnée au nombre des enfants versés par elle dans l'hospice, ou envers lesquels elle est liée par le domicile de secours.

ARTICLE II.

ASILE DES ALIÉNÉS DE STÉPHANSFELD.

(*Commune de Brumath.*)

(Application de la loi du 10 mai 1838.)

Le service des aliénés a été classé parmi les dépenses obligatoires des départements et des communes par la loi du 10 mai 1838, et organisé par celle du 30 juin de la même année. Mais, longtemps avant, la situation des aliénés avait été l'objet des préoccupations des administrateurs et du public.

Voici en quels termes le baron Malouet, préfet du Bas-Rhin, exposait au Conseil général, dès le 16 août 1821, la triste position des aliénés du département :

« Le service des aliénés, tel qu'il est organisé à l'hospice civil « de Strasbourg, est depuis quelques années l'objet des réclamations des médecins de l'hospice et de toutes les personnes « qui visitent cet établissement. Cette classe de malades inspire « d'autant plus d'intérêt que leur sort est plus digne de pitié.

« Le local qui leur est affecté se compose de quatre salles « basses et de deux pièces où se trouvent les loges des furieux.

« On n'a pratiqué dans les salles aucune séparation, aucune « classification des malades ; les furieux, les mélancoliques, les « idiots, tous se trouvent confondus ; les sexes sont à peine « séparés. »

« La salle principale, remarquable par son humidité, servait « autrefois d'écurie. Les convalescents, ainsi que les fous atta-« qués de maladies incidentes, fussent-elles contagieuses, « restent en contact avec les autres; aucun traitement moral « n'y est praticable. La promenade des fous est la cour de l'hô-« pital ; ils se répandent de là dans la maison, en rendant « la police difficile ; ils sont souvent irrités par les personnes « qui viennent les visiter et par les pensionnaires.

« Les loges, qui ne sont que des cages en bois, sont étroites, « et ne prennent le jour et l'air que de la pièce dans laquelle « elles se trouvent, à travers quelques barreaux placés près du « plafond.

« Un semblable état de choses est trop affligeant, trop con-
« traire à tous les principes d'humanité, pour que l'on ne
« s'occupe pas des moyens d'y remédier.

« D'un autre côté, la portion des aliénés de ce département
« qui se trouve à Maréville, près Nancy, n'est pas dans une
« position plus satisfaisante. Entourés d'individus qui ne parlent
« pas leur langue, le traitement moral ne peut leur être admi-
« nistré, et quant à l'entretien, la modicité du prix des pensions
« peut faire juger des soins et de la nourriture qu'il est possible
« de leur donner.

« Ce serait donc bien servir l'humanité que de créer pour
« les aliénés du Bas-Rhin un établissement spécial qui remédiât
« à tant d'inconvénients, et qui, en améliorant le sort de ces
« malheureux, permît d'en espérer la guérison.

« Cet établissement, que j'appelle de tous mes vœux, serait
« le plus beau monument, Messieurs, à élever à la session que
« vous allez ouvrir, et je vous en soumets la proposition avec le
« plus vif désir de la voir accueillir. »

L'administration dont on vient de rappeler les paroles, proposa de créer pour les aliénés un hospice spécial dans l'ancien couvent de Sainte-Marguerite à Strasbourg. La proposition n'eut pas de suite, et un peu plus tard ce couvent fut cédé à l'administration de la guerre qui le transforma en caserne.

Le baron Malouet avait bien songé à la maison de Stéphansfeld, que les enfants trouvés venaient de quitter. Par son isolement et sa position à la campagne, elle lui paraissait présenter une grande convenance; mais la construction des bâtiments n'offrait pas, selon lui, assez de solidité, et l'on ne voulait pas faire de grandes dépenses.

En 1823 son successeur, le marquis de Vaulchier, auprès de qui la Commission administrative des hospices de Strasbourg sollicitait la permission d'aliéner la propriété de l'enclos et des bâtiments de Stéphansfeld, devenus sans emploi et d'un entretien onéreux, proposa au Conseil général de faire examiner s'il ne serait pas possible d'y placer un établissement pour les aliénés.

Il visita les lieux avec le savant professeur Fodéré, et s'assura qu'ils présentaient toutes les convenances désirables.

M. Esmangart, nommé en 1824 à la préfecture du Bas-Rhin, maintint le projet et fit rédiger des plans et devis. Mais la commission formée pour les examiner, après avoir consulté les docteurs Pinel et Georget, visité la Salpétrière et Charenton, conclut à leur abandon comme trop coûteux, et proposa de placer les aliénés dans une partie des bâtiments de la maison de force, à laquelle on réunirait, en supprimant la petite rue Saint-Jean, une grande portion du jardin du couvent Sainte-Marguerite. Les hospices civils devant avoir la gestion du nouvel établissement, on espérait obtenir une grande économie et pouvoir se passer d'une administration spéciale.

Son avis émis en 1825 et approuvé par le préfet et le Conseil général, n'était pas encore exécuté en 1830. La révolution de juillet éclata. Le nouveau préfet, M. Nau de Champlouis et son successeur, M. Choppin d'Arnouville, renoncèrent à cette combinaison et reprirent celle de M. le marquis de Vaulchier.

En 1832 M. d'Arnouville se trouva en mesure de se présenter devant le Conseil général avec un projet complet et un rapport fortement motivé. Il évaluait la dépense de premier établissement à 230,000 fr. et proposait de contracter un emprunt de cette somme. Le nouvel hospice, destiné à recevoir plus tard 280 malades dont 80 épileptiques, pouvait être, selon lui, utilisé sans retard pour 220 malades du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Lorraine allemande.

Le Conseil général aceueillit avec la plus grande faveur le rapport de M. Choppin d'Arnouville et vota l'emprunt proposé, en insistant sur la nécessité de commencer les travaux le plus tôt possible.

Les années 1833 et 1834 furent employées activement par M. Choppin d'Arnouville, et dès le 1er novembre 1835, le nouvel hospice fut ouvert au public. Le 4 août de la même année un arrêté préfectoral avait assuré l'organisation de Stéphansfeld et réglé provisoirement tout ce qui se rapporte à son

administration, à l'admission des malades et au régime intérieur de la maison. Ce document, rédigé d'après les règlements adoptés pour d'autres établissements de même nature, et les avis de médecins connus par leur expérience et leur longue pratique dans l'art de traiter les maladies mentales, devançait de la manière la plus remarquable la plupart des prescriptions de la loi bienfaisante du 30 juin 1838 et celles de l'ordonnance du 18 décembre 1839.

L'administration intérieure du nouvel hospice était confiée à un économe, sous l'autorité immédiate du préfet, et le service médical à un médecin en chef. On voit par là que M. Choppin d'Arnouville et le Conseil général avaient renoncé à l'idée de faire dépendre Stéphansfeld de la commission administrative des hospices civils de Strasbourg. Son éloignement du chef-lieu, la nature spéciale des affections mentales à y traiter, la circonstance que des aliénés devaient y être envoyés des diverses communes du Bas-Rhin, enfin l'imposition extraordinaire au moyen de laquelle les travaux avaient été exécutés, tout se réunissait pour imprimer à cette nouvelle création le caractère départemental qu'elle a conservé jusqu'à ce jour.

Développements successifs des bâtiments de 1835 à 1857.

Le premier soin de l'administration départementale fut de déblayer, réparer et diviser convenablement le bâtiment principal. On le prit pour centre et on y ajouta l'aile qui se prolonge à droite et forme présentement le quartier des hommes. Mais donnant une importance exagérée à l'opinion d'Esquirol, qui ne veut que des rez-de-chaussée pour les aliénés, on négligea de surmonter cette aile d'un étage. On ne songea pas que si les rez-de-chaussée sont préférables pour les agités et les monomaniaques suicides, il n'en est pas de même pour la plupart des insensés, pour lesquels une belle vue, un air pur et sec, l'obligation de monter et de descendre, sont des bienfaits, comme pour tout le monde.

En avant du bâtiment central et le long de la route de Stras-

bourg à Brumath, on éleva deux pavillons destinés aux pensionnaires des deux sexes, qui furent reliés par des constructions plus basses pour le service des bureaux et de la porte d'entrée. On a reconnu plus tard les inconvénients qu'il y avait à placer des aliénés si près de la grande route.

Du côté de la campagne, on bâtit un troisième pavillon pour y loger les aliénés furieux des deux sexes; mais on rapprocha tellement les hommes des femmes que l'agitation des uns ne pouvait que se communiquer aux autres.

A gauche du bâtiment central, l'on appropria une vieille bâtisse en galandage et qui avait servi de grange, pour y placer les déments, les épileptiques et les malades des deux sexes. L'extrême vétusté de ce bâtiment a imposé plus tard l'obligation de le démolir.

Enfin, on relia entre elles toutes ces constructions par un mur d'enceinte autour duquel circulait un chemin de ronde, et on distribua en préaux par d'autres murs tout l'espace intérieur.

Quoique ces diverses constructions et appropriations n'aient été terminées qu'en 1839, le nouvel établissement avait été ouvert comme on l'a vu, dès le 1[er] novembre 1835.

La population augmenta progressivement. On comptait en

décembre	1835	46	aliénés et	16	épileptiques.	Total	62.
—	1836	105	—	29	—	—	134.
—	1837	135	—	32	—	—	167.
—	1838	161	—	38	—	—	199.
—	1839	198	—	29	—	—	227.
—	1840	220	—	26	—	—	246.

Il faut remarquer que les vingt-six épileptiques figurent en 1840 pour ordre et pour la dernière fois; car, à la fin de cette année, ils furent retirés par les hospices civils de Strasbourg, et depuis lors Stéphansfeld, selon la loi du 30 juin 1838, n'a plus reçu que de véritables aliénés.

Ce n'est pas sans motifs qu'on donne, à propos des bâtiments, le chiffre de la population de Stéphansfeld à la fin des

six premières années de son existence comme établissement d'aliénés; car l'accroissement progressif de cette population avait déjà, au commencement de 1840, amené un encombrement fâcheux qui prouvait l'insuffisance des premières constructions et en faisait désirer de nouvelles. D'autre part, les charges du département s'aggravaient sans cesse, malgré la réception de quelques aliénés du Haut-Rhin. On comprit alors qu'il serait de bonne administration d'agrandir encore Stéphansfeld, afin de pouvoir y admettre plus d'aliénés des départements voisins. Au point de vue économique on reconnut, ce qui est d'expérience, que dans tout établissement, les frais généraux et quelquefois même les frais d'entretien, sont d'autant plus lourds qu'ils se répartissent sur un plus petit nombre d'individus. Au point de vue moral on sentit également, qu'avec une population trop faible, on ne saurait rien organiser de large ou de complet ni pour les récréations ni pour les travaux intellectuels, industriels et agricoles. Enfin, sous le rapport médical on vit clairement que, lorsque dans chaque classe d'aliénés les malades seraient peu nombreux, on ne pourrait établir ni dans les logements ni dans le traitement toutes les divisions, toutes les mesures particulières que réclamaient les progrès de la science de l'homme et les prescriptions de l'ordonnance du 18 décembre 1839. Par ce triple motif d'économie bien entendue, de convenance morale et d'utilité médicale, le Conseil général décida en principe l'agrandissement de Stéphansfeld, conformément à un plan d'ensemble dressé par M. Klotz, alors architecte du département, sur les indications du directeur de l'asile et de M. le docteur Serrus, inspecteur géneral du service des aliénés. Faute de ressources, bien des années ont été employées à la réalisation de ce plan d'ensemble qui, sur l'avis du Conseil général et la proposition de M. Sers, alors préfet, fut approuvé par le Conseil des bâtiments civils; mais du moins tous les travaux ont été, dès lors, bien coordonnés et ont tendu à un même but. Nous allons les examiner dans leur succession. Après avoir payé un tribut de reconnaisance aux hommes

éminents qui ont administré le département depuis la fondation de Stéphansfeld, et en particulier à M. Sers qui, après M. Choppin d'Arnouville, a le plus contribué aux développements de cet établissement, il est juste que nous rendions hommage à la commission administrative, dont la coopération à la prospérité de Stéphansfeld a été et est encore essentielle.

1841 à 1844. — L'un des pavillons d'entrée est disposé pour recevoir une partie du personnel administratif et médical, et les dames pensionnaires qui l'occupaient sont placées dans le bâtiment central. La grande aile à droite de ce dernier bâtiment est surmontée d'un étage et distribuée en dortoirs vastes et bien aérés, qui permettent de recevoir plus de cinquante nouveaux aliénés du Haut-Rhin, de la Moselle et des Vosges. Les mansardes du bâtiment central sont restaurées dans toute leur étendue, et réparties en quatre grands dortoirs pour les indigents, et en divers locaux pour la lingerie et le vestiaire. Une avenue pratiquée vis-à-vis de la porte d'entrée conduit à une nouvelle et vaste cuisine renfermant un nouvel âtre plus en rapport avec les besoins de l'établissement. On organise une buanderie à vapeur, une nouvelle pharmacie et un nouveau quartier pour les dames pensionnaires. Enfin, on construit du côté de la campagne et à l'extrémité des divisions des hommes et des femmes, deux pavillons destinés aux aliénés furieux, et on y annexe deux grands jardins entourés de murs.

Durant ces quatre années, le nombre des malades continue à s'accroître. Ils s'élevaient à 303 à la fin de 1844, mais ils étaient encore logés trop à l'étroit.

1845 à 1848. — On élève sur l'emplacement de l'ancien quartier des agités des deux sexes et entre deux jardins, un pavillon pour les déments et les aliénés épileptiques. Puis on construit en dehors de l'enceinte occupée par les malades, un grand bâtiment agricole et économique avec dépendances, hangars, bûchers, remises, basse-cour, le tout renfermé par un mur.

On peut alors démolir les vieilles étables où étaient placés provisoirement le dépôt pour les morts et la salle d'autopsie, et l'on fait disparaître les infectes loges à porcs qui se trouvaient à côté de la chapelle. Sur une partie de l'emplacement laissé libre par ces démolitions, on construit un bâtiment pour les aliénées épileptiques et démentes, sur le même plan que celui des hommes, ce qui permet d'évacuer et de démolir la vieille bâtisse lézardée, où les malades des deux sexes se trouvaient entassés.

Enfin, il devient possible de construire à gauche du bâtiment central la grande aile entourée de jardins, où les femmes indigentes sont aujourd'hui si commodément et si sainement logées. Cette importante construction achève de donner à l'ensemble de Stéphansfeld le caractère monumental qui le distingue.

Il était temps que ces grands travaux s'accomplissent, car l'encombrement devenait intolérable, surtout dans la division des femmes. A la fin de 1848, la population aliénée de l'asile s'élevait à 357 et continuait à s'augmenter.

1849 à 1853. — On démolit le vieux mur d'enceinte qui fermait l'asile du côté de l'est entre les deux bâtiments des déments épileptiques, et on établit une grille en fer du côté de la campagne. On ouvre dans le mur d'enceinte des quartiers des aliénés demi-paisibles, de grandes baies cintrées qui leur permettent, comme aux femmes, le spectacle des champs et favorisent le renouvellement de l'air. On plante des jardins anglais dans la 1re et la 2e division du quartier des hommes. On construit à l'extrémité nord du quartier des femmes un bâtiment renfermant une buanderie, des bains, deux vastes dortoirs et un séchoir. On élève en maçonnerie le pavillon de veille contenant trois salles voûtées et surmonté d'une terrasse. L'une est destinée à servir de dépôt pour les morts, une autre de salle d'autopsie et la troisième de cabinet anatomique. On construit à l'extrémité sud du quartier des hommes un bâtiment pour les bains et pour le logement des épileptiques beau-

coup plus nombreux que chez les femmes, et qui, d'après l'ordonnance du 18 décembre 1839, doivent être séparés des déments. On approprie et distribue l'ancien local de la buanderie, et on y organise des magasins et dépendances pour la cuisine, et un oratoire protestant, bien aéré, bien éclairé et des plus convenables. Autorisée à contracter un emprunt de 130,000 fr., l'administration de l'asile entreprend l'organisation de nouveaux quartiers pour les pensionnaires des deux sexes; elle rehausse d'un étage le bâtiment central, en augmente de moitié l'aile droite, change complétement la distribution intérieure du premier étage, remplace par des terrasses bitumées les anciennes toitures en ardoises des galeries couvertes, établit de larges couloirs à travers les deux ailes latérales, pour faciliter la circulation à l'étage comme au rez-de-chaussée, construit trois parloirs, dont deux pour les pensionnaires et un pour les hommes indigents, dispose une salle de billard et un jardin d'hiver, relie les parloirs des pensionnaires au bâtiment central par deux promenades couvertes, et construit enfin une tour d'horloge au-dessus du bâtiment du centre.

La translation des pensionnaires hommes dans leur nouveau quartier s'effectue, et l'on procède à l'appropriation du pavillon qu'ils occupaient depuis 1835, près de l'entrée de l'asile: selon le vœu émis dès 1840, il est consacré au service de la direction. Le directeur est logé à l'étage, et au rez-de-chaussée sont placés le bureau de la direction, la salle des séances de la commission de surveillance, la bibliothèque et un grand salon ouvrant sur un jardin. Ces trois dernières pièces sont également affectées aux réunions hebdomadaires des malades, qui, depuis plusieurs années, avaient lieu dans l'ancien appartement du directeur, aujourd'hui distribué en chambres de pensionnaires.

Pendant les quatre années durant lesquelles ont été exécutés les grands travaux qu'on vient d'énumérer, la population de l'asile a toujours été en progressant; le nombre des aliénés s'élevait à 539 à la fin de 1853.

1854 à 1856. — Le feu du ciel ayant incendié en 1853 le principal bâtiment agricole de l'asile, on se décide à munir de paratonnerres toutes les constructions de l'établissement. En attendant que l'état financier de l'asile permette de reconstruire la ferme à une plus grande distance des bâtiments occupés par les malades, on dispose des étables provisoires sous les hangars de la cour du bâtiment incendié, et on transforme en greniers à fourrage la moitié de ce bâtiment; l'autre moitié est convertie en bûcher.

L'accroissement de la population de l'asile et les craintes qu'inspire le choléra en 1854, obligent à transformer en dortoirs les combles des deux grandes ailes de l'établissement. On organise aussi à l'extrémité de celle des hommes indigents une série de cabinets d'isolement, et pour se mettre à l'abri des filtrations du canal de la Marne-au-Rhin, on fait bétonner toutes les caves. A la fin de 1856 le nombre des aliénés était de 615 et s'était même élevé à 635 dans le courant de l'année, ce qui, avec le personnel des fonctionnaires employés et les servantes, donnait une population totale de 730 personnes au moins.

On voit d'après ces chiffres que l'administration de l'asile aurait manqué à la prudence, si elle n'avait pas insisté pour l'agrandissement progressif de Stéphansfeld. Aujourd'hui encore elle se trouve dans l'obligation de proposer de nouvelles constructions et appropriations dont voici le sommaire :

1° Agrandissement et exhaussement d'un étage et distributions nouvelles de deux pavillons des agités, devenus insuffisants pour les besoins du service;

2° Construction à l'extrémité nord du quartier des femmes d'une buanderie avec ouvroirs et séchoirs d'été et d'hiver; transformation de la buanderie actuelle en un réfectoire pour les épileptiques femmes, restées jusqu'ici confondues avec les démentes;

3° Reconstruction du bâtiment agricole incendié et translation de toutes ses dépendances à l'extrême limite du grand jardin potager, près de la route de Strasbourg à Wissembourg;

4° Construction d'un nouveau bâtiment parallèle à la chapelle catholique actuelle, pour magasins, boulangerie et logements de pensionnaires hommes;

5° Construction d'une nouvelle chapelle catholique dans le vaste jardin qui sépare le bâtiment central de la grille ouvrant sur la campagne. La chapelle actuelle beaucoup trop petite, serait consacrée au culte protestant, et l'oratoire protestant au culte israélite;

6° Transformation en jardin pour les épileptiques hommes d'une partie de la cour de la ferme actuelle;

7° Transformation en jardin pour les épileptiques femmes d'une partie de la cour de la buanderie actuelle;

8° Enfin, appropriation de l'emplacement de la ferme incendiée pour divers services économiques, magasins, bûchers et ateliers divers.

Développement des terrains.

Le sol des anciens bâtiments et de l'enclos de Stéphansfeld,

	Hect.	Ares.	Cent.
avec ses dépendances, était, en 1835, à l'époque où les aliénés y furent placés, d'une contenance de	2	78	20
Il n'a été acquis qu'en 1849 de l'hospice des enfants trouvés.			
En 1845 l'asile acquiert deux parcelles de terrains situées devant la porte principale de l'établissement, d'une contenance de	»	10	75
En 1847 une autre parcelle dans la même situation et contenant	»	15	74
En 1849 les terres situées immédiatement autour de l'ancien enclos de l'asile	13	24	75
En 1852 il devient adjudicataire de terres situées aux bans de Rhinau et de Witternheim, d'une contenance de	10	85	16
En 1854 il acquiert les terrains situés entre l'établissement et la forêt de Brumath, et en 1856			
A reporter	27	14	60

Report	27	14	60
il en échange une partie avec la ville de Brumath. Leur étendue est aujourd'hui de.	7	25	28
Les terrains qui sont la propriété de Stéphansfeld sont donc d'une contenance totale de. . . .	34	39	88
Si on en retranche les terres de Rhinau et Witternheim, qui ont été louées par l'asile à des tiers	10	85	16
Il reste pour l'enclos de l'asile et les terres qui l'entourent.	23	54	72
Or, les bâtiments et jardins intérieurs de l'établissement occupant aujourd'hui un espace de .	4	42	64
Il reste pour jardins, prés et terres situés en dehors de l'enceinte	19	12	08
Mais cette propriété étant insuffisante pour occuper les aliénés aux travaux d'agriculture, l'établissement a dû prendre à ferme d'autres terres et prairies d'une contenance de	8	79	16
Les terres cultivées par l'établissement étaient donc au 1er janvier 1857 de	27	91	24

Valeur estimative des bâtiments, des terrains et du mobilier de l'asile.

Après avoir exposé le développement successif des bâtiments de l'asile de Stéphansfeld et celui des terrains qui lui appartiennent, il y a lieu d'examiner quelle est la valeur actuelle de cet établissement, en y comprenant le mobilier qu'il renferme, puis de rechercher dans quelle proportion ont concouru à la dépense, d'abord le département du Bas-Rhin, puis le ministère de l'intérieur, et enfin l'asile lui-même.

Bâtiments.

Bâtiments de l'ancienne commanderie de Stéphansfeld, d'après la valeur qu'ils avaient en 1835.	14,000f	»c
Appropriations et constructions exécutées par le département de 1834 à 1840, chiffre		
A reporter	14,000	»

Report	14,000f »c
donné par M. Sers, ancien préfet du Bas-Rhin, dans un rapport au Conseil général	272,897 68
Appropriations et constructions faites depuis 1840 jusqu'au 1er janvier 1857, d'après le relevé des comptes de l'asile	632,063 50
Total des dépenses faites pour bâtiments. .	918,961 18

L'exactitude de cette évaluation se trouve contrôlée par l'estimation que M. l'architecte du département a faite en 1852 de tous les bâtiments de l'asile. Ils sont assurés contre l'incendie pour une somme de 918,000 fr., mais sans y comprendre les murs d'enceinte.

Terres.

Les 23 hectares 54 ares et 72 centiares de terrains comprenant l'ancien clos de Stéphansfeld et les propriétés acquises depuis 1840, ont coûté avec les frais divers	50,667f 85c	
Les 10 hectares 85 ares 16 centiares de terres situées à Rhinau et Witternheim	15,332 82	
On peut, sans exagération, estimer les plantations, les travaux divers et les améliorations faites dans les jardins et terres de l'établissement, à la somme de. . . .	15,000 »	
Valeur totale des terres de l'asile		81,000 67

Mobilier.

Le dernier inventaire de la lingerie, du vestiaire et du mobilier de l'asile au 31 décembre 1856, a été arrêté à la somme de	298,511 14
La valeur totale des bâtiments, des terres et du mobilier de l'asile de Stéphansfeld au 1er janvier 1857, était donc de	1,298,472 99

Cette somme se décompose entre le département, le ministère de l'intérieur et l'asile de la manière suivante :

BAS-RHIN.

Bâtiments. Dépense avant 1840. . .	272,897f 68c	390,253f 68c
Bâtiments. Trois subventions, de 1840 à 1848	35,500 »	
Mobilier avant 1840	81,856 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Bâtiments, neuf subventions, de 1841 à 1850	124,500f »c	139,500 »
Mobilier, une subvention en 1841	15,000 »	

ASILE, SUR SES RESSOURCES.

Bâtiments	486,063f 50c	768,719 31
Terres	81,000 67	
Mobilier	201,655 14	
Total égal		1,298,472 99

Comme on le voit, l'asile, depuis son ouverture en 1835, aurait concouru pour environ sept douzièmes aux dépenses qu'ont entraînées sa création et ses développements successifs. Mais il faut faire observer, qu'au 1er janvier 1857, il restait à payer sur les 768,719f 31c

1° Pour un emprunt contracté en 1852, une somme de	100,000f »c	
2° Pour achat de terres et des vieux bâtiments de l'asile. . . .	58,377 »	
3° Pour les dernières constructions achevées, environ . .	37,000 »	
Total à retrancher.		195,377 »
D'où il résulte que son concours jusqu'en 1857 doit être estimé seulement à		573,342 31

C'est toujours une proportion de plus de cinq douzièmes; et d'ailleurs l'établissement acquittera le surplus sur ses propres ressources. On a fondé un établissement dans l'intérêt de l'avenir aussi bien que du présent : il est naturel et juste que l'avenir ait sa part des charges qu'on s'est imposées.

Composition des services intérieurs.

Service administratif.

Lorsque Stéphansfeld a été ouvert au public en 1835, l'administration en fut confiée, sous l'autorité immédiate du Préfet, à un économe qui était en même temps receveur, et qui remplissait ses fonctions avec l'aide, d'abord d'un seul commis, puis de deux, et d'un surveillant en chef. Une commission de surveillance, composée de trois membres du Conseil général, contrôlait toutes les parties du service administratif. L'ordonnancement des dépenses se faisait directement par le préfet, et les recettes étaient versées à la recette générale pour le compte du département.

Cet état de choses avait les inconvénients de toute direction à distance; il se maintint néanmoins jusqu'en mars 1839, c'est-à-dire jusqu'après la promulgation de la loi du 30 juin 1838. On transforma alors provisoirement la commission de surveillance en une commission administrative composée de cinq membres, dont l'un remplissait les fonctions d'ordonnateur général. Elle était sous la présidence du Préfet. Malgré le zèle de ses membres, et peut-être même à cause de ce zèle, des conflits survinrent entre la commission et le chef du département, qui personnellement retenait trop peut-être de l'autorité qu'il avait déléguée.

L'ordonnance du 18 décembre 1839, qui régla l'application de la loi du 30 juin 1838, vint mettre fin à une situation beaucoup trop tendue. Le 31 mai 1840 le ministre de l'intérieur nomma un directeur responsable; un arrêté préfectoral du 9 avril précédent avait nommé une nouvelle commission de surveillance de cinq membres. Dès ce moment cessèrent les

difficultés qui accompagnent presque toujours le provisoire. Le 19 décembre 1839 le Préfet ayant, par mesure disciplinaire, séparé les fonctions d'économe de celles de receveur, ce dernier avait dû quitter l'asile et transporter ses bureaux à Brumath. Le 5 août 1840, après l'arrivée du directeur, la recette et l'économat furent de nouveau réunis. Tant que l'établissement fut peu considérable, cette réunion ne présenta pas d'inconvénients; on en reconnut plus tard, lorsque tous les services eurent doublé d'importance, et par un arrêté du 13 novembre 1847, le ministre de l'intérieur décida que ces fonctions seraient désormais séparées.

Le service administratif se compose aujourd'hui d'un directeur, d'un receveur, d'un économe, d'un surveillant en chef et de trois commis aux écritures.

Service médical.

Le service médical fut d'abord confié, en 1835, à un médecin en chef en résidence à Strasbourg, et qui était suppléé en son absence par un médecin adjoint logé à Stéphansfeld. Après la promulgation de la loi du 30 juin 1838, on voulut imposer la résidence au médecin principal, qui n'y consentit point. Ses fonctions furent alors provisoirement remises à l'ancien médecin adjoint, sous l'inspection du doyen de la faculté de médecine de Strasbourg. Les conflits administratifs dont il a été parlé plus haut, ayant amené à la fin de 1839 la cessation de cet état de choses, un nouveau médecin en chef fut nommé, avec obligation de demeurer à l'asile, et les emplois de médecin adjoint et d'inspecteur furent supprimés. Cette organisation dure encore, et l'on s'en trouve bien. On voit par là que pour le service médical, comme pour le service administratif, le progrès a été produit par une plus grande concentration d'autorité et de responsabilité.

Jusqu'en 1847 le médecin en chef n'a eu qu'un seul élève interne pour le seconder dans ses fonctions. A cette époque on sentit la nécessité d'en avoir deux, l'un pour le quartier des

hommes, l'autre pour le quartier des femmes. Ils surveillaient alternativement la pharmacie tenue par un ancien malade de l'asile. Mais la population de Stéphansfeld s'accroissant continuellement, on dut, en 1855, créer une place de pharmacien, et l'organisation du service médical proprement dit se trouva ainsi complétée. Il faut ajouter un instituteur chargé, depuis le mois de juin 1853, de la direction des travaux intellectuels dans le quartier des hommes.

Service proprement dit.

Dans un asile d'aliénés, la plupart des services ont forcément un côté administratif et un côté médical. Aussi juge-t-on nécessaire de parler dans un paragraphe à part des sœurs de la charité, des infirmiers et des infirmières.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont la maison-mère est à Strasbourg, ont été, dès l'ouverture de l'établissement, chargées des détails intérieurs de l'asile et des soins que réclament les malades de leur sexe. C'est à elles que sont confiées, sous la responsabilité de l'économe, la cuisine, la lingerie et la buanderie. Elles sont chargées de l'infirmerie des hommes et de la division des déments, et ce sont elles qui distribuent les aliments à tous les malades de l'établissement. Une sœur a la direction de la salle d'études dans le quartier des femmes. Au nombre de cinq dans le principe, on en compte aujourd'hui vingt-quatre, y compris la supérieure. Elles sont placées généralement, quant aux rapports temporels, sous l'autorité du directeur, et spécialement, quant au service médical, sous l'autorité du médecin en chef. Elles ont pour les seconder dans leurs pénibles fonctions, un nombre suffisant d'infirmières laïques, sur lesquelles la supérieure a une autorité de surveillance.

Le quartier des hommes est desservi par des infirmiers ayant à leur tête un infirmier major; tous sont soumis à un surveillant en chef, qui reçoit les ordres du directeur et du médecin en chef, et se trouve ainsi l'intermédiaire entre l'autorité administrative et l'autorité médicale.

Le nombre des sœurs, des infirmiers et des infirmières est calculé de manière qu'il y ait un surveillant ou une surveillante pour dix à douze malades, déduction faite des pensionnaires qui ont des domestiques spéciaux attachés à leur personne.

Au 31 décembre 1856 le nombre des infirmiers était de vingt-sept, y compris le concierge, et celui des infirmières de dix-neuf.

Dès le mois de décembre 1848, il a été fondé à Stéphansfeld, en faveur des infirmiers et servants, une caisse de prévoyance, qui a pour but d'encourager leur zèle et leur persévérance, et de leur ménager une ressource pour leurs vieux jours. Cette caisse, dont le règlement a été définitivement approuvé le 18 janvier 1855 par M. West, préfet du Bas-Rhin, est alimentée par une subvention de l'asile, d'un dixième en sus des gages qui leur sont accordés; par diverses indemnités, par les amendes imposées pour infractions au règlement et par les gratifications que donnent les familles. On n'y a droit qu'après cinq ans de service. Les sommes réparties sont placées à la caisse d'épargne et les livrets nominatifs conservés par le receveur jusqu'au jour de la sortie des infirmiers ou des infirmières auxquels ils appartiennent. Les anciens serviteurs de l'établissement peuvent d'ailleurs obtenir du Préfet, à la demande du directeur, la position de reposants, qui leur assure dans l'asile même l'entretien et le logement jusqu'à la fin de leur vie.

Service religieux.

La population de Stéphansfeld se compose, comme celle des deux départements du Rhin, de catholiques, de protestants et d'israélites. Il a donc fallu pourvoir à ce que les malades des trois religions pussent pratiquer leur culte respectif. Dès la fondation de l'asile, le curé cantonal de Brumath et l'un de ses vicaires furent chargés du service catholique, et l'un des pasteurs de la même ville du service protestant. Quant aux israélites, ils étaient pendant longtemps en si petit nombre qu'on ne leur avait point désigné d'aumônier spécial; on se bornait à

inviter au besoin le rabbin de la localité à venir bénévolement visiter les aliénés qui réclamaient sa présence. Mais, dès 1852, on demanda, et le préfet accorda que le rabbin de Brumath reçût de l'asile un traitement annuel.

L'intervention des trois aumôniers est très-salutaire, lorsqu'ils s'entendent, comme c'est leur devoir, avec le médecin en chef, pour la direction spirituelle des aliénés. Les personnes qui visitent Stéphansfeld et assistent, soit aux offices de la chapelle, soit au service de l'oratoire, sont toujours frappées du calme, de l'ordre et du recueillement qui y règnent. Les aliénés catholiques, sous la direction de l'instituteur organiste, chantent la grand'messe et les hymnes de l'Église d'une manière très-satisfaisante. Un organiste protestant vient à l'asile tous les dimanches et jours de fête, pour tenir l'orgue de l'oratoire et accompagner les cantiques qui précèdent et suivent toujours le sermon du pasteur.

Travaux agricoles et autres travaux physiques. — Œuvre du patronage des aliénés.

On a vu plus haut que l'asile cultive environ vingt-huit hectares de jardins, champs et prés. Ce sont les malades eux-mêmes, aidés de quelques infirmiers, qui font les travaux nécessaires sous la conduite de deux jardiniers et de deux garçons de labour. Ces derniers sont chargés de soigner les trois chevaux que possède l'asile.

Deux vachers ont soin des étables, qui contiennent vingt belles vaches et un taureau de race suisse.

Une servante est spécialement occupée de la porcherie et de la basse-cour.

Tous les efforts de l'administration tendent à encourager le travail des aliénés, par la persuasion et une prudente émulation. Excellent moyen d'améliorer leur santé physique, le travail exerce de plus une action bienfaisante sur leur moral. Il leur sert de distraction, les rappelle aux occupations de la vie sociale, donne une pâture à leur activité et leur impose

des habitudes d'ordre très-précieuses. C'est parmi les travailleurs que se trouve le plus grand nombre de guérisons. Les femmes s'occupent, sous la direction des sœurs, à filer, à dévider, à coudre, à tricoter, à laver, à repasser, à récolter et à éplucher les légumes, enfin à tout ce qui concerne les soins du ménage. De leur côté, les hommes sont employés aux travaux intérieurs du bûcher, des bâtiments et de la ferme et, comme on l'a dit, aux travaux agricoles, les plus salubres de tous. On cherche à donner à ceux qui savent quelque art ou métier les moyens de l'exercer. L'asile a des malades sculpteurs, menuisiers, maçons, tailleurs, tisserands, etc.

Le surveillant en chef et la sœur supérieure inscrivent journellement dans de grands registres la durée et le mérite du travail de chaque malade, ainsi que la récompense alimentaire ou pécuniaire à laquelle sa conduite lui donne droit. Chaque mois, en présence du directeur et du médecin en chef, on leur fait connaître la somme portée à leur compte ouvert. C'est pour le jour de leur guérison une réserve que complète au besoin l'œuvre de patronage des aliénés pauvres sortant guéris de Stéphansfeld.

Cette œuvre, proposée dès 1840 et commencée à la fin de 1842 au moyen de cotisations particulières, a pour but de combattre le préjugé de l'incurabilité de l'aliénation mentale, de protéger les indigents des deux sexes qui sortent guéris ou améliorés de l'établissement, de les aider enfin au besoin par des secours en argent ou en nature et par des recommandations, jusqu'à ce qu'ils aient pu regagner la confiance et retrouver du travail. Jusqu'au 31 décembre 1856, elle a secouru pécuniairement 228 personnes et dépensé 2,699 fr. 35 c. Un questionnaire, avec notes commémoratives, est envoyé au maire de la commune de chaque indigent sortant. Il est renvoyé ensuite à l'asile avec les réponses, par l'intermédiaire des préfets du Haut- et du Bas-Rhin. On obtient indirectement par là que les autorités locales observent et protégent les anciens aliénés, et l'on acquiert sur la position, la conduite et la santé morale de

ceux-ci des renseignements précieux pour la science, dont l'on était autrefois complétement privé.

Travaux intellectuels et récréations des aliénés.

L'organisation de travaux intellectuels dans un asile d'aliénés peut surprendre de prime abord. Elle s'appuie cependant sur une observation facile à vérifier : c'est qu'il est très-rare que toutes les facultés de l'homme soient troublées simultanément. Il s'agit donc d'exercer celles qui restent saines, afin de rétablir peu à peu entre toutes l'équilibre que la maladie mentale a rompu.

C'est à partir de 1840 que les occupations intellectuelles ont commencé à Stéphansfeld, et c'est en 1843 qu'elles ont été complétement organisées. A cette époque on a ouvert une salle d'étude pour les hommes, sous la direction d'un instituteur, et une autre salle d'étude pour les femmes, présidée par une religieuse de Saint-Vincent-de-Paul. Les choses sont encore sur le même pied aujourd'hui, et plus que jamais on reconnaît que les travaux intellectuels sont un indispensable complément des travaux physiques, qu'ils suppléent même chez la plupart des pensionnaires. Ils consistent dans des exercices de lecture, d'écriture, de chant, de musique instrumentale, de dessin, de calcul, de géographie et d'histoire; on y ajoute parfois quelques notions de physique, d'agriculture et d'histoire naturelle. Le but n'est pas de donner de l'instruction, mais de réveiller l'attention et la mémoire, d'occuper, de distraire, de secouer l'esprit et de le prémunir contre l'engourdissement et la mort. On peut affirmer que dans beaucoup de cas de folie c'est là un des remèdes moraux dont l'action est la plus directe, la plus douce et la plus efficace. Dans les travaux intellectuels, comme dans les travaux physiques, on substitue un mouvement tranquille et régulier aux exubérances et aux défaillances de l'imagination et de l'activité.

Mais ce n'est pas assez d'occuper les aliénés, il faut encore les distraire, les récréer dans le sens profond du mot. Aussi

a-t-on de tout temps recherché à Stéphansfeld tout ce qui peut ramener les malades à la sérénité et à la gaîté. Les exercices de musique et de chant, les représentations théâtrales et les lectures en commun des soirées d'hiver sont déjà des occupations récréatives. Il faut y ajouter les soirées qui ont lieu chaque semaine chez le directeur, et où sont invités un grand nombre de pensionnaires des deux sexes. On fait de la musique, on chante, on joue, on regarde des albums, on cause, on prend des rafraîchissements : ce sont des heures très-bien employées. Puis viennent les promenades au dehors de l'établissement; quotidiennes pour un certain nombre de pensionnaires, elles ont lieu pour les indigents tranquilles tous les dimanches et jours de fête. Ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas sortir de l'asile ne sont pas pour cela réduits à l'immobilité; ils ont de longs promenoirs couverts et de vastes jardins plantés d'arbres, d'où leur vue peut s'étendre au loin sur la campagne. C'est aussi pour rompre l'uniformité d'une vie nécessairement très-régulière, qu'à Stéphansfeld on multiplie les fêtes, qu'on profite du passage des artistes, et qu'en hiver on y danse ou fait de la musique tous les dimanches.

Diverses catégories de malades au point de vue comptable.

Les aliénés placés à Stéphansfeld forment deux catégories principales : *A*, les pensionnaires à la charge intégrale des familles; *B*, les indigents à la charge des départements, avec concours des communes et des hospices, et quelquefois avec part contributive des familles.

A. *Pensionnaires.*

Les pensionnaires se divisent en cinq classes, dont les prix de journée ont été définitivement fixés par le Conseil général, dès l'année 1847.

La première, qui donne droit à un domestique, au chauffage et à l'éclairage particuliers, coûte par jour 6 fr. 60 c., soit par an. . . . . 2409f »c

La seconde coûte 3 fr. 30 c.	1204f 50c
La troisième, 2 fr. 50 c.	912 50
La quatrième, 1 fr. 80 c.	657 »
La cinquième, pour les étrangers, 1 fr. 40 c. .	511 »
— pour les Français, 1 fr. 25 c. .	456 25

Les pensionnaires des trois premières classes sont logés en chambres particulières très-confortables et ont, en outre, la jouissance de salons et de jardins spéciaux. Ceux de la quatrième et de la cinquième couchent en dortoirs communs. Le régime alimentaire, sain et abondant, diffère pour chaque classe.

Autrefois les pensions se payaient par trimestre et d'avance, et tout trimestre commencé était acquis à l'établissement, quelle que fût l'époque de la sortie ou du décès des pensionnaires. Mais en 1849, d'après les vœux émis en 1848 par le directeur, par la commission de surveillance, par le Conseil général et par le Préfet, S. E. le Ministre de l'intérieur adopta une mesure plus digne et plus juste, en décidant qu'à Stéphansfeld on n'exigerait désormais pour les pensionnaires, comme pour les indigents, que le paiement des journées de présence réelle, et qu'en cas de sortie l'asile rendrait ce qui lui aurait été payé en trop.

On compte parmi les pensionnaires les militaires aliénés, placés par ordre et aux frais de l'administration de la guerre. Les officiers sont assimilés à la troisième classe, les sous-officiers et les soldats à la cinquième. Sont considérées aussi comme pensionnaires, les personnes placées d'office par l'autorité publique, mais dont l'entretien est laissé entièrement à leur charge ou à celle de leur famille.

Les étrangers sont admis dans les quatre premières classes de pensionnaires aux mêmes conditions que les Français. Le prix de pension de la cinquième et dernière est, comme on l'a vu, un peu plus élevé.

Pour faire recevoir un malade, sa famille doit présenter un certificat médical constatant l'aliénation mentale, former une

demande d'admission, souscrire un engagement de payer la pension pour un mois au moins et à l'avance; enfin, fournir un trousseau déterminé, en s'obligeant à l'entretenir.

B. *Indigents.*

Les aliénés indigents sont ceux dont l'entretien est payé en tout ou partie par les départements, les communes et les hospices. Ils ne sont admis à l'asile qu'en vertu d'un arrêté préfectoral accompagné d'un bulletin médical constatant la nature de leur aliénation. On les divise en *dangereux* et *non dangereux*. Pour les dangereux, le placement est une mesure obligatoire de police, dans l'intérêt de la sûreté et de la tranquillité publiques. Pour les non dangereux, il est un acte facultatif de pure bienfaisance administrative. Comme, à la rigueur, les non dangereux pourraient être traités dans un hospice ordinaire ou dans leur famille, on comprend pourquoi le concours des communes à leur entretien dans l'asile est plus élevé que pour les aliénés dangereux.

De 1835 à 1838, le prix de journée des aliénés indigents avait été fixé à 80 cent.; mais comme ce taux était insuffisant et obligeait chaque année le département à couvrir des excédants de dépense, on fut forcé, en 1839 et 1840, de le porter à 1 fr. 23 c. Mais à partir de 1841, il a été réduit à 1 fr. 15 c., et n'a plus changé jusqu'à ce jour. Et cependant, par suite des crises alimentaires, le prix de revient s'est élevé par jour, en 1847, à 1 fr. 15 c. 801 mill.; en 1854, à 1 fr. 17 c. 14 mill., et en 1855, à 1 fr. 20 c. 51 mill.; il en est résulté un déficit total de 14,244 fr. 34 c. Heureusement ce déficit a pu être comblé par les recettes sur les pensionnaires devenus plus nombreux.

Les aliénés indigents des départements qui ont fait des traités avec Stéphansfeld, ont toujours été admis aux mêmes conditions que ceux du Bas-Rhin. Autrefois les Vosges et la Moselle plaçaient à l'asile une partie de leurs malades. Aujourd'hui le

département du Haut-Rhin seul y envoie les siens. Il en résulte qu'à Stéphansfeld les indigents sont presque exclusivement Alsaciens. Cela donne un caractère particulier à l'asile, qui d'ailleurs, malgré son étendue, ne pourrait recevoir une population plus considérable.

Conformément à l'art. 28 de la loi du 30 juin 1838, les hospices du département sont tenus à une indemnité fixe proportionnée au nombre des aliénés dont le traitement ou l'entretien était autrefois à leur charge. Il ne s'agit ici que des hospices qui ont des ressources suffisantes pour se soutenir par eux-mêmes, sans subvention communale. Puisqu'on les déchargeait d'une obligation parfois très-lourde, il était juste qu'ils concourussent d'une autre manière à l'entretien de leurs aliénés.

Par un arrêté préfectoral du 25 août 1840, l'indemnité annuelle de l'hospice de Strasbourg a été fixée à	11,646f
Par un autre arrêté du 6 avril 1841, elle a été réglée pour l'hospice de Haguenau, à	480
Pour l'hospice d'Obernai, à	204
Pour l'hospice de Lauterbourg, à	140
Pour l'hospice de Bouxwiller, à	107
Total des indemnités fixes des hospices du Bas-Rhin	12,577

Ces indemnités profitent aux communes qui possèdent les hospices sus-mentionnés, lorsqu'elles ont des aliénés à Stéphansfeld. Leur concours obligatoire à l'entretien de ceux-ci est réduit d'autant. Dans le cas assez rare où une de ces communes n'aurait momentanément aucun malade à l'asile, l'indemnité payée par l'hospice viendrait soulager le département lui-même.

Le concours des communes dans les dépenses d'entretien de leurs aliénés indigents, est fixé annuellement par le Conseil général. Voici les proportions fixées dans la session de 1853 à 1854, et qui ont été maintenues les années suivantes:

CATÉGORIES DES COMMUNES.	NOMBRE DES COMMUNES par catégorie.	PROPORTION DU CONCOURS pour les malades	
		dangereux.	non dangereux.
1° Plus de 100,000 fr. de revenu. . . .	3	33/100	50/100
2° De 50,000 fr. à 100,000 fr.	3	25/100	34/100
3° De 20,000 fr. à 50,000 fr.	16	20/100	33/100
4° De 5,000 fr. à 20,000 fr.	119	17/100	33/100
5° De 450 fr. à 5,000 fr.	350	14/100	25/100
6° Au-dessous de 450 fr.	52	Concours nul.	
TOTAL des communes du département.	543		

Chaque commune des cinq premières catégories ne paie que pour ses propres aliénés, et les communes qui n'ont point d'aliénés à Stéphansfeld ne paient rien. Le département prend à sa charge les aliénés des communes dispensées de tout concours.

Quand les familles sont en position de contribuer à l'entretien de leurs aliénés placés d'office à Stéphansfeld, l'autorité départementale, après avoir recueilli les renseignements nécessaires, fixe par des arrêtés leur part contributive, et c'est le receveur général qui, sur décomptes dressés tous les trois mois par l'asile et visés par le Préfet, en fait opérer le recouvrement par les percepteurs, de même que celui des sommes dues par les communes.

Si les communes et les familles démontrent l'impossibilité où elles sont de concourir, le département prend la dépense à sa charge. Rien assurément n'est plus paternel. Mais l'autorité supérieure est obligée d'entourer sa bienveillance de beaucoup de circonspection ; car les familles et les communes ont une tendance à rejeter tout le fardeau sur le département seul.

Voici le nombre des aliénés du Bas-Rhin traités à Stéphansfeld pendant les cinq dernières années, avec leur répartition entre les quatre arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.
Saverne.	29	34	37	41	38
Schlestadt.	54	58	64	64	65
Strasbourg	173	194	194	193	212
Wissembourg	21	27	27	30	32
TOTAUX.	277	313	322	328	347

Il est à remarquer qu'en 1856, sur les 212 malades de l'arrondissement de Strasbourg, 134 appartenaient au chef-lieu. Cela tient à ce que les aliénés sont proportionnellement beaucoup plus nombreux dans les populations agglomérées.

Les 347 aliénés indigents traités en 1856 ont figuré pour 103,824 journées de présence, qui, à 1 fr. 15 c. l'une, et en y ajoutant les frais d'inhumation et de renvoi, ont amené une dépense de 119,615 fr. 90 c., répartie comme suit:

Indemnité fixe des hospices	12,577^{f}	»^{c}
Concours des communes	20,517	60
Parts contributives des familles . . .	5,570	90
Part du département	80,950	40
Total égal	119,615	90

Au 1er janvier 1857 le nombre des aliénés traités à Stéphansfeld se divisait comme suit au point de vue de la comptabilité:

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Pensionnaires à la charge des familles seules:			
De 1re classe, à 6^{f}60^{c} par jour.	1	1	2
De 2e — à 3^{f}30^{c} —	3	4	7
De 3e — à 2^{f}50^{c} —	12	13	25
De 4e — à 1^{f}80^{c} —	14	19	33
De 5e — à 1^{f}40^{c} et 1^{f}25^{c} par jour. . . .	22	22	44
TOTAL des pensionnaires . .	52	59	111

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Malades indigents, à la charge des départements, hospices, communes, familles, à 1f 15c. . . .	237	264	501
Idem, à la charge des maisons centrales et des prisons	2	1	3
TOTAL des aliénés indigents.	239	265	504
REPORT des pensionnaires .	52	59	111
TOTAL	291	324	615

Diverses catégories de malades au point de vue de l'origine, du sexe, de l'âge, de la religion, de l'instruction, etc.

Les 615 aliénés existant à Stéphansfeld au 1er janvier 1857, se classent de la manière suivante, d'après l'origine, les classes, le sexe, l'âge, l'état civil, les communions religieuses, les langues parlées, l'instruction et les professions:

1° ORIGINE, CLASSES ET SEXE.

ORIGINE.	INDIGENTS.			PENSIONNAIRES.			TOTAUX.		
	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Bas-Rhin.	139	152	291	26	27	53	165	179	344
Haut-Rhin	97	111	208	19	15	34	116	126	242
Autres départements	1	1	2	1	4	5	2	5	7
Maisons centrales et prisons .	2	1	3	»	»	»	2	1	3
Pays étrangers.	»	»	»	6	13	19	6	13	19
TOTAUX	239	265	504	52	59	111	291	324	615

2° AGES.

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Au dessous de 20 ans	6	4	10
De 20 à 30 ans	47	67	114
De 30 à 40 ans	91	81	172
De 40 à 50 ans	86	86	172
De 50 à 60 ans	40	63	103
De 60 à 70 ans	15	16	31
De 70 ans et au-dessus	6	7	13
TOTAL	291	324	615

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL
3° État civil.			
Célibataires	226	230	456
Mariés	53	56	109
Veufs	12	38	50
Total	291	324	615
Interdits	13	8	21
Non interdits	278	316	594
Total	291	324	615
Placements d'office : Pensionnaires	4	2	6
— Indigents	239	265	504
Placements volontaires	48	57	105
Total	291	324	615
4° Communions religieuses.			
Catholiques	212	230	442
Protestants	64	75	139
Israélites	15	19	34
Total	291	324	615
5° Langues parlées.			
Parlant l'allemand seul	142	222	364
Parlant le français seul	17	23	40
Parlant l'allemand et le français	130	79	209
Muets et Idiots	2	»	2
Total	291	324	615
6° Instruction.			
Lecture.			
Sachant lire l'allemand seul	155	207	362
Sachant lire le français seul	20	20	40
Sachant lire l'allemand et le français	95	66	161
Ne sachant pas lire	21	31	52
Total	291	324	615

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Écriture.			
Sachant écrire l'allemand seul	145	161	306
Sachant écrire le français seul	20	16	36
Sachant écrire l'allemand et le français	92	65	157
Ne sachant pas écrire	34	82	116
TOTAL	291	324	615
7° PROFESSIONS.			
Professions libérales	68	12	80
Professions mécaniques, ouvriers	125	68	193
Cultivateurs et gens de peine	72	54	126
Domestiques	3	34	37
Sans profession	19	154	173
Professions inconnues	4	2	6
TOTAL	291	324	615

Dispositions intérieures. — Nombre de salles, chambres et autres locaux affectés aux divers services de l'asile.

Considéré dans son ensemble, Stéphansfeld, dont les bâtiments sont séparés par dix-huit jardins d'agrément et six cours, et entourés par un très-vaste potager, renferme 320 salles, chambres, cabinets et dépendances diverses; il a 151 portes s'ouvrant au dehors et 876 fenêtres.

Les services généraux des cultes, de l'administration, de la médecine, de la recette, de l'économat et de la ferme, occupent 130 pièces de toute dimension, ci 130

Les divers quartiers consacrés aux aliénés des deux sexes et aux sœurs, infirmiers et infirmières qui les surveillent, en comprennent 190

Total égal 320

Les services généraux au centre, les quartiers des hommes à droite et les quartiers des femmes à gauche : voilà les trois principales divisions de l'asile. Elles sont reliées entre elles par

des galeries qui permettent de circuler à couvert dans presque tout l'établissement.

Dans chaque quartier la vie commune est la règle générale; car les aliénés ont naturellement une tendance à s'isoler qu'il faut combattre. Toutes les subdivisions ont au rez-de-chaussée des salles de réunion ou des réfectoires qui ouvrent directement sur des jardins. Les malades y sont libres et facilement surveillés. Les chambres particulières des pensionnaires et les dortoirs communs sont presque tous au premier ou au second étage, et à moins de circonstances particulières ou de maladie, ne sont occupés que la nuit. Cela permet de les maintenir constamment propres et bien ventilés. Donnons quelques détails sur les divers quartiers, en commençant par la division des hommes.

Les pensionnaires de 1re, 2e et 3e classe sont réunis dans un grand salon donnant sur un jardin spécial, et qui communique d'un côté avec deux salles à manger, et de l'autre avec une salle de billard.

La 4e classe a son réfectoire à côté de la salle d'étude.

Les aliénés de 5e classe se partagent comme suit:

Paisibles, 2 réfectoires; semi-paisibles, 1 réfectoire; épileptiques, 1 réfectoire; déments, 1 réfectoire; idiots, 1 réfectoire, et agités, 7 cellules.

La même disposition règne dans la division des femmes, seulement les pensionnaires ont un jardin d'hiver au lieu de la salle de billard, et les épileptiques, moins nombreuses que chez les hommes, n'ont pas encore de réfectoire spécial.

On voit par ce qui précède, qu'à l'exception des épileptiques, des déments et des idiots, dont la vue serait pénible, les aliénés sont classés à Stéphansfeld non d'après le caractère spécial de leur folie, mais d'après leur degré de calme ou d'agitation. Chacun comprendra facilement qu'il y aurait de graves inconvénients à grouper à part, par exemple, tous les monomaniaques ambitieux, ou tous ceux qui ont des tendances au suicide, ou tous ceux qui s'abandonnent au désespoir. Leur

folie s'accroîtrait évidemment par ce rapprochement maladroit, tandis qu'au contraire les aliénations de nature différente se modifient souvent entre elles par une espèce particulière d'enseignement mutuel. On remarque que les aliénés, aveugles sur leur propre dérangement, ont des yeux de lynx pour celui des autres, surtout quand il est de nature différente.

Nombre des lits de chaque sexe.

Le nombre des lits disponibles pour les malades est de 310 dans les quartiers des hommes et de 325 dans le quartier des femmes. Il résulte de là que l'établissement, qui renfermait 615 aliénés au 31 décembre 1856, n'en peut plus admettre beaucoup sans de nouvelles constructions et une augmentation de mobilier.

Les dortoirs communs contiennent la plupart de quatre à douze lits; quelques-uns, plus spacieux, en renferment davantage. En général on préfère, par mesure d'ordre et de salubrité, ne pas faire coucher trop de monde dans le même local.

Tableau de la population des aliénés, d'après la forme de leur maladie.

Au 1er janvier 1857 la population de l'asile était, comme on l'a dit, de 615 aliénés. Ils se répartissaient comme suit, d'après leur forme d'aliénation mentale:

FORMES D'ALIÉNATION.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Monomanie	17	12	29
Lypémanie	63	78	141
Manie	85	127	212
Paralysie générale	8	3	11
Démence	73	55	128
Idiotie	7	7	14
Imbécillité	14	24	38
Épilepsie avec aliénation	24	18	42
TOTAL	291	324	615

TA

de la population de Stéphansfeld, de 1851 à 1856
aliénés

ANNÉES.	NOMBRE d'ALIÉNÉS au 1er janvier.		ENTRÉES Nouvelles.		ENTRÉES par réintégration.		TOTAL des PRÉSENCES.		SORTIES par guérison.		SORTIES par amélioration.		SORTIES par autr causes.	
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	[illegible]
1851	194	220	62	59	17	12	273	291	16	27	10	12	7	[illegible]
	414		121		29		564		43		22		9	
1852	218	231	84	83	17	21	319	335	13	32	16	20	6	[illegible]
	449		167		38		654		45		36		13	
1853	258	257	88	94	12	9	358	360	26	26	22	24	8	[illegible]
	515		182		21		718		52		46		9	
1854	268	271	108	86	20	17	396	374	27	32	26	13	7	[illegible]
	539		194		37		770		59		39		14	
1855	296	279	89	94	19	20	404	393	21	24	34	25	17	[illegible]
	575		183		39		797		45		59		29	
1856	288	308	79	82	24	31	391	421	19	19	30	35	15	[illegible]
	596		161		55		812		38		65		22	
De novemb. 1835 au 31 déc. 1856.	»	»	1,345	1,255	211	198	1,556	1,453	328	395	187	164	222	[illegible]
	»		2,600		409		3,009		723		351		384	

ARATIF

, *les sorties et les décès, et le résumé du mouvement des 1835.*

L s.	NOMBRE D'ALIÉNÉS au 31 décemb.		NOMBRE D'EMPLOYÉS et servants au 31 décemb.		POPULATION TOTALE.
FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
60	218	231	43	34	526
	449		77		
78	258	257	44	37	596
	515		81		
89	268	271	49	38	626
	539		87		
95	296	279	54	41	670
	575		95		
85	288	308	54	42	692
	596		96		
97	291	324	53	41	709
	615		94		
,129	291	324	»	»	»
4	615		»		

OBSERVATIONS.

L'augmentation progressive qui s'est produite pendant une certaine série d'années, dans le nombre des malades traités à Stéphansfeld depuis 1853, ne doit point être attribuée à un développement plus grand de l'aliénation mentale en Alsace. Elle tient à deux causes principales :

1° A l'accroissement du chiffre des pensionnaires, dont un assez grand nombre, étrangers à l'Alsace, nous viennent de l'intérieur de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. 2° A la sollicitude et à la vigilance plus grande des autorités départementales et communales des deux départements du Haut- et du Bas-Rhin, qui ont fait traiter beaucoup d'aliénés laissés auparavant sans secours spéciaux.

Le professeur Dagonet, médecin en chef de Stéphansfeld, dans une étude statistique publiée en 1855, a évalué la proportion des aliénés dans le Bas-Rhin à 1 sur 691 habitants. Or, comme le chiffre des malades traités à l'asile en 1856 ne donne qu'un aliéné sur 1321 habitants, il en résulte qu'en dehors de l'établissement il reste un nombre d'aliénés presque égal à celui des aliénés qui se trouvent placés. Il en est probablement de même pour le département dų Haut-Rhin. On voit par là toute l'étendue de la plaie qu'il s'agit de panser, et qu'en fondant et agrandissant Stéphansfeld, on n'a satisfait encore qu'en partie à une nécessité sociale fort ancienne, mais autrefois trop méconnue.

On voit par le relevé du mouvement des aliénés pendant les 22 années d'existence de Stéphansfeld :

1° Que les admissions et réintégrations d'hommes ont été de 103 plus nombreuses que celles des femmes ;

2° Que, malgré cette supériorité numérique, les hommes ont produit 67 guérisons de moins que les femmes ;

3° Qu'il y a eu 120 décès de plus chez les hommes que chez les femmes ;

4° Qu'il restait en définitive à l'asile, au 1er janvier 1857, 33 hommes de moins que de femmes.

Ces résultats remarquables trouvent leur explication dans les caractères de l'aliénation particuliers à chaque sexe. En général, la manie, qui est curable, prédomine chez les femmes, tandis que chez les hommes c'est la démence et la paralysie générale, qui sont malheureusement presque toujours incurables.

Résumé, au 31 décembre 1856, des recettes et des dépenses de l'exercice expiré.

Recettes.

Recettes en argent.

Fermages et intérêts de fonds placés au Trésor.	470f 46c
Produit de 184,712 journées d'aliénés, à 1 fr. 15 c. l'une, en ajoutant les frais de renvoi et d'inhumation	213,045 15
Produit de 38,930 journées de pensionnaire des cinq classes	77,103 90
Remboursement de dépenses accessoires de pensionnaires	19,472 13
Vente d'objets divers, casuel, etc.	1,525 58
Total	311,617 22

Recettes en nature.

Produit brut des vaches, chevaux, porcs etc.	12,095f 47c	
Idem des prés, champs et jardins	14,148 50	
A reporter. . . .	26,243 97	311,617 22

Report	26,243f 97c	311,617f 22c
Produit du travail des aliénés . .	6,851 02	
Total		33,094 99

Recettes supplémentaires.

Reste à recouvrer de l'exercice 1855.	56,533 45
Total des recettes	401,245 66

Dépenses.

Dépenses en argent.

Traitements, gages et frais de bureaux	34,472f 62c
Entretien des bâtiments, du mobilier, de la lingerie, du coucher, blanchissage, chauffage, éclairage, tabac, frais de culte et de sépulture, objets d'instruction et de récréation.	66,067 70
Pain, viande et graisse, vin, vinaigre, comestibles divers	144,609 90
Fermages, rémunérations aux aliénés, frais de culture, entretien du bétail, frais de renvoi, avances en argent, dépenses imprévues.	13,535 76
Total	258,685 98

Consommations en nature.

Même détail qu'aux recettes en nature	33,094 99
Total	291,780 97

Dépenses extraordinaires.

Service de l'emprunt de 130,000 fr.	20,520 »
Total	312,300 97

Dépenses supplémentaires.

Reste à payer de l'exercice 1855	34,857f 58c	
Reste à payer pour constructions neuves	54,515 98	
A reporter. . . .	89,373 56	312,300 97

Report	89,373^f56^c	312,300^f97^c
Complément des dépenses ordinaires	13,399 87	
Total		102,773 43
Total des dépenses		415,074^f40^c
Report des recettes		401,245 66
Excédant des dépenses		13,828^f74^c

Quelques explications sont indispensables pour rendre compte de cette situation pécuniaire de l'asile à la fin de 1856. Il faut remarquer :

1° Que toutes les dépenses extraordinaires pour constructions neuves antérieures, ont été définitivement réglées en 1856 à la somme de 54,515 fr. 98 c., et que c'est uniquement à ces constructions que se rapportent les 13,828 fr. 74 c. qui doivent être soldés sur les ressources de l'exercice 1857 ;

2° Qu'en 1856 l'asile a payé 20,520 francs pour une annuité et pour les intérêts de l'emprunt de 130,000 francs contracté en 1852 pour les constructions nouvelles.

3° Enfin, qu'en 1856 les recettes ordinaires ont réellement dépassé de plus de 35,000 francs les dépenses de même nature, et que ce boni obtenu malgré trois années successives de crise alimentaire, est la meilleure garantie de la prospérité future de Stéphansfeld et une excellente justification des sacrifices qu'on s'est imposés pour fonder et développer cet établissement de bienfaisance.

ARTICLE III.

COLONIE AGRICOLE DE JEUNES DÉTENUS ÉTABLIE DANS LA COMMUNE D'OSTWALD.

(*Application des art.* 66 *et* 67 *du code pénal et de la loi du* 5 *août* 1850.)

La colonie d'Ostwald fut fondée en 1841 par la ville de Strasbourg, sous l'administration de l'honorable M. F. Schützen-

berger, maire et député, qui voulait ouvrir un asile à un certain nombre de vieillards indigents et abandonnés. Les terrains choisis pour cette création étaient indivis entre la ville et la commune d'Ostwald, et exploités en bois. La ville demanda le partage, l'obtint, défricha sa portion et prit immédiatement les mesures nécessaires à l'ouverture de la colonie-asile. Mais après une expérience de six années qui inspira de graves doutes sur le succès de l'entreprise, M. Sers, alors préfet du Bas-Rhin, eut l'idée d'utiliser l'établissement pour désencombrer le quartier correctionnel des jeunes détenus des prisons de Strasbourg. Il y dirigea d'abord 50 sujets à titre d'essai. L'essai ayant réussi, fut suivi de nouveaux envois qui portèrent graduellement le nombre des jeunes colons au chiffre de 400. En même temps qu'on augmentait le personnel des colons, la ville faisait de continuels sacrifices pour mettre les bâtiments de service et la culture de la colonie au niveau de ses besoins. Néanmoins, il y avait excès de personnel. Une épidémie meurtrière qui éclata en 1856, enleva 67 colons, en atteignit un nombre beaucoup plus considérable et détermina l'administration supérieure à en réduire le chiffre, en suspendant momentanément les envois. Elle les reprit au bout d'une année, et aujourd'hui le budget de l'établissement est basé sur un personnel de 350 élèves.

La colonie occupe 102 hectares de terres, dont 86 sont en terres labourables, 15 en prés et 2 en bâtiments de service, routes et chemins.

Le sol est de nature très-diverse : il présente des filons de sable, des gisements de gravier, de l'argile pure, de la tourbe et un petit nombre de couches fertiles par elles-mêmes. Il est situé en plaine, sur les bords de l'Ill, dans une contrée marécageuse. De tous côtés sont des terrains incultes, coupés çà et là de flaques d'eau et de fossés bourbeux sans écoulement, de routoirs vaseux et infects, tour à tour desséchés par le soleil ou remplis par les eaux de pluie ou d'infiltration, à la façon des marais, et qui augmentent l'insalubrité de l'emplacement.

Pendant plusieurs années on a eu le sentiment de cette situation, on a entendu des plaintes; mais ce n'est qu'en 1853 que la colonie a été dotée d'un service médical régulier et qu'on s'est occupé des moyens d'assainir le sol. On ne s'est pas contenté d'exécuter des travaux considérables de drainage, on a fait étudier un projet d'assainissement pour toute la contrée, qui peut aujourd'hui être mis à exécution. Les premiers travaux, aidés d'une culture intelligente, ont amélioré la santé de la colonie et placé son économie rurale au premier rang des exploitations agricoles du département, ainsi qu'en a témoigné l'exposition du comice de Strasbourg de 1857.

Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour arriver au but désiré. Les renseignements communiqués au conseil municipal de la ville, pendant la discussion du budget de 1858, prouvent qne les fièvres paludéennes ont encore de puissants aliments. L'état sanitaire de la colonie est sans contredit plus satisfaisant que par le passé; mais il n'est pas encore ce qu'il devrait être, et il ne le deviendra qu'après l'entière exécution des travaux d'ensemble projetés. Quant à ceux qui concernent plus particulièrement les terrains de l'établissement, ils sont poursuivis sans relâche; mais au début de la campagne de 1857, il restait encore quarante hectares à améliorer ou à assainir, qui, dans les prévisions de la mairie, ne pourront l'être que dans l'espace de huit ans.

Les bâtiments de la colonie sont construits en briques, sur un socle en moellons élevé de 1m,50 à 2 mètres au-dessus du sol. Pour les rendre plus impénétrables au vent et à la pluie, on les a revêtus d'un parement en planchettes superposées en écailles. Ils se composent d'un pavillon central et de deux autres pavillons de service situés à angle droit du précédent, plus vastes, mais moins élevés d'étage. Le pavillon du centre est affecté au logement du directeur et de l'aumônier, aux bureaux, à la cuisine, à la boulangerie et au réfectoire des employés subalternes et des domestiques. Les deux autres pavillons latéraux sont occupés par les colons,

convenablement disposés pour un personnel de 350 élèves, et pourvus des moyens d'éclairage et de surveillance nécessaires. On a adopté pour le couchage le système des hamacs, recommandé par la colonie de Mettray comme le plus simple et le plus propre. Il n'y a de lits que dans l'infirmerie.

Les bâtiments des communs, les cours de service et d'exploitation et les autres dépendances d'une grande culture, indiquent une entente parfaite de ses besoins.

L'écurie renferme en moyenne 16 chevaux et l'étable 32 vaches suisses choisies, partie pour la production de la viande, partie pour la production du lait.

Le service intérieur est confié à un directeur qui a sous ses ordres un aumônier, un médecin, deux instituteurs, un chef de culture, six surveillants et trois sœurs de charité.

Outre ces fonctions qui peuvent être considérées comme principales, il y a encore les services subalternes du labour, de l'étable, de la boulangerie, de la cuisine, du charronnage et des commissions, qui occupent neuf personnes.

Tous les employés logent dans l'établissement, à l'exception du médecin qui habite à cinq kilomètres de distance et se rend réglementairement deux fois par semaine à la colonie ou plus souvent, si le service l'exige.

Indépendamment des traitements fixes, l'administration municipale accorde à la fin de l'année des gratifications proportionnées à l'importance des fonctions et à l'étendue des services rendus.

Le personnel des jeunes détenus, au 1er janvier 1857, était de 321. Il est tombé dans un moment à 250, par suite de deux décès et de libérations successives non compensées. Mais la période de décroissance s'est arrêtée depuis quelques semaines, et de nouveaux envois vont bientôt compléter le chiffre normal de 350 calculé d'après les ressources de l'établissement et qu'on fera bien de ne pas dépasser. Nous ne saurions trop le répéter: quand il s'agit d'éducation et surtout d'éducation correctionnelle, les grands nombres sont un obstacle au succès.

Les 321 élèves présents à la colonie au 1[er] janvier 1857 se distribuaient d'après l'âge de la manière suivante:

Six ans	2
Sept ans	2
Huit ans	2
Neuf ans	3
Dix ans	3
Onze ans	20
Douze ans	17
Treize ans	37
Quatorze ans	40
Quinze ans	60
Seize ans	65
Dix-sept ans	30
Dix-huit ans	31
Dix-neuf ans	9
	321

Deux de ces enfants étant morts dans les premiers jours de la campagne, leur nombre a été réduit à 319, et se décomposait ainsi :

1° *État civil.*	Enfants légitimes	257
	Enfants naturels	62
		319

2° *Origine.*	Bas-Rhin	153
	Haut-Rhin	149
	Meurthe	10
	Moselle	6
	Vosges	1
		319

dont 97 appartenaient à la population des villes, et 222 à celle des campagnes.

3° *Durée de la détention ou de la tutelle administrative par application de l'article 66 du Code pénal.*

Deux ans	11	détenus.
Trois ans	105	—
Quatre ans	105	—
Cinq ans	57	—
Six ans	23	—
Sept ans	9	—
Huit ans	4	—
	314	détenus.

Les cinq autres avaient été déclarés coupables avec discernement et subissaient leur peine dans la colonie, en vertu de l'art. 67 du Code pénal.

4° *Situation des familles.*

Enfants nés de parents vivant de leur travail	35
Enfants nés de parents sans profession, vagabonds, mendiants, ou de prostituées	88
Enfants de parents inconnus ou décédés	110
Enfants repris de justice	86
	319

5° *Instruction.*

Sachant lire, écrire et calculer	69
Sachant lire et écrire	160
Sachant lire seulement	45
Ne sachant ni lire, ni écrire	45
	319

6° *Criminalité.*

Vols simples, soustractions frauduleuses	170
Mendicité et vagabondage	141
Attentats à la pudeur	4
Meurtre et incendie	3
Coups et blessures	1
	319

Tous les enfants de la colonie d'Ostwald professent le culte catholique.

Les circonstances au milieu desquelles les délits et les crimes ont été commis sont les excitations de la misère et de l'abandon. Ne serait-ce pas le cas de répéter le mot du roi Guillaume II, de Würtemberg: «Voulons-nous rendre les prisons inutiles, créons des asiles pour l'enfant du pauvre.» N'y a-t-il pas quelque chose qui froisse le sens moral à voir courbé sous le même joug correctionnel le meurtrier et le mendiant? Mais n'est-il pas plus pénible encore d'y trouver des centaines d'enfants coupables par abandon et insuffisance de charité préventive?

Les jeunes colons sont divisés en cinq pelotons formés d'après l'âge des détenus et ne comprenant jamais plus de 60 sujets. Chaque peloton se subdivise en trois sections, distribuées elles-mêmes en sous-sections. A la tête de chaque peloton est placé un surveillant; les sections sont commandées par des élèves nommés caporaux à titre de récompense; les sous-sections sont conduites par des moniteurs choisis de la même manière. Chaque peloton a son drapeau; c'est un caporal qui le porte. Les chefs de peloton ont un chef-surveillant qui reçoit et leur transmet les ordres de la direction.

L'agriculture et l'horticulture forment la base essentielle de l'éducation professionnelle des colons. Le charronnage et la couture occupent, l'un deux apprentis, et l'autre six ou huit, mais seulement pour faciliter l'entretien du mobilier agricole et du vestiaire de la colonie. On emploie également des colons à titre d'aides aux travaux du ménage, tels que la buanderie, la boulangerie, l'infirmerie, la cuisine, etc.

Les colons se lèvent à cinq heures et se couchent à neuf, en été; ils se lèvent à six heures et se couchent à huit, en hiver. On varie les travaux de la journée autant que possible, pour les rendre moins fatigants.

Les dimanches et les jours de fête sont consacrés au culte et aux récréations, parmi lesquelles la musique et les exercices militaires ont la première place.

Tous les dimanches, le matin, le directeur réunit les enfants, fait le compte moral de la semaine, distribue les récompenses et prononce les punitions. Il les réunit de nouveau le soir et leur raconte ou lit quelques traits d'histoire, les plus propres à exciter en eux les sentiments élevés. Cette conférence se termine par la prière.

Les colons ont deux costumes : le costume des jours de travail et celui des jours de repos, modifiés l'un et l'autre selon la saison. Chacun d'eux est en outre pourvu des objets nécessaires à la toilette personnelle, à l'entretien et à la propreté des vêtements. La direction accorde une prime de 5 francs par an à ceux des colons qui se signalent par la bonne tenue de leurs effets.

Le régime alimentaire de la colonie se compose, à l'ordinaire, de trois litres de soupe et de légumes préparés au maigre, de 650 grammes de pain, non compris 100 grammes de pain de soupe, et de trois verres d'une liqueur spéciale, formée d'eau, de houblon, de sureau, de baies de genièvre, de cassonnade et de vinaigre, dans certaines proportions fixes, le tout infusé à froid pendant plusieurs jours. Ces aliments sont distribués en trois repas et par portions égales. Deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, les colons reçoivent à leur dîner 125 grammes de viande fraîche et un litre de riz au gras.

Le pain est fabriqué dans la maison avec des farines de froment et de seigle ou d'orge de première qualité, dans la proportion de deux tiers et d'un tiers.

Il y a un régime exceptionnel, plus substantiel, pour les convalescents et les natures faibles, auquel une trentaine d'enfants en moyenne prennent part.

L'instruction élémentaire des colons est confiée à deux instituteurs de mérite, qui tiennent classe le matin et le soir. Le programme des études est celui des écoles communales, augmenté du chant et de la musique instrumentale. La langue française et la langue allemande sont enseignées simultané-

ment, mais dans les conversations et les rapports de service le français seul peut être employé.

Le régime disciplinaire établit les récompenses suivantes :

1° L'inscription au tableau d'honneur, après trois mois d'une bonne conduite ;

2° La nomination aux fonctions de moniteur, de chef de section et de caporal ;

3° L'appel à des services de confiance ;

4° La distribution d'objets d'agrément en rapport avec l'âge des colons ;

5° Des récompenses pécuniaires distribuées tous les mois aux trois meilleurs sujets de chaque section ;

6° L'autorisation aux colons d'appliquer à l'acquisition d'objets à leur usage une partie de leur masse ;

7° Des récompenses par pelotons, telles que des jeux, des gravures et un drapeau d'honneur portant cette inscription : *Colonie d'Ostwald, honneur au peloton*, porté en tête de la colonie dans les marches et les exercices.

Les punitions consistent :

1° En réprimandes, prononcées en particulier ou en assemblée générale ;

2° En retenues pendant les récréations ;

3° En retrait d'emplois de confiance ;

4° En pain sec ;

5° En perte de grade ;

6° En radiation du tableau d'honneur ;

7° En détention dans une cellule claire ou obscure avec ou sans le régime du pain et de l'eau.

Chaque détenu a son dossier personnel où sont inscrites avec le plus grand soin les récompenses qu'il a reçues et les punitions qu'il a subies.

Le directeur a seul le droit de punir et de récompenser.

Tous les matins, les chefs de service et les surveillants se réunissent dans le cabinet du directeur pour lui rendre compte des événements survenus la veille et prendre ses instructions.

Le samedi, ces mêmes fonctionnaires se réunissent en conférence sous la présidence du directeur et lui font leur rapport de la semaine.

Il est rare qu'il y ait des évasions à Ostwald; mais lorsqu'il s'en produit, le peloton du déserteur est obligé de porter un drapeau noir en signe de deuil, jusqu'à ce que le futigif soit ramené ou que son absence ait duré un mois.

Bien que l'état sanitaire de la colonie se présente depuis plusieurs mois sous de meilleurs auspices, le médecin a jugé utile de maintenir les mesures de précaution nécessitées par l'ancien état des choses : les enfants sont chaussés contre le froid et l'humidité et leurs dortoirs parfumés avec du genièvre. Pendant les huit premiers mois de l'année 1857, il n'y a eu que deux décès avec une moyenne mensuelle de 6 malades présents à l'infirmerie et une entrée mensuelle de 30. Lorsque la maladie est grave ou qu'un cas de fièvre paludéenne est rebelle, on évacue le malade sur l'hôpital de Strasbourg. L'infirmerie de la colonie est placée sous la surveillance d'une sœur de charité qui a sous ses ordres un infirmier choisi parmi les meilleurs élèves. Cet infirmier tient le livre-journal où sont inscrites les prescriptions du docteur. A la visite qui suit sa prescription, le médecin en constate le résultat dans un autre registre qu'il signe. Une comptabilité analogue est appliquée au régime alimentaire exceptionnel, réglé pour chaque colon convalescent ou valétudinaire.

Outre cette comptabilité intérieure, le médecin a la sienne propre, qui lui permet de fournir à toute réquisition la statistique de l'infirmerie, les entrées et les sorties, l'âge et le lieu de naissance des malades, la nature de la maladie, les rechutes, et les visites, ainsi que l'état de santé de chaque colon à son entrée dans l'établissement.

L'inoculation de la vaccine est obligatoire pour tous les élèves, qu'ils aient été vaccinés ou non avant leur arrivée.

Le budget de la colonie pour 1857 a été établi sur le chiffre

maximum de 350 colons, que l'autorité supérieure a permis de compléter.

Recettes.

En argent.

Produits des étables et de la basse-cour	8,000f
Produits des terres non consommés	3,000
Prix des pensions à la charge de l'État	94,500
Divers.	200
Total	105,700f

En nature.

En bloc	37,250
Total des recettes	142,950f

Dépenses.

En argent.

Économat et frais généraux	29,500f
Jeunes détenus.	50,100
Bestiaux.	1,700
Terres	2,098
Dépenses extraordinaires	10,000
Total	93,398f

En nature.

Consommation des hommes évaluée à .	21,450f	
Consommation des animaux.	8,000	
Consommation des terres	7,800	
Total.		37,250
Total des dépenses		130,648f

Balance.

Total des recettes de toute nature	142,950f
Total des dépenses —	130,648
Reste en prévision un boni de	12,302f

La colonie n'a pas de patronage organisé. C'est une lacune.

Elle dispose de grandes ressources, mais elle n'est pas encore mise en mesure de nous apprendre quel est le résultat final de ses sacrifices, ce que deviennent les nombreux enfants qu'elle verse dans la société après les avoir soumis à l'épreuve de son éducation correctionnelle. Nous signalons cette insuffisance de contrôle, non pour exprimer un doute, mais pour expliquer pourquoi nous ne donnons pas la statistique de l'établissement sur un point aussi important.

DEUXIÈME SECTION.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE NON OBLIGATOIRE

PREMIÈRE SOUS-SECTION.

ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Nous avons compris sous le titre d'*Établissements hospitaliers*, les institutions consacrées au service des malades et des vieillards indigents, et qui relèvent d'une commune ou d'une paroisse; ils sont au nombre de vingt.

Tous, à l'exception de l'*hospice Éliza*, récemment fondé en faveur des vieillards de la communauté israélite de Strasbourg, et des maisons de Rosheim et de Hochfelden, également de date nouvelle, appartiennent à l'histoire du pays; plusieurs même remontent à une très-haute antiquité. Nous avons cru devoir rappeler les principaux événements de leur passé, dans l'espoir que cela pourra contribuer à répandre quelque lumière sur les pratiques charitables de nos pères, et donner de l'intérêt à une matière naturellement hérissée de chiffres. Les commissions charitables ont mis le plus grand empressement à nous fournir à ce sujet les renseignements qu'elles avaient en leur possession. Mais, comme les archives dont elles disposent ne sont pas communément riches; que plusieurs même ont été détruites plus ou moins complétement, il en est résulté que les notices que nous avons pu fournir se ressentent de cette grande inégalité de ressources, et que l'hospice de Fort-Louis, ruiné de fond en comble dans le bombardement de 1793 par les Autrichiens, n'a pu avoir la sienne à défaut de documents.

Deux de ces établissements ne sont pas reconnus d'utilité publique: ce sont l'hospice Eliza de Strasbourg et l'hospice protestant de Bischwiller. Tous deux sont en instance pour obtenir

leur reconnaissance. En attendant une décision à ce sujet, les commissions administratives ne rendent aucun compte de leur gestion, ce qui explique pourquoi leurs ressources ne figurent pas aux tableaux synoptiques qui résument la situation officielle des autres maisons hospitalières.

Deux autres n'ont aucun ménage intérieur : ce sont les hospices de Seltz et de Fort-Louis, du reste les moins importants de tous.

Par application des art. 3 et 4 de la loi du 7 août 1851 sur l'administration hospitalière, le Conseil général du département, dans sa session de la même année, séance du 1er septembre, a fait classer parmi les hôpitaux-hospices chargés de recevoir les malades et les incurables des cantons voisins privés d'établissements hospitaliers, les maisons suivantes :

L'hospice-hôpital de Saverne pour les malades et les incurables de tout l'arrondissement;

L'hospice-hôpital de Schlestadt pour ceux des cantons de Barr, Marckolsheim, Schlestadt et Villé;

L'hospice-hôpital d'Obernai pour ceux des cantons d'Obernai et de Rosheim;

Les malades des cantons de Benfeld et d'Erstein doivent être envoyés à l'hôpital de Benfeld, et les incurables à l'hospice de Rhinau;

L'hospice-hôpital de Strasbourg a dans sa circonscription les cantons de Strasbourg, de Geispolsheim, de Schiltigheim et de Truchtersheim;

L'hospice-hôpital de Molsheim, les cantons de Molsheim et de Wasselonne;

Celui de Haguenau, les cantons de Haguenau, de Brumath et de Niederbronn;

L'hospice-hôpital de Wissembourg doit recevoir les malades et les incurables des cantons de Soultz, de Wœrth et de Wissembourg;

Enfin, l'hospice-hôpital de Lauterbourg est désigné pour recevoir les malades et les incurables des cantons de Seltz et de Lauterbourg.

Nous avons consacré une section à part aux institutions diverses connues sous le nom d'*Hospices civils réunis de Strasbourg*, qui se composent de l'*Hospice-hôpital* proprement dit, de l'*Orphelinat* et de la fondation dite *de Saint-Marc.* Leur groupement est justifié par leur importance et par les rapports administratifs et historiques qui les lient. Des considérations de même nature auraient pu y faire ajouter l'*Hospice des enfants trouvés* et le *Mont-de-Piété ;* mais d'autres raisons, d'un ordre plus élevé, nous ont déterminé à les placer, le premier dans la section de la bienfaisance publique *obligatoire*, et le second dans celle des établissements de *crédit et de prévoyance.*

En outre, l'hospice-hôpital de Strasbourg a sa statistique séparée, à cause des détails plus nombreux et plus développés que présente son administration. Les autres établissements hospitaliers ont été soumis à une classification statistique uniforme plus étroite, parce que, dans ces maisons, les arrangements intérieurs n'ont rien de fixe et dépendent beaucoup du nombre et du genre des admissions. Si, dans quelques-unes, des quartiers distincts sont affectés à chaque genre de service, dans d'autres, les malades et les vieillards n'ont pas de salles qui leur soient spécialement affectées; il en est de même des malades des deux sexes.

En tenant compte de ces observations, les deux états qui résument la situation des hôpitaux permettent d'apprécier l'importance de chacun d'eux au point de vue de ses ressources financières, du local dont il dispose et du mobilier qui s'y trouve.

ARTICLE PREMIER.

Hospices civils réunis de Strasbourg.

Aperçu historique.

Au dire des chroniqueurs Specklé et Silbermann, une tradition fait remonter le point de départ des hospices de Strasbourg à l'année 637, où le duc Ettich érigea un hôpital et une chapelle pour consacrer le souvenir de Saint Erhard, évêque

de Ratisbonne, qui aurait fait un séjour de quelque durée à Strasbourg. Ils étaient situés à l'entrée de la rue de l'Hôpital, qui leur doit son nom. Depuis 637 jusqu'en 1315, les archives gardent le plus complet silence sur ces premières fondations. En 1315 une cruelle épidémie ayant fait reconnaître l'insuffisance de l'hôpital de Saint-Erhard et les inconvénients de sa situation au centre de la ville, le magistrat acquit de l'évêque Henri de Géroldseck un terrain et des bâtiments hors des murs, sur le pré situé à droite de la porte de l'Hôpital, et auquel on arrivait par une petite porte appelée *Bunde-Thor,* qui figure encore aujourd'hui dans le mur d'enceinte de l'hôpital civil, vers son extrémité occidentale. Il y transporta l'hôpital. Quant à la chapelle de Saint-Erhard, elle fut conservée jusqu'en 1565, puis vendue par ordre de la Chambre des XXI.

En 1392, pendant la lutte qui éclata entre la ville et son évêque, Fréderic de Blanckenbourg, on reconnut que les bâtiments du nouvel hôpital étaient trop près des murs d'enceinte. On les démolit, et les malades furent transférés provisoirement dans le grand bâtiment de la rue du Finckwiller, connu d'abord sous le nom de *Stallhof,* puis sous celui de *Herrenstall*, et en dernier lieu transformé en magasin de tabacs. Ce n'est que six ans plus tard que le magistrat fit procéder à la construction d'un bâtiment spécial dans l'intérieur de la ville, sur le terrain qu'occupe encore aujourd'hui l'hôpital civil. Détruit en 1716 par un incendie, il fut reconstruit sur place. En 1735 l'établissement s'accrut de la maison située à l'extrémité de la rue du Bouc, et en 1855 de l'hôtel de Bussierre. Outre ces acquisitions, réclamées par le développement successif des services hospitaliers, la commission a entrepris de nouvelles améliorations, dont les plus marquantes sont la reconstruction de la chapelle catholique, à l'extrémité occidentale de l'ancien édifice, et l'établissement d'un nouvel amphithéâtre d'anatomie, à l'extrémité orientale.

Pendant la première période de son existence, l'hôpital de Strasbourg a été l'objet des marques de la protection des sou-

verains pontifes et des empereurs d'Allemagne. Conrad II (1144), Frédéric II (1219), Rodolphe Ier (1281), Sigismond (1425) et Rodolphe III (1594), ont successivement confirmé ses priviléges. Les papes Boniface IX (1396 et 1399), Martin V (1419) et Nicolas V (1450), lui ont attribué des biens et fait des concessions de dîmes. De 1435 à 1444, le concile de Bâle rendit plusieurs décrets en sa faveur.

Jusqu'au commencement du seizième siècle, l'hôpital s'enrichit de dons et legs particuliers, dont les archives ont conservé la trace depuis l'année 1143, où le nom de l'évêque Burckhard figure en tête des bienfaiteurs. Mais, à partir de 1525, le magistrat disposa en sa faveur des biens de plusieurs établissements secondaires que la révolution religieuse avait mis en son pouvoir. En 1525 il lui donna le couvent de Sainte-Claire, fondé en 1225 et situé au Vieux-marché-aux-chevaux, avenue du Broglie, près de la fonderie; en 1530 celui des *Prédicateurs*, remontant à la même époque et dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par le Temple-Neuf; en 1530 celui de *Saint-Arbogast*, de la même date, représenté aujourd'hui par l'auberge de la Montagne-Verte; en 1701 celui de *Sainte-Barbe*, composé du *Petit couvent de Phynée*, fondé en 1312 par le chevalier de Kalb et sa sœur Phynée, sur l'emplacement de l'ermitage de Sainte-Barbe, aujourd'hui occupé par l'église de Saint-Louis, et de l'*Hospice de Sainte-Barbe*, créé la même année par l'évêque Robert, sur l'emplacement de la chapelle de *Sainte-Walburge*, et consacré aujourd'hui au culte israélite.

La même année il l'enrichit encore de l'*Hospice des lépreux*, fondé avant 1531 et situé près du cimetière Sainte-Hélène.

En 1789 il y ajouta : 1° l'*Hospice des pauvres passants* (*Elendenherberg*), fondé en 1360 dans la rue Sainte-Élisabeth par Œtelin d'Uttenheim, vicaire de la cathédrale, pour servir de gîte à des exilés, à des pèlerins et à de pauvres passants; 2° l'*Hospice des vénériens* (*Blatterhaus*), créé en 1503 au moyen de quêtes, pour abriter les malades indigents, réduits jusque là à coucher sur de la paille, sous un hangar situé

dans l'ancienne impasse de Saint-Thomas. Les bâtiments de cette maison font partie de ceux qu'occupent les divers services des hospices civils, recettes, greniers, magasins et boulangerie.

L'inventaire de l'hôpital donne les noms de vingt-six bienfaiteurs inscrits de 1143 à 1500 inclusivement, et ceux de quinze autres inscrits de 1528 à 1747. Depuis le commencement du dix-neuvième siècle, la liste présente quarante-neuf noms, qui figurent dans les dotations pour une somme de 136,322 fr. et 83 hectares de terres.

Administration intérieure.

Jusqu'en l'an V, les *Hospices civils* de Strasbourg comprenaient quatre établissements charitables entièrement indépendants les uns des autres, savoir:

L'hôpital civil,
L'hospice des orphelins,
La fondation de Saint-Marc et
L'hospice des enfants trouvés.

Chacun de ces établissements avait son administration et sa comptabilité distinctes; mais, en exécution de la loi du 16 vendémiaire et des deux arrêtés directoriaux du 23 brumaire an V, ils furent réunis sous la même commission administrative.

La gestion intérieure de l'hôpital est confiée à un économe, assisté d'une sœur supérieure qui a sous ses ordres 3 sœurs surveillantes pour les ateliers, 3 sœurs cuisinières, 18 sœurs gardes-malades, 3 sœurs pour le service des pensionnaires et 20 infirmiers ou infirmières, en tout 48 personnes. La gestion extérieure est dirigée par la commission administrative avec l'aide d'un secrétariat général, d'un comptable spécial pour les recettes et les dépenses en argent, d'un service particulier pour les greniers, magasins et boulangerie, et d'une inspection de tous les services de détail.

Division des services.

Les services se divisent en *Services de santé*, *Dépôt des aliénés*, *Internat des élèves sages-femmes*, *Service des vieillards pensionnaires* et *Pharmacie*.

1° *Services de santé et des cliniques.*

L'hôpital civil a été jusqu'à la fin du dix-huitième siècle une institution strasbourgeoise. Il fallait, pour avoir part à ses bienfaits, être né ou domicilié dans la ville ou la banlieue. L'enfant de la cité y voyait un asile assuré à sa vieillesse et un refuge contre la misère, créé par la piété de ses pères et que nul étranger ne pouvait lui disputer. Il aimait l'institution comme faisant partie de son patrimoine; il pouvait la doter avec la confiance de contribuer au soulagement d'infortunes qu'il connaissait, qui portaient des noms chers ou tout au moins familiers : le titre de bienfaiteur de l'hospice le faisait revivre dans l'histoire de la ville, car elle avait une histoire.[1]

La suppression du droit de bourgeoisie détruisit le caractère purement local de l'établissement. La loi du 24 vendémiaire an II sur le domicile de secours, lui imposa l'obligation de recevoir gratuitement tout indigent, malade ou infirme, ayant plus d'un an de domicile à Strasbourg; celle du 7 août 1851 étendit encore ses charges, en le faisant classer parmi les hôpitaux d'arrondissement.

Mais, ce qui acheva d'altérer le caractère antique de la fondation, ce fut l'établissement de l'école de santé par la loi du 14 frimaire an III. Cette institution, devenue plus tard la faculté de médecine, exigea un grand développement du service des cliniques, que l'annexion de l'école de médecine militaire, résultant du décret du 25 juin 1856, contribua à augmenter. Ce service comprend aujourd'hui 32 salles et 455 lits, desservis par 9 professeurs de la faculté, 3 aides-chirurgiens et 6 autres aides, 1 chef de clinique et 1 maîtresse sage-femme. Il s'alimente, non-seulement des malades de la ville, mais encore des malades indigents étrangers, domiciliés dans le Bas-Rhin, qui sont traités à la clinique moyennant une rétribution fixée

1. L'hospice de Milan conserve dans une galerie spéciale le portrait de tous les bienfaiteurs qui font à la maison un don de cent mille francs et au-dessus; il accorde seulement un buste à ceux qui l'ont gratifié d'un don de cinquante mille à cent mille francs. Il n'accorde rien aux autres.

à 75 cent. par journée, et dont le département et la ville font les frais, l'un jusqu'à concurrence d'une somme de 6,424 fr., et l'autre jusqu'à celle de 4,088 fr. La science et l'humanité trouvent leur compte dans cet arrangement.

Le service de santé ordinaire, l'antique service bourgeois, devenu secondaire, est confié à 2 médecins en chef, assistés en cas de besoin de 4 médecins adjoints. Il comprend 10 salles et 218 lits.

2° *Dépôt des aliénés.*

L'hôpital a toujours eu un service spécial d'aliénés, mais, lorsqu'en 1833 l'administration départementale eut organisé l'asile de Stéphansfeld, la commission charitable y dirigea ses aliénés et se borna à conserver un lieu de dépôt pour interner temporairement les malades dont la séquestration était urgente. Cet état de choses ne fit que devancer de quelques années les prescriptions de la loi du 30 juin 1838, qui créa les asiles départementaux. L'indemnité mise à la charge de l'hôpital pour le service des aliénés fut fixée à 11,646 fr. par arrêté du conseil de préfecture du 27 août 1840. Cette somme est calculée sur la moyenne des dépenses que lui avaient occasionnées les aliénés pendant les dix dernières années.

3° *Internat des élèves sages-femmes.*

L'école départementale d'accouchement établie à l'hôpital civil comprend une population moyenne de 20 élèves par année scolaire. Elle est dirigée par un professeur et une maîtresse sage-femme attachée à l'école. A la suite des arrêtés préfectoraux des 20 juin 1838, 29 septembre 1842 et 11 juillet 1851, l'enseignement externe fut abandonné et remplacé par un internat, reconnu nécessaire pour soustraire les élèves aux dangers de leur isolement et assurer à leur instruction plus de suite et d'étendue. Le prix de la pension est de 400 fr. par an.

4° *Service de la pharmacie.*

La pharmacie charitable est desservie par 1 pharmacien en chef, 5 aides pharmaciens et 5 autres personnes. Elle est in-

stallée de manière à fournir aux services médicaux toutes les préparations nécessaires, en qualités bien supérieures à celles du commerce et à des prix bien inférieurs.

Le nombre des ordonnances reçues par la pharmacie s'est élevé, de 1485 à 1854, en moyenne, pour l'hôpital civil, à 190,492, et pour l'hospice des orphelins, à 1,785, soit en totalité à 192,277.

En 1855 ce nombre a été pour l'hôpital civil de 264,287, et pour l'hospice des orphelins de 4,791, soit en totalité de 269,078.

Le coût moyen de la prescription s'est élevé, pour les années 1845 à 1854, à $12^{c},32$, et frais du personnel compris, à $16^{c},23$. Aujourd'hui ces chiffres ne sont plus que de $10^{c},15$ et $13^{c},79$.

5° *Service des vieillards.*

Outre les services de santé, l'hôpital renferme un pensionnat de vieillards divisé en trois sections. Les deux premières sections comprennent ceux qui sont en mesure de payer leur entretien et de se faire recevoir pensionnaires à vie. Leur admission est proposée par la commission administrative et approuvée par le préfet, conformément aux art. 9 et 10 de la loi du 7 août 1851 et au § 42 du tableau annexé au décret du 25 mars 1852. Les postulants doivent verser en entrant un capital réglé par la commission d'après un tarif arrêté le 2 février 1852.

A défaut de capital, les postulants ont à payer:

Pour la 1re section, par jour, 1 fr. 50 c.

Pour la 2e section, par jour, 1 fr. 25 c.

La 3e section comprend les vieillards non payants. Le nombre de ces derniers est fixé à 450, par délibération du 21 août 1853.

L'augmentation progressive de la classe indigente de la ville et l'encombrement qui s'ensuivait des salles consacrées aux pensionnaires gratuits, amena en 1850 la commission à transformer une partie des secours intérieurs en secours à domicile payables en argent et mensuellement. Cette mesure répondait

à l'esprit de l'art. 17 de la loi du 7 août 1851. Elle fut définitivement arrêtée le 5 décembre 1853, et le montant du secours fixé à 10 fr. Mais on était tombé d'un mal dans un autre : si les salles n'étaient plus encombrées, le nombre des pensionnaires externes avait rapidement débordé la limite de 12,000 fr. que la commission s'était imposée pour les charges de cette nature. En conséquence, par délibération du 21 août 1854, elle décida que ce secours mensuel de 10 fr. serait supprimé à mesure des extinctions et dédoublé, pour être appliqué à 200 vieillards indigents.

Conformément aux dispositions des lois du 24 vendémiaire an II, tit. V, art. 18, du 28 juin 1838 sur les aliénés, et du 7 août 1851 sur l'administration charitable, l'hôpital a pris une série de mesures pour régler les frais d'entretien des malades appartenant à d'autres catégories que celles ci-dessus mentionnées et non admissibles à titre gratuit.

Les prix de journées sont les suivants :

Pour les malades payants, 1 fr. 25 c.

Pour les malades reçus dans les cliniques aux frais du département ou de la ville, 75 cent.

Pour les jeunes détenus malades reçus au compte de la ville, 30 cent.

Pour les aliénés du dépôt reçus au compte du Bas-Rhin ou d'autres départements, 1 fr.

Nombre de lits, population, séjour, mortalité, etc.

Le nombre des lits affectés aux divers services de l'hôpital, les chiffres comparatifs de la population, la durée du séjour des malades et la mortalité, sont exposés dans les tableaux suivants :

1° *Nombre de lits de l'établissement.*

Le nombre de salles et de lits affectés aux services de santé, des vieillards pensionnaires, des élèves sages-femmes, des sœurs de charité, des infirmiers et des servants de l'hôpital civil, s'élevait au 31 décembre 1855 aux chiffres ci-après :

	Nombre de salles.	Lits d'hommes.	Lits de femmes.	TOTAUX.
Services de santé . Cliniques	32	205	250	455
Services de santé . Salles ordinaires des malades	10	94	124	218
	42	299	374	673
Service des vieillards pensionnaires internes	11	159	223	382
Internat des élèves sages-femmes	2	»	23	23
	55	458	620	1078
Personnel des agents logés	divers.	20	69	89
TOTAL GÉNÉRAL	55 et divers locaux.	478	689	1167

2° *Population* (de 1840 comparée à celle de 1855).

a) Service des malades.

	EXISTANT au 1er janvier.	ENTRÉS dans l'année.	TOTAUX.	SORTIES. Évacués.	SORTIES. Décès.	SORTIES. Totaux.	EXISTANT au 31 décembre.	NOMBRE de journées.	TERMES moyens de la population.
1840	439	3,121	3,560	2,736	349	3,085	475	155,247	425. 33
1855	682	5,527	6,209	4,980	627	5,607	602	236,764	648. 67
Différence en plus entre 1840 et 1855.	243	2,406	2,649	2,244	278	2,522	127	81,517	223. 34

b) Service des vieillards pensionnaires-internes.

	EXISTANT au 1er janvier.	ENTRÉS dans l'année.	TOTAUX.	SORTIES. Évacués.	SORTIES. Décès.	SORTIES. Totaux.	EXISTANT au 31 décembre.	NOMBRE de journées.	TERMES moyens de la population.
1840	347	221	568	247	5	252	316	119,459	327. 28
1855	367	212	579	203	4	207	372	130,334	357. 08
Différence entre 1840 et 1855. en plus	20	»	11	»	»	»	56	10,875	29. 80
Différence entre 1840 et 1855. en moins	»	9	»	44	1	45	»	»	»

c) Services cumulés des malades et des vieillards pensionnaires.

	EXISTANT au 1er janvier.	ENTRÉS dans l'année.	TOTAUX.	SORTIES. Évacués.	SORTIES. Décès.	SORTIES. Totaux.	EXISTANT au 31 décembre.	NOMBRE de journées.	TERMES moyens de la population.
1840	786	3,342	4,128	2,983	354	3,337	791	274,706	752.61
1855	1049	5,739	6,788	5,183	631	5,814	974	367,098	1005.74
Différence en plus entre 1840 et 1855. .	263	2,397	2,660	2,200	277	2,477	183	92,392	253.13

d) Internat des élèves sages-femmes.

	EXISTANT au 1er janvier.	ENTRÉS dans l'année.	TOTAUX.	SORTIES. Évacués.	SORTIES. Décès.	SORTIES. Totaux.	EXISTANT au 31 décembre.	NOMBRE de journées.	TERMES moyens de la population.
1840	20	24	44	20	»	20	24	5,450	20. 18
1855	23	44	67	46	»	46	21	6,316	21. 05
Différence entre 1840 et 1855. . en plus.	3	20	23	26	»	26	»	866	». 87
Différence entre 1840 et 1855. . en moins	»	»	»	»	»	»	3	»	»

3° *Durée de séjour.*

	MALADES. Jours.	INCURABLES et vieillards malades. Jours.	VIEILLARDS valides. Jours.
Moyennes annuelles de 1840 à 1854.	39. 45	188. 50	240. 24
Résultats de 1855	33. 04	152. 42	225. 10

4° *Proportion de la mortalité.*

	MALADES. 1 sur :	INCURABLES et vieillards malades. 1 sur :	VIEILLARDS valides. 1 sur :	MOYENNES cumulées. 1 sur :
Moyennes annuelles de 1840 à 1854 . .	11. 33	3. 32	146. 45	10. 53
Résultats de 1855	11. 52	2. 39	144. 77	10. 75

Patrimoine des hospices civils réunis.

		HECT.	AR.	C.	HECT.	AR.	C.
BIENS FONCIERS.	Hôpital civil. Terres, prés et vignes .	3,208	68	11			
	Hospice des orphelins. *Idem*	613	77	68			
	Domaines concédés. Terres et prés. .	66	99	37			
	Domaines récélés { terres. 91h 20a 94c / forêts. 607 » »	698	20	94			
					4,587	66	10
Ancienne fondation de Saint-Marc					1,032	83	80
					5,620	49	90

formant 31,993 parcelles disséminées dans 220 banlieues du Bas-Rhin, composant autant de comptes ouverts parcellaires et réparties en 3,534 baux séparés, le tout évalué, d'après la révision commencée en 1845 et terminée en 1856, à la somme de 17,224,576f

non compris la valeur des bâtiments hospitaliers, celle des objets mobiliers et des approvisionnements assurés, qui est fixée à 2,111,800

Ressources et dépenses ordinaires courantes des hospices civils de Strasbourg.

L'ensemble des revenus patrimoniaux des hospices civils réunis, évalué à l'échéance de 1855, s'élève à la somme de 564,254f 87c

qui s'augmente des produits divers, provenant des pensions, journées de malades, etc., évalués à la somme de. . . . . 85,500 —

ce qui donne un total de 649,754f 87c

Les dépenses ordinaires, calculées sur une moyenne de cinq ans, de 1851 à 1855, s'élèvent à la somme de 649,189 fr., ce qui ne laisse pas un millier de francs d'excédant.

Sur ces ressources, les revenus propres à l'hôpital civil sont évalués à la somme de 315,318f 16c

A reporter 315,318 16

Report	315,318f 16c
à laquelle il faut ajouter le produit moyen des ressources éventuelles, fixé à	37,300 »
Total	352,618 16
Les dépenses particulières de l'établissement sont évaluées à	399,800 »
Ce qui donne sur les recettes un excédant de	47,181 84

ARTICLE II.

Hospice des orphelins.

Aperçu historique.

Les premières traces de l'hospice des orphelins remontent à 1402 seulement, mais les documents qui en font mention laissent entrevoir que l'établissement avait une existence déjà ancienne, sous le titre de *Refuge des orphelins de la ville*, et qu'il occupait, soit une maison de la rue d'*Uton* (*Uttengasse*), aujourd'hui rue de la Madeleine, soit l'enclos du Kohlenhof, situé en face de l'église des Repenties, devenue l'église de la Madeleine.

En 1500 une décision du magistrat et du Conseil des XXI nomma les deux premiers administrateurs connus : le chevalier Guillaume Bœcklein et l'ammeistre Jacques Weisenbach, avec mission de n'admettre à l'hospice que les enfants orphelins nés en légitime mariage de parents bourgeois de Strasbourg.

En 1525 l'établissement fut transféré dans le couvent de Sainte-Catherine, où il resta jusqu'en 1836. A cette époque, à la suite d'un échange opéré en 1830 avec le génie militaire, l'administration des hospices civils établit les orphelins dans le bâtiment neuf qu'elle avait fait construire dans l'enclos de l'ancien couvent de Sainte-Madeleine, et auquel elle avait consacré une somme de 129,444 fr.

Pendant cette période de trois siècles, l'hospice des orphelins avait acquis de grandes ressources. En 1525 le magistrat lui avait donné les biens du couvent de Sainte-Catherine et une partie de ceux du couvent de Sainte-Claire ; cinq ans après

il avait ajouté à cette dotation une partie des propriétés dépendant du couvent des Prédicateurs. Était venu ensuite le tour des immunités.

En 1663 un décret de la Chambre des XXI ordonna que chaque année à la Pentecôte on ferait une quête dans toutes les églises, pour remplacer celle de Pâques, qui se faisait anciennement dans les rues avec accompagnement de chants. Tout porte même à penser que cette ressource avait été jusqu'en 1525 le seul et unique moyen de pourvoir aux besoins des orphelins.

En 1686 un décret de la Chambre des XV les exempta des droits de péage du pont du Rhin et du paiement des rentes grevant leurs dotations.

L'institution formait comme une espèce de refuge et de maison de prières, où les enfants des bourgeois peu aisés étaient envoyés pour recevoir des soins et prier pendant que leurs parents étaient malades et ne pouvaient s'occuper d'eux. Ces derniers l'en dédommageaient ordinairement par quelque libéralité.

Ces dons se multiplièrent rapidement et constituèrent à l'établissement des revenus considérables qu'il appliqua sans réserve à son entretien ou à l'extension de son service. Les dotations et les legs consignés dans des actes conservés aux archives, se sont élevés, depuis 1527 jusqu'en 1788, au nombre de 333. La révolution interrompit les libéralités, mais ce ne fut que pour un temps. Elles recommencèrent en 1804. Depuis cette époque, elles ont atteint le chiffre de 124,558 fr., non compris 4 hectares de terres.

Aujourd'hui les biens-fonds de l'établissement sont évalués à la somme de	2,111,000f
Les capitaux de ses rentes à	322,500
Total	2,433,500f
Les bâtiments de service à	191,000
Les effets mobiliers et les objets d'approvisionnement à	69,500
Total	2,694,000f

donnant un revenu de 63,383 fr.

La commission administrative des hospices civils a la tutelle des orphelins, conformément aux dispositions de la loi du 15 pluviose an XIII. Elle a établi dans leur intérêt une caisse pupillaire où chaque pupille a le compte exact de son avoir personnel. En outre, tous les ans, elle répartit entre ceux qui sont présents à l'établissement le produit des troncs consacrés à recevoir les libéralités des visiteurs, et en verse le montant à la caisse d'épargnes; mais la part de chaque enfant ne lui est conservée que s'il se conduit bien; dans le cas contraire, sa part retourne dans les troncs et va grossir la part des autres.

Au 1er janvier 1856 les comptes des pécules, ouverts au secrétariat général des hospices, s'élevaient au nombre de 179.

Gestion intérieure.

La gestion intérieure est confiée à un économe et à six sœurs de charité préposées à la lingerie, à l'infirmerie, à la surveillance des filles catholiques, au dépôt, à l'atelier de couture et à la cuisine.

Les orphelins des deux sexes portent un costume particulier. L'hospice conduit ses pupilles depuis le berceau jusqu'à la majorité légale. Tant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de 12 ans, il les tient en nourrice ou en pension. A 12 ans il les reprend pour leur faire donner l'instruction professionnelle et compléter l'instruction élémentaire, à moins que la famille adoptive ne demande à conserver l'enfant, auquel cas la commission lui alloue une prime de 50 fr. pour frais d'apprentissage. Elle pourvoit aux deux services de l'instruction et de l'apprentissage par les écoles paroissiales et les maîtres de la ville, ou par les travaux intérieurs qu'elle réserve exclusivement aux filles.

L'apprentissage des garçons est payé au moyen de 500 grammes de pain de pur froment par jour. Lorsqu'il est terminé, la commission cherche à placer les élèves et à conserver quelque autorité morale sur eux; mais les orphelins semblent en général peu disposés à conserver son patronage, et ont hâte de se dépayser.

Le produit de deux dotations particulières faites à l'hospic l'une de 6,250 fr. par M. Humann, ancien membre de la coı mission administrative et ancien ministre des finances, l'autre de 4,000 fr. par Mme Caroline Knœrr, est consacré doter, en alternant entre les cultes, deux anciens élèves l plus recommandables. La collation de cette récompense se f en séance solennelle, les 22 septembre et 11 février de chaq année.

Par suite de la suppression du service intérieur de l'hospi spécial des enfants trouvés du Bas-Rhin, le dépôt de ces enfaı a été transféré d'abord dans les bâtiments de Saint-Jean, pı divisé en deux parties, dont l'une a été transportée dans l'hc pice des orphelins et l'autre dans l'hospice civil. Le premi dépôt est destiné aux enfants d'un an et au-dessus, et le seco aux enfants encore en nourrice. Mais tous les frais de servi sont à la charge de l'hospice civil.

Nombre de lits. — Population. — Séjour. — Mortalité.

1° *Nombre de lits.*

Le nombre de dortoirs et de lits de l'hospice des orphel s'élevait au 31 décembre 1855 comme suit :

	NOMBRE DE			TOTAUX.
	SALLES.	LITS de garçons.	LITS de filles.	
Quartier des élèves orphelins	8	61	71	13
Dépôt des enfants abandonnés	7	22	24	4
Infirmerie	4	13	16	2
	19	96	111	20
Non compris les sœurs de charité, les sous-employés, les élèves utilisés et 16 apprentis logés chez leurs maîtres	divers.	15	19	3
	19 et divers locaux.	111	130	24

2° *Population.*

1840 comparée à 1855 :

	EXISTANT au 1er janvier	ENTRÉS dans l'année.	TOTAUX.	SORTIES. Évacués.	SORTIES. Décès.	SORTIES. Totaux.	EXISTANT au 31 décembre.	NOMBRE de journées.	TERME moyen de la population.
1840	226	191	417	195	6	201	216	82,617	226. 32
1855	252	412	664	430	4	434	230	85,222	233. 48
Différence en plus entre 1840 et 1855.	26	221	247	235	»	233	14	2,605	7. 16
En moins pour 1855.	»	»	»	»	2	»	»	»	»

Dans le cadre qui précède, la population du dépôt des enfants trouvés présente une moyenne quotidienne de 14,33 élèves pour 1840, et de 34,33 pour 1855, soit pour les 16 années une moyenne de 24,74 élèves par jour.

3° *Durée du séjour.*

	JOURS.
Moyenne annuelle de 1840 à 1854	182. 70
Résultat de 1855	128. 34

4° *Proportions de la mortalité.*

	1 DÉCÈS SUR :
Moyenne annuelle de 1840 à 1854	90. 29 élèves.
Résultat de 1855	166. 00 élèves.

La population annuelle des élèves orphelins varie de 190 à 200; celle du dépôt est d'un tiers plus faible. Les employés sont au nombre de 21 personnes et leurs traitements s'élèvent à la somme de 7,700f

Les autres dépenses de l'hospice s'élèvent à celle de 61,100

Total des dépenses 68,800f

Ressources.

1° Revenus des biens meubles et immeubles . . .	63,383f
2° Journées d'entretien d'enfants abandonnés au dépôt	8,000f
Total	71,383f

ARTICLE III.

Fondation de Saint-Marc.

L'ancienne fondation de Saint-Marc tire son nom du couvent de religieuses de Saint-Jean-Saint-Marc, situé en dehors de la première enceinte de la ville, et dont une partie des bâtiments est occupée depuis 1826 par le Mont-de-piété.

Dans le principe ce couvent s'occupait des malades pauvres, recueillait des indigents valides et distribuait des secours au dehors.

En 1237 une bulle du pape Grégoire IX régla le nombre des malades et indigents admissibles dans l'établissement;

En 1245 Innocent IV confirma ses priviléges,

En 1251 le même pontife l'exempta de tout impôt;

En 1269 un rescrit d'Adolphe, roi des Romains, lui concéda la même faveur;

En 1285 une bulle du pape Honoré IV lui accorda une restitution de biens;

En 1287 le pape Nicolas IV confirma la décision de son prédécesseur;

En 1294 une bulle du pape Boniface VIII lui fit restituer certains biens;

En 1299 le roi Adolphe prit le couvent sous sa protection;

En 1319 le pape Jean XII prononça en sa faveur une restitution de biens;

En 1429 l'empereur Maximilien confirma ses priviléges;

Enfin, en 1499 la reine des Romains, Bianca-Maria, le prit sous sa protection.

Le couvent se maintint jusqu'en 1525; mais en présence de la réformation, les religieuses se retirèrent et firent remise

de leur établissement à la ville, par un acte du 20 septembre, qui stipula expressément l'emploi de ses revenus en faveur des pauvres, comme par le passé.

La ville réunit l'œuvre de Saint-Jean-Saint-Marc à celle du *Bureau d'aumônes*, organisé en 1523 pour faire des quêtes et en distribuer le produit aux indigents; elle appliqua à la même destination une partie des biens du couvent de Saint-Arbogast, ceux de l'église de *Saint-Martin*, située sur l'emplacement de l'Hôtel-du-Commerce, et une partie des biens de l'église de Saint-Pierre-le-Jeune.

Ces libéralités s'effectuèrent de 1525 à 1585. En 1653 le grand-maître de l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit ayant réclamé de la ville la restitution du couvent de Saint-Jean, aujourd'hui la maison de force et de détention (*Raspelhaus*), qui avait appartenu à son ordre et dont la réformation l'avait dépouillé, un ordre du roi de 1686, précédé d'une décision du concile de Ratisbonne de 1653, et du Conseil souverain de Brisach de 1685, ordonna à la ville de transiger avec l'ordre.

A défaut de l'ancien bâtiment, déjà démoli en partie pour les fortifications, la ville abandonna au grand-maître les bâtiments du couvent de Saint-Jean-Saint-Marc, et transporta le siége de l'œuvre charitable dans le quartier de Finckwiller, dans les bâtiments du Blatterhaus, dont le service fut réuni avec celui de l'œuvre. Les malades dépossédés furent installés dans des maisonnettes appelées Saint-Jean *zum grünen Wœrth*, qui occupaient un îlot des Ponts-Couverts, aujourd'hui transformé en un chantier à bois. C'est depuis cette époque que les bâtiments du Blatterhaus prirent définitivement le nom de Saint-Marc.

Après la réunion de tous les établissements charitables de la ville sous la même commission administrative, les bâtiments de Saint-Marc furent affectés à la recette, aux greniers, magasins et boulangerie des hospices civils, et les malades évacués sur l'hospice général.

Lorsque le bureau de bienfaisance de Strasbourg fut créé, en

l'an XII, en vertu de la loi du 7 brumaire an V, le service spécial des aumônes fut détaché des hospices et remis au bureau. La commission hospitalière conserva néanmoins la gestion des biens dits de Saint-Marc, et s'astreignit à fournir au bureau la quantité de pain que celui-ci réclamait pour faire les distributions; mais lorsque, par la suite, elle put craindre, vu l'accroissement rapide des demandes du bureau, que ce service n'empiétât sur les autres, elle fit faire le relevé des revenus de Saint-Marc et limiter à 240,000 kilogrammes la quantité annuelle de pain qu'elle serait tenue de livrer au bureau. Cette décision fut sanctionnée par le préfet le 4 décembre 1816. En 1851, après la suppression du secrétariat spécialement attaché au bureau, on éleva ce chiffre de 10,000 kilogrammes pour représenter la somme de 1,200 fr. donnée au secrétaire à titre de traitement.

Cette fourniture est indépendante de celle que l'hospice applique aux veuves indigentes et qui s'est élevée, en 1855, à 57,238 kilogrammes.

Le dépouillement de la dotation de Saint-Marc donne les chiffres suivants:

Biens ruraux, 1,033 hectares évalués à	2,892,400f
Rentes foncières en nature et en argent	4,200
Capitaux placés.	104,500
Total du domaine	3,001,100f

produisant la somme de 109,362 fr., dont 82,325 sont représentés par des fournitures de pain, et le restant par des subventions et des secours en argent ou la quote-part du bureau (8,493 fr.) dans les frais généraux d'administration.

ARTICLE IV.

Hôpital de Benfeld.

Aperçu historique.

Les archives de l'établissement ne fournissent aucun renseignement sur son origine première; les plus anciens comptes

qui s'y trouvent s'arrêtent à l'année 1420. Il règne la même incertitude sur la source des premières dotations affectées au service hospitalier. Quant aux bâtiments actuels, ils portent le millésime de 1625 et sont traditionnellement attribués à la libéralité d'un sieur Otto Wagner, habitant de Benfeld.

Le premier établissement formait une de ces étapes communément établies par la piété des fidèles pour recevoir et abriter les nombreux mendiants ou pèlerins qui, au moyen âge, allaient de lieu en lieu pour se procurer du pain ou remplir un vœu. Les uns et les autres pouvaient s'y retirer vers le soir, y préparer les aliments qu'ils avaient recueillis dans la journée et trouver un abri pour la nuit. De temps à autre ils recevaient une distribution de pain sur les faibles revenus attachés à la maison.

Par lettres patentes du roi Louis XIV, datées du 27 février 1703, l'hospice des pèlerins (*Elendenherberg*) fut transformé en un hôpital *pour les malades pauvres de Benfeld* et confié aux soins d'une commission administrative spéciale.

Ressources.

En 1723 un sieur Reich de Platz légua à l'hôpital la presque totalité de sa modeste succession. Différents autres dons pieux de moindre importance portèrent successivement les ressources de la maison à 6,505 fr. de revenus, détaillés dans l'état synoptique des recettes et des dépenses hospitalières.

L'établissement possède en outre une lingerie et un vestiaire convenablement pourvus.

Le service intérieur est confié à trois sœurs de charité assistées d'un médecin.

Affectation.

Benfeld reçoit des malades indigents et des malades payants; il a également un internat pour les vieillards et les infirmes.

Population.

Dans les dix dernières années le nombre moyen des malades reçus à l'hôpital a été de 40, et se décompose ainsi:

Malades indigents .	12	
Malades payants . .	28	
Total		40
Pendant la même période, le chiffre des pensionnaires, vieillards et infirmes a été de		5
Chiffre moyen des personnes reçues à l'hôpital, par an		45

ARTICLE V.

Hospice de Bischwiller.

Aperçu historique.

L'hospice de Bischwiller fut fondé en 1721 par la colonie des réfugiés de l'édit de Nantes, auxquels le duc de Deux-Ponts avait ouvert un asile. Les premiers fonds consacrés à son établissement furent recueillis par voie de quêtes et de dons parmi les membres de la colonie. La maison n'a jamais perdu son caractère d'institution de charité privée et de fondation protestante. Des démarches sont faites pour amener sa transformation en établissement d'utilité publique.

D'après les dispositions de son règlement intérieur, l'hôpital est administré par une commission formée des pasteurs et de deux membres laïques de chaque paroisse protestante de la ville. Ceux des pauvres admis dans la maison qui peuvent encore travailler, sont tenus de pourvoir à leur entretien, et ne reçoivent que le logement, le chauffage, le bois de cuisine et le mobilier nécessaire à leurs besoins domestiques.

La maison a 12 chambres et 16 lits avec les dépendances indispensables à une économie intérieure.

Les revenus fixes sont de 800 fr., produit de rentes et capitaux. Les revenus éventuels viennent de la charité privée et des caisses d'église, et n'ont rien de régulier.

Le règlement intérieur autorise la commission administrative à recevoir les pauvres étrangers qui tombent malades pendant leur séjour à Bischwiller.

ARTICLE VI.

Hospice de Bœrsch.

Aperçu historique.

L'hospice de Bœrsch date de 1439. Il fut fondé par les époux Rumeler-Lawel et Anelin, pour servir à héberger les pèlerins et les voyageurs pauvres, de mœurs honnêtes. En retour de cette hospitalité, les testateurs recommandaient à leurs hôtes de donner leur obole à la maison. Le testament a été conservé dans les archives communales, et tout porte à croire qu'il est le premier et le dernier acte de libéralité dont la fondation ait été l'objet.

En réalité, elle n'a d'un hospice que le nom et l'origine, et ne remplit que le service d'un bureau de bienfaisance.

Les bâtiments originaires étaient situés près de la porte haute de la ville; ils ont été transférés plus tard près de la porte basse, à une époque indéterminée.

Ses revenus sont consacrés à des secours à domicile, à des frais de médecine et de médicaments en faveur des malades pauvres, à des ateliers de charité, à des inhumations et à quelques autres menues dépenses accessoires. Pendant les dix dernières années, ils ont à peine atteint le chiffre moyen annuel de 1,200 fr., et les dépenses celui de 900 fr.

Les bâtiments sont dans un grand état de délabrement et de vétusté, qui exigerait de grosses réparations, si l'on voulait, ce qui est fort à désirer, les approprier à un service régulier.

Cependant, ils ne sont pas entièrement abandonnés; ils servent de gîte gratuit à quatre-vingts indigents qui n'y sont ni nourris ni chauffés, mais seulement secourus par des distributions en argent et en nature, qu'ils vont eux-mêmes chercher, et dont ils font l'usage qui leur convient le mieux.

ARTICLE VII.

Hospice de Bouxwiller.

Aperçu historique.

L'hospice de Bouxwiller remonte à une date inconnue. Il fut réorganisé sur une base plus large en 1528, après les sanglants

désastres de la guerre des paysans. Le comte Philippe III de Hanau-Lichtenberg, frappé des misères profondes que cette guerre avait révélées et engendrées, voulut les adoucir par la voie de la charité. Dans ce but, le 6 octobre 1528, il fonda un hôpital « en faveur des bourgeois pauvres de tous ses États que « l'âge ou la maladie privait de tout moyen de pourvoir à leurs « besoins », et le dota d'abord d'une somme de 500 florins, puis d'un corps de biens considérable situé à Bouxwiller, qui porte encore le titre de *bien de l'hôpital* (*Gross-Spitalgut*).

Les produits du capital et du bien de fondation furent consacrés à l'entretien des pauvres recueillis dans les bâtiments de l'hospice. Philippe IV, fils et successeur de Philippe III, poursuivit la bonne œuvre de son père et augmenta sa dotation avec les biens de Hohfrankenheim, de Gimbrett et de Reitwiller. D'autres personnes y ajoutèrent ceux d'Imbsheim en 1569, de Niedersoultzbach en 1621, de Menchhoffen en 1657, de Kirrwiller en 1696, etc.

Mais, comme les premiers de ces biens avaient une origine ecclésiastique et que les propriétés de cet ordre furent mises en question pendant plus d'un siècle, la possession de l'hospice ne devint définitive qu'à partir de l'année normale 1624, fixée par le traité de paix de Westphalie.

Cependant les dissensions religieuses du seizième siècle et de la première moitié du dix-septième, avaient passionné les peuples et les gouvernements au point de les pousser les uns contre les autres dans une mêlée qui dépassa en cruautés les époques les plus marquantes des guerres civiles de Rome et de l'Orient. Les Suédois pénétrèrent en Alsace sous la conduite du prince Bernard de Saxe et ravagèrent tout le pays; ils s'installèrent dans les bâtiments de l'hospice, en consommèrent ou détruisirent les provisions et le mobilier, saccagèrent les archives et mirent les bâtiments hors de service. A partir de cette époque, le ménage intérieur et l'économie rurale se trouvèrent supprimés, et l'administration de l'hospice fut remise à un délégué du prince. A la vérite, ses revenus continuèrent à être

appliqués au soulagement des pauvres, mais en dehors de l'établissement. Cet état de choses se prolongea depuis la paix de 1648 jusqu'en 1681, époque où les fabriques d'église du comté reçurent une organisation définitive. L'hospice et sa fabrique furent placés sous la direction supérieure du Consistoire général du comté, devenu le représentant le plus élevé des intérêts des Églises réformées, des écoles et des pauvres. Insensiblement cette compagnie fit de la caisse de l'hospice une sorte de caisse centrale pour les églises, pour les pauvres et pour les écoles, afin d'avoir plus de facilité dans la gestion des affaires multiples auxquelles elle était commise, de sorte que la caisse charitable avait charge de pauvres, charge d'églises et charge d'écoles.

Ce nouvel état de choses prit date certaine en 1740 et se maintint jusqu'à l'époque révolutionnaire, qui détruisit l'ancien gouvernement, annexa le comté à la France et consomma la ruine des archives hospitalières, déjà bien commencée pendant la guerre des Suédois. Lorsque l'agitation causée par ce bouleversement du pays fut apaisée, d'anciens administrateurs consistoriaux cherchèrent à reprendre les traditions de l'hospice; mais le droit nouveau de la France concernant les établissements charitables, le culte et l'enseignement, s'éloignait tellement de l'ancien droit du comté sur les mêmes matières, que la reprise de l'ancienne gestion avec toutes ses charges a donné lieu à toute espèce de difficultés qui ne sont pas encore réglées. Depuis la suppression de son économie rurale, il a de fait cessé d'être un hospice; ses anciens bâtiments ont même été cédés à l'administration des mines, il y a peu d'années, et remplacés par d'autres qui excluent la possibilité de réorganiser l'ancien asile des pauvres âgés ou infirmes.

ARTICLE VIII.

Hospice Éliza en faveur de la vieillesse.

Fondation israélite spéciale à la communauté de Strasbourg (rue du Dragon).

Cet établissement est dû à la libéralité de M. Louis Ratisbonne, mort en 1855, président du Consistoire israélite du

Bas-Rhin, et dont le nom est attaché à toutes les œuvres de bienfaisance de la ville. Plusieurs années avant sa mort, M. Ratisbonne avait eu la généreuse pensée d'ouvrir un asile à la vieillesse dans une maison qui lui appartenait. Il l'avait meublée convenablement et l'entretenait de ses deniers. Par son testament il a légué l'établissement à la communauté et l'a doté d'une rente de 6,000 fr. pour fournir à tous ses besoins.

L'hospice renferme 15 lits, qui sont constamment occupés, savoir : 9 par des hommes et 6 par des femmes.

L'établissement poursuit sa reconnaissance comme fondation d'utilité publique. En attendant et provisoirement, il est administré par une commission de sept membres désignés par le fondateur et secondés par un médecin spécial.

La surveillance de la maison est confiée à une femme assistée d'une servante.

ARTICLE IX.

Hôpital de Haguenau.

Aperçu historique.

La première institution hospitalière de la ville de Haguenau est due à la munificence de l'empereur Fréderic Barberousse. Ce prince fonda un hôpital en 1189, par un acte dont les archives ont conservé la copie. L'établissement était situé sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui l'église de Saint-Nicolas et la salle d'asile de la paroisse. Fréderic l'avait destiné aux pèlerins pauvres et confié à la direction de quatre prêtres de l'ordre des Prémontrés, qui avaient un couvent dans la ville depuis 1116, et pour supérieur Norphélius, évêque de Magdebourg.

Quelques années plus tard, la ville fit établir une léproserie sur les bords du ruisseau appelé le Rothbæchel. C'est là qu'on relégua les malheureux pèlerins revenant de la terre sainte, affligés de la lèpre. Deux autres établissements du même genre furent créés à Brumath près de la forêt royale. Tous les trois reçurent en biens-fonds et en capitaux les dotations nécessaires à leur entretien. A la suppression des léproseries par Louis XIV,

les chevaliers de l'ordre de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, dont Louvois était le grand-maître, succédèrent à leurs biens, à l'exception de ceux qui étaient situés dans le voisinage de la léproserie de Haguenau et qui furent réservés à l'hôpital de la ville. Ces derniers figurent encore aujourd'hui dans son patrimoine sous la dénomination de *biens de la maladrerie*.

Pendant la guerre des paysans, l'hôpital de Barberousse subit une dévastation à peu près complète, et ne conserva de ses anciennes constructions qu'une petite chapelle et une métairie que les armées alliées brûlèrent deux siècles et demi plus tard, pendant l'invasion de 1793.

Mais, déjà en l'année 1328, Œtelin Truttmann, préteur impérial, et le préfet Diemar-Borgener, avaient pris la pieuse résolution de doter la ville d'un hôpital destiné aux indigents, aux orphelins et aux vieillards infirmes et incurables. A cet effet, ils firent abandon aux magistrats, l'un d'une maison avec ses dépendances, située sur le terrain même où s'élève aujourd'hui le bâtiment principal de l'hospice, et l'autre de 100 livres pfennings pour l'acquisition de plusieurs autres maisons voisines. On voit encore au-dessus de la porte d'entrée de l'aile septentrionale des bâtiments actuels, derrière la cloche d'appel, une inscription lapidaire qui indique la date de la fondation de l'hôpital. Vingt ans plus tard, un sieur Jean-Bartholmé Saltzmann céda également sa maison pour la même destination, et ajouta à cette libéralité le don de valeurs mobilières considérables.

Le nouvel hôpital, profitant des désordres qui avaient amené la dévastation et la ruine de l'asile des pèlerins, fit l'acquisition d'un vaste domaine qui est encore aujourd'hui l'un des plus importants de sa dotation. L'abbaye de Neubourg, de l'ordre de Cîteaux, possédait le hameau de Hardhausen, situé dans la banlieue de Haguenau, à 5 kilomètres de la ville. Constamment inquiétée par la sanglante lutte des paysans et des seigneurs, elle se hâta d'abandonner ces lieux et vendit son domaine à

l'hôpital de Haguenau, au prix de 1,900 florins du Rhin. Cette propriété, composée de forêts, prés, vergers, étangs et terres arables, a une superficie de 102 hectares.

En 1545 Henri-Eberhard de Hüttendorf, prévôt de la collégiale de Saint-Martin-l'Evêque et de Saint-Arbogast de Surbourg, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg, augmenta encore les ressources de l'hospice par d'importantes libéralités en biens-fonds, capitaux, rentes, bijoux et argenterie, sous diverses charges, dont quelques-unes ont été maintenues.

Après plus de deux siècles d'existence, les bâtiments de l'hôpital tombant en ruine, furent reconstruits en entier en 1570 et augmentés d'une chapelle sous le vocable de Saint-Martin, dont l'hôpital prit définitivement le nom. Il fut de nouveau ravagé au commencement du seizième siècle et restauré en 1614. Son rétablissement fut de peu de durée, car en 1677 le partisan Labrosse mit le feu à la ville et réduisit en cendres l'hôpital et le palais impérial. Il fallut du temps pour réparer ce dernier désastre. La misère était à son comble; toutes les caisses étaient vides, les fermiers ruinés et les terres abandonnées. Cette situation ne commença à s'améliorer qu'au début du dix-huitième siècle. Par son édit du mois de mai 1701, Louis XIV centralisa les biens de certains établissements secondaires, abandonnés par leurs anciens hôtes, tels que les *Elendenherberg* et *Gutleuthæuser*, ou lieux de refuges, et les affecta au service de l'hôpital.

Pendant la crise de 1789, les archives de l'établissement furent saccagées et les fonds en caisse pillés; mais après le rétablissement de l'ordre, l'hôpital recouvra son ancienne splendeur et reprit sa marche charitable, appuyée sur les dépôts successifs que la piété lui avait confiés pendant le cours de quatre siècles.

Dotation.

L'hospice possède dans 72 communes du département une superficie de 933 hectares 34 ares de jardins, prés, terres et

vergers, produisant un revenu annuel de 45,000 fr., plus 1,549 hectolitres de froment et 371 hectolitres de seigle.

A cette fortune territoriale il faut ajouter le produit de la forêt de Hardhausen, évalué à 2,400 fr. par an, 11,000 fr. de rentes sur l'État et 1,500 fr. de rentes sur particuliers ou provenant de loyers de maisons.

L'hospice reçoit quatre classes de pensionnaires. Les deux premières seules sont payantes et composées, en moyenne, l'une de 6 et l'autre de 30 individus; la troisième comprend des pauvres infirmes ou incurables et des vieillards des deux sexes admis gratuitement; elle occupe constamment les 86 lits mis à sa disposition. La quatrième classe, également gratuite, comprend 36 orphelins, parmi lesquels se trouvent quelques enfants très-dignes d'intérêt, admis à titre provisoire, et dont les parents sont dans l'impossibilité de s'occuper.

En outre, l'hospice prend à sa charge, à raison de 60 fr. par tête, les frais d'apprentissage de 25 enfants, dont 7 sont nourris, blanchis et logés dans l'établissement.

Enfin, le budget de la maison porte un crédit de 1,200 fr. en faveur d'enfants à placer en nourrice, dont le nombre varie entre 5 et 10, et d'autres sortant de nourrice pour être mis en apprentissage. Le maximum de durée du nourrissage est de 9 mois et celui de l'apprentissage de 3 ans.

La commission charitable s'est déterminée à servir des secours à domicile à 25 vieillards ou infirmes, afin de désencombrer la salle des pensionnaires de cette catégorie.

Administration intérieure.

L'administration intérieure de l'établissement est confiée à neuf sœurs hospitalières d'Alsace, dont la première installation remonte à 1811.

Les autres employés du service intérieur sont au nombre de douze, savoir : un aumônier, un receveur, un secrétaire, un économe pour la comptabilité-matière, créée en 1854, un commis aux écritures, un médecin et un chirurgien en chef, un

chirurgien sous-aide, un infirmier-major et quatre infir
ordinaires.

L'hôpital militaire annexé à l'hospice civil n'a de con
avec ce dernier que le personnel du service. Il en est s
pour tout le reste. La journée d'entretien du sous-offici
soldat est fixée à 1 fr. 18 c., et celle de l'officier à 1 fr. 9

ARTICLE X.

Hospice de Hochfelden.

L'hospice de Hochfelden a plutôt les formes et l'organis
d'une maison de santé que celles d'un hospice. S'il a sa
parmi les institutions hospitalières, c'est surtout pour le do
en exemple à ceux des autres bureaux de charité qui, ave
ressources aussi élevées, n'ont pas réussi à faire le même

Hochfelden, avant l'organisation actuelle de son bur
offrait le plus triste tableau de la mendicité pratiquée co
état, non-seulement par les pauvres du dedans, mais er
par ceux du dehors. Les administrateurs avaient inutile
cherché à combattre le mal, sans y parvenir, lorsqu'en 1
ils eurent la pensée de centraliser leurs aumônes et de de
der trois sœurs de Niederbronn pour en être les dispensat
Ils disposèrent un local pour recevoir les religieuses et loger q
ques malades, formèrent sous la direction du curé un co
de dames pour assister les sœurs, et grâce à ces sages
sures, parvinrent à éteindre la mendicité intérieure
éloigner la mendicité du dehors.

Les collectes établies en faveur de l'œuvre, augmentées
subventions de la caisse communale et de la caisse du dé
tement, ont atteint le chiffre de 3,940 fr., qui se décom
ainsi :

Dons en argent	2,050f
Dons en nature	1,050
Subvention de la commune. .	340
A reporter.	3,440

Report.	3,440f
Subvention du département .	300
— de la fabrique . .	50
Produit des danses	150
	3,940f

ARTICLE XI.

Hospice de Lauterbourg.

Aperçu historique.

Les renseignements historiques concernant l'hospice de Lauterbourg sont sans intérêt. Cet établissement fait suite à une ancienne fondation, déjà connue à la fin du dix-septième siècle.

En 1708 la ville fit l'acquisition des bâtiments de cette ancienne fondation.

En 1811 l'Empereur lui concéda le bâtiment militaire avec ses dépendances, à la condition d'y entretenir 25 lits pour la garnison, au prix de journée réglé avec les hospices civils de Landau et de Wissembourg. La ville pouvant disposer de ses bâtiments hospitaliers, les aliéna en 1828.

L'hospice est placé sous l'empire d'un règlement intérieur, dont l'approbation date du 3 juin 1844.

Le maximum de la population civile est fixé comme il suit :

Vieillards infirmes	hommes. .	6	16.
	femmes . .	6	
Orphelins et enfants pauvres. . .		4	

Les revenus de l'hospice de Lauterbourg, journées de militaires non comprises, s'élèvent, année moyenne, à la somme de 3,000f

Les traitements des employés et gages des servantes se montent à. 1,410

Reste 1,590



Tableau du mouvement de l'hospice pendant les 10 années de 1846 à 1855.

ANNÉES.	NOMBRE DE JOURNÉES DE				
	malades civils.	vieillards infirmes et pensionnaires	enfants trouvés et abandonnés.	enfants orphelins de familles pauvres.	malades militaires.
1846.	151	1,613	»	442	3,085
1847.	19	2,531	»	»	3,390
1848.	487	2,447	»	»	7,061
1849.	344	2,513	184	»	8,370
1850.	316	2,557	184	638	3,482
1851.	101	2,375	1,092	365	3,729
1852.	506	2,877	1,151	313	2,481
1853.	889	2,613	1,460	»	2,384
1854.	730	2,827	1,526	»	3,983
1855.	977	2,995	2,100	»	2,965
TOTAUX . . .	4,520	25,348	7,697	1,758	40,930

ARTICLE XII.

Hospice de Marckolsheim.

Aperçu historique.

L'hospice de Marckolsheim a été fondé en 1472 par l'évêque de Strasbourg, Ruprecht, comte palatin et d'Alsace, en même temps que la confrérie du Saint-Rosaire. Le titre original comprend, entre autres dispositions, les prescriptions suivantes:

1° Il est fait donation par l'évêque des bâtiments et dépendances situés près de l'église;

2° A cette maison est attaché un prémissaire;

3° La maison sera habitée par deux époux chrétiens qui hébergeront les pèlerins ou autres passants pauvres. Il sera donné à chaque pèlerin ou pauvre passant un plat de légumes ou une écuelle de soupe; il ne sera donné de vin qu'aux malades;

4° Chaque membre de la confrérie paiera à son admission un pfenning et un autre pfenning à chaque quatre-temps. Tout membre qui n'assistera pas à l'enterrement d'un confrère paiera 4 pfennings, et à chaque messe d'enterrement ou d'anniversaire il y aura offrande, le tout au profit de l'hospice;

MNOU

5° Lors du décès d'un membre de la confrérie, ses héritiers paieront à l'hospice, soit 4 schillings, soit un rézal de seigle.

Le plus ancien compte de l'hospice qui ait été conservé, porte la date de 1681 ; il présente les résultats suivants :

Recette . . .	42 liv.	5 s.	8 ½ d.	
Dépense . . .	16 »	5 »	7 »	
Excédant de recettes.	26 liv.	»	1 ½ d.	

Des comptes plus modernes présentent les résultats suivants :

1720.	Recette en argent .	115 liv. 14 s. 5 ½ d.
	Dépense.	78 » 13 » 6 »
	Recette en grains. .	21 réz. 6 picotins.
1790.	Recette en argent .	719 liv. 13 s., y compris la valeur des graine.
	Dépense.	353 liv. 40 s.

Le prémissaire habitait une grande et belle maison, tandis qu'en face de sa demeure croupissaient dans une petite maison délabrée quatre ou cinq vieillards abandonnés à eux-mêmes.

Le prémissaire disparut dans la tourmente révolutionnaire, et sa maison d'habitation fut affectée à l'école des filles.

En 1810 l'administration supérieure, frappée des abus qui s'étaient introduits dans l'emploi des ressources de l'hospice, décida, qu'au lieu de distribuer ces ressources en aumônes, il serait créé un service intérieur régulier en faveur de personnes infirmes et de vieillards indigents.

En 1842 le sieur Zwingelstein légua à l'hospice 4 hectares de bonnes terres, pour une valeur de 12,000 fr.

En 1842 la femme Zwingelstein fit donation à l'hospice d'une grande maison avec ses dépendances.

Situation actuelle.

Les choses changèrent alors de face : on plaça deux sœurs de charité à la tête de la gestion intérieure, ce qui permit de porter jusqu'à 25 le nombre des internes.

D'après le règlement intérieur, les hospitaliers sont employés selon leurs forces à divers travaux, les hommes principalement aux travaux de culture, et les femmes à ceux de l'intérieur.

L'établissement donne aussi des secours à des indigents du dehors, notamment des médicaments et de l'argent.

Le compte moral des dix dernières années, de 1846 à 1855, donne :

Recettes de 10 années :		
En argent.	28,337f 92c	48,337f 92c
En nature.	20,000 »	
Dépenses de 10 années :		
En argent	26,460 67	33,460 67
En nature	7,000 »	
Excédant des recettes		14,877 25

En ce moment le personnel nourri et entretenu à l'hospice se compose de :

6 orphelins ;
10 femmes vieilles ou infirmes ;
9 hommes ;
2 pensionnaires.

ARTICLE XIII.

Hospice de Molsheim.

Aperçu historique.

Il n'est resté des anciennes archives de Molsheim que des collégendes ou comptes, qui datent de 1720. Il est probable, néanmoins, que l'hospice existait avant cette époque, car un acte notarié de la même année fait mention de l'affectation des biens de l'ancienne léproserie d'Odratzheim à l'hospice de Molsheim, par un arrêt du Conseil d'État de 1701.

En 1730 la dame Jenner légua aux pauvres de Molsheim la totalité de sa fortune, en établissant quelques dispositions particulières en faveur de quatre vieilles femmes ou filles de Molsheim, à choisir de préférence parmi les membres de sa famille.

Ces femmes doivent être logées dans la maison, recevoir

annuellement une somme de 68 fr. en argent, plus un hectolitre de froment et un hectolitre d'orge, et avoir la jouissance du jardin.

La loi du 7 octobre 1796 ayant réuni les deux fondations sous la même administration, les anciens bâtiments furent vendus en 1840 et remplacés par une nouvelle acquisition, où l'on établit des logements pour les quatre bénéficiaires qui, en retour de la perte de la jouissance du jardin, reçurent un subside annuel de 200 fr., au lieu de 68 fr. fixés par le testament.

L'hospice de Molsheim a un service de santé, un service pour la vieillesse et un service pour l'enfance.

Le service intérieur est confié à cinq sœurs hospitalières, dont trois sont attachées aux salles des malades et des vieillards et deux aux salles des enfants pauvres, adressés à la maison par la société de Saint-Vincent-de-Paul. Les religieuses sont assistées de deux servantes.

Outre les trois services réguliers plus haut mentionnés, l'hospice a encore le fourneau économique créé par la société de Saint-Vincent-de-Paul, en faveur des indigents adultes de la ville.

Les frais du personnel de toute nature employé à l'intérieur ne dépassent pas le chiffre de 1,600 fr.

ARTICLE XIV.

Hospice d'Obernai.

Aperçu historique.

Cet établissement hospitalier a été fondé par la ville même en 1315. A peine créé, Jean de Châtenois, évêque de Strasbourg, y fonda une prébende, qu'il enrichit de biens considérables. En 1322 et 1326 Anne, fille de Henri d'Erlintgass, seigneur de Dorlisheim, y ajouta deux donations, et son exemple fut suivi par les filles de Conrad de Batzendorf, par demoiselle Gertrude de Winhey et plusieurs autres bienfaiteurs, dont les libéralités se rapportent à la même époque.

En 1846 les revenus hospitaliers atteignaient la somme de 19,412 fr. 78 cent. Ils se sont encore élevés depuis quelque temps.

Ce récent accroissement est dû, en partie à l'amélioration des prix de ferme, et en partie à d'heureux changements apportés dans l'administration intérieure, dont le plus utile et le plus efficace est la formation d'une réserve de culture, d'une vacherie et d'ateliers intérieurs pour occuper les pensionnaires valides. De cette façon, la commission charitable a pu tirer un parti excellent des forces de ces derniers, leur former un petit pécule d'encouragement, et en tout cas mettre un terme à leur habitude de se répandre dans les rues, d'aller jusque dans les villages voisins mendier aux portes, et de ne rentrer dans l'établissement qu'après une journée de désordres.

La gestion intérieure est confiée à cinq sœurs de charité assistées d'autant d'infirmiers et de servants, et à un aumônier.

ARTICLE XV.

Hospice de Rhinau.

Aperçu historique.

L'ancienne et florissante ville de Rhinau a dans son histoire deux événements qui l'ont fait déchoir de son rang : ce sont les inondations qui ont eu lieu de 1514 à 1542 et l'invasion des troupes de l'union de 1610. Les inondations la dévastèrent à peu près entièrement. A peine était-elle péniblement sortie de ses ruines, qu'elle subit le sac et l'incendie. Il ne resta de ses anciennes archives qu'une lettre donnée à Avignon le 3 juin 1345, par le pape Clément VI, en présence de plusieurs prélats français, et par laquelle le souverain pontife accorde indulgence plénière aux fidèles qui, à certaines époques de l'année, feront leurs dévotions dans la chapelle reconstruite à neuf de l'hospice de Rhinau.

L'hospice était administré par le prévôt et le conseil de la ville, d'abord sous la haute surveillance de la famille des Reinach, baillis de Bernstein et de Rhinau, et plus tard sous

celle de l'évêque de Strasbourg, devenu propriétaire du château et du bailliage de Bernstein. L'évêché ne se borna pas toujours au rôle de surveillant; plusieurs fois il traita les revenus de l'hospice comme ses revenus propres et s'en réserva jusqu'à la moitié, se contentant de faire verser dans la caisse charitable un reçu des fonds. En 1793 cet abus ou ce droit faillit entraîner la vente des biens de l'hospice, comme faisant partie du domaine de l'évêché, devenu domaine de l'État.

En 1801 le traité de Lunéville priva l'établissement de tous les revenus de ses biens situés au delà du Rhin. Pour l'indemniser et le couvrir de cette perte et de diverses redevances foncières, la loi du 9 septembre 1806 lui attribua quelques biens nationaux, qui, malheureusement, furent aliénés au profit du trésor avant la prise de possession de l'hospice.

Avant 1795 le service hospitalier comprenait deux maisons: l'une, qui s'appelait le *Petit-Hôpital,* était consacrée aux voyageurs pauvres, ouvriers étrangers ou nationaux, et l'autre, qui avait le nom de *Grand-Hôpital,* n'était occupée que par les pauvres de la ville. Les deux établissements furent réunis en 1795.

Jusqu'en 1836 l'hospice n'eut point d'économie domestique; il logeait des familles pauvres, leur faisait des distributions en argent ou en nature, et ajoutait à ces bienfaits des consultations de médecins et des médicaments.

En 1836 la commission charitable le dota d'un service intérieur et d'une économie domestique parfaitement organisés.

La gestion intérieure est confiée à trois sœurs de charité assistées d'une servante.

Les revenus ordinaires de la maison varient entre 7,000 et 10,000 fr., au moyen desquels, non-seulement elle peut recevoir et entretenir un certain nombre de vieillards, d'infirmes ou d'orphelins, mais encore des malades, et en faire traiter plusieurs autres à domicile.

ARTICLE XVI.

Hospice de Rosheim.

Aperçu historique.

Cet établissement est moderne et ne remonte qu'à la fin du siècle dernier. Il est dû à la munificence d'un curé de la paroisse. Jusqu'en 1847 il n'a été qu'un modeste bureau de charité, pouvant offrir le logement, le chauffage, l'éclairage et des médicaments pour 22 à 25 indigents infirmes, qui pourvoyaient à leurs autres besoins comme ils le pouvaient. En 1847 l'administration locale porta au budget communal une subvention de 2,000 fr., qui, jointe à un revenu de 600 fr. et au produit de dons plus récents, permit à la commission d'appliquer 3,000 fr. au soulagement de ces malheureux et de les placer sous la surveillance d'une sœur de charité. L'administration locale ne s'arrêta pas à ce premier bienfait. En 1855 elle prit des mesures pour enlever aux ressources de la maison leur caractère de précarité, et obtint l'autorisation d'affecter à la dotation de l'hospice le produit d'une coupe extraordinaire de bois communaux, évaluée à 30,000 fr. Elle se dispose même à recourir à une seconde coupe de sa réserve pour doubler cette dotation. En résumé, c'est un établissement charitable qui s'organise.

ARTICLE XVII.

Hospice de Saverne.

Aperçu historique.

L'acte le plus ancien qui fasse mention de l'hospice de Saverne est une lettre du 30 avril 1289, du pape Nicolas IV, qui accorde des indulgences à tous les donateurs pieux qui mettront l'hospice, fondé sous l'invocation de sainte Catherine, en état de subvenir aux besoins des pauvres étrangers, des indigents et des malades de la ville.

En 1449 l'évêque de Strasbourg, Robert, comte palatin, rappela et confirma la lettre du saint Père.

En 1511 une lettre du pape Jules II étendit le bénéfice des indulgences au service de la chapelle de Saint-Vendelin, annexée à l'hospice, mais non à titre de propriété.

De 1289, date de la fondation probable de la maison, à 1636, le service hospitalier marcha et se développa régulièrement, sans incident majeur. Mais en 1636 la ville de Saverne fut assiégée par les Suédois, et ses défenseurs mirent eux-mêmes le feu aux bâtiments de l'hospice dans l'intérêt de la défense. Ils ne furent reconstruits qu'en 1653 par les soins du S[r] Zwanger, prévôt du chapitre de Saint-Vendelin et curé de la ville, et avec les secours empressés des fidèles, jaloux de seconder l'œuvre pie de leur curé. La chapelle actuelle de Sainte-Catherine ne fut érigée que dix ans plus tard, sur l'emplacement de celle de Saint-Vendelin dont on put utiliser les restes.

L'église formait un bénéfice dont le bénéficiaire avait charge d'âmes à l'hospice. Elle perdit sa destination pendant la révolution et fut convertie en habitation particulière, puis achetée par l'hospice, et finalement restituée au culte en 1840.

Après la réunion de l'Alsace à la France, les biens hospitaliers de la fondation furent transférés aux chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel. L'administration charitable réclama vivement contre cette détermination du roi, qui la rapporta par un arrêt de son conseil privé du 20 juin 1696. Le même conseil, par un autre arrêt de 1701, incorpora les biens et revenus de la maladrerie de Saverne (*Guthleuthaus*) à ceux de l'hôpital. C'est vers cette même époque, que se forma pour la province d'Alsace la congrégation des sœurs de charité de Saint-Vincent de Paul, indépendante de celle de Paris. Elle eut d'abord sa maison-mère à Saverne; mais, au commencement du dix-neuvième siècle, elle transféra son siége à Strasbourg. La supérieure générale actuelle a encore pris l'habit dans l'hospice de Saverne.

La première mention d'une administration régulière de l'hospice date de 1471, époque où l'évêque Robert en confia le soin au conseil de la ville, bien que ce dernier eût dans la maison, depuis 1419, une espèce de surveillant nommé par ses soins. Cette situation paraît s'être maintenue jusqu'en 1731, sans contestation de la part des successeurs de Robert; mais, sous la gestion du cardinal, Armand de Rohan, le droit d'administrer l'hospice et

de pourvoir à la nomination du personnel fut de nouveau transféré à l'évêché, malgré les vives réclamations de la ville.

Situation financière de l'hospice.

La situation financière de l'établissement a eu son apogée à l'époque où la ville avait une garnison de cavalerie et les nombreux ateliers de construction du chemin de fer de Paris. La garnison et les ateliers ont été supprimés et ont fait disparaître avec eux la plupart des malades payants qui alimentaient la caisse charitable. C'est pendant la durée de cette prospérité, que la commission hospitalière organisa, dans l'hospice même et avec ses ressources, un ouvroir pour les filles pauvres, qu'elle transféra plus tard au bureau de bienfaisance.

L'administration intérieure est confiée à six sœurs de charité et à un aumônier, assistés d'une servante et d'un infirmier.

ARTICLE XVIII.

Hospice de Schlestadt.

Aperçu historique.

L'hospice de Schlestadt est peut-être de tous les anciens établissements charitables du Bas-Rhin celui qui a l'histoire la plus agitée. La ville fut de bonne heure un centre d'établissements religieux. Immédiatement après son érection en ville libre impériale, par Fréderic II, elle transforma son humble chapelle du temps des Carlovingiens en une église digne de son nouveau titre. Peu à peu sa double enceinte de murailles servit d'asile à un certain nombre de religieux de divers ordres, qui élevèrent des monastères où l'indigence trouva des soulagements de toute espèce. Dès l'année 1290 la ville avait créé une maladrerie et un hôpital pour les pauvres, près de la porte extérieure ou *Niederthor,* aujourd'hui Porte de Strasbourg. L'asile des pauvres dominait la ville et la campagne. Cette position extérieure l'exposant aux premiers dangers d'un siége, on dut l'évacuer en 1632, en présence de l'armée suédoise. Après la retraite de ces derniers, qui ne s'effectua qu'en 1634, les murs de l'hôpital furent réparés et l'édifice rendu à sa destination.

Mais en 1673 Louis XIV, mécontent de l'inébranlable fidélité de la ville libre impériale, fit raser les fortifications de la place ainsi que les bâtiments hospitaliers, et assigna aux pauvres l'édifice connu sous le nom de *La Tribu des Pêcheurs*, dans lequel déjà ils avaient trouvé un asile pendant le siége des Suédois. A peine y étaient-ils installés, que le roi en ordonna l'évacuation en faveur des malades militaires. Le magistrat se vit donc dans la nécessité d'adresser un nouvel appel à la bienfaisance publique. Malgré les rudes épreuves que l'occupation française avait infligées à la population, il recueillit assez de ressources pour acquérir de vastes terrains sur les bords du canal des Pêcheurs et y faire élever un bâtiment spacieux, dont l'entrée principale était sur la rue désignée aujourd'hui sous le nom de Rue d'Iéna. De grandes cours séparaient les diverses dépendances de l'établissement, dont les jardins s'étendaient sur les deux rives du canal jusqu'à la rue des Capucins. Le fondateur du nouvel hôpital plaça son œuvre sous l'invocation du Saint-Esprit, et établit une chapelle de ce nom à côté de l'entrée principale. On peut voir encore aujourd'hui, au-dessus de la porte de ce bâtiment occupé par les ouvriers de la garnison, l'image du Saint-Esprit planant sur la béquille, emblême de l'hôpital, et deux inscriptions qui rappellent, l'une, la destination de l'édifice[1], et l'autre, le nom du fondateur.[2]

La construction de l'hôpital fut achevée en 1687. Mais il était dit que les efforts de la charité n'aboutiraient encore qu'à tenter les désirs du pouvoir souverain. En 1730 l'État déclara qu'il avait besoin du nouveau bâtiment pour l'hôpital militaire, le prit et rétrocéda aux malades l'ancien bâtiment hospitalier, dont il s'était déjà emparé sous le même prétexte. Ce dernier était dans un état complet de délabrement; il fallut le reconstruire sur un nouveau plan, et son exécution ne fut achevée qu'en 1766. A partir de cette époque, l'établissement reprit

1. *Divo spiritui civis quas obtulit ædes*
Is donis reparans pro pietate beat.

2. *Joannes Bittel consul, uti præfectus hospitalis hos lares construxit.*

son ancien titre d'hôpital des bourgeois (*Bürgerhospital*), et le conserva jusqu'à l'abandon des bâtiments et à leur transformation en prison, qui s'opérèrent au début du dix-neuvième siècle.

Malgré tant de vicissitudes, l'hôpital, grâce à la charité des habitants, vit accroître sa prospérité. Par testament du 10 juin 1778, Marie-Anne Fromentin, veuve Rousseol, consacra une somme de 13,123 fr. à l'entretien de deux sœurs grises dans l'hospice. Cet exemple fut bientôt imité par Dorothée Bægert, qui, par acte de dernière volonté, daté du 25 avril 1782, légua sa fortune entière, évaluée à 60,000 fr., au même établissement, à la charge d'appeler encore deux sœurs pour soigner les malades. C'est ainsi que les pauvres de la ville participèrent aux bienfaits de l'institution si chrétienne, fondée dans la Bresse en 1617 par la piété de saint Vincent de Paul.

En 1801 l'hôpital militaire fut supprimé et les pauvres civils rentrèrent dans les bâtiments, à la seule condition de réserver des salles distinctes pour le service des soldats malades. La commission charitable ne tarda pas à remarquer que l'étendue de l'édifice ne répondait pas aux besoins des deux services réunis; elle demanda et obtint la concession de l'ancien couvent de Lylo, devenu vacant par la suppression des ordres monastiques. Le décret est daté du camp impérial de Varsovie, du 25 janvier 1807. Depuis cette époque aucun événement n'est venu troubler les malades dans leur nouvel asile.

Les bâtiments de l'ancien monastère sont traversés par le canal de la ville, dit Stadtbach; ils se composent d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Les malades et les pensionnaires occupent l'étage et les enfants les combles; les bains, la boulangerie et la plupart des autres dépendances du service intérieur sont au rez-de-chaussée. Les malades civils et les malades militaires occupent des salles séparées.

La gestion intérieure est confiée à neuf sœurs de charité.

Le service de santé est fait par un médecin, un chirurgien, un aide-chirurgien et un pharmacien.

La population de l'hospice se divise en deux grandes classes: la population militaire et la population civile. L'une et l'autre sont placées sous l'empire d'un règlement arrêté le 19 août 1853 et approuvé le 6 juin 1854.

La population militaire est traitée à raison d'un prix fixe de journée.

La population civile se compose de malades, de vieillards ou d'incurables et d'enfants.

La moyenne des malades entrés annuellement, pendant les dix dernières années, a été de 228, présentant 84,175 journées à 1 fr., soit une dépense totale de. . . . . 84,175f »c

La moyenne des vieillards et incurables traités gratuitement pendant la même période a été de 21, donnant 225,991 journées à 80 c. l'une, soit une dépense de. 180,792f80c

Celle des pensionnaires payants a été de 3 et le nombre total des journées de 35,843, qui, à raison de 1 fr., donnent une dépense de . . . . 35,843f »c

La moyenne des enfants a été de 15, présentant un nombre total de 145,202 journées, qui, à raison de 40 c. l'une, et y compris les frais de nourrice s'élevant à 2,604 fr. 20 c., donnent une dépense de . . . . 60,685f »c
à laquelle il faut ajouter les frais d'apprentissage après la première communion, en vertu de la donation Munschina, du 3 février 1832 . . . . 3,120f »c

Outre le service des malades, des vieillards et des enfants, l'hospice fait encore, moyennant un prix convenu avec le bureau de bienfaisance, celui des aliments et des cercueils délivrés aux pauvres de la ville, dont la dépense est évaluée à 13,734f74c

Enfin, c'est dans les bâtiments de l'hospice et sous la direction du service ordinaire, qu'ont été établis les fourneaux économiques que le bureau de bienfaisance a quelquefois ouverts à la classe indigente.

Pendant la même période les revenus de l'hospice, quoique très-importants, n'ont jamais suffi à ses dépenses, à cause des charges extraordinaires que lui ont imposées les mauvaises années. La caisse municipale est venue libéralement à son aide jusqu'à concurrence de la somme de 115,669 fr., soit, en moyenne, 11,566 fr. par an. — Outre cette importante subvention, l'hospice a été autorisé en 1855 à aliéner des titres de rentes pour la somme de 25,000 fr., afin de faciliter la liquidation de son déficit. Enfin, en 1856, la commission charitable a vendu des propriétés foncières d'un faible rapport, pour en transformer le prix de vente (77,850 fr.) en rentes sur l'État et améliorer ses revenus.

Grâce à ces résolutions et à la réduction progressive de ses charges, l'hospice est aujourd'hui en mesure d'équilibrer son budget.

ARTICLE XIX.

Hospice de Wissembourg.

Aperçu historique.

La maison hospitalière de Wissembourg a été établie par la ville elle-même, à une époque indéterminée. Les archives municipales en font mention à la date de 1449, comme d'une institution locale en activité. Placée dans la rue qui a porté successivement les noms de Spitalgasse, de Metzgasse et de Hundsgasse, elle a été transférée en 1553 dans un ancien couvent de Dominicains, où elle est encore, et qui laisse beaucoup à désirer sous le double rapport de la solidité et de la bonne distribution.

Dans le principe l'hospice était soutenu par les subventions municipales, celles de la riche abbaye de Wissembourg et les dons des habitants. Les notes recueillies aux archives par la mairie ne donnent aucune date aux dotations successives qui sont venues l'enrichir.

L'établissement perdit aux événements de 1793 une partie de son domaine; mais lorsque, quelques années après, on reconstitua le patrimoine des hôpitaux, il obtint, à titre de

compensation, la belle propriété qu'il possède aujourd'hui sur le territoire de Beinheim.

Les revenus ordinaires de la maison sont évalués à 18,000 fr.

Ceux qu'elle retire des malades militaires varient beaucoup et vont de 7,000 à 25,000 fr.

La commission charitable a pour principe d'appliquer la totalité des revenus au service de la charité. Elle donne au besoin des secours aux pauvres du dehors sous la forme de distributions alimentaires.

Le service intérieur gratuit comprend des vieillards des deux sexes, des infirmes, des enfants de parents pauvres, des orphelins et des malades civils.

Le service intérieur payant comprend des malades militaires et les malades des sociétés de secours mutuels. Les prix de journée varient de 60 c. à 2 fr.

Autant que possible et pour se conformer aux dispositions de la loi de 1851, la commission pensionne les vieillards, les infirmes et les enfants pour les retenir au sein de la famille. Ceux qu'elle est obligée de garder sont utilisés aux travaux de l'intérieur.

Le mouvement des dix dernières années du service hospitalier, de 1845 à 1855, a été de :

97 vieillards,

168 enfants, dont 24 ont appris des états,

185 malades gratuits, et

140 malades payants.

Pendant la même période décennale, il est mort 51 personnes.

La gestion intérieure est confiée à cinq sœurs de Saint-Vincent de Paul.

ÉTAT SOMMAIRE ET SY[…]

des hôpitaux et des hospices communaux, […]

SOMMAIRE DES BUDGETS HOSPITALIERS.	ARRONDISS. DE SAVERNE.			ARRONDISSEMENT DE SC[…]					
	Bouxwiller.	Saverne.	Total.	Benfeld.	Barsch.	Marckolsheim.	Obernai.	Rhinau.	B[…] hei[…]
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr[…]
Revenus ordinaires. Produit d'immeubles	26625 31	13261 03	39886 34	5051 30	132 »	2766 »	19021 »	10219 30	11[…]
Montant de rentes sur l'État	5734 »	4513 08	10247 08	684 »	388 »	189 »	1293 »	214 »	48[…]
Montant de rentes sur les communes	» »	983 »	983 »	» »	» »	» »	» »	20 »	[…]
Montant de rentes sur particuliers	763 80	1551 35	2315 15	759 02	66 01	134 02	205 15	109 73	[illegible]
Intérêts de fonds placés au trésor	22 66	2 71	25 37	11 05	168 58	558 64	134 »	70 16	3[…]
Subvention des communes	» »	» »	» »	» »	» »	410 »	» »	» »	200[…]
Droit des pauvres	» »	» »	» »	» »	» »	212 »	» »	» »	[…]
Totaux	33143 77	20311 17	53456 94	6505 37	754 59	4269 66	20653 15	10633 19	273[…]
Recettes extraordinaires. Dons et legs	45 61	» »	45 61	» »	163 »	» »	90 »	» »	1[…]
Produit du travail des pauvres	» »	33 »	33 »	» »	» »	» »	240 »	» »	[…]
Autres recettes	51 »	4784 50	4835 50	1619 »	719 »	6555 »	17425 »	2942 46	112[…]
Totaux	96 61	4817 50	4914 11	1649 »	882 »	6555 »	17755 »	2942 46	113[…]
Remboursement de frais. Allocations départementales pour les enfants trouvés et pour les aliénés	» »	716 87	716 87	» »	» »	» »	» »	» »	[…]
Journées de malades et aliénés payants	» »	3658 04	3658 04	123 05	» »	» »	501 92	» »	
Journées de militaires et marins	» »	1115 65	1115 65	» »	» »	» »	» »	» »	
Prix de pensions des élèves sage-femmes	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	
Subvent. pour layettes et vêtements dest. aux enf. tr.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	
Totaux	» »	5490 56	5490 56	123 05	» »	» »	501 92	» »	
Totaux généraux	33242 38	30119 23	68361 61	8277 42	1636 59	10824 66	38910 07	13575 65	389[…]
Dépenses ordinaires. Personnel	1944 71	3676 84	5621 55	909 »	131 »	634 07	2379 49	1666 92	36[…]
Matériel	7727 »	3638 03	11365 03	1922 23	230 05	1077 60	5617 02	3131 72	57[…]
Comestibles	1649 »	16848 82	18497 82	3013 40	66 »	4376 10	9750 49	3300 95	193[…]
Pharmacie	714 55	1340 03	2054 58	197 »	20 »	272 »	270 21	93 50	3[…]
Dépenses relatives aux enfants trouvés	223 »	823 88	1046 88	» »	» »	68 »	1301 »	» »	
Dépenses diverses	30778 »	3509 62	34287 62	877 40	153 »	121 39	2326 79	1489 55	16[…]
Totaux	43036 26	29837 22	72873 48	7009 03	600 05	6519 16	21645 »	9682 54	309[…]
Dépenses extraordin. Valeurs d. imm. acq. d. l'ann.	349 »	31 »	380 »	307 »	» »	» »	» »	» »	
Placem. de capit. sur l'État	» »	821 03	821 03	242 »	» »	» »	» »	1320 »	49[…]
Placem. de capit. sur les communes	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	[…]
Placem. de capit. sur particuliers	» »	» »	» »	» »	54 »	» »	» »	» »	
Autres placements	190 »	» »	190 »	324 »	» »	» »	4324 »	92 »	
Totaux	539 »	852 03	1391 03	873 »	54 »	» »	4324 »	1412 »	49[…]
Totaux généraux	43575 26	30689 25	74264 51	7882 03	654 05	6519 16	25969 »	11094 54	358[…]

ECETTES ET DÉPENSES

ourg, qui ont une comptabilité publique.

ARRONDISS. DE STRASBOURG.				ARR. DE WISSEMBOURG.				RÉCAPITUL. PAR ARRONDISSEMENT.				T
Fort-Louis.	Haguenau.	Molsheim.	Total.	Lauterbourg.	Seltz.	Wissembourg.	Total.	Saverne.	Schlestadt.	Strasbourg.	Wissembourg.	gé
Fr.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr.	
179	93737 »	3482 »	97398 »	426	1172	16637	18235	39886 34	68766 64	97398 »	18235	22
29	9688 »	7727 »	17444 »	2204	362	1291	3857	10247 08	8671 »	17444 »	3857	40
»	» »	» »	» »	»	»	»	»	983 »	20 »	» »	»	[illegible]
124	13 45	112 »	249 45	327	37	180	544	2315 15	1821 05	249 45	544	[illegible]
14	1433 29	457 78	1905 07	90	112	16	218	25 37	1234 68	1905 07	218	[illegible]
»	» »	» »	» »	»	»	»	»	» »	18558 23	» »	»	1
»	» »	» »	» »	»	»	»	»	» »	2612 73	» »	»	[illegible]
346	104871 74	11778 78	116996 52	3047	1683	18124	22854	53456 94	101684 33	116996 52	22854	29
»	410 »	15 »	425 »	»	»	»	»	45 61	4523 »	425 »	»	[illegible]
»	» »	» »	» »	»	»	»	»	33 »	240 »	» »	»	
364	104899 »	5230 »	110493 »	5076	1640	6729	13445	4835 50	63021 26	110493 »	13445	19
364	105309 »	5245 »	110918 »	5076	1640	6729	13445	4914 11	67784 26	110918 »	13445	19
»	» »	» »	» »	742	»	496	1238	716 87	» »	» »	1238	
»	152 »	1326 »	1478 »	»	»	2848	2848	3658 04	1342 97	1478 »	2848	[illegible]
»	17035 »	» »	17035 »	1825	»	6943	8768	1115 65	13835 23	17035 »	8768	4
»	» »	» »	» »	»	»	»	»	» »	» »	» »	»	
»	» »	30 »	30 »	»	»	»	»	» »	» »	30 »	»	
»	17187 »	1356 »	18543 »	2567	»	10287	12854	5490 56	15178 20	18543 »	12854	5
710	227367 74	18379 78	246457 52	10690	3323	35140	49153	63861 61	184646 79	246457 52	49153	54
18	12922 »	1854 »	14794 »	1679	211	3888	5778	5621 55	14633 57	14794 »	5778	4
92	41047 »	3365 »	44504 »	1700	211	10834	12745	11365 03	30667 26	44504 »	12745	9
»	63655 »	4129 »	67784 »	3956	»	10562	14518	18497 82	66381 53	67784 »	14518	16
»	3259 »	87 »	3346 »	743	150	1602	2495	2054 58	3177 76	3346 »	2495	1
»	» »	» »	» »	46	278	578	902	1046 88	1549 »	» »	902	[illegible]
81	22504 »	630 »	23215 »	1037	702	1035	2774	34287 62	13370 63	23215 »	2774	7
191	143387 »	10065 »	153643 »	9161	1552	28499	39212	72873 48	129779 75	153643 »	39212	39
»	1956 »	» »	1956 »	»	»	»	»	380 »	307 »	1956 »	»	[illegible]
»	16660 »	3986 »	20646 »	»	231	»	231	821 03	9687 88	20646 »	231	3
»	» »	» »	» »	»	»	»	»	» »	» »	» »	»	
»	» »	» »	» »	»	»	»	»	» »	720 »	» »	»	
»	2579 »	2277 »	4856 »	»	»	»	»	190 »	4740 »	4856 »	»	[illegible]
»	21195 »	6263 »	27458 »	»	231	»	231	1391 03	15454 88	27458 »	231	4
191	164582 »	16328 »	181101 »	9161	1783	28499	39443	74264 51	145234 63	181101 »	39443	44

ÉTAT SOMMAIRE ET SYNOPTIQUE

des services intérieurs des hôpitaux et des hospices communaux autres que ceux de Strasbourg.

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	SERVICE CIVIL. Nombre de salles.	Nombre de lits.	Nombre moyen des admissions par an.	Nombre de personnes présentes à l'établissement au 31 mars 1857. Payantes.	Gratuites.	Total.	Prix de journée des payants.	SERVICE MILITAIRE. Nombre de salles.	Nombre de lits.	Nombre moyen des admissions par an.	Nombre de milit. présents à l'établissement au 31 mars 1857.	Prix de journée.	Personnel servant logé et nourri.	OBSERVATIONS.
ARROND. DE SAVERNE														
Saverne	15	209	216	14	69	83	1f25c	»	»	»	»	»	6 sœurs, 1 aumônier, 3 serv.	Bouxwiller, Seltz, Bœrsch et Fort-Louis. Ces quatre hospices n'ont pas de ménage monté, ils distribuent des secours à domicile et quelquefois donnent le logement à des personnes sans asile.
ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT. Benfeld	4	34	43	»	15	15	1f »c	4	39	113	3	1f25c	3 sœurs.	
Marckolsheim	5	23	26	»	22	22	»	»	»	»	»	»	2 sœurs, 1 servante.	
Obernai	10	100	101	3	91	94	0f60c à »f90c	»	»	»	»	»	5 sœurs, 4 infirmiers.	
Rhinau	8	59	102	3	48	51	280f par an.	»	»	»	»	»	4 sœurs.	
Rosheim	2	25	24	»	22	22	»	»	»	»	»	»	2 sœurs.	
Schlestadt	5	97	247	21	65	86	1f pour ouvrier. 1f35c pour autres.	4	100	425	55	officier... 2f10c autres... 1 35	8 sœurs, 5 préposés, 3 empl.	
Total	34	338	543	27	263	290	»	8	139	538	58	»	24 sœurs, 9 infirmiers, 1 servante et 3 employés.	
ARROND. DE STRASBOURG. Haguenau	18	233	566	25	151	176	1f30c à 1f20c 0 80 à 0 60 suivant la classe.	8	150	390	11	officier... 1f03c autres... 1 18	9 sœurs, 7 infirmiers, 7 serv.	
Molsheim	4	30	44	1	22	23	1f50c	»	»	»	»	»	5 sœurs, 2 préposés.	
Total	22	263	610	26	173	199	»	8	150	390	11	»		
ARR. DE WISSEMBOURG. Lauterbourg	3	10	11	»	10	10	1f20c, 1f et 0f80c	5	45	154	11	1f50c et 1f75c	3 sœurs, 2 infirmiers, 3 serv.	
Wissembourg	8	60	61	11	47	58	0f80c à 1f20c	»	»	»	»	»	6 sœurs, 1 infirmier, 1 serv.	
Total	11	70	72	11	57	68	»	5	45	154	11	»	9 sœurs, 3 infirm., 4 servantes	
RÉCAPITUL. P. ARRONDISS														
Saverne	15	[illegible]9	216	14	69	83	»	»	»	»	»	»	6 sœurs, 1 aumônier, 3 serv.	
Schlestadt	34	338	543	27	263	290	»	8	139	538	58	»	24 sœurs, 9 inf., 3 emp., 1 serv.	
Strasbourg	22	263	610	26	173	199	»	8	150	390	11	»	14 sœurs, 9 infirm., 7 serv.	
Wissembourg	11	70	72	11	57	68	»	5	45	154	11	»	9 sœurs, 3 infirmiers, 4 serv.	
TOTAL GÉNÉRAL	82	770	1441	78	362	640	»	21	334	1082	80	»	53 sœurs, 21 infirm., 15 serv., 1 aumônier, 3 employés; en tout : 93 personnes.	

DEUXIÈME SOUS-SECTION.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

PRÉLIMINAIRES.

L'institution des bureaux de bienfaisance vint à la suite des efforts tentés par la Convention pour organiser la dette de la nation envers les pauvres et supprimer la mendicité. Moins énergique que ses devancières comme mesure générale, elle eut sur celles-ci l'avantage de se conserver et d'entrer dans les habitudes du pays. Cela tient sans doute à ce qu'elle n'était à son début, et qu'elle n'est encore aujourd'hui qu'un simple mécanisme administratif composé d'un comité et d'une caisse; d'une caisse pour recevoir les dons *volontaires* destinés aux pauvres, et d'un comité de cinq personnes pour en faire la distribution, et diriger les travaux qui seraient prescrits par les administrations municipales. Il est vrai qu'elle était accompagnée d'une pénalité sévère contre le vagabondage; qu'elle conservait de l'ancienne législation charitable le principe de la sécularisation de la charité officielle, la généralité de cette charité et le domicile de secours; mais, comme elle laissait derrière elle le principe de l'*obligation*, elle s'accommodait à toutes les dispositions, toujours prête à recevoir et jamais à exiger.

On obéit partout à la loi du 7 frimaire an V, en organisant des bureaux. Dans le Bas-Rhin l'institution ne prit réellement date qu'en l'an XII, sous l'administration de M. Shée, conseiller d'État, préfet du département. Cet administrateur lui donna tout le développement dont elle était susceptible.

Il établit un bureau de bienfaisance dans chaque canton et un comité d'aumônes dans chaque commune, en donnant aux premiers un droit de surveillance et de contrôle sur les seconds.

Il créa aux uns et aux autres des ressources éventuelles, au moyen de quêtes périodiques et de troncs fixes dans les églises,

d'un prélèvement proportionnel sur les recettes des bals blics, feux d'artifice, concerts, courses, etc. où l'on était ad en payant, et d'un droit fixe de 6 fr. sur les danses des c munes rurales où l'on était admis sans payer.

Il régla l'emploi de ces ressources entre les secours à do cile, les ateliers de travail, la médecine gratuite et d'au œuvres d'humanité, fixa les rapports des ateliers ou manu tures de bienfaisance avec les hospices et les écoles, et éd la répression la plus vigoureuse de la mendicité et du vagab dage. Rien ne manquait à l'organisation; mais l'essentiel sait défaut à l'exécution, savoir: les voies et moyens. pouvait le prévoir: une bienfaisance officielle qui n'était *obligatoire* et des recettes qui n'étaient pas *forcées* devai nécessairement aboutir à l'insuffisance.

Dès l'année 1806, c'est-à-dire deux ans après l'arrêté p fectoral, l'illustre Portalis apporta dans les principes mêmes la loi de l'an V une modification dont la portée ne devait tarder à se révéler: il fit assurer aux aumônes d'église l entière liberté et abandonner l'obligation d'en verser le pro dans les caisses des bureaux ou des comités de charité : n'était rien moins que l'abandon de la sécularisation de la cha pratiquée par l'intermédiaire des églises et du clergé. Les cais d'aumônes des églises réformées, de tout temps administ sans contrôle public par le diaconat, servirent de transitio la détermination de Portalis; son habileté fit le reste. Son rapp à l'Empereur est un chef-d'œuvre[1]. La conséquence de la mes était prévue: on donna beaucoup à l'Église et peu aux burea

En 1817, après onze ans de durée, les bureaux de cha et les comités d'aumônes se trouvèrent en présence d'une c alimentaire tristement mémorable. Le comte de Bouthillier, p fet du Bas-Rhin, pressé par la misère publique, se plaignit ce que les droits du malheur fussent restés indifférents maires d'un grand nombre de communes, dont la loi avait les présidents nés des commissions charitables.

1. Voir Champeaux, Droit ecclésiastique, t. II, p. 356.

En 1854, après une nouvelle expérience de trente-sept ans, l'administration préfectorale déclarait encore que les bureaux de charité n'avaient pas toujours produit les résultats importants qu'on attendait d'eux. Pour obvier à ce défaut d'action, elle jugea utile de créer dans chaque canton une commission d'assistance publique chargée de se mettre en rapport avec les bureaux de bienfaisance des communes, et de se concerter avec eux sur les mesures à prendre pour obtenir des ressources et en faire le meilleur emploi possible.

L'art. 2 de l'arrêté d'organisation du 27 novembre 1854 porte que « les membres de ces commissions se mettront en « rapport avec les membres des bureaux de bienfaisance; ils « leur donneront des avis et une direction pour toutes les dé- « marches et opérations relatives à l'assistance publique. »

Moins d'un an après, le 12 octobre 1855, les commissions recevaient un nouveau règlement et de nouvelles attributions, libellées comme suit:

« Art. 1er. Les commissions cantonales d'assistance publique « sont chargées:

« 1° D'éclairer l'administration supérieure sur le nombre « et les besoins des indigents, et sur la manière dont chaque « commune vient au secours de ses habitants pauvres;

« 2° De donner leur avis sur les demandes de secours for- « mées par les communes et les bureaux de bienfaisance;

« 3° De servir d'intermédiaire entre les communes et les « bureaux de bienfaisance pour les engager à combiner leur « action dans un but d'utilité commune, et à s'entr'aider au « besoin. »

Les commissions placées successivement sous l'impulsion de ces deux règlements ont été utiles, mais très-inégalement.

Elles étaient chargées de stimuler le zèle des bureaux qui en manquaient et de battre monnaie, non-seulement pour leurs caisses respectives, mais encore pour être en mesure de faire reporter aux caisses les plus pauvres du canton ou des cantons voisins les excédants des caisses plus favorisées. Elles ont réussi

à leur début sur plusieurs points. Aujourd'hui, sur ces mê points, leur action s'est affaiblie. Il en est de ce mécani auxiliaire comme de tous ceux dont le mouvement n'a pas ressort en lui-même : il agit dans la proportion de ce qu'on demande. A en croire les renseignements contenus dans rapports, il a été accueilli avec satisfaction et serait abando avec quelque regret. M. le curé d'Eschbach fait du simple af blissement de son action l'une des causes qui ont produi recrudescence du vagabondage.

Ces mesures n'ont pas été les seules par lesquelles l'ad nistration soit venue en aide à l'institution de l'an V. La mé cine des pauvres a été de bonne heure organisée dan département du Bas-Rhin. Dans les circonstances graves, caisses municipales, celles du département et de l'État versé d'importantes subventions dans les caisses charitabl pour les aider à remplir leurs devoirs envers les indige

Souvent aussi la charité privée a fait de chaleureux appels faveur des bureaux; elle a été même quelquefois assez désir ressée pour confondre son action avec la leur et même l attribuer tout le mérite du bien qui en est résulté. Il n'est pas j qu'à la loi pénale qui n'ait eu sa part dans ce concours, en fortifi les mesures de répression contre le vagabondage et la mendic pour débarrasser la charité publique de ce redoutable para Mais, ni la loi pénale, ni la médecine des pauvres, ni les comn sions cantonales, ni la charité privée, ni les subventions, ne s parvenues à assurer aux bureaux de canton, et encore moins bureaux communaux, la consistance et l'activité d'une institut chargée de représenter la bienfaisance publique et de mettre terme à la mendicité. Ils sont restés à l'état de lettre morte à peu près dans la plupart des communes du Bas-Rhin. L' pression de caisse de charité revient, il est vrai, fréquemm dans les rapports sur les ressources de la bienfaisance, m avec un apport éventuel qui dépasse rarement 15 ou 20 provenant des danses, à moins que le Conseil municipal n'all un supplément. Il n'y a en réalité de bureaux organisés

dans 25 communes, dont 19 sont des chefs-lieux de canton et 6 de simples communes rurales. Ce nombre s'accroîtra bientôt d'un nouveau bureau à fonder à Dorlisheim dans l'arrondissement de Strasbourg, en exécution du legs de M. Busch, qui a laissé aux pauvres de cette localité la moitié de sa fortune, estimée à 150,000 fr. environ.

Les subventions accordées sur les fonds de l'État pendant les exercices 1853-1854, 1854-1855, 1855-1856 se sont élevées:

1° En 1853-1854 à . . . . répartis entre 305 communes;	57,390^{f}
2° En 1854-1855 à . . . . répartis entre 217 communes;	31,220
3° En 1855-1856 à . . . . répartis entre 227 communes.	48,845
Pendant la première de ces périodes, 235 communes ont pris sur leurs caisses, à titre de subventions extraordinaires aux caisses de charité, la somme de.	146,061
Pendant la seconde période, 89 communes ont voté	48,677
Enfin pendant, la troisième période, 139 communes ont donné. . . ;	73,277
Total	405,470^{f}

Ces fonds ont été appliqués au soulagement des malheureux sous des formes diverses, dont la plus importante a été l'ouverture d'ateliers de charité.

Le Conseil général n'a concouru à ces dépenses que pendant l'hiver de 1855 à 1856 seulement, et pour une somme de 8,100 fr. répartis entre 22 communes.

Mais il inscrit régulièrement dans le budget départemental:

1° Pour remédier à la mendicité, un crédit de 8,000 fr.

2° Pour venir à l'aide de veuves et de femmes abandonnées ayant des enfants en bas âge, 6,000 fr.

Les revenus ordinaires des communes, en biens, se composent des éléments suivants:

ÉTAT DES BIENS COMMUNAUX.

NOMS des ARRONDISSEMENTS.	BOIS soumis au régime forestier.			TERRAINS CULTIVÉS.			PATURAGES.			BIENS AUTRES que ceux désignés ci-contre.		
	Contenance.	Valeur du fonds.	Produit annuel.	Contenance.	Valeur du fonds.	Produit annuel.	Contenance.	Valeur du fonds.	Produit annuel.	Contenance.	Valeur du fonds.	Produit annuel.
	hect. ar. c.	fr.	fr. c.	hect. ar. c.	fr. c.	fr c.	hect. ar. c.	fr. c.	fr. c.	hect. ar. c.	fr. c.	fr. c.
Saverne	12408 68 »	14136650	186418 50	2475 96 57	4984581 28	82120 17	1540 39 68	52851 86	3376 20	214 75 38	157892 24	2335 70
Schlestadt	22718 33 55	31157350	466955 »	4012 04 27	5372582 »	184896 08	7030 96 57	4108938 »	49708 50	168 21 07	91575 »	2000 »
Strasbourg	17236 35 02	27163540	312480 »	9188 69 40	13378194 »	281215 08	2052 61 87	1537240 »	4575 50	447 72 62	336968 »	4982 72
Wissembourg	16616 76 55	14711614	197710 »	1709 53 60	2449986 »	73899 »	235 43 49	106813 »	661 50	179 68 41	51650 »	1423 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	69080 13 12	87169154	1163563 50	17386 23 84	26185343 28	622130 33	10859 41 61	5805842 86	58321 70	1010 37 48	638085 24	10741 42

OBSERVATIONS. — Ces biens sont répartis entre toutes les communes, à peu d'exceptions près, mais par masses très-inégales.

ÉTAT SOMMAIRE ET SYNOPTIQUE

DES

RESSOURCES DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

BUREAUX de BIENFAISANCE.	Recettes ordinaires. Produit des biens immobiliers.	Produit des capitaux placés en rentes. sur l'État.	sur les communes.	sur les particuliers.	Droit des pauvres.	Total.	Recettes extraordinaires. Produit des quêtes.	Produit des dons en nature évál. en argent.	en argent.	Subvention de la commune.	Recettes diverses.	Total.
Arrond. de Saverne.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Bouxwiller	»	432	»	»	»	432	4,004	»	166	84	299	4,35
Hochfelden	»	»	»	»	151	151	111	733	317	453	1,764	3,37
Saar-Union	»	122	»	15	75	212	»	»	50	»	378	42
Saverne	»	14	»	»	544	558	5,338	»	102	1,000	1,308	7,74
Totaux	»	568	»	15	770	1,353	9,453	733	635	1,537	3,749	16,10
Arrond. d. Schlestadt												
Andlau	519	814	»	225	15	1,573	»	»	»	»	»	»
Erstein	211	1,092	»	176	44	1,523	2,372	»	»	1,333	62	3,76
Obernai	188	274	»	»	64	526	1,153	»	297	1,200	49	2,69
Rosheim	»	»	»	»	7	7	84	»	»	1,600	234	1,91
Schlestadt	»	49	»	»	466	515	4,855	»	117	11,100	1,124	17,19
Villé	305	93	»	158	25	581	262	»	66	»	46	37
Totaux	1,223	2,322	»	559	621	4,725	8,726	»	480	15,233	1,545	25,95
Arrond. d. Strasbourg												
Bischwiller	»	»	»	»	»	»	3,186	220	1,000	500	645	5,55
Brumath	»	32	»	»	33	65	»	467	343	2,960	139	3,90
Haguenau	»	»	»	»	993	993	2,947	»	682	4,770	480	8,87
Molsheim	»	»	»	»	94	94	451	223	348	660	247	1,92
Marlenheim	166	41	»	199	30	436	810	»	233	247	282	1,57
Strasbourg	44,019	1,245	»	»	18,696	63,960	4,335	»	5,460	11,770	35,232	56,7
Westhoffen	»	15	»	»	53	68	107	»	11	1,710	91	1,9
Totaux	44,185	1,333	»	199	19,899	65,616	11,836	910	8,077	22,617	37,116	80,5
Arrond. d. Wissemb.												
Dambach	385	89	»	36	36	546	»	»	»	»	77	
Hatten	»	»	»	»	26	26	7	50	50	833	51	9
Lauterbourg	154	307	»	59	79	599	116	»	32	408	491	1,
Reichshoffen	36	»	»	8	73	117	»	60	3	1,163	192	1,
Rittershoffen	»	»	»	»	»	»	»	»	»	667	30	
Seltz	18	106	»	36	42	202	»	»	115	»	441	
Wissembourg	»	302	»	»	255	557	5,251	»	947	»	113	6,
Wœrth	»	120	»	152	»	272	850	»	»	100	225	1,
Totaux	593	924	»	291	511	2,319	6,224	110	1,147	3,171	1,620	12,
Récapitulation.												
Saverne	»	568	»	15	770	1,353	9,453	733	635	1,537	3,749	16,
Schlestadt	1,223	2,322	»	559	621	4,725	8,726	»	480	15,233	1,515	25,
Strasbourg	44,185	1,323	»	199	19,899	65,616	11,836	910	8,077	22,617	37,116	80,
Wissembourg	593	924	»	291	511	2,319	6,224	110	1,147	3,171	1,620	12,
Totaux généraux	46,001	5,137	»	1,064	21,801	74,013	36,239	1,753	10,339	42,558	44,000	134,

Nota. Le patrimoine des bureaux de bienfaisance provient surtout de libéralités auxquelles ont été réunies des économies des années heureuses. La part de ces établissements dans le produit des concessions aux cimetières y a aussi contribué. libéralités, elles se composaient principalement de dons de peu d'importance, successivement recueillis et capitalisés. Il intérêt et peut-être impossible d'en donner une nomenclature complète. On peut cependant indiquer les suivantes :

Andlau. Les revenus de cet établissement proviennent presque exclusivement de fondations pieuses et charitables, ét plusieurs siècles par les seigneurs d'Andlau.

…es legs s …nnée …aux de …ance.	Frais de bureau.		Total des frais.	Secours en nature évalués en argent				Secours	Total des secours.	Total général des dépenses.	Valeur des acquisitions d'immeubles faites dans l'année.	Montant des sommes placées dans l'année.	Total des placements.	Nombre des individus secourus à domicile.
en capitaux mobiliers.	Personnel.	Matériel.		Aliments.	Vêtements.	Chauffage.	Autres secours en nature.	En argent.						
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
»	274	11	285	»	»	»	377	4,122	4,499	4,784	»	713	713	147
»	75	299	374	1,566	81	202	159	143	2,151	2,525	466	»	466	127
»	24	2	26	»	»	»	125	289	414	440	»	»	»	30
»	385	43	428	5,601	447	40	813	628	7,529	7,957	»	»	»	532
»	758	355	1,113	7,167	528	242	1,474	5,182	14,593	15,706	466	713	1,179	836
»	238	194	432	160	80	»	97	792	1,129	1,561	»	»	»	130
»	611	100	711	3,153	17	33	664	363	4,230	4,941	»	»	»	57
»	51	30	81	166	»	»	973	2,009	3,148	3,229	»	»	»	92
»	140	19	159	969	40	»	207	319	1,535	1,694	»	»	»	63
»	1,066	»	1,066	3,296	369	»	2,292	10,736	16,693	17,759	»	»	»	231
133	77	3	80	241	»	»	171	66	478	558	»	133	133	22
133	2,183	346	2,529	7,985	506	33	4,404	14,285	27,213	29,742	»	133	133	605
»	216	10	226	62	67	293	781	2,887	4,090	4,316	»	527	527	347
»	55	»	55	»	»	1,727	1,606	787	4,120	4.175	»	»	»	195
»	1,283	334	1,617	15,979	»	»	4,140	10,180	30,299	31,916	»	»	»	5,114
»	73	20	93	382	85	448	459	583	1,957	2,050	»	»	»	354
»	28	30	58	685	7	71	40	159	962	1,020	»	961	»	49
3,168	9,079	968	10,047	46,705	1,702	6,205	12,133	30,899	97,644	107,691	»	5,147	»	7,609
»	46	1	47	511	»	»	128	1,548	2,187	2,234	»	»	»	77
3,168	10,780	1,363	12,143	64,324	1,861	8,744	19,287	47,043	141,259	153,402	»	6,635	527	13,745
»	21	10	31	»	»	»	57	187	244	275	»	493	493	37
»	114	18	132	»	»	»	»	745	745	877	»	»	»	63
»	93	30	123	622	31	»	114	547	1,314	1,437	»	»	»	57
»	147	155	302	446	76	63	156	265	1,006	1,308	»	»	»	86
»	12	3	15	»	»	»	312	322	634	649	»	»	»	63
»	24	33	57	257	63	»	76	9	405	462	»	80	80	215
»	211	1	212	61	»	300	767	4,611	5,739	5,951	»	661	661	439
»	11	»	11	»	»	»	28	1,150	1,178	1,189	»	137	137	61
»	633	250	883	1,386	170	363	1,510	7,836	11,265	12,148	»	1,371	1,371	1,021
»	758	355	1,113	7,167	528	242	1,474	5,182	14,593	15,706	466	713	1,179	836
133	2,183	346	2,529	7,985	406	33	4,404	14,285	27,213	29,742	»	133	133	605
3,168	10,780	1,363	12,143	64,324	1,861	8,744	19,287	47,043	141,259	153,402	»	6,635	527	13,745
»	633	250	883	1,386	170	363	1,510	7,836	11,265	12,148	»	1,371	1,371	1,021
3,301	14,354	2,314	16,668	80,862	2,965	9,382	26,675	74,346	194,330	210,998	466	8,852	3,210	16,207

…rnai. Legs de différents immeubles estimés à 5000 fr., fait en 1834 par M. Augustin Ludwig. Autre legs de même nature …ortance fait par M. Mathieu Hoffmann.

…é. Legs d'immeubles et capitaux fait en 1778 par M. Antoine Abraham. Ce legs constitue aujourd'hui la totalité du …oine de l'établissement. Par suite de gestions infidèles, qui remontent à son origine, cette fondation, qui s'élevait d'abord …00 fr. environ, a éprouvé une réduction de plus de moitié.

…terbourg. Legs d'immeubles évalués à 2,400 fr., fait en 1836 par M. Charlabourg.

APPENDICE A LA DEUXIÈME SECTION.

MÉDECINE GRATUITE.

La première organisation du service médical gratuit dans le Bas-Rhin remonte à 1810, à une époque où l'on trouvait encore, non-seulement « des communes, mais des cantons livrés « à l'ignorance et à la charlatanerie. » Elle est comprise dans l'arrêté réglementaire de la police médicale, pris le 31 octobre 1810 par M. de Lezay-Marnésia.

Cet administrateur éminent forma pour la ville de Strasbourg un comité médical de consultation de quatre médecins et de deux pharmaciens, qu'il chargea de fournir gratuitement les secours de l'art à la classe indigente, et de veiller à l'exécution des lois et instructions concernant la salubrité publique.

Il plaça dans chaque canton rural un médecin pour y remplir les mêmes fonctions.

Les attributions du comité et des médecins cantonaux, très-étendues et très-variées, firent de l'institution le gardien principal des intérêts de la santé publique : vaccinations, inhumations, accidents, médecine légale, épidémies, épizooties, visite des écoles, des églises, des prisons, des boucheries, des comestibles et des habitations, police médicale, recensement des infirmes, topographie médicale, bref, toutes les branches de la science hygiénique et pharmaceutique, dans ses rapports avec la santé publique et la bienfaisance, furent confiées à leurs soins.

En outre, dans les cantons où il n'existait pas de pharmacie, on établit près du médecin cantonal un dépôt de médicaments à l'usage des malades indigents, qui devait être approvisionné, au prix de revient, par les pharmaciens des hospices civils de l'arrondissement.

« Les frais de traitement et tous autres relatifs à l'établisse-« ment des médecins du canton et ceux occasionnés par la « vaccination étaient supportés par les communes du

Pour subvenir aux frais de la fourniture gratuite des aliments nécessaires aux malades pauvres, il devait être formé dans la caisse de chaque bureau de bienfaisance *un fonds de réserve de quatre cents francs au moins*, à prélever sur les communes et destiné uniquement à ce service.

Les fabriques d'église étaient invitées à concourir avec les excédants de leurs caisses à l'accroissement de ce fonds.

La totalité des dépenses et des recettes était centralisée dans les caisses charitables et comprise dans leur comptabilité.

En 1829 l'administration départementale institua sous sa présidence un conseil de salubrité composé de six membres, pour correspondre avec les médecins cantonaux et les artistes vétérinaires salariés par le département, veiller au maintien et au développement des vaccinations, donner son avis sur les épidémies, épizooties, maladies réputées contagieuses, rédiger des instructions hygiéniques pour les cas accidentels d'intempérie, d'altération des comestibles, etc. Ce conseil devint l'intermédiaire obligé des médecins cantonaux près de l'administration; il centralisa les renseignements et présenta chaque mois le résultat de ses travaux.

En 1835 M. Choppin d'Arnouville remania les arrêtés de 1810 et 1829, les fondit en un seul, mais sans en changer essentiellement les dispositions. La seule modification qu'il apporta dans le service de santé fut d'établir avec plus de réserve les dispositions relatives à la distribution gratuite des médicaments et des aliments aux malades, et d'ouvrir un concours public pour la place de médecin cantonal. Il est vraisemblable que ce magistrat fut amené à modifier la rédaction de l'arrêté de 1810 sur le premier point, pour ne pas préjuger vainement la possibilité des caisses charitables de faire toujours face aux dépenses des médicaments et des aliments. Le second changement avait pour objet d'offrir un encouragement au zèle et à l'aptitude. Le conseil de salubrité était juge du concours et formait la liste des candidats parmi lesquels le préfet faisait [illegible] en toute liberté.

Sous l'empire de ces trois arrêtés, le service de la médecine gratuite était divisé en autant de circonscriptions que de cantons, et chaque circonscription desservie par un médecin. L'expérience ayant démontré que dans plusieurs cantons un seul médecin ne suffisait pas, l'administration se détermina, en 1854, à subdiviser les circonscriptions cantonales les plus chargées, et à nommer des médecins cantonaux adjoints. Par cette mesure, le nombre des circonscriptions fut porté de 33 à 49, savoir : 17 circonscriptions cantonales et 32 sections. Le même arrêté révisa l'ensemble du service. Il imposa aux médecins l'obligation de donner en tout temps des consultations gratuites aux malades indigents qui viendraient en demander, et d'avoir un jour par semaine où l'on serait certain de les trouver; il institua une pharmacie cantonale et supprima le concours pour la nomination des médecins.

Cependant ces divers remaniements du service s'opéraient toujours sur le même terrain et avec les mêmes éléments: des malades pauvres et des médecins gratuits. Le troisième élément essentiel, celui des remèdes et des soins quotidiens à donner aux malades avait été plus réglementé que mis en pratique. Les pharmacies cantonales pouvaient se trouver bien éloignées des malades, et il devait y avoir urgence dans bien des cas de maladie. Les remèdes de la pharmacie officielle n'étaient pas gratuits. Enfin, ces remèdes, pour porter tous leurs fruits, avaient besoin d'une administration intelligente et soutenue, et les règlements précédents ne pourvoyaient pas à cette nécessité.

Frappé de ces lacunes, M. Migneret exposa la situation du service à S. Exc. le Ministre de l'intérieur, dans un rapport du 11 juin 1856, où il établit les considérations qui le déterminaient à ajouter aux arrêtés de ses prédécesseurs un chapitre supplémentaire concernant les médicaments à procurer aux indigents et les visites aux malades. Ce rapport reçut l'approbation du ministre et fut suivi d'un arrêté du 30 septembre suivant, qui régla la matière.

Le titre premier dispose, que chaque médecin sera pourvu d'une boîte de médicaments renfermant les substances déterminées par le conseil de salubrité, et qu'il devra porter avec lui dans ses visites aux indigents, pour s'en servir dans les cas urgents. Ces médicaments sont fournis aux frais du département par les pharmaciens de canton désignés par le jury médical, et qui ont pris l'engagement de les livrer aux prix du tarif et d'après les formules établis par l'administration. Hors de ces cas exceptionnels, les malades doivent se procurer à leurs frais les remèdes prescrits par le médecin. S'il est pourvu à cette dépense par les soins de la commune ou du bureau de bienfaisance, le malade doit faire exécuter les ordonnances médicales dans la pharmacie désignée comme pharmacie cantonale.

Les ordonnances gratuites sont réglées tous les trois mois par la préfecture, et soldées par la caisse intéressée.

Le titre deuxième de l'arrêté est relatif aux visites et aux ressources nécessaires au paiement des médicaments. Il fait un pressant appel aux communes, aux bureaux de charité et à la bienfaisance privée, pour assurer aux malades indigents la gratuité des médicaments, promettant de venir en aide aux localités les plus dénuées de ressources, avec des fonds spécialement alloués pour cet objet par l'État ou le département.

Le titre troisième organise les visites des malades à domicile; l'article 12 est ainsi conçu :

« Dans les communes dont les ressources le permettent, ou « dans lesquelles la munificence privée y aura pourvu, des « sœurs de charité ou des dames laïques pourront être ad- « jointes aux médecins cantonaux comme visiteuses des malades « indigents.

« Leurs fonctions consisteront à voir à domicile les malades, « à accompagner le médecin dans ses visites, à recueillir et à « faire exécuter ses instructions, à diriger la famille dans le « traitement et les pansements, à surveiller l'emploi des médi-

« caments, à préparer et à distribuer quand il y aura lieu et « possibilité, les secours en aliments et vêtements. »

Ces fonctions pourront être exercées par les institutrices primaires à l'aide d'une augmentation du personnel.

Enfin, le titre quatrième applique aux sages-femmes qui reçoivent des subventions des communes, l'obligation de procéder gratuitement à l'accouchement des femmes indigentes.

Cet arrêté a été publié en forme d'opuscule contenant une instruction détaillée, le formulaire et le tarif des médicaments, composés à l'usage des indigents.

Son exécution a commencé le 1er janvier 1857.

Voici quels en ont été les premiers résultats, quant aux voies et moyens d'exécution :

1° Crédits portés sur les budgets des bureaux de bienfaisance.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES COMMUNES.	SOMMES VOTÉES.
Saverne	»	» f » c
Schlestadt	16	2,895 »
Strasbourg	16	15,725[1] »
Wissembourg	9	1,600 »
TOTAL	41	20,220 f » c

1. Dans les 15,725 fr. formant le contingent de l'arrondissement de Strasbourg, il faut comprendre 12,000 fr. afférents au bureau de bienfaisance du chef-lieu. Cette somme est fournie annuellement par l'hôpital civil.

2° Crédits spéciaux inscrits aux budgets des communes, et contingents payables sur les fonds réservés pour les dépenses imprévues.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES COMMUNES.	CRÉDITS VOTÉS.
Saverne	5	227 f 10 c
Schlestadt	88	6,466 »
Strasbourg	44	1,874 »
Wissembourg	51	4,289 »
TOTAL	188	12,856 f 10 c

3° Produit des quêtes.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES COMMUNES.	SOMMES ENCAISSÉES.
Saverne	146	13,064f 63c
Schlestadt	»	» »
Strasbourg.	12	155 »
Wissembourg	4	190 88
TOTAL. . . .	162	13,410f 51c

Il est à remarquer que le produit des quêtes a été absolument nul dans l'arrondissement de Schlestadt, et que les recettes de cette nature forment la presque totalité des valeurs mises à la disposition des communes de l'arrondissement de Saverne.

RÉCAPITULATION.

1° Crédits portés aux budgets des bureaux de bienfaisance . . . . 20,220f »c
2° Crédits portés aux budgets communaux. . 12,856 10
3° Produit des quêtes 13,410 51
4° Subvention du ministre. . . . . 2,000 »
Total. 48,486f 61c

Il faut ajouter à ces ressources un crédit de 2000 francs alloué temporairement au budget départemental, pour aider à l'organisation du service de la médecine gratuite, et un autre crédit permanent de 10,400 francs, pris sur les mêmes fonds, pour les malades indigents traités dans les cliniques de la faculté de médecine ou dans les hôpitaux civils.

Dans certaines communes, des crédits ont été alloués à la fois par les conseils municipaux et par les bureaux de bienfaisance.

Dans d'autres, les subventions n'ont été accordées que par les conseils ou par les bureaux seulement.

Dans d'autres encore, il n'a été voté de fonds d'aucune espèce pour les dépenses dont il s'agit.

La même observation s'applique au produit des quêtes.

Il n'est pas sans intérêt de connaître le nombre des con munes qui se trouvent dans l'une ou l'autre de ces catégorie Voici le résumé du recensement qui a été fait :

§ 1. Communes dans lesquelles il a été alloué à la fois de crédits sur la caisse municipale et sur celle du bureau de bien faisance 12

§ 2. Communes qui n'ont alloué de crédit que sur leur budget et sur les fonds réservés pour les dépenses imprévues 212

§ 3. Communes dans lesquelles il n'a été accordé de crédit que par les bureaux de bienfaisance et les caisses de charité 29

§ 4. Communes dans lesquelles il a été fait des quêtes et qui ont alloué un crédit 4

§ 5. Communes dans lesquelles il n'a été fait que des quêtes 158

§ 6. Communes qui n'ont pas voté de crédit parce qu'elles ont des ressources suffisantes. 58

§ 7. Communes qui n'ont pas voté de crédits parce qu'elles n'ont pas d'indigents. 11

§ 8. Communes dans lesquelles il n'a été alloué aucun crédit, soit par les bureaux de bienfaisance, soit par les conseils municipaux. 290

Savoir : dans l'arrondissement de	Saverne. . . .	160
—	Schlestadt. . .	20
—	Strasbourg . .	73
—	Wissembourg.	37
		290

En résumé, 253 communes ont contribué au paiement des mé dicaments au moyen de deniers fournis par les caisses munici pales et les bureaux de bienfaisance (voir §§ 1, 2 et 3), ci. 253

Et 290 communes n'ont voté aucune espèce de crédit (voir § 8), ci. 290

Total égal au nombre des communes du département. 543

Sont comprises dans les 290 communes indiquées au § 8, ci.		290
1° Les 158 communes qui n'ont contribué que par des quêtes à l'achat des médicaments (v. § 5), ci.	158	
2° Les 58 communes qui n'ont besoin d'aucune subvention (voir § 6), ci.	58	
3° Et les 11 communes dans lesquelles il n'y a pas d'indigents (voir § 7), ci.	11	
En tout. . .	227	
En sorte que, en 1857, il ne se trouve que 63 communes auxquelles on ait dû accorder des secours en argent, pour les dépenses dont il s'agit, ci	63	
	290	

C'est à ces dernières communes et à quelques autres, pour lesquelles il n'a été voté que des crédits jugés insuffisants, qu'a été distribuée une partie des deux mille francs alloués par le ministre. Le reste a été spécialement affecté aux diverses stations des filles du divin Rédempteur.

TROISIÈME SECTION.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE PRÉVOYANCE.

ARTICLE PREMIER.

Mont-de-Piété de Strasbourg.

L'ordonnance de fondation du Mont-de-Piété de Strasbourg et le règlement y annexé sont du 6 décembre 1826; ils placent l'institution sous la direction de la commission administrative des hospices civils, qui délègue tous les trimestres un de ses membres pour remplir les fonctions d'administrateur. L'ancien couvent de Saint-Jean-Saint-Marc, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, est affecté au service de l'établissement.

Personnel des fonctionnaires attachés à l'établissement et frais de service.

La gestion intérieure du Mont-de-Piété est confiée:

1° A un directeur, aux appointements de	.....	1,500
2° A un caissier, *idem*	.....	2,400
3° A un garde-magasin, *idem*	.....	2,400
4° A un contrôleur, *idem*	.....	1,600
5° A plusieurs commis, *idem*	.....	3,900
6° Garçons et portiers, *idem*	.....	1,800
7° Bureau auxiliaire composé de quatre employés, ensemble au traitement de	....	4,700
Total	......	18,300[f]

Les fonctions du directeur sont réunies à celles d'inspecteur des hospices depuis 1846, avec un traitement de 4,500 fr.

L'appréciateur ou commissaire-priseur est choisi par la commission, en dehors de la compagnie des commissaires priseurs, attendu que depuis 1832 et à la suite de fausses opérations de leur délégué, ces derniers n'ont plus voulu user du privilège que leur accorde à cet égard l'ordonnance du 26 juin 1816.

Un bureau auxiliaire a été constitué en 1850, pour remédier aux abus commis par les anciens commissionnaires accrédités pour accepter et régulariser jour par jour les engagements des personnes qui ne voulaient pas elles-mêmes effectuer leurs dépôts

Système financier de l'établissement.

Le capital destiné au prêt a été fixé par l'ordonnance de création à. 300,000

constituables au moyen des cautionnements des préposés, des revenus d'établissements charitables du Bas-Rhin ou d'autres départements, et à titre de complément, au moyen de fonds disponibles, ou en compte courant des hospices civils de la ville. Plus tard ce fonds a été successivement porté, en 1843 à. 500,000

Et en 1847, à 600,000

Les mises de fonds des hospices s'élevèrent en trois ans à la somme de. 282,010

dont le Mont-de-Piété servait les intérêts à 5 p. 100. En outre dans certains moments difficiles, la caisse charitable est venue en aide à l'établissement par des ouvertures de crédit.

L'intérêt imposé pour ces avances de fonds ayant paru trop élevé, une ordonnance du 18 janvier 1832 autorisa la direction à recevoir des fonds particuliers à 4 p. 100 et au-dessous, et à rembourser les hospices. La caisse de l'établissement ne tarda pas à pouvoir marcher avec ces nouvelles ressources et les cautionnements des comptables.

Par application de la loi du 14 juin 1851 sur les Monts-de-Piété, les hospices de Strasbourg s'attribueraient les excédants de recette de la maison, si la dotation venait à couvrir les frais généraux et à faire abaisser l'intérêt des prêts sur dépôts au taux légal. En cas de suppression de l'établissement, les hospices deviendraient propriétaires du capital même. Telle est du moins la teneur de la délibération que la commission charitable a prise en décembre 1851, pour se compenser par une certaine garantie d'avenir, du crédit réel et moral qu'elle prête au Mont-de-piété. Mais cette délibération n'a pas encore reçu la sanction de l'autorité supérieure.

Taux de l'intérêt du prêt sur dépôt.

Conformément à l'art. 77 du règlement et à la délibération de la commission des hospices du 13 juin 1827, approuvée par décision ministérielle du 15 mars suivant, l'intérêt du prêt fut d'abord fixé à 12 p. 100, puis abaissé à 10 p. 100 à partir du 1er janvier 1845, puis enfin à 9 p. 100 depuis le 1er janvier 1847, par suite de l'augmentation de la dotation du Mont-de-Piété et de l'abaissement de l'intérêt des fonds que la maison était autorisée à recevoir.

Bénéfices de l'établissement.

Aux termes de l'art. 1er du règlement, les bénéfices de l'établissement se forment du bénéfice de ses opérations et des bonis non réclamés dans les trois années qui suivent les dépôts.

Son compte de gestion, réglé au 31 mars 1856, fixe ses bénéfices à ce jour, y compris les restes à recouvrer, à la somme de . . . . 126,225^{f}59^c

1° *Opérations des engagements et dégagements.*

A. Entrées.

ANNÉES.	ENGAGEMENTS ET RENOUVELLEMENT[S]		
	Nombres.	Sommes.	Val[eur] moy[enne] des en[gage]me[nts]
		Fr. C.	Fr.
1851	94,012	740,829 »	7
1852	99,913	750,208 »	7
1853	95,474	722,878 »	7
1854	101,339	775,141 »	7
1855	89,112	717,083 »	8
Moyenne	95,970	741,227 80	7

B. Sorties.

ANNÉES.	DÉGAGEMENTS.			RENOUVELLEMEN[TS]		
	Nombres.	Sommes.	Valeur moyenne des dégagements.	Nombres.	Sommes.	Valeur m[oyenne]
		Fr.	Fr. C.		Fr.	Fr.
1851	66,157	458,585	6 934	20,660	230,072	11
1852	74,816	491,991	6 576	22,583	238,602	10
1853	69,699	454,594	6 522	22,806	243,634	10
1854	73,591	481,036	6 537	22,929	243,418	10
1855	69,340	477,722	6 889	23,509	253,855	10
Moyenne	70,721	472,785	6 685	22,497	241,916	10

ANNÉES.	VENTES.			RESTITUTION d'objets volés.		Écritures de redressement[s] liquidation des comptes d[e]			
						Au débit.		Au cré[dit]	
	Nombres.	Sommes.	Valeur moyenne des articles.	Nombres.	Sommes.	Nombres.	Sommes.	Nombres.	
		Fr.	Fr. C.		Fr. C.		Fr. C.		F[r.]
1851	3199	27,923	8 728	1	5 »	»	2 »	»	[illegible]
1852	3641	30,975	8 507	2	14 »	»	» »	»	[illegible]
1853	3115	27,980	8 982	»	» »	1	6 »	»	[illegible]
1854	3044	24,296	7 981	»	» »	1	4 »	2	15
1855	2980	24,496	8 220	»	» »	1	15 »	1	[illegible]
Moyenne	3196	27,134	8 489	3/5	3 80	3/5	5 40	3/5	[illegible]

C. Restant en magasin au 31 décembre.

ANNÉES.	NOMBRES.	SOMMES.	VALEUR moyenne.	SÉJOUR MOYEN au magasin.
		Fr. C.	Fr. C.	
1851	48,877	460,380 »	9 419	5 mois 3 jours.
1852	47,748	449,004 »	9 403	4 — 24 —
1853	47,603	445,671 »	9 362	4 — 26 —
1854	49,377	472,051 »	9 560	4 — 26 —
1855	42,660	433,076 »	10 152	5 — 5 —
Moyenne . . .	47,253	452,036 40	9 566	4 mois 22 jours.

2° *Prêts classés par séries de sommes.*

NNÉES.	De 2 francs.	De 3 à 5 francs.	De 6 à 10 francs.	De 11 à 20 francs.	De 21 à 50 francs.	De 51 à 100 francs.	De 101 à 200 francs.	De 201 à 300 francs.	De 301 à 400 francs.	De 401 à 500 francs.	De 501 à 600 francs.	De 601 à 700 francs.	De 701 à 800 francs.	De 801 à 900 francs.	De 901 à 1000 francs.	Au-dessus de 1000 francs.	TOTAUX.
851 . . .	25.846	37,846	17,159	7,607	4,048	1,028	337	84	28	15	3	4 »	4	1 »	1 »	1	94,012
852 . . .	28,792	40,571	17,542	7,662	3,827	1,055	326	96	23	8	5	4 »	1	1 »	» »	»	99,913
853 . . .	27,261	39,480	16,507	7,104	3,610	1,059	315	83	31	12	4	1 »	2	1 »	1 »	3	95,474
854 . . .	28,220	43,310	17,018	7,330	3,769	1,152	369	108	29	19	5	5 »	1	» »	2 »	2	101,339
855 . . .	23,838	38,065	15,208	6,684	3,674	1,142	341	87	30	16	11	7 »	2	» »	2 »	5	89,112
Moyenne .	26,791	39,855	16,687	7,277	3,785	1,087	338	92	28	14	6	4 20	2	» 60	1 20	2	95,970

3° *Résultats des ventes.*

ANNÉES.	NOMBRE d'articles vendus.	BONIS sur les ventes.	DÉFICITS sur les ventes.	BONIS échus à l'établissement après la 3e année.
		Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1851	3,199	2,922 »	268 »	3,011 58
1852	3,641	3,183 »	381 »	1,900 46
1853	3,115	2,836 »	250 »	1,493 84
1854	3,004	2,722 »	230 »	1,375 75
1855	2,980	2,756 »	158 »	1,596 33
Moyenne	3,184	2,883 80	257 »	1,875 59

4° Situation financière au 31 décembre 1855.

A. Capitaux employés au service de l'établissement.

Fonds à 4 p. 100.

Capitaux pupillaires versés par les hospices . 36,16

Capitaux versés par des particuliers. 186,15

Fonds à 3 p. 100.

Cautionnement de divers comptables. 116,96

Fonds gratuits.

Fonds de dotation de l'établissement. 115,749

Bonis séjournant en caisse 4,697

Solde des comptes de prêts liquidés 2

Total 459,722

B. Répartition des frais de régie.

Années.	Intérêts de capitaux à servir.	Frais de régie.	Nombre d'engagements.	Moyenne des frais de régie par article.	Moyenne du capital en circulation.
	Fr. C.	Fr. C.		Fr. C.	Fr. C.
1851 . . .	12,628 82	29,650 70	94,012	» 315	440,660 »
1852 . . .	14,228 09	30,098 98	99,913	» 301	469,526 »
1853 . . .	13,076 54	30,402 35	95,474	» 318	445,979 »
1854 . . .	13,520 40	30,768 59	101,339	» 303	469,173 »
1855 . . .	13,648 06	31,146 16	89,112	» 349	453,515 »
Moyenne .	13,420 38	30,413 36	95,970	» 317	455,730 60

C. Recettes et dépenses ordinaires de l'exercice 1855.

Recettes.

Intérêts de prêts à 9 p. 100 43,561

Bonis périmés. 1,596

Intérêts de fonds au trésor 705

Vente de vieux matériaux. 35

Total *à reporter* 45,898

Report		45,898f 59c
Dépenses.		
Frais de l'administration centrale	25,175f 49c	
Frais du bureau auxiliaire	5,970 67	
Intérêts des capitaux	13,648 06	
Total		44,794f 22c
Excédant des recettes		1,104f 37c

ARTICLE II.

Caisses d'épargnes.

Les quatre états de situation suivants, relatifs aux caisses d'épargnes du département, sont ceux que l'administration a officiellement transmis au ministère de l'intérieur pour l'exercice 1857, conformément aux instructions sur la matière. Nous nous sommes borné à cette simple publication, parce que nous l'avons jugée de nature à suffire à notre objet. La mission que les caisses remplissent parmi les travailleurs est devenue trop familière à tout le monde pour qu'il y eût utilité à la rappeler dans des observations préliminaires. Les petites épargnes, chacun le sait, ressemblent aux petits filets d'eau qui s'échappent de la terre: il est aisé de les laisser perdre; il est aussi aisé de les utiliser et d'en fertiliser le sol. Les petites épargnes sont le salut de la classe que le travail quotidien fait vivre: elles prouvent au père de famille ou à l'ouvrier qui veut le devenir, qu'il suffit à sa tâche; elles lui constituent publiquement un gage d'aptitude matérielle et morale et un commencement de possession auquel s'attachent l'idée du devoir accompli et celle d'un meilleur avenir. Bien que nous ne soyons pas partisan d'une réglementation excessive, nous applaudirions à la formation d'épargnes obligatoires dans les fabriques et les ateliers comme celles qu'on a établies dans les services publics, à cela près toutefois que les épargnes des ouvriers ne deviendraient pas un fonds perdu comme celles des fonctionnaires publics.

VILLES où sont établies LES CAISSES D'ÉPARGNES.	Chiffre légal de la popula-tion.	Nombre de caisses.	NOMBRE DES LIVRETS existant au 1er janvier 1856.	ouverts pendant l'année.	reçus par transferts	soldés pendant l'année.	restant au 1er décembre 1856.	So d aux dé a 1er ja 18
Barr	4,929	1	252	71	5	53	275	69,8
Bischwiller.	7,637	1	197	89	5	50	241	63,8
Bouxwiller.	3,545	1	236	53	2	15	276	39,1
Haguenau	11,417	1	524	121	35	158	522	225,7
Saverne	5,142	1	514	224	24	143	619	201,6
Schlestadt	9,086	1	905	384	20	200	1,109	356,8
Strasbourg.	77,656	1	9,903	1,847	125	1,814	10,061	3627,5
Wissembourg	4,643	1	551	115	12	78	600	99,8
TOTAUX	124,055	8	13,082	2,904	228	2,511	13,703	4684,4

VILLES où sont établies LES CAISSES D'ÉPARGNES.	Nombre de caisses.	de 500 fr. et au-dessous. Livrets.	Crédits.	de 501 à 800 fr. Livrets.	Crédits.	d Livr
Barr	1	215	33,906f 33c	41	26,489f 12c	
Bischwiller	1	151	24,324 90	42	25,638 01	
Bouxwiller	1	240	29,938 76	25	15,850 98	
Haguenau.	1	365	50,832 37	75	46,404 05	
Saverne	1	373	62,763 61	104	64,950 50	1
Schlestadt.	1	686	116,749 27	190	120,094 70	2
Strasbourg	1	7,768	992,439 19	1,074	671,059 53	5
Wissembourg.	1	515	56,309 22	47	29,413 46	
TOTAUX .	8	10,313	1,367,313 63	1,398	999,900 35	1,0

...ts ...s ...nts.	Arrérages de rentes pour les caisses.	REMBOURSEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE — En achats de rentes — d'office, en vertu des lois du 30 juin 1851. Réduction des comptes.	9 mai 1853. Consolidations des compte abandonnés.	à la demande des déposants.	En espèces, capitaux, intérêts et arrérages.	Solde dû aux déposants au 31 décembre 1856.	DATE — de l'ordonnance d'autorisation.	de l'ouvert... de la caiss...
...f41c	»	»	»	3,619f85c	28,552f84c	79,818f84c	16 septembre 1836.	16 octobre ...
... 41	»	»	»	»	25,768 74	97,198 36	2 juillet 1836.	16 octobre
... 49	»	»	»	»	13,258 80	55,893 69	31 mars 1835.	20 décembre
... 73	57	»	»	2,591 80	178,525 75	180,619 07	3 septembre 1835.	3 janvier ...
... 29	»	»	»	1,476 05	127,874 12	264,356 52	27 mai 1836.	31 juillet ...
... 11	»	»	»	2,206 00	190,160 27	459,124 62	28 octobre 1836.	16 février ...
... 81	224	2273f35c	»	101,826 75	1981,810 28	2992,221 94	18 mai 1834.	13 juillet ...
... 40	»	»	»	1,261 85	74,911 31	122,210 07	11 octobre 1835.	27 décembre
... 65	281	2273 35	»	112,982 30	2620,862 11	4251,443 11		

...1 fr. et au-dessus ...ts à réduction. — ...	Crédits.	de 1001 fr. et au-dessus et exempts de réduction. — Livrets.	Crédits.	TOTAL — des livrets.	des crédits.	OBSERVATIONS.
	»	2	3,726f29c	275	79,818f84c	
	»	3	4,923 78	241	97,198 36	
	2,038f33c	»	»	276	55,893 69	
	»	5	10,586 87	522	180,619 07	
	35,892 83	7	9,218 54	619	264,356 52	
	»	5	7,512 64	1,109	459,124 62	
	495,986 50	188	338,700 59	10,061	2,992,221 94	
	16,602 15	»	»	600	122,210 07	
	550,519 81	210	374,673 71	13,703	4,251,443 11	

VILLES où sont établies les caisses d'épargnes.	Nombre des caisses.	OUVRIERS.		DOMESTIQUES.		EMPLOYÉS.		
		Livrets.	Crédits.	Livrets.	Crédits.	Livrets.	Crédits.	Li
Barr	1	4	395	14	871	»	»	
Bischwiller	1	41	9,520	6	890	5	1,420	
Bouxwiller	1	2	355	10	1,495	6	1,815	
Haguenau	1	40	10,200	14	1,850	6	1,265	
Saverne	1	56	12,647	26	4,661	25	5,666	
Schlestadt	1	105	24,095	36	5,630	39	9,960	
Strasbourg	1	516	105,380	374	43,229	85	15,008	
Wissembourg	1	7	1,220	26	3,050	9	2,112	
Totaux	8	771	163,812	506	61,676	175	37,246	

VILLES où sont établies les caisses d'épargnes.	Nombre des caisses.	NOMBRE DES DÉPOSANTS						NOI
		ayant laissé au 1er janvier 1856 des rentes aux caisses.	pour lesquels il a été acheté des rentes d'office, en exécution des lois des 30 juin 1851 et 7 mai 1853.	pour lesquels il a été acheté des rentes sur leur demande.	qui ont retiré leurs inscriptions.	dont les inscriptions ont été déposées à la caisse des consignations. (Loi du 7 mai 1853.)	qui avaient laissé des inscriptions au 31 décembre 1856.	Restées au 1er janvier 1856 aux caisses d'épargnes.
Barr	1	»	»	6	6	»	»	»
Bischwiller	1	»	»	»	»	»	»	»
Bouxwiller	1	»	»	»	»	»	»	»
Haguenau	1	1	»	3	3	»	1	1
Saverne	1	»	»	1	1	»	»	»
Schlestadt	1	»	»	3	3	»	»	»
Strasbourg	1	18	11	89	101	»	17	18
Wissembourg	1	»	»	2	2	»	»	»
Totaux	8	19	11	104	116	»	18	19

...OFESSIONS DIVERSES.		MINEURS.		SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.		TOTAL.		OBSERVATIO...
—	Crédits.	Livrets.	Crédits.	Livrets.	Crédits.	Livrets.	Crédits.	
	8,365f »c	10	1,280f »c	2	600f »c	71	11,761f »c	
	2,020 »	20	3,357 »	8	1,812 »	89	20,219 »	
	5,198 »	9	1,064 »	5	1,164 »	53	11,091 »	
	3,383 »	34	3,190 »	»	» »	121	23,838 »	
	19,042 »	31	6,531 »	1	60 »	224	52,807 »	
	27,257 »	84	13,494 »	1	300 »	384	85,495 »	
	46,476 »	311	38,912 57	13	3,225 »	1,847	327,415 57	
'	6,089 70	32	4,970 »	»	» »	115	19,875 70	
4	117,830 70	531	72,798 57	30	7,161 »	2,904	557,502 27	

...S DE RENTES.			MONTANT DES INSCRIPTIONS DE RENTES.						OBSERVATIC...
				achetées pendant l'année 1856.					
...es ...a ...e.	déposées à la caisse des consignations. (*Loi du 7 mai 1853*).	Restant en caisse au 31 décembre 1856.	Restées au 1er janvier 1856 aux caisses d'épargnes.	d'office, (lois des 30 juin 1851 et 7 mai 1853.)	à la demande des déposants.	Restées en caisse pendant l'année 1856.	Déposées à la caisse des consignations. (*Loi du 7 mai 1853.*)	Restant en caisse au 31 décembre 1856.	
6	»	»	»	»	3,619f85c	3,619f85c	»	»	
»	»	»	»	»	» »	» »	»	»	La caisse n'est pas taire d'inscript. de
»	»	»	»	»	» »	» »	»	»	*Idem.*
3	»	1	57	»	125 »	125 »	»	57	
2	»	»	»	»	64 »	64 »	»	»	
3	»	»	»	»	2,206 »	2,206 »	»	»	
1	»	17	346	110	4,872 »	5,079 »	»	»	
2	»	»	»	»	58 »	58 »	»	249	
7	»	18	403	110	10,944 85	11,151 85	»	306	

ARTICLE I[…]

Tableau[…]

COMMUNES.	DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ.	Date de la fondation.	PROFESSIONS DES MEMBRES.	NOMBRE DES MEMBRES honoraires.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Hommes.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Femmes.	COTISA[…] honoraires. Fr. C.
							SOC[…]
Bischwiller . . 1	Société des ouvriers . . .	1842	Ouvriers de fabriques	6	650	»	7 8[…]
Idem 2	Société pour les femmes et veuves d'ouvriers.	1852	Femmes d'ouvriers de fabriques.	20	»	424	6 5[…]
Heiligenstein . 3	Société de secours mutuels	1855	Vignerons et autres.	4	54	43	5 […]
Oberhoffen . . 4	Idem	1854	Ouvriers et labour.^rs	»	89	»	» […]
Mittelbergheim 5	Idem	1855	Professions diverses.	10	48	»	5 […]
Wasselonne. . 6	Société des hommes . . .	1855	Idem.	20	190	»	6 […]
Idem 7	Société des femmes . . .	1855	Idem.	5	»	101	5 […]
Wissembourg. 8	Société de secours mutuels	1854	Idem.	44	89	36	6 […]
Strasbourg . . 9	De Notre-Dame	1847	Idem.	126	335	»	9 60[…]
Idem. . . . 10	Des typographes	1783	Typographes.	4	66	»	72(1)[…]
Idem. . . . 11	Des typogr. p^r leurs femmes	1835	Idem.	8	22	»	ad lib.(2)[…]
Idem. . . . 12	La prévoyance des médecins	1844	Médecins.	»	122	»	» […]
Idem. . . . 13	Des valets de chambre . .	1855	Valets de chamb., etc.	81	27	»	6 […]
Idem. . . . 14	Des ouvrières de la manufacture de tabacs.	1855	Ouvrières de tabacs.	»	»	320	» […]
			TOTAUX.	328	1692	924	» […]

(1) Les 72 fr. sont la totalité des dons des membres honoraires, au lieu que les 26 fr. sont la cotisation annuelle individuel[…]
(2) Les diverses cotisations portées en regard de plusieurs sociétés approuvées ou privées signifient que les participants s[…]

Strasbourg. 1	Place aux Foins, 16 . . .	1840	Professions diverses	»	67	»	» […]
2	Rue des Orphelins, 12. .	1851	Idem.	»	77	»	» […]
3	Rue de la Madeleine, 27.	1853	Idem.	»	35	»	» […]
4	Rue de la Krutenau, 16 .	1853	Idem.	»	39	»	» […]
5	Idem	1837	Idem.	»	61	»	» […]
6	Rue du Brochet, 9. . . .	1834	Idem.	»	37	»	» […]
7	Krutenau, 95	1846	Idem.	»	»	58	» […]

… de secours mutuels.

… situation.

MONTANT des secours en argent par jour de maladie à chaque homme.	femme.	NOMBRE des membres secourus. Hommes.	Femmes.	La société donne-t-elle des secours pour maladies?	des secours aux veuves et aux orphelins?	des pensions aux vieillards?	des indemnités pour frais funéraires?	TOTAL de la recette en 1856.	TOTAL de la dépense en 1856.	RELIQUAT au 31 décembre 1856.	Le reliquat des sociétés est-il placé?	NAT… d… place…
…ÉES.												
Fr. C.	Fr. C.							Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		
» 70	» »	62	»	oui	non	non	oui	7748 05	5245 »	2503 05	oui	
» 70	» »	»	119	id.	id.	id.	id.	4453 »	2380 25	2072 75	id.	
» 71	» »	9	14	id.	id.	id.	non	1253 41	318 60	934 81	id.	
» 71	» »	4	»	id.	id.	id.	oui	1077 40	440 95	636 45	id.	
» 71	» »	7	»	id.	id.	id.	id.	718 10	286 25	431 85	id.	
» 71	» »	51	»	id.	oui	oui	id.	2383 30	1101 86	1281 44	id.	
» »	» 43	»	75	id.	id.	id.	id.	1866 80	599 60	1267 20	id.	En…
1 »	» 60	18	10	id.	id.	non	id.	2116 16	1343·88	772 28	id.	sur l'I…
1 » » 75 » 50	» »	56	»	id.	id.	id.	non	9370 89	2929 50	6441 39	id.	à la d'épa…
2 25	» »	12	»	id.	non	oui	oui	8040 56	1869 10	6171 46	id.	
» »	» »	»	3	non	oui	non	id.	10219 «	180 »	10039 »	id.	
» »	» »	1	3	id.	non	oui	non	9325 56	2076 77	7248 79	id.	
» 86	» »	3	»	oui	id.	non	oui	1339 77	253 »	1086 77	id.	
» »	1 » » 60 » 40	»	147	id.	id.	id.	id	5045 90	4594 90	451 »	id.	
» »	» »	223	371	12 (oui)	5 (oui)	4 (oui)	11 (oui)	64957 90	23619 66	41338 24	14	

…s selon leur âge.

…ES.

» 75	» »	19	»	oui	non	non	oui	1051 »	660 »	391 »	non
1 »	» »	21	»	id.	id.	id.	id.	1331 60	637 55	694 05	id.
1 »	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	654 35	181 30	473 35	id.
1 »	» »	13	»	id.	id.	id.	id.	886 60	400 30	486 30	id.
1 »	» »	16	»	id.	id.	id.	id.	1244 95	420 »	824 95	id.
» 90 » 60	» »	13	»	id.	id.	id.	id.	635 »	530 40	104 60	id.
» »	» 71	»	6	id.	id.	id.	id.	820 30	201 80	618 50	id.

COMMUNES.		DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ.	Date de la fondation.	PROFESSION DES MEMBRES.	NOMBRE DES MEMBRES honoraires.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Hommes.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Femmes.	C… honoraires.
								Fr.
Strasbourg.	8	Krutenau, 16	1847	Professions diverses	»	47	»	»
	9	Rue du Brochet, 9. . . .	1838	Idem.	»	»	38	»
	10	Au Neudorf, 23	1852	Idem.	»	47	»	»
	11	Rue de la Fontaine, 5 . .	1851	Idem.	»	»	55	»
	12	Quai des Bateliers, 44, 45.	1847	Idem.	»	52	»	»
	13	Krutenau, 95	1841	Idem.	»	»	56	»
	14	Rue des Orphelins, 6. . .	1842	Idem.	»	21	65	»
	15	Quai des Bateliers, 12. .	1852	Idem.	»	»	58	»
	16	Quai des Bateliers, 38 . .	1853	Idem.	»	43	»	»
	17	Au Blaireau, chez Mathis.	1845	Idem.	»	25	»	»
	18	La Prévoyante, q. Bat., 56.	1833	Idem.	»	93	»	»
	19	Quai des Pêcheurs, 35. .	1847	Idem.	»	»	48	»
	20	Quai aux chevaux, 144. .	1854	Idem.	»	73	»	»
	21	Rue de la Madeleine, 27.	1854	Idem.	»	»	48	»
	22	Rue de la Demi-Lune, 2.	1840	Idem.	»	»	90	»
	23	Robertsau, q. Rouge, 67.	1842	Idem.	»	82	»	»
	24	R. des Petites-Boucheries.	1837	Idem.	»	68	»	»
	25	Robertsau, fab. de Dietsch.	1822	Ouvriers tisseurs.	»	71	»	»
	26	Idem	1822	Ouvriers drapiers.	»	18	»	»
	27	Au Brabant.	»	Professions diverses	»	98	»	»
	28	Rue du Dôme, 12	1842	Idem.	»	77	»	»
	29	Rue de la Fonderie, 1 . .	1835	Idem.	»	59	»	»
	30	Robertsau, q. Rouge, 130.	1840	Idem.	»	124	»	»
	31	Rue de la Comédie, 2 . .	1835	Idem.	»	68	»	»
	32	Rue Sainte-Hélène, 4 . .	»	Idem.	»	19	»	»
	33	Place Kléber, 31.	1852	Idem.	»	49	»	»
	34	Robertsau, quart. Bleu, 43.	1811	Ouvr. en toile cirée.	»	18	»	»
	35	Grand'rue, à la Lanterne.	1847	Professions diverses	»	32	»	»
	36	La Cordiale.	1851	Idem.	»	285	»	»
	37	Robertsau, q. Rouge, 29.	1842	Idem.	»	»	63	»
	38	Société anonyme	1842	Idem.	»	68	»	»
	39	Rue des Fontaines, 10. .	1845	Idem.	»	»	65	»
	40	Finckwiller, 26	1840	Idem.	»	68	»	

MONTANT des SECOURS EN ARGENT par jour de maladie à chaque homme.	femme.	NOMBRE DES MEMBRES secourus. Hommes.	Femmes.	La société donne-t-elle des secours pour maladie?	des secours aux veuves et aux orphelins?	des pensions aux vieillards?	des indemnités pour frais funéraires?	TOTAL de LA RECETTE en 1856.	TOTAL de LA DÉPENSE en 1856.	RELIQUAT au 31 DÉCEMBRE 1856.	Le reliquat des sociétés est-il placé?	NATURE du PLACEMENT.
Fr. C.	Fr. C.							Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		
1 »	» »	13	»	oui	non	non	oui	870 20	372 »	498 20	non	
1 »	» 60	»	9	id.	id.	id.	id.	544 »	279 »	265 »	id.	
1 »	» »	12	»	id.	id.	id.	id.	878 40	439 50	438 90	id.	
» »	1 »	»	2	id.	id.	id.	id.	806 »	125 »	681 »	id.	
1 05	» »	14	»	id.	id.	id.	id.	1068 60	483 20	585 40	id.	
» »	» 60	»	14	id.	id.	id.	id.	801 10	487 50	313 60	id.	
1 »	1 »	6	16	id.	id.	id.	id.	1281 »	645 »	636 »	id.	
» »	1 »	»	9	id.	id.	id.	id.	886 95	417 90	469 05	id.	
1 »	» »	16	»	id.	id.	id.	id.	784 »	345 »	439 »	id.	
1 50	» »	3	»	id.	id.	id.	id.	2345 72	241 50	2104 22	oui	Caisse d'ép.
2 »	» »	12	»	id.	oui	oui	id.	22003 55	1006 60	20996 95	id.	Rentes sur l'État.
» »	» 65	»	12	id.	non	non	id.	543 50	251 »	292 50	non	
1 »	» »	25	»	id.	id.	id.	id.	1803 87	593 »	1210 87	oui	Caisse d'ép.
» »	» 60	»	7	id.	id.	id.	id.	572 45	142 80	429 65	non	
» »	» 60	»	21	id.	id.	id.	id.	1064 »	404 40	659 60	id.	
1 »	» »	20	»	id.	id.	id.	id.	956 20	471 90	484 30	id.	
» 75	» »	10	»	id.	id.	id.	id.	1059 »	321 »	738 »	id.	
» 50	» »	17	»	id.	id.	id.	id.	306 90	167 »	139 90	id.	
» 50	» »	2	»	id.	id.	id.	id.	225 50	17 »	208 50	id.	
1 »	» »	17	»	id.	id.	id.	id.	1823 05	907 75	915 30	id.	
1 »	» »	20	»	id.	id.	id.	id.	1408 95	732 30	676 65	id.	
1 »	» »	14	»	id.	id.	id.	id.	977 05	494 50	482 55	id.	
1 »	» »	21	»	id.	id.	id.	id.	1436 40	801 »	635 40	id.	
1 »	» »	11	»	id.	id.	id.	id.	1202 80	389 40	813 40	id.	
1 »	» »	4	»	id.	id.	id.	id.	393 40	143 90	249 50	id.	
1 »	» »	7	»	id.	id.	id.	id.	892 40	124 »	768 40	id.	
1 »	» »	1	»	id.	id.	id.	id.	350 »	103 50	246 50	id.	
1 »	» »	8	»	id.	id.	id.	id.	659 20	198 »	461 20	id.	
1 50	» »	55	»	id.	id.	id.	id.	10810 35	6617 55	4192 80	oui	Caisse d'ép.
» »	1 »	»	12	id.	id.	id.	id.	761 60	313 60	448 »	non	
» 85	» »	15	»	id.	id.	id.	id.	1271 95	674 45	597 50	id.	
» »	» 55	»	10	id.	id.	id.	id.	762 15	131 »	631 15	id.	
1 »	» »	11	»	id.	id.	id.	id.	1325 05	359 20	965 85	id.	

COMMUNES.		DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ.	Date de la fondation.	PROFESSIONS DES MEMBRES.	NOMBRE DES MEMBRES honoraires.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Hommes.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Femmes.	CO[...] DES[...] honoraires.
								Fr. (
Strasbourg.	41	Grand'rue, 11	1842	Professions diverses.	»	79	»	»
	42	Rue de la Fontaine, 5 . .	1850	Idem.	»	25	»	»
	43	Place de l'Hôpital civil, 17.	1853	Idem.	»	36	»	»
	44	Pl. de la gr. Boucherie, 26.	1838	Idem.	»	63	»	»
	45	Place d'Austerlitz, 19 . .	1854	Idem.	»	29	»	»
	46	Rue derrière S. Nicolas, 17	1852	Idem.	»	33	»	»
	47	Rue d'Austerlitz, 15 . . .	1853	Idem.	»	106	»	»
	48	Rue des Tonneliers, 12 .	1842	Idem.	»	42	»	»
	49	Rue de l'Hôpital, 26 . . .	1852	Idem.	»	»	68	»
	50	Rue des Tonneliers, 22 .	1851	Idem.	»	55	»	»
	51	Grand'rue, 22	1834	Idem.	»	100	»	»
	52	Rue des Serruriers, 8 . .	1847	Idem.	»	45	»	»
	53	Finckwiller, 65	1838	Idem.	»	»	95	»
	54	Rue des Bouchers, 10 . .	1854	Idem.	»	36	»	»
	55	Rue des Échasses, 4 . . .	1840	Idem.	»	»	96	»
	56	Au Blaireau	1845	Idem.	»	40	»	»
	57	Faubourg de Saverne, 50.	1830	Idem.	»	60	»	»
	58	Rue du Jeu-des-Enf., 9 .	1835	Idem.	»	41	»	»
	59	Rue du Jeu-des-Enf., 19 .	1834	Idem.	»	»	94	»
	60	Faubourg de Pierres, 29 .	1805	Idem.	»	46	»	»
	61	Grand'rue de la course, 32.	1846	Idem.	»	114	»	»
	62	Faubourg de Pierres, 90 .	1835	Idem.	»	55	»	»
	63	Rue d'Austerlitz, 1. . . .	1853	Idem.	»	53	»	»
	64	Évangélique luth. confess.	1854	Idem.	»	25	83	»
	65	Grand'rue, 104	1833	Idem.	»	55	»	»
	66	Grand'rue, 104	1842	Idem.	»	»	53	»
	67	Rue des Tanneurs, 11 . .	1849	Idem.	»	56	»	»
	68	Grand'rue de la course, 32.	1849	Idem.	»	»	52	»
	69	Faubourg national, 5. . .	1853	Idem.	»	19	»	»
	70	Faubourg national, 71 . .	1842	Idem.	»	65	»	»
	71	Faubourg de Pierres, 11 .	1839	Idem.	»	26	»	»
	72	Grand'rue de l'Esprit, 141.	1836	Idem.	»	43	»	»
	73	Rue du Dôme, 12	1842	Idem.	»	34	»	»

MONTANT des SECOURS EN ARGENT par jour de maladie à chaque homme.	MONTANT des SECOURS EN ARGENT par jour de maladie à chaque femme.	NOMBRE DES MEMBRES secourus. Hommes.	NOMBRE DES MEMBRES secourus. Femmes.	La société donne-t-elle des secours pour maladie?	La société donne-t-elle des secours aux veuves et aux orphelins?	La société donne-t-elle des pensions aux vieillards?	La société donne-t-elle des indemnités pour frais funéraires?	TOTAL de LA RECETTE en 1856.	TOTAL de LA DÉPENSE en 1856.	RELIQUAT au 31 DÉCEMBRE 1856.	Le reliquat des sociétés est-il placé?	NATURE du PLACEMENT.
Fr. C.	Fr. C.							Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		
1 50	» »	13	»	oui	non	non	oui	2236 30	760 50	1475 70	non	
1 »	» »	3	»	id.	id.	id.	id.	455 »	140 »	315 »	id.	
1 »	» »	4	»	id.	id.	id.	id.	656 90	104 50	552 40	id.	
1 »	» »	9	»	id.	id.	id.	id.	1185 60	421 05	764 55	id.	
1 »	» »	2	»	id.	id.	id.	id.	553 50	41 »	512 50	id.	
1 »	» »	8	»	id.	id.	id.	id.	571 20	162 »	409 20	id.	
1 50	» »	13	»	id.	id.	id.	id.	4307 55	1030 35	3277 20	oui	Caisse d'épargnes.
1 »	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	759 80	266 »	493 80	non	
» »	1 »	»	11	id.	id.	id.	id.	881 70	330 40	551 30	id.	
1 »	» »	11	»	id.	id.	id.	id.	1018 »	411 70	606 30	id.	
1 »	» »	27	»	id.	id.	id.	id.	1669 60	865 50	804 10	id.	
1 »	» »	3	»	id.	oui	id.	id.	911 50	70 50	841 »	id.	
» »	» 50	»	12	id.	non	id.	id.	1142 70	261 50	881 20	id.	
1 »	» »	9	»	id.	id.	id.	id.	1343 95	992 »	351 95	id.	
» »	» 50	»	26	id.	id.	id.	id.	1059 »	664 25	394 75	id.	
1 79	» »	9	»	id.	id.	id.	id.	1561 44	656 05	905 39	id.	
1 »	» »	7	»	id.	id.	id.	id.	1058 »	132 »	926 »	id.	
» 90	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	773 10	541 10	232 »	id.	
» »	» 60	»	7	id.	id.	id.	id.	1104 50	212 »	892 50	id.	
1 »	» »	8	»	id.	id.	id.	id.	625 »	462 »	163 »	id.	
1 »	» »	22	»	id.	id.	id.	id.	2027 »	749 »	1278 »	id.	
1 »	» »	8	»	id.	id.	id.	id.	787 »	336 »	451 »	id.	
1 »	» »	23	»	id.	id.	id.	id.	1002 70	813 60	189 10	id.	
» 83	» 83	5	14	id.	id.	id.	id.	1933 25	1243 50	689 75	oui	Caisse d'épargnes.
» 90	» »	16	»	id.	id.	id.	id.	1051 50	599 85	451 65	non	
» »	» 60	»	10	id.	id.	id.	id.	618 50	276 60	341 90	id.	
1 »	» »	11	»	id.	id.	id.	id.	1040 60	309 50	731 10	id.	
» »	» 60	»	5	id.	id.	id.	id.	621 60	102 »	519 60	id.	
1 »	» »	3	»	id.	id.	id.	id.	265 »	52 »	213 »	id.	
1 »	» »	19	»	id.	id.	id.	id.	963 »	465 »	498 »	id.	
1 »	» »	3	»	id.	id.	id.	id.	390 30	95 75	294 55	id.	
1 »	» »	8	»	id.	id.	id.	id.	773 80	328 75	445 05	id.	
1 »	» »	7	»	id.	id.	id.	id.	652 30	360 »	292 30	id.	

COMMUNES.		DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ.	Date de la fondation.	PROFESSION DES MEMBRES.	NOMBRE DES MEMBRES honoraires.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Hommes.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Femmes.	COTIS… DES ME… honoraires.
								Fr. C.
Strasbourg.	74	Grand'rue de l'Esprit, 140	1842	Professions diverses.	»	48	»	»
	75	Marais vert, 136.	1850	Idem.	»	63	»	»
	76	Faubourg national, 38 . .	1846	Idem.	»	57	»	»
	77	Faubourg national, 38 . .	1842	Idem.	»	52	»	»
	78	Grand'rue de l'Esprit, 141	1854	Idem.	»	»	57	»
	79	Rue du Faisan, 7	1848	Idem.	»	37	»	»
	80	Rue de l'Ail, 25.	1847	Idem.	»	136	»	»
	81	V.-marché-aux-Grains, 17	1841	Idem.	»	»	79	»
	82	Grand'rue, 104(1)	1852	Idem.	»	189	172	»
	83	Grand'rue, 113	1842	Idem.	»	53	»	»
	84	Marais vert, 8.	1840	Idem.	»	»	132	»
	85	Grand'rue, 110	1853	Idem.	»	28	19	»
	86	Hôtel de la ville de Vienne.	1836	Tailleurs patentés.	»	50	»	»
	87	Quai des Bateliers, 56 . .	1848	Professions diverses.	»	59	»	»
	88	Société des Israélites. . .	1849	Idem.	»	79	»	»
	89	Rue des Échasses, 4. . .	1844	Idem.	»	48	»	»
	90	Société des protestants. .	1828	Idem.	180	140	92	ad lib.
	91	La Solidaire	1850	Idem.	»	38	»	»
Barr	92	Société Roth	1846	Idem.	2	78	»	7 [illegible]
	93	Société Stahl.	1844	Idem.	2	123	»	6
	94	Société des cordon. et taill.	1826	Ouvr. taill. et cord.	»	42	»	»
Obernai . .	95	Société de secours mutuels.	1837	Ouvr. et empl. de fabr	»	140	6	»
Baldenheim	96	Société de secours mutuels.	1849	Ouvr. et agriculteurs.	»	37	»	»
Villé	97	Société de secours mutuels.	1841	Professions diverses.	3	157	»	6 [illegible]
Barr	98	Société Klein.	1849	Idem.	»	87	»	»
Brumath . .	99	Belle vue	1851	Idem.	»	87	»	»
	100	Weinberger	1856	Idem.	»	15	»	»
	101	Achener	1854	Idem.	»	41	»	»

(1) Cette société n'a à sa charge que les frais funéraires. Elle ne donne aucun secours aux malades. La cotisation de cha[illegible] est de 2 fr. en entrant, une fois payée, plus les amendes qu'il peut encourir, en n'assistant pas aux enterrements.

(2) A 30 ans 2 fr., à 40 ans 3 fr., à 50 ans 4 fr., à 55 ans 5 fr., à 60 ans 6 fr.

MONTANT des SECOURS EN ARGENT par jour de maladie à chaque		NOMBRE DES MEMBRES secourus.		La société donne-t-elle				TOTAL de LA RECETTE en 1856.	TOTAL de LA DÉPENSE en 1856.	RELIQUAT au 31 DÉCEMBRE 1856.	Le reliquat des sociétés est-il placé?	NATURE du PLACEMENT.
homme.	femme.	Hommes.	Femmes.	des secours pour maladie?	des secours aux veuves et aux orphelins?	des pensions aux vieillards?	des indemnités pour frais funéraires?					
Fr. C.	Fr. C.							Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		
1 »	» »	7	»	oui	non	non	oui	830 80	98 80	732 »	non	
1 »	» »	8	»	id.	id.	id.	id.	1186 90	603 »	583 90	id.	
» 85	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	1364 05	270 »	1094 05	id.	
» 85	» »	10	»	id.	id.	id.	id.	1295 60	576 »	719 60	id.	
» »	1 »	»	7	id.	id.	id.	id.	641 20	124 70	516 50	id.	
1 »	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	2807 52	354 »	2453 52	oui	Caisse d'épargnes.
2 »	» »	17	»	id.	oui	oui	id.	16442 89	1614 55	14828 34	id.	Fonds sur l'État.
» »	1 »	»	5	id.	non	non	id.	907 »	276 »	631 »	non	
» »	» »	»	»	non	id.	id.	id.	1018 95	894 90	124 05	id.	
1 »	» »	14	»	oui	id.	id.	id.	956 »	802 »	154 »	id.	
» »	1 »	»	13	id.	id.	id.	id.	1581 30	544 80	1036 50	id.	
1 »	1 »	6	3	id.	id.	id.	id.	737 30	353 25	384 05	id.	
(1) 1 » » 50 » 25	» »	10	»	id.	id.	oui	id.	3333 69	683 »	2650 69	oui	Caisse d'épargnes.
2 »	» »	10	»	id.	id.	id.	id.	4528 42	796 10	3732 32	id.	
(2) 1 30 2 60	» »	8	»	id.	oui	non	id.	14902 61	838 05	14064 56	id.	Caisse d'épargnes et chez divers.
1 »	» »	10	»	id.	non	id.	id.	899 40	297 40	602 »	non	
» 75	» 75	7	22	id.	id.	id.	non	2030 »	1959 »	71 »	oui	
2 »	» »	5	»	non	oui	oui	oui	924 70	493 »	431 70	id.	Caisse d'ép.
» 85	» »	7	»	oui	non	non	id.	1507 96	708 80	799 16	non	
» 71	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	972 24	490 15	482 05	id.	
1 25	» »	13	»	id.	id.	id.	id.	427 25	220 15	207 10	id.	
» 70	» 70	28	»	id.	id.	id.	id.	3951 85	920 50	3031 35	oui	
» 60	» »	20	»	id.	id.	id.	id.	763 45	139 40	624 05	id.	Caisse d'épargnes.
» 71	» »	15	»	id.	id.	id.	id.	1744 74	775 »	969 74	id.	
» 71	» »	14	»	id.	id.	id.	id.	775 10	645 50	129 60	non	
» 71	» »	25	»	id.	id.	id.	id.	1041 80	697 35	344 45	id.	
» 71	» »	4	»	id.	id.	id.	id.	203 10	54 95	148 15	id.	
» 71	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	480 50	262 80	217 70	id.	

es 3 premiers mois 1 fr., les 3 mois qui suivent 50 cent. et ensuite 25 cent.
fr. 30 cent. quand le malade est alité moins de 7 jours, mais pendant 7 jours et au delà, 2 fr. 60 cent.

COMMUNES.	DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ.	Date de la fondation.	PROFESSION DES MEMBRES.	NOMBRE DES MEMBRES honoraires.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Hommes.	NOMBRE DES MEMBRES participants. Femmes.	COTISA[…] honoraires. Fr. C.
Brumath. . . 102	Gœtz.	1856	Professions diverses	1	70	»	»
103	Lapp.	1853	Idem.	»	29	»	»
Wolfisheim . 104	Société de secours mutuels.	1851	Ouvriers.	1	38	»	13
Molsheim . . 105	Idem	1846	Professions diverses	»	40	»	»
Eckbolsheim 106	Société du Lion	1848	Idem.	»	41	»	»
107	Société de l'Arbre vert. .	1845	Idem.	»	55	»	»
108	Société du Bœuf	1852	Idem.	»	31	»	»
Bouxwiller . 109	Société des mines	1818	Ouvriers mineurs.	»	364	»	»
Niederbronn 110	Société des forges	1846	Forg., fondeurs, etc.	2	1658	»	»
Bischheim. . 111	Société de secours mutuels.	1847	Professions diverses	»	85	»	»
112	Idem	1840	Idem.	»	53	»	»
113	La Prévoyante	1848	Idem.	»	73	»	»
114	Société de secours mutuels.	1849	Couturières et ouvrières en filets.	»	»	107	»
115	Idem	1854	Professions diverses	»	53	»	»
116	Idem	1852	Ouvrières en filets.	»	»	54	»
117	Idem	1854	Professions diverses	»	67	91	»
Monswiller . 118	Société du Zornhof. . . .	1842	Taillandiers, forgerons, etc.	13	664	»	12, 36 60, 12[…] et 240
Hœnheim . . 119	Société de secours mutuels.	1842	Professions diverses	»	105	»	»
Illkirch . . . 120	Usine de Graffenstaden. .	1838	Idem.	»	1150	»	(3) »
121	Société de l'Agneau . . .	1853	Ouvriers de fabriques	»	14	»	»
122	Société des Quatre-Vents.	1853	Idem.	»	41	»	»
123	Société des Deux clefs . .	1853	Idem.	»	28	»	»
124	Société de la Carpe. . . .	1856	Idem.	»	42	»	»
Oberhoffen . 125	Société de secours mutuels.	1850	Idem.	4	73	»	7 9[…]
			TOTAUX	208	9960	1994	»

(1) Les ouvriers, 18 fr.; les journaliers, 7 fr. 20 c.
(2) Maîtres-ouvriers, 24 fr.; journaliers gagnant plus de 30 fr. par mois, 18 fr., gagnant moins de 30 fr. par m[…]
Les femmes et les enfants ont droit aux secours médicaux et pharmaceutiques.
(3) Il n'y a pas de membres honoraires, mais l'établissement fait une subvention de 1500 fr.
(4) 18 fr. par membre gagnant 1 fr. 50 c. par jour, et 9 fr. pour ceux qui gagnent moins.

MONTANT des SECOURS EN ARGENT par jour de maladie à chaque homme.	MONTANT des SECOURS EN ARGENT par jour de maladie à chaque femme.	NOMBRE DES MEMBRES secourus. Hommes.	NOMBRE DES MEMBRES secourus. Femmes.	La société donne-t-elle des secours pour maladie?	des secours aux veuves et aux orphelins?	des pensions aux vieillards?	des indemnités pour frais funéraires?	TOTAL de LA RECETTE en 1856.	TOTAL de LA DÉPENSE en 1856.	RELIQUAT au 31 DÉCEMBRE 1856.	Le reliquat des sociétés est-il placé?	NATURE du PLACEMENT.
Fr. C.	Fr. C.							Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		
» 71	» »	19	»	oui	non	non	oui	807 25	427 25	380 »	non	
» 71	» »	3	»	id.	id.	id.	id.	346 10	174 35	171 75	id.	
» 80	» »	4	»	id.	id.	id.	id.	500 50	213 50	287 »	id.	
» 86	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	1134 »	234 »	900 »	oui	Caisse d'ép.
» 71	» »	1	»	id.	id.	id.	id.	593 »	102 50	490 50	non	
» 71	» »	16	»	id.	id.	id.	id.	732 »	270 »	462 »	id.	
» 71	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	425 »	210 »	215 »	id.	
» 50	» »	182	»	id.	oui	oui	id.	41804 52	7335 98	34468 54	oui	Csse sociale.
(1) 1 50 / » 60	» »	452	»	id.	id.	id.	id.	40555 36	14734 75	25820 61	id.	Idem.
» 71	» »	23	»	id.	non	non	id.	924 80	155 90	768 90	non	
» 71	» »	45	»	id.	id.	id.	id.	555 70	279 80	275 90	id.	
» 71	» »	10	»	id.	id.	id.	id.	898 20	197 90	700 30	id.	
» »	» 71	»	33	id.	id.	id.	id.	852 30	259 80	592 50	id.	
» 71	» »	6	»	id.	id.	id.	id.	589 70	245 60	344 10	id.	
» »	» 60	»	12	id.	id.	id.	id.	353 60	246 60	107 »	id.	
(2) » 75	(2) » 75	5	8	id.	id.	id.	id.	1690 »	580 »	1110 »	id.	
1 » / » 50	» »	413	»	id.	id.	oui	id.	18408 50	11484 17	6924 33	oui	En rentes.
(3) » 57	» »	20	»	id.	id.	non	id.	1092 »	400 »	692 »	non	
1 50 / » 60	» »	23	»	id.	id.	oui	id.	19091 20	17730 45	1360 75	oui	Dans l'établ.
» 71	» »	10	»	id.	id.	non	id.	182 »	50 »	132 »	non	
» 75	» »	30	»	id.	id.	id.	id.	530 »	220 »	310 »	id.	
» 75	» »	25	»	id.	id.	id.	id.	360 »	270 »	90 »	id.	
» 75	» »	23	»	id.	id.	id.	id.	400 »	257 »	143 »	id.	
» 71	» »	10	»	id.	id.	id.	id.	540 85	409 35	131 50		
» »	» »	2279	306	123 (oui)	7 (oui)	8 (oui)	124 (oui)	307122 88	109469 80	197653 08		

(1) Les ouvriers, 1 fr. 50 c.; les journaliers, 60 c.
(2) Moins de 6 jours d'incapacité de travail ne sont pas payés.
(3) Si la maladie dure plus d'un an, le malade ne reçoit plus que 29 cent. par jour.

RÉSUMÉ.

Ce résumé indique, par chaque espèce de sociétés autorisées ou non autorisées :

1° Le nombre de celles qui sont établies dans des villes ou des communes rurales;

2° La profession de leurs membres;

3° Le sexe des sociétaires;

4° Le chiffre total des recettes et des dépenses et le *quantum* des fonds restés libres à la fin de l'exercice 1856.

Sociétés autorisées.

§ 1er. *Lieux de résidence.*

Six sont établies à Strasbourg. Deux à Bischwiller. Deux à Wasselonne. Une à Wissembourg.	Villes.

Trois dans les communes rurales d'Oberhoffen, Heiligenstein et Mittelbergheim.

Dans les derniers mois de 1856, et depuis le 1er juin 1857, quatre autres sociétés ont été autorisées, savoir :

1 à Haguenau. 1 à Marckolsheim.	Villes.
1 à Gries. 1 à Gertwiller.	Communes rurales.

Ces sociétés n'ayant pas encore fourni de documents sur leur personnel et leur situation financière, n'ont pas été portées dans les états récapitulatifs.

Plusieurs autres sociétés postulent pour être admises à jouir des avantages accordés par le décret du 26 mars 1852, savoir :

L'une de Bischheim;

L'autre formée par les ouvriers de la manufacture de tabacs de Strasbourg.

§ 2. *Profession des sociétaires.*

Parmi les 18 sociétés autorisées, il y en a, savoir :

1 exclusivement composée de médecins;

2 de typographes et de leurs femmes;

2 d'ouvriers de fabriques et de leurs femmes;

1 d'ouvrières attachées à la manufacture de tabacs de Strasbourg;

1 de domestiques, tels que valets de chambre, cochers, etc.

Les onze autres sociétés se composent de personnes exerçant des professions diverses.

§ 3. *Sexe des sociétaires.*

12 des sociétés autorisées sont composées d'hommes;

3 d'hommes et de femmes;

3 de femmes exclusivement.

§ 4. *Recette et dépense. — Résultat de balance.*

Il n'est question dans ce paragraphe que des quatorze sociétés qui ont fourni leur situation financière.

En 1856, la recette totale s'est élevée à. . . .	64,957f 90c
La dépense à	23,619 66
Reliquat.	41,338f 24c

NOTA. Sur 2,618 associés participants, des secours ont eté accordés à 594, dont 223 hommes et 371 femmes.

Sociétés privées.

§ 1er. *Lieu de résidence.*

Dans les états récapitulatifs envoyés au ministre à la fin de 1856, le nombre des sociétés privées ne se trouve porté qu'à 107, tandis qu'il est réellement de 125. Cela vient de ce que 18 de ces sociétés n'ont pas produit, en temps opportun, les renseignements nécessaires pour formuler le compte de leurs opérations.

21 desdites sociétés sont établies dans des communes rurales, et les 104 autres dans des villes, savoir :

à Strasbourg	91[1]
A reporter.	91

1. Outre ces sociétés, dont la comptabilité est publiée chaque année, Strasbourg possède encore 55 sociétés privées qui n'ont pas encore produit de

Report	91
à Brumath.	5
à Barr.	4
à Obernai	1
à Molsheim	1
à Bouxwiller	1
à Niederbronn	1
Ensemble. . . .	104

Trois communes rurales comptent plusieurs sociétés, savoir:

Bischheim.	7
Illkirch	5
Eckbolsheim	3

§ 2. *Profession des sociétaires.*

Relativement aux professions, 17 sociétés privées sont exclusivement composées d'ouvriers, savoir :

2 à Strasbourg (tisserands et tailleurs);
2 à la Robertsau (ouvriers des manufactures de draps et de toile cirée);
1 à Barr (tailleurs et cordonniers);
1 à Obernai (ouvriers de la fabrique de tissus);
1 à Wolfisheim (ouvriers de la fabrique de chaussons);
1 à Monswiller (taillandiers, forgerons, etc.);
1 à Bouxwiller (mineurs);
2 à Bischheim (couturières et ouvrières en filets);
5 à Illkirch (ouvriers de l'établissement de Graffenstaden et d'autres fabriques);
1 à Niederbronn (fondeurs, forgerons, etc.)
17

compte et ne sont point comprises dans les publications officielles. Nous nous bornons à les mentionner sans les relever, pour ne pas leur attribuer une importance qu'elles n'ont pas. La plupart d'entre elles sont l'œuvre de certains entrepreneurs qui reçoivent des honoraires pour frais de gestion ou garde de caisse. Toutes partagent à la fin de chaque exercice le restant en caisse, de manière à posséder quelques économies à l'échéance des loyers ou aux fêtes de Noël. Ces économies ne s'élèvent pas en moyenne au delà de 8 fr. par sociétaire.

Les 108 autres sociétés ne comptent que des personnes exerçant des professions diverses.

§ 3. *Sexe des sociétaires.*

97 des sociétés privées sont composées d'hommes;
7 d'hommes et de femmes;
21 de femmes seulement.

125

§ 4. *Recette et dépense. — Reliquat en caisse.*

Ce paragraphe comprend les 125 sociétés indiquées ci-dessus.

Recette.	307,122f 88c
Dépense	109,469 80
Restant en caisse.	197,653f 08c

Nota. Des 11,954 sociétaires participants, 2585 ont reçu des secours, donnés, savoir : à 2,279 hommes et à 306 femmes.

Observations générales.

Ce résumé contient tous les chiffres relatifs au personnel et à la situation financière de ces mêmes sociétés. Par conséquent, ces chiffres ne doivent pas concorder avec ceux qui sont formulés dans le rapport du Conseil général, lequel ne s'applique qu'à 107 sociétés privées.

APPENDICE.

Il résulte de ce qui préséde qu'il y a en tout :

18 sociétés autorisées;
125 sociétés privées.

En tout : 143.

Parmi ces sociétés on compte :

109 sociétés d'hommes;
10 composées d'hommes et de femmes;
24 de femmes seulement.

Total égal : 143.

ARTICLE IV.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

L'institution de la caisse des retraites pour la vieillesse est digne d'être placée au premier rang des nombreuses créations philanthropiques que la sollicitude envers les classes laborieuses a inspirées à S. M. l'Empereur.

Établie en vertu d'une loi du 18 juin 1850, successivement modifiée par celles des 28 mai 1853 et 7 juillet 1856, cette institution traverse dans le département du Bas-Rhin, la période d'indécision et de tâtonnement réservée, à leur début, à toutes les institutions qui placent les espérances de l'avenir sous le coup d'un sacrifice imposé au présent.

Le pauvre ne se sépare pas volontiers de son épargne. Elle lui a coûté des efforts de volonté, elle lui a imposé des privations relatives dont il craint d'exposer le fruit. Si cette réserve instinctive a été vaincue au profit des caisses d'épargnes, aujourd'hui si généralement répandues et si riches des dépôts qu'y ont fait affluer l'esprit d'ordre et d'économie, le succès est dû principalement à la disponibilité constante des dépôts, et à la facilité avec laquelle les retraits peuvent être effectués.

Il est donc dans la nature même des choses qu'une institution qui perpétue les sacrifices pendant dix, vingt, trente ans et plus encore ; qui immobilise complétement les placements; qui ne rend jamais le capital de ces placements à la personne même qui les a effectués; il est naturel, disons-nous, que cette institution ait plus de peine qu'une autre à se populariser parmi une classe d'hommes, chez lesquels les soucis de l'avenir n'ont pas encore pris la place qu'ils méritent d'occuper. La moralisation successive des masses, que le gouvernement impérial poursuit avec une constante sollicitude, ouvrira avec le temps, une large voie à l'œuvre féconde de la caisse des retraites de la vieillesse; mais, en attendant, cette moralisation n'est pas tellement à l'état d'ébauche que le terrain dans lequel le germe de l'œuvre nouvelle a été déposé, n'eût pu produire déjà des fruits meilleurs. Où est la faute?

Si nous en jugeons par notre expérience personnelle, elle réside principalement dans l'ignorance où les intéressés restent généralement quant à la nature, à la base financière et aux résultats imprescriptibles de l'institution. Sur les livrets ouverts dans le Bas-Rhin, aucun n'appartient à une personne de la classe ouvrière proprement dite, laquelle se trouve le moins à portée des moyens qui peuvent lui révéler le mécanisme, le but et les avantages de cette œuvre de prévoyance. 79 de ces livrets sont la propriété de personnes suffisamment intelligentes pour apprécier la combinaison par elles-mêmes, et qui ont été conduites à s'en assurer les avantages, soit au moyen de placements volontaires, soit en profitant des dispositions du décret du 18 mars 1852, qui, au moment de la conversion de la rente 5 p. 100 en $4 \frac{1}{2}$, a permis le transfert de ces rentes sur la caisse des retraites de la vieillesse, au pair de cent; 5 livrets représentent des placements faits d'office par l'administration, en récompense d'actions courageuses; 4, ceux que des maîtres éclairés ont conseillé, en y contribuant au besoin, à des serviteurs dévoués; 36, ceux opérés par des instituteurs qui ont voulu, au moyen des fonds déposés à leur ancienne caisse d'épargnes et de prévoyance spéciale, apporter un correctif à la nouvelle situation que l'âge ou d'autres circonstances leur ont faite au point de vue de leur future admission à la pension; le surplus (242) appartient exclusivement à des agents dépendant de l'administration, auxquels le bienfait de la caisse des retraites a été assuré par voie réglementaire, à défaut d'une autre rémunération pour des services que la loi laisse encore sans droit légal à une pension sur les fonds publics. Tels sont les cantonniers des routes et les agents de la police municipale, qui ont été de fait déclassés comme agents municipaux, dans les chefs-lieux de département soumis à l'application de l'art. 50 de la loi du 5 mai 1855.

Or, ces agents, plus heureux que les travailleurs qu'aucune main amie ne rend prévoyants, fût-ce un peu malgré eux, sont restés longtemps eux-mêmes dans l'ignorance du véritable

caractère du bienfait que leur assurait une sollicitude éclairée. Les uns s'imaginaient qu'en quittant la carrière, ils en perdraient le bénéfice; les autres, que la moindre interruption dans les versements rendrait inutiles leurs sacrifices précédents, etc.

Il faut bien le dire: le mécanisme de l'institution, pour être mis à la portée des intelligences vulgaires, aurait besoin d'être mieux compris qu'il ne l'est généralement des personnes que leur contact habituel et direct avec les classes les plus intéressées à y participer, mettrait le mieux à même de le faire connaître. La publication des tableaux indiquant le résultat des placements ; la reproduction des dispositions réglementaires ne suffisent pas : non compris des uns, mal expliqués par d'autres, les documents de l'espèce ne portent point la conviction dans les rangs, où il y a le plus d'intérêt à la faire pénétrer.

La preuve palpable résultant des exemples donnés commence cependant à exercer son action. Les hommes sont ainsi faits, qu'après le premier versement, encore opéré dans le doute, la possession d'un livret commence déjà à les rassurer. Mais, lorsqu'au bout de quelque temps, ils voient s'émarger successivement le chiffre de la rente qu'ils se préparent pour leurs vieux jours; lorsque ces émargements sont garantis par des formalités officielles, des signatures respectées, alors la confiance naît, et, avant qu'il soit peu, elle rayonnera et s'étendra comme tout ce qui est beau et bien est destiné à rayonner et à s'étendre.

Hâter cette propagande pacifique, nous semble un devoir, et nous pensons qu'un moyen efficace serait de vulgariser l'entente des règles sur lesquels repose l'institution. La tâche n'est pas aussi facile qu'on le pense; mais elle pourrait être avantageusement remplie dans les classes supérieures des écoles primaires, et surtout dans les classes d'adultes, à l'aide d'une méthode bien conçue, et dont l'objet serait de faire ressortir principalement les points suivants :

1° Un placement fait à la caisse des retraites pour la vieil-

lesse, à quelque âge de la vie et dans quelque condition sociale que ce soit, crée un droit imprescriptible à une pension proportionnelle à ce placement, à partir de l'époque fixée à l'avance par le déposant;

2° Aucune interruption dans les versements, aucun changement de position ou de résidence, ne peut infirmer ce droit ni en diminuer l'étendue;

3° La caisse ne reçoit aucune somme dépassant celle qui est nécessaire pour atteindre au maximum de pension fixé par la loi, et le déposant peut aisément vérifier, par l'inspection de son livret, quand le produit de ses versements aura atteint ce maximum;

4° L'homme marié ne peut se constituer une pension à l'exclusion de sa femme, et *vice versâ;* les versements de l'un ou de l'autre des conjoints profitent par moitié à chacun d'eux;

5° Les versements sont d'autant plus productifs qu'ils sont faits à un âge moins avancé, ce qui doit encourager chacun à faire des sacrifices d'autant plus grands qu'il est plus jeune, parce qu'il pourra en diminuer l'importance, lorsque l'âge mûr, avec les charges de famille ou les infirmités, précurseurs de la vieillesse, les lui rendront plus difficiles.

Après avoir ainsi exprimé nos vœux quant à l'avenir de la caisse des retraites et nos idées sur les moyens d'en favoriser le développement, nous donnons, dans le tableau ci-après, la situation progressive des placements depuis l'origine de l'institution jusqu'au 31 décembre 1857.

PÉRIODES.	NOMBRE des livrets.	NOMBRE des versements.	PLACEMENTS. CAPITAL aliéné.	PLACEMENTS. CAPITAL réservé.
			Fr.	Fr.
Depuis la promulgation de la loi (18 juin 1850) jusqu'au 30 juin 1851	»	»	»	»
Depuis le 1er juillet 1851 jusqu'à la promulgation du décret du 18 mars 1852	16	21	5,250	6,465
Depuis la promulgation du décret du 18 mars 1852 (1) jusqu'au 31 mai 1854	63	115	66,011	194,370
Depuis le 1er juin 1854 jusqu'au 31 décembre suivant. (Admission des cantonniers.)	198	463	9,081	20
Année 1855	4	485	9,997	110
Année 1856. (Versements des instituteurs.)	41	449	20,898	4,723
Année 1857. (Admission des agents de la police municipale de Strasbourg)	44	529	10,609	930
	366	2,062	121,846	206,618
			328,464	

Nombre de livrets ouverts par application du décret du 18 mars 1852	16
D'office pour actions courageuses	5
Appartenant à des personnes aisées	57
Idem à des domestiques	4
Idem à des instituteurs	36
Idem à des cantonniers	206
Idem à des agents de police	36
Idem à divers	6
	366

(1) Le décret du 18 mars 1852 a eu pour but de préserver les petits rentiers et principalement les plus âgés, des conséquences qu'aurait pu avoir, pour eux, la conversion de la rente 5 p. 100 en 4½. En les admettant à transférer leurs titres à la caisse des retraites pour la vieillesse, au pair de 100 fr., on leur assurait au moins la continuation de leur revenu de 5 p. 100.

Tel est, en effet, l'intérêt que retire, dans la limite, bien entendu, du maximum de rente fixé par la loi, tout déposant âgé de 50 ans et plus, lorsqu'il réserve son capital à ses héritiers. Si, au contraire, il abandonne le capital, sa pension en représentera l'intérêt à plus de 8½ p. 100; à 53 ans, la proportion sera de 9 p. 100; à 57 ans et 6 mois, de 10 p. 100 et, à 60 ans et au-dessus, de 10¾ p. 100. (Voir le rapport du ministre des finances, inséré au *Moniteur* du 19 mars 1852.)

La nouvelle rente 4½ p. 100 ayant, dès l'origine, atteint le taux de 100 fr., les frais accessoires des transferts ou des ventes pouvaient encore faire pencher la balance en faveur du mode de conversion directe autorisé par le décret du 18 mars. Mais bientôt il y eut avantage à vendre les rentes et à en déposer le produit à la caisse de retraites. Ceci explique pourquoi, sur environ 60 déposants de cette catégorie qui ont suivi la voie indiquée par le Gouvernement, 16 seulement ont transformé leur position par application du décret.

CHAPITRE II.
DE LA BIENFAISANCE PRIVÉE.

PREMIÈRE SECTION.
ŒUVRES CATHOLIQUES.

ARTICLE PREMIER.

Les sœurs de charité de l'Alsace et les Établissements de bienfaisance de la Toussaint, de Sainte-Barbe et de Saint-Charles, à Strasbourg.

En 1754 le cardinal Armand-Gaston de Rohan, 87e évêque de Strasbourg, conçut le projet d'appeler en Alsace des sœurs de charité de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul et d'en former une congrégation spécialement attachée au service des hôpitaux, des hospices, des asiles et des prisons de la province. Il les établit d'abord dans sa ville résidence, à l'hôpital de Saverne, qui devint ainsi le berceau de la congrégation. De Saverne les sœurs se répandirent rapidement dans les principaux établissements de charité du Haut- et du Bas-Rhin.

En 1791 elles refusèrent le serment constitutionnel et furent forcées de quitter le pays, comme les autres congrégations religieuses. Plusieurs allèrent demander un abri à leur évêque, expatrié lui-même au delà du Rhin, dans ses domaines d'Ettenheim, qui formaient une dépendance de l'évêché. Lorsque la paix fut rendue au pays et la liberté à l'Église et à ses ministres, les sœurs repassèrent le fleuve et reconstituèrent leur ancien noviciat de Saverne, en 1806. C'est vers le même temps que Mme Vincente Sultzer, la supérieure actuelle de la congrégation, fit profession et reçut l'habit. Un décret impérial du 13 novembre 1810 approuva les statuts des sœurs hospitalières du diocèse de Strasbourg et donna la vie civile à l'institution.

Le triste état où se trouvait l'hôpital civil de Strasbourg suggéra à M. de Lezay-Marnésia, le préfet populaire de l'Alsace,

l'idée d'y appeler des sœurs pour donner des soins aux malades. La mesure fut prise le 25 juin 1811, et la même année les villes de Haguenau et de Schlestadt suivirent l'exemple du chef-lieu.

Cependant, les guerres de Russie et d'Allemagne ne tardèrent pas à encombrer les hôpitaux du Bas-Rhin de malades et de blessés, qui apportèrent avec eux le typhus des armées. Les sœurs hospitalières se virent dans la nécessité d'appeler à leur aide des postulantes pour les seconder et partager avec elles un fardeau sous lequel elles succombaient. Après la disparition du fléau, en 1814, les sœurs centralisèrent de nouveau le noviciat et le transportèrent de l'hôpital de Saverne dans celui de Strasbourg; puis, en 1823, dans la commanderie de Saint-Jean; plus tard, en 1827, dans la maison de Sainte-Barbe; et enfin, en 1854, dans celle de la Toussaint.

En même temps que la congrégation se transportait dans l'ancien couvent de Sainte-Barbe, situé au faubourg National, elle faisait l'acquisition d'une autre maison, qui avait été autrefois une dépendance du couvent. En 1836 elle relia cette nouvelle acquisition à l'ancienne, par la construction d'un corps de bâtiments destiné à recevoir les malades, qui désiraient avoir les soins des médecins de la faculté, et les pensionnaires âgés ou infirmes, disposés à finir tranquillement et religieusement leur vie. Telle est l'origine de la maison de Sainte-Barbe.

La congrégation eut jusqu'en 1841 l'abbé Thomas pour directeur; mais à cette époque ce vénérable ecclésiastique, ne pouvant plus demander à ses quatre-vingts ans l'activité nécessaire à l'œuvre, sollicita et obtint de l'évêché un prêtre adjoint ou aumônier dans la personne de M. l'abbé Spitz, professeur de rhétorique au petit séminaire. M. Thomas mourut trois ans après, et eut pour successeur M. Spitz, devenu, dans l'intervalle, supérieur du collége ecclésiastique.

En 1848 M. Spitz quitta le séminaire pour un canonicat et l'archiprêtrie de la cathédrale. L'exercice du saint ministère ne tarda pas à lui révéler des misères dont jusque-là il n'avait pas

soupçonné l'existence : des malades sans soins, des pauvres sans secours, des familles indigentes chargées d'enfants, incapables de les élever chrétiennement, des enfants condamnés à une dépravation certaine dans la demeure de leurs parents, etc. Frappé de ce triste tableau, il conçut la pensée de fonder un asile pour les vieillards et les enfants abandonnés, et de le confier aux soins de la congrégation. En 1850 il eut la bonne fortune de trouver dans la rue de la Toussaint une maison qui semblait convenir à son plan. C'était celle de M. Reibell, conseiller à la Cour de Colmar. Mais entraîné par la foi en son œuvre, M. Spitz fit promptement suivre cette acquisition de celles des maisons Persuy et Barbenès, voisines de la première, et ne tarda pas à reconnaître que l'emplacement qu'elles occupaient se prêtait mieux à une maison-mère, était plus convenable pour recevoir des pensionnaires et des malades, que celui de Sainte-Barbe, plus isolé dans le faubourg, et par conséquent plus propre à servir à un asile d'enfants et de vieillards.

Le changement de destination fut immédiatement résolu. Dans l'espace de trois ans Sainte-Barbe fut mis en état de recevoir 120 jeunes filles, au lieu de 15 qu'elles étaient à l'origine, et la Toussaint, de son côté, se transforma en une agréable retraite. La maison Reibell entra dans le plan général de construction. Elle fut conservée et augmentée de deux grands pavillons, formant avec les terrasses qui les relient et la chapelle gothique qui doit couronner l'œuvre[1], un beau quadrilatère où l'air et la lumière se distribuent également, et dont la cour forme un jardin anglais consacré aux promenades des pensionnaires et des malades.

Jusque-là le directeur avait pourvu aux besoins variés d'un asile pour les vieillards et les jeunes filles, à ceux d'une maison de santé pour les malades de différentes conditions, et à ceux d'un noviciat établi sur une grande échelle; mais il restait à pourvoir à l'asile des jeunes garçons. M. Spitz ne fut pas

1. Après l'achèvement de cet édifice, l'établissement lui-même prendra le nom de Saint-Vincent de Paul, patron de la congrégation.

longtemps embarrassé. Il acquit à l'entrée de Schiltigheim, non loin des établissements de la Toussaint et de Sainte-Barbe, quelques hectares de terrain, dont il fit une distribution intelligente, de façon à ménager une promenade pour les pensionnaires, un vaste jardin potager, une culture ordinaire, une vacherie et une habitation pour quelques jeunes garçons, qui doivent servir de noyau à un asile plus important, si l'essai entrepris répond aux espérances du fondateur. C'est cette maison, aujourd'hui terminée et inaugurée, qui a reçu le nom de *Saint-Charles*. *La Toussaint*, *Sainte-Barbe* et *Saint-Charles* sont les rameaux d'une même tige. Ils se complètent mutuellement, de manière à ce que la charité y trouve une grande satisfaction.

La Toussaint est devenue le siége de la congrégation, le noviciat où viennent se former les nombreuses servantes du Seigneur qui dirigent les hôpitaux de l'Alsace, et se répandent au delà du Rhin, à Carlsruhe, à Stuttgart, à Munich, etc., pour servir d'exemple aux sœurs hospitalières de l'Allemagne. C'est là que viennent les personnes dont la santé a besoin d'un traitement suivi, et les pensionnaires qui, n'ayant plus de famille, cherchent la paix de l'âme avec les soins du corps. Les pensionnaires peuvent vivre seuls ou en compagnie. Il y a un salon commun où ils se rencontrent et trouvent les distractions les plus conformes à leur état. Ils sont libres de leurs mouvements, et peuvent aller et venir à leur gré, pourvu qu'ils soient présents aux heures des repas et rentrés le soir à l'heure réglementaire.

Les prix de la pension sont de trois classes différentes, pour être accessibles à l'aisance modeste comme à la fortune.

La maison de Sainte-Barbe est devenue l'asile de 120 jeunes filles, de 30 à 40 femmes âgées, sans ressources, mais d'une vie recommandable, et enfin de quelques malades des deux sexes, qui ne peuvent pas se faire soigner chez eux et ne veulent pas aller à l'hôpital.

L'orphelinat est ouvert aux jeunes filles dont la foi, la santé ou les mœurs, sont en danger. On les reçoit de 8 à 12 ans

et, très-exceptionnellement, au-dessous ou au-dessus de cet âge. On les conserve jusqu'à 20 ou 21 ans pour les habituer au travail et les affermir dans les principes d'une conduite régulière. Elles apprennent à lire, à écrire, à parler les deux langues française et allemande et à calculer. Elles s'occupent en outre de travaux domestiques, tels que le tricot, la couture, le lessivage, le repassage, la préparation et la cuisson du pain. Elles sont traitées comme les enfants de la maison, travaillent avec les sœurs et restent constamment sous leur direction et leur surveillance. Les pensionnaires et les malades trouvent en elles les meilleurs services. Arrivées à l'âge de dix-huit ans, elles passent quelque temps à la Toussaint pour se perfectionner dans tous les détails du ménage et achever leur éducation, soit comme cuisinières, soit comme femmes de chambre, soit enfin comme ouvrières en linge ou repasseuses.

Afin de leur inculquer les principes et la pratique de l'honnêteté, on leur confie beaucoup de choses : on leur laisse les clefs, on les charge de commissions au dedans et au dehors, on agit enfin avec elles comme avec des personnes dont la discrétion et la fidélité sont sûres, et cette confiance n'est pas trompée.

La maison est créée pour elles, et c'est en vue de leur bien-être et de leur avenir que les services sont organisés. Aussi coûtent-elles beaucoup et rapportent-elles peu. Un tiers d'entre elles est exclusivement occupé dans les écoles, un autre tiers fréquente l'école et les ouvroirs et suffit à peine aux frais de ses vêtements ; il n'y a que le dernier tiers, celui des élèves formées, qui ne fréquentent plus que l'école du dimanche, qui soit réellement utile.

La congrégation, aidée de quelques secours, fait tous les frais de la maison. Les dames de la Providence y placent annuellement de 4 à 6 enfants, pour lesquelles elles paient un droit d'entrée de 400 fr.

Quant aux pensionnaires de Sainte-Barbe, la plupart sont indigents ou à peu près. Ceux qui ont quelque bien le placent

à fonds perdu dans la maison; mais il est reconnu qu'en moyenne, la somme acquise par cette voie ne s'élève pas à mille francs par personne. Les malades domestiques, ouvriers et employés inférieurs, lorsqu'ils consentent à être deux dans la même chambre, paient à la maison un tarif de journée égal à celui des hospices civils; lorsqu'ils veulent être seuls, le prix est plus élevé, mais sans cesser d'être très-modéré.

L'établissement de Saint-Charles est à son début. La maison d'habitation est construite pour 24 enfants, quelques sœurs et deux domestiques femmes; les jardiniers, les vachers et les domestiques sont logés à part. Si l'entreprise réussit, les logements seront développés pour recevoir 60 enfants.

Les conditions d'admission pour les jeunes garçons seront exactement les mêmes que pour les jeunes filles, quant à l'âge et à la position de famille; mais on exigera d'eux une pension annuelle de 150 fr., pour représenter ce qu'ils coûtent de plus que les filles. Ils fréquenteront l'école jusqu'à l'époque de leur première communion; puis ils entreront en apprentissage. Ceux qui auront du goût pour le jardinage, la culture de la terre et les travaux de la ferme, trouveront sur place tous les éléments d'une bonne éducation; ceux qui préféreront les professions manuelles auront dans la maison même un maître tailleur, un maître cordonnier et un maître menuisier, et les autres iront en ville chez des maîtres choisis. Ces derniers partiront de la maison le matin avec leur déjeuner, dîneront à la Toussaint, d'où ils emporteront leur goûter, et enfin rentreront à Saint-Charles pour souper. Pendant la durée de l'apprentissage, les garçons auront une école du soir et du dimanche pour se perfectionner dans les deux langues française et allemande, le calcul, le dessin et les théories des cultures les plus répandues dans le pays. Après leur apprentissage, ils quitteront l'établissement sous le patronage de la congrégation.

Les sœurs de charité de l'Alsace, aidées de leur directeur, ont créé en quelques années l'établissement le plus beau de la province, par son étendue, la variété de ses services et son

organisation. Son renom a depuis longtemps franchi les Vosges et lui attire des pensionnaires des départements voisins et de l'étranger. Les sœurs n'ont rien demandé à personne: confiantes dans la puissance de la charité, elles ont, à l'exemple de leur patron, planté et semé, sachant que Dieu donnerait l'accroissement.

ARTICLE II.

Congrégation des Filles du divin Rédempteur de Niederbronn.

En 1845 Mademoiselle Elisabeth Eppinger, de Niederbronn, tomba dangereusement malade, et se mit au lit pour ne se relever que quatre ans plus tard. C'est pendant la durée de cette longue et douloureuse maladie, qu'éclairée de Dieu, elle résolut de fonder une congrégation de femmes vouées aux soins des malades à domicile et surtout des malades pauvres.

Elle communiqua son projet à son confesseur, J. D. Reichard, curé de Niederbronn, et le pria de rédiger, sur les bases qu'elle-même lui fournit, les statuts de la nouvelle congrégation. Le curé avait accueilli avec empressement le projet de la nouvelle œuvre: il accepta la charge d'ordonnateur et rédigea une règle provisoire qui fut soumise à l'approbation de Mgr. Ræss, évêque de Strasbourg. Le prélat entrevit tout l'avenir réservé à l'institution des filles du divin Rédempteur, et manifesta le désir qu'elle commençât son œuvre sans retard.

Pour se conformer aux instances de l'évêque, M. le curé de Niederbronn procéda, le 15 janvier 1849, à la prise d'habit de la demoiselle Élisabeth Eppinger, encore malade et retenue dans la maison paternelle, et lui donna en même temps la qualité de *postulante de la Congrégation.*

Le 15 août suivant la nouvelle religieuse, presque entièrement rétablie, quitta le toit paternel et prit possession de la maison qu'on avait préparée à Niederbronn, près de la promenade des bains, pour la recevoir. Elle s'y installa avec trois compagnes, comme elle célibataires et désireuses de la suivre dans la voie que Dieu lui avait ouverte.

Le 10 septembre Elisabeth reçut le costume définitif qu'elle-même avait choisi pour son ordre, et prit en religion le nom d'Alphonse-Marie, avec la dignité de supérieure provisoire de la congrégation. Elle eut bientôt neuf compagnes sous sa direction et des postulantes assez nombreuses pour faire présager à la communauté un rapide développement.

En effet, le grain de sénevé s'est transformé en un grand arbre qui étend ses rameaux sur plusieurs départements voisins et même sur des localités lointaines. Après huit années d'existence, la communauté compte 330 membres, y compris les postulantes. Un décret impérial du 6 novembre 1854 en a reconnu l'existence légale.

Dans ce court espace de temps, l'extension de ses stations n'a pas été moins rapide que l'accroissement de ses membres; elles sont aujourd'hui, outre la maison-mère, au nombre de 42, dont 16 dans le Bas-Rhin, 9 dans le Haut-Rhin, 2 dans les Vosges, 2 dans le Doubs, 4 dans la Bavière rhénane, 5 dans la Bavière méridionale, et 4 autres projetées qui doivent bientôt se constituer, si elles ne le sont déjà, savoir : celles de Langres dans la Haute-Marne, de Bitschwiller dans le Haut-Rhin, de Vienne en Autriche et de Carlsruhe dans le grand-duché de Bade.

La station de Strasbourg se compose de 20 sœurs, qui occupent une vaste maison acquise par la congrégation sur la place Saint-Étienne; celles d'Andlau et de Schlestadt ont chacune 6 sœurs; celle de Neunhoffen 5; celles de Saverne et de Haguenau 4; celles de Hochfelden, de Gerstheim, de Dambach et de Marienthal 3; celles de Brumath, de Mommenheim, de Heiligenberg, de Windstein, d'Ottrott et de Châtenois 2.

Les conditions auxquelles la congrégation accorde des sœurs aux localités qui en demandent, sont les suivantes :

Chaque station doit se composer de trois sœurs demeurant ensemble et vivant d'une vie commune. Dans des cas tout à fait exceptionnels et pour des motifs graves, ce nombre peut être réduit à deux, mais seulement pour peu de temps.

La demande doit être adressée à la supérieure générale par le curé de la paroisse. L'autorité civile du lieu doit être instruite de la demande. En outre, si la paroisse est située hors du diocèse de Strasbourg, la demande du curé doit être approuvée par l'autorité diocésaine compétente.

Le curé ou la personne chargée de ses pouvoirs doit fournir aux frais de voyage des sœurs et pourvoir provisoirement à leur entretien dans la paroisse.

Il faut aux sœurs un local approprié aux œuvres de charité qu'elles sont appelées à remplir, et un logement avec une entrée particulière.

Le mobilier qui doit garnir ce logement est simple mais réglementaire.

Tous les services des sœurs de la Rédemption sont gratuits; mais il n'est pas interdit de leur faire des libéralités, soit pour leur entretien, soit pour celui des pauvres dont elles prennent soin; aussi leur arrive-t-il souvent de solliciter l'autorisation de quêter chez les personnes charitables des communes où elles ont leurs stations.

Quand un Conseil municipal, un bureau de bienfaisance ou une association charitable leur donne des secours, elles doivent toujours rendre un compte exact de ces recettes et de leur emploi.

Les sœurs rentrent chaque année dans la maison-mère pour assister aux exercices de la retraite. Les frais qu'entraînent ces déplacements sont à la charge des établissements de charité près desquels les religieuses font leur service. Outre cette indemnité, variable d'après les distances, elles reçoivent encore une somme annuelle de 50 fr. pour l'entretien de leur habillement.

Œuvres auxquelles la congrégation est vouée.

Les filles du divin Rédempteur se consacrent aux œuvres de charité suivantes:

1° Elles soignent à domicile les malades pauvres, leur procurent la nourriture que réclame leur état, les remèdes dont

ils ont besoin, le linge de lit et de corps nécessaire, et même des secours en argent dans la mesure de leurs ressources;

2° Elles soignent les autres malades, sans distinction, qui demandent leur assistance;

3° Dans les localités où les petites sœurs n'ont point d'établissement, elles donnent asile aux malades pauvres et aux personnes âgées et infirmes, qui sont délaissées et privées de domicile;

4° Elles se chargent de même des enfants pauvres, abandonnés, jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'instruction religieuse nécessaire et fait leur première communion;

5° Elles nourrissent et habillent les enfants pauvres, qui fréquentent régulièrement l'école;

6° Elles ont des ouvroirs où les jeunes filles apprennent les ouvrages manuels les plus nécessaires à la femme, tels que le tricot, la couture, etc.

Enfin, à toutes ces œuvres de soulagement corporel, elles ajoutent des œuvres de charité spirituelle, en réunissant autour d'elles, les dimanches et les jours de fête, les jeunes filles, et en cherchant à leur inspirer les sentiments de piété les plus propres à les soutenir dans les épreuves de la vie. Toutefois elles ne peuvent se livrer à ces exercices qu'avec l'assentiment et sous la direction du curé de la paroisse.

La congrégation fait plus encore, et dans les communes dépourvues des moyens d'entretenir un instituteur ou une institutrice, les sœurs se consacrent à l'enseignement primaire et reçoivent à cet effet des lettres d'obédience.

Ressources de la congrégation.

Les ressources de la congrégation consistent:

1° Dans le produit des terres qui lui ont été données pour le soutien de la maison-mère, l'entretien des sœurs infirmes ou épuisées par l'âge et les charges du noviciat. Ces terres sont elles-mêmes cultivées par des religieux, qui se sont formés en congrégation et en colonie agricole, uniquement dans le but

de se procurer le pain quotidien pour eux, pour les sœurs, pour les pauvres et pour les orphelins que la congrégation entretient.

Les frères ont en religion le nom de *fils du divin Rédempteur*.

Il y a déjà deux colonies de frères organisées, l'une pour la culture de la ferme de Niederbronn, et l'autre pour celle de Singlingen, commune de Grosrederschingen (Moselle). Chaque colonie est dirigée par un prêtre, qui surveille en même temps toute l'exploitation.

Plus tard, quand les ressources le permettront, les colonies recueilleront des orphelins pour leur enseigner l'agriculture ou d'autres professions utiles.

2° Dans le produit de la pension que chaque novice, qui en a les moyens, est tenue de payer pendant son temps de postulat;

3° Dans les dons volontaires que les membres de la congrégation font à la maison;

4° Dans le produit des charités et dons offerts par d'autres personnes.

La congrégation s'est, du reste, sévèrement interdit toute quête au profit de la maison-mère.

ARTICLE III.

Œuvres des dames du Bon-Pasteur à Strasbourg.

L'œuvre du Bon-Pasteur est une des plus anciennes œuvres de bienfaisance; elle a pris naissance à Caen en 1641. Comme toutes les congrégations pieuses et charitables, elle a eu un commencement modeste et ne s'est développée que bien lentement. Elle n'a réellement pris d'importance que depuis une trentaine d'années. C'est en 1830 seulement que la maison-mère d'Angers fut fondée et placée sous la direction d'une supérieure générale.

Le but primitif de l'œuvre était de recevoir et de ramener dans le devoir les jeunes filles égarées, de les instruire dans les ouvrages de femme et de les rendre à une vie laborieuse et honnête.

Aujourd'hui l'œuvre reçoit non-seulement les jeunes repenties, mais encore de jeunes orphelines et de jeunes détenues. Elle se charge de ces dernières à raison de 50 cent. par jour que lui paie l'État. A Strasbourg l'œuvre du Bon-Pasteur a de plus un pensionnat d'éducation pour les petites filles qu'elle a appelées *Innocentes*, pour les distinguer des repenties et des détenues.

La maison de Strasbourg a été fondée en 1837. Elle est dirigée par une sœur supérieure qui relève de la supérieure générale d'Angers. Cette supérieure a sous ses ordres 40 religieuses, dont la moitié est chargée de l'enseignement et de la surveillance des jeunes filles admises dans l'œuvre, et l'autre moitié occupée aux détails de l'intérieur de la maison (cuisine, blanchissage, etc.).

L'œuvre possède deux établissements : l'un à Strasbourg, rue Saint-Marc; l'autre à la Robertsau. Celui de Strasbourg est plus particulièrement destiné aux jeunes détenues, aux petites innocentes et aux *Madeleines*. On appelle *Madeleines*, par allusion à la Madeleine repentante, les jeunes pénitentes qui, une fois converties, ne veulent plus rentrer dans le monde et s'engagent à rester pour toujours dans la maison de l'œuvre. Ces Madeleines forment une congrégation particulière, et ont un costume spécial pour les distinguer des autres jeunes filles.

L'établissement de la Robertsau reçoit les pénitentes et les orphelines.

Dans les deux établissements les jeunes filles se livrent aux différents ouvrages de femme, suivant leur aptitude; beaucoup d'entre elles sont aussi chargées de la culture des terres et de l'entretien des jardins appartenant à l'œuvre. Quand elles se sont suffisamment amendées, l'œuvre, sur leur désir, les place en qualité de servantes, soit dans de bonnes maisons en ville, soit auprès d'honnêtes cultivateurs.

A l'exception des petites innocentes et de quelques pénitentes, pour lesquelles ceux des parents qui en ont les moyens

paient au moment de leur entrée dans la maison la somme de 225 fr. (200 fr. de droit d'entrée et 25 fr. pour frais de costume), toutes les jeunes filles sont reçues gratuitement.

Le prix de la pension pour les petites innocentes est de 300 fr. par an.

Les pénitentes sont actuellement au nombre de	160
Les orphelines	48
Les détenues	59
Les Madeleines	38
Les petites innocentes	42
Total des élèves	347

Les ressources de l'œuvre sont :

1° Le produit des ouvrages faits dans la maison : couture, blanchissage, etc.;

2° Les dots des religieuses;

3° Le produit des 50 cent. payés par le gouvernement pour chaque détenue;

4° Le prix de pension payé par les petites innocentes;

5° Certaines sommes payées quelquefois par les parents des jeunes pénitentes;

6° Le produit des quêtes.

L'ensemble de ces ressources s'est élevé pour l'année 1856 à la somme de	69,525f »c
Les dépenses pour la même année ont été de	67,004 48
Reste en caisse	2,520f52c

Comme on le voit par ces chiffres, l'œuvre du Bon-Pasteur établie à Strasbourg possède une certaine puissance d'action. Avec de pareilles ressources et aussi chrétiennement employées, on doit nécessairement arriver aux résultats les plus satisfaisants.

L'institut du Bon-Pasteur, actuellement reconnu et autorisé par le gouvernement, compte de nombreuses maisons en France, à l'étranger et jusqu'aux Indes orientales.

ARTICLE IV.

Œuvres des Dames de la Croix (Dames de Glaubitz), à Strasbourg.

L'œuvre des dames de la Croix fut fondée en 1835 par quelques dames charitables de la ville; mais ce n'est qu'en 1846 qu'elle fut organisée en congrégation. Elle a pour but de recueillir de jeunes filles pauvres et orphelines, ou celles que leurs parents, à défaut de ressources, ne peuvent pas élever dans la maison paternelle. Elle leur assure l'instruction religieuse d'après les préceptes de la religion catholique, l'enseignement élémentaire, l'enseignement de la langue française et de la langue allemande, et celui du calcul, autant que cela est nécessaire à leur condition future. Elle leur apprend à filer, à coudre, à tricoter, à blanchir le linge, à repasser, à tenir un appartement, c'est-à-dire à faire, suivant leur aptitude, tout ce qui est nécessaire à d'utiles servantes, femmes de chambre ou bonnes d'enfants.

Commencée, il y a vingt-deux ans, sur une modeste échelle, cette œuvre charitable a été entretenue d'abord par des dons et des quêtes. Elle n'avait alors qu'une quinzaine de jeunes filles. Plus tard, des allocations sur les fonds des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique, des subventions du Conseil général du Bas-Rhin et du Conseil municipal de Strasbourg, sont venues donner une sorte de consécration morale à sa mission bienfaisante, en même temps qu'elles lui ont permis de recueillir un plus grand nombre d'élèves.

D'un autre côté, les ouvrages confectionnés par ces jeunes filles ont contribué à augmenter sensiblement les ressources de la maison.

En 1847 la commission des prisons plaça dans l'institut des jeunes détenues, moyennant la somme de 70 cent. par jour et par tête. Maintenant le prix est réduit à 50 cent.

L'œuvre est desservie par 6 dames directrices et 46 sœurs.

Elle possède deux établissements : l'un à Strasbourg, rue de la Toussaint, et l'autre au Neuhof. Tous deux sont installés dans de bonnes conditions de commodité et de salubrité.

L'établissement de la Toussaint est spécialement consacré aux jeunes filles pauvres et orphelines. Il possède à leur usage des ateliers professionnels, qui jouissent d'une grande popularité dans la ville de Strasbourg. Les élèves y restent jusqu'à l'âge de 21 ans, époque à laquelle elles sont placées, munies d'un trousseau convenable, dans de bonnes maisons, en qualité de servantes ou de femmes de chambre.

L'établissement du Neuhof est affecté exclusivement aux jeunes détenues. Cette destination exige un autre mode d'éducation, une discipline plus sévère et des travaux plus variés. La position que la justice sociale fait à ces infortunées, les misères précoces que révèlent leurs fautes, aggravent singulièrement les difficultés de leur éducation. Il ne faut pas seulement une charité profonde pour la mener à bien, il faut encore une admirable intelligence du cœur.

La plupart des jeunes filles du Neuhof appartiennent à la classe la plus infime et la plus délaissée de la campagne. Elles ont l'habitude des travaux en plein air. Pour utiliser leurs forces et ménager leur passage à des habitudes plus sédentaires, on les applique alternativement aux travaux des champs qui entourent l'habitation, et à ceux de l'intérieur; puis on les fixe plus particulièrement aux uns ou aux autres, selon l'aptitude qui se développe en elles.

Quand elles ont fait leur temps de détention, celles qui sont réclamées par leurs parents leur sont rendues, et celles qui sont sans famille ou qui ne savent où aller, sont gardées dans la maison jusqu'à l'âge où l'on peut les placer convenablement.

Les jeunes filles pauvres et orphelines sont en ce moment au nombre de	70
Les jeunes détenues au nombre de	100
L'œuvre possède en tout	170

jeunes filles.

Les ressources de l'œuvre des Dames de la Croix sont:

1° Le produit de quêtes annuelles;

2° Celui des ouvrages faits dans la maison;

3° Les subventions du Conseil général et de la ville;

4° Les 50 cent. payés par jour pour chaque détenue;

5° Les allocations, quand on en demande, des ministres de l'intérieur et des cultes.

En 1856 les quêtes ont produit	600f
les ouvrages	5,500
les subventions	800[1]
les 50 cent. pour chaque détenue	18,250
Ensemble	25,150f

Ce qui met la dépense annuelle de chaque élève à 148f à peu près.

Les résultats obtenus tant au physique qu'au moral sur les jeunes filles, font souhaiter que ces ressources s'augmentent. L'œuvre pourrait étendre ses bienfaits, et la matière, il faut bien en convenir, ne lui ferait pas défaut.

Les Dames de la Croix font des vœux pour que leur œuvre soit reconnue et autorisée comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE V.

Œuvres des Petites Sœurs des pauvres de Strasbourg.

L'œuvre des *Petites Sœurs des pauvres* existe depuis l'année 1840. Son nom est humble et touchant comme la mission qu'elle remplit : elle a pour objet de recueillir les vieillards pauvres et infirmes, de les soigner et d'aller de maison en maison recevoir en leur nom l'aumône destinée au passant.

C'est à Saint-Servan, petite ville de la Bretagne, qu'elle a pris naissance.

Saint-Servan est situé aux bords de l'Océan; sa population se compose presque exclusivement de marins et de pêcheurs. On sait combien la mer a d'écueils et de périls, et combien elle fait de victimes! Aussi a-t-on de tout temps rencontré à Saint-Servan beaucoup de vieilles femmes, veuves et pauvres, qui n'ont d'autres moyens d'existence que la mendicité.

Leur triste situation toucha vivement le cœur de l'abbé Le Pailleur, vicaire de la paroisse, et déjà vieillard lui-même. La petite ville n'avait pas d'hospice, et le pauvre ecclésiastique ne possédait

1. 500 fr. du Conseil général et 300 fr. de la ville.

aucune ressource pour élever un établissement de ce genre. Il s'adressa à deux filles pieuses, appelées Marie-Thérèse et Marie-Augustine, dont le désir était de se retirer du monde pour se consacrer uniquement à Dieu. A sa prière, elles accueillirent une vieille aveugle de leur voisinage, lui consacrèrent leur temps, et appliquèrent à son entretien le produit de leurs modestes économies, faisant son ménage et remplissant auprès d'elle tous les offices de la charité la plus ardente. Peu de temps après, leur exemple entraîna une ancienne servante, Jeanne Jugan, dont le nom est aujourd'hui connu de toute la France.[1]

Jeanne Jugan possédait une épargne d'environ 600 fr., de la piété, de la charité et une grande ardeur au travail. Vivant seule dans une mansarde, elle pouvait suffire à ses besoins. Elle offrit son pauvre réduit aux deux pauvres ouvrières du Seigneur, qui l'acceptèrent, et c'est ainsi que commença l'œuvre des Petites Sœurs. Les trois saintes femmes s'y établirent et y installèrent avec elles leur aveugle, en compagnie d'une autre vieille femme, comme elle abandonnée.

Grâce à leur zèle et aux soins du vénérable vicaire, l'œuvre se développa petit à petit. Une quatrième servante des pauvres s'unit aux trois premières, et d'autres veuves âgées ou infirmes furent ajoutées aux anciennes. La mansarde devint bientôt insuffisante. Les bonnes servantes prirent à loyer un rez-de-chaussée plus vaste, où elles placèrent douze lits. Mais, pour subvenir aux besoins de tant de monde, leur travail ne pouvait suffire ; elles se voyaient dans la douloureuse nécessité de laisser mendier celles de leurs pensionnaires qui pouvaient encore marcher. Cette façon de s'aider avait l'inconvénient de rejeter constamment les mendiants dans leurs anciennes et mauvaises habitudes, parmi lesquelles on signalait l'abus de la boisson. Les sœurs, voulant les éloigner de ce danger et leur épargner en même temps l'avilissement de la mendicité, se mirent à mendier à leur place.

Cette idée fut féconde en résultats. Dès les premiers jours, le

1. Prix Monthyon.

dévouement des sœurs émut la population; leurs quêtes furent plus abondantes que celles des pauvres vieilles; on ajouta quelque chose à la pite et au morceau de pain accoutumés; des vêtements, des meubles, des provisions de toutes sortes furent mis à leur disposition. L'œuvre allait donc se développant de jour en jour sous la main de Dieu.

En 1842 les Petites Sœurs entreprirent d'acheter une grande maison, autrefois occupée par une communauté religieuse. Elles n'avaient rien pour la payer; mais les crédits que la véritable charité s'ouvre de confiance sur le cœur humain, sont rarement protestés. L'abbé Le Pailleur, le père de l'œuvre, vendit sa montre en or et quelques effets pour solder les frais du contrat. La Providence pourvut au surplus. Dans l'espace d'un an la maison, du prix de 22,000 fr., fut entièrement payée, occupée et reconnue insuffisante. C'était un succès et un embarras, mais l'embarras du succès est de tous le plus facile à surmonter: on construisit une seconde maison.

L'asile de Saint-Servan, transformé à vue d'œil en un grand établissement, exalta la reconnaissance et la confiance de ses directrices. Elles virent dans sa prospérité rapide, au sein d'une population peu aisée, un signe de la Providence leur annonçant que leur mission ne faisait que commencer. Pénétrée de cette conviction, la sœur Marie se rendit à Rennes en 1844, et fonda un nouvel établissement avec sa foi et sa charité pour capital. Les vieillards indigents du chef-lieu n'eurent bientôt plus rien à envier à ceux de Saint-Servan. De Rennes l'œuvre se propagea à Tours, à Paris, à Bordeaux, à Besançon, à Angers, à Nancy, en Belgique et jusqu'en Pologne. Aujourd'hui les maisons des Petites Sœurs, tant en France qu'à l'étranger, sont au nombre de 50. Elles relèvent toutes d'une maison-mère qui a son siége à La Tour-Saint-Joseph, ancien château près de Bécherel, département d'Ille-et-Vilaine.

La maison de Strasbourg a été ouverte en janvier 1856. Onze sœurs, sous la direction de l'une d'elles, y sont installées. Elle compte déjà de 75 à 80 vieillards. L'administration muni-

cipale s'est récemment déterminée à supprimer sa maison de refuge, pour en remettre le service aux Petites Sœurs, à raison de 50 cent. par jour et par pauvre.

Les ressources de l'établissement se composent :

1° Des aumônes en argent et en nature que les Petites Sœurs vont collecter de porte à porte, sur les marchés et dans les villages environnants ;

2° Des portions de soupe données par les casernes;

3° D'une prime de 25 fr. prélevée sur le fonds départemental d'extrême misère, pour chaque pauvre admis;

4° Du produit des 50 cent. payés par la municipalité pour chaque pauvre du refuge.

Les Petites Sœurs n'établissent pas de situation financière. Leurs ressources sont immédiatement employées au soulagement de la vieillesse et de la misère. Chaque jour suffit à son œuvre : tel est leur mot d'ordre. La propreté, l'ordre, l'économie, l'industrie même des Petites Sœurs sont exemplaires et ne peuvent être comparés qu'à leur dévouement et à leur abnégation.

ARTICLE VI.

Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Préliminaires.

Le Manuel de la société de Saint-Vincent-de-Paul, publié en avril 1851, débute par les lignes suivantes :

« Dix-huit années se sont écoulées depuis que la première « conférence de Saint-Vincent-de-Paul s'est établie pour visiter « les pauvres et exercer, selon l'étendue de ses ressources, les « œuvres de miséricorde. Depuis lors cette association, d'abord « si faible et si ignorée, n'a cessé d'obtenir les bénédictions de « Dieu et de grandir à l'aide de la charité et à l'ombre de l'É- « glise. De Paris, où elle s'est primitivement formée, elle est « passée dans les villes des provinces; de la France elle a gagné « les pays étrangers, et maintenant dans les plus distants, les « plus divers par les coutumes, par la nationalité, par le lan- « gage, on voit des membres de notre féconde famille qui s'ef- « forcent à suivre avec le même amour les admirables exemples

« de notre illustre patron, qui consacrent leur temps à secouri
« les pauvres au nom de Jésus-Christ et qui, à leurs aumônes ma
« térielles, aiment toujours à joindre ces conseils religieux q
« régénèrent l'âme en rappelant au chrétien sa sublime destinée.

Ces lignes renferment, sous une forme simple et élevée, u résumé de l'histoire et de la doctriue de l'œuvre charitable, l plus vaste que l'Église catholique ait conçue au dix-neuvièm siècle, pour le soutien des pauvres et l'éducation des jeunes géné rations qu'elle appelle à pratiquer la charité sous sa directio

« Aucune œuvre de charité ne doit être regardée comm « étrangère à la société, quoique celle-ci ait plus spécialeme « pour but la visite des familles pauvres. Ainsi, les membres d « la société saisissent les occasions de porter des consolatio « aux malades et aux prisonniers, de l'instruction aux enfants pau « vres, abandonnés ou détenus, des secours religieux à ceux q « en manquent au moment de la mort. » (Art. 2 du règlement

« La société reçoit dans son sein tous les jeunes chrétie « qui veulent s'unir de prières et participer aux mêmes œuvr « de charité, en quelque pays qu'ils se trouvent. » (Art. 1.)

Les membres des diverses conférences sont recommand par les instructions du conseil central aux autres conférence et les pauvres soutenus par la société doivent être accueill partout avec bienveillance.

Ce plan est vaste; il porte le cachet traditionnel de la coh sion et de l'universalité dont l'Église catholique a toujou marqué ses œuvres. Il a pris naissance à Paris en 1832, da de simples conférences d'édification, d'où la société a emprunt le titre qu'elle donne aux réunions particulières, formées da les diverses localités. (Art. 3.)

Le moment était bien choisi. Il y a peu d'époques mieu qualifiées pour un appel aux sentiments religieux que celle d'inquiète agitation ou d'extrême sécurité qui, d'ordinaire, su vent les grandes secousses sociales. L'association a marché ave une rapidité qui a dépassé les espérances de ses fondateurs.

Sur la demande du président et des membres du conseil génér

de la société, l'œuvre a été enrichie des célestes trésors de l'Église par deux brefs de Grégoire XVI, des 10 janvier et 12 août 1845:

Une indulgence plénière et la rémission des péchés en récompense de l'assiduité aux assemblées;

Une semblable indulgence pour tous ceux qui seront reçus par la même société dans les divers grades actifs de *membre aspirant*, de *membre ordinaire*, de *membre d'un conseil particulier* et de *membre du conseil général*;

Même grâce aux mourants, membres ou bienfaiteurs de la société, et à ceux qui feront régulièrement parvenir au conseil général une aumône déterminée,

« Pourvu que, vraiment contrits et s'étant confessés, ils aient « reçu la sainte communion..... »

En 1851 elle comptait déjà au delà de 800 conférences. Aujourd'hui ce chiffre a pris une nouvelle extension, et chaque année il conquiert plusieurs paroisses, principalement dans les grands centres de population.

Le département du Bas-Rhin possède plusieurs conférences unies par le *conseil particulier* (art. 4 du règl.) de Strasbourg, qui centralise également les travaux des conférences du Haut-Rhin.

Les siéges des conférences sont à Strasbourg, où chaque paroisse a la sienne, à Schlestadt, à Haguenau, à Saverne, à Molsheim, à Benfeld, à Wolxheim, à Altorf, à Reichshoffen, à Schweighausen et à Schiltigheim. Ces trois dernières sont de création toute récente et n'ont pas encore pu fournir d'état de situation au conseil particulier de Strasbourg.

Le conseil particulier transmet chaque année son rapport d'ensemble au conseil général qui siége à Paris.

Chaque conférence s'administre par un président, un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

Il y a aussi dans chaque conférence, suivant les besoins du service, un bibliothécaire, un gardien du vestiaire ou tout autre fonctionnaire. (Art. 8.)

Le conseil particulier de Strasbourg remplit une double mission : il centralise les travaux et perçoit le 5 p. 100 des re-

venus des conférences de la ville, afin de former un fonds commun, à l'aide duquel il puisse subvenir aux besoins des conférences les plus pauvres, qui sont celles de la Robertsau, de la Madeleine et de Saint-Pierre-le-Vieux.

Chaque conférence est dans l'usage de faire une offrande au conseil général. Celles de la province d'Alsace ont pris la résolution de lui consacrer le 1 p. 100 de leurs recettes.

Les conférences ont fondu dans leur œuvre celle de Saint-Régis pour la suppression du concubinat, celle des crèches, celle des écoliers et des apprentis patronés, celle de l'instruction des militaires et celle des fourneaux économiques. Elles tendent de jour en jour à s'assimiler toutes les œuvres laïques, et elles y parviendront, parce qu'elles peuvent leur offrir des éléments de force et de vitalité plus complets que les leurs.

Le lien qui unit toutes les conférences entre elles nous a déterminé à les classer dans le même paragraphe; il sera toujours facile de reporter à chaque commune intéressée la part d'activité déployée par sa conférence.

§ 1er. Conférences de Strasbourg.

Les conférences de la ville de Strasbourg sont au nombre de sept, comme les paroisses catholiques dont elles portent les noms.

Elles ont établi trois fourneaux économiques, sous l'invocation de sainte Marie, de saint Joseph et de sainte Odile, dans les rues de l'Écrevisse ou de Schiltigheim, du Fossé-des-Tanneurs et Neuve-Quai-des-Bateliers.

Ces trois fourneaux sont installés dans des locaux très-convenablement appropriés à leur destination. Ils distribuent mensuellement 40,000 portions de nourriture pendant les mois d'hiver et 60,000 pendant les mois d'été, époque où les ouvriers du dehors affluent en ville pour les travaux de construction. Les portions sont fixées à 10 cent. et consommées sur place dans des salles convenables, ou portées dans la famille, au choix des consommateurs. En général, un quart des portions au plus va dans les familles. Il y a des portions de soupe, des portions de viande, des portions de légumes, des portions de fromage et des

portions de pain. Les fourneaux ont également des approvisionnements de vin qui sont distribués à ceux qui en demandent, à raison de 20 cent. la portion de 40 centilitres, soit 50 cent. le litre.

La nourriture est préparée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et la distribution faite sous les yeux de plusieurs commissaires des conférences.

La société a annexé des crèches aux fourneaux de Saint-Joseph et de Sainte-Marie, sous la direction des religieuses. La première a 10 enfants et la seconde 15. La journée de garde est réglée à 15 cent.

En outre, les trois fourneaux sont pourvus de vestiaires assez complets en faveur des indigents, et de bons livres de lecture, qu'ils prêtent aux consommateurs désireux d'achever les soirées d'hiver dans les salles de l'établissement. Ces livres sont empruntés à la bibliothèque spéciale de la société des bons livres établie dans la maison des Jésuites, rue des Échasses, et dirigée par M. Burguburu.

L'association a réglé ses prix de vente des portions, de manière à s'assurer un boni qui, non-seulement donne aux fourneaux des garanties d'indépendance et de durée, mais encore la certitude d'un développement progressif.

Indépendamment des bienfaits ci-dessus analysés, le conseil particulier a affecté les logements dont il dispose dans ses fourneaux de Sainte-Marie et de Saint-Joseph à des primes d'encouragement. C'est ainsi qu'il loge gratuitement dans la maison de Sainte-Marie les six familles indigentes qui se recommandent plus particulièrement par leur piété, leur esprit d'ordre et de travail, et que, dans celle de Saint-Joseph, elle loge constamment une dizaine d'apprentis étrangers ou orphelins, à raison de 3 et de 5 fr. par mois.

L'agrégation que les diverses sociétés forment sous la direction du conseil particulier de Strasbourg, et l'uniformité de leurs œuvres, permettent d'établir leur comptabilité dans un tableau synoptique et de s'en référer pour chacune d'elles aux observations générales qui servent d'introduction à cet article.

§ 2. **Tableau synoptique des Conférences de Saint-Vincent de Paul du Bas-Rhin, pour l'exercice 1854.**

STRASBOURG. — Date de la création, de 1840 à 1855.	STRASBOURG	ALTORF. — 1er février 1852.		BENFELD. — 20 juin 1852.	HAGUENAU. — 24 novembre 1856.	MOLSHEIM. — 14 février 1853.	SAVERNE. — 1er février 1852.	SCHLESTADT. — 1er mai 1850.	WOLXHEIM. — 12 avril 1850.	TOTAUX.	
Membres actifs	100	11		15	10	15	17	15	17	200	
Membres honoraires	32	1		2	»	3	20	4	2	64	
Familles visitées	214	20		23	10	17	44	83	17	428	
Mariages religieux réalisés	6	»		»	»	»	»	6	»	12	
Enfants légitimes	9	»		»	»	»	»	9	»	18	
Écoliers patronés	208	18		34	»	»	»	156	»	416	
Apprentis patronés	15	»		3	8	1	»	3	»	30	
Ouvriers instruits	63	»		63	»	»	»	»	»	126	
Recettes.											
	Fr.	Fr.	C.	Fr.	Fr	Fr.	Fr.	Fr.	Fr	Fr.	C.
Quêtes aux séances	2,443	256	»	330	263	394	420	251	528	4,885	»
Souscriptions et dons	2,256	388	»	1,255	75	109	266	147	15	4,511	»
Sermons de charité / Quêtes extraordinaires	1,023	»	»	560	64	50	158	190	»	2,045	»
Recettes diverses	4,305	»	»	189	»	»	»	4,108	4	8,606	»
Reliquat de l'année précédente	792	52	»	134	275	»	250	81	»	1,584	»
Totaux	10,819	696	»	2,468	677	553	1,094	4,777	547	21,631	»
Dépenses.											
Secours en nature	6,140	573	91	746	413	269	887	2.987	313	12,328	91
Secours en argent	1,606	63	»	23	»	»	32	1,521	»	3,245	»
Œuvres de patronage	93	20	»	75	»	»	»	»	»	188	»
Œuvres diverses	1,371	13	»	105	70	82	»	234	»	1,875	»
Dépenses diverses	677	7	»	1,042	»	67	35	216	83	2,127	»
Totaux	9,887	676	91	1,991	483	418	954	4,958	396	19,763	91
Excédant de recettes	932	19	09	477	194	135	140	»	151	2,048	09
Excédant de dépenses	»	»		»	»	»	»	181	»	181	»

Reliquat	2,048 f 09
Déficit de la conférence de Schlestadt	181 »
Reste	1,867 09

Récapitulation.

Recettes	21,631 f » c
Dépenses	19,763 91
Reste	1,867 f 09 c

NOTA. Les communes de Reichshoffen (canton de Niederbronn), de Schweighausen (canton de Haguenau) et de Schiltigheim (canton de ce nom), possèdent aussi des conférences, mais de création trop récente, pour qu'elles aient pu fournir des renseignements sur leur situation.

ARTICLE VII.

Œuvre des dames de Saint-Vincent-de-Paul, à Strasbourg.

L'association des dames de Saint-Vincent-de-Paul a pris naissance en 1854. L'œuvre des hommes laissait une lacune: il leur était difficile de comprendre dans leur champ de travail les femmes malades, puisque les visites personnelles font partie du programme de l'œuvre. Quelques dames pieuses, frappées de cette circonstance, et désireuses de ne pas s'effacer dans l'accomplissement d'une mission générale de charité, résolurent de se réunir pour visiter les femmes, leur donner des secours, les assister de leurs conseils et, en même temps, atteindre les misères cachées, toujours les plus lourdes, parce qu'elles sont les plus délaissées.

La nouvelle association, en vertu de la mission qu'elle se donnait, prit le nom de Société des dames de Saint-Vincent-de-Paul, pour se distinguer de la société des hommes, dont elle restait séparée, tout en la complétant et en l'étendant.

Au 31 décembre 1856, la société se composait de 56 membres actifs et de 28 membres honoraires, dirigés par un comité de 6 membres.

Il y a des réunions hebdomadaires chez la présidente pour s'édifier en commun, conférer de l'emploi des ressources, du bien fait et du bien à faire.

A l'issue de la réunion, chaque dame met une offrande dans un tronc à ce destiné.

Les seules ressources de l'œuvre sont:

1° Le produit des offrandes;

2° Une somme de 80 fr. par mois, allouée par M. le Préfet sur le fonds d'extrême misère.

Le chiffre moyen de ces ressources s'élève annuellement à 2,000 fr. L'œuvre fait peu de charités en argent. Elle part du principe qu'elle doit, autant que possible, éviter au pauvre la tentation d'un mauvais emploi de l'aumône destinée à l'aider.

Dans ce but, elle a des marchés avec des fournisseurs de la ville (un boucher, un boulanger et un épicier), qui s'engagent

à fournir à des prix déterminés certains aliments ou denrées contre des bons de l'association.

Les dames de Saint-Vincent-de-Paul s'engagent, en s'associant à l'œuvre, à poursuivre leur mission, libres et indépendantes de toute autre association.

ARTICLE VIII.

Société de Saint-Joseph à Strasbourg.

Cette société a été créée en 1841 par un certain nombre d'artisans, dans le but de patroner de jeunes apprentis et de leur faire donner l'instruction nécessaire à leur condition. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de douze membres chargés spécialement du patronage. Près de cent vingt chefs d'atelier de toutes les corporations se firent inscrire au début comme sociétaires, et s'engagèrent à payer une cotisation annuelle de 6 fr.

Chaque année, le jour de la Saint-Joseph, les sociétaires sont convoqués en assemblée générale, pour procéder à la reddition des comptes de gestion et au renouvellement du conseil d'administration.

De 1841 à 1848, l'école des apprentis était confiée à deux maîtres laïques. Chaque jour de la semaine, de sept heures et demie à neuf heures du soir, et le dimanche, de deux à quatre heures, il y avait leçon de dessin; de quatre à cinq, instruction religieuse, et de cinq à six, récréation et goûter. La plupart des membres du conseil se faisaient un devoir d'assister à tour de rôle à ces réunions.

Pendant cette période, le nombre des élèves de 14 à 17 ans avait atteint le chiffre de 120. En 1848 l'association entra dans une seconde période moins heureuse. Le conseil s'écarta du principe de sa fondation, et reçut parmi ses élèves des enfants de 9 à 12 ans occupés dans les fabriques. Cette innovation eut de fâcheuses conséquences; elle fit quitter l'école aux apprentis et tomber le chiffre des élèves de 120 à 80.

Vers la même époque, l'assemblée résolut de confier l'enseignement de ses élèves à des frères maristes; mais le nombre des enfants continua de s'affaiblir. Aujourd'hui il n'est plus que de 60 élèves de différents âges, dont 26 apprentis de professions diverses, et 34 enfants de fabrique travaillant presque tous à la manufacture des tabacs.

Pendant la première période de son existence, la société a fait des recettes annuelles de 1,500 à 1,600 fr., provenant des cotisations des sociétaires et des membres honoraires. Mais, à partir de 1848, les artisans sociétaires, voyant que la société avait dévié de son principe, se retirèrent en grande majorité et privèrent l'association de la moitié de ses ressources.

A trois époques différentes, l'œuvre a reçu des encouragements du ministère de l'instruction publique: l'un de 500 fr. en 1846, l'autre de 400 fr. en 1851, et le dernier de 300 fr. en 1854.

Elle a également été l'objet de quelques libéralités testamentaires, qui se sont élevées à la somme de 2,100 fr., entièrement absorbée par les excédants des dépenses sur les recettes.

Les dépenses annuelles, de 1841 à 1848, ont atteint le chiffre moyen de 1,600 fr., égal à celui de la recette; mais à partir de 1848, la dépense moyenne s'est maintenue à 1,500 fr. exclusivement consacrés au service de l'école, tandis que les recettes sont tombées à 800 fr. La société se trouve en ce moment à découvert d'une somme de 400 fr.

Cet exposé succinct fera comprendre aisément que la société de Saint-Joseph n'a pu exister qu'avec des secours extraordinaires, et qu'elle ne peut se maintenir qu'à la faveur de libéralités du même ordre.

L'œuvre est actuellement réduite à l'enseignement gratuit des enfants. C'est un service réel, mais incomplet, et qui ne rappelle pas l'objet principal de l'association. Ses ressources s'affaiblissent journellement. Il est temps qu'elle avise à une réorganisation, si elle veut se maintenir. Des efforts sont tentés pour amener sa fusion avec la société de Saint-Vincent-de-Paul,

qui se montre disposée à reprendre l'œuvre primitive de S
Joseph et à lui donner rang parmi ses travaux essentiels.

ARTICLE IX.

Œuvre de la Providence à Strasbourg.

A l'issue d'un sermon de charité prêché en 1846 dan
mois de Marie, par le révérend père Lacordaire, quel
dames pieuses de Strasbourg prirent la résolution de répo
par une œuvre chrétienne à l'appel de l'orateur chrétien. I
se constituèrent immédiatement en association en faveu
jeunes filles catholiques, orphelines ou abandonnées; mi
leur œuvre sous le patronage de Mgr. l'Évêque, et lui do
rent le nom d'*Œuvre de la Providence.*

Ce nom était bien trouvé: en matière de charité, pour
aux besoins, c'est beaucoup; mais les prévoir et les préve
c'est beaucoup plus encore.

L'association, dès son origine, établit un comité d'admi
tration, dont les membres se sont maintenus malgré les d
cultés de leur tâche.

L'*Œuvre de la Providence* a pour objet de recueillir les
phelines et les jeunes filles abandonnées qui, ayant dép
l'âge de douze ans, se trouvent exclues légalement du droi
se faire recevoir à l'hospice des orphelins, privées de to
espèce de ressources et exposées à tous les désordres d
misère. Elles sont placées dans l'établissement religieux
Sainte-Barbe, où elles prennent le titre de pensionnaire
reçoivent l'instruction et l'éducation que Sainte-Barbe a or
nisées pour son orphelinat. Elles restent dans la maison jusq
l'âge de 20 ou 21 ans. L'œuvre paie à Sainte-Barbe une som
de 400 fr. à titre de droit d'entrée pour chaque jeune f
admise, et à la sortie elle donne à l'élève un secours de 100
pour frais de trousseau. A cette catégorie originaire de pat
nées, l'œuvre a récemment ajouté quelques jeunes filles orp
lines de père ou de mère seulement, dont le parent surviv

est chargé de famille, ou n'offre que bien peu de garanties morales pour l'éducation de ses enfants.

L'œuvre de la Providence, quoique ne recevant aucune subvention, s'est soutenue jusqu'à présent et a pris une extension assez marquante.

C'est au moyen de la persévérance charitable des souscripteurs, qui s'elèvent aujourd'hui au chiffre de 135, et dont la cotisation individuelle est de 12 fr. par an; au moyen du produit d'une petite loterie tirée chaque année, et grâce aussi à quelques dons en vêtements faits par la commission des ouvrages, que l'œuvre a pu s'occuper depuis sa fondation de plus de 120 jeunes filles.

Voici la situation financière de l'œuvre, du 15 mai 1855 au 15 mai 1856:

Recettes.

En caisse le 15 mai 1855	234f 05c
Souscriptions rentrées à ce jour	1,618 »
Dons divers et quêtes à la cathédrale	450 10
Reçu des élèves du pensionnat de Mlle Werner.	20 »
Produit de la vente d'objets hors d'usage. . . .	97 60
Produit d'une loterie.	1,073 »
Reçu de la commission des ouvrages: 24 chemises, 10 mètres de toile à matelas, et 20 paires de bas de coton.	
Total	3,492f 75c

Dépenses.

Placements définitifs	2,700f »c
Échéances de pensions courantes	299 »
Trousseaux fournis.	88 80
Frais généraux	211 95
Médicaments pour des enfants malades	22 20
Total	3,321f 95c

Balance.

Recettes	3,492^f75^c
Dépenses	3,321 95
En caisse	170^f80^c

ARTICLE X.

Association en faveur des orphelins et enfants pauvres non admissibles aux hospices, à Strasbourg.

Cette association s'est formée en 1847, peu de temps après celle de *la Providence*, et dans un but identique ; mais, tandis que l'œuvre de la Providence avait pour mission de patroner de jeunes filles orphelines et abandonnées, à un âge qui les rendait inadmissibles à l'hospice des orphelins, la nouvelle société se fondait pour recueillir de jeunes garçons placés dans les mêmes conditions, et leur offrir la même protection. Toutes les deux marchent dans la même voie et avec assez de succès pour conserver leur confiance. Elles enlèvent annuellement quelques victimes au paupérisme héréditaire, ce qui est un grand service, et, de plus, elles enseignent à la société ce qu'elle pourra faire dans ce genre lorsqu'elle en comprendra la nécessité.

Depuis son origine, la société des orphelins a patroné et placé 73 enfants, sans compter ses pensionnaires actuels, qui sont au nombre de 31, placés soit en ville, soit à la campagne.

Elle compte 117 souscripteurs, qui mettent annuellement à sa disposition une somme moyenne de 2,400 fr. par voie de cotisations réglementaires, fixées à 1 fr. par mois, et de dons volontaires, parmi lesquels nous devons mentionner une subvention de 500 fr. allouée par le Conseil général.

ARTICLE XI.

Œuvre de Sainte-Élisabeth à Strasbourg.

L'œuvre de Sainte-Élisabeth a pris naissance en 1842, sous le titre d'*École du dimanche*. Elle est due à la pieuse charité de Mme veuve Cornélie de Humbourg, dont le nom appartient à l'une des anciennes familles de l'Alsace.

Mme Cornélie de Humbourg, désireuse de consacrer ses forces à quelques bonnes œuvres, conçut le projet de réunir chez elle, tous les dimanches après midi, un certain nombre de jeunes filles pauvres, pour les entretenir et fortifier dans les salutaires enseignements de la religion et de la morale. Elle leur apprit en même temps à lire, à écrire, à calculer, et les attacha à quelques ouvrages d'aiguille, dans l'espoir de les soustraire aux mauvaises passions qu'entraînent le désœuvrement et le manque de ressources.

Ces réunions donnèrent d'heureux résultats ; mais elles avaient le grand inconvénient d'être trop rares. Le nombre des élèves augmentait chaque jour, l'assemblée grossissait. Il fallut aviser. En 1843 Mme de Humbourg rendit ses réunions quotidiennes et son ouvroir permanent. L'école et l'atelier se transformèrent en un véritable établissement de bienfaisance, sous le nom d'*Œuvre de Sainte-Élisabeth.*

On y travailla tous les jours et toute la journée; les exercices furent multipliés, et bientôt même l'œuvre reçut des élèves internes.

Le but de l'institution est de former de bonnes femmes de service et d'habiles ouvrières. La plupart des jeunes filles qui en sortent, sont en mesure d'ouvrir des ateliers dans tous les genres, tant leurs connaissances sont variées et solides. Du reste, il est juste de reconnaître que la méthode d'éducation suivie à l'ouvroir Sainte-Élisabeth est bien entendue; car il n'est pas jusqu'à des enfants de 4, 5 et 6 ans, qui ne récitent le livret et ne traduisent des phrases entières de l'allemand en français et *vice versâ*, avec une grande facilité. Quant aux ouvrages manuels, ils sont traités avec une perfection remarquable, qui fait honneur à l'institution et à ses directeurs.

Le système d'éducation suivi à Sainte-Élisabeth présente cette singularité, qu'il s'écarte entièrement de celui des couvents et des orphelinats en général. Les jeunes filles ne sont pas cloîtrées et constamment surveillées; on s'applique, au contraire, à les former par un exercice progressif de la liberté, à

l'usage intelligent et moral de leurs forces propres et au développement de leur responsabilité morale.

Cette méthode n'a produit jusqu'à ce jour que des résultats très-satisfaisants. Ainsi, jamais aucune plainte, aucun mécontentement n'a été formulé au sujet des jeunes filles que l'œuvre envoie depuis plusieurs années travailler en journée dans les maisons particulières. Les personnes qui les emploient n'ont eu qu'à se louer de leur zèle, de leur habileté et de leur tenue.

Mme de Humbourg a appelé près d'elle son fils, M. l'abbé de Humbourg, qui est entré pleinement dans les vues de sa mère, et a accepté la direction intellectuelle et morale de la maison. Il est aidé dans ses fonctions par deux sous-directrices, dont l'une est chargée de l'économat et de la discipline des élèves, et l'autre des travaux manuels, tels que la couture, la broderie, le blanchissage et les autres ouvrages de femme. D'après les règles de l'institution, les élèves internes sont reçues gratuitement; les élèves externes doivent payer la modique rétribution de 3 fr. par mois.

Il n'y a pas d'âge fixé pour l'admission des jeunes filles, mais la maison les conserve généralement jusqu'à 25 ans. C'est là ce qui explique comment elles arrivent à un très-haut degré de perfection dans les différents ouvrages de femme. L'œuvre compte aujourd'hui 38 internes et 8 externes; ensemble 46 élèves.

Les ressources de l'œuvre se composent:

1° Du produit des quêtes faites à la ville et à la campagne;

2° De celui des ouvrages confectionnés dans la maison;

3° Quelquefois aussi d'une subvention de la préfecture, et enfin;

4° Du produit de la pension mensuelle payée par les élèves externes.

En 1856 la quête faite en ville a rapporté	800^f
Les travaux faits dans la maison	1,200
La subvention de la préfecture a été de	200
Total	2,200^f

Quant aux dons recueillis dans les campagnes, ils sont en nature et ne peuvent être appréciés en argent.

ARTICLE XII.

Orphelinat ou Asile du Willerhof, situé dans les communes d'Ébersmünster et d'Hilsenheim, du canton de Marckolsheim.

Directeur gérant : M. Clog-Mertian ;

Instituteurs et surveillants : quatre frères de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul d'*Hilsenheim* ;

Administration intérieure confiée à cinq sœurs de la Providence de Ribeauvillé ;

Un aumônier et un médecin attachés au service de la maison ;

Un employé spécial, chargé des écritures et de la comptabilité.

La colonie agricole ou l'orphelinat du Willerhof a été fondé en 1840 par M. Louis Mertian, de Ribeauvillé, en faveur d'enfants orphelins des deux sexes, appartenant aux départements du Haut- et du Bas-Rhin.

Le fondateur était possesseur d'une fortune considérable acquise dans les établissements métallurgiques de Montataire (Oise), qui lui doivent leur développement et leur prospérité. De 1836 à 1838, il eut le cruel et irréparable malheur de perdre ses deux fils, et de voir s'éteindre avec eux toutes ses espérances terrestres. C'était un homme craignant Dieu ; il se résigna et résolut de consacrer sa fortune et ses forces au soutien de pauvres enfants orphelins, afin de donner à ses affections paternelles un nouvel aliment. De concert avec Mme Mertian, il affecta à l'accomplissement de son dessein ses magnifiques terres du Willerhof et d'Hilsenheim, qu'il avait achetées au prix d'un million, et qui embrassaient une surface de 270 hectares en terres labourables, bois et prés. Il fit immédiatement construire les bâtiments nécessaires à 200 enfants et à une grande exploitation rurale.

Ses premiers essais ne répondirent pas entièrement à ses

vœux ; il s'écoula plusieurs années avant que la meilleure direction à donner à l'établissement fût bien arrêtée. Ce temps d'épreuve fut son dernier temps ; il mourut en 1848 avec le regret de n'avoir pu terminer son œuvre, mais avec la consolation de laisser après lui une veuve aussi ardente au bien que lui-même, qui lui promit d'en poursuivre l'exécution jusqu'à l'entier achèvement.

C'est alors que M. Clog-Mertian, neveu du fondateur, consentit à prendre la direction du Willerhof, à la condition d'agir avec une entière liberté. C'était un homme d'affaires éprouvé et désireux de faire honneur à l'œuvre de M. et de Mme Mertian.

La première mesure que prit le nouveau directeur fut de séparer les enfants des deux sexes, et de confier les jeunes filles aux sœurs de la Providence de Ribeauvillé, dont la maison avait été aussi fondée par un membre de la famille Mertian, ancien curé du lieu et frère du défunt. Les dames de la Providence acceptèrent généreusement la charge de l'orphelinat des filles et le transportèrent à Ribeauvillé, où elles lui donnèrent un grand développement. Aujourd'hui cette maison compte 127 enfants, qu'on élève pour servir dans des fermes comme femmes ou servantes d'agriculteurs, ou dans d'autres professions conformes à leur aptitude. Le même acte qui remit aux dames de la Providence l'orphelinat des filles, leur donna également la nue-propriété de l'orphelinat des garçons, en réservant à celui-ci son maintien perpétuel et l'affectation des revenus de l'exploitation rurale.

M. Clog-Mertian ne tarda pas à placer le Willerhof dans sa véritable voie. Entre ses mains le chiffre des frais généraux fut considérablement réduit, le nombre des orphelins augmenté et la culture de ce vaste domaine établie sur une base aussi intelligente que fructueuse. En quelques années, l'asile présenta l'aspect le plus réjouissant ; ses vastes terres furent endiguées et à l'abri des inondations de l'Ill et du Rhin ; ses prairies nivelées, ses forêts parfaitement aménagées, ses 485 arpents de terres arables couverts des plus belles récoltes en tout genre, et ses

étables comme sa basse-cour pourvues d'animaux de choix. Le directeur gérant n'a eu, pour suffire à tous les soins que réclame cette grande exploitation, que les chefs de culture et 116 élèves, dont la moitié est retenue dans les écoles.

Les enfants sont admis dans l'asile à l'âge de 8 à 12 ans, et y sont conservés jusqu'à 18. Mais le minimum de l'âge d'admission sera modifié par le directeur, aussitôt qu'il aura affranchi le domaine des charges qui le grèvent encore. Il a remarqué que la plupart de ces enfants ont le tempérament très-usé lorsqu'on les lui présente, parce qu'ils ont vécu leurs premières années dans des conditions d'ordinaire très-misérables, qui nécessitent quelquefois l'emploi de trois ou quatre ans pour refaire ce que l'abandon et l'incurie ont détruit. La maison sera plus tard pourvue d'un asile pour des enfants plus jeunes, dont l'éducation physique et intellectuelle pourra être convenablement préparée.

L'admission des enfants est gratuite. La maison exige qu'ils soient nés d'une union légitime et appartiennent à une commune qui n'ait ni hôpital ni institution pour les recevoir. Ce n'est que par exception qu'elle admet des enfants orphelins de père ou de mère seulement, et cette exception ne peut jamais excéder le dixième du nombre des enfants présents. Les demandes sont faites par les maires, les curés ou d'autres personnes recommandables.

Les élèves fréquentent les écoles de la maison jusqu'à l'âge de 14 ans. Ils suivent le programme des écoles primaires ordinaires ou supérieures, selon leur degré de capacité. Pendant cette première période, ils ne travaillent pas à la terre, mais s'emploient volontiers à titre de distraction aux soins du jardin et de la basse-cour. Ils ont deux belles salles d'école dirigées par deux instituteurs et pourvues du mobilier nécessaire à l'enseignement.

A 14 ans ils commencent le travail agricole et font partie du personnel des ouvriers. Leur apprentissage est divisé en quatre périodes. Pendant la première année ils sont attachés aux petits travaux des champs, tels que le binage, le sarclage, l'extraction

des plantes sarclées, etc.; la seconde année ils sont employés à la culture des jardins, à la taille des arbres à fruit, à la culture des légumes, des fleurs, etc. La troisième année et la quatrième sont consacrées aux gros travaux des champs; les élèves apprennent à manier la charrue, à guider les bœufs et les chevaux, à faucher, bêcher et moissonner, à fourrager les bêtes, à les élever, à les panser, etc.

Pendant la période d'enseignement, les enfants s'occupent alternativement des deux langues française et allemande, mais ils parlent plus habituellement le français. Lorsqu'ils passent de l'école au travail, ils sont tenus de fréquenter l'école du soir, organisée pour les longues soirées d'hiver.

Ils ont leurs moniteurs dans les champs comme dans les écoles. On les conduit aux travaux divers par sections, sous la direction d'un moniteur et d'un valet de culture, qui est le plus souvent un ancien soldat, habitué à mettre de l'ordre et de la décision dans son travail comme dans son commandement.

L'application est récompensée par de bonnes notes portées en compte courant à l'avoir de l'élève, à raison de 1 à 4 et même 5 cent.; l'incurie, la paresse et les autres manquements à la règle sont également notés et portés à son débit en déduction de son avoir. On intéresse aussi chaque élève à la bonne tenue et à la conservation de ses vêtements. Jusqu'à son admission parmi les ouvriers, il est entretenu comme enfant de la maison; mais une fois sorti de l'école pour passer au travail, il reçoit un trousseau complet et un crédit annuel de 40 fr. pour son entretien, et tout ce qu'il économise sur ce crédit est porté à son avoir. Par ces mesures si simples et si pratiques, les ouvriers du Willerhof peuvent se constituer un pécule de 200 fr. pendant la durée de leur apprentissage, et se donner en même temps un renom d'application et d'ordre, qui facilite leur placement. A leur sortie de la maison, ils reçoivent un vêtement neuf avec leur pécule; et lorsque leur conduite a été particulièrement méritoire, le directeur y ajoute une gratification en un livret de caisse d'épargnes, qu'il porte jusqu'à 200 fr.

L'orphelinat du Willerhof ne borne pas son éducation à l'agriculture; il embrasse toutes les professions industrielles qui offrent pour ses élèves des garanties d'avenir. Le directeur a choisi dans les communes voisines, et jusqu'à Strasbourg, des ateliers de nature diverse, placés aux mains de gens réputés habiles et honnêtes.

Dans ce moment le personnel à la charge de la maison se compose de 116 enfants occupés à l'intérieur et aux travaux des champs, de 10 apprentis placés au dehors, et d'un élève de l'école normale.

Ces nombres n'ont rien de définitif : leur accroissement suivra le développement des ressources de la maison. Avec les défrichements qui sont encore à faire et les travaux d'amélioration en voie d'exécution, la maison pourra recevoir 200 enfants. L'exploitation et les bâtiments comportent ce chiffre. Lorsqu'il sera complet, l'établissement aura une entrée et une sortie moyenne de 25 élèves. Ainsi, chaque année, il versera dans les rangs des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture 25 jeunes gens familiers avec leur profession, en ayant pratiqué toutes les branches à une époque où l'intelligence est le mieux disposée à profiter du travail et des observations, élevés dans l'ordre et l'économie, et habitués à passer du travail à la prière, du champ de l'assistance à celui de la reconnaissance; et ces mêmes hommes qui reviennent dans la société sous cette forme, ont été recueillis dans des conditions telles, que leur avenir pouvait paraître misérable. Enfants sans parents, sans ressources et reçus par charité au coin le plus délaissé d'un foyer étranger, qui ne s'était ouvert à eux le plus souvent qu'à regret, que pouvaient-ils espérer ?

Les ouvriers du Willerhof sont déjà recherchés; les gros propriétaires les demandent pour chefs de labour, jardiniers, chefs d'étable ou d'écurie; d'autres personnes les demandent pour faire un service de maison, en qualité de valets de chambre.

La maison conserve avec ceux qu'elle place des relations de patronage; elle ne les perd de vue qu'autant que leur conduite ne

répond pas à son espérance; mais, même dans ce cas, ce ı pas elle qui ferme sa porte, ce sont les élèves qui s'éloig d'elle pour ne pas l'affliger par leur insuccès.

Le régime du Willerhof est simple et abondant comme d'un cultivateur, bon père de famille; les élèves font quatre r par jour. Le pain de froment mêlé d'un peu de seigle, le gumes, le fromage, le beurre, le lard et les fruits, sont la de l'économie domestique; les ouvriers chargés des gros tra reçoivent en outre de la bière ou du vin.

La plus grande propreté est exigée dans l'intérieur des toirs et sur la personne des élèves, les jours de fête et de re Ces repos eux-mêmes sont remplis par des distractions int gentes. Un pauvre orphelin, fils d'un ménétrier de village introduit la musique dans la maison, et tous les dimanches vingtaine d'enfants se groupent dans la cour pour exécuter morceaux, tandis que d'autres, les chœurs de la chapelle réunissent sur un autre point pour chanter.

Le Willerhof est une grande et belle œuvre; si elle a inconvénient, c'est d'être trop vaste. Les établissements d'é cation, asiles ou autres, ne doivent pas s'étendre au delà limites que la nature elle-même a marquées, c'est-à-dire delà du nombre qui permet au directeur d'une maison d'é dier les caractères individuels et de leur appliquer, en deh de la règle commune, les moyens d'influence mesurés à le dispositions morales. Dans l'intérieur de ces limites, les rapp personnels conservent une grande valeur et laissent la discipl commune à la réserve, tandis que, dans le cas contraire, ce s les rapports particuliers qui s'effacent pour faire place à la rè commune. Or, en matière d'éducation, une règle, quelque bo qu'elle soit, ne peut jamais remplacer l'autorité personnelle. I tend à placer les caractères et les intelligences sous un niv commun; ce qui peut aboutir au mensonge ou à la contrain au mensonge, si la discipline se réduit à une impuissante ficti à la contrainte, si, au contraire, elle est réelle.

Nous terminons l'article des œuvres catholiques par l'expression d'un regret : c'est que les habitudes des congrégations religieuses et leurs principes sur la charité ne nous aient pas permis d'ajouter à l'exposé historique de chacune d'elles un état de situation de ses ressources financières.

SECTION II.

ŒUVRES PROTESTANTES.

ARTICLE PREMIER.

Société de secours établie à Strasbourg en faveur des veuves et des orphelins d'ecclésiastiques de la Confession d'Augsbourg en France.

Ainsi que le comporte son titre, cette société est organisée sur une base assez large pour recevoir dans ses cadres le corps entier des pasteurs de la Confession d'Augsbourg. Elle a son origine et son centre d'action à Strasbourg, où elle fut fondée en 1777. Jusqu'à ce jour sa marche a été régulière et sans aucune interruption.

La société est sur le point de réviser ses statuts. Dans sa séance générale du 13 juin 1855, elle a chargé une commission spéciale de lui présenter un projet élaboré, qui lui a été effectivement soumis le 12 juin 1856. C'est de sa nouvelle constitution que sont extraites les dispositions suivantes :

Peuvent devenir membres de la société : les professeurs en théologie, les pasteurs, les vicaires et les bacheliers en théologie consacrés au saint ministère. (Art. 6.)

Le maximum d'âge pour l'admissibilité d'un membre est fixé à 60 ans. (Art 16.)

Le droit d'admission est réglé à 250 fr., payables immédiatement ou en 10 annuités égales, au choix du nouveau sociétaire. Un sociétaire devenu veuf, qui se remarie, doit verser une nouvelle contribution de 60 fr. (art. 13). Si le sociétaire est marié depuis plus d'un an avant son entrée dans la société, il doit payer pour chaque année écoulée les intérêts légaux du droit princi-

pal et 2 fr. d'arrérages par an, à compter de la même époque. (Art. 14).

La cotisation annuelle de chaque sociétaire est fixée à 10 fr. (art. 18), plus une prestation de 5 fr., pendant 6 ans, pour frais de bureau (art. 19). L'engagement des sociétaires lie eux et leurs héritiers.

La pension de la veuve est reversible sur la tête de ses enfants jusq'uà l'âge de 18 ans révolus. Les obligations de la société cessent avec les secondes noces de la veuve ou le mariage des enfants. (Art. 24.)

Les pensions n'ont rien de fixe; elles sont réglées chaque année au mois de janvier pour l'année précédente (art. 32), et proportionnées au montant des revenus des fonds de la société, mobiliers ou immobiliers, accrus du produit des intérêts des sommes dues par les sociétaires, des cotisations annuelles et de tous les dons et legs qui n'ont pas reçu une destination determinée par les donateurs ou l'assemblée. Ne peuvent y avoir droit que ceux des sociétaires qui sont encore en vie le 31 décembre, la veille de la liquidation.

Le projet de règlement contient différentes autres dispositions de détail sur la réception des membres, les attributions de la commission administrative, la gestion de la caisse et la discipline de la société, qui sont d'un intérêt moindre et que, pour ce motif, nous nous dispensons de reproduire. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Dans sa situation actuelle la société a en caisse 104,093 fr.; elle soutient 37 veuves ou orphelins, et ses comptes portent sa dépense à la somme de 4,440 fr., ce qui donne une moyenne de 120 fr. par personne.

ARTICLE II.

Caisse de secours en faveur des veuves de pasteurs protestants de la Confession d'Augsbourg à Strasbourg.

Outre la caisse générale des veuves et des orphelins d'ecclésiastiques, le corps pastoral de l'Église de la Confession d'Augsbourg de la ville a une caisse particulière de secours, qui date

de 1712, mais dont les ressources, de quelque nature et importance qu'elles soient, sont distribuées chaque année. L'ancienne réserve de la caisse ayant été entraînée dans la débâcle financière de la révolution, n'a plus été reconstituée.

ARTICLE III.

Éméritat des pasteurs du culte protestant de Strasbourg.

Cette société a pour objet de donner des secours aux pasteurs qui ne sont plus en fonctions, ou qui ont besoin d'un vicaire. Ses statuts ont été approuvés par décret du 15 juin 1850.

Nombre des sociétaires.	135
Membres honoraires	29
Nombre des pensionnaires à sa charge	6

Recettes de l'année 1855, provenant:

1° De rétributions et de dons	1,909f 95c
2° Du produit de rentes sur l'État et de placements à la caisse d'épargnes	1,238 14
Total	3,148f 09c
Dépenses	827 10
Restant disponible . .	2,320f 99c

ARTICLE IV.

Établissement des diaconesses de Strasbourg (rue Sainte-Élisabeth, 32).

Le comité directeur de la maison des diaconesses est assisté d'un comité auxiliaire et d'une commission médicale de cinq médecins, dont un est plus particulièrement attaché au service intérieur.

L'établissement est reconnu d'utilité publique depuis l'année 1852.

L'article 1er du règlement porte que:

« Les diaconesses sont des servantes du Seigneur qui se « consacrent pour l'amour de Lui à des œuvres de miséricorde « et de charité. Elles ne cherchent dans cette vocation aucun « mérite propre, mais seulement l'occasion de prouver leur re- « connaissance envers Celui qui les a sauvées. »

Ces œuvres comprennent les salles d'asile, les maisons

d'éducation pour les enfants pauvres avec écoles et ouvroirs les maisons de refuge pour les filles repentantes, les vieillards les malades, les prisonniers et les œuvres de miséricorde en général.

La réorganisation du diaconat est de date récente dans l'Église réformée ; elle est due à la sympathie que le pasteur Théodore Fliedner, de la petite paroisse de Kaiserswerth, dans la Prusse rhénane, éprouva dès l'origine de sa mission pastorale (1822) pour la triste condition des détenus prussiens de la Westphalie, sympathie qui se développa et prit le caractère précis et pratique d'une mission de bienfaisance, sous l'autorité de la parole et de l'exemple d'Elisabeth Fry, la vaillante réformatrice des prisons anglaises.

Il n'y avait dans les prisons prussiennes, ni service religieux ni service d'enseignement, ni service de santé. Fliedner avait fait dans le cours de ses voyages d'exploration en Hollande, en Angleterre et en Écosse d'autres observations : il avait vu beaucoup d'hôpitaux et beaucoup de malades, mais peu de gardes-malades dignes de ce nom. Dès lors tout ce qu'il avait d'énergie et de foi fut appliqué à la réalisation d'une pensée qui devait répondre à tous les besoins : il ne songea plus qu'à rétablir les anciens services charitables de l'Église primitive, connus sous le titre de diaconat, et qui avaient reparu, mais imparfaitement, au seizième siècle, dans les pays de réformation. Le 13 octobre 1836, il put inaugurer la maison de Kaiserswerth, destinée à former des diaconesses. C'est de ce village, qui comptait à peine 1,800 habitants, que l'institution prit son essor et donna naissance aux maisons-mères de Paris, de Strasbourg, d'Echallens (Suisse), de Dresde, d'Utrecht, de Pittsbourg (Amérique du Nord), de Berlin, de Kœnigsberg, de Stettin, de Ludwigslust, de Stockholm, de Stuttgart, de Carlsruhe, de Riehen près Bâle, de Wesel, de Neudettelsau (Bavière), de Spire et de Halle.

La maison de Strasbourg fut fondée en 1842. Elle embrasse à Strasbourg même sept divisions, savoir : l'infirmerie, la maison de retraite, le refuge, les soupes économiques, le dis-

ciplinaire, l'asile des jeunes servantes et les crèches, c'est-à-dire les établissements les plus immédiatement nécessaires à la formation des diaconesses. Au dehors elle dessert les stations de Mulhouse, d'Illzach, de Bâle, de Neuchâtel, de Guebwiller, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Colmar.

A Colmar elle dirige un asile de jeunes servantes, coopère au diaconat de la ville et s'occupe de l'établissement d'une maison de santé; à Sainte-Marie-aux-Mines elle est chargée de l'hôpital privé de l'Église réformée et des soins à domicile des pauvres des deux communautés protestantes; à Guebwiller elle a le service de la salle d'asile, d'une maison de santé et du diaconat des pauvres protestants; à Mulhouse elle est chargée de l'hôpital communal et des soins à domicile des pauvres; à Illzach, près Mulhouse, elle a les secours à domicile et le service des malades; enfin, la ville de Bâle lui a confié le service des prisons, et celle de Neuchâtel le service de l'*hôpital bourgeois*, ainsi que celui du dispensaire organisé pour fournir des secours à domicile aux malades et aux indigents.

Elle emploie à ces divers services 70 diaconesses. Des sept divisions de Strasbourg, la maison de santé et la maison de retraite sont les seules qui aient la même caisse et soient administrées par le comité principal; les cinq autres ont des administrations distinctes et une comptabilité séparée. Pendant le cours de l'année 1855 à 1856, 231 malades, 162 femmes et 69 hommes ont été traités à l'infirmerie. A la fin du même exercice, la maison de retraite avait 15 pensionnaires âgés ou infirmes.

Jusqu'en 1852 l'établissement des diaconesses a eu un noviciat complet pour l'instruction des filles, depuis la salle d'asile jusqu'à l'enseignement du degré supérieur; de sorte qu'il pouvait prendre une jeune fille à l'âge de 3 ans et la conduire jusqu'à l'obtention du brevet d'institutrice. Ses écoles étaient toujours au complet et distribuaient l'enseignement à 300 élèves; mais l'administration ayant remarqué que l'instruction primaire donnée avec fidélité détruisait rapidement la santé des institutrices, se décida, bien qu'à regret, à supprimer les écoles et

à ne conserver que la salle d'asile, pour se restreindre a
œuvres de charité proprement dites, savoir : le soin des pauv
et des malades, l'éducation des filles pauvres ou détenues
vicieuses, les prisons, etc.

L'établissement ne possède en propre jusqu'ici que la m
son-mère, qui est en même temps la maison de santé ; enc
n'est-elle pas affranchie de toute charge.

Les recettes de l'exercice 1856 se décomposent de la mani
suivante :

1° Dons divers	12,116f 1
2° Produits de la maison de santé et de la maison de retraite, des abonnements, des soins à domicile	29,928 1
Total	42,044f 2
La dépense a été de	38,317 5
Ce qui donne un excédant de	3,726f 6

applicable à l'amortissement de la dette de création.

ARTICLE V.

Asile du Neuhof (banlieue de Strasbourg), destiné à l'éducation d'enfants pauvres.

L'établissement du Neuhof constitue une *famille* ou *asi* (*Rettungsanstalt*), dans le sens donné à cette expression par l fondateurs des établissements similaires de la Suisse et de l'A lemagne. Son origine remonte à 1825, à l'époque où les Wu tembergeois étaient très-occupés de l'organisation de plusieu asiles, et où entre autres celui de Beuggen, près de Bâle, joui sait déjà d'une grande réputation. Quelques personnes char tables se réunirent dans une même pensée et fondèrent *un famille* dans la maison même de l'une d'elles, M. Wurtz, q consacra tout son avoir à l'œuvre. Après quelques mois d'e périence, l'établissement fut transporté au Neuhof, dans so emplacement actuel. Il répondait à un besoin impérieux : rendit des services et reçut des adhésions assez nombreus pour se soutenir et même se développer. Mais ce n'est qu'e

1853 qu'un décret du 29 janvier l'a classé au nombre des établissements d'utilité publique.

L'asile est commun aux deux sexes et unit l'instruction élémentaire au travail et au patronage. Il est régi intérieurement par un directeur qui a sous ses ordres deux instituteurs, un surveillant pour les garçons, deux surveillantes pour les filles et un chef d'exploitation rurale. Un ecclésiastique est attaché à la maison.

Les travaux des garçons hors de l'école se composent du service de propreté des dortoirs et des dépendances de leur quartier, de la culture des champs et des jardins, du service des bestiaux et de la fabrication de mottes à brûler. Ceux des filles consistent dans les soins généraux du ménage, la couture, le racommodage du linge, etc.

Les garçons quittent ordinairement la maison après leur première communion, pour entrer en apprentissage. Ceux d'entre eux qui ne sont pas nourris par leurs patrons, vont dans la maison d'un des membres de l'administration, qui les nourrit, les loge et surveille leur travail. Les filles sont conservées dans l'établissement jusqu'à l'âge de 18 et 19 ans, pour faciliter leur placement.

Le nombre des élèves a toujours été en augmentant. Il s'élève aujourd'hui à 100, savoir : 81 internes, 55 garçons et 26 filles; 19 externes, dont 17 apprentis et 2 placés dans d'autres localités pour cause de santé. Ils sont admis sur la présentation d'un maire, d'un pasteur ou d'autres personnes charitables. De ces 100 enfants, 18 appartiennent à des parents indigents, 23 n'ont ni père ni mère, 12 sont des enfants naturels. Les autres sont soutenus par des bienfaiteurs qui, en les présentant, s'engagent à payer une pension annuelle variant de 40 à 250 fr.; mais tous sont réellement ou moralement des enfants abandonnés. L'âge de l'admission est fixé de 6 à 12 ans. Cette catégorie de malheureux est tellement nombreuse que les demandes d'admission deviennent un embarras.

L'établissement compte aujourd'hui parmi ses anciens élèves

un grand nombre d'excellents ouvriers, des chefs d'atel des militaires honorables, qui conservent avec la maiso relations très-affectueuses.

Les dépendances de l'institution consistent en bâtiments bitation et d'exploitation, 8 hectares de terre en toute pro et 4 hectares amodiés. Ses revenus se forment du produ ces terres, des dons volontaires et des subventions, do total, depuis trois ans, a atteint en moyenne la somm 31,000 fr., tandis que les dépenses ont dépassé ce chiff constitué la maison en déficit.

Le compte de l'exercice 1856 se décompose ainsi :

Recettes.

1° Dons de la charité	11,967
2° Indemnités à titre de pensions pour 26 élèves.	3,679
3° Subvention du département	500
4° Secours du ministère de l'intérieur	100
5° Divers	1,038
6° Recette extraordinaire	2,149
7° Dons en nature	4,143
8° Produit des terres et des jardins	5,265
9° Produit des écuries	3,095
Total	31,940f

Dépenses.

En argent	21,733f
En nature	12,504
Total	34,238f

Balance.

Recettes	31,940f
Dépenses	34,238
Déficit	2,298f

A la suite de la présentation de son compte, le comité vu dans la nécesité d'adresser une demande de secours au vernement.

ARTICLE VI.

Fondation Blessig, à Strasbourg, destinée à faire élever des enfants malheureux dans des familles chrétiennes.

Cette institution a été fondée le 15 avril 1847, un siècle après la naissance et trente ans après la mort de Jean-Laurent Blessig, professeur à la faculté de théologie et inspecteur ecclésiastique de l'église du Temple-Neuf. Blessig n'était pas seulement un homme d'un rare savoir, il était encore éloquent et pieux. Pendant trente-cinq ans, il avait semé la parole de son maître en serviteur fidèle et subi des épreuves diverses. Tour à tour appelé à soulager les maux que les inondations, les disettes et les épidémies répandaient autour de lui, toujours il avait su se faire écouter.

En 1777 il fut chargé de l'honorable mission de prononcer l'oraison funèbre du maréchal de Saxe; en 1780 il fonda la *Société privée des pauvres* (*Privat-Armenanstalt*). Treize ans plus tard, il déploya sa rare énergie à confesser son Dieu dans les prisons de la Terreur, pendant une captivité de dix mois.

L'exemple de sa vie a maintenu son autorité au delà de la tombe: c'est à sa mémoire que d'anciens disciples et des amis dévoués ont consacré l'institution de bienfaisance qui porte son nom, et dont sa veuve a fait les premiers fonds.

L'association n'admet que des enfants parvenus à l'âge de 12 ans, lorsqu'ils ne peuvent plus être reçus à l'hospice des orphelins. Elle leur fait donner l'instruction primaire et professionnelle, en les confiant à des familles qui se recommandent par leur piété et leur amour du travail.

Au 1er janvier 1857, elle avait à sa charge 26 enfants des deux sexes, placés dans diverses communes du département. Son compte de fin d'année se résumait ainsi:

Recettes de l'année.	3,010f 15c
Dépenses	2,782 40
Restant disponible	227 75
Fonds capitalisé provenant de dons et legs . .	8,855 50

La fondation Blessig ne s'est pas encore fait reconnaître établissement d'utilité publique.

ARTICLE VII.

Association évangélique (Versorgungsverein) en faveur d'e pauvres, à Strasbourg.

Cette association compte 17 années d'existence. Elle es l'initiative d'un simple ouvrier, aujourd'hui établi en An Cet homme, frappé du témoignage rendu dans une as d'édification des succès qu'obtenaient dans d'autres pays d ciations semblables, et de la faveur dont elles jouissaient, c projet de celle qui nous occupe, et se mit immédiatement à l Pendant ses débuts, l'association se plaça sous la direction du du Neuhof, dont elle était un auxiliaire; mais, après quelques elle prit assez d'extension pour exiger les soins d'un comité

L'objet de l'association est de recueillir des enfants pau sans appui, de les confier, moyennant une pension, aux s familles disposées à s'en occuper comme d'un devoir chré à pourvoir à leur instruction et à leur éducation professi Les membres de la société sont tenus de fournir une contr hebdomadaire de 15 cent. Toute personne étrangère à la est admise à demander à l'association son patronage p enfant, si elle se présente avec une liste de 22 souscripteu s'engagent à fournir la prestation réglementaire.

Indépendamment des relations qu'elle entretient avec milles dont elle a fait choix pour le placement de ses pupil société s'est mise en rapport avec divers établissements l'éducation de ceux qui sont atteints d'infirmités spéciales, que la cécité et le mutisme.

La société est secondée dans son œuvre par un comité liaire de dames, qui se charge du placement et de la surve des jeunes filles, et par deux commissions de quêteuses c sées, l'une de 12 membres, sous le titre de quêteuses prin (*Obercollektanten*), et l'autre de 38 membres, sous le t sous-quêteuses (*Untercollektanten*).

A la fin de l'exercice 1856, elle entretenait 66 enfa

deux sexes; le nombre de ses souscripteurs était de 880; ses recettes s'étaient élevées à . . . . 9,007^{f}75^{c}
et ses dépenses à. 9,054 75

Ce qui lui constituait un déficit de. . . . . 47 »

La société a pris la résolution d'ajouter à ses moyens d'action un lieu de dépôt pour les enfants dont le placement souffre des retards nécessaires ou des difficultés imprévues. Elle a acquis à cet effet un terrain à l'entrée de Schiltigheim.

Il est à remarquer que l'Institution Blessig et l'Association évangélique ont adopté l'une des formes les plus recommandées par la philanthropie pour l'éducation des enfants pauvres, c'est-à-dire le placement dans des familles particulières, tandis que le Neuhof a adopté la forme de la famille ou l'éducation en commun. La première mène peut-être plus vite et à moins de frais à la vie pratique; mais elle semble moins heureuse pour le développement moral définitif. L'une et l'autre méthode sont pratiquées en Suisse et en Allemagne; mais celle qui donne les meilleurs résultats est sans contredit la *famille collective.* Il est possible de trouver un bon directeur d'asile (*Familienvater*); il ne l'est pas toujours de trouver un nombre suffisant de familles qualifiées pour s'occuper d'un enfant étranger, avec la sollicitude que réclame sa condition d'enfant délaissé, sinon maltraité par ses parents naturels. L'opinion contraire a des partisans.

Voici en quels termes l'un de nos rapports caractérise ces deux classes d'établissements :

« J'ai toujours vu que les enfants sortant des établissements « sont pleins de prétentions: on vit trop pour eux; ils ne sont « pas habitués à vivre pour les autres. Dans les familles, au con- « traire, ils apprennent à connaître la vie comme elle est, tandis « que, dans les refuges, ils vivent d'une vie plus ou moins fictive, « qui ne les habitue pas aux souffrances, aux privations, aux ir- « régularités, à l'imprévu, et à une foule d'incidents qui survien- « nent dans la vie domestique. Aussi, lorsque, plus tard, ils entrent « dans la vie réelle, sont-ils bien souvent désorientés, au point

« de briser le frein que les circonstances leur imposent.
« tandis que la dépense d'un enfant dans un établissement
« en moyenne à près de 300 fr., celle d'un enfant da
« famille ne dépasse pas la somme de 150 fr. »

Le consistoire de Wissembourg et la paroisse protest
Bischwiller viennent de former deux sociétés de bienfaisanc
appliquer aux enfants pauvres et abandonnés de leur circo
tion religieuse et de leur culte, les bienfaits de l'éduca
famille, à l'instar de la société évangélique. Ces œuvr
encore trop récentes pour qu'elles aient pu donner des ré

ARTICLE VIII.

Établissement des crèches de Strasbourg.

Les crèches strasbourgeoises datent de plusieurs anné
il n'y a que deux ans qu'elles ont cessé d'être un établis
commun à tous les cultes. Les crèches protestantes se sont
stituées immédiatement après la dissolution de l'ancien co
établies rue des Fribourgeois n° 3, dans les dépendances
ciplinaire. D'après leur nouvelle constitution, elles sont
sous la direction d'une diaconesse assistée d'un nombre s
de jeunes pénitencières. Un comité de dames inspectri
chargé de surveiller la bonne tenue de la maison, d'a
direction de ses conseils et de visiter les mères des enfa
posés. Il pourvoit en même temps aux frais de service p
quête annuelle. A Noël, il distribue des dons en habilleme
mères des enfants déposés pendant l'année.

Le local que les crèches occupent est meublé pour r
30 enfants. Le nombre des inscriptions de l'année s'est
une centaine, et celui des petits pensionnaires déposés a s
atteint et quelquefois dépassé le nombre des lits permane
prix de la journée de garde est fixé à 15 cent. pour un
seul, et à 25 cent. pour deux enfants de la même famille;
journée revient réellement à 50 cent.

Les recettes diverses de l'établissement pendant le mêm
cice se sont élevées, savoir :

La quête à.	1,500f »c
Les dons divers à.	165 »
La subvention du Conseil municipal à	100 »
Les produits des journées des enfants à	605 80
Les dons en nature à plus de 300 objets de vêture.	
Total	2,370 80
Les dépenses ont atteint le chiffre de	2,067f 63c
Solde en caisse	303 17
Total	2,370 80

ARTICLE IX.

Institution des jeunes servantes, à Strasbourg.

L'institution des jeunes servantes est rattachée à celle des diaconesses depuis 1853. Elle a commencé en 1836, mais elle ne s'est définitivement constituée qu'en 1839. Elle est donc dans sa dix-neuvième année d'existence. Comme l'indique son titre, elle a pour objet de former de jeunes servantes, en les élevant dans l'amour du travail, de l'ordre et de la simplicité. Elle est dirigée par une diaconesse, sous la surveillance d'un comité de dames, qui se réunit tous les quinze jours et s'occupe des détails aussi bien que de l'ensemble de l'œuvre. Les élèves n'y sont admises que de 12 à 16 ans. Elles subissent dans la maison même une épreuve de trois mois avant d'être définitivement reçues. Ce délai peut être doublé, si le comité le juge nécessaire.

L'éducation des jeunes servantes se compose de l'instruction primaire en langue française et des travaux domestiques les plus généralement utiles au service d'une famille et d'une maison. Elle n'est pas limitée quant à sa durée, mais elle ne va jamais jusqu'à la majorité des élèves. Arrivées à l'âge de 17 ou 18 ans, celles-ci commencent un stage dans les familles, mais en rentrant chaque soir à l'établissement, pour ne pas être privées immédiatement de sa direction. Quand le comité juge ce stage suffisant, il pourvoit au placement de la jeune fille. Toutefois l'élève reste encore sous le patronage direct d'une des dames du comité, désignée spéciale-

ment pour elle. Ce n'est qu'à l'âge de 21 ans, et après l'ex rience faite de son aptitude pratique, que le comité lui délivr témoignage définitif de satisfaction et la laisse à sa propre ponsabilité.

Le nombre des élèves présentes dans l'établissement, pen l'exercice 1856, a été de 34.

L'ensemble des recettes, pendant le cours de l'année s'est é à 11,323f

Dans lequel le département figure pour la somme de	300
La ville de Strasbourg pour celle de.	300
Le ministère de l'intérieur pour celle de	100
Le produit du travail des élèves pour celle de. .	1,285
Et les dons, collectes, souscriptions et reliquat pour celle de.	9,338
Total égal	11,323
Les dépenses ont été de	10,608
Restant disponible	714

ARTICLE X.

Maison de refuge, à Strasbourg.

Fondé en 1846 par l'œuvre des diaconesses, le refuge rem une œuvre semblable à celle des dames du Bon-Pasteur, c'est dire une œuvre d'amélioration sur des âmes déchues, mais rep tantes. Elle est combinée de manière à unir le travail et l'instr tion à la prière et à une prévoyante affection. Ses pensionnai sont peu nombreuses et n'ont pas dépassé le chiffre de 9 p dant l'exercice 1856. Le comité se charge du placement de ce dont le retour à des sentiments meilleurs paraît sincère, et c serve avec elles des relations soutenues. Les résultats obte jusqu'à ce jour sont de nature à encourager le dévouement amis de l'œuvre.

Les recettes de l'année se sont élevées à la somme de 3,603f

Formées comme suit :

Subvention du ministère de l'intérieur	400	»
Subvention du département du Bas-Rhin.	100	»
Dons et secours	3,103	95
Total	3,603	95
Et les dépenses à celle de	3,562	50
Restant disponible	41	45

ARTICLE XI.

Disciplinaire pour l'amélioration des jeunes filles vicieuses ou condamnées, à Strasbourg.

Le comité de surveillance de l'asile des jeunes servantes est également chargé de la surveillance du disciplinaire.

Cet établissement est entièrement lié à celui des diaconesses, dont il est une dépendance. Il a été ouvert en 1851 pour servir à l'amélioration de ces malheureuses filles encore enfants, qui ont eu déjà un compte bien grave à rendre à la société ou à la justice humaine.

De toutes les tâches que la charité s'impose, celle-là est de beaucoup la plus rude et la plus ingrate. « Une femme viciée, dit « le rapport annuel du 1er octobre 1856, ne l'est jamais à demi », et si l'amour chrétien avait une mesure, il l'épuiserait dans un disciplinaire. Le vice dans ces jeunes âmes est quelquefois si rebelle aux exhortations, qu'il semble se confondre avec l'être lui-même et le frapper de mort.

L'établissement restreint autant que possible son activité à de jeunes filles abandonnées, parce que le comité a remarqué, avec d'autres administrations de même nature, qu'une enfant qui n'a jamais reçu d'éducation laisse plus d'espoir que celle qui a résisté à l'influence d'une honnête éducation domestique.

Le disciplinaire est établi dans la rue des Fribourgeois n° 3, dans une maison louée par l'œuvre des diaconesses. Il possède une école et un ouvroir. L'administration avait eu dans le principe l'idée de placer au dehors, pour le jour seulement, celles

des élèves qui semblaient entrer dans une voie meill
elle n'a pas tardé à renoncer à cette méthode comme pl
qu'utile. Elle a donc pris la résolution de ne plus les
leur directrice. Aujourd'hui, au lieu d'essayer de ces dem
avec les élèves, elle s'arrange de manière à assurer
convenable, au lieu même de leur domicile, à celles qu
leur peine et qu'elle croit pouvoir recommander. Qua
qui lui donnent décidément des marques d'une amélio
rieuse, elle les garde gratuitement jusqu'à leur vingtiè
si elles le demandent, et cherche autant que possible à
à Strasbourg ou dans le voisinage, pour être mieux à
les soutenir.

A la fin de l'exercice 1856, le nombre des élèves d
naire était de 21.

Les recettes s'étaient élevées à	9,
Ainsi réparties :	
a) Pensions du gouvernement pour les enfants . .	4,
b) Subvention du ministre de l'intérieur	
c) Dons et souscriptions privés	4,
d) Reliquat de l'exercice précédent	
Total	9,
Les dépenses ont été de	7,
Restant disponible	1,

La pension payée par le gouvernement couvre donc
plus de la moitié des dépenses.

ARTICLE XII.

Société privée de bienfaisance pour les pauvres honteux, à St

La société privée de bienfaisance de Strasbourg date d
Blessig, Schœttel et quelques autres hommes de cœur qu
gèrent à leur appel, l'établirent dans le but de venir en ai
catégorie de malheureux connus sous la dénomination de

1. Voir Friese : *Vaterlændische Geschichte*, t. IV, p. 157 et sui

honteux, que l'âge et les infirmités privent de travail, ou que des vicissitudes imprévues réduisent à une indigence momentanée. Elle s'occupe également de jeunes gens pauvres des deux sexes, auxquels elle fait donner l'instruction professionnelle; elle contribue au paiement trimestriel des loyers de familles nécessiteuses, distribue des secours en nature et assure aux malades l'assistance d'un médecin. Son action est aussi étendue que variée. Pendant le courant de l'hiver de 1856-1857, elle a fait distribuer 54 stères de bois, divisés en 1,490 portions de 18 kilogr. et 121 hectolitres de pommes de terre, divisés en portions de 10 kilogr. Plus de trois cents familles ou individus ont reçu des secours en argent.

Lorsque la société a admis une personne ou une famille dans son état d'inscription, elle l'y maintient pendant trois ans, si sa position l'exige; mais après trois ans, elle fait une nouvelle liste de malheureux et une nouvelle répartition entre les membres de la commission, qui doivent aller en personne visiter les pauvres inscrits, leur porter les dons et faire un rapport sur leur position au moins une fois par an.

Le compte annuel de la société, réglé au 30 septembre 1856, présente les résultats suivants:

Intérêts de capitaux placés et de rentes.	1,926f 96c
Secours accordé par M. le Préfet.	250 »
Dons et souscriptions	5,475 95
Total	7,652 91
Dépenses en secours et frais accessoires	7,018 30
Restant en caisse	634 61

ARTICLE XIII.

Société des amis des pauvres, à Strasbourg.

La société des amis des pauvres a 17 années d'existence. Elle a été fondée en 1840, principalement pour visiter et soigner les malades pauvres, qui sont le soutien de leurs familles, ou les personnes isolées telles que les veufs et les célibataires. Dans les moments d'épreuve les secours donnés à propos au chef de la famille ou à celui qui

en est l'appui essentiel, sont donnés à toute la maison, dont ils préviennent souvent la ruine. On sait, d'un autre côté, que les personnes isolées ont en général beaucoup plus à souffrir dans leur isolement que les pauvres qui sont en famille. L'œuvre avait donc sa raison d'être, et ce qui le prouve encore mieux que le raisonnement, c'est sa durée et son développement progressif.

Elle se divise en deux sections :

La section des hommes et

La section des femmes.

En 1856 elle a donné des soins et des secours à 275 personnes : 212 hommes et 63 femmes. Les secours distribués consistent essentiellement en médicaments, objets de vêture et de nourriture. Quatre malades ont été envoyés aux eaux par la société, dix-neuf autres ont successivement occupé les deux lits dont elle dispose chez les diaconesses par voie d'abonnement. Les autres ont été soignés à domicile. La société a un dépôt de livres d'édification, Bibles et traités qu'elle prête à ses malades. En outre, elle est assistée dans ses soins moraux par une réunion de jeunes gens, qui fournissent des livres d'instruction à ceux qui en demandent. Enfin, les dames ont formé une commission de travail, pour donner de l'occupation aux femmes dont les maris sont privés de travail par la maladie.

Les recettes de la société, pendant l'exercice 1856, se sont ainsi distribuées :

Section des hommes		3,165f 70c
Section des femmes		409 88
Total		3,575 58

Et les dépenses comme suit :

Hommes	2,850f «c	
Femmes	389 53	
Total		3,239 53
Restant disponible		336 05

ARTICLE XIV.

Commission pour la distribution des soupes, à Strasbourg.

(Rue du Vieux-Seigle, 5.)

En 1855 la société des amis des pauvres, d'après le vœu émis par plusieurs associations de charité, prêta son nom à un comité qui, à l'exemple de la société de Saint-Vincent-de-Paul, se forma pour organiser un système d'alimentation à bon marché en faveur de la classe des travailleurs, en se fondant sur cette observation, qu'une nourriture saine est souvent le meilleur préservatif contre la maladie. Dans le but de faciliter l'accomplissement de cette œuvre, elle fit appel aux personnes charitables, et recueillit les fonds nécessaires à l'établissement d'un fourneau économique. La maison des diaconesses mit à sa disposition une sœur pour surveiller la préparation de la soupe. Une association de demoiselles, composée de 40 membres, se chargea d'en faire la distribution tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, que l'œuvre voulut laisser à la famille, pour l'engager à pourvoir directement aux besoins du jour du repos.

Le prix de la portion de soupe, composée de pain blanc, de bouillon, de légumes et de viande, revient à 12 cent.; mais le prix de vente est fixé à 10 cent. La portion est réglée de manière à suffire à la bonne alimentation d'une personne. Naturellement ce but ne peut être atteint qu'avec des sacrifices sérieux, qui s'augmentent avec la cherté des denrées.

En 1856 la société a distribué chaque jour, pendant l'hiver, 400 rations de soupe; 200 de ces rations étaient mangées sur place, dans l'établissement même; les 200 autres étaient destinées à la famille.

Elle a reçu dans sa collecte	2,850f
Elle a vendu en bons de soupe pour	2,940
Ce qui lui a fait une recette de.	5,790
Sur laquelle elle a dépensé la somme de	4,358
Elle est entrée dans un nouvel exercice avec un restant de	1,432

ARTICLE XV.

Société des servantes des pauvres (Armen-Dienerinnen-Verein), à Strasbourg.

Établie en 1836, la société comprend une trentaine de membres actifs, et dispose d'une somme de . . . . . 1,800^f, provenant de dons et souscriptions qu'elle applique à 50 célibataires ou veuves âgées, et à une dizaine de mères de famille.

Elle a pour auxiliaire une réunion de jeunes filles, au nombre de 200, qui se rassemblent tous les quinze jours, et parmi lesquelles sont prises les *servantes des pauvres*, qui, à leur tour, fournissent au diaconat des sujets déjà éprouvés. Ces jeunes filles ont établi, en outre, un comité de travail pour occuper celles de leurs patronées qui en sont encore susceptibles. La somme spécialement consacrée à cet objet s'élève à . . . . 300^f

ARTICLE XVI.

Société de théologie pratique, à Strasbourg.

Cette société fondée, il y a quelques années, sous les auspices des professeurs du séminaire protestant, a pour objet de préparer à leur mission future les jeunes aspirants au ministère évangélique, en les habituant à visiter les pauvres et les malades, et à leur porter les consolations et les secours dont ils ont besoin. Le personnel de la société se renouvelle chaque année, au moins partiellement, par la consécration des membres qui ont terminé leurs études.

Recettes de l'année 1856, provenant de dons et souscriptions	540^f 80^c
Dépenses	469 55
Restant disponible	71 25

ARTICLE XVII.

Mission intérieure. Société pour la propagation de l'instruction morale et religieuse, à Strasbourg.

La société a été fondée en 1839. Elle embrasse six branches différentes d'activité :

1° Les réunions d'édification et de prières, qui ont lieu tous les dimanches en langue française et en langue allemande;

2° La diffusion de livres d'édification, et notamment des saints Livres, soit par la voie de la vente, soit par celle des distributions gratuites. Ces dernières ont lieu principalement en faveur des agglomérations d'ouvriers ou gens pauvres du culte protestant, qui sont éloignés des centres religieux et privés de secours spirituels, ou dans la nécessité de s'en séparer, comme les soldats en campagne, les émigrants, etc. — Elle fait aussi imprimer à ses frais des traités d'édification, et en répand de même nature provenant d'autres sociétés. En 1856 le nombre des distributions de toute espèce a atteint le chiffre de 68,831 exemplaires.

3° Un cabinet de lecture. Le nombre des abonnements s'est élevé en 1856 de 88 à 130, et celui des lecteurs d'ouvrages isolés à 128. La bibliothèque s'est augmentée de 190 volumes, et son catalogue en compte 1209, après 3 ans d'existence.

4° Deux salles de lecture ouvertes dans les bâtiments du gymnase, convenablement meublées, chauffées et éclairées, l'une pour les jeunes ouvriers désireux de s'instruire, l'autre pour de jeunes garçons, apprentis ou écoliers. La salle des ouvriers a été fréquentée, dans le courant de l'année, par un nombre de lecteurs inscrits, qui s'est élevé en moyenne à 32 par jour. Le nombre des lecteurs, sans distinction, qui ont utilisé la salle, a atteint le chiffre de 936. La salle des jeunes garçons a reçu, pendant le même exercice, 366 lecteurs, savoir : 146 apprentis, 30 élèves du gymnase et 190 élèves du lycée et des autres écoles. Les salles de lecture ont déjà 18 années d'existence, et les catalogues de leurs bibliothèques sont remarquablement nombreux et bien composés. Comme le fait observer avec raison le rapport de 1856, « la société déploie tant de luxe pour les dis« tractions qui usent le corps et corrompent l'âme des jeunes « gens, qu'on doit avoir à cœur d'élever une digue au flot qui « déborde, et offrir un abri à ceux qui cherchent des distractions « saines pour le corps et vivifiantes pour l'esprit et le cœur. »

5° L'assistance de jeunes étudiants en théologie, qu amis envoient à la société avec des recommandations spéc

6° Des réunions d'édification mutuelle, ayant pour l'étude de la parole de Dieu, afin de préserver les jeunes de l'indifférence religieuse et de l'immoralité dans lesq beaucoup d'entre eux tombent au début de la vie pratiqu

7° Le colportage des saints Livres et de traités relig avec l'autorisation administrative.

Chacune de ces branches d'activité a un compte partic de recettes et de dépenses.

L'ensemble des recettes s'est élevé à la somme de	11,515
Et celui des dépenses à la somme de	10,899
La société a donc ouvert son nouvel exercice avec un boni de.	615

ARTICLE XVIII.

Mission intérieure. Société de patronage en faveur de familles i gentes, à Strasbourg.

Outre les branches d'activité dirigées par des homm l'œuvre de la mission intérieure compte encore une asso tion de dames, qui a pour mission de rechercher les fami indigentes, dont la situation morale est plus particulièrem digne d'intérêt. L'association les visite toutes les semain surveille les enfants, place ceux qui sont en mesure de l'êt et envoie à l'école ou en apprentissage ceux qui sont en de s'instruire ou d'apprendre un métier; enfin, elle donne travail et dégage des dépôts du Mont-de-piété.

Les recettes de l'association pour l'exercice 1856 se s élevées à . . . . provenant de dons et souscriptions et ventes d'objets.	3,062f
Et les dépenses à la somme de	2,719
Restant disponible	342

ARTICLE XIX.

Société d'évangélisation formée à Strasbourg, pour assurer les secours de leur culte aux protestants disséminés dans les départements de l'Est. (Fondée en 1840.)

La société exerce son activité dans 14 localités, choisies comme centres. Elle a reçu, pendant le courant de l'année 1856, tant en dons qu'en souscriptions, y compris un reliquat de 2,141 fr., la somme de 17,435f 48c
Et dépensé celle de 15,448 23
Restant disponible. . . . 1,987 25

ARTICLE XX.

Société auxiliaire de dames pour la confection de vêtements destinés aux protestants disséminés, pauvres et visités par la société d'évangélisation, à Strasbourg.

Recettes de l'année 1856, provenant de dons et souscriptions 1,494f 20c
Dépenses 1,347 05
Restant disponible 147 15

Cette dernière société vient de s'accroître de deux sociétés filiales, formées dans les communes de Baldenheim et de Müttersholz.

ARTICLE XXI.

Société établie à Strasbourg en faveur des instituteurs et des écoles primaires, destinée à faciliter l'enseignement des protestants disséminés dans les départements de l'Est.

Cette branche de la société d'évangélisation a été fondée en 1844. Elle soutient par des subventions plusieurs écoles établies dans des communautés qui sont ou trop peu nombreuses ou trop pauvres, pour pouvoir en prendre exclusivement la charge, et dont les communes n'ont pas encore reconnu l'utilité publique.

Ses recettes de l'année 1855 se sont élevées, en dons et souscriptions, à la somme de 2,252f 05c
Et les dépenses à celles de 2,055 65
Restant disponible 196 40

ARTICLE XXXII.

Société en faveur des instituteurs émérites protestants, des ι
orphelins d'instituteurs, à Strasbourg.
(Fondée en 1844.)

D'après le compte rendu de l'exercice 1855, la socié nait des secours à 29 instituteurs ou veuves d'institute réglait sa comptabilité de la manière suivante :

Dons	9
Rétributions des associés	2
Intérêts de capitaux placés	1,1
Total	2,3
Dépenses	2,3
Restant disponible	[illegible]

ARTICLE XXXIII.

Société de bienfaisance en faveur des protestants alsaciens et all
établis dans l'Afrique française.
(Fondée en 1844 à Strasbourg.)

On se rappelle qu'à l'origine de la colonisation de l'A un certain nombre de familles alsaciennes et alleman transportèrent sur le sol africain, pour mettre à pro bonnes dispositions du gouvernement métropolitain à l' des colons. Les récits de beaucoup d'entre elles ont so fait entrevoir bien des misères parmi quelques succès. L périence des uns, l'imprévoyance des autres, et peut aussi les incertitudes d'une autre sphère, concouraient fâcheux résultats. On s'en est ému à Strasbourg, et on des efforts pour organiser un système de secours, si non portionnés aux besoins, du moins en harmonie avec ce ces besoins qui semblaient plus particulièrement influer su autres : le culte et l'enseignement.

Les recettes de la société pour 1856 se sont élevées, en et souscriptions, à la somme de	1,695
Les dépenses à celle de	1,294
Restant disponible	400

ARTICLE XXIV.

Société de patronage, à Strasbourg, pour l'amélioration des détenues protestantes dans les prisons du Bas-Rhin.

Cette société s'est formée au mois de juillet 1855, à l'instar de celle qui existe à Paris depuis bien des années, pour le même objet. Après une aussi courte expérience, il serait prématuré de porter un jugement sur l'influence qu'elle est appelée à prendre sur le sort des condamnées; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître, que la mission qu'elle s'est donnée réclame autant de courage et de foi que de prudence et de discernement. Ses premiers pas sont de bon augure : ils ont été soutenus par l'opinion publique et reçus par les détenues avec le contentement qu'inspire toujours la bienveillance, surtout chez des êtres tombés et séparés du monde par la justice humaine.

La société a ouvert un asile à Strasbourg, pour offrir un refuge aux libérées, en attendant qu'elle puisse leur trouver un placement convenable.

Recettes effectuées du 1er mars 1855 au 31 décembre 1856 :

Souscriptions et dons divers		$1,334^{f}55^{c}$
Dépenses :		
Secours aux libérées	$692^{f}75^{c}$	
Frais de voyages et dépenses diverses pour le même objet . .	165 95	
Total		$858^{f}70$
Restant disponible		475 85

ARTICLE XXV.

Œuvres charitables du parti dit des vieux Luthériens, à Strasbourg.

Outre les œuvres dont nous venons de donner une description sommaire, il en est un certain nombre d'autres similaires, dues à l'initiative particulière de M. le pasteur Horning et rattachées à sa paroisse. — Cet ecclésiastique a voulu rétablir dans l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, dont il est un des desservants, l'ancienne discipline de Luther, représentée par la Confession d'Augsbourg. Il a réussi à grouper autour de sa chaire plusieurs centaines d'âmes, qui marchent sous sa direction.

Afin de rendre son œuvre vivante par la charité act
fondé avec le concours de ses paroissiens particu
institutions de bienfaisance, consacrées au soulagem
infortunes qui se produisent au milieu d'eux. Dans un
très-étendu, M. Horning a fait précéder l'analyse de
tutions d'une série de considérations élevées sur le
réciproques de tous les membres de la société et sur c
société elle-même, et s'est placé résolument sur le te
christianisme, pour rappeler à toutes les classes d'l
riches et pauvres, ouvriers de toutes les catégories,
et fidèles, gouvernants et gouvernés, qu'il y a une li
time entre l'état matériel des hommes et leur état spiri
la civilisation ne s'énerve que parce que sa discipline
fondée sur la justice, l'équité et la charité chrétienne

Les premiers soins de M. Horning ont été de se
centre de la charité individuelle, d'appeler à lui les re
de la porte et d'en faire la distribution à domicile, pou
un terme à la mendicité. Dans le même but, qu'il paraît,
avoir atteint, il a établi un système d'hospitalité parmi se
siens en faveur des pauvres qui sont dans l'impossibilité
vailler. Ce mode de secours se retrouve dans plusieurs co
rurales et se recommande par sa simplicité et sa moral

1° Société chrétienne luthérienne des visiteuses.

Ces visiteuses sont au nombre de 25. Elles ont pour
de faire une enquête minutieuse sur les habitudes des
qui se recommandent à la charité, sur leurs ressourc
sonnelles ou de famille, sur leurs relations et sur l'éten
leurs besoins; elles doivent ensuite multiplier leurs vi
devenir pour leurs clients un appui et un conseil perm

2° Société de patronage évangélique luthérienne en faveur de pauvres
abandonnés ou négligés par leurs parents.

Cette société entretient 19 enfants avec des dons heb
daires réguliers, fixés à 15 cent., et les libéralités de la chari
viduelle, dont le chiffre s'est élevé, en 1856, à la somme de

Elle est assistée dans son œuvre par deux comités de travail, composés, l'un d'une vingtaine de femmes mariées, et l'autre d'une trentaine de jeunes filles, qui confectionnent des vêtements à l'usage de ces enfants et des premiers communiants.

Elle a adopté pour les élèves le système du placement dans les familles.

3° Société de secours en cas de maladie.

Cette société date de 1854. Elle est fondée, comme les précédentes, sur la similitude des sentiments religieux et l'observation des règles d'une bonne discipline.

Le nombre des membres de l'association est de 120, et le taux de la cotisation hebdomadaire de 25 cent. Le chiffre de ses revenus est de 1,400f

Pour avoir droit à ses bienfaits il faut :

1° Que le malade ait une conduite morale ;

2° Qu'il envoie régulièrement ses enfants à l'école et à l'église ;

3° Que la maladie soit constatée par un médecin.

ARTICLE XXVI.

Société du sou protestant.

(Fondée en 1848 à Strasbourg.)

Cette société a été fondée sur le modèle de celle de Paris, organisée par M. Eynard, le Pierre l'ermite de l'affranchissement de la Grèce. Elle a pour but d'offrir aux fidèles du culte évangélique un moyen aisé et accessible à toutes les fortunes de concourir aux œuvres de bienfaisance de leur église. La rétribution du *sou* est hebdomadaire. La collecte en est confiée à des dames, *premières collectrices,* dont chacune s'engage à réunir dix souscripteurs et à percevoir leur contribution. Ces premières collectrices versent les sommes qu'elles recueillent entre les mains de *secondes collectrices*, qui, de leur côté, centralisent les recettes de dix premières collectrices ; enfin, les secondes collectrices sont elles-mêmes divisées en groupes de dix, dont chacun a une caisse et une caissière. Le nombre de ces dernières est illimité.

Toutes les dix semaines les caissières rendent leurs c
présence des secondes collectrices, et versent leurs f
les mains d'une trésorière, qui tient la caisse centrale d

La distribution des fonds se fait aux mêmes époq
les diverses associations de bienfaisance, et d'après
suivantes : le cinquième des recettes est réservé
secours extraordinaires; la moitié des quatre cinqui
tants est envoyée au *sou* de Paris, et l'autre moitié
à 26 établissements locaux.

Le nombre des souscripteurs, pendant l'année 18
élevé à 2,669, et la recette à 6,
dont les trois cinquièmes sont déjà compris dans les r
des sociétés ci-dessus décrites.

RÉCAPITULATION.

NOMS DES SOCIÉTÉS.	RECETTES.	DÉPENSES.	RESTE EN CAISSE.	
1° *Société de secours* établie à Strasbourg en faveur des veuves et des orphelins d'ecclésiastiques de la confession d'Augsbourg en France	fr. c. » »	fr. c. » »	fr. c. 104,093 »	
2° *Caisse de secours* en faveur des veuves de pasteurs protestants de la confession d'Augsbourg à Strasbourg. . .	» »	» »	» »	
3° *Émérital des pasteurs du culte protestant*	3,148 09	827 10	2,320 99	
4° *Établissement des Diaconesses*. . .	42,044 20	38,317 56	3,726 64	
5° *Asile du Neuhof*, destiné à l'éducation d'enfants pauvres.	31,940 25	34,238 45	» »	2
6° *Fondation Blessig*, destinée à faire élever des enfants malheureux dans des familles chrétiennes. — (Fonds capitalisés, provenant de dons et legs 8,855 fr 50 c.).	3,010 15	2,782 40	227 75	
7° *Association évangélique en faveur d'enfants pauvres*.	9,007 75	9,054 75	» »	
8° *Établissement des crèches*	2,370 80	2,067 63	303 17	
9° *Institution des jeunes servantes* . .	11,323 60	10,608 75	714 85	
10° *Maison de refuge*	3,603 95	3,562 50	41 45	
A reporter	106,448 79	101,459 14	111,427 85	2.:

NOMS DES SOCIÉTÉS.	RECETTES.	DÉPENSES.	RESTE EN CAISSE.	DÉFICI
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr
Report	106,448 79	101,459 14	111,427 85	2,345
11° *Disciplinaire* pour l'amélioration des jeunes filles vicieuses ou condamnées.	9,159 16	7,433 62	1,725 54	»
12° *Société privée de bienfaisance* pour les pauvres honteux	7,652 91	7,018 30	634 61	»
13° *Société des amis des pauvres*. . .	3,575 58	3,239 53	336 05	»
14° *Commission pour la distribution des soupes*	5,790 »	4,358 »	1,432 »	»
15° *Société des servantes des pauvres*	1,800 »	1,800 »	» »	»
16° *Société de théologie pratique* . . .	540 80	469 55	71 25	»
17° *Mission intérieure. Société pour la propagation de l'instruction morale et religieuse*	11,515 40	10,899 75	615 65	»
18° *Mission intérieure. Société de patronage* en faveur des familles indigentes.	3,062 »	2,719 40	342 60	»
19° *Société d'évangélisation* formée pour assurer les secours de leur culte aux protestants disséminés dans les départements de l'Est.	17,435 48	15,448 23	1,987 25	»
20° *Société auxiliaire* de dames pour la confection de vêtements destinés aux pauvres des communautés visitées.	1,494 20	1,347 05	147 15	»
21° *Société en faveur des instituteurs et des écoles primaires*, destinée à faciliter l'enseignement des protestants disséminés dans les départements de l'Est	2,252 05	2,055 65	196 40	»
22° *Société en faveur des instituteurs émérites protestants, des veuves et orphelins d'instituteurs*.	2,368 35	2 311 65	56 70	»
23° *Société de bienfaisance* en faveur des protestants alsaciens et allemands, établis dans l'Afrique française	1,695 30	1,294 60	400 70	»
24° *Société de patronage* pour l'amélioration des détenues protestantes dans les prisons du Bas-Rhin	1,334 55	858 70	475 85	»
25° *Œuvres charitables du parti dit des vieux luthériens.*				
a) *Société des visiteuses*	» »	» »	» »	»
b) *Société de patronage* en faveur de pauvres enfants	2,000 »	2,000 »	» »	»
c) *Société de secours* en cas de maladie.	1,400 »	1,400 »	» »	»
28° *Société du sou protestant*, deux cinquièmes du produit	2,780 46	2,780 46	» »	»
TOTAL	182,305 03	168,893 63	119,849 60	2,345

ARTICLE XXVII.

Caisses d'aumônes des églises de la Confession d'Augsbourg dans le département du Bas-Rhin.

CONSISTOIRES.		NOMBRE D'ÉGLISES.	AUMÔNES. à des PAUVRES de la paroisse.	à des PAUVRES étrangers.	à des ŒUVRES pies.	TOTAUX.
			Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
STRASBOURG.	Consistoire du Temple-Neuf.	1	2,765 85	» »	825 »	3,590 85
	— de Saint-Pierre-le-Jeune. .	1	677 09	» »	199 20	876 29
	— de Saint-Guillaume	3	1,084 25	» »	299 80	1,384 05
	— de Saint-Thomas	1	1,282 30	» »	90 »	1,372 30
	— de Saint-Nicolas.	1	2,007 »	» »	735 »	2,742 »
	— de Saint-Pierre-le-Vieux. .	1	1,564 20	30 »	165 »	1,759 20
	— de Sainte-Aurélie	1	763 50	30 »	184 60	978 10
	— de Saint-Pierre-le-Jeune. .	2	259 »	1 20	216 05	476 25
Consistoire de Bischwiller		9	424 25	64 95	184 90	674 10
— de Brumath.		9	358 32	8 20	138 09	504 61
— de Wasselonne		11	213 45	45 05	155 85	414 35
— de Vendenheim		11	90 25	49 90	241 25	381 40
— d'Ittenheim		10	158 45	44 30	318 60	521 35
— de Saint-Nicolas		2	197 70	15 95	129 25	342 90
— de Dorlisheim.		4	125 80	7 80	148 »	281 60
— de Barr.		7	176 »	16 95	211 50	404 45
— de Rothau (Vosges)		2	427 »	» »	25 »	452 »
— de Sundhausen		5	512 40	41 10	131 60	685 10
— de Gerstheim		4	168 50	19 87	78 72	267 09
— de Bouxwiller.		16	362 55	82 75	333 95	779 25
— de Schwindratzheim.		8	43 70	2 90	310 59	357 19
— de Dettwiller		6	259 45	22 10	56 95	338 50
— d'Ingwiller		7	349 85	55 75	36 »	441 60
— de Pfaffenhoffen.		5	145 85	21 05	37 65	204 55
— de La Petite-Pierre		14	132 40	19 75	34 37	186 52
— de Fénétrange (Meurthe)		2	5 05	7 45	1 85	14 35
— de Drulingen		15	82 85	15 »	94 86	192 71
— de Saar-Union		13	71 20	5 70	237 80	314 70
— de Diemeringen.		10	123 45	18 05	89 31	230 81
— de Wissembourg		14	668 10	20 40	287 25	975 75
— de Hatten.		13	331 70	34 40	96 45	462 55
— de Soultz-sous-Forêts.		8	305 65	38 25	164 65	508 55
— de Wœrth		11	240 18	17 50	137 52	395 20
— d'Oberbronn		9	252 80	40 25	110 20	403 25
— de Niederbronn.		5	164 35	72 10	56 »	292 45
TOTAL		241	16,794 44	848 67	6,562 81	24,205 92

SECTION III.

ŒUVRES ISRAÉLITES.

PRÉLIMINAIRES.

Les communautés israélites de l'Alsace sont dotées d'institutions de bienfaisance qui dénotent un grand esprit de charité et une bonne entente des besoins auxquels il est urgent de pourvoir, si l'on veut soustraire les malheureux aux dangers d'une situation accidentelle, dont l'abandon pourrait avoir des conséquences irrémédiables. Elles procèdent en général par voie d'association mutuelle, et manifestent de la répulsion pour l'aumône de la porte; du moins elles évitent avec soin de l'encourager. Il y a dans toutes les communautés une caisse de secours pour les israélites de passage, dont plusieurs sont certainement de véritables mendiants venus des communautés voisines, mais ordinairement connus de celles qu'ils visitent pour en obtenir une aumône. Cette manière d'assister est préférable à l'aumône de la porte, en ce qu'elle favorise moins la mendicité professionnelle et s'applique moins aveuglément au premier venu.

Les Israélites sont sobres par nature, et quoique très-ardents à certains genres de travaux, il leur arrive rarement de recourir à l'intempérance pour oublier leurs fatigues ou leurs misères. La sobriété est un puissant préservatif contre l'extrême indigence. Mais, par contre, poussée à l'excès, elle peut nuire aux forces corporelles, ruiner le tempérament et occasionner de fréquents désordres de santé. C'est ce qu'on remarque chez les israélites de la campagne principalement; avec une intelligence vive et spéculative, ils sont communément grêles de corps et d'un aspect maladif.

Il y a peu d'ouvriers et d'artisans dans la classe pauvre des israélites de la campagne, mais il y a beaucoup de brocanteurs; on les recherche ou ils s'imposent comme agents d'affaires ou entremetteurs intelligents et commodes, qui n'épargnent ni leurs

pas ni leur temps ; on ne les recherche pas comm
tivateurs, et ils s'offrent rarement en cette qualité. A
même faible, l'israélite doit se tirer d'affaire ; mai
vient à lui manquer, il tombe dans le plus cruel e
misère peut devenir extrême[1]. Il y a là une cause s
riorité relative, que plusieurs rabbins n'hésitent pas

La préférence donnée au négoce et au courtage s
manuels par la classe pauvre, présente encore cette
qu'elle tient les hommes éloignés du foyer de la fam
bitue à mille ruses qui ne sont pas favorables a
Aussi, comme nous l'avons vu à l'article des caus
risme et de l'usure[2], leur reproche-t-on généraleme
jours prêts à servir d'éclaireurs aux spéculateurs de
à préparer les voies à des affaires souvent plus hab
çues qu'honorablement exécutées.

Il s'est élevé parmi eux des hommes de grand mé
tenté de réformer les mœurs de leurs coréligionnair
persuasion, qu'en les intéressant aux travaux de la
l'industrie, ils les placeraient au premier rang des na
lesquelles ils vivent. Ces tentatives, commencées en
n'ont pas complétement réussi, parce qu'elles s'en
l'ancienne constitution du peuple et la menaçaient d'u
plète désagrégation, que réformateurs et réformés ont dû
pendre, du moins modérer leur marche en avant. Les con
de l'Alsace, en général, et celle de Strasbourg, en parti
pris part à ce mouvement. Le consistoire de la ville av
à une certaine époque, organisé un tribunal d'honneu
gler d'autorité toutes les affaires entachées d'usure o
abus qui donnaient lieu à des plaintes. Mais ces effort
le même sort que ceux des réformateurs allemands. I

1. « Il y a 300 israélites à Mommenheim dont les quatre cinqui
« de courtage et ne possèdent en propre qu'une misérable habitat
« quelques années, le commerce a decliné dans nos campagnes,
« israélites tombent dans la mendicité. Il y a plus de 65 pauvres p
(Maire de Momm

2. Voir page 182

marchent encore, il est vrai, si nous en jugeons par les œuvres de bienfaisance; mais ils marchent avec lenteur et presque à leur insu, au fur et à mesure qu'ils participent à la vie nationale qui leur est ouverte. Il ne faut pas s'en étonner: le culte et l'histoire d'un peuple sont deux éléments d'union dont l'ascendant se poursuit d'âge en âge, avec la ténacité du tempérament naturel.

Les israélites de l'Alsace sont généralement très-unis d'action et distribués en deux classes: l'une riche ou aisée et appliquée au négoce, l'autre pauvre, également spéculative, mais volontiers attachée au service de la première. La classe moyenne, qui se forme à l'aide du travail industriel ou agricole, qui s'attache au sol, parce qu'elle n'est ni assez riche pour se mouvoir aisément, ni assez pauvre pour rester indifférente et planter ses tentes au hasard de la fortune, n'est pas aussi marquée qu'au sein des populations de confession chrétienne. Les efforts et les sacrifices appliqués à l'éducation professionnelle des jeunes gens créent d'habiles ouvriers, mais qui deviennent rarement des chefs d'atelier sur place. La plupart d'entre eux vont s'établir dans les grands centres de la France, tels que Paris et Lyon, et d'ordinaire y réussissent. Ceux qui restent en Alsace, ou s'attachent à d'autres ateliers déjà formés, ou mettent à profit leurs connaissances professionnelles, pour élever un petit commerce embrassant l'objet même de leur profession.

Enfin, et comme conséquence directe de leur genre d'occupation, il est vrai de dire, que les israélites du Bas-Rhin paraissent tenir à ce que leurs enfants reçoivent un certain degré d'instruction, fréquentent assidûment le temple et l'école et soient à leur heure de fidèles observateurs des règles de leur Église.

ARTICLE PREMIER.

Société de secours en faveur des malades de la communauté de Strasbourg (Bickur-Cholim).

La société de secours organisée parmi les israélites de la communauté de Strasbourg en faveur des malades, se distingue par son excellente réglementation et sa prospérité. Elle a été fondée en 1823 et réorganisée en 1853.

Elle se compose de 86 membres participants et de 23
bres honoraires.

Les premiers peuvent être rangés en trois catégories:

1° Ceux qui se trouvent en état de maladie par suite de
accidentelles;

2° Ceux qui sont affectés de maladies chroniques;

3° Les pauvres honteux de l'association.

Les secours à distribuer sont également divisés en t
pèces:

1° Les secours ordinaires;

2° Les secours extraordinaires;

3° Les simples secours médicaux. (Art. 5 du règlement

Les premiers consistent en allocations hebdomadaires
bles au père, à la mère et aux enfants pendant tout le c
leur maladie et pendant les sept jours de deuil qui sui
décès d'un membre de la famille. (Art. 6, 7 et 8.)

Les secours extraordinaires consistent en allocations
somme une fois payée. Enfin, les secours médicaux compı
les visites du médecin de la société et les médicaments p
par lui. La société a passé avec deux pharmaciens un a
ment en vertu duquel les médicaments lui sont livrés a
rabais de 25 p. 100 sur les prix ordinaires.

Pour avoir droit aux secours ordinaires et aux secours
caux, il faut faire partie de l'association depuis un an. (Art

Les secours extraordinaires peuvent être accordés à de
gents malades qui, sans être sociétaires, font néanmoins
de la communauté israélite de Strasbourg. (Art. 12.)

Les sociétaires, parties prenantes, sont distribués en
classes, savoir:

1° La classe des pères de famille;

2° Celle des mères de famille ou des veuves;

3° Celle des enfants des deux sexes, âgés de moins de
et placés sous la puissance paternelle. (Art. 21.)

La veuve qui continue à payer la cotisation de son m
assimilée au père de famille.

Les allocations hebdomadaires correspondantes aux trois classes de sociétaires, sont de 6 fr. pour la première, 5 fr. pour la deuxième, et 3 fr. pour la troisième, pendant les mois d'été, et de 8 fr., 6 fr. et 4 fr., pendant les mois d'hiver. (Art. 23.)

Les conditions d'admission dans la société sont :

1° La qualité de membre de la communauté israélite de Strasbourg ;

2° L'engagement de payer une cotisation mensuelle de 40 cent. qui peut être réduite à 20 cent. pour les veuves.

Aux termes de l'art. 31 du règlement, le compte de gestion est présenté tous les trois ans. Celui que nous analysons embrasse par exception les exercices 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856, par conséquent les années cholériques 1854 et 1855.

Il résulte de cet exposé, que la moyenne annuelle des mandats délivrés en faveur de sociétaires malades s'est élevée à 400, représentant une dépense de 1,886 fr., et que le chiffre moyen des familles soulagées a été par an de 56, savoir :

4 familles de la première catégorie,
8 de la deuxième et
44 de la troisième.

Pendant la durée de la même période, les revenus de la société se sont élevés à la somme annuelle de 3,043 fr., ainsi répartis :

Souscription des sociétaires	1,445f 92c
Dons	1,597 91
Total	3,043 83

Les Israélites ont la louable habitude de marquer leurs jours de joie ou de deuil, et surtout leurs jours de fête consacrés, par des actes de bienfaisance. « Le fidèle, dit le rapporteur, est tou« jours jaloux de remplir les devoirs de la bienfaisance israélite, « en imprimant à la prière le sceau de l'amour du prochain. »

Les recettes et les dépenses de ces cinq exercices sont établies dans les tableaux ci-après :

TABLEAU DES RECETTES.

ANNÉES.	SOUSCRIPTIONS.	DONS.	RENTES sur L'ÉTAT.	INTÉRÊTS de CAISSES d'épargnes.	QUÊTES, ETC.
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1852.	1,356 90	1,295 »	184 30	» »	30 75
1853	1,418 45	1,385 10	168 »	75 »	19 50
1854.	1,621 90	1,701 30	168 »	» »	36 30
1855.	1,478 80	1,844 40	168 »	» »	81 55
1856.	1,418 50	1,348 10	168 »	» »	64 40
	7,294 55	7,573 90	856 30	75 »	232 50
TOTAL. 16,032f25c					

TABLEAU DES DÉPENSES.

ANNÉES.	SECOURS ORDINAIRES. Mandats.	SECOURS ORDINAIRES. Sommes.	SECOURS EXTRAORDINAIRES.	AU GARÇON de recette.	AU MÉDECIN.	PHARMACIE.	IMPRESSIONS et REGISTRES.	EXCÉDANTS.
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1852.	537 »	1,849 »	116 »	144 »	» »	» »	19 10	400 »
1853.	305 »	1,436 »	190 »	159 »	» »	» »	101 50	1,000 »
1854.	343 »	1,618 »	448 »	159 »	» »	» »	54 50	700 »
1855.	293 »	1,255 »	60 »	177 »	150 »	60 70	55 85	2,100 »
1856.	393 »	1,980 »	125 »	194 »	150 »	95 75	39 30	128 »
	1,871 »	8,138 »	939 »	833 »	300 »	156 45	270 25	4,328 »
TOTAL 12,507f70c								

BALANCE.

Recettes.	16,032f25c
Dépenses	12,507 70
Reste en excédant.	3,524 55

lequel, réuni aux sommes déjà mises en réserve, constitue à l'association un encaisse de 11,714f55c

ARTICLE II.

Société de bienfaisance des dames israélites de Strasbourg (*Chebrath Naschim*).

La fondation de cette société remonte aux premières années qui suivirent la révolution de 1789. A peine la liberté de conscience eût-elle été proclamée, qu'un certain nombre de familles israélites vinrent s'établir à Strasbourg. Elles organisèrent immédiatement des sociétés de charité.

Les premiers statuts de la *Société des dames* portent la date de 1789. Ils ne se composaient que de trois articles. Le premier définissait le but de la société, le second instituait un comité d'administration composé de deux membres, et le troisième fixait le chiffre des cotisations hebdomadaires imposées aux associés. Mais l'accroissement successif de la population israélite et les adhésions qui venaient chaque année grossir les rangs de la société, déterminèrent le comité à proposer à l'assemblée générale de 1837 la révision des statuts. Depuis cette époque l'association n'a subi aucun changement.

Le but de la société est :

1° De venir en aide aux malades par des secours en argent;

2° D'allouer à toute femme en couches, qui en fait la demande, un secours de 6 fr.;

3° De veiller les malades, dès que le comité juge que leur état est grave. Le service des veillées est fait à tour de rôle;

4° De faire remplir le devoir pieux des ablutions par les dames de l'association des ablutionnistes ou Methareth. (Art. 5 et 6.)

Le comité fixe le chiffre des secours en argent à accorder; il ne peut accorder moins de 1 fr. 50 c. par semaine, mais il n'est pas limité à un maximum réglementaire. (Art. 7.)

En cas de nécessité, le comité peut accorder aux malades des gardes de jour. (Art. 8.)

Les souscriptions des membres de la société ne peuvent être moindres que 30 cent. par mois. Toutefois les personnes notoirement indigentes peuvent être autorisées à ne donner que 20 cent. et 15 cent. (Art. 2.)

Toute personne qui veut se faire recevoir dans la soc
tenue de payer un droit d'entrée de 2 fr. (Art. 3.)

Ne sont admises dans l'association que les dames meml
la communauté de Strasbourg. (Art. 4.)

A la fin de l'exercice 1855, le nombre des dames soc
était de près de 400.

Le tableau des recettes et des dépenses de la société p
les exercices 1852, 1853 et 1854 présente les résultats su

ANNÉES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXC
	Fr. C.	Fr. C.	
1852.	1,833 80	1,539 45	2
1853.	1,766 10	1,646 10	1
1854.	1,803 60	1,680 80	1
TOTAUX.	5,403 50	4,866 35	5
Reliquat des exercices précédents			1,7
TOTAL des ressources disponibles			2,3

ARTICLE III.

Société de secours mutuels des Israélites de Strasbourg.

En 1849 quelques Israélites de la communauté de Stras
conçurent le projet de se former en association, dans le b
s'entr'aider en cas de maladie et en cas de décès, et de
participer la famille survivante aux avantages de cette assi
mutuelle. Ils adressèrent à leurs coréligionnaires un app
fut entendu, et la société se constitua dans les premiers jou
novembre avec un personnel de 50 membres.

Pour être membre de la société, il faut être habitant de S
bourg, ne pas avoir dépassé l'âge de 46 ans, être de bonne
et mœurs et en bonne santé. Tout membre marié doit, en c
appartenir à la communauté de la ville et faire partie de la so
des malades pauvres. (Art. 23, 24, 26, 27 et 28 du règlem

Les membres fondateurs ou ceux qui se sont fait recevoir
l'année de la fondation ont eu à payer un droit d'entrée de 5
pour les membres nouveaux ce droit est élevé à 100 fr.;
tous la cotisation mensuelle est réglée à 2 fr. (Art. 12, 13 et

Pour les fils de sociétaires, le droit d'entrée est réduit à 25 ou à 50 fr., selon qu'ils ont moins ou plus de 30 ans d'âge. (Art. 47.)

Ces sacrifices peuvent être augmentés, si l'état des ressources de la caisse sociale l'exige. (Art. 19.)

En cas de maladie, le sociétaire reçoit un secours de 18 fr. par semaine (art. 31). Si la maladie se prolonge, ce traitement peut être continué pendant un an; il est réduit de moitié à la seconde année, mais l'assemblée générale peut élever ce dernier secours. (Art. 32 et 33.)

Tout membre de la société arrivé à l'âge de 65 ans a droit à un secours annuel de 200 fr., à moins qu'il ne tombe malade, auquel cas, il est replacé sous l'empire de l'art. 31 précité; et si la maladie se prolonge au delà d'un an, le malade conserve la moitié du traitement hebdomadaire et touche l'intégralité de sa pension de 200 fr. (Art. 34.)

La veuve d'un sociétaire a droit pendant 3 ans à un secours de 200 fr. (Art. 35.)

Les enfants d'un sociétaire décédé, déjà orphelins de mère, ont droit au même secours, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans. (Art. 36).

La mère d'un sociétaire décédé célibataire et réputé soutien de famille, a droit à un secours de 300 fr. une fois payé. (Art. 38.)

En cas de dissolution de la societé, l'argent restant en caisse doit être distribué entre les sociétaires en vie, au marc le franc de leurs versements.

Le premier compte-rendu de la société remonte à 1853.

A cette époque la société se composait de 50 membres.

Du 1er novembre 1849 au 31 octobre 1852, elle avait touché en cotisations et en intérêts de fonds placés, la somme

de	8,514f 30c,	soit en moyenne par an		2,838 10
sur laquelle elle avait dépensé. .	518 75	—	—	172 91
ce qui lui donnait une réserve de	7,995 55	—	—	2,665 19

Dans le cours des trois dernières années, le nombre des s
s'est élevé à 90, et la moyenne des recettes annuelles à
ce qui fait pressentir une brillante situation de la caisse :

ARTICLE IV.

Caisse de bienfaisance administrée par délégation consis à Strasbourg.

Cette caisse est entretenue par tous les membres de la nauté de Strasbourg. Elle est attachée au temple et emb les services charitables sans distinction : secours divers, tions spéciales, hôpitaux, prisons, nourriture des milita dant les fêtes de Pâques, pensions hebdomadaires, etc.

La recette annuelle de la caisse s'élève en moyenne à la s 7,000f, régulièrement absorbée par les pauvres de la com

ARTICLE V.

Société d'encouragement au travail en faveur des jeunes indigents du Bas-Rhin.—École d'arts et métiers, à Stra

Cette société a été fondée en 1822 par M. Auguste Rat ancien président du consistoire israélite du Bas-Rhin, et r d'utilité publique par ordonnance du 18 avril 1842. Ell but d'encourager et de propager parmi les israélites le g arts et des professions mécaniques (art. 1er du règlemen facilite le placement des ouvriers, aide ceux qui veulent s et accorde des secours à ceux qui se mettent en voyag perfectionner leur art. (Art. 5 et 6.)

Le nombre des élèves est illimité. Ils sont logés, nourr billés et instruits aux frais de la société. (Art. 2 et 3.)

Il peut être également admis des élèves payants. (Art. 4

Le maximum d'âge pour l'admission des élèves gratuits à quatorze ans et demi. La société exige, en outre, qu'il fréquenté une école primaire autorisée, et que les familles domiciliées dans le Bas-Rhin. (Art. 9.)

La commission d'administration est placée sous la surve du consistoire du département et celle des autorités. Le peut la convoquer et la présider, s'il le juge convenable.

Pour être en mesure de remplir ses engagements, la société

une école d'*arts et métiers*, rue de la Demi-Lune, dont la première pensée est due à M. Auguste Ratisbonne, le fondateur de l'œuvre.

L'établissement a reçu une organisation propre à assurer aux enfants le développement de leur instruction intellectuelle et une éducation professionnelle très-variée. L'école occupe une vaste et belle maison construite par les soins et des deniers de M. Louis Ratisbonne, qui en a fait abandon à la société.

Sa bonne direction et ses succès lui ont valu l'approbation de l'autorité départementale, qui lui a confié l'honorable mission de former les élèves-maîtres destinés à diriger les écoles primaires communales israélites.

Le nombre des souscripteurs à l'œuvre est de 596.

Celui des élèves reçus à l'établissement, pendant l'année 1855-1856, a été de 49; celui des élèves qui ont terminé leur apprentissage de 12, et celui des élèves-maîtres diplômés de 7. De ces 49 élèves 4 seulement étaient payants.

Les ouvriers apprentis se divisaient comme suit:

1 batteur d'argent, 2 compositeurs d'imprimerie, 1 serrurier, 2 tapissiers, 1 tourneur, 2 bottiers, 2 tailleurs, 1 ferblantier.

Pendant le même exercice, les recettes de l'établissement se sont élevées :

1° En dons volontaires à			3,394 50
2° En dons inaliénables à			3,524 20
3° En souscriptions à			4,280 20
4° Divers	Conseil municipal	2,000 »	5,639 75
	Conseil général	1,000 »	
	Autres	2,639 75	
5° Reliquat de l'exercice précédent			261 38
Total			17,100 03
Les dépenses de toute nature ont atteint le chiffre de			12,092 96
Reste disponible			5,007 07
Fonds précédemment placés			13,824 20
Total des fonds en réserve			18,831 27

Jusqu'en 1854, le nombre des élèves sortis de l'école notés s'élevait à 146.

Les rapports du comité ne font pas mention d'un p organisé pour suivre ces élèves à leur sortie de l'école; patronage s'exerce de fait d'une manière très-utile, à St par le comité d'administration; à Paris et à Lyon par amis sortis de la maison, parmi lesquels il convient M. Stern, graveur de l'Empereur; Joseph Schneider, im lithographe, et Henri Starck, lithographe. Nous devons que, sur le nombre des élèves sortis de l'école depuis son il en est 134 au moins qui doivent à l'école une positio rable, et que la plupart d'entre eux lui témoignent act leur reconnaissance.

L'armée aussi bien que l'industrie a eu sa part dans l faits de l'école. Plusieurs élèves ont dû à leur bonne inst de se créer une position avantageuse dans les ateliers mil

RÉCAPITULATION.

NOMS DES SOCIÉTÉS.	RECETTES.	DÉPENSES.	I
	Fr. C.	Fr. C.	
1° Société en faveur des malades de la communauté de Strasbourg (Bickur Cholim)	3,206 45	2,501 54	7
2° Société de bienfaisance des dames israélites de Strasbourg (Chebrat Naschim)	1,801 16	1,622 12	1
3° Société de secours mutuels des Israélites de Strasbourg	2,838 10	172 91	2,6
4° Caisse de bienfaisance administrée par délégation consistoriale, à Strasbourg	7,000 »	7,000 »	
5° Société d'encouragement au travail en faveur des jeunes Israélites indigents du Bas-Rhin. École d'arts et métiers, à Strasbourg	17,100 03	12,092 96	5,0
TOTAUX	31,945 74	23,389 53	8,55

SECTION IV.

ŒUVRES MIXTES.

ARTICLE PREMIER.

Société des inspecteurs des pauvres, à Strasbourg.

L'établissement des bureaux de bienfaisance, prescrit par la loi du 7 frimaire an V, a été une œuvre utile, surtout dans les localités d'une faible population, dont les indigents pouvaient être facilement connus et suivis dans leurs habitudes. Mais, dans les grands centres, l'institution avait un pressant besoin d'assistance, pour remplir sa mission charitable avec discernement et connaissance de cause. En effet, que peuvent faire les cinq membres d'un bureau de charité, aidés de quelques commis à gages, au milieu d'une population de quarante à cinquante mille habitants, dont la partie la plus changeante, la plus mobile est précisément la plus pauvre? Rien ou peu de chose. Le sentiment de cette insuffisance avait, depuis plusieurs années, préoccupé quelques bons esprits de la ville de Strasbourg, en voyant les rues sillonnées de mendiants, qui pénétraient dans les maisons avec l'audace du nombre et de l'impunité. Mais, jusqu'en 1830, ils s'étaient contentés de déplorer cette situation. Les changements que les événements de cette époque apportèrent dans les habitudes de l'administration et celles de la population, déterminèrent entre ces hommes un rapprochement, qui fut suivi de la formation d'une société pour l'extinction de la mendicité. La ville fut divisée en 40 sections, dont chacune eut 3 inspecteurs chargés de faire le recensement de ses pauvres, et de les enregistrer dans un état réglementaire, avec les renseignements les plus détaillés sur la position de chacun d'eux, ses occupations, ses mœurs, sa famille, son origine, etc.

La société avait décidé, qu'en principe, elle s'appuierait sur l'instruction et le travail pour lutter contre la mendicité. En conséquence, elle fit une première quête qui lui donna 40,000 fr.

Avec ces importantes ressources, elle loua de vaste dans les différents quartiers de la ville, ouvrit imméd des salles d'asiles pour les enfants au-dessous de 7 écoles-ouvroirs pour les filles et des écoles du soir jeunes apprentis. Par ces intelligentes et vigoureuses près de 2,000 enfants, dont la grande majorité errait diant, et 100 apprentis, purent jouir du bienfait de l' tion élémentaire. L'année suivante ce nombre s'éleva et, dès 1833, la société avait à sa charge 14 salle et 21 écoles, et payait pour les frais de loyer et de tr 22,432 fr.

Là ne se borna pas son œuvre; elle fonda encore la de refuge, où elle logea et nourrit, dès la première an leur donnant du travail, jusqu'à 217 individus; elle ét fourneaux économiques à Saint-Étienne, dans la maison D vis-a-vis de la Manutention, et dans la maison de refu provoqua l'expulsion d'un millier de mendiants saus venus de tous les côtés à la curée de l'aumône de la por fit le recensement des indigents domiciliés, composa le tices, et se mit en mesure de fournir d'utiles renseign au bureau de charité et à la société maternelle, sur les in qui réclamaient l'assistance de ces établissements.

L'intérêt que la société apportait au développement d struction populaire se maintint jusqu'en 1840, sept ans la promulgation de la loi du 18 juin 1833. Mais, en 18 ville prit définitivement à sa charge le service des écoles société lui abandonna tout son mobilier.

En 1846 deux nouvelles sections furent ajoutées aux anci savoir : celle de la Robertsau et celle du Neudorf et du hof. Le personnel des inspecteurs fut porté de 120 à 16

Enfin, en 1847 et en 1849, la société des inspecteu pauvres établit en faveur des indigents des débits de p prix réduit, et concourut puissamment à alléger les souffr que la mauvaise récolte et le défaut de travail avaient appo

Aujourd'hui l'institution n'agit plus comme dépositair

secours de la charité ; mais elle conserve toute son utilité comme bureau de renseignements. Elle forme une vaste compagnie, dont les membres sont distribués dans tous les quartiers, et en mesure de voir tout ce qui se passe au sein des familles qui ont recours à la bienfaisance. Elle peut être un auxiliaire essentiel du bureau de charité, des hospices et de toutes les sociétés privées, qui ont besoin d'être éclairées sur le meilleur emploi de leurs ressources. Elle a beaucoup fait, elle peut faire beaucoup encore.

ARTICLE II.

Commission des ouvrages, à Strasbourg.

La commission des ouvrages a été fondée en 1832. Elle a pour objet de soulager l'extrême misère, en conservant dans la famille du pauvre le rôle actif et bienfaisant du travailleur, aux époques de morte-saison, si rigoureuses pour les indigents qui n'ont pas de profession régulière.

L'association s'est placée dès l'origine sous la tutelle de l'administration municipale, pour bien marquer son caractère d'universalité et d'indépendance confessionnelle. Elle se compose de 17 dames, dont 8 appartiennent au culte catholique et 8 au culte protestant; la dix-septième place est réservée à la femme du maire avec le titre de présidente. La gestion est confiée à un comité formé de la présidente, de la vice-présidente, de la dame garde-magasin, de la dame trésorière et de la dame secrétaire, prises également dans les deux groupes de la commission.

Les ressources de l'œuvre, comme le comporte sa mission elle-même, sont demandées à toutes les bourses, au moyen d'une loterie populaire, de bals et de concerts organisés au profit des pauvres, et de quelques autres dons ou subventions que la commission demande à l'État ou à la ville, en cas d'urgence. Elle a débuté avec une somme de 5,000 fr., qui s'est développée d'année en année, jusqu'au chiffre de 18,000 et de 20,000 fr., ainsi que le constatent ses comptes rendus;

mais, malgré ses efforts soutenus, elle n'est pas parvenue à se créer un fonds de réserve de plus de 2,500 fr.

La commission occupe 500 ouvrières mariées et près de 60 tisserands, dont l'industrie est malheureusement tombée parmi les plus nécessiteuses.

La distribution du travail a lieu tous les samedis pendant la saison d'hiver. Il consiste en chanvre à filer, chemises à coudre et bas à tricoter.

Les ouvrières, pour être admises, doivent établir leur bonne conduite par l'organe de leurs pasteurs respectifs et des inspecteurs des pauvres. Elles sont porteurs d'une carte d'inscription indiquant leur nom, leur numéro d'inscription et leur adresse. Ces cartes sont distribuées entre les ouvrières du culte catholique et du culte protestant, dans la proportion de 3 à 2, pour être en harmonie avec les chiffres respectifs des deux populations.

Il est tenu des registres de sortie et d'entrée des matières fournies et des ouvrages rendus, dont la vérification se fait avec une ponctualité extrême. Le magasin du dépôt est confié à une personne spéciale, en mesure de tenir la comptabilité matière et de dresser des inventaires semestriels.

Les produits confectionnés sont distribués :

a) Aux écoles des différents cultes, dans la même proportion que l'ouvrage ;

b) Aux ouvrières elles-mêmes, à titre de récompense de leurs soins et de leur exactitude ;

c) Aux membres de la commission, en faveur des pauvres honteux de leur connaissance ;

d) Aux médecins cantonaux et aux inspecteurs des pauvres pour les malheureux de leur circonscription.

La commission accorde, en outre, annuellement, à l'école industrielle israélite une subvention de 300 fr. sur le produit de la loterie.

Enfin, elle vend quelques objets d'après un tarif réglementaire, et en applique le produit à la confection de nouveaux ouvrages.

L'exercice 1856 a donné à la commission des ouvrages 16,698 fr. 20 c., qui ont été employés comme suit :

1° Achat de matières premières : chanvre, coton et laine	6,609 f	05 c
2° Salaires pour confections d'ouvrages	9,789	15
3° Subvention à l'école israélite	300	»
Total	16,698	20

Les objets confectionnés ont été distribués de la manière suivante :

	CHEMISES. QUANTITÉS.	BAS QUANTITÉS.
a) En primes aux ouvrières les mieux notées.	172	269
b) Aux écoles des différents cultes	1,574	62
c) Aux membres de la commission pour leurs pauvres honteux	102	313
d) Aux diverses institutions de charité	148	270
e) Vendu à des familles pauvres, à des prix réduits	534	306
	2,530	1,220
TOTAL des objets confectionnés	3,750	

ARTICLE III.

Société de charité maternelle, à Strasbourg.

La société de charité maternelle était mixte dès sa fondation, qui remonte à 1807. Elle fut créée sous les auspices de l'impératrice Joséphine, pour venir en aide aux femmes en couche. Des souscriptions établies sur une large base lui ont permis de former un capital de réserve, qui s'élève aujourd'hui à la somme de 10,000 fr.

Son bureau se compose d'une présidente, d'une vice-présidente, d'une dame secrétaire, d'une dame trésorière et de seize dames aumônières, dont huit catholiques et huit protestantes, chargées de la distribution des dons de la société. Chaque mois quatre dames sont désignées pour faire le service dans les quatre cantons de la ville. Le nom et le domicile des mères secourues sont inscrits dans un registre avec la date des secours et le détail des objets donnés.

Les secours de la société maternelle ne sont accordés qu'aux femmes mariées, après 5 ans de domicile, et à leur troisième couche lorsque leurs deux premiers enfants sont vivants, ou à leur quatrième couche lorsqu'elles ont perdu leurs enfants.

Les femmes qui sollicitent un secours de la société doivent se présenter au bureau de l'état civil, munies d'un certificat de leur curé, pasteur ou rabbin, constatant leur moralité et le nombre de leurs enfants vivants ou décédés, d'une attestation d'indigence de l'inspecteur des pauvres de leur section, et faire preuve de leur mariage. Ces pièces sont adressées à la dame aumônière de service dans le canton, qui est tenue de visiter les réclamantes avant et après leur délivrance.

Les secours consistent ordinairement en un bon de nourriture pour dix jours, une layette, une portion de bois d'un dixième de stère et, en cas de misère extrême, une subvention en argent. Les sages-femmes qui assistent les accouchées reçoivent une rétribution de 3 fr.

Jusqu'en 1837, le nombre des femmes secourues a varié entre 250 et 280 par an. Mais, à partir de cette année, ce chiffre a grossi rapidement, et s'est élevé jusqu'à 400. En 1855 il a été de 413.

Pendant dix-huit ans, la reine Amélie a été la patronne de la société; aujourd'hui c'est l'impératrice Eugénie qui a pris sous son auguste protection toutes les sociétés de cette nature.

Les recettes de la société se sont élevées en 1855 à la somme de 11,685 fr. 49 c. distribuée de la manière suivante :

Solde en caisse au 31 décembre 1834 . . .	4,394f 81c
Secours du Gouvernement	2,520 »
Idem du département	1,000 »
Idem de la ville	700 »
Souscriptions et dons	3,070 68
Total	11,685 49
Les dépenses ont été de	7,496 65
Restant disponible au 31 décembre 1855 .	4,188 84

ARTICLE IV.

Société pour l'amélioration morale et pour le patronage des jeunes libérés des prisons civiles de Strasbourg.

En 1823 quelques hommes de bien, dont plusieurs sont encore les vaillants soutiens de l'institution, se réunirent et adressèrent un appel à la bienfaisance publique, pour en obtenir les secours nécessaires à l'accomplissement d'une œuvre de charité, qui se recommande entre toutes par son utilité et les difficultés qui l'entourent. « Il s'agissait d'offrir aux jeunes « libérés qui, pendant leur détention, auraient donné des « marques d'un vrai repentir, et qui, en sortant de prison, se « trouveraient sans état, les moyens d'achever leur régénéra- « tion morale, et de résister aux nouvelles sollicitations de la « misère et du besoin, en les plaçant comme apprentis auprès « d'honnêtes artisans, en leur procurant des occasions de s'in- « struire, et en exerçant sur eux, jusqu'au moment de leur « émancipation, une surveillance à la fois paternelle et sévère. »

Avant l'année 1819, on ne savait rien de ce genre d'œuvres. Les mêmes retraites, le même traitement intérieur étaient réservés aux criminels responsables à tous les degrés et aux enfants coupables sans discernement. En 1819 le Gouvernement institua les commissions de surveillance, formées en grande majorité d'éléments étrangers au service des prisons, et conséquemment moins dociles aux entraînements de l'habitude que les hommes du service. Les commissions ne tardèrent pas à peser sur le régime intérieur des prisons. Celle de Strasbourg notamment s'acquit vite une certaine renommée d'activité. C'est à la suite de la commission et en harmonie de sentiments avec elle, que la société de bienfaisance entreprit de développer son œuvre dans le sens d'une entière régénération morale des jeunes détenus. Elle comptait dans son comité les professeurs Herrenschneider, Rauter, Bruch, Richard et Willm, et le pasteur Hessel : elle était assurée de trouver un concours de confiance.

Elle réussit, parce que le grain de la charité lève toujours ;

mais elle réussit, comme le semeur d'un terrain mêlé de pierres et de ronces, avec des déceptions et des fatigues toujours renouvelées. L'homme, à ses débuts, marche d'ordinaire à la lisière de l'affection et de la sollicitude, et, cependant, combien de fois ne perd-il pas les traces de son enfance et ne quitte-t-il pas la voie de l'expérience! Mais quand, au lieu de l'affection, il trouve aux bords de son berceau la dureté, l'ignorance, les jurements, toutes les misères matérielles, auteurs ou complices du délabrement moral de la famille; quand il ne voit sous la hutte qui l'abrite que les signes de l'abandon et de la détresse, et qu'il n'entend que le langage des ressentiments, il vient au monde tout dévoyé: c'est le retour dans la voie du bien, qui, pour lui, est contre nature : on doit s'affliger, mais on ne peut pas s'étonner qu'il y bronche ou s'y heurte et s'en éloigne, malgré les efforts de ses guides. Il faut tout changer en lui : le corps, que les privations ou les mauvais traitements ont appauvri ; le cœur, que des appétits sauvages ont prématurément endurci; et l'âme, qui n'a eu ni le temps ni l'occasion de s'ouvrir à la connaissance de Dieu : c'est, dans toute l'énergie du mot, la brebis perdue qu'il faut ramener au bercail.

Pour y parvenir, la commission a fait assigner un quartier spécial aux jeunes détenus; c'est la première condition du succès. Après les avoir ainsi groupés et mis a part, elle étudie chaque enfant, cherche à gagner sa confiance par des marques d'intérêt, dont l'influence sur lui est d'autant plus heureuse, qu'elles lui sont plus étrangères. Elle lui fait entrevoir l'avenir qu'elle réserve à son amour du travail, à ses progrès dans l'instruction, à son attachement à la vie nouvelle qu'on lui offre au nom du Dieu qui aime et pardonne.

Quand l'enfant s'est familiarisé avec une tenue décente, un travail régulier, un régime meilleur, le recueillement de la prière et les douceurs de l'affection chrétienne qui veille à sa porte, il aspire à sortir de sa cellule pour continuer le travail de sa rénovation. Le maître qui l'attend pour lui apprendre sa profession, va le voir, et l'habitue à le considérer comme un

ami qui veut mettre sa satisfaction à l'instruire et à le soutenir. Le comité, qui a choisi le maître pour être un utile auxiliaire à ses desseins, ne l'abandonne point à lui-même; il délégue un de ses membres pour le visiter et s'assurer en même temps de la bonne conduite de l'apprenti, de ses besoins et de ses progrès; il veille avec le même soin à ce que ce dernier poursuive son instruction élémentaire et religieuse. Tous les dimanches et jours fériés, un surveillant groupe les apprentis du même ulte, tient une conférence avec eux, les conduit à l'église et à la promenade, et les fait souper ensemble. — Bref, on contrôle avec une égale sollicitude la conduite de chaque élève et la manière dont le maître remplit ses devoirs à son égard.

Le comité accorde habituellement au maître, pour prix de l'apprentissage qui dure 3 ans, une somme de 200 francs, payée par portions, à mesure que la conduite du maître et celle de l'apprenti donnent plus de garanties. Lorsque l'apprentissage est terminé, l'élève est émancipé, c'est-à-dire mis en mesure de pourvoir à son entretien et à son avenir.

Après 15 années d'exercice, sur 96 enfants adoptés, 59 étaient émancipés. De ces derniers, la moitié à peu près se retrouvait dans la mauvaise voie, la moitié était sauvée. Cette proportion entre le succès et l'insuccès de la société de patronage a été presque constante. C'est peu, si l'on compte; c'est beaucoup, si l'on pèse. Parmi les patronés de la bonne moitié, plusieurs ont acquis des positions convenables, quelques-uns ont brillamment servi dans les rangs de l'armée. Le dernier compte rendu de la société, publié en 1856, donne les extraits d'une correspondance datée de Sébastopol, qui fournit un touchant exemple des fruits que peut faire lever l'esprit de charité sur la terre la plus mal préparée.

A la fin de l'exercice 1855, la société possédait un capital de réserve de 18,494 francs, productif d'intérêts, et établissait une recette de . . . . 3,647^{f} 16^{c}
dans laquelle figuraient la subvention ordinaire du Conseil général du Bas-Rhin de . . . . 400^{f} »

et les collectes faites à la Cour d'assises pour la son
de . . . . 550^{f} 7

Ces recettes et ces dépenses varient peu depuis quelq
années. La société ne se décourage pas cependant ; elle sai
proclame hautement, qu'elle accomplit une œuvre de foi e
patriotisme.

A ses charges premières elle en a ajouté d'autres, pour v
en aide à quelques malheureux enfants abandonnés et exp
à tous les dangers du vagabondage. En agrandissant son ch
de travail, elle s'est acquis de nouveaux titres aux encour
ments des gens de bien.

La situation des services de la société, au 1er août 1
s'établissait de la manière suivante :

1° *a*) Jeunes détenus	1
b) *idem* en liberté provisoire	
c) Enfants abandonnés	
2° Placements sans résultats après quelques semaines	
3° Placements avec un secours limité, ou patronage sans prix d'apprentissage	
Total	2
4° Émancipations en 1856	7

Aperçu général des résultats antérieurs.

De 1822 à 1840, moyenne annuelle des adoptions, $6\,^{7}/_{18}$, soit. 1
de 1841 à 1856 . . . . 12, soit. . 1

Total 3

Ces 307 adoptions ou placements pendant la période
34 ans, se classent ainsi :

a) Jeunes détenus libérés	27
b) Placements faits par la charité préventive . .	3
Total	30

Outre ces 307 placements complets et heureux, on p
compter pour la même période une moyenne annuelle

6 placements infructueux ou des secours temporaires accordés, soit à de jeunes libérés, soit à d'autres jeunes gens assistés par charité préventive, soit 204
qui, joints aux placements complets 307

donnent un total de 511
qui marque l'activité de la société.

ARTICLE V.

Association de bienfaisance de Bischwiller.

En fait d'institution et d'associations s'occupant des malheureux sans distinction de culte, la ville de Bischwiller possédait jusqu'au commencement de l'année 1856 :

1° un bureau de bienfaisance,

2° une association libre d'assistance.

Depuis le 1er janvier 1856, ces deux établissements n'en forment plus qu'un. Les comptabilités ont été réunies, et la commission administrative de l'association est devenue l'adjoint et l'auxiliaire de celle du bureau.

Pour apprécier convenablement la part de chaque institution dans l'œuvre commune, il est nécessaire de consacrer quelques lignes à l'examen de la situation antérieure de chacunes d'elles.

Ancien bureau de bienfaisance.

Le bureau de bienfaisance de Bischwiller fonctionne régulièrement depuis le 1er avril 1822. Les comptes pour les années 1846 à 1855 fournissent les résultats ci-après :

	RECETTES.		DÉPENSES.	
	Fr.	C.	Fr.	C.
1846	935	36	1,081	39
1847	1,476	70	1,594	99
1848	2,779	47	1,832	69
1849	4,353	51	3,683	83
1850	1,472	40	1,756	48
1851	1,347	27	1,435	10
1852	745	70	739	16
1853	1,477	80	1,199	31
1854	1,990	31	2,843	67
1855	3,425	62	2,107	11
TOTAL. . . .	20,004	14	18,253	73

La dépense totale des dix années ci-dessus se décom
de la manière suivante :

1° Secours à domicile en argent et en nature.	9,114
2° Fourniture de médicaments.	4,427
3° Frais d'inhumation.	778
4° Secours par atelier de charité.	2,813
5° Écolage d'enfants pauvres.	298
6° Frais d'administration. Remises du receveur, etc.	821
Total	18,253

Association d'assistance.

En dehors du bureau de bienfaisance, il existait une
mission d'aumônes chargée de la distribution du produit (
collecte hebdomadaire, qui se faisait régulièrement parm
habitants aisés de la ville depuis l'année 1831. Le mo
annuel de cette collecte, qui avait été primitivement de 240
était tombé en 1850 à 1000 fr. Ces fonds étaient réparti
secours hebdomadaires et exclusivement en argent, entre 3
40 ménages pauvres; mais la mendicité n'en continuait
moins à cause de leur faible importance.

Dans le courant de l'année 1851, M. le maire de Bischw
proposa la création d'une association d'assistance parmi
les habitants aisés de la ville, au moyen d'une souscrip
volontaire, dont le produit serait appliqué aux besoins
pauvres, non-seulement de la ville, mais aussi de ceux de
sieurs communes voisines. Ce projet imprimé et répandu p
les habitants, fut agréé et réalisé avec quelques modificati
La commission administrative de l'association entra en f
tions le 28 octobre 1851.

Le nombre des souscripteurs s'éleva à 348.

Le produit de la souscription a été:

Du 28 octobre 1851 au 30 octobre 1852, de.	11,159[f]
Du 31 octobre 1852 au 28 octobre 1853, de.	11,004
A reporter	22,163

Report	22,163f 15c
Du 29 octobre 1853 au 27 octobre 1854, de.	10,189 85
Du 28 octobre 1854 au 31 décembre 1855, de	11,894 30
Total	44,247 30

Pour la distribution des secours, la ville est divisée en dix quartiers. Les familles indigentes de chaque quartier sont placées sous le patronage spécial d'un membre du comité d'administration, chargé de les visiter, soit pour s'assurer de leurs besoins, soit pour leur remettre les secours.

La commission se compose du maire, président, des ministres des différents cultes et du médecin cantonal, membres de droit, et de huit patrons par quartier, nommés en assemblée générale des souscripteurs. Elle se réunit le premier et le troisième mercredi de chaque mois, pour entendre les rapports des patrons par quartier et régler les secours proposés en faveur des indigents.

Les secours sont réguliers et hebdomadaires pour les vieillards infirmes, les veuves chargées d'enfants et les orphelins ben as âge. Le montant hebdomadaire de ces allocations varie, selon la situation des indigents, entre 50 cent. et 3 fr.

Des secours non périodiques sont accordés aux indigents qui se trouvent dans un besoin momentané, par suite de maladie ou d'autres causes. Le montant de ces secours varie de 5 à 20 fr. pour trois mois.

Un comité de dames charitables reçoit annuellement de l'association d'assistance une subvention de 300 fr. pour achat de linge et d'étoffes, destinés à la confection de vêtements et d'objets de literie à délivrer aux indigents de chaque quartier, dont les besoins sont reconnus par les patrons.

Le nombre des ménages indigents qui forment la clientèle de l'association d'assistance est en moyenne de 250, dont 200 environ appartiennent à la ville et 50 aux communes environnantes. Les secours délivrés aux indigents forains se sont élevés :

Du 28 octobre 1851 au 30 octobre 1852, à . . 1,
Du 31 octobre 1852 au 28 octobre 1853, à . . 1,
Du 29 octobre 1853 au 27 octobre 1854, à . . 1,
Du 28 octobre 1854 au 31 décembre 1855, à .

A partir du mois de février 1855, les indigents fora passé sous le patronage spécial des commissions ca d'assistance publique, l'association locale de Bischwille de les comprendre dans ses distributions de secours r Mais une souscription spéciale, ouverte en leur faveur e et mars 1855, et dont le produit a été de 2124 fr. 80 été versée à la caisse de la commission cantonale, p répartie entre les pauvres du canton.

La création de l'association d'assistance de Bischwi pour effet :

1° De supprimer la mendicité en ce qui concerne les de la ville, et de la réduire dans une mesure très-sei ce qui concerne les indigents forains;

2° De faire participer aux secours un grand non pauvres honteux auxquels il répugnait de se livrer à dicité;

3° D'approprier autant que possible les secours à la et à l'étendue des besoins des indigents, en les réserva les moments les plus difficiles, tels que la saison rigour les jours de chômage par suite de maladie;

4° De dispenser les amis des pauvres de recourir moyens artificiels de stimuler la charité publique, conn les noms de loteries de charité, de bals et de concerts au des pauvres, moyens en général coûteux et d'un résult vent insignifiant.

Toutefois il convient aussi de montrer le côté faible d manière de procéder. Voici en quels termes se prononc maire de Bischwiller, président de la commission charit

« Établir une caisse destinée à pourvoir aux besoi
« pauvres, c'est provoquer ces besoins à se produire qu
« fois d'une manière peu discrète ; c'est tenter l'ingratitu

« enfants à se décharger de leurs obligations envers leurs vieux « parents. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir présenter au « bureau de bienfaisance des demandes de secours en faveur « de vieillards dont les enfants sont en position de les soutenir. « Ces demandes sont rejetées comme de raison, mais il n'en « est pas moins vrai que les institutions de bienfaisance pu- « blique tendent en général à émousser le sentiment du devoir « dans l'intérieur des familles, et que les administrations chari- « tables doivent se tenir constamment en garde contre cet « écueil. Cette réserve à part, la ville de Bischwiller n'a qu'à « s'applaudir de l'organisation actuelle de son service de cha- « rité. »

L'institution fonctionne d'après un règlement qui a reçu l'approbation préfectorale le 19 septembre 1856, et qui peut être utilement reproduit dans ce compte rendu, parce qu'il est empreint d'une largeur d'allures qu'on recherche dans toutes les œuvres de charité, et que malheureusement on ne trouve pas toujours.

Art. 1. Le bureau de bienfaisance a pour attributions principales la répartition et l'emploi de tous les moyens de secours qui sont mis à sa disposition par l'autorité administrative ou par les particuliers.

Art. 2. A la commission administrative du bureau composée du maire, président, et de cinq administrateurs nommés par M. le Préfet, sont adjoints:

1° Les ministres des différents cultes en exercice dans la localité;

2° Des commissaires ou patrons par quartier, choisis parmi les habitants notables de la ville;

3° Un comité de dames charitables.

Art. 3. La ville avec ses annexes est divisée en dix quartiers, à chacun desquels sont préposés, pour les secours à domicile, un commissaire-patron et une dame de charité.

Art. 4. Les commissaires-patrons et les dames de charité concourent, chacun pour le quartier qui lui est assigné, aux

distributions de secours, prennent et donnent des re
ments sur les demandes des indigents, visitent ceux
secourus par le bureau, afin de connaître leur conduil
de leur famille.

Art. 5. Les dames de charité forment un comit
auquel le bureau accorde une subvention annuelle po
et la confection des objets en linge, literie et vêtement
aux indigents qui sont reconnus en avoir besoin.

La présidente du comité des dames est chargée de
desdits objets.

Art. 6. Les réunions ordinaires du bureau ont lieu le
et le troisième mercredi de chaque mois. La prése
majorité des membres est exigée pour délibérer.

Le président ou, en cas de délégation, le vice-p
convoque les réunions extraordinaires, quand il le
cessaire.

Le bureau se réunit dans l'une des salles de la mair

Art. 7. Dans la première quinzaine du mois d'avril d
année, le bureau tient une assemblée générale à laqu
invitées, en dehors de ses membres, toutes les perso
l'ont secondé par leurs dons dans le courant de l'année

Il est rendu compte dans cette réunion des travaux de
précédente, et de la situation morale et économique du

Il est pris note des observations et propositions des pe
appelées à la séance.

Il y est procédé au renouvellement du personnel d
missaires-patrons par quartier.

Le procès-verbal de l'assemblée est adressé à M. le Pré
l'état des dons provenant de la charité privée.

Art. 8. Le bureau nomme un secrétaire auquel il all
traitement de 100 francs.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-v
de la tenue des registres, ainsi que du soin de prépare
respondance et les pièces de comptabilité du bureau.

Art 9. Le médecin cantonal est spécialement cha

donner ses soins aux indigents malades, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1854. Le bureau confère au médecin cantonal la qualité de membre adjoint avec voix consultative.

Art. 10. Les secours qu'accorde le bureau de bienfaisance sont ordinaires et extraordinaires.

Ils sont ordinaires et permanents pour les aveugles, les paralytiques, les vieillards de plus de soixante-dix ans et les infirmes absolument invalides.

Ils sont extraordinaires et temporaires pour les enfants abandonnés, les orphelins, les veuves chargées d'enfants en bas âge, les malades, les blessés et les indigents se trouvant momentanément sans travail ou dans un cas extraordinaire et imprévu.

Art. 11. Les secours en nature sont donnés de préférence aux secours en argent. Ils consistent à donner du travail, des aliments, des vêtements, des objets de literie, du combustible, des médicaments et, en cas de décès d'un indigent, dans la fourniture d'un cercueil.

Art. 12. Il est tenu par le secrétaire du bureau un registre d'inscription des indigents qui réclament ou auxquels on propose de donner d'office des secours. Ce registre est destiné à contenir les renseignements nécessaires à l'appréciation de l'exacte position des indigents.

Il est tenu au courant par les radiations ou les inscriptions résultant des décisions du bureau dans ses séances ordinaires ou extraordinaires.

Art. 13. Des extraits de ce registre général sont délivrés aux commissaires-patrons par quartier, pour y consigner les secours remis par eux à chacun des indigents assistés de leur ressort.

Art. 14. Dans les cas d'urgence, des secours provisoires peuvent être accordés dans l'intervalle de deux séances du bureau, sauf à demander l'approbation dans la séance qui suit.

Art. 15. Il est également tenu par le secrétaire un état contenant les noms des indigents admis en cas de maladie à la

fourniture gratuite des médicaments, qu'ils soient ou non inscrits sur le registre des secours.

Art. 16. Dans chacune de ses séances le bureau prend connaissance des registres d'inscription des indigents et des malades, et des nouvelles demandes d'admission aux secours, des secours ordonnés d'urgence dans l'intervalle des séances, ainsi que des rapports des commissaires-patrons, des dames de charité et du médecin cantonal, et prononce les radiations, admissions et allocations de secours reconnues nécessaires.

Art. 17. Le bureau prend des délibérations spéciales toutes les fois qu'il s'agit d'organiser un service de fourniture d'aliments aux indigents, ou d'intervenir pour la formation d'un atelier de charité.

Ces délibérations sont soumises à l'approbation de M. le Préfet.

RÉCAPITULATION.

NOMS DES SOCIÉTÉS.	RECETTES.	DÉPENSES.	RESTE en caisse.
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1° Sociétés des inspecteurs des pauvres, à Strasbourg	» »	» »	» »
2° Commission des ouvrages, à Strasbourg	16,698 20	16,698 20	» »
3° Société de charité maternelle, à Strasbourg	11,685 49	7,496 65	4,188 84
4° Société pour l'amélioration morale et pour le patronage des jeunes libérés des prisons civiles de Strasbourg	3,647 16	3,647 16	» »
5° Association de bienfaisance de Bischwiller : *a*) Bureau de bienfaisance . . .	3,425 62	2,107 11	» »
b) Association d'assistance . . .	11,894 30	11,894 30	» »
TOTAUX	47,350 77	41,843 42	4,188 84

APPENDICE AUX ŒUVRES DE BIENFAISANCE.

PRÉLIMINAIRES.

Nous avons placé dans cet appendice toutes les communes qui possèdent des œuvres de bienfaisance établies sur quelque libéralité entre vifs ou de dernière volonté, ou organisées d'une autre manière, avec un certain caractère de fixité et de régularité, et l'intention de combattre l'aumône de la porte. Tout nous engageait à ajouter ce complément à notre compte rendu : l'intérêt de l'exactitude, celui de la justice, et, finalement, celui du bon exemple. Nous n'avons voulu laisser dans l'ombre aucun effort généreux, aucune manifestation de charité intelligente. Dans le principe, lorsque nous nous sommes trouvé en possession d'un dossier à peu près complet pour chaque paroisse, nous avons compris dans le plan de notre travail une notice supplémentaire pour chaque commune, qui devait en résumer la situation au point de vue du paupérisme, de la bienfaisance, des mœurs et des ressources en travail. Mais, à l'exécution, le supplément a pris une grande extension que l'intérêt des notices ne justifiait pas complétement, et qui nous a déterminé à retrancher toutes celles qui ne présentaient pas quelque œuvre organisée et réellement efficace de charité. Le travail ainsi réduit a une place convenable et utile dans notre description ; il la complète, sans la surcharger, et donne satisfaction à d'honorables sentiments.

La division par paroisses a été maintenue dans l'appendice comme dans la partie principale du travail ; mais nous avons eu le soin de faire mention du caractère mixte des œuvres, quelle que fût du reste l'importance relative de la population, nous contentant de placer la description générale de la commune sous la rubrique du culte de la majorité, et réservant à la paroisse proprement dite ses œuvres spéciales.

PAROISSES CATHOLIQUES.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Commune de Hochfelden.

La paroisse de Hochfelden est un exemple du bien opérer sur les habitudes de la population en général, et des indigents en particulier, une bonne organisation de l

Jusqu'en 1850, le paupérisme et la mendicité y ont e déplorable aspect. Vivement affligées de cette situation, rités locales, ecclésiastiques et municipales, prirent à cett la résolution d'établir une maison de refuge pour les e de transformer l'aumône de la porte en secours à domici

A cet effet, la commune fit l'acquisition d'une maiso nable qu'elle appropria à sa destination. Elle établit une s sœurs du divin Rédempteur de Niederbronn, qu'elle co direction de la maison, aux collectes mensuelles en nat argent qui l'alimentent, aux secours à domicile et aux vi malades.

Les bonnes sœurs, au nombre de 3, sont assistées d œuvre par une association de dames, composée de 14 n qui exercent à tour de rôle les fonctions de surveillantes, les pauvres et préparent les collectes.

La comptabilité de la maison est confiée au receveur du de bienfaisance. Le bureau et la maison de refuge n'o maintenant qu'une seule et même action.

Les ressources de l'établissement se composent comme

1° Subvention de la caisse communale.	
2° — de la fabrique de l'église	
3° — du département.	
4° Produit des danses et fêtes.	
5° Quêtes en argent et en nature chez les habitants .	
Total.	

Aujourd'hui, après 8 années d'existence, l'institution cha de Hochfelden a fait disparaître la mendicité, recueilli de

60 enfants orphelins ou abandonnés qu'elle nourrit et dirige, et donné une excellente impulsion à la population qui reçoit comme à celle qui donne.

Commune d'Ingwiller.

(Voir la paroisse protestante, p. 528.)

Paupérisme très-étendu et en progrès. Population composée en très-grande partie d'ouvriers et de petits cultivateurs ne pouvant pas toujours suffire aux besoins de l'hiver avec les travaux de l'été.

La paroisse n'a d'autre œuvre spéciale qu'une caisse affectée aux catholiques et organisée par le curé, dans le but de fournir des médicaments aux indigents malades.

Commune de Neuwiller.

La situation de cette commune est favorable à tous égards, grâce aux mesures charitables prises par l'autorité, secondée par les membres du clergé des deux cultes chrétiens.

Les ressources de la charité sont les suivantes :

1° Un bureau de bienfaisance alimenté par le produit des danses, évalué en moyenne à 20 fr. par an, et par une subvention communale montant à 200 fr. ;

2° Une association mixte de bienfaisance, composée des habitants les plus aisés et alimentée par des quêtes mensuelles qui produisent une somme de 43 fr., dont la distribution est faite chaque samedi par un commissaire spécial, sous la surveillance du curé, du pasteur et du maire ;

3° Des ateliers de charité où les indigents valides sont occupés pendant l'hiver;

4° Le travail des forêts.

A l'aide de ces moyens, la commune est parvenue à éteindre la mendicité.

Commune de Saar-Union.

Situation en voie de progrès, sous l'heureuse influence des institutions charitables. On attribue le malaise local au peu d'intérêt donné à la culture des terres ; au lieu de 150 charrues que

réclamerait la banlieue, les cultivateurs n'en possèdent pas
de 40.

Indigence vigoureusement combattue par une association
ritable mixte, qui recueille des dons à domicile et les fait di
buer chaque semaine par une commission spéciale de 14 m
bres, chargée d'apprécier les besoins de chacun. Bonne influ
exercée sur les enfants, contraints, à peine d'être privés des sec
de l'association, à fréquenter l'école. Aussi l'école est-elle
jours au grand complet.

Cette institution dispose en moyenne d'un revenu mensu
275 fr. et distribue des secours à 61 chefs de famille.

Le bureau de bienfaisance possède un revenu régulier de 31
qu'il emploie à l'achat de médicaments pour les malades pau

Industrie des chapeaux de paille très-développée.

Commune de Saverne.

Situation bonne par l'esprit charitable des habitants aisés,
difficile par l'étendue du paupérisme. La mendicité intérieu
presque complétement disparu sous l'action combinée des i
tutions charitables religieuses ou laïques.

Ces institutions marchant dans la meilleure entente, s'appu
mutuellement dans leur assistance matérielle et morale, et p
duisent le plus grand bien.

Elles comprennent :

1° Une caisse d'épargne ; (voir l'article spécial.)

2° L'hospice qui entretient de 100 à 120 pensionnaires ; (v
l'article spécial.)

3° Le bureau de bienfaisance, qui dispose de 8 à 9,000 fr.
an, appliqués à des secours divers distribués à domicile sous
auspices et par les sœurs de Niederbronn de la manière suivan

Les sœurs visitent les malades à domicile ;

Elles distribuent en loyers d'indigents une somme de 600 f

Elles distribuent à domicile des secours en nature : nourritu
habillements, etc., pour une somme mensuelle de 450 fr., et
outre 50 à 60 stères de bois donnés par la ville en faveur
pauvres malades ou âgés ;

Elles ouvrent un fourneau économique dans les moments de détresse extrême, qui fournit chaque jour de 300 à 400 portions de soupe, lesquelles, dans des temps meilleurs, sont réduites à une vingtaine.

Indépendamment du concours qu'elles donnent au bureau de bienfaisance, les sœurs dirigent un ouvroir de 20 à 25 demoiselles, qui se réunissent une fois par semaine et confectionnent de 300 à 400 objets d'habillement pour les pauvres.

Elles font une quête spéciale pour habiller complétement 30 ou 40 premiers communiants.

Elles vont, avec quelques dames de charité, de maison en maison, pendant la saison du travail, recueillir les économies des pauvres, les déposent dans une caisse appelée *caisse économique*, et les restituent à l'entrée de l'hiver. Les sommes ainsi réservées se sont élevées jusqu'à 3,700 fr.

Outre ces œuvres, la ville pourvoit aux frais d'apprentissage de 6 à 8 garçons, et entretient un ouvroir de 12 à 20 pauvres filles de 13 à 16 ans, dirigé par une sœur de la Providence de Ribeauvillé.

Enfin, la ville possède une conférence de Saint-Vincent-de-Paul établie depuis 1852. (Voir l'article spécial.)

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

Commune d'Andlau.

La situation de cette commune est satisfaisante par le bon esprit qui anime la population, mais moins bonne par le paupérisme. La culture des vignes, une fabrique de laine, l'industrie des chaussons, la fabrique d'indiennes de Saint-Pierre et l'exploitation des forêts, fournissent aux ouvriers valides et à leurs familles un travail abondant, mais en partie trop faiblement salarié.

D'utiles efforts ont été faits par le maire et le curé pour combattre ou réduire la mendicité intérieure. Dans ce but, ils s'aident des institutions charitables suivantes :

1° Une station de sœurs de Niederbronn, établie en 1850 dans l'ancienne abbaye de Sainte-Richarde, et composée

aujourd'hui de 7 religieuses et 2 aides. La congrégation d
soins aux malades à domicile et reçoit dans la maison u
nombre de vieillards infirmes et d'enfants orphelins, à l'
desquels elle pourvoit, au moyen d'une quête annuelle fa
bureau de bienfaisance, et qui rapporte de 8 à 900 fr.; a
de dons en nature faits par la charité des habitants, po
penser autant que possible l'écolage des jeunes enfants re
tuitement à la salle d'asile des sœurs; au moyen de sub
sur les fonds de l'État ou du département; et enfin, avec l
des personnes recueillies dans la maison, qui rendent di
vices de ménage, vont chercher du bois mort, feut
chaussons, cousent, repassent, etc.

2° Un bureau de bienfaisance, reste d'une fondation c
antérieure à 1798. (Voir l'article spécial.)

Commune de Benfeld.

Situation générale rendue difficile par l'agglomération
sive d'un grand nombre d'ouvriers pauvres venus du deh
changent l'aspect et les mœurs de la population et accro
nombre des indigents. Les ressources en travail se form
magasin de tabac, d'un entrepôt pour l'exportation et de la
de Hüttenheim, la plus importante du département.

Les institutions charitables de la commune sont :

1° Un hôpital; (voir l'article spécial.)

2° Un bureau de bienfaisance; (voir l'article spécial.)

3° Une conférence de Saint-Vincent-de-Paul; (voir l
spécial.)

4° Une congrégation de dames dite des *Enfants de
immaculée*, composée de 18 membres titulaires et de 15
gées. Les membres titulaires confectionnent et distribue
vêtements à des enfants qui leur sont assignés à titre de pat
et qu'elles surveillent de leur mieux au domicile paternel,
glise et à l'école; les autres membres concourent à l'acqu
des matières premières destinées aux vêtements.

Ces quatre institutions appliquent leurs bienfaits aux p

sans distinction de culte. Elles sont placées sous la direction du curé, qui les a fondées. Quoique n'ayant pas suffi à éteindre la mendicité, elles ont contribué à la réduire et à exciter dans la commune un grand esprit de charité.

Commune de Blienschwiller.

Paupérisme assez étendu, mais inhérent aux faibles produits de la vigne pendant les dernières années, et conséquemment temporaire. On le combat :

1° Au moyen d'une distribution de terrains à défricher et à mettre en culture ;

2° Par des prêts en semences ;

3° Par une association de jeunes filles, chargée de faire des quêtes régulières en faveur des indigents malades.

Commune de Bœrsch.

Situation peu satisfaisante. Paupérisme assez étendu par l'effet de la suppression de la fabrique d'armes blanches de l'État et la série des mauvaises années, mais d'habitudes généralement recommandables.

Les pauvres sont soutenus par les institutions suivantes :

1° Un hospice; (voir l'article spécial.)

2° Un bureau de bienfaisance alimenté par deux quêtes hebdomadaires, dont la fondation remonte à un temps immémorial ; par les subventions de la caisse municipale et de l'hospice, qui s'élèvent à 400 fr., et par un legs de 50 fr. provenant de la succession de l'ancien curé, feu M. Wollbrett.

Commune de Châtenois.

La situation de cette paroisse importante n'est bonne, ni au point de vue de l'aisance commune, ni au point de vue de la discipline générale. L'industrie du tissage pour le compte de Sainte-Marie-aux-Mines y est très-répandue; mais la culture de la terre y est négligée, et la classe ouvrière manque de prévoyance. De leur côté, ceux qui fournissent aux ouvriers le travail du jour, ne les encouragent guère à devenir meilleurs.

Le paupérisme de Châtenois est très-étendu, mais n'est pas accompagné de mendicité, grâce à l'énergie de l'administration locale. Cependant les efforts du maire et ceux du curé pour fonder parmi les travailleurs une association de secours mutuels ont échoué.

Les institutions charitables par lesquelles on combat la misère sont les suivantes :

1° Deux sœurs de Niederbronn pour soigner les malades à domicile, appelées en 1855;

2° Un système de cotisations annuelles en argent ou en nature, pour fournir aux sœurs les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur œuvre, produisant en moyenne la somme de 2,376

A laquelle il faut ajouter les revenus du bureau de bienfaisance, évalués à la somme de 250

Total 2,626

Les besoins des indigents sont évalués, à raison de 150 fr. par tête, à la somme de 6,700

Il en résulte un déficit de 4,074

C'est-à-dire l'indigence extrême avec son cortége de misères morales.

3° Des subventions sur les fonds de l'État ou du département.

Commune d'Erstein.

Bonne situation. Paupérisme peu étendu et assisté avec beaucoup de suite par les moyens suivants :

1° Une maison de santé dirigée par deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et consacrée à deux sortes d'indigents malades : les incurables, parmi lesquels on comprend les infirmes, les vieillards et les autres personnes incapables de pourvoir à leur entretien par le travail; les pauvres atteints de maladies aiguës. Les premiers sont en moyenne au nombre de 8 et les derniers de 40. Les ressources de la maison se forment d'une subvention municipale fixée à 600 fr. par an; du produit d'une quête en argent, à

domicile, rapportant de 200 à 300 fr.; du produit d'une quête en nature, et enfin d'autres dons volontaires, dont la valeur ne pourrait être indiquée que très-approximativement.

2° Un bureau de bienfaisance fondé en 1817, qui pourvoit aux besoins de 85 indigents, avec 5000 à 6,000 fr. de revenus réguliers en argent et 5,000 kilogr. de pain.

3° Une association laïque de bienfaisance, composée de 24 dames, qui se réunissent tous les mardis pour confectionner des vêtements en faveur d'enfants pauvres assidus à l'école et d'une bonne conduite. En 1856 l'association a distribué 200 articles de vêture, dont la matière première avait été acquise avec les ressources de la charité de ses membres ou les dons de la charité publique.

4° Une association de demoiselles en faveur des pauvres malades, composée de 24 membres et placée sous la direction du curé de la paroisse. Sa mission consiste à visiter les malades indigents, à étudier leurs besoins et à les assister, au moyen du produit d'une collecte faite parmi les associées, de celui d'une loterie organisée de concert avec la société des dames, et des dons de la charité. Les malades visités et secourus par l'association s'élèvent annuellement à 50 ou 60.

Commune de Gerstheim.

En 1851 M. le baron de B... établit une maison de refuge pour les vieillards et les enfants abandonnés ; il y installa trois sœurs de Niederbronn et la pourvut d'un mobilier ainsi que des ressources convenables à sa destination. Le refuge a déjà recueilli un vieillard et plusieurs enfants à qui les sœurs donnent les soins que réclame leur état. Indépendamment de ce service intérieur, dont la commune apprécie toute l'opportunité, les sœurs donnent aux malades du dehors les secours de la charité ; elles ont à leur disposition une petite pharmacie avec laquelle elles font le plus grand bien. La commune, sous cette bonne influence, est sans contredit l'une des mieux pourvues d'entre les petites communes riveraines du Rhin, que les inondations ont si cruellement éprouvées. Une bonne partie de la population se compose d'ouvriers étrangers attirés sur les

lieux par le bas prix des logements et les travaux du fleuve. I
autre côté, un certain nombre de familles aisées ont success
ment transporté leur fortune et leur industrie en Amériqu
réduit encore la population qui pouvait donner des secours e
travail.

Commune de Marckolsheim.

Situation satisfaisante. Paupérisme assez restreint; mend
interdite. Les secours de la charité sont distribués soit à l'I
pice, soit à domicile.

Les institutions charitables de la commune sont :

1° Le bureau de bienfaisance; (voir l'article spécial.)

2° L'hospice ; (voir l'article spécial.)

3° Une société de secours mutuels récemment fondée s
l'invocation de Saint-Lazare et dont les statuts ne sont pas enc
approuvés.

Commune d'Obernai.

Bonne situation au point de vue charitable et des ressour
en travail agricole ou industriel. Moins heureuse quant à l'étend
du paupérisme et aux habitudes de la classe pauvre, qui rend
partiellement stériles les efforts recommandables de la cure et
la mairie contre la misère. Les pauvres sont assistés par l
institutions suivantes :

1° Un bureau de bienfaisance; (voir l'article spécial.)

2° Un hospice; (voir l'article spécial.)

3° Une association de dames, composée de 14 membres, do
la mission consiste à quêter tous les trois mois les moyens d'as
surer en hiver une distribution de soupes aux enfants assidus
l'école et au travail, et à donner du travail aux femmes par le filag
du chanvre et le tissage de toiles et de siamoises, dont l'associatio
fait ensuite confectionner des vêtements. L'association recueille
cet effet la somme approximative de 1,200 à 1,500 fr., qu'elle vers
dans la caisse du bureau de bienfaisance. Elle a été fondée e
1838 par le zèle pieux de Mme la baronne de G....

Commune d'Osthausen.

Situation bonne. Bien que le paupérisme ait grandi depuis quelques années, il reste encore relativement faible. Grâce aux efforts de la cure et de la mairie, la mendicité intérieure a été supprimée et remplacée par des distributions hebdomadaires en nature ou en argent, provenant d'une cotisation volontaire adoptée depuis 1845, et qui commence en novembre pour finir en avril.

Communes d'Ottrett-le-Haut et d'Ottrett-le-Bas.

Situation peu favorable. Population généralement peu aisée, surtout depuis la suppression de la fabrique d'armes blanches du Klingenthal; mais en outre trop facilement entraînée au jeu et à la boisson; éprouvée également par le travail dans les carrières de grès. Paupérisme étendu.

Fondation Sigrist-Élisabeth en faveur des pauvres vieillards ou infirmes de la paroisse. Cette fondation date de 1856 seulement. Elle a pour objet l'établissement d'une maison de santé ou de refuge pour les indigents invalides. La congrégation de Niederbronn, chargée de l'organiser, a envoyé deux sœurs pour commencer le service, qui reçoit d'encourageants secours de la charité privée.

Commune de Rosheim.

Situation sensiblement améliorée par les efforts du clergé paroissial. Paupérisme étendu, mais convenablement soulagé. La mendicité a été supprimée. La commune possède :

1° Un bureau de bienfaisance (voir l'article spécial), assisté d'un comité auxiliaire de charité chargé de quêter et de présider aux distributions de secours, sous la direction du clergé de la paroisse.

Cette organisation, due au zèle du curé, remonte à 1854 et a été calquée en grande partie sur celle de Molsheim. La première année le comité a recueilli 5,500 fr., la seconde et la troisième ont donné des résultats un peu moindres, mais encore excellents. L'hospice, le comité et le bureau de bienfaisance s'appuient mutuellement, de manière à n'avoir qu'un même but et en quelque sorte qu'un même personnel pour agir.

2° Un hospice; (voir l'article spécial.)

3° Un ouvroir dirigé par un comité de dames et c
selles, dont les membre se réunissent tous les jeudis dan
salles d'école, pour travailler à la confection de vêtements
d'enfants pauvres.

Commune de Sand.

Situation bonne. Paupérisme peu étendu, bien soulag
travail des fabriques de Hüttenheim et d'Ebl, et celui d
Esprit marqué de charité.

La commune possède une association de dames, form
curé et composée de 8 membres qui se réunissent régul
tous les jeudis, pour s'édifier en commun et travailler à la c
de vêtements pour les enfants pauvres les plus recomm

Commune de Schlestadt.

Situation peu favorable par l'étendue du paupérism
d'industrie locale et le défaut de fortunes capables de
les sacrifices de la charité; mais bonne par l'importance
blissements publics de bienfaisance dont la ville est dotée

1° Un bureau de bienfaisance; (voir l'art. spécial.)

2° Un hospice; (voir l'art. spécial.)

3° Une station de 5 dames de Niederbronn entrete
le bureau de bienfaisance;

4° Une conférence de Saint-Vincent de Paul fondée
six ans; (voir l'art. spécial.)

5° Une conférence de dames composée de 40 men
établie depuis quinze ans, pour confectionner des vêt
en faveur des pauvres, avec le produit de cotisations
nelles et celui d'une loterie annuelle;

6° Une confrérie d'hommes embrassant 1400 membr
7° *Idem* de femmes *idem* 1408 *idem*
8° *Idem* de garçons *idem* 400 *idem*
9° *Idem* de filles *idem* 600 *idem*
formées dans un but d'édification commune et de
mutuel en cas de maladie, mais ne possédant aucuns re

10° Une caisse d'épargnes. (Voir l'article spécial.)

Commune de Westhausen (Erstein).

La situation de cette commune est bonne. La mendicité intérieure a été supprimée, grâce au bon emploi des ressources de la charité privée et de celles du bureau de bienfaisance, qui s'élèvent tant en nature qu'en argent à la somme de 700 à 800 fr. Les secours sont distribués à domicile. A raison des faibles salaires que gagnent un certain nombre de journaliers pauvres, les habitants aisés leur font délivrer 60 miches de pain tous les samedis.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Commune d'Avolsheim.

La situation de cette commune n'est pas favorable. Les pauvres sont nombreux, insouciants et peu laborieux. Ils ont fait, jusqu'à ce jour, échouer les efforts tentés pour diminuer leur nombre et leur donner de meilleures habitudes.

Ces efforts consistent en collectes mensuelles qui, jointes à quelques secours de l'État, ont porté jusqu'à 1100 fr. les ressources dont la caisse de charité a pu disposer pour son œuvre. Les distributions sont faites en nature : soupes, pain, riz, légumes secs, etc. ; les pauvres étrangers reçoivent quelques secours en argent.

Commune de Brumath.

Cette paroisse est chargée de pauvres qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport des mœurs et du travail. Elle a appelé à son aide trois sœurs de Niederbronn pour donner des soins aux malades, présider à la distribution des soupes entretenues par le bureau de bienfaisance, et diriger un asile de vieillards et d'infirmes créé par la charité privée, où sont reçus les malheureux de la commune et même ceux des communes voisines, sans distinction de culte. Les sœurs institutrices de l'ordre de la Providence les assistent dans leur œuvre, en faisant confectionner dans l'école-ouvroir des jeunes filles, des vêtements pour les enfants pauvres, avec des étoffes qui leur sont fournies par la charité privée.

Commune d'Ergersheim.

Situation excellente. Paupérisme réduit; population aisé laborieuse; banlieue d'excellent rapport.

Les pauvres d'Ergersheim sont assistés par la caisse de c rité qui dispose en leur faveur des revenus suivants :

67 fr. spécialement applicables à l'achat de bois de chauffa

157 fr. applicables également, par affectation spéciale, à l' billement d'enfants pauvres admis à la première communi

45 fr. applicables, au même titre, à l'achat de coton, aigui et mouchoirs, pour donner du travail aux petites filles pauv qui fréquentent l'école et l'église.

Commune d'Ernolsheim.

La situation de cette commune est assez favorable. Quoi la population pauvre soit nombreuse, les autorités et les ha tants sont parvenus à la soustraire à la mendicité, en orga sant un système d'engagements volontaires, qui permet à caisse de charité de fournir aux malheureux, hebdomadai ment et pendant huit mois de l'année, 75 kilogr. de pain 3 fr. en argent. Outre cette assistance locale, dont les r sources sont fournies par 35 souscripteurs, les pauvres encore à leur disposition 35 arpents de terre loués de la co mune par la famille H...., de Kolbsheim, dans le but de pr curer un travail honorable aux pauvres valides.

Commune de Fegersheim.

La commune de Fegersheim a une population pauvre ass étendue. Elle procède comme la précédente, par voie de quêt régulières, pour en diminuer le chiffre; mais les efforts trè soutenus des autorités locales n'ont pas encore atteint cet in portant résultat. Les quêtes mettent la caisse de bienfaisan en mesure de distribuer par semaine environ 42 miches pain de 1 ½ kilogr. et 5 à 6 fr. d'argent.

Commune de Fessenheim.

Le comité de charité de cette commune fonctionne réguli rement; il reçoit mensuellement, de souscripteurs, la somn

de 30 à 35 fr. dont les 2/5 sont adressés à la commission cantonale d'assistance publique. Le nombre des pauvres mendiants ou vagabonds a sensiblement diminué sous son influence; mais il diminuerait plus rapidement encore, si l'usure et les cabarets ne l'alimentaient pas constamment.

Commune de Geispolsheim.

Cette commune est dans une position satisfaisante. Le curé de la paroisse a organisé un système de quêtes hebdomadaires, dont les jeunes filles de la commune sont chargées, et qui ont lieu tous les dimanches à la sortie de la messe. Les produits de la quête, en nature ou en argent, sont distribués dans la journée même par les soins du curé. De son côté la mairie à établi un archer ou garde des pauvres, appelé vulgairement *chasse-pauvre,* qui est chargé de réprimer la mendicité.

Commune de Haguenau.

La ville de Haguenau forme deux paroisses, celle de Saint-George et celle de Saint-Nicolas. Elle est la seconde ville du département par le nombre de ses habitants, et relativement la plus favorisée par l'importance de ses biens communaux et de ses revenus charitables. Quoique laborieuse, sa population manque d'industrie et d'initiative. Établie sur un terrain sablonneux, qui exige de grands frais et ne se prête convenablement qu'à certaines cultures industrielles, elle renferme une classe de journaliers très-étendue et un nombre proportionnel d'indigents qui dépasse de beaucoup la moyenne ordinaire. Cela tient principalement à ce que le paupérisme de Haguenau a des conditions particulières, enviées des pauvres des communes environnantes, qui cherchent par tous les moyens possibles à s'en assurer les bénéfices. De là vient, qu'à l'exemple de ce qui se passe à Strasbourg, la population de la ville grandit d'année en année par l'addition d'un certain nombre de familles pauvres, tandis que la portion aisée des habitants reste stationnaire, si même elle ne s'affaiblit pas. Les forêts immenses qu'elle possède par indivis avec l'État favorisent le

maraudage; la riche dotation de l'hospice favorise l'incurie; garnison favorise les habitudes de cabarets, de dissipation d'inconduite, et de ces faits réunis il résulte une situation qui contraste avec ce qu'on serait en droit d'attendre des effo tentés pour donner à la masse de la population une meilleu tenue et une entente plus heureuse de ses véritables intér

On vient à l'aide de la classe indigente par les moyens su vants, qui s'appliquent également aux pauvres des deux p roisses :

1° Un hôpital-hospice; (voir l'art. spécial.)

2° Un bureau de bienfaisance; (voir l'art. spécial.)

3° Les sœurs de la Providence, au nombre de 10, charg de la direction des écoles de filles et qui, outre ce servic s'occupent encore activement du soulagement des pauvres, av les économies nécessairement modestes qu'elles font sur l ressources affectées à leur propre entretien;

4° Une conférence de Saint-Vincent de Paul; (voir l'art. sp cial.)

5° Un ouvroir de dames, composé de 22 membres et anin d'un excellent esprit. Cette institution se met en mesure faire chaque année trois distributions de vêtements : l'un aux premiers communiants, l'autre aux salles d'asile et troisième aux écoles. Ces distributions s'appliquent en moyenn à 450 enfants, entre lesquels les écoles ont compté jusqu'à 22 participants choisis parmi les enfants pauvres les plus recom mandables par leur conduite.

Indépendamment du service des écoles, les dames de charit s'occupent des enfants nouveau-nés, pour lesquels elles con fectionnent des layettes; elles ont également la surveillance e le patronage des jeunes filles des ouvriers de la commune, ain que celle des enfants qui se préparent à la première communior

Les ressources dont les dames de charité disposent, s'élèven en moyenne à 2000 fr., et se composent de leurs cotisation personnelles, d'une allocation du conseil municipal et du produi d'une quête et d'une loterie annuelles.

6° Une station de 4 sœurs du divin Rédempteur. Quoique peu nombreuses, eu égard à l'étendue de leur mission et à l'importance de la ville, les bonnes sœurs rendent à la population de grands services, non-seulement en multipliant leurs soins aux malades, mais encore en exerçant une salutaire influence dans les ménages qui réclament leur assistance morale et spirituelle, et en se tenant à la disposition de l'administration locale, pour toutes les œuvres qui rentrent dans leur vaste mission.

7° La maison centrale fait chaque jour une distribution de soupes à une trentaine de pauvres.

8° Une caisse d'épargnes. (Voir l'art. spécial.)

Commune de Molsheim.

La commune de Molsheim est l'une des plus favorisées du département par le nombre relatif de ses pauvres, l'importance de ses revenus communaux et charitables, le travail industriel et la richesse de son sol. La mendicité a disparu de ses rues, grâce à l'énergie de son administration et à l'activité charitable de son clergé et de sa population aisée. Les institutions sur lesquelles l'administration s'appuie pour lutter contre le paupérisme, d'ailleurs peu recommandable par ses mœurs, sont les suivantes :

1° Un hôpital-hospice; (voir l'art. spécial.)

2° Un bureau de bienfaisance; (voir l'art. spécial.)

3° Un atelier de charité qui emploie annuellement 4000 fr.;

4° L'œuvre pour l'abolition de la mendicité, dite de Saint-Vincent de Paul.

Cette dernière institution date de 1854. Elle recueille annuellement, par la voie des souscriptions, une somme de 4000 à 5000 fr., à laquelle il faut ajouter une subvention de 200 à 300 fr. de la caisse municipale, et un secours de pareille somme sur les fonds de l'État ou du département.

Elle fait gratuitement chaque jour trois distributions de soupe et de légumes à 16 vieillards et à 65 enfants. Les enfants admis à jouir des bienfaits de l'œuvre, reçoivent en outre l'instruction élémentaire et l'instruction religieuse dans deux

salles de l'hospice où ils passent la journée. Il est p
leur habillement aux frais de l'œuvre, qui a ouvert à
néfice un atelier de travail dirigé par deux sœurs hosp
Le produit du travail de chaque enfant est porté à son
et appliqué à ses vêtements; il s'élève en moyenne au
la dépense de l'œuvre.

A cette œuvre s'est jointe une conférence de Saint
de Paul (voir l'art. spécial.), qui se consacre au soulage
pauvres à domicile, au moyen de secours en argent, vê
linge, etc., qu'elle se procure avec ses ressources pro
produit d'une loterie annuelle.

Commune de Mommenheim.

La situation de cette commune est peu favorable; l
risme y est très-étendu, l'aisance rare et le travail b
culture du sol.

Néanmoins, les autorités locales ont tenu à lutter
mendicité par l'organisation de secours en nature,
distribution est confiée depuis 1850 à 2 sœurs de Nied
Les religieuses reçoivent en dépôt les provisions, le
les effets de toute nature que la libéralité des habitan
leur disposition; elles en font l'emploi en faveur des v
et des enfants principalement; elles distribuent trois
jour de la soupe aux plus nécessiteux d'entre eux, et
que les enfants secourus fréquentent l'école et l'égli
comité composé d'une trentaine de personnes, désigné
le principe par le Conseil municipal, mais aujourd'hui
tées par le comité lui-même, selon ses besoins, ass
bonnes sœurs sous la direction du curé.

L'œuvre fait du bien, mais elle ne dispose pas de ress
en proportion avec les besoins de la commune.

Commune de Mutzig.

Cette commune possède une manufacture d'armes de
une fabrique de quincaillerie, le tricot des gants de soie
des chaussons; elle a une banlieue fertile, des terres, d
et des vignobles; elle est donc richement pourvue de

Malheureusement la population ouvrière manque d'ordre et d'économie; elle alimente une vingtaine de brasseries ou de cabarets, et entretient le paupérisme local, malgré les efforts que la charité lui oppose au moyen des institutions suivantes :

1° Un bureau de bienfaisance; (voir l'article spécial.)

2° Une association de dames en faveur des enfants-catéchumènes, composée de 8 membres, qui se distribuent les divers quartiers de la ville et disposent annuellement de 200 fr., produit de cotisations;

3° Une fondation spéciale, en faveur des ouvriers infirmes ou âgés de la manufacture, donnant chaque année 200 fr.;

4° Une masse de réserve formée à la manufacture pour pourvoir aux besoins les plus impérieux des ouvriers malades ou en chômage forcé;

5° Un quêteur public chargé de recueillir deux fois par semaine les dons en nature que les habitants mettent à la disposition du bureau de bienfaisance, et qui sont distribués à la maison commune.

Commune d'Oberschæffolsheim.

Situation bonne. Paupérisme peu étendu, population laborieuse.

Les pauvres sont assistés avec le produit d'un legs, qui s'élève annuellement à 150 fr.

Commune de Schiltigheim.

(Voir pour la situation générale la paroisse protestante.)

Les institutions charitables propres à la paroisse sont les suivantes :

1° Une société de bienfaisance dite de Saint-Vincent-de-Paul, formée de dames, au nombre de 10, qui confectionnent des vêtements pour une somme annuelle de 400 fr. Elles sont aidées dans leur œuvre par les jeunes filles des écoles.

2° Une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, qui a établi depuis la fin de 1856, un fourneau économique distribuant chaque jour 100 portions de soupe, à 10 cent. la portion. Les membres de la conférence visitent les pauvres et remplissent à leur égard la mission bien connue des conférences.

Commune de Schnersheim.

Situation favorable. Paupérisme restreint.

On a organisé dans cette commune des distributions hebdomadaires de pain, qui s'élèvent à 50 kilogr., et des quêtes mensuelles à l'église, qui produisent en moyenne une trentaine de francs. Les restes des repas des cultivateurs aisés et leur défroque sont également distribués aux pauvres. La plus grande partie du produit des quêtes est appliquée à l'œuvre de la commission d'assistance du canton de Marmoutier.

L'annexe *Kleinfrankenheim* est dans une position également bonne; elle a adopté comme Schnersheim le système des distributions de pain et des quêtes à l'église en faveur des pauvres de la commune et de ceux du canton de Marmoutier.

Commune de Soultz-les-Bains.

Cette commune s'est longtemps distinguée par le développement qu'y avait pris la mendicité. Mais, depuis l'installation du desservant actuel, les pauvres, du reste très-nombreux, ont dû renoncer à cette ressource. On pourvoit à leurs besoins les plus pressants, au moyen de quêtes mensuelles qui sont faites pendant les mois les plus rigoureux de l'hiver et de la morte-saison, et produisent, environ 80 fr., qu'on applique à des distributions de riz, de pain et de pommes de terre. Le travail des carrières, quoique mal payé, attire dans la localité des ouvriers inoccupés du voisinage et contribue à augmenter le nombre des pauvres à soutenir. La banlieue est très-petite et la portion la plus importante appartient à des propriétaires étrangers.

Outre ces quêtes mensuelles, M. le curé de la paroisse a réussi à grouper autour de la bannière de la sainte Vierge une cinquantaine de jeunes filles, qui s'engagent, d'après les règles de leur association, à se soutenir mutuellement en cas de maladie ou d'indigence.

Commune de Still.

Le desservant de cette paroisse a également organisé une congrégation de 50 jeunes filles sous le nom de congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, qui s'engagent à se soutenir mu-

tuellement et à prêter leur assistance aux autorités locales, dans toutes les entreprises qui ont pour objet de soulager les malheureux. La commune est bien pourvue de travail industriel par la manufacture d'armes de Mutzig, les carrières et les chaussons; elle a de l'aisance, un nombre de pauvres relativement restreint, mais des habitudes qui nuisent à sa prospérité matérielle et morale.

Commune de Truchtersheim.

Grâce à la prospérité agricole des habitants du canton de ce nom, la commission d'assistance publique, qui siége au chef-lieu, a pu supprimer la mendicité, établir un système convenable de distributions à domicile, et appliquer au delà de 2,000 fr. au soulagement des pauvres des cantons de Marmoutier et de la Petite-Pierre.

Commune de Wolxheim.

Riche en culture et en travail d'industrie, pays vignoble, situé aux bords du canal de la Bruche, avec un chantier et des carrières. Classe ouvrière nombreuse, mais assez rangée pour que les pauvres, dont le nombre a déjà diminué depuis quelques années, subissent l'action bienfaisante des institutions de charité, bien dirigées par le curé et le maire du lieu, et renoncent à la mendicité.

Les institutions sont les suivantes :

1° Une caisse de charité alimentée par des dons mensuels en nature et en argent. Le comité de bienfaisance se réunit tous les mois pour procéder au règlement des comptes. Il a établi un fourneau économique pour la confection de soupes, dont il fait surveiller la distribution par un de ses membres à tour de rôle.

2° Une conférence de Saint-Vincent-de-Paul. (Voir l'article spécial.)

Commune de Wasselonne.

(Voir la paroisse protestante.)

Le nombre des pauvres de la paroisse est très-étendu, quoique en voie de diminution depuis quelque temps. Cela tient à ce que la communauté s'est constituée peu à peu avec des familles d'ou-

vriers attirés dans la ville par l'industrie locale, et qu'elle n'a pas encore pu s'asseoir aussi solidement qu'elle le fera avec le temps, sur les habitudes d'une existence plus aisée et plus régulière. Il y a peu de fortune parmi les paroissiens, en sorte qu'ils n'ont pas encore pu organiser des œuvres spéciales pour le soulagement de leurs pauvres. Ceux-ci prennent part à l'assistance donnée par les institutions mixtes suivantes :

1° Une caisse de charité, alimentée par des dons ou des souscriptions régulières et une loterie, recueillant à peu près 1400 à 1600 fr. par an;

2° Un ouvroir de charité formé par des dames qui se réunissent une fois par semaine pour confectionner des vêtements au profit des pauvres;

3° Une société de secours mutuels. (Voir l'article spécial.)

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Commune d'Eschbach.

La situation de cette paroisse est très-satisfaisante. Il y a, il est vrai, peu d'aisance parmi les familles, mais un grand esprit de charité et des habitudes de travail.

Jusqu'en 1854, date de l'établissement des commissions cantonales, l'aumône de la porte, distribuée sans règle ni ordre, était la seule manière de pourvoir aux besoins des malheureux; mais, à partir de 1855, les autorités locales, de concert avec les chefs de famille, formèrent la résolution d'éteindre la mendicité. On fit avec soin un relevé des individus en état d'être secourus, et chaque habitant, membre de l'association nouvelle, s'engagea à fournir à l'un d'eux, pendant un laps de temps qui ne dépasse jamais une semaine, un, deux et même trois repas par jour. Le plus souvent même, surtout quand il s'agit d'enfants ou de personnes en état de faire quelque travail, le pauvre s'assied à la table de celui qui l'assiste et cherche à se rendre utile.

Tous les deux ou trois mois, la répartition des pauvres est remaniée. De cette manière, ajoute M. le curé du lieu, les ha-

bitants de cette pauvre commune ont résolu en partie le difficile problème de la suppression de la mendicité.

Commune de Lauterbourg.

La situation de la paroisse n'est généralement pas favorable; le nombre relatif des pauvres est considérable et le niveau des fortunes très-bas. D'un autre côté, la ville est sans industrie et sans commerce depuis que les lignes de fer ont déplacé le transit ou détruit la petite batellerie du Rhin.

La charité publique et privée s'appuie sur les institutions suivantes :

1° Un hospice; (voir l'article spécial.)

2° Un bureau de bienfaisance; (voir l'article spécial.)

3° Une association de charité formée de la presque totalité des habitants ayant quelque aisance. Cette œuvre, née sous l'empire des besoins de la population indigente, a établi un comité d'administration composé d'une dizaine de dames et de quelques messieurs, et fonctionne en permanence à côté du bureau de bienfaisance et de l'hospice, dont il est l'auxiliaire. Elle se procure des ressources par voie de souscriptions régulières, employées à la confection de soupes pendant la mauvaise saison et à quelques distributions en argent.

Commune de Niederbronn.

(Voir la paroisse protestante.)

La paroisse catholique de Niederbronn se trouve dans une situation particulièrement favorisée au point de vue de l'assistance des pauvres. Elle est le siége de la maison-mère des sœurs du divin Rédempteur, par conséquent le lieu où les religieuses s'exercent à la pratique de leur mission charitable. Il est peu de familles pauvres qui ne soient visitées et secourues par elles ; beaucoup d'enfants sont recueillis et nourris au couvent. En outre, Niederbronn possède des bains assez fréquentés pendant la saison; elle est riche en forêts et en travail industriel, et se trouve en mesure de donner l'assistance la plus complète à ses pauvres valides et invalides. Mais, soit que l'abondance des ressources charitables devienne un

attrait pour les indigents des communes environnantes ou un encouragement pour ceux de la ville, il est certain que le nombre des individus inscrits et secourus comme tels comprend le cinquième de la population paroissiale.

Le couvent est secondé dans son œuvre par une société de dames pieuses, occupées à visiter les pauvres et les malades, et à leur distribuer des secours matériels et spirituels, dans la mesure des moyens mis à leur disposition par les souscriptions des membres, les dons des fidèles ou les subventions communales.

Commune de Scheibenhard.

Cette commune possède une fondation dont le produit annuel de 84 fr. est affecté par moitié seulement aux pauvres de la localité; l'autre moitié est consacrée au soulagement des pauvres du Scheibenhard bavarois.

Commune de Wissembourg.

(Voir la paroisse protestante.)

La situation de la paroisse n'est pas favorable, le nombre des indigents y est relativement élevé. Cela tient à ce qu'une partie de la population se compose de familles de travailleurs, appelées dans la ville à une époque où l'industrie locale était plus prospère et son activité stimulée par l'étendue exceptionnelle de l'arrondissement, qui, comme chacun le sait, a été réduit de près de moitié par les traités de 1815. Depuis 1851 les émigrations et la nécessité d'aller chercher dans d'autres parties de l'empire du travail ou une carrière, ont diminué le chiffre total de la population urbaine de près de sept cents âmes, soit d'un huitième du chiffre constaté à cette époque. La banlieue est riche en terres, en vignes et en forêts, mais la maladie de la vigne et la série des mauvaises récoltes, qui ont affligé le pays jusqu'en 1857, ont pesé cruellement sur la situation des propriétaires.

La bienfaisance s'appuie sur les institutions suivantes:

1° Un hôpital; (voir l'art. spécial.)

2° Un bureau de bienfaisance; (voir l'art. spécial.)

3° Les sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, qui joignent à la direction des écoles l'habitude de faire de temps en temps des distributions de soupe et de vêtements aux enfants pauvres de leurs classes, avec le produit d'une loterie annuelle de charité;

4° Une société de charité maternelle, établie pour tous les cultes, sans distinction, et composée de 133 membres, 40 catholiques, 84 protestants et 9 israélites.

L'association a formé d'abord un comité général d'administration comprenant environ le tiers des membres, lequel s'est subdivisé à son tour en sept commissions répondant aux divers services qui suivent:

L'assistance des femmes en couche et des enfants au-dessous de 3 ans;

La surveillance des salles d'asile, qui comprend la confection ou l'acquisition des vêtements, dont on fait la distribution deux fois par an aux enfants pauvres;

La direction de l'ouvroir destiné à l'instruction professionnelle des filles adultes, sorties des écoles. L'ouvroir à son tour habille deux fois par an ceux de ses élèves qui sont indigents;

La direction de l'apprentissage des garçons adultes pauvres, au nombre moyen de 12, et qui sont également habillés deux fois par an;

La direction du travail à distribuer à de pauvres femmes, pour filer le chanvre et préparer la toile destinée à la confection des vêtements que la société distribue;

5° Une société mixte de secours mutuels entre ouvriers et apprentis en cas de maladie, composée de 32 membres;

6° Une société mixte de secours mutuels entre maîtres et ouvriers, avec une section pour les femmes; (voir l'art. spécial.)

7° Une caisse d'épargnes. (Voir l'art. spécial.)

PAROISSES PROTESTANTES.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Commune d'Altwiller.

Situation bonne. Paupérisme restreint; bon esprit de la population.

L'exercice de la bienfaisance y est convenablement réglé. La caisse de charité, quoique d'un faible rapport, est administrée par une commission qui s'est adjoint un comité auxiliaire de dames, chargé de l'éclairer sur les besoins des familles et de l'assister dans la distribution des secours. La totalité de ces derniers est évaluée à 1000 fr. par an.

La classe ouvrière trouve de l'occupation et des ressources dans la confection des chapeaux de paille, la broderie et la culture du domaine du duc de Galiera à Bonnefontaine. Une vingtaine de personnes de la classe indigente ont quitté la commune pour aller chercher du travail dans la Meurthe.

Commune de Bouxwiller.

La situation de la paroisse est bonne. La ville de Bouxwiller, en particulier, possède une florissante exploitation de mines et une fabrique de produits chimiques, qui occupent beaucoup de bras, à côté d'une agriculture prospère.

Le paupérisme y a peu de développement, tandis que ses institutions charitables sont établies sur de larges bases et s'appliquent à tous les cultes sans distinction.

Ces institutions sont les suivantes:

1° Le bureau de bienfaisance qui, par ses revenus propres et le produit des quêtes, est en mesure de fournir à chaque indigent, sans distinction de culte, un secours moyen annuel de 35 fr. La commission administrative a divisé les indigents en deux classes: celle des indigents secourus en permanence, tels que les vieillards et les infirmes, et celle des malades et des indigents valides sans travail, qui sont secourus temporaire-

ment. Chaque classe comprend trois catégories de malheureux, d'après l'importance des secours dont ils ont besoin :

En hiver, le secours hebdomadaire est de

1 f 25 c pour la 1re catégorie,
1 00 pour la 2e catégorie,
0 75 pour la 3e catégorie.

En été, les secours sont réduits de 25 centimes.

Des dames patronesses, sous la direction des ministres de leur culte respectif, font la distribution des secours au domicile des indigents.

2° L'hospice, l'un des mieux dotés du département. Il étend ses bienfaits non-seulement aux malades et aux indigents, par des soins médicaux et des distributions importantes, mais encore, en assurant aux familles la gratuité de l'enseignement primaire, celle des salles d'asile et celle des ouvroirs organisés pour les jeunes filles; ces derniers reçoivent près de 260 à 270 élèves (264 en 1857, 270 en 1858).

En outre, cet établissement a placé en apprentissage 13 orphelins et mis en nourrice 6 petits enfants.

3° La caisse d'aumônes ajoute à ces charités 1000 fr. qu'elle consacre à des pauvres d'une catégorie particulière, qui ne figurent pas toujours dans les listes des autres établissements. Ces pauvres sont divisés en trois classes: 1° celle des secourus en permanence, comprenant 77 personnes ; 2° celle des secourus temporairement, qui est de 93 personnes; 3° celle des secourus accidentellement, qui s'élève en moyenne à 78 personnes. Les secours consistent principalement en vêtements, aliments, bois de chauffage, etc.

4° Une caisse d'épargnes. (Voir l'art. spécial.)

Commune de Dettwiller.

La situation de la population paroissiale est satisfaisante; mais la mendicité du dehors lui crée des difficultés. Depuis 1826 on a fait plusieurs tentatives pour lutter contre ce fléau, sans pouvoir réussir à l'extirper.

Les ressources appliquées au soulagement des indigents sont

[illegible] de quêtes régulières faites par les membres d'une association [illegible] en faveur de tous les cultes, et consistent [illegible] en secours alimentaires, estimées de 1000 à [illegible] fr. Les secours sont distribuées ou employées à la [illegible] de soupes.

La caisse de charité ajoute 900 fr. au produit des quêtes.

Commune de [illegible].

La situation de cette localité s'est sensiblement améliorée depuis [illegible], sous les efforts persévérants des autorités locales. Elles ont organisé des quêtes régulières, pour faire des distributions de secours à domicile et éteindre la mendicité; elles ont donné des terrains vagues à défricher, et introduit l'industrie des chapeaux de paille et des chaussons, pour fournir du travail aux indigents valides.

La caisse de charité et la caisse d'aumônes leur viennent en aide.

L'exemple de [illegible] n'est pas sans influence sur les communes environnantes. Le système des quêtes a été adopté par plusieurs d'entre elles.

Commune d'Ingwiller.

Pour la paroisse [illegible].

Le nombre des pauvres de la paroisse est relativement plus élevé à Ingwiller que dans les autres paroisses protestantes du canton, probablement pour le motif précédemment allégué pour expliquer le paupérisme de la paroisse catholique; savoir: l'extrême division du sol et le grand nombre de petits cultivateurs.

Les pauvres d'Ingwiller sont soutenus par les moyens suivants:

1° Un bureau de bienfaisance très-faiblement doté;

2° Une caisse de charité commune aux deux cultes, organisée en 1843 par la population aisée de la commune et alimentée par des quêtes hebdomadaires produisant de 24 à 60 fr. par semaine, selon les nécessités du moment. Cette somme est distribuée aux indigents par fractions de 1 fr., 75 cent. et 60 cent., d'après le degré de leur indigence et l'incapacité de travail.

3° Par un secours régulier, mais faible, de l'hospice de Bouxwiller en faveur des pauvres de la commune.

Les ressources en travail consistent :

a) En biens communaux étendus ;

b) En une fabrique d'allumettes chimiques.

Commune de Keskastel.

Situation bonne. Paupérisme peu étendu ; esprit d'ordre et de travail ; aisance commune. La bienfaisance s'appuie sur les institutions suivantes :

1° Une caisse de charité, disposant de 150 fr., fournis par la caisse communale, et de 40 fr., produit des danses ;

2° Une caisse d'aumônes ;

3° Un système d'hospitalité régulière adopté par les habitants aisés de la commune en faveur des indigents, pendant la durée de la mauvaise saison.

Commune de Mittelhausen.

La situation de cette commune est bonne à tous égards. Le paupérisme y est restreint, le travail agricole ou industriel abondant et l'aisance générale.

Outre les moyens ordinaires de venir en aide aux indigents, les parents collatéraux, et à leur défaut les maisons aisées, ont l'habitude de recueillir les enfants indigents, restés orphelins, et de les élever gratuitement, jusqu'à l'âge où ils sont en mesure de suffire à leur entretien avec leur travail.

Commune d'Obermodern.

Les habitants d'Obermodern, généralement aisés et laborieux, ont adopté le système de l'hospitalité ou des secours à domicile en faveur des pauvres valides ou malades.

Cet usage est de tous les modes d'assistance peut-être le plus efficace pour maintenir parmi les familles indigentes l'éloignement pour la mendicité, des mœurs régulières et l'habitude du travail.

Commune de Pfaffenhoffen.

La situation de cette commune est excellente. Le nombre relatif des pauvres est faible, le bien-être général et la bienfaisance administrée avec intelligence.

La mendicité a disparu de la commune sous l'influence de l'*association pour l'extinction de la mendicité*, organisée en 1838 en faveur des pauvres de tous les cultes.

Les revenus de l'association s'élèvent en moyenne à 1,800 fr. par an, provenant de quêtes hebdomadaires faites parmi les sociétaires. Les administrateurs, au nombre de 8, sont secondés par un comité de jeunes filles qui président à la confection des vêtements et à la préparation des aliments destinés aux pauvres. Ils s'entendent avec les administrateurs de la caisse de charité pour concerter leurs moyens et arriver au même résultat.

Leur double action s'accroît encore de celle de la caisse d'aumônes qui dispose des revenus du sachet de l'église, d'ordinaire assez élevés.

La commune de Niedermodern, annexe de la paroisse de Pfaffenhoffen, a suivi l'exemple du chef-lieu et établi une association contre la mendicité, qui procède également par voie de quêtes hebdomadaires produisant 5 fr. par semaine. Le travail des fabriques de laine de Niedermodern et de Burbach lui vient en aide.

Commune de Schillersdorf.

La situation de cette commune est des plus favorables. Le paupérisme y est restreint, la mendicité intérieure supprimée, et la mendicité du dehors réglée.

Dès 1840, à l'occasion du dénombrement des pauvres demandé par le gouvernement, le pasteur et le maire se concertèrent pour faire cesser la mendicité intérieure qui désolait la commune. Les chefs de famille répondirent à leur appel et se formèrent en association de bienfaisance. Le but de l'association est inscrit en tête du règlement, et le règlement lui-même formulé avec soin. Il a subi une épreuve de 18 ans, qui établit sa parfaite convenance, aussi bien que la persévérance des habitants.

L'association est représentée par un comité de 8 membres, qui se réunit à la fin de chaque mois pour régler les comptes de l'œuvre et arrêter la liste de [redacted] qui doivent être secourus pendant le mois suivant

Le pasteur est le distributeur des aumônes.

Chaque pauvre inscrit est porteur d'une marque en fer-blanc portant un timbre de 10, 20, 30, 40, 50 cent., et même de 1 fr., qui lui est payé une fois par semaine, le jeudi.

Outre les indigents de la commune, l'association s'occupe encore de pauvres étrangers porteurs de certificats d'indigence et de moralité, délivrés par le pasteur ou le curé de leur paroisse. Ceux-ci reçoivent des secours tous les mercredis.

Les ressources dont l'association dispose lui sont assurées par des souscriptions volontaires qui se renouvellent au commencement de l'année.

L'association et la caisse de charité confondent leur action et leurs ressources.

Outre la suppression de la mendicité aux portes, l'œuvre a contribué à développer dans la commune l'habitude de la fréquentation des écoles, le goût du travail et la tempérance.

Commune de Schwindratzheim.

Cette commune est également dans des conditions favorables.

Elle possède, comme la précédente, une association de charité conçue et réglée sur le même modèle et qui fonctionne depuis 1848. Les secours distribués par l'association, tant aux indigents du dedans qu'à ceux du dehors, varient selon les besoins de l'année; ils sont en moyenne de 1,000 fr. et ont été jusqu'à 2,500 fr. dans les années difficiles.

L'œuvre et la caisse de charité se prêtent un mutuel appui.

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

Commune de Baldenheim.

Situation excellente. Paupérisme restreint; esprit de conduite et de travail. La mendicité intérieure et du dehors a été complétement supprimée au moyen d'une association privée qui seconde les efforts de la caisse de charité, en faisant des quêtes périodiques qui la mettent en mesure d'appliquer à tous les pauvres de la commune, sans distinction de culte, une distribution de secours à domicile évaluée en moyenne à 30 fr. par mois.

Le tissage, le bobinage et la culture d'un lot communal aident sensiblement à l'action de la bienfaisance.

Commune de Barr.

La situation de cette paroisse est celle d'une population industrielle et agricole. La classe ouvrière y est nombreuse. Elle est entretenue par l'industrie des chaussons, la tannerie, la chamoiserie, la filature de la laine et du coton, la culture des vignes et le travail dans les forêts. Le paupérisme y est relativement peu étendu, quoique en progrès. L'administration et la bienfaisance y font de louables efforts pour éteindre la mendicité. Ils s'appuient sur les institutions suivantes :

1° Un bureau de bienfaisance; (voir l'article spécial.)

2° Un système de quêtes ou de souscriptions régulières, auxquelles prennent part 235 personnes. Le produit a été assez riche pour permettre de donner des secours hebdomadaires à 73 ménages, sans distinction de culte;

3° Une association mixte de dames charitables, établie depuis plus de trente ans et composée de 44 membres, ayant des réunions semi-mensuelles pour confectionner des vêtements, dont les frais sont couverts par les cotisations des membres, des loteries de charité et des quêtes, qui ont permis de porter cet article de dépense jusqu'à 800 fr.

4° Une caisse d'épargnes. (Voir l'article spécial.)

Commune de Boofzheim.

Position très-favorable. Peu de pauvres, le goût du travail et l'esprit de conduite. La commune possède assez de communaux pour fournir à chaque habitant un terrain suffisant pour la culture du blé nécessaire à sa famille et pour l'entretien d'une tête de bétail. Les indigents sont soutenus par les moyens suivants :

1° Une caisse de charité alimentée par la commune ;

2° Une association de dames formée récemment entre un certain nombre de femmes et de jeunes filles, pour travailler en commun une fois par semaine, et donner les objets confectionnés par elle aux enfants indigents, à titre de récompense de leur assiduité à l'église et à l'école.

Commune de Gertwiller.

Excellente situation. Quelques pauvres seulement; l'habitude de l'école et du travail. De là une certaine bonne renommée qui facilite le placement au dehors d'un grand nombre de jeunes gens en qualité de domestiques ou d'ouvriers.

Les indigents sont assistés par les moyens suivants :

1° Une caisse de charité pouvant disposer annuellement d'une somme de 170 fr., provenant de la caisse municipale et des danses;

2° Une association de secours mutuels en cas de maladie, récemment formée entre les habitants, et qui poursuit sa reconnaissance près de l'autorité supérieure.

Commune de Heiligenstein.

Situation exceptionnellement bonne par l'aisance, le travail et les bonnes mœurs. Sol riche.

Les quelques indigents de la paroisse sont soutenus par les moyens suivants :

1° La caisse de charité, qui dispose d'une centaine de francs;

2° Une association de secours mutuels en cas de maladie, reconnue, parfaitement conduite, et dont les bons résultats semblent exercer une heureuse influence sur les communes voisines;

3° La charité privée exercée par voie d'hospitalité et de telle sorte, que le maire de la commune la compare à une véritable institution.

Commune de Mittelbergheim.

Situation assez bonne. Paupérisme relativement assez étendu, quoiqu'avec des habitudes de travail; travail agricole abondant.

Les institutions charitables de la commune sont :

La caisse de charité, disposant de 30 à 35 fr.;

La caisse municipale, qui est dans l'usage de faire travailler les pauvres en hiver;

Une association de secours mutuels reconnue, formée de 48 pères de famille, pourvoyant aux besoins des malades et accordant une indemnité de 5 fr. pour chaque semaine de chômage.

Commune de Hüttersholtz.

Situation excellente. Paupérisme très-restreint eu égard à l'importance de la paroisse. Esprit d'ordre et d'économie de la population, assiduité au travail, aisance commune, moralité des indigents. Ceux-ci trouvent une assistance soutenue dans les institutions suivantes :

1° La caisse de charité, disposant de 180 à 200 fr. provenant des danses et d'une allocation municipale ;

2° Une caisse de secours formée en 1838 par un certain nombre d'habitants aisés, pour arriver par des distributions régulières et convenablement dirigées de secours à domicile, à éteindre la mendicité, et qui fonctionne sous le titre de *caisse d'assistance publique pour les deux cultes chrétiens*. Le nombre des souscripteurs est en moyenne de 150, et le produit mensuel des souscriptions de 80 à 100 fr. Cette institution assiste en hiver 50 pauvres et en été 15 seulement.

3° Une association mixte de secours mutuels en cas de maladie, composée de 100 membres. Cette association compte déjà 10 années d'existence et a fait beaucoup de bien. Outre les médicaments et les autres frais de maladie, la caisse accorde une indemnité de 5 fr. par semaine à la famille du malade.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Commune de Bischheim.

Situation satisfaisante, malgré le paupérisme étendu, mais convenablement discipliné, grâce à la bonne organisation des institutions de bienfaisance, à l'esprit d'ordre et de charité qui anime les habitants, et à l'abondance du travail que leur fournissent l'agriculture, les entreprises de travaux à Strasbourg, l'industrie laitière et celle du filet.

Les institutions organisées en faveur des pauvres sont les suivantes :

1° Un bureau de bienfaisance alimenté par des souscriptions particulières s'élevant à environ 1800 fr. par an, que le comité charitable applique à des distributions hebdomadaires, soit en

argent, soit en bons de soupe sur la société de Saint-Vincent de Paul de Schiltigheim;

2° La caisse d'aumônes;

3° Huit sociétés de secours mutuels, dont une à Hœnheim, communes à tous les cultes;

4° Une société religieuse et charitable, composée de 200 membres, employant une somme de 300 fr., produit de leurs cotisations, pour achat de Bibles ou autres livres de piété, et confection de vêtements pour les enfants pauvres. Un comité auxiliaire de 12 jeunes filles est chargé de visiter les indigents et de faire connaître à la société leurs besoins moraux ou matériels.

5° Une association de 20 membres formée pour distribuer aux enfants pauvres de la commune des cadeaux dits de Noël, auxquels elle emploie une somme de 100 fr.

Commune de Bischwiller.

(Voir pour cette commune les renseignements fournis sur les paroisses du culte réformé.)

Commune de Brumath.

Situation bonne. Paupérisme restreint; ressources nombreuses en travail agricole et en petites industries, telles que le tricotage des chaussons, les gants au crochet et la confection des bonnets et des dessus en bourre de soie.

Les institutions charitables sont:

1° Le bureau de bienfaisance; (voir l'art. spécial.)

2° Un système de quêtes régulières établi entre les personnes aisées de la commune, sans distinction de culte, et qui permet de distribuer aux pauvres environ 35 à 40 fr. par semaine;

3° Une association de dames confectionnant des vêtements pour les enfants pauvres des salles d'asile et les distribuant à Noël;

4° Une autre association de même nature en faveur des adultes invalides et pauvres;

5° La caisse d'aumônes;

6° La fabrique de l'église affectant cinq hectolitres et demi de seigle pour des bons de pain.

7° Par suite d'une décision de 1701 qui supprima la maladrerie de Brumath et en transféra les propriétés à l'hospice de Haguenau, les pauvres de Brumath ont le droit de se faire traiter dans cet établissement jusqu'à l'épuisement des revenus des anciens biens de la maladrerie, mais ils n'en font point usage.

Commune de Breuschwickersheim.

Situation excellente; aisance et travail, esprit d'ordre et de charité.

Il n'y a d'autre mendicité que celle des pauvres qui viennent du dehors et en assez grand nombre.

Les institutions de bienfaisance sont :

1° La caisse de charité alimentée par la rente d'une fondation pieuse du seizième siècle, montant à 150 fr. et 5 hectolitres de blé; par des quêtes régulières s'élevant quelquefois jusqu'à 300 fr. et par des concessions de places au cimetière produisant 20 fr.;

2° La caisse d'aumônes;

3° La collecte du *Sou* donnant 200 fr. par an.

Commune de Fürdenheim.

Le nombre des pauvres de cette commune est relativement élevé. Dès l'année 1843, les habitants formèrent une association à l'effet d'éteindre la mendicité pratiquée par un grand nombre d'indigents du dedans et du dehors; ils placèrent la mairie et le clergé à la tête de leur institution, et parvinrent, au moyen de souscriptions régulières et suffisantes, à arrêter la mendicité des pauvres de l'interieur, à les contraindre à prendre eux-mêmes et à donner à leurs enfants de meilleures habitudes, en ce qui concerne le travail, l'église et l'école. Les mendiants du dehors cessèrent d'affluer dans les rues du village et ne conservèrent que la faculté de se présenter au presbytère munis d'attestations honorables.

Ce mode de procéder fit des prosélytes parmi les communes voisines.

En 1853, lorsque les bureaux de bienfaisance ou caisses de charité furent réorganisés, l'association remit ses pouvoirs au

comité charitable qui reprit son œuvre et la poursuivit par les mêmes voies.

Le nombre des souscripteurs varie entre 50 et 80, et les sommes perçues entre 300 fr. et 900 fr., d'après les exigences de l'année.

Commune de Geudertheim.

En 1855 cette commune était encore la proie d'une mendicité désolante. Deux fois par semaine, des hordes de mendiants indigènes ou des communes voisines faisaient invasion dans les cours des maisons par groupes de 20 à 30, composés principalement d'enfants, qui abandonnaient les écoles pour faire ce métier. On leur donnait beaucoup, mais sans discernement. Le nouveau pasteur, d'accord avec l'autorité municipale, résolut de mettre un terme à cette situation. Leurs efforts réunis parvinrent à créer une association mixte pour l'extinction de la mendicité, à laquelle tous les habitants aisés s'intéressèrent. L'association a un règlement, un comité directeur et de puissants moyens d'action. Après une année d'exercice, elle avait fait disparaître la mendicité du dedans et du dehors et rendu les enfants aux écoles.

Le produit de ses quêtes régulières s'élève en moyenne à 1600 fr.

L'association est secondée dans son œuvre par la caisse de charité et la caisse d'aumônes.

Commune de Graffenstaden et Illkirch.

Un travail de même ordre s'est opéré dans cette importante localité, qui est le siége des vastes ateliers de construction portant le nom d'*Ateliers de Graffenstaden*. La mendicité s'y est maintenue jusqu'en 1850, époque où a été constituée une société libre de bienfaisance, qui s'est donné pour tâche de la supprimer et y a réussi. L'association a procédé avec la régularité nécessaire à sa mission, tant pour se procurer les moyens d'action que pour les appliquer avec succès.

Elle a un comité formé des notables des deux cultes, et elle s'occupe de tous les pauvres sans distinction.

Elle s'appuie comme la précédente association sur un comité de charité et une caisse d'aumônes.

Ses revenus annuels s'élèvent en moyenne à la somme de 3000 à 4000 fr., provenant de souscriptions et d'une loterie.

Commune de Schiltigheim.

(Voir la paroisse catholique.)

Cette commune est dans une situation défavorable. Le voisinage de la ville de Strasbourg y attire des pauvres, des familles d'ouvriers ou des ouvriers célibataires, qui y fixent leur domicile dans l'espoir d'y vivre plus économiquement, tout en mettant à profit les ressources de la ville. D'un autre côté, les ouvriers et les habitants de la ville, ainsi que les soldats de la garnison, vont fréquemment chercher à Schiltigheim les distractions du cabaret, de la brasserie et de la danse, et y entretiennent des habitudes peu favorables aux bonnes mœurs de la population, en sorte que, à bien des égards, cette commune peut être considérée comme un faubourg de Strasbourg. Le travail y abonde; le commerce de consommation, la boulangerie, la boucherie, les brasseries, la grande et la petite industrie, la tannerie, le brocantage, le filet pour gants, etc., y occupent beaucoup de bras; mais, à défaut d'esprit de conduite, le paupérisme y grandit d'année en année.

L'administration locale s'appuie pour combattre le mal sur les institutions suivantes :

1° Un bureau de bienfaisance; (voir l'article spécial.)

2° Un atelier de charité; (voir l'article spécial.)

3° La paroisse possède une association de dames, au nombre de 40, qui se réunissent une fois par semaine sous la direction des dames patronesses de l'école des filles, pour confectionner des vêtements destinés à récompenser la fréquentation assidue de l'église et de l'école. En outre, la société vient en aide aux familles pauvres surchargées d'enfants, aux personnes malades, infirmes ou âgées. Elle se procure les moyens d'agir par des quêtes, une loterie et des ventes d'objets, dont le produit peut s'élever annuellement à 600 fr.

L'association est secondée par la caisse d'aumônes et une quête au cimetière, dont les produits sont affectés à l'achat des livres, cartes, papier, plumes et encre, nécessaires aux élèves pauvres qui ne reçoivent pas ces objets de la commune.

Commune de Haguenau.

Situation peu favorable; paupérisme relativement très-étendu, mais soulagé par les nombreux et riches établissements de la ville.

La communauté a formé une association de bienfaisance de dames, composée de 18 membres, qui a pour mission de réunir les jeunes filles une fois par semaine, pour les exercer aux travaux de couture et autres, conformes à leur condition, et de confectionner des vêtements pour venir en aide aux plus pauvres. La société dispose annuellement de 108 fr. provenant des cotisations de ses membres.

Commune de Traenheim.

Situation excellente. Paupérisme nul, mais mendicité du dehors des plus actives et que l'autorité locale ne peut parvenir à repousser.

La communauté exerce la bienfaisance envers les étrangers avec les produits, évalués à 80 fr., d'une fondation dite de *Schuhmacher,* du nom de son fondateur, et les revenus de sa caisse d'aumônes.

Commune de Wangen.

Situation favorable. Paupérisme très-restreint et assisté au moyen de quêtes annuelles en nature et en argent distribuées par la caisse de charité. Une partie de ces ressources, ainsi que celles de la caisse d'aumônes, sont consacrées au soulagement des pauvres étrangers.

Commune de Wasselonne.

(Voir la paroisse catholique.)

La population de cette paroisse comprend la portion la plus généralement aisée de la commune; néanmoins le nombre des pauvres à sa charge est plus étendu qu'il ne le serait, s'il régnait parmi ces derniers un meilleur esprit et plus d'activité. Les ressources en travail industriel et agricole que présente la commune sont nombreuses; elle est le centre de la confection

des chaussons; elle possède plusieurs tanneries, de grandes carrières et des fabriques de chiques et de tuyaux de drainage.

Les pauvres sont assistés par le bureau de bienfaisance (voir l'article spécial), la caisse d'aumônes, une société de travail et une société de bienfaisance.

La société de travail date de 1851; elle se compose de 32 membres, femmes mariées ou demoiselles, qui se réunissent une fois par semaine à la maison curiale, pour travailler au bénéfice des pauvres; elles tricotent des bas et des chaussons, confectionnent des vêtements, au moyen de dons en nature ou en argent réunis chaque année à la même époque. Les dons en argent varient entre 350 et 400 fr.

La société de bienfaisance date de la même époque; elle se compose de 43 membres, mères de famille, qui s'entendent pour assister les pauvres honteux ou les malades. Ses ressources consistent en aliments tout préparés que les dames fournissent au moins cinq fois par semaine aux indigents qui leur sont recommandés. Ces prestations sont estimées à 500 ou 600 fr.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Commune de Hatten.

La situation de cette paroisse est très-favorable, le paupérisme y a des proportions très-faibles, tandis que l'aisance et le travail y sont généralement répandus.

La charité publique ou privée s'appuie sur les institutions suivantes :

1° Une caisse de charité alimentée par les danses et les subventions de la commune, ouverte à tous les cultes;

2° Une caisse d'aumônes;

3° Une société de dames consacrant annuellement une somme de 80 fr. à la confection de vêtements en faveur des pauvres.

Commune de Mietesheim.

Situation favorable. Paupérisme restreint, amour du travail et esprit de charité.

Lorsqu'en 1855 l'administration organisa les commissions cantonales d'assistance publique, la commune de Mietesheim

établit un système de souscriptions régulières, pour venir en aide aux pauvres de la localité et à ceux des communes voisines, sans distinction de culte. Les souscripteurs, au nombre de 50 à 60, mirent l'association en mesure de fournir à la caisse cantonale une somme de 700 fr. Depuis que la commission a cessé ses fonctions, le comité administratif de la société applique directement ce secours aux pauvres de Mietesheim et à ceux de quelques communes voisines. Il procède par voie de distributions en nature, et ne donne de secours en argent qu'à un petit nombre de pauvres invalides ou âgés, incapables de travailler; il applique également des sommes importantes à fournir du travail aux pauvres valides qui ne trouvent pas de journées chez les particuliers.

Les résultats de l'association ont été de faire cesser la mendicité des pauvres indigènes et de soumettre les familles secourues à une surveillance utile aux bonnes mœurs.

L'association est secondée par une caisse d'aumônes.

Commune de Niederbronn.

(Voir la paroisse catholique pour la situation générale.)

La bienfaisance de la paroisse s'appuie sur les institutions suivantes :

1° Une association charitable formée entre les personnes aisées et représentées par un comité de 15 membres, qui se réunit deux fois par mois sous la présidence du pasteur, à l'effet de régler pour la quinzaine une distribution de secours en nature ou en argent. L'association dispose chaque année d'une somme de 600 à 800 fr.

2° Une société de travail composée de dames, qui consacre annuellement une somme de 400 fr. à donner du travail aux pauvres et à confectionner des vêtements à leur usage. Cet argent est le produit d'une loterie qui s'organise parmi les baigneurs.

3° Une société de secours mutuels entre femmes, dont les membres, moyennant une prestation de 5 cent. par semaine, ont droit à des soins de garde en cas de maladie et à des aliments en cas de besoin.

Commune d'Oberbetschdorf.

Situation favorable par le paupérisme restreint et l'aisance de la population. Les habitants sont laborieux et animés de sentiments charitables; ils viennent à l'aide des indigents par les moyens suivants:

1° Une caisse de charité alimentée par le Conseil municipal et les danses publiques, et qui dispose annuellement de 300 fr.;

2° Une caisse d'aumônes;

3° Une société de travail, composée d'une trentaine de dames ou demoiselles et consacrée à la confection de vêtements pour les enfants pauvres. Elle affecte une centaine de francs à cette œuvre.

4° Le Conseil municipal ajoute à ces sacrifices réguliers des secours extraordinaires proportionnés aux besoins de la classe pauvre, dans les circonstances exceptionnelles où la récolte est en déficit. Ces secours se sont élevés jusqu'à 1,200 fr.

Son annexe, la commune de Niederbetschdorf est dans une situation identique à celle d'Oberbetschdorf et pourvue, en ce qui concerne la bienfaisance, des mêmes institutions et de ressources égales.

Commune de Soultz-sous-Forêts.

La situation de cette paroisse est des meilleures; le nombre de ses pauvres est relativement très-faible, tandis que l'aisance est commune et le travail abondant. La culture des terres, l'élève du bétail et le travail forestier occupent beaucoup de bras. Les institutions charitables de la paroisse sont les suivantes :

1° Une caisse de charité disposant de 300 à 400 fr., dont les trois quarts sont fournis par la caisse municipale, et le reste provient de danses et réunions publiques;

2° Une association de bienfaisance en faveur des cultes chrétiens, procédant par voie de quêtes et de distributions hebdomadaires. Le produit des cotisations s'élève par semaine à la somme moyenne de 20 fr. et sert à l'entretien de 12 à

15 vieillards ou personnes infirmes. La société est représentée par un comité de 6 personnes, dont le pasteur et le curé font partie de droit. L'institution est antérieure à 1830.

3° Une section de la société de patronage en faveur des enfants protestants pauvres et abandonnés de l'arrondissement, établie par les ecclésiastiques de l'inspection de Wissembourg, et qui a pour objet de faire élever lesdits enfants dans des familles recommandables par leur piété;

4° Une caisse d'aumônes.

Commune de Wissembourg.

(Voir pour la situation générale la paroisse catholique.)

Les seules institutions particulières à la paroisse protestante sont :

1° La société de patronage en faveur des enfants, mentionnée précédemment;

2° La caisse d'aumônes.

PAROISSES PROTESTANTES-RÉFORMÉES.

Commune de Bischwiller.

La situation générale de la ville est celle d'une population composée d'industriels et d'ouvriers; c'est-à-dire que la misère native, héréditaire, persévérante, y est rare par suite de l'activité des nombreux ateliers qui sont ouverts aux travailleurs de tous les âges et des mesures énergiques par lesquelles l'administration doit assurer le bon ordre; tandis que la misère qui naît des crises industrielles et des chômages forcés, de l'imprévoyance, du défaut d'économie et de l'abus des distractions passionnées et coûteuses, s'y renouvelle sans cesse et nécessite la constante sollicitude des personnes aisées et charitables.

Le nombre relatif des pauvres de la paroisse n'est pas considérable, mais comme les efforts de la population aisée se portent [illegible] sans distinction de culte, les sacrifices [illegible] le sont très-importants. Ils s'appliquent ou

régulièrement à des œuvres permanentes, ou exceptionnellement à des œuvres qui n'exigent qu'une première mise de fonds et que la ville, dépourvue de revenus, ne pourrait réaliser que par la voie de l'impôt. Il faut ranger parmi ces dernières la construction de plusieurs établissements publics, tels que des écoles, des salles d'asile, etc.

Parmi les œuvres permanentes nous devons signaler les suivantes :

1° L'association de bienfaisance; (voir l'article spécial, section des œuvres mixtes.)

2° Le bureau de bienfaisance dont l'action se confond avec celle de l'association ;

3° Un système d'hospitalité adopté par beaucoup de familles, qui consiste à assurer chaque jour le repas principal d'un ou de plusieurs pauvres infirmes ou malades, avec une part des aliments préparés pour la famille, ou par voie d'abonnement avec un certain nombre de maisons.

4° Une caisse d'épargnes; (voir l'article spécial.)

5° Deux sociétés de secours mutuels approuvées et 4 autres sociétés libres ;

6° L'hôpital ou maison des pauvres; (voir l'article spécial.)

7° La caisse d'aumônes;

8° Une association de bienfaisance en faveur d'enfants pauvres et abandonnés.

Cette institution paroissiale toute récente n'a pas encore publié de rapport.

9° La cité ouvrière. En 1853 l'administration locale, désireuse d'assurer aux familles d'ouvriers des logements plus vastes et plus sains que ceux qu'elles occupaient, fit l'acquisition d'un vaste terrain qu'elle destina à l'établissement d'un nouveau quartier. Elle prit à sa charge les frais de construction des rues qui devaient être établies d'après un plan régulier, et mit, au prix de revient, les terrains à bâtir à la disposition des ouvriers, en mesurant les conditions des nouvelles constructions aux ressources et aux besoins des concessionnaires.

De leur côté, les chefs d'atelier s'offrirent généreusement à faire aux acquéreurs les avances qui leur seraient nécessaires pour mener leur entreprise à bonne fin. C'était une heureuse idée, fondée sur la nécessité de désencombrer les logements de l'intérieur de la ville, d'encourager l'économie et l'ordre, et d'améliorer le bien-être de la classe dont l'activité coopérait à la prospérité industrielle de la commune.

Elle a reçu en partie son exécution, mais son influence et ses résultats auraient été plus marqués encore, si l'entreprise avait obtenu des subventions du Gouvernement, comme se classant dans la catégorie des travaux placés sous la protection du décret du 22 janvier 1852, relatif aux cités ouvrières. Malheureusement le nouveau quartier n'a pas eu cette bonne fortune, et la ville, réduite aux produits de son octroi et de ses centimes extraordinaires, ne s'est pas trouvée en mesure de remplir dans toute leur étendue les engagements qu'elle a contractés.

Outre les sacrifices que la commune ou la paroisse s'impose pour l'entretien de ces œuvres, les membres de l'Église protestante réunissent chaque année une somme de 4,000 à 5,000 fr., affectée à des institutions de bienfaisance, qui ont un caractère plus général.

COMMUNAUTÉS ISRAÉLITES.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

RABBINAT DE BOUXWILLER.

Commune de Bouxwiller.

1° Association en faveur des indigents malades, composée de 71 membres, disposant annuellement d'une somme de 200 fr., produit de cotisations ou de dons, et appliquée aux parties prenantes, en secours hebdomadaires de 6 fr. pour un homme, 3 fr. pour une femme et 2 fr. pour un enfant;

2° Association en faveur des pauvres israélites étrangers à la

ville, composée de 71 membres, et disposant d'un revenu annuel de 500 fr., provenant de dons et applicable par sommes de 35 à 50 cent.

Commune d'Ingwiller.

1° Association en faveur des indigents malades, disposant d'un revenu annuel de 400 fr., produit de cotisations régulières fixées à 5 ou 10 centimes par semaine et applicable aux intéressés, d'après les règles adoptées par l'association de Bouxwiller;

2° Caisse de secours en faveur des pauvres de la localité, alimentée par des dons particuliers et une subvention de la caisse du temple, qui lui constitue un revenu annuel de 300 fr.;

3° Caisse de secours en faveur des pauvres étrangers à la localité, alimentée par des cotisations variant entre 4 fr. et 43 fr. par an et donnant un produit moyen de 200 fr.;

4° Association de secours mutuels pour les femmes indigentes malades ou en couche, composée de 24 membres payant une cotisation hebdomadaire de 5 cent.;

5° Association de femmes ayant même mission que la précédente et composée de 40 membres.

Commune de Weitersweiller.

Association en faveur des indigents formée par des membres de la communauté, au nombre de 24. Cette association dispose annuellement d'une somme de 100 fr.

RABBINAT DE MARMOUTIER.

Communes de Marmoutier et de Romanswiller.

Souscriptions mensuelles organisées pour le soutien des indigents.

RABBINAT DE SAVERNE.

Commune de Saverne.

1° Confréries ou associations d'édification et de soutien mutuel;

2° Association des membres de la communauté en faveur des indigents, produisant annuellement 600 fr., applicables

aux besoins des pauvres domiciliés et à ceux qui viennent du dehors.

Communes de Neuwiller, de Dettwiller et de Schweinheim.

Confréries d'édification et de soutien mutuels.

Commune de Hochfelden.

1° Confrérie des actes de charité, 40 membres, 70 fr. de revenus ;

2° Confrérie des visiteurs des malades, composée de 24 membres et jouissant d'un revenu de 100 fr. ;

3° Confrérie des jeunes gens, formée de 20 membres et disposant d'un revenu annuel de 60 fr. ;

4° Caisse de la farine de Pâques, disposant d'un revenu annuel de 100 fr., applicable aux besoins des pauvres dans les fêtes religieuses ;

5° Troncs des nouveaux dons et du rachat des prisonniers, dont le produit annuel est consacré au soulagement des israélites de Jérusalem ;

6° Caisse de l'*Abfertiggeld* ou d'aumônes, entretenue par les personnes aisées de la communauté et produisant annuellement 360 fr.

ARRONDISSEMENT DE SCHLESTADT.

RABBINAT DE DAMBACH.

Commune de Dambach.

1° Caisse de secours pour les pauvres malades, alimentée par 75 souscripteurs cotisés à 5 cent. par semaine, et disposant annuellement de 175 fr. ;

2° Caisse de secours pour les pauvres israélites de passage ; 45 souscripteurs donnant 240 fr. par an ;

3° Caisse de la farine de Pâques.

RABBINAT D'ITTERSWILLER.

Commune d'Obernai.

Caisse de secours pour toute espèce d'œuvres, alimentée par tous les membres de la communauté, et recevant annuellement 1,200 fr.

RABBINAT DE MÜTTERSHOLTZ.

Commune de Müttersholtz.

1° Association en faveur des indigents malades, composée de 60 membres;

2° Association de dames en faveur des femmes indigentes en couche, également composée de 60 membres.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

RABBINAT DE BISCHHEIM ET HŒNHEIM.

Commune de Bischheim.

1° Caisse du temple, alimentée par les quêtes et les dons, et consacrée à l'entretien du culte et à des œuvres de bienfaisance; 1,500 fr. de revenus annuels;

2° Caisse pour les pauvres honteux du voisinage, alimentée par une cotisation hebdomadaire; 45 membres donateurs et 500 fr. de revenus;

3° Caisse de secours mutuels pour les malades, alimentée par les souscriptions de 96 membres, à raison de 5 cent. par semaine, et disposant de 300 fr. de revenus. Les secours à donner sont fixés à 6 et 8 fr. par semaine pour toute la durée de la maladie et la quinzaine de la convalescence. La cotisation des souscripteurs peut être élevée, si les circonstances l'exigent.

4° Caisse des dames bienfaisantes, formée de 114 membres payant une cotisation de 5 cent. par semaine. Le produit de la caisse s'élève à 300 fr. et est appliqué aux femmes pauvres malades ou en couche.

5° Société de secours en faveur des veuves et des orphelins, composée de 30 membres, et alimentée par les souscriptions régulières et les dons de la communauté;

6° Quatre autres sociétés particulières de secours mutuels pour les cas de maladie et de chômage, comprenant ensemble 108 membres.

RABBINAT DE BRUMATH.

Commune de Brumath.

1° Caisse de secours en faveur des pauvres, disposant de 350 fr. de revenus fournis par la communauté;

2° Caisse de secours en faveur des familles dont le chef est temporairement empêché de travailler, alimentée par des dons volontaires et des cotisations mensuelles de 10 cent., qui lui forment un revenu annuel de 250 fr.

Commune de Hommenheim.

1° Caisse de secours en faveur des pauvres, ayant 200 fr. de revenus provenant de cotisations;

2° Caisse de la farine de Pâques avec 200 fr. de revenus provenant de dons volontaires.

RABBINAT DE FEGERSHEIM.

Commune de Fegersheim.

1° Société en faveur des indigents malades, composée de 60 membres souscripteurs, dont la cotisation est de 5 cent. par semaine;

2° Caisse de secours pour fournir le bois et les pains azimes aux pauvres, alimentée par 30 souscripteurs payant de 1 à 2 fr. par semaine;

3° Tronc pour les pauvres, donnant en moyenne un produit annuel de 300 fr.

RABBINAT DE HAGUENAU.

Commune de Haguenau.

1° Caisse du temple, consacrée à l'entretien du culte et sur laquelle on prélève la somme de 600 fr. pour les œuvres de bienfaisance;

2° Société des dames en faveur des infirmes et des malades, alimentée par des dons et des souscriptions volontaires, et pouvant disposer annuellement de 400 fr.;

3° La confrérie dite des visites aux malades, composée de 50 membres, payant une cotisation de 5 fr. par an;

4° Trois autres confréries, savoir : celle de la recherche du bien, celle des amis du bien et celle de l'appui aux pauvres, comprenant ensemble 72 membres et ayant chacune une caisse de secours alimentée par une cotisation mensuelle de 40 cent.

Commune de Batzendorf.

Caisse de bienfaisance, alimentée par des dons volontaires et des cotisations, et disposant d'un revenu annuel de 150 fr.

Commune de Dauendorf.

Caisse de bienfaisance, alimentée par des dons volontaires et des cotisations, et disposant d'un revenu annuel de 200 fr.

RABBINAT DE MUTZIG.

Commune de Mutzig.

1° Caisse des pauvres, alimentée par des souscriptions et des dons volontaires qui produisent 250 fr. de revenus;

2° Caisse des pauvres passagers, également alimentée par des dons et souscriptions;

3° Caisse des dames en faveur des femmes pauvres malades en couche; 50 fr. de revenus.

Commune de Düttlenheim.

Caisse en faveur des pauvres de passage, alimentée par des dons et des souscriptions, et disposant d'un revenu moyen de 350 fr. par an.

Commune de Rosheim.

1° Caisse des pauvres pouvant disposer de 200 fr. provenant de souscriptions;

2° Quatre confréries de secours mutuels.

RABBINAT DE SCHIRRHOFFEN.

Commune de Schirrhoffen.

1° Quatre confréries d'édification et de charité, comprenant 60 membres et se constituant des ressources régulières par une cotisation hebdomadaire de 10 cent.;

2° Société de secours en faveur des malades pauvres, composée de 60 membres, qui se réunissent toutes les semaines et paient une cotisation hebdomadaire de 5 cent.

RABBINAT DE WESTHOFFEN.

Commune de Westhoffen.

Deux confréries d'édification et de secours mutuels en cas de maladie; 27 membres payant une cotisation de 15 cent. par semaine.

2° Caisse de secours en faveur des familles dont le chef est temporairement empêché de travailler, alimentée par des dons volontaires et des cotisations mensuelles de 10 cent., qui lui forment un revenu annuel de 250 fr.

Commune de Hommenheim.

1° Caisse de secours en faveur des pauvres, ayant 200 fr. de revenus provenant de cotisations;

2° Caisse de la farine de Pâques avec 200 fr. de revenus provenant de dons volontaires.

RABBINAT DE FEGERSHEIM.

Commune de Fegersheim.

1° Société en faveur des indigents malades, composée de 60 membres souscripteurs, dont la cotisation est de 5 cent. par semaine;

2° Caisse de secours pour fournir le bois et les pains azimes aux pauvres, alimentée par 30 souscripteurs payant de 1 à 2 fr. par semaine;

3° Tronc pour les pauvres, donnant en moyenne un produit annuel de 300 fr.

RABBINAT DE HAGUENAU.

Commune de Haguenau.

1° Caisse du temple, consacrée à l'entretien du culte et sur laquelle on prélève la somme de 600 fr. pour les œuvres de bienfaisance;

2° Société des dames en faveur des infirmes et des malades, alimentée par des dons et des souscriptions volontaires, et pouvant disposer annuellement de 400 fr.;

3° La confrérie dite des visites aux malades, composée de 50 membres, payant une cotisation de 5 fr. par an;

4° Trois autres confréries, savoir : celle de la recherche du bien, celle des amis du bien et celle de l'appui aux pauvres, comprenant ensemble 72 membres et ayant chacune une caisse de secours alimentée par une cotisation mensuelle de 40 cent.

Commune de Batzendorf.

Caisse de bienfaisance, alimentée par des dons vol
et des cotisations, et disposant d'un revenu annuel de 1

Commune de Dauendorf.

Caisse de bienfaisance, alimentée par des dons vol
et des cotisations, et disposant d'un revenu annuel de

RABBINAT DE MUTZIG.

Commune de Mutzig.

1° Caisse des pauvres, alimentée par des souscrip
des dons volontaires qui produisent 250 fr. de revenus

2° Caisse des pauvres passagers, également alime
des dons et souscriptions;

3° Caisse des dames en faveur des femmes pauvres
en couche; 50 fr. de revenus.

Commune de Düttlenheim.

Caisse en faveur des pauvres de passage, alimentée
dons et des souscriptions, et disposant d'un revenu m
350 fr. par an.

Commune de Rosheim.

1° Caisse des pauvres pouvant disposer de 200 fr. pr
de souscriptions;

2° Quatre confréries de secours mutuels.

RABBINAT DE SCHIRRHOFFEN.

Commune de Schirrhoffen.

1° Quatre confréries d'édification et de charité, com
60 membres et se constituant des ressources réguli
une cotisation hebdomadaire de 10 cent.;

2° Société de secours en faveur des malades pauvre
posée de 60 membres, qui se réunissent toutes les sem
paient une cotisation hebdomadaire de 5 cent.

RABBINAT DE WESTHOFFEN.

Commune de Westhoffen.

Deux confréries d'édification et de secours mutuel
de maladie; 27 membres payant une cotisation de 15 c
semaine.

Commune de Ballbronn.

Caisse de bienfaisance, alimentée par les dons et les cotisations de 18 membres, et recevant annuellement 300 à 400 fr.

Commune d'Odratzheim.

1° Caisse de bienfaisance, alimentée de la même manière que la précédente, et disposant annuellement de 280 fr.

2° Deux confréries d'édification et de secours mutuels, comprenant 22 membres.

Communes de Scharrachbergheim et de Trænheim.

Deux confréries d'édification et de secours mutuels.

RABBINAT DE WINTZENHEIM.

Commune de Quatzenheim.

Caisse de bienfaisance, alimentée par des dons volontaires et des cotisations, et disposant d'un revenu annuel de 600 fr.

Commune de Küttolsheim.

Caisse de bienfaisance, alimentée par des dons volontaires et des cotisations, et disposant d'un revenu annuel de 100 à 150 fr.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

RABBINAT DE LAUTERBOURG.

Commune de Niederrœdern.

Association d'édification et de secours mutuels, alimentée par des dons et des cotisations hebdomadaires, et pouvant disposer d'un revenu annuel de 150 fr.

RABBINAT DE SURBOURG.

Commune de Surbourg.

1° Association en faveur des malades indigents et de la farine de Pâques, composée de 60 membres, et disposant d'un revenu annuel de 200 fr. provenant de dons et de cotisations hebdomadaires, fixées à 5 cent. pour les veuves et à 10 cent. pour les autres associés ;

2° Association de femmes en faveur des femmes malades ou en couche et des enfants malades, composée de 40 membres, payant une cotisation mensuelle de 10 cent., dont le produit s'élève par an à 50 fr.

Commune de Hatten.

1° Association de bienfaisance pour toute espèce d'œu
40 membres, payant une cotisation mensuelle de 30, 2
et 5 cent., selon leurs moyens, et disposant d'un revenu a
de 300 fr.;

2° Association de femmes en faveur des malades indig
composée de 28 membres astreints à une prestation men
de 10 cent.

Commune de Reichshoffen.

La communauté israélite de Reichshoffen possède une
ciation de bienfaisance en faveur des pauvres, qui pr
annuellement de 200 à 300 fr. par voie de cotisations
suelles. L'application de ces secours est faite avec beau
d'intelligence.

Commune de Soultz-sous-Forêts.

Association en faveur des malades, composée de 30 n
bres payant une cotisation mensuelle de 20 cent.

FIN.



Flexed by Preservation NBM 96

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

